





LA BIBLE, QVI EST TOVTE LA SAINCTE ESCRITVRE:

contenãt le Vieil & Nouueau Testament.

OV,

La Vieille & Nouuelle Alliãce.

Auec argumens sur chacun liure.

A GENEVE.

Pour Sebastien Honorati.

M. D. LXX.



LES NOMS DES LIVRES du Vieil Teſtament, contenus en ce premier Tome.



LE PREMIER LIVRE DE MOYSE, DICT Genese.

ARGUMENT.

¶CE premier liure comprend l'origine & cause de toutes choses, principalement la creation de l'homme, quel il a esté du cõmencement, sa cheute & releuemẽt: comment d'vn tous ont esté procreez, & pour leurs enormes pechez Dieu les a consumez par le deluge, reserué huit, dont la semence a rempli toute la terre. Puis il descrit les vies, faits, religion, & lignees des saincts Patriarches, qui ont vescu deuant la Loy: les benedictions, promesses & alliances du Seigneur faites auec iceux: & comment de la terre de Chanaan sont descendus en Egypte. Aucuns ont appelé ce liure, Le liure des Iustes. Toutesfois ceci a obtenu entre nos predecesseurs & nous, qu'il est appelé Genese, qui est vn mot Grec signifiant generation & origine: d'autant qu'en icelluy est descrite l'origine & procreation de toutes choses: & nommément des Peres anciens, qui ont esté tant deuãt que apres le deluge, & en esgard à Iesus Christ descendu d'iceux selon la chair.

CHAP. I.

¶Dieu cree & met en ordre toutes choses en six iours: & mesmement son chef d'œuure l'homme.



*IEV crea au commencement le ciel & la terre. 2 Et la terre *Actes 14.15, & 17.*
estoit sans forme & vuide: & les *24, pse.*
tenebres estoyent sur les abysmes: & l'Esprit de Dieu estoit es *33.6,*
pãdu par dessus les eaux. 3 Et *& 136.*
Dieu dit, *Qu'il y ait lumiere: & *5, eccle.*
la lumiere fut. 4 Et Dieu vid *18.1.*
que la lumiere estoit bonne: & Dieu separa la lumiere des tenebres. 5 Et Dieu appela la lumiere, *Hebr. 11.*

Iour: & les tenebres, il les appela Nuict. Lors fut
fait du soir & du matin le premier iour. 6 De re-
Pse. 33. chef Dieu dit, *Qu'il y ait vne estendue entre les
6, & eaux, & qu'elle separe les eaux d'auec les eaux.
136.5, 7 Dieu donc fit l'estendue, & diuisa les eaux qui
Ier. 10. estoyent sous l'estendue, *d'auec celles qui estoyẽt
12, & sur l'estendue: & fut ainsi fait. 8 Et Dieu appe-
51.15. la l'estendue, Ciel. Lors fut fait du soir & du ma-
Pseau. tin le second iour. 9 Puis Dieu dit, * Que les
148.4. eaux qui sont sous le ciel soyent assemblees en
Pse.33. vn lieu, & que le sec apparoisse: & fut ainsi fait.
7, & 10 Et Dieu appela le sec, Terre: il appela aussi l'as-
136.6, semblee des eaux, Mers: & Dieu vid que cela estoit
Iob 38. bon. 11 Et Dieu dit, Que la terre produise verdu-
8. re, herbe procreant semence, & arbre fructifiant, fai-
sant fruict selon son espece, lequel ait sa semence
en soy-mesme sur la terre: & fut ainsi fait. 12 La
terre donc produisit verdure, herbe procreant se-
mence selon son espece, & arbre faisant fruict, le-
quel auoit sa semence en soy-mesme selon son es-
pece: & Dieu vid que cela estoit bon. 13 Lors fut
fait du soir & du matin, le troisieme iour. 14 Apres
Pseau. Dieu dit, *Qu'il y ait luminaires en l'estendue du
136.7. ciel, pour separer la nuict du iour: & soyent en si-
gnes, en saisons, en iours, & en ans. 15 Et soyent
pour luminaires au firmamẽt du ciel: afin de dõner
lumiere sur la terre: & fut ainsi fait. 16 Dieu donc
fit deux grans luminaires: le plus grand luminaire,
pour gouuerner le iour: & le moindre pour gou-
uerner la nuict & les estoilles. 17 Et Dieu les mit
en l'estendue du ciel, pour luire sur la terre.
18 Et auoir gouuernemẽt sur le iour & sur la nuict,
& pour separer la lumiere des tenebres: & Dieu
vid que cela estoit bon. 19 Lors fut fait du soir
& du matin, le quatrieme iour. 20 En apres
*ou, fa- Dieu dit, Que les eaux *produisent reptile ayant
cent rã- ame viuante: & que volaille voltige sur la terre
per. enuers l'estẽdue du ciel. 21 Dieu donc crea les
grandes balaines, & toute creature viuante se
mouuant que les eaux auoyẽt produites selon leur
espece, & toute volaille ayãt a iles, *chacune* selõ son
espece: & Dieu vid que cela estoit bon. 22 Adonc

Il les benit, disant, Fructifiez & multipliez, & replis-
sez les eaux en la mer: & que la volaille se multiplie
en la terre. 23 Lors fut fait du soir & du matin le
cinquieme iour. 24 Outre, Dieu dit, Que la ter-
re produise creature viuante ʻselon son espece, be-
stail & reptile, & animaux de la terre selõ leur espe
ce: & fut ainsi fait. 25 Dieu dõc fit l'animau de la
terre selõ son espece, & le bestail selõ son espece, &
tout reptile de la terre selõ son espece, & Dieu vid *Sous 5.*
que cela estoit bõ. 26 Outreplus, Dieu dit, Faisons 1, & 9.
l'hõme *à nostre image & selõ nostre semblãce, & q *6, colo.*
il ait dominatiõ sur les poissons de la mer, & sur les 3.10.1,
oiseaux du ciel, & sur les bestes, & sur toute la ter- *1.cor.*
re, & sur tout reptile qui ʼ bouge sur la terre. 11.7.
27 *Dieu dõc crea l'hõme à son image, il les crea, *ʻou, rã-*
di-ie, à l'image de Dieu: *il les crea masle & femelle. *pe.*
28 Et Dieu les benit, & leur dit, *Fructifiez, & mul *Sap. 2.*
tipliez, & replissez la terre, & l'assubiettissez: & ayez *23, eccle*
seigneurie sur les poissons de la mer, & sur les oi- *siastiq.*
seaux du ciel, & sur tous animaux qui se ʼbougent 17.1.
sur la terre. 29 Et Dieu dit, Voici, ie vous ay dõné *Matth.*
toute herbe portant semence qui est sur toute la ter 19.4.
re, & tout arbre qui a en soy fruict d'arbre portãt se *Sous 8.*
mẽce: *afin qu'ils vous soyẽt pour viãde. 30 Mes- 17, &
me aussi à tous animaux de la terre, & à tous oi- 9.1.
seaux du ciel, & à toute chose mouuante sur la ter- *ʼou rã-*
re, qui a en soy ame viuante: *i'ay donné* toute verdu- *pent*
re d'herbe pour manger: & fut ainsi fait. 31 *Et *Sous 9.*
Dieu vid tout ce qu'il auoit fait: & voila, il estoit 3.
moult bon. *Lors fut fait du soir & du matin le sixie- *Ecclesi.*
me iour. 39.22,

CHAP. II.

¶ Dieu se repose, & sanctifie le septieme iour: met l'hõ *marc*
me au iardin. Cree la femme, & institue le Mariage. 7.37.

LEs cieux donc & la terre furent parfaits, & tout *Exode*
l'exercite d'iceux. 2 Et Dieu auoit accõpli au 31.17.
septieme iour son œuure qu'il auoit faite, & se repo *Exode*
sa au septieme iour de toute son œuure qu'il auoit 20.1,]
faite. 3 Et Dieu benit le septieme iour, & le san- & 31.
ctifia: pource qu'en iceluy il auoit cessé de toute 17,
œuure qu'il auoit creée pour estre faite. 4 Telles *deut.5.*
sont les generations du ciel & de la terre, quand ils *14, he.*
furẽt creez, au iour que le Seigneur Dieu fit le ciel 3.4.

ou, toute plante

& la terre, 5 Et*tout ietton du champ deuãt qu'il
fuſt en la terre, & tout herbage du chãp deuãt qu'il
germaſt: car le Seigneur Dieu n'auoit point fait pleu
uoir ſur la terre, & n'y auoit hõme pour labourer la
terre. 6 Mais vne vapeur montoit de la terre qui
arrouſoit tout le deſſus de la terre. 7 Et le Sei-
gneur Dieu auoit formé l'hõme de la poudre de la
terre, & ſouffla en la face d'iceluy reſpiratiõ de vie,
& l'homme fut fait en ame viuante. 8 Auſsi le Sei
gneur Dieu auoit planté vn iardin en Eden, vers O-
rient, & mit là l'homme qu'il auoit formé. 9 Et
le Seigneur Dieu fit germer de la terre tout arbre
plaiſant à voir, & bon à manger, & l'arbre de vie au
milieu du iardin, & l'arbre de ſcience de bien & de
mal. 10 Et vn fleuue ſortoit d'Eden, pour arrou-
ſer le iardin: & de là ſe ſeparoit en quatre chefs.
11 L'vn eſt nõmé Phiſon: c'eſt celuy qui enuirõne
toute la terre d'Heuilath, là où croiſt l'or: 12 Et
l'or de ceſte terre eſt bon: là auſsi ſe trouue Bdeliõ,
& la pierre Onix. 13 Et le nom du ſecond fleuue
eſt Gehon: c'eſt celuy qui circuit toute la terre d'E-
thiopie. 14 Et le nom du troiſieme fleuue eſt Hide
kel: c'eſtuy-la va vers l'Oriẽt d'Aſſyrie. Et le quatrie
me fleuue eſt Euphrates. 15 Or le Seigneur Dieu
print l'homme, & le colloqua au iardin d'Edẽ, pour
le cultiuer & le garder. 16 Adonc le Seigneur Dieu
commanda à l'homme, diſant, De tout arbre du iar
din tu en mangeras: 17 Mais de l'arbre de ſcience
de bien & de mal, tu n'en mangeras point: car dés
le iour q̃ tu mangeras d'iceluy, tu mourras de mort.
18 Apres le Seigneur Dieu dit, Il n'eſt pas bõ q̃ l'hõ
me ſoit ſeul: ie luy feray vne aide pour luy aſsiſter.
19 Ainſi le Seigneur Dieu auoit formé de la terre
tous animaux des chãps, & tous oiſeaux du ciel: puis
les auoit amenez à Adã, afin qu'il viſt cõment il les
appeleroit: & toute choſe ayãt ame viuãte qu'Adã
nõma, ce fut ſon nom. 20 Adã donc impoſa les nõs
à toutes beſtes & oiſeaux du ciel, & à tous les ani-
maux des champs: mais à Adam il ne trouua point
d'aide pour luy aſsiſter. 21 Le Seigneur Dieu dõc
fit tomber vn ſomne ſur Adã: & quand il fut endor-
mi, il print vne des coſtes d'iceluy, & reſerra la chair

au lieu d'icelle. 22 Et le Seigneur Dieu, de la co-
ste qu'il auoit prinse d'Adam,*edifia vne femme,&
l'amena à Adam. 23 Lors Adam dit, *A ceste fois Eccles. 17.5.
il y a os de mes os,& chair de ma chair. On appele- 1.Cor.
ra icelle Hommace:car elle a esté prinse de l'hóme. 11.9.
24 *Et pourtant l'homme delaissera son pere & sa Matth
mere, & se ioindra à sa femme, & serot vne chair. 19.5,
25 Et estoyent eux deux nuds,assauoir Adam & sa marc
femme,& n'en auoyent point de honte. 10.7,

CHAP. III.

¶ *L'hôme solicité par le serpent, & par la femme, pe-* ephe.5.
che tous trois sont punis, le Redempteur promis. 31, 1.co. 6.16.

OR le serpét estoit cauteleux par dessus tous ani-
maux des chãps q̃ le Seigñr Dieu auoit faits: ice
luy dit à la femme, Voire, q̃ Dieu ait dit, Vo⁹ ne mã
gerez point de tout arbre du iardin? 2 Adóc la féme
respódit au serpét,Nous mãgeós du fruict des arbres
du iardin. 3 Mais du fruict de l'arbre qui est au mi-
lieu du iardin,Dieu a dit,Vous n'en mãgerez point :
& ne le toucherez point, de peur que ne mouriez.
4 Adóc le serpét dit à la femme,*Vous ne mourrez 2.Cor.
nullemét. 5 Car Dieu sait qu'au iour auquel vous 11.3.
en mãgerez,vos yeux serót ouuerts, & serez cóme
*dieux,cognoissans le bien & le mal. 6 La femme *ou,
dóc voyát q̃ l'arbre estoit bó à mãger, & qu'il estoit Dieu,
plaisant aux yeux, & arbre desirable pour acquerir
sciéce,print du fruict d'iceluy, *& en mangea,& en 1. Tim.
dóna aussi à son mari q estoit auec elle, lequel en 2.14.
mãgea. 7 Lors les yeux d'eux-deux furét ouuerts,
& cogneurét qu'ils estoyét nuds: si cousirét ensem-
ble des fueilles de figuier , & se firét des ceintures.
8 En apres ils ouirét la voix du Seigñr Dieu,qui se
pourmenoit par le iardin,au vét du iour : lors Adã
& sa femme se cacherét de la face du Seigneur Dieu
entre les arbres du iardin. 9 Mais le Seigneur Dieu
appela Adã,& luy dit,Où es-tu? 10 Lequel respó-
dit,I'ay ouy ta voix au iardin,& ay craint,pource q̃
i'estoye nud: dót me suis caché. 11 Derechef il dit,
Qui t'a demóstré q̃ tu estois nud ? n'as-tu pas mãgé
de l'arbre que ie t'auois cómandé de n'en manger
point? 12 Adonc Adã dit, La féme q̃ tu m'as dónee
pour estre auec moy,m'a baillé de l'arbre,dót en ay

mangé. 13 Puis le Seigneur Dieu dit à la femme,
Pourquoy as-tu fait cela? Et la femme dit, Le serpēt
m'a seduite, dont i'en ay mangé. 14 Alors le Sei-
gneur Dieu dit au serpent, Pourtāt que tu as fait ce
la, tu seras maudit sur toutes bestes, & sur tous ani
maux des champs: tu chemineras sur ta poictrine, &
mangeras la poussiere tous les iours de ta vie.
15 Ie mettray inimitié entre toy & la femme, entre
ta semēce & la semēce d'icelle: ceste *semence te bri-
sera* la teste, & tu luy briseras le talō. 16 Il dit *aussi*
à la femme, Ie multiplieray fort ton trauail & conce
ption: tu enfenteras en trauail les enfans: & ta volon
1.Cor. té sera subiette à ton mari, * & iceluy aura domina-
14.34. tion sur toy. 17 Puis il dit à Adam, Pource que tu
as obei à la voix de ta femme, & as mãgé de l'arbre
duquel ie t'auois commandé, disant, Tu ne mange-
ras point d'iceluy: la terre sera maudite à l'occasion
de toy: tu mãgeras d'icelle en trauail tous les iours
de ta vie. 18 Et elle te produira espines & char-
dons: & mangeras l'herbe des champs. 19 En la su
eur de ta face tu mangeras le pain, iusqu'à ce que tu
retournes en la terre: entant que d'icelle tu es prins:
car tu es poudre, & retourneras en poudre. 20 Et
Adã appela le nom de sa femme Heue: pource qu'el
le est la mere de tous les viuans. 21 Or le Seigneur
Dieu fit à Adam & à sa femme des habillemens de
peaux, & les en vestit. 22 Adōc le Seigneur dit, Voi
la, Adam est deuenu cōme vn de nous, pour sauoir
le bien & le mal. Mais maintenāt, de peur qu'il n'ad-
uance sa main, & prenne aussi de l'arbre de vie, &
en mange, & viue à tousiours-mais, *iettons-le hors.*
23 Le Seigneur Dieu dōc l'ennuoya hors du iardin
d'Eden, pour labourer la terre, de laquelle il auoit
esté prins. 24 Ainsi il chassa l'homme: & colloqua
des Cherubins vers l'Orient dudit iardin d'Eden, &
vn glaiue flamboyant & voltigeant çà & là, pour
garder la voye de l'arbre de vie.

CHAP. IIII.

¶ Le cōmencement du genre humain. Cain tue son fre re Abel. Enos restaurateur de la vraye religion.

APres Adam cogneut Heue sa femme, laquelle cō
ceut, & enfanta Cain: & dit, I'ay acquis vn hom-
me de

me de par l'Eternel. 2 Et derechef elle enfanta A-
bel son frere, lequel fut pasteur de brebis, & Cain la
boureur de terre. 3 Or long temps apres il aduint
que Cain offroit au Seigneur oblation des fruits de
la terre: 4 Et qu'Abel aussi offroit des premiers
nais de ses brebis, & de la graisse d'icelles, *& le Sei Hebr.
gneur regarda à Abel, & à son oblation. 5 Mais il 11.4.
ne regarda point à Cain, ni à son oblation, dót Cain
fut fort courroucé, & son visage fut abbatu. 6 A-
donc le Seigneur dit à Cain, Pourquoy es-tu cour-
roucé? & pourquoy est ton visage abbatu? 7 Si tu
as bien fait, ne feras-tu pas exalté? mais si tu ne fais
bie, le peché gist à la porte: toutesfois sa voloté est
subiette à toy, & as le gouuernemét sur luy. 8 Et
Cain deuisa auec Abel son frere. Et cóme ils estoyét
aux châps, *Cain s'esleua cótre son frere Abel, & le
occit. 9 Et le Seigneur dit à Cain, Où est Abel tõ Sapie.
frere? Lequel respondit, Ie ne say: suis-ie moy la gar 10.3,
de de mõ frere? 10 Et il dit, Qu'as-tu fait? La voix matth.
du sang de ton frere crie de la terre apres moy. 23.35,
11 Maintenãt donc tu seras maudit sur la terre, la- iean 3.
quelle a ouuert sa bouche pour receuoir de ta main 12, iude
le sang de ton frere. 12 Quãd tu laboureras la ter- 1.11.
re, elle ne te rendra plus sa vertu: tu seras *aussi* vaga-
bond & fugitif sur la terre. 13 Lors Cain dit au Sei
gneur, Ma peine est plus grande que ie ne puis por-
ter. 14 Voici, tu m'as dechassé auiourd'huy hors
de la terre, & me cacheray de deuãt ta face: si seray
vagabõd & fugitif sur la terre: & aduiẽdra q̃ quicon
que me trouuera, me tuera. 15 Et le Seigneur luy
dit, Certes quicõque occira Cain, sera sept fois plus
puni. Or le Seigneur mit vn signe en Cain, afin que
quicõque le trouueroit, ne l'occit point. 16 Adõc
Cain se retira de la presence du Seigneur, & habita
en la terre de Nod, vers l'Orient d'Edé. 17 Apres
Cain cognut sa femme, laquelle conceut & enfanta
Henoch, & edifia vne cité: & appela le nom de la ci-
té cõme le nom de son fils, Henoch. 18 Puis He-
noch engendra Irad, & Irad engendra Mauiael, &
Mauiael engendra Mathusael, & Mathusael engẽdra
Lamech. 19 Et Lamech print deux femmes, le nom
de l'vne estoit Ada, & le nom de l'autre estoit Sella.

20 Et Ada engendra Iabel,lequel fut pere des habi
tans és tétes,& des pasteurs. 21 Et le nom de son
frere,Iubal,lequel fut pere de ceux qui touchent la
harpe & les orgues. 22 Et Sella aussi engédra Thu
bal-cain, forgeur de tous engins d'airain & de fer,
& la sœur de Thubal-cain fut Noema. 23 Et La-
mech dit à ses femmes,assauoir Ada & Sella, Fémes
de Lamech,oyez ma voix,escoutez ma parole:car ie
tueray vn homme en ma playe, & vn iuuenceau en
ma blessure. 24 Parquoy Cain sera sept fois ven
gé:mais Lamech septante sept fois 25 Et Adá co-
gnut encore sa femme,laquelle enfanta vn fils,& ap
pela son nom Seth.Car Dieu m'a,*dit-elle*,donné vne
autre semence pour Abel que Cain occit. 26 Et à
Seth aussi nasquit vn fils , & appela son nom Enos.
alors on commença à inuoquer le nom de l'Eternel.

CHAP. V.

¶ La genealogie,l'aage & la mort d'Adam & de ses successeurs,iusques à Noé & ses fils

C'Est-ci le registre des generatiós d'Adam, depuis
le temps que Dieu crea l'homme,& le fit à la si-
militude de Dieu. 2 Tant masle que femelle il les
Sapi.2. *crea,&les benit,& appela leur nom Hóme,au iour
23,sus 1. de leur creation. 3 Adá donc vesquit cét tréte ans:
26.sous &engédra *vn fils* à sa semblance,selon son image,&
9.6. appela son nom Seth. 4 *Et les iours d'Adá apres
Ecclesi. qu'il eut engendré Seth, furent huit cens ans:& en-
17.1. gendra fils & filles. 5 Tout le temps donc qu'Adá
1.Chro. vesquit fut neuf cens trente ans,puis mourut. 6 I-
1.1. tem,Seth vesquit cent cinq ans , & engendra Enos.
7 Et Seth vesquit , apres qu'il eut engendré Enos,
huit cés sept ans,& engédra fils & filles. 8 Tout le
téps donc que Seth vesquit,fut neuf cés douze ans,
puis mourut. 9 Ité Enos vesquit nonáte ans,& en
gédra Cainan. 10 Et Enos apres qu'il eut engédré
Cainá, vesquit huit cés quinze ans:& engédra fils&
filles. 11 Tout le téps dóc d'Enos fut neuf cés cinq
ans,puis mourut. 12 Ité,Cainá vesquit septáte cinq
ans,& engédra Malaleel. 13 Cainá apres qu'il eut en
gédré Malaleel,vesquit huit cés quaráte ans,& en-
gendra fils & filles. 14 Tout le téps dóc de Cainá,
fut neuf cés dix ans, puis mourut. 15 Ité Malaleel
ves

vesquit soixâte cinq ans, & engêdra Iared. 16 Et
Malaleel apres qu'il eut engendré Iared, vesquit
huit cens trête ans: & engêdra fils & filles. 17 Tout
le temps dõc de Malaleel fut huit cens nonâte cinq
ans, puis mourut. 18 Item, Iared vesquit cent
soixante deux ans, & engendra Henoch. 19 Et
Iared apres auoir engendré Henoch, vesquit huit
cens ans, & engêdra fils & filles. 20 Tout le temps
donc de Iared, fut neuf cens soixante deux ans, puis
mourut. 21 *Item Henoch vesquit soixante & *Eccle.*
cinq ans, & engendra Mathusala. 22 Et Henoch *44. 16,*
apres qu'il eut engendré Mathusala, chemina se- *heb. 11.*
lon Dieu, trois cens ans: & engendra fils & filles. *5.*
23 Tout le temps donc d'Henoch, fut trois cens
soixante cinq ans. 24 Ainsi * Henoch chemina *Hebr.*
selon Dieu, & n'apparut plus: car Dieu le transpor- *11.5.*
ta. 25 Item, Mathusala vesquit cent octante sept
ans, & engendra Lamech. 26 Et Mathusala apres
auoir engendré Lamech, vesquit sept cens octante
deux ans: & engendra fils & filles. 27 Tout le
temps donc de Mathusala, fut neuf cens soixante
neuf ans, puis mourut. 28 Item, Lamech ves-
quit cent octante deux ans: & engendra vn fils.
29 Et appela son nom Noé, disant, Cestuy-ci
nous consolera de nostre œuure, & du trauail
de nos mains en la terre que le Seigneur a mau-
dite. 30 Et Lamech, apres qu'il eut engendré
Noé, vesquit cinq cens nonantecinq ans: & en-
gendra fils & filles. 31 Tout le temps donc de
Lamech, fut sept cens septante sept ans, puis mou-
rut. 32 Item, Noé fut de l'aage de cinq cens ans,
& engendra Sem, Cham, & Iapheth.

CHAP. VI.

¶ *Dieu menace du deluge, les hommes du tout peruertis, preseruant Noé par vne arche qu'il luy depeint & commande de faire & garnir.*

OR aduint que quand les hommes commence- ** qu'il*
rent à multiplier sur la terre, & qu'ils eurent *auoit fa*
engendré des filles: 2 Lors les fils* de Dieu voyâs *parez*
que les filles des hommes estoyent belles, ils en *des au-*
prindrent à femmes pour eux, de toutes celles qu'ils *tres cõ-*
auoyent choisies. 3 Adonc le Seigneur dit, Mon *me son heritage*

esprit ne debatra point à tousiours auec l'homme,
pour autant qu'il est aussi bien chair : & seront les
iours d'iceluy cent & vingt ans. 4 En ce temps-
là furent les geás sur la terre, mesmes apres que les
fils de dieu couindrent auec les filles des hommes,
& quelles leur eurent engendré *lignee*: iceux sont
les puissans qui de tout temps ont esté gens de re-
nom. 5 Lors dieu voyant la malice de l'homme
estre mout grande sur la terre, & toute l'imagina-
tió des pésees de son cœur n'estre autre chose que
mal en tout temps: 6 Adonc il se repentit d'a-
uoir fait l'homme en la terre, & fut dolent en son
cœur. 7 Et le Seigneur dit, Ie raseray de dessus
la terre l'homme que i'ay creé, depuis l'homme
iusqu'au bestail, iusqu'au reptile, & iusqu'à la vo-
laille du ciel : car il me desplait de les auoir
faits. 8 Mais Noé trouua grace deuant le Sei-
Eccle- gneur. 9 Ce sont-ci les generations de Noé.*Noé
siastiq. fut homme iuste & entier en son temps, cheminant
44.17. selon Dieu: 10 Lequel engendra trois fils, Sem,
Cham, & Iapheth. 11 Et la terre fut corrompue
deuant Dieu, & remplie d'extorsion. 12 Lors
Dieu regarda la terre, & voici elle estoit corrom-
pue: car toute chair auoit corrompu sa voye des-
sus la terre. 13 Adonc Dieu dit à Noé, La fin de
toute chair est venue deuant moy : car la terre est
remplie d'outrage par iceux: & voici ie les destrui-
ray auec la terre. 14 Fay-toy vne arche de bois
de sapin : tu feras des loges en l'arche, & la poisse-
ras de poix par dedans & par dehors. 15 Et la
feras en ceste *maniere*, La longueur de l'arche sera
de trois cens coudees: sa largeur de cinquante cou-
dees, & sa hauteur de trente coudees. 16 Tu
feras vne fenestre en l'arche, & la feras d'vne
coudee de haut, & mettras la porte de ladite arche
au costé d'icelle, si la feras auec le bas, le second, &
le troisieme estage. 17 Et moy ie feray venir vn
deluge d'eau sur la terre, pour destruire toute
chair, en laquelle il y a esprit de vie sous le ciel:
& tout ce qui est en la terre perira. 18 Mais i'e-
stabliray mon alliance auec toy, si entreras en
l'arche toy & tes fils & ta femme, & les femmes de

tes fils auec toy. 19 Et de chacune chose ayant
vie de toute chair, en ameneras vne paire en l'ar-
che, pour les garder en vie auec toy: assauoir, le ma-
sle & la femelle: 20 De la volaille selon son espe-
ce, du bestail selon son espece, & de tout reptile de
la terre selon son espece: il y en entrera de tous par
paires auec toy, afin que tu les conserues en vie.
21 Tu prendras aussi auec toy de toute viande
qu'on mange, & l'amasseras chez toy: afin qu'elle
soit pour manger tant à toy qu'à iceux. 22 Et
*Noé fit ainsi, selon toutes les choses que Dieu luy Hebr.
auoit commandees: Ainsi fit-il. 11.7.

CHAP. VII.

¶ *Noé & les siens entrez, le deluge destruit tout.*

ET le Seigneur dit à Noé, Entre toy & toute ta
maison en l'arche: car ie t'ay veu iuste deuant
moy en ce temps. 2 Tu prendras de toutes bestes
nettes sept & sept, le masle & la femelle: mais des
bestes non nettes, deux paires, le masle & sa fe-
melle: 3 Aussi des oiseaux du ciel sept & sept, le
masle & sa femelle: à fin que l'engeance en soit con-
seruee sur la terre vniuerselle. 4 Car apres sept
iours ie feray pleuuoir sur la terre, par quarante
iours & quarante nuicts: & raseray de dessus la ter-
re toute substance que i'ay faite. 5 *Et Noé fit Matth.
selon toutes les choses que Dieu luy auoit com- 24.38.
mandees: 6 Et estoit Noé aagé de six cens ans luc 17.
quand le deluge des eaux fut sur la terre. 7 Noé 26, 1.
donc entra, & ses fils, sa femme, & les femmes de pier. 3.
ses fils auec luy en l'arche, pour les eaux du delu- 20.
ge. 8 Des bestes nettes & des bestes qui ne sont
point nettes, & des oiseaux, & de tout ce qui se
meut sur la terre: 9 Elles entrerent deux à deux à
Noé en l'arche, assauoir masle & femelle, cõme Dieu
luy auoit commandé. 10 Et quand les sept iours
furent passez, lors les eaux du deluge furent sur la
terre. 11 En l'an six cens de la vie de Noé, au se-
cond mois, au dixseptieme iour dudit mois, en ce
iour-la mesme toutes les fontaines des grãs gouffres
furent rompues, & les ventailles du ciel furent
ouuertes. 12 Et la pluye fut sur la terre qua-
rante iours & quarante nuicts. 13 En ce iour-la

mesme, Noé entra auec Sem, Cham, & Iapheth ses
fils, & sa femme, & les trois femmes de ses fils auec
iceux, en l'arche. 14 Iceux & tous animaux selon
leur espece, & toutes bestes selon leur espece, &
tous reptiles rampans sur la terre selon leur espe-
ce, & toutes volailles selon leur espece, & tous
oiseaux, & toute chose ayant plumes. 15 Ils vin-
drent donc de toute chair qui a en soy esprit de
vie, par couples en l'arche à Noé. 16 Et entrans
le masle & la femelle de toute chair, vindrent, ainsi
que Dieu luy auoit commandé: puis le Seigneur
l'enferma. 17 Alors fut fait le deluge par quaran-
te iours sur la terre: & les eaux creurent, & esle-
uerent l'arche, & fut esleueo de dessus la terre.
18 Et les eaux se renforcerent, & accreurent mout
sur la terre: & l'arche flottoit au dessus des eaux.
19 Et les eaux se renforcerent tresfort sur la terre,
& couurirent les hautes montagnes qui sont sous
le ciel vniuersel. 20 Les eaux se renforcerent de
quinze coudees par dessus: si furent les montagnes
couuertes. 21 Adonc perit toute chair qui se
mouuoit sur la terre, tant de volailles que des be-
stes, des animaux, de tous reptiles rampans sur
la terre & de tous hommes. 22 Toutes choses
qui estoyent sur le sec, ayans respiration de vie en
leurs narines, moururent. 23 Toute la substan-
ce donc qui estoit sur la terre fut destruite, de-
puis l'homme iusqu'au bestail, iusqu'au reptile
& iusqu'à la volaille du ciel. Ainsi furent des-
faits de la terre: * mais Noé seulement resta, &
2. Pier. 2.5. ceux qui estoyent auec luy en l'arche. 24 Et
les eaux couurirent la terre par cent cinquan-
te iours.

CHAP. VIII.

¶ *Le deluge passé, Noé auec les siens sort de l'arche, sacrifie au Seigneur, & reçoit de luy promesse de ne plus punir le monde par deluge vniuersel, ains de le maintenir en son premier ordre.*

OR Dieu eut souuenance de Noé & de tous les
animaux, & de toutes les bestes qui estoyent a-
uec luy en l'arche, si fit passer vn vent sur la terre,
& les eaux s'arresterent. 2 Et les fontaines des
gouffres,

gouffres, & les ventailles du ciel furent reſerrees,
& la pluys fut retenue du ciel. 3 Et les eaux al-
lant & venant ſe retirerent de deſſus la terre. Et en
la fin de cent cinquante iours s'abbaiſſerent. 4 Et
au dixſeptieme iour du ſeptieme mois l'arche s'ar-
reſta ſur les montagnes d'Armenie. 5 Et les eaux
couloyent & s'abbaiſſoyent iuſqu'au dixieme mois
au premier dudit dixieme mois: les ſommets des
montagnes apparurent. 6 Puis en la fin de qua-
râte iours, Noé ouurit la feneſtre de l'arche, laquelle
il auoit faite: 7 Si enuoya vn corbeau, lequel ſor-
tit: & alloit & venoit iuſques à ce que les eaux ſei-
chaſſent ſur la terre. 8 Et en apres, il mit hors d'a-
uec ſoy vne colombe, pour voir ſi les eaux ſe ſe-
royent retirees de deſſus la terre. 9 Mais la co-
lombe ne trouuant point ſur quoy aſſeoir la plante
de ſon pied, retourna à luy en l'arche: car les eaux
eſtoyent ſur toute la terre. Et luy auançât ſa main,
la reprint, & la retira à ſoy en l'arche. 10 Et
quand il eut attendu encore ſept autres iours, de-
rechef il enuoya la colombe hors de l'arche. 11 Et
au temps de veſpre la colombe reuint à luy: & voi-
ci en ſon bec vne fueille d'oliue qu'elle auoit ar-
rachee: lors Noé cognut que les eaux s'eſtoyent re-
tirees de deſſus la terre. 12 Si attendit encores
ſept autres iours, puis enuoya la colombe: mais elle
ne retourna plus à luy. 13 Or aduint donc qu'en
l'an ſix cens & vn de l'aage de Noé, au premier iour
du premier mois, les eaux furent ſeichees de deſſus
la terre: & Noé oſtant la couuerture de l'arche, re-
garda, & voici le deſſus de la terre eſtoit deſſeiché.
14 Et au vingtſeptieme iour du ſecond mois la
terre fut ſeiche. 15 Puis Dieu parla à Noé, diſant,
16 Sors hors de l'arche, toy, ta femme, tes fils, & les
femmes de tes fils auec toy. 17 Fay ſortir auec
toy tous les animaux qui ſont auec toy de toute
chair, tant des oiſeaux que des beſtes, & tous re-
ptiles rampans ſur la teere & qu'ils produiſent
en la terre, & fructifient & multiplient ſur la ter-
re. 18 Ainſi donc Noé ſortit, ſes fils, ſa fem-
me, & les femmes de ſes fils auec luy: 19 Tous
animaux, tous reptiles, toutes volailles, tout ce

qui se mouuoit sur la terre selon leurs generations
sortirent hors de l'arche. 20 Et Noé edifia vn
autel au Seigneur, & print de tout bestail net,
& de toute volaille nette, si offrit holocauste sur
*e. il eut l'autel. 21 Et le Seigneur * sentit vne odeur de
agrea- repos: & dit en son cœur, Ie ne maudiray plus
ble. d'oresenauant la terre, pour l'occasion de l'hom-
Sus 6. me: *car la conception du cœur de l'homme est
5, mat. mauuaise dés sa ieunesse, Et si ne frapperay plus
15.19. toute chose viuante comme i'ay fait. 22 Mais
tant que la terre sera, les semailles & les moissons,
le froid & le chaud, l'esté & l'hyuer, le iour & la
nuict ne cesseront point.

CHAP. IX.

¶ Dieu renouuelle à Noé & à ses fils la premiere donnation de toutes choses, conferme le mariage. Sous le commandement de non manger sang, defend toute cruauté, fait & conferme par signe son alliance auec Noé & toutes creatures. Noé planta la vigne, s'enyure, est mocqué de l'vn de ses enfans, lequel il maudit, & benit les autres. L'aage & la mort de Noé.

Sus 1. ET Dieu benit Noé & ses fils, & leur dit, * Fru-
28, & ctifiez, multipliez, & remplissez la terre. 2 Et
8.17. la crainte & frayeur de vous sera sur tous ani-
maux de la terre, & sur toutes volailles du ciel,
auec tout ce qui se meut sur la terre, & tous pois-
sons de la mer, lesquels vous sont baillez entre
Sus 1. vos mains. 3 * Tout ce qui se meut ayant vie,
29. vous sera pour viande: ie vous ay donné le tout
Leuit. comme l'herbe verde. 4 * Toutesfois vous ne
17,14. mangerez point la chair auec son ame, qui est le
sang d'icelle. 5 Et de faict, ie requerray vostre
sang, le sang, *di-ie*, de vos ames: de la main de
Matth. tous animaux ie le requerray: & de la main de
26.52, l'homme, ie redemanderay l'ame de l'homme:
apoc. de la main, *di-ie*, de chacun sien frere. 6 *Qui
13.10. aura espandu le sang de l'homme en l'homme; son
Sus 1. sang sera espandu: *car Dieu a fait l'homme à son
27. image. 7 *Et vous, fructifiez, croissez, engen-
Sus 1. drez en la terre, & multipliez en icelle. 8 Sem-
28, & blablement Dieu parla à Noé, & à ses fils qui e-
7. stoyent auec luy, disant, 9 Or voici, i'establi mon
alliance

alliance auec vous, & auec voſtre ſemence apres
vous: 10 Et auec toute creature viuante qui eſt
auec vous, tant des volailles que des beſtes, & de
tous animaux de la terre qui ſont auec vous, de
toutes celles qui ſont ſorties de l'arche, iuſques à
toute beſte de la terre. 11 *Ie constitue donc *Iſaïe*
mon pacte auec vous: afin que toute chair ne ſoit 54.9.
plus exterminee par les eaux du deluge, & qu'il n'y
ait d'oreſenauant nul deluge pour degaſter la ter-
re. 12 Puis Dieu dit, C'eſt le ſigne de l'accord
que ie donne entre moy & vous, & entre toute
creature viuante qui eſt auec vous, à touſiourſ-
mais. 13 I'ay mis mon arc en la nuee, lequel
ſera pour ſigne de l'alliance entre moy & la terre.
14 Et quand il aduiendra que i'auray couuert de
nuees le deſſus de la terre, l'arc apparoiſtra és
nuees. 15 Si ſeray recors de mon pacte, qui eſt en-
tre moy & vous, & entre toute ame qui vit en
toute chair. Et n'aduiendra plus que les eaux
ſoyent en deluge, pour exterminer toute chair.
16 L'arc donc ſera és nuees, & le regarderay pour
auoir memoire de l'alliance perpetuelle entre Dieu
& toute ame viuante, en quelque chair qui ſoit
ſur la terre. 17 Ainſi Dieu dit à Noé, C'eſt le ſi-
gne de l'alliance que i'ay eſtablie entre moy &
toute chair qui eſt ſur la terre. 18 Or les fils
de Noé qui ſortirent de l'arche, furent Sem,
Cham, & Iapheth. Et Cham fut le pere de Cha-
naan. 19 Ces trois ſont les fils de Noé, deſ-
quels la terre vniuerſelle fut peuplee. 20 Et Noé
commença à eſtre laboureur de terre, & planta
la vigne. 21 Puis beut du vin, ſi s'enyura, & ſe *Aſſav.*
deſcouurit au milieu de ſon tabernacle. 22 Et *dere-*
Cham le pere de Chanaan, voyant les parties hon- *chef.*
teuſes de ſon pere, l'annonça dehors à ſes deux
freres. 23 Adonc Sem & Iapheth prindrent vn
veſtement, & le mirent ſur leurs deux eſpaules, &
en cheminant en arriere, couurirent la vergongne
de leur pere, & leurs faces eſtoyent deſtournees, ſi
qu'ils ne virent point les parties honteuſes de leur-
dit pere. 24 Puis Noé s'eſueilla de ſon vin, &
quand il ſent ce que ſon fils moindre luy auoit fait,

25 Lors il dit, Maudit soit Chanaan : il sera serui-
teur des seruiteurs de ses freres. 26 En apres il
dit, L'Eternel le Dieu de Sem soit benit : & luy soit
fait Chanaan seruiteur. 27 Dieu persuade en dou
ceur Iapheth, & habite és tabernacles de Sem : &
leur soit fait Chanaan seruiteur. 28 Et Noé ves-
quit apres le deluge, trois cens cinquante ans.
29 Tout le temps donc de Noé fut neuf cens cin-
quante ans, puis mourut.

CHAP. X.

¶ *De la multiplication du genre humain par Noé & ses fils, & des commencemens des royaumes.*

S'Ensuiuent les genealogies des enfans de Noé,
Sem, Cham, & Iapheth : ausquels nasquirent des
1. Chro. 1.5. enfans apres le deluge. 2 *Les enfans de Iapheth,
sont, Gomer, Magog, Madai, Iauan, Thubal, Mosoch,
& Thiras. 3 Et les enfans de Gomer, Ascenez, Ri-
phath & Thogorma. 4 Et les enfans de Iauan,
Elisa, Tharsis, Cethim, & Dodanim. 5 D'iceux fu-
rent diuisees les isles des nations, par leurs terri-
toires; vn chacun en sa langue, selon leurs familles
entre leurs gens. 6 Item, les enfans de Cham, sont
Chus, Mesraim, Phut, & Chanaan. 7 Et les enfans
de Chus, Ceba, Heuilah, Sabatha, Regma, & Saba-
thacha. Et les enfans de Regma, Saba, & Dadam.
8 Et Chus engendra Nemrod : lequel deuint puis-
sant en la terre. 9 Iceluy estoit puissant Veneur
deuant le Seigneur. A raison dequoy on dira, Com-
me Nemrod, le fort veneur deuant le Seigneur.
10 Et le commencement de son regne fut Babel,
Arach, Achad, Chalanne, en la terre de Sennaar.
11 De ceste terre là issit Assur, & edifia Niniue, &
& les rues de la cité, & Chalé, 12 Et Resen entre
Niniue & Chalé : qui est grande cité. 13 Et Mes-
raim engẽdra Ludim, Anamim, Laabim, Nephthuim,
14 Phetrusim, Chasluim: desquels sont issus les Phi-
listins & Caphthorins. 15 Et Chanaan engendra
Sidon son premier nay, & Heth, 16 Et Iebusi,
Amorrhi, Gergasi, 17 Heui, Archi, Sini, 18 Ara-
di, Samari, Hamathi. Et apres se sont esparses les fa-
milles des Chananeens. 19 Et furent les termes
desdits Chananeés depuis Sidon, quãd tu viens vers
Gerar,

Gerar,iuſqu'en Gaza,en tirant à Sodome & Gomor
rhe,Adama,Seboim,iuſqu'à Laſa. 20 Iceux ſont les
fils de Cham ſelõ leurs familles,lãgues,terres & na-
tions. 21 Item à Sem pere de tous les enfans d'He-
ber,& frere aiſné de Iapheth,naſquirent des enfans.
22 *Les enfans donc de Sem,ſont, Elam, Aſſur,Ar- 1. Chro.
phaxad,Lud,& Aram. 23 Et les enfans d'Arã,Hus, 1.17.
Hul,Gether & Mes. 24 Et Arphaxad engẽdra Salé,
& Salé engendra Heber. 25 Et à Heber naſquirent
deux fils,le nom de l'vn Phaleg. car en ſon temps la
terre fut diuiſee:& le nom de ſon frere Ieƈtã. 26 Et
Ieƈtan engendra Elmodad, Saleph, Aſarmoth, Iaré,
27 Adorã,Vzal,Decla, 28 Et Hebel,Abimeal,Saba,
29 Ophir,Heuilah, & Iobab. Tous ceux-ci ſont les
enfans de Ieƈtan. 30 Et leur habitatiõ eſtoit depuis
Meſſa,en venãt en Sephar mõtagne d'Orient. 31 I-
ceux ſont les enfans de Sẽ ſelõ leurs familles,lãgues,
terres,& natiõs. 32 Telles dõc ſont les familles des
enfans de Noé,ſelõ leurs lignees & gẽs:& d'iceux ont
eſté diuiſees les nations en la terre apres le deluge.

CHAP. XI.

*¶ Le baſtiment de Babel cauſe de la confuſion des lan-
gages, l'aage & genealogie de Sem, iuſques à Abram:
l'iſſue d'iceluy auec ſon pere Tharé,Sarai & Lot: & la
mort d'iceluy Tharé.*

ALors toute la terre eſtoit d'vn meſme langage &
parole. 2 Et aduint comme ils ſe departirent
d'Orient,qu'ils trouuerent vne cãpagne en la terre
de Sennaar,où ils habiterent. 3 Et dirẽt l'vn à l'au
tre,Or çà,faiſons des briques,& les cuiſons au feu.
Si eurent des briques au lieu de pierres,& eurẽt de
l'argile au lieu de ciment. 4 Puis dirent,Or auãt,
edifiõs-nous vne cité,& vne tour,de laquelle le ſom
met ſoit iuſqu'au ciel:faiſons que nous ayõs renom
mee,ſi d'auẽture no⁹ ſommes diſperſez ſur toute la
terre. 5 Aõdc le Seigneur deſcẽdit pour voir la cité
& la tour,qu'edifioyẽt les fils des hõmes. 6 Et le Sei
gneur dit,Voici,ce peuple eſt vn,& y a vn meſme lã
gage entr'eux to⁹: Et c'eſt leur cõmẽcemẽt de faire:
& maintenãt riẽ de tout ce qu'ils ont entreprins ne
ſera deſtourbé. 7 Or ſus,deſcẽdõs & cõfondons ilec
leur lãgage,afin qu'ils n'entendent le lãgage l'vn de

l'autre. 8 Ainsi le Seigneur les dispersa de là, parmi
toute la terre, & cesserét d'edifier la cité. 9 Partant
son nom fut appelé Babel : car le Seigneur confon-
dit illec le langage de toute la terre : & de là les es-
1. Chro. 1.17. pandit sur la terre vniuerselle 10 * Sensuyuent
les generations des Sem. Sem aagé de cent ans en-
gendra Arphaxad, deux ans apres le deluge. 11 Et
Sem apres qu'il eut engendré Arphaxad, vesquit
cinq cens ans: & engendra fils & filles. 12 Item,
Arphaxad vesquit trente cinq ans, & engendra
Salé. 13 Et Arphaxad apres qu'il eut engendré
Salé, vesquit quatre cens trois ans : & engendra fils
& filles. 14 Item, Salé vesquit trente ans, & en-
gendra Heber. 15 Et Salé apres qu'il eut engen-
dré Heber, vesquit quatre cens trois ans, & engen-
1. Chro. 1.19. dra fils & filles. 16 *Item Heber vesquit trente
quatre ans, & engendra Phaleg. 17 Et Heber apres
qu'il eut engendré Phaleg, vesquit quatre cés tren-
te ans : & engendra fils & filles. 18 Item Phaleg
vesquit trente ans, & engendra Reu. 19 Et Pha-
leg apres qu'il eut engendré Reu, vesquit deux
cens neuf ans : & engendra fils & filles. 20 Item
Reu vesquit trente deux ans, & engendra Sarug.
21 Et Reu apres qu'il eut engendré Sarug, vesquit
deux cens sept ans:& engédra fils & filles. 22 Item
Sarug vesquit trente ans, & engendra Nachor.
23 Et Sarug, apres qu'il eut engendré Nachor, ves-
quit deux cens ans, & engendra fils & filles. 24 I-
tem, Nachor vesquit vingt neuf ans, & engendra
Tharé. 25 Et Nachor, apres qu'il eut engendré
Tharé, vesquit cent dixneuf ans: & engendra fils &
filles. 26 *Item, Tharé vesquit septante ans, &
1. Chro. 1.20, Iosué 24. b. engendra Abram, Nachor, & Aran. 27 Et voici
les genealogies de Tharé. Tharé engendra Abram,
Nachor & Aran : & Aran engendra Lot. 28 Et
Aran mourut auant son pere en la terre de sa na-
tiuité, en Vr des Chaldeens. 29 Et Abram &
Nachor prindrent femmes. Le nom de la femme
d'Abram fut Sarai: & le nom de la femme de Nachor
fut Melcha fille d'Aran, lequel estoit pere tant de
Melcha que de Iescha. 30 Mais Sarai estoit sterile,
& n'auoit point d'enfant. 31 Or Tharé print son fils
Abram

Abram, & Lot fils de son fils, le fils d'Aran, & Sarai
sa belle-fille, femme d'Abram: & sortirent ensemble
de Vr des Chaldeens * pour aller en la terre de *Iosué*
Chanaan. Si vindrent iusques en Charan: & demeu- 24.2,
rerẽt là. 32 Et les iours de Tharé furent deux cens *nehem.*
cinq ans, puis mourut en Charan. 9.7, *isa.*

CHAP. XII.

5.6,
La cause de ceste issue volontaire, sauoir est le com- *act.* 7.4
mandement de Dieu fait à Abram, & la promesse de
benediction par Christ. Abram edifie çà & là des au-
tels pour exercice & confession de sa foy au milieu des
infideles: descend en Egypte pour la famine.

OR le Seigneur auoit dit à Abram, *Va t'en de ta *Act.*
terre & de ton parentage, & de la maison de ton
pere en la terre que ie te monstreray. 2 Et ie te 7.3.
feray *croistre* en grande gent, & te beniray, & ma-
gnifieray tõ nom: afin que tu sois benediction. 3 Ie
beniray ceux qui te beniront, & maudiray ceux qui
te maudiront: * & si en toy seront benites toutes *Sous* 18
les familles de la terre. 4 Abram donc s'en alla 18, &
ainsi que le Seigneur luy auoit dit: & Lot alla auec 22.18.
luy. Adonc Abram estoit aagé de septante cinq ans
quand il sortit hors de Charan. 5 Abram donc
print Sarai sa femme, & Lot fils de son frere, &
toute leur cheuance qu'ils auoyent acquise, &
les ames qu'ils auoyent euẽs en Charan: si sorti-
rent pour venir en la terre de Chanaan, puis par-
uindrent en icelle mesme terre. 6 Et Abram
passa parmi la terre iusqu'au lieu de Sichem, &
iusqu'en la plaine de Moré: & lors les Chananeens
estoyent en la terre. 7 Et le Seigneur apparut à
Abram, & dit, Ie donneray ceste terre à ta semen-
ce. Et Abram edifia illec vn autel au Seigneur,
qui luy estoit apparu. 8 Apres se transporta d'il-
lec en la montagne vers l'Orient de Bethel, & ten-
dit son pauillon, ayant Beth-el pour Occident,
& Hai pour Orient: & edifia là vn autel au Sei-
gneur, & inuoqua le Nom du Seigneur. 9 Puis
Abram s'en alla, cheminant & s'auançant vers le
Midi. 10 Adonc suruint vne famine en la ter-
re: & Abram descendit en Egypte, pour habiter
là vn temps. Car il y auoit grieue famine en la

la terre. 11 Et comme il approchoit pour venir
en Egypte,il dit à Sarai sa femme, Voici, ie cognoy
que tu es belle femme à voir: 12 Et pourtant quãd
les Egyptiens te verront,ils diront,Ceste femme est
sa femme,& m'occiront:mais ils te laisseront viure.
13 Di donc,ie te prie,que tu es ma sœur, afin qu'à
l'occasion de toy il me soit bien fait, & que par ton
moyen ma vie soit preseruee. 14 Or aduint com-
me Abram fut venu en Egypte, que les Egyptiens
virent ceste femme qui estoit mout belle. 15 Les
princes aussi de Pharao la virent, & la louerent en-
uers luy:si fut transportee en la maison de Pharao.
16 Lequel fit du bien à Abram à raison d'elle, &
eut brebis,bœufs,asnes,seruiteurs,chambrieres,as-
nesses & chameaux. 17 Mais le Seigneur flagella
Pharao de grandes playes,& sa maison, à cause de
Sarai femme d'Abram. 18 Adonc Pharao appela
Abram,& luy dit, Pourquoy m'as-tu fait ceci? que
ne m'as-tu aduerti que c'estoit ta femme? 19 Pour-
quoy as-tu dit,C'est ma sœur? Et ie l'auoye prinse
pour moy à femme:mais maintenant, voici ta fem-
me,pren-la,& t'en va. 20 Et il le recommanda à
ses hommes:si le menerẽt hors,& sa femme,& tout
ce qui luy appartenoit.

CHAP. XIII.

¶ *La sortie d'Egypte:la separation d'Abram & Lot, & l'occasion d'icelle: La meschanceté des Sodomites. Renouuellement de la promesse faite à Abram.*

ABram donc monta d'Egypte vers Midy, luy, sa
femme,& toutes les choses qu'il auoit:aussi Lot
auec luy. 2 Et Abram estoit trespuissant en che-
uance,& en argent,& en or. 3 Et s'en retourna
par son chemin de Midi en Beth-el, iusqu'au lieu
ou parauant il auoit dressé son tabernacle, en-
Sus 12.7 tre Beth-el & Hai. 4 *Au lieu de l'autel que pre-
mieremẽt il auoit là fait:& inuoqua le Nom du Sei-
gneur. 5 Lot aussi qui cheminoit auec Abram, a-
uoit brebis,bœufs, & tentes. 6 Et la terre ne les
Sous 36 pouuoit contenir pour demeurer ensemble : * car
leur cheuance estoit abondante,tellement qu'ils ne
pouuoyent habiter ensemble. 7 Ainsi il s'esmeut
estrif entre les pasteurs des troupeaux d'Abram, &
entre

entre les paſteurs des troupeaux de Lot:& alors les
Chananeens & les Phereziens habitoyent en la ter-
re. 8 Et Abram dit à Lot, Ie te prie qu'il n'y ait
point de noiſe entre moy & toy, ni entre mes pa-
ſteurs & les tiens:car nous ſommes freres. 9 Tou-
te la terre n'eſt-elle point à ton commandement?
Depars-toy,ie te ſupplie,d'auec moy. Si tu vas à la
ſeneſtre,i'iray à la dextre:& ſi tu eſlis la dextre, ie
prendray la ſeneſtre. 10 Adonc Lot eſleuant ſes
yeux,vid toute la plaine de Iordain,qui eſtoit(auãt
que le Seigneur eut deſtruit Sodome & Gomorrhe)
par tout abbruuee comme le iardin du Seigneur,&
comme la terre d'Egypte quand tu entres en Zoar.
11 Et Lot eſleut pour ſoy toute la plaine de Iordain,
& s'en alla d'Orient:ainſi furent ſeparez l'vn de l'au
tre. 12 Abrã donc habita en la terre de Chanaan:
& Lot demeura aux villes de la plaine, & y dreſſa
ſon tabernacle, iuſques vers Sodome. 13 Or les
gens de Sodome eſtoyent mauuais & pecheurs
grandement contre le Seigneur. 14 Alors le Sei-
gneur dit à Abram(apres que Lot fut ſeparé d'auec
luy.) Leue tes yeux, & regarde du lieu où tu es,
vers Aquilon,Midi,Orient, & Occident. 15 *Car *Sus 12.*
toute la terre que tu vois, ie te la donneray, & à *7,ſous*
ta ſemence à iamais. 16 Si feray ta ſemence *15.18,*
comme la poudre de la terre. Que ſi aucun peut *& 26.4*
nombrer la poudre de la terre, auſsi pourra-il *deuter.*
nombrer ta ſemence. 17 Leue-toy donc, & te *34.4.*
pourmene parmi la terre, en ſa longueur, & en ſa
largeur: car ie te la donneray. 18 Abram donc
remuant ſon tabernacle, vint & habita en la plaine
de Mamré, qui eſt en Hebron: & edifia là vn autel
au Seigneur.

CHAP. XIIII.

¶ En la deffaite de Sodome & Gomorrhe faite par le Roy Chodor-lahomor & ſes alliez, Lot eſtant prins, eſt recoux auec les autres captifs par Abram. Melchiſedec luy vient au deuant, auſſi fait le Roy de Sodome, duquel ne ſe veut en rien enrichir.

DEpuis il aduint, qu'en ce temps-la que Amra-
phel roy de Sennaar,Arioch roy d'Elaſar, Cho-
dor-lahomor roy d'Elam, Thadal roy des Gentils,

2 Firent guerre contre Bara roy de Sodome,& con
tre Berſa roy de Gomorrhe, & contre Senaab roy
d'Adama,& contre Semeber roy de Seboim, & con-
tre le roy de Balé,laquelle fut *dite* Segor. 3 Tous
ceux-la s'aſſemblerent en la plaine de Sidim, en la-
quelle *pour lors* eſtoit la mer ſalee. 4 Ils auoyent
ſerui douze ans à Chodor-lahomor,mais au trezie-
me ils s'eſtoyent reuoltez. 5 Au quatorzieme an
donc Chodor-lahomor vint,& les rois qui eſtoyent
auec luy:& deſconfirent les Raphains en Aſtaroth,
les Carnains & les Zuzins en Ham,& les Emins en
la plaine de Cariathaim, 6 Et les Horiens és mon
tagnes de Seir, iuſqu'à la plaine de Pharan, qui eſt
aupres du deſert. 7 Puis retournerent,& vindrẽt
à En de Miſphat,laquelle eſt Cades,& batirent tou
te la region des Amaleciẽs,& auſsi les Amorrheens
qui habitoyent en Aſaſon-thamar 8 Lors iſsirent
le roy de Sodome,le roy de Gomorrhe, le roy d'A-
dama,le roy de Seboim, & le roy de Balé, laquelle
eſt Segor, ſi ordonnerent la bataille en la plaine de
Sidim, 9 Contre Chodor-lahomor roy d'Elam, &
contre Thadal roy des Gentils, & contre Amraphel
roy de Sennaar,contre Arioth roy d'Elaſar:aſſauoir
quatre rois à l'encontre de cinq. 10 Et la plaine
de Sidim eſtoit pleine de pluſieurs puits d'argille.
Mais les rois de Sodome,& Gomorrhe prindrent la
fuire,ſi furent là desfaits: & ceux qui eſtoyent de-
meurez,s'enfuirent en la montagne. 11 Or ils prin
drent toute la cheuance de Sodome & Gomorrhe
& toute leur victuaille, puis s'en allerent 12 Ils
prindrẽt auſsi Lot fils du frere d'Abram & toute ſa
ſubſtãce,& s'en allerent:car il habitoit en Sodome.
13 Quelqu'vn qui en eſtoit eſchappé,ſuruint,& l'a-
nonça à Abram Hebrieu, qui habitoit en la plaine
de Mamré,Amorrheẽ,frere d'Eſcol & frere d'Aner,
leſquels eſtoyent alliez auec Abram. 14 Quand
donc Abram eut ouy que ſon frere eſtoit captif, il
equippa trois cens & dixhuit de ſes ſeruiteurs nais
en ſa maiſon: ſi les pourſuiuit iuſqu'en Dan. 15 Et
la nuict ſe diuiſa par bandes contr'eux, luy & ſes
ſeruiteurs:& les deſcõfit,& les pourſuiuit iuſqu'en
Hobah, qui eſt à la ſeneſtre de Damas 16 Et rame-
na

na toute la cheuance , & aussi Lot son frere , & sa
substance , & aussi les femmes & le peuple. 17 Et
le roy de Sodome s'en alla au deuant de luy , apres
son retour de la desconfiture de Chodor-lahomor,
& des rois qui estoyent auec luy en la grãde vallee
laquelle est la vallee royale. 18 Melchisedec aussi
roy de Salem apporta pain & vin,& iceluy estoit Sa-
crificateur du Dieu souuerain. 19 Et le benit,di-
sant,Benit soit Abram par le treshaut Dieu, posses- Heb.7.
seur du ciel & de la tere. 20 Et loué soit le Dieu 1.
souuerain qui a liuré tes ennemis entre tes mains.
Et Abram luy donna decimes de toutes choses.
21 Or le roy de Sodome dit à Abram , Donne-moy
les personnes,& pren les biens pour toy. 22 Et A-
bram dit au roy de Sodome , I'ay leué ma main au
Seigneur le Dieu souuerain,possesseur du ciel & de
la terre, 23 Que de toutes choses qui sont à toy,
(voire depuis vn fil iusqu'à la courroye du soulier)
ie ne prendray rien de toy : afin que tu ne dies,I'ay
enrichi Abram: 24 Fors seulement ce que les com
pagnons ont mangé, & la part des personnages qui
sont auec moy:assauoir Aner,Escol,& Mamré: les-
quels prendront leur part.

CHAP. XV.

¶ Abram iustifié par foy en Dieu,luy promettant sa faueur,vn heritier, grande lignee,la terre de Chanaan pour la tierce fois:la seruitude d'Egypte,& la deliurance d'icelle luy est predite , & la promesse de Chanaan reïteree.

APres ces choses,la parolle du Seigneur fut *don-*
nee à Abram en vision disant , Abram , ne crain
point:ie suis ton escusson , & ton loyer tresabon-
dant. 2 Et Abram dit,Seigneur Eternel , que me
donneras-tu?ie m'en vay sans hoirs , & celuy qui a
le gouuernement de ma maison est ce Damasec E-
liezer. 3 Derechef Abram dit,Or voici,tu ne m'as
point donné semence , & pourtant le seruiteur de
ma maison sera mõ heritier, 4 Et voici la parole
du Seigneur luy fut donnee , disant , Iceluy n'aura
point ton heritage : mais celuy qui sortira de tes
entrailles,sera tõ heritier. 5 Puis il le mena hors: Rom 4.
& luy dit, *Contemple maintenant le ciel , & con- 1.

te les estoilles,si tu les peux conter.ainsi,dit-il, sera
Rom.4 ta semence. 6 *Et Abram creut au Seigneur, &
3.gala. il luy reputa cela pour iustice. 7 Dauantage il
3.6,iaq luy dit,Ie suis le Seigneur qui t'ay fait sortir de Vr
2.23. des Chaldeens,afin de te donner ceste terre en he-
ritage. 8 Et il dit,Seigneur Eternel, en quoy co-
gnoistray-ie que ie l'heriteray? 9 Et il luy res-
pondit, Pren-moy vne genice de trois ans, & vne
cheure de trois ans, & vn mouton de trois ans, &
vne tourterelle,& vn pigeon. 10 Et il print toutes
Ierem. ces choses, *& les partit par le milieu, & mit cha-
34.18. cune partie l'vne à l'opposite de l'autre : mais il ne
diuisa point les oiseaux. 11 Lors descendit vne
volee *d'oiseaux* sur les corps, & Abram les effarou-
cha. 12 Or aduint quand le soleil se couchoit,
que le sommeil saisit Abram : & voici vne frayeur
de grande obscurité qui tomba sur luy. 13 Adonc
Actes fut dit à Abram, * Sache pour certain que ta se-
7.6. mence conuersera en terre non sienne : & seruira
aux habitans d'icelle, & sera affligee d'eux par qua-
tre cens ans. 14 Toutesfois ie iugeray les gens
ausquelles ils seruiront. Et apres ce ils sortiront
auec grans biens. 15 Et toy, tu t'en iras auec tes
peres en paix, si seras enseueli en bonne vieillesse.
16 Et au quatrieme aage ils retourneront ici. Car
l'iniquité des Amorrheens n'est pas accomplie en-
core. 17 Or apres le soleil couché il y eut vne
obscurité. Et voici vn four fumant, & vne lampe
Sus 12. de feu passant entre ces choses diuisees. 18 *En
7,&13. ce iour-la le Seigneur fit alliance auec Abram, di-
15. sous sant,Ie donneray ceste terre à ta semence, * depuis
26.4, le fleuue d'Egypte iusqu'au grãd fleuue d'Euphra-
deu.24. tes. 19 Les Ceniens,les Ceniziens, Cedmoniens.
2.Chro. 20 Les Hethiens, les Phereziens, les Raphaims,
9.26, 21 Les Amorrheens,les Chananeẽs,les Gergesiens,
1.rois 4. & les Iebusiens.
21.

CHAP. XVI.

Sarai sterile,donne Agar à Abram,laquelle ayant conceu, mesprise sa maistresse, & pource estant mal-menee s'enfuit: l'Ange la console, admonneste, & luy predit la multiplication de sa lignee, & les mœurs de son fils.

Lors

LOrs Sarai femme d'Abram ne luy auoit enfanté
nul enfant : mais icelle ayant vne chambriere E-
gyptienne nommee Agar, 2 Dit à Abram, Voici,
maintenant le Seigneur m'a empeschee d'enfanter.
Va, ie te prie, à ma chambriere, si à l'aduenture ie
seray * edifiee par elle. 3 Et Abram obeit à la
voix de Sarai. Adonc Sarai femme d'Abram print
Agar sa chambriere Egyptienne, & la donna à
femme à Abram son mari, apres qu'il eut habité
dix ans en la terre de Chanaam. 4 Il entra donc
à Agar, laquelle conceut. Or voyant qu'elle auoit
conceu, elle desprisa en soy-mesme sa dame.
5 Alors Sarai dit à Abram. Le tort qu'on me fait
est par toy : moy-mesme ie t'ay donné ma cham-
briere en ton sein : mais elle voyant qu'elle estoit
enceinte m'a mesprisee en soy-mesme. Que l'E-
ternel iuge entre moy & toy. 6 Lors Abram res-
pōdit à Sarai, Voici ta chambriere est en tes mains,
fay d'icelle comme bon te semblera. Et comme Sa-
rai l'affligeoit, elle s'enfuit de sa presence. 7 Mais
l'Ange du Seigneur la trouua aupres d'vne fontaine
d'eau au desert, laquelle est au chemin de Sur. 8 Si
luy dit, O Agar, chambriere de Sarai d'où viens-tu?
& où vas-tu? Et elle respondit, Ie m'en fui de
la presence de Sarai ma dame. 9 Et l'Auge du
Seigneur luy dit, Retourne à ta dame, & humilie-
toy sous sa main. 10 Ie multiplieray (dit-il) ta se-
mence tellement qu'elle ne se pourra nombrer pour
la multitude. 11 En apres il luy dit, Voici, tu as
conceu, & enfanteras vn fils, le nom duquel tu ap-
peleras Ismael : car le Seigneur a ouy tō affliction.
12 Et celuy sera hōme * rustaut, la main duquel se-
ra cōtre vn chacun, & les mains d'vn chacun contre
luy: si habitera à l'endroit de tous ses freres. 13 A-
donc elle appela le nom du Seigneur qui parloit à
elle, Toy Dieu qui me vois : Car elle dit, Ay-ie-pas
aussi veu ici apres celuy qui me voit? 14 *Parquoy
elle appela ce puits de * Lahai-roi. Iceluy est entre
Cades & Barad. 15 Agar donc enfanta vn fils à A-
bram. Et Abrā appela le nom de son fils (que luy a-
uoit enfanté Agar) Ismael. 16 Lors Abrā estoit aagé
d'octāte & six ans, quand Agar luy enfanta Ismael.

*c'est, auoir lignee.

*c. fier, terrible

Sous 24 62, & 25.10.

*c. du viuant qui me voit.

CHAP. XVII.

¶Dieu renouuelle & cõferme par la circoncision son alliance auec Abram, & change son nom en Abraham, & de Sarai en Sara: luy promet Isaac. Abraham s'en sousrit, obeit au commandement de Circoncision.

ET Abram estant aagé de nonante neuf ans le Seigneur s'apparut à luy: si luy dit, Ie suis le Dieu tout-puissant. Fay que tu chemines deuant moy, & sois entier. 2 Et ie mettray mon alliance entre moy & toy, & si te multiplieray tresamplement.
3 Lors Abram se prosterna sur sa face: puis Dieu parla à luy, disant, 4 Me voici, & mon alliance sera auec toy, & tu seras pere de maintes gens.
5 Et ton nom ne sera plus appelé Abram, mais tõ
Rom.4 17. nom sera appelé Abraham: *car ie t'ay constitué pere de maintes gens. 6 Si te feray fructifier tresabondamment, & te feray *croistre* en peuples: & des rois procederont de toy. 7 I'establiray donc mon alliance entre moy & toy, & entre ta semẽce apres toy, en leurs generations par alliance perpetuelle, afin que ie soye le Dieu de toy & de ta lignee apres toy. 8 Et ie donneray à toy & à tes successeurs apres toy, la terre où tu es estranger: assauoir, toute la terre de Chanaan en possession perpetuelle: si feray leur Dieu. 9 Plus Dieu dit à Abraham, Tu garderas donc mon alliance, toy & ta semence apres toy en leurs aages. 10 Voici mon pact que vous garderez entre moy & vous, & entre ta race
Actes 7.8. apres toy, *Tout masle d'entre vous sera circonci:
11 Et circoncirez la chair de vostre prepuce. *& sera en signe de mon alliance entre moy & vous.
Rom.4 11. 12 *Tout enfant masle de huit iours sera circonci
Leu.12. 3. Luc 2. 21. entre vous & vos generations, tant le seruiteur natif de la maison, que le seruiteur acheté par argent de tout homme forain, qui n'est point de ta semẽce.
13 Celuy donc qui est nay en ta maison, & celuy qui est acheté de ton argent, sera circonci: si sera mon alliance en vostre chair pour confederation perpetuelle. 14 Mais le masle incirconcis, duquel la chair de son prepuce ne sera point taillee, ceste personne-la sera exterminee d'entre son peuple: pourtant qu'il a enfreint mon pact. 15 En apres

Dieu

Dieu dit à Abraham, Tu n'appeleras plus le nom
de ta femme Sarai:mais son nom sera Sara. 16 Et
la beniray:& aussi d'icelle ie te donneray vn fils. Ie
la beniray,di-ie,& elle sera pour croistre en nations:
aussi rois des peuples procederont d'icelle. 17 A-
donc Abraham se prosterna sur sa face,& se sousrit,
disant en son cœur, Assauoir-mon, si à vn homme
aagé de cent ans peut aduenir generation? & que
Sara aagee de nonante ans engendre? 18 Puis dit à
Dieu, A la mienne volonté qu'Ismael viue deuant
toy. 19 Et Dieu dit, * Certainement Sara ta fem- Sous 18
me t'enfantera vn fils, & appeleras son nom Isaac: 10.&
& establiray mon pact auec luy en alliance perpe- 21.2
tuelle,& à sa semence apres luy. 20 Et quant est
d'Ismael,ie t'en ay exaucé.Voici,ie l'ay benit, & le
feray fructifier,& multiplier tresgrandement. Il en-
gendrera douze princes: si le constitueray pour croi
stre en grande gent. 21 Au reste, ie confermeray
mon accord auec Isaac,lequel Sara t'enfantera l'an
qui vient en ceste saison. 22 Et acheua de parler à
luy: & Dieu remonta de deuant Abraham. 23 Or
Abraham print son fils Ismael,& tous les seruiteurs
natifs de sa maison,& tous ceux qu'il auoit achetez
de son argent:assauoir,tous masles qui estoyent des
gens de sa maison: si trencha la chair de leur prepu-
ce en ce mesme iour-la,comme Dieu luy auoit dit.
24 Or Abraham estoit aagé de nonanteneuf ans,
quand il circôcit la chair de son prepuce. 25 Mais
Ismael son fils estoit en l'aage de treze ans,lors que
la chair de son prepuce fut tranchee. 26 En ce
iour-la mesme Abraham fut circonci,& Ismael son
fils. 27 Aussi tous les masles de sa maison,tant les
seruiteurs natifs de sa maison,que ceux qui auoyét
esté achetez des estrangers par argent, furent cir-
concis auec luy.

CHAP. XVIII.

¶ Abraham reçoit les Anges en sa maison. Il laue les pieds de ses hostes. La diligence d'Abraham à bien traitter ses hostes. Isaac est promis à Abraham. Christ est promis à Abraham. Abraham enseigne sa famille à garder la voye du Seigneur, la subuersion de Sodome luy est predite, il prie pour les Sodomites, La grande hu-

milité d'Abraham.

DErechef le Seigneur s'apparut à luy en la plaine
de Mamré, & iceluy estoit assis à l'entree de son
Heb.13. pauillon en la chaleur du iour.. 2 *Lors en iettát
2. sa veuë, regarda: & voici trois personnages se pre-
senterent deuant luy: & luy les ayant apperceus,
courut au deuant d'eux dés l'huis de son pauillon,
& s'enclina en terre: 3 Puis dit, Seigneur, ie te prie
si i'ay trouué grace enuers toy, ne passe point main-
tenát outre ton seruiteur. 4 Ie requier qu'on pré-
ne vn peu d'eau, & que vous lauiez vos pieds: puis
vous reposez sous vn arbre, 5 Et i'apporteray vn
morceau de pain, afin que vous substentiez vos
cœurs, puis apres vous passerez: car pour ce estes
vous passez vers vostre seruiteur. Et ils dirent, Fay
ainsi comme tu l'as dit. 6 Et Abraham s'en alla
hastiuement en son pauillon vers Sara, à laquelle il
dit, Despeche-toy, empaste trois mesures de fleur
de farine, si en fay des gasteaux au fouyer. 7 Puis
Abraham courut au troupeau, & print vn veau
tendre & bon: si le donna au vallet, qu'il se hastast
de l'appareiller. 8 Et print du beurre & du laict, &
le veau qu'il auoit accoustré, si le mit deuant eux.
Lequel aussi se tenoit aupres d'eux sous l'arbre,
quand ils mágeoyent. 9 Adonc ils luy dirent, Où
est Sara ta femme? Et il respondit, La voila au pa-
Sus 17. uillon. 10 Lors Dieu dit, * Ie retourneray à toy
19, sous selon le temps de la vie. Et voici, Sara ta femme au-
21.2, ra vn fils. Et Sara l'ouit de l'huis de son pauillō, qui
rom. 9. estoit derriere iceluy. 11 Or Abrahā & Sara estoyét
9. deuenus vieux, & en grand aage, si que les fleurs
(qu'ont cōmunément les femmes) estoyét cessees à
Sara. 12 Lors Sara se sousrit en soy-mesme, disant,
1. Pier. Apres que ie suis enuieillie, * & que monsieur est
3.6. vieil, aurois-ie delectation? 13 Et le Seigneur dit à
Abraham, Pour quelle cause a ri Sara, disant, Assa-
uoir-mon s'il est certain que i'enfanteray, veu que
ie suis ancienne? 14 Est-il quelque chose difficile
au Seigneur? Ie retourneray à toy en ceste saison se
lon le temps de la vie, & Sara aura vn fils. 15 Mais
Sara le nia, disant, Ie n'ay point ri: car elle eut crain
te. Et il dit, Il n'est point ainsi, mais tu as ri. 16 Apres
ces

ces perſonnages ſe leuerẽt de là & regarderent con
tre Sodome: & Abrahã cheminoit auec eux les con-
duiſant. 17 Et le Seigneur dit, Celeray-ie à Abra-
ham ce que ie fay? 18 Veu que de luy doit venir vn
peuple grãd & fort,* & qu'en luy ſerõt benites tou- *Sus* 12.
tes les nations de la terre. 19 Car ie ſay qu'il com- 3, *ſous*
mandera à ſes enfans & à ſa maiſon apres ſoy, qu'ils 22.18,
gardent la voye du Seigneur, pour faire iuſtice & iu *&* 26.
gemẽt, afin que le Seigneur face venir à Abrahã tout 4.
ce qu'il luy a dit. 20 Le Seigneur dõc dit, Le cri de
Sodome & Gomorrhe eſt multiplié, & leur peché eſt
mout grief. 21 Ie deſcendray maintenãt, & verray,
aſſauoir s'ils ont accõpli par faiſt ſelon le cri qui eſt
paruenu à moy: & s'il n'eſt ainſi q̃ ie le ſache. 22 Ces
perſonnages dõc ſe retournãs d'illec, cheminerent
vers Sodome: mais Abrahã eſtoit encore deuãt le Sei
gneur. 23 Leq̃l s'approchãt dit, voire, mais deſtrui-
ras-tu le iuſte auec le meſchãt? 24 S'il y a cinquãte
iuſtes dedãs la cité, les deſconfiras-tu? Ne pardône-
ras-tu point à la ville pour les cinquante iuſtes, qui
ſont en icelle? 25 Ia ne t'aduienne que tu faces ce-
ſte choſe-la ainſi, de mettre à mort le iuſte auec le
meſchant: & que le iuſte ſoit comme le meſchant:
ia (di-ie) ne t'aduienne. Celuy qui iuge toute la ter-
re, ne fera-il point iugemẽt? 26 Et le Seigneur reſ-
põdit, Si ie trouue en Sodome cinquãte iuſtes dedãs
la cité, ie pardonneray à tout le lieu pour l'amour
d'eux. 27 Adonc Abraham reſpondit, diſant, Voici
maintenant i'oſe parler à mõ Seigneur, cõbien que
ie ſoye poudre & cẽdre: 28 Que s'il en defaut cinq
de cinquãte iuſtes, deſtruiras-tu toute la cité pour
cinq? Et il luy reſpondit, Ie ne la deſtruiray point, ſi
i'en trouue là quarantecinq. 29 Itẽ derechief par-
la à luy, diſant, Que s'il s'en trouue là quarãte? Et il
luy reſpondit, Ie ne le feray, pour l'amour des qua-
rante. 30 Outreplus il dit, Ie requier que mõ Sei-
gneur ne ſe courrouce point, & ie parleray, Que ſi
là en ſont trouuez trente? Auquel il reſpondit, Ie ne
le feray point ſi i'en trouue là trẽte. 31 Encore dit,
Voici maintenant i'oſe parler à mõ Seigneur, Que ſi
là en ſont trouuez vingt? Et il luy reſpõdit, Ie ne l'a
byſmeray poĩt pour l'amour des vingt. 32 Itẽ il dit,

Ie requier que mõ Seigneur ne se courrouce point,
& ie parleray encore ceste fois : Que si là en sont
trouuez dix? Auquel il respondit, Ie ne l'abysmeray
point pour l'amour des dix. 33 Et le Seigneur s'en
alla quand il eut fini de parler à Abraham. Et Abra-
ham retourna en son lieu.

CHAP. XIX.

¶ Lot va au deuāt des deux Anges, enuoyez pour rui-ner Sodome, il les prie de venir loger en sa maison, il leur prepare le soupper, les Sodomites veulent contraindre Lot à leur bailler les deux Anges pour en abuser, la responfe de Lot aux Sodomites, ils sont frappez d'aueuglement, les Anges declarent à Lot la cause de leur venue, & l'admonnestent de sortir. Lot aduertit ses deux gendres, les Anges contraignent Lot de sortir : la ville de Segor est sauuee à la priere de Lot. La subuersion de Sodome, la femme de Lot muee en statue de sel. Lot commet inceste auec ses filles, les deux filles de Lot conçoiuent de leur pere, Moab, & Ammon.

ET sur le vespre vindrent deux anges en Sodome.
Et Lot estoit assis à la porte de Sodome : & les
voyant, il se leua pour aller au deuant d'eux, & en-
clina sa face en terre: puis dit, 2 Voici, ie vous prie
messieurs, retirez-vous maintenant en la maison
de vostre seruiteur, logez-vous, lauez-vos pieds: &
de matin vous-vous leuerez : si vous en irez vostre
chemin. Lesquels respondirent, Non: mais nous pas-
serons ceste nuict en la rue. 3 Et tant les contrai-
gnit, qu'ils se retirerent chez luy. Or quand iceux
furent venus en sa maison, il fit vn banquet, & *cui-
sit* des pains sans leuain, & mangerent. 4 Mais a-
uant qu'ils s'en allassent coucher, les hommes de la
cité de Sodome enuironnerent la maison, depuis le
ieune iusqu'au vieil : & tout le peuple depuis vn
bout iusqu'à l'autre. 5 Et appelans Lot, luy dirét
Où sont les personnages qui sont venus de nuict
vers toy? Amene-les nous hors, afin que nous les co-
gnoissions. 6 Adonc Lot issit dehors à eux à la
porte: & ayant fermé l'huis apres soy, 7 Il dit, Ie
vous prie, mes freres, ne leur faites point de mal.
8 Voici i'ay deux filles, lesquelles n'ont point en-
cores cognu d'hōme: ie les vous ameneray, si ferez
d'elles

d'elles comme bon vous ſemblera, moyennant que
ne faciez aucune choſe à ſes perſonnages:car à ce-
ſte condition ils ſont venus ſous l'ombre de mon
toict. 9 Et ils luy dirẽt,Approche-toy en ça. Puis
dirẽt,Ceſtuy-ci eſt venu ſeul pour demeurer cõme
eſtranger,& il iugera?Maintenant nous te ferõs plus
de mal qu'à eux:*ſi faiſoyent grãd effort audit Lot, 2. Pier. 2.8.
tãt qu'ils s'approcherẽt pour rõpre l'huis. 10 Mais
les perſonnages aduãcerent leurs mains,& retirerẽt
Lot à eux en la maiſon,ſi fermerent l'huis. 11 *Et Sapiẽce 19.16
frapperent d'aueuglemẽt les hõmes qui eſtoyent à
la porte de la maiſon,depuis le petit iuſqu'au grãd,
tellement qu'ils ſe laſſerẽt à cercher la porte. 12 A-
lors les perſonnages dirent à Lot, Qui as-tu encore
ici,ſoit gẽdre,ou fils,ou filles,ou quelque choſe qui
ſoit en la cité? Retire les du lieu. 13 Car nous de-
ſtruirons ce lieu-ci,à cauſe que leur cri s'eſt eſleué
deuãt le Seigneur : & il nous a enuoyez pour le de-
ſtruire. 14 Lot donc ſortit,& parla à ſes gẽdres,qui
deuoyent prendre ſes filles:ſi leur dit, Leuez-vous,
vuidez de ce lieu, car le Seigneur deſtruira la ville:
mais il ſembloit à ſes gẽdres qu'il ſe iouoit. 15 Puis
quãd l'aube du iour fut venue, les Anges haſterent
Lot,diſans, Leue-toy,pren ta femme & tes deux fil-
les qui ſe trouuent ici : afin que tu ne periſſes en la
punition de la cité. 16 Et comme il tardoit, * les Sapiẽce 10.6.
perſonnages luy prindrent ſa main,& la main de ſa
femme,& de ſes deux filles : pource que Dieu l'eſ-
pargnoit:ſi l'emmenerẽt, & le mirẽt hors de la cité.
17 Or quãd ils les eurent mis dehors, l'vn dit,Sau-
ue ta vie:ne regarde point derriere toy,'& ne t'arre-
ſte point en toute la plaine. Sauue-toy en la mon-
tagne,afin que tu ne periſſes. 18 Et Lot reſpondit,
Non,mõ Seigneur,ie te prie, 19 Voici,tõ ſeruiteur
a maintenant trouué grace deuant toy, & a magni-
fié ta miſericorde,laquelle tu m'as faite:afin que tu
preſerues ma vie. Or ie ne me puis pas ſauuer en
la montagne,que mal ne me ſurprenne,& que ie ne
meure. 20 Voici, ceſte cité prochaine pour m'en-
fuir, laquelle eſt petite:ie m'y ſauueray maintenãt.
N'eſt-elle point petite,& mon ame viura? 21 Lors
il luy dit,Voici,ie t'ay auſsi exaucé en ceſte choſe-

la:que ie ne subuertiray point la cité,de laquelle tu
as parlé. 22 Haste-toy:sauue-toy là:car ie ne pour
ray rien faire iusqu'à ce que tu sois paruenu là.Par-
tant fut appelé le nom de ceste cité,Segor. 23 Com
me le soleil se leuoit sur la terre,Lot paruint en Se-
gor. 24 * Adonc le Seigneur fit pleuuoir du ciel
Deut. sur Sodome & Gomorrhe , soulfre & feu de par le
29.23. Seigneur: 25 Et subuertit icelles citez,& toute la
isaie 13. plaine,& tous les habitans des villes,& le germe de
19,*iere.* la terre. 26 * Mais la femme de Lot regarda der-
50.40. riere soy , dont deuint statue de sel. 27 Et Abra-
ezec. 16 ham se leuāt du matin,vint vers le lieu où il s'estoit
49, *osee* arresté auec le Seigneur. 28 Et regarda contre So-
11.8, *a-* dome & Gomorrhe , & sur toute la terre de ceste
mos 4. plaine:& lors vid vne fumee mōter de la terre com
11,*luc* me la fumee d'vne fournaise. 29 Et aduint que
17.29, quād le Seigneur destruisoit les citez de la plaine,il
iude 7. eut souuenance d'Abraham:& enuoya Lot de la de-
Luc 17. struction,quand il subuertissoit les citez, esquelles
32. Lot habitoit. 30 Or Lot monta de Segor, & habita
en la mōtagne,& ses deux filles auec luy: car il crai
gnoit de demeurer en Segor , mais il habita en vne
cauerne luy & ses deux filles. 31 Et l'aisnee dit à la
plus ieune,Nostre pere est ancien : & si n'y a nul en
la terre pour entrer à nous,selō la coustume de tou
te la terre. 32 Viē,& baillons du vin à boire à no-
stre pere,& couchōs auec luy: afin que de nostre dit
pere nous conseruions semēce. 33 Elles donnerēt
donc à leur pere du vin à boire ceste nuict-la:& l'ais
nee vint & coucha auec son pere,mais il ne s'apper
ceut point quād elle se coucha,ne quād elle se leua.
34 Et le lēdemain venu, l'aisnee dit à la plus ieune,
Voici ie couchay hier auec mon pere , baillons-luy
encore ceste nuict du vin à boire:puis va & couche
auec luy,afin que de nostre pere reseruions semēce.
35 En ceste nuict-la donc elles donnerent encore à
boire du vin à leur pere , & la plus ieune se leua &
coucha auec luy:mais il ne s'apperceut point quād
elle se coucha, ne quand elle se leua. 36 Ainsi les
deux filles de Lot conceurent de leur pere. 37 Des-
quelles l'aisnee enfanta vn fils , & appela son nom
Moab. Iceluy est pere des Moabites iusqu'auiour-
d'huy

d'huy. 38 Et la plus ieune auſsi enfanta vn fils, &
appela le nom d'iceluy, Ben-ami. Iceluy eſt le pere
des enfans des Ammoniens iuſqu'auiourd'huy.

CHAP. XX.

¶ Abimelech enleue Sara deſauouee pour femme par Abraham. Preſerué & chaſtié du Seigneur, la luy rend entiere, leur fait grãs dõs. A la priere d'Abrahã, ſanté luy eſt rendue, & fecondité aux femmes de ſa maiſon.

ET Abraham s'en alla de la en la terre de Midi: &
demeura entre Cades & Sur, & fut eſtranger en
Gerar. 2 Et dit de ſa femme, C'eſt ma ſœur. Abi-
melech donc roy de Gerar enuoya, & print Sara.
3 Mais Dieu vint à Abimelech de nuict par ſonge:
ſi luy dit, Voici, tu mourras pour la femme que tu as
prinſe: car elle a eſpouſé vn mari. 4 Toutesfois A-
bimelech ne s'eſtoit point approché d'elle. Il reſ-
pondit donc, Seigneur, occiras-tu ainſi la gẽt iuſte?
5 Iceluy ne m'a-il point dit, C'eſt ma ſœur? Et elle
auſsi a dit, C'eſt mon frere. En ſimplicité de mon
cœur, & en pureté de mes mains i'ay fait ceci. 6 Et
Dieu luy dit par ſonge, Voire ie cognoy que tu as ce
fait en ſimplicité de ton cœur: mais auſsi ie t'en ay
engardé, afin que tu ne pechaſſes contre moy. Au
moyē dequoy ie ne t'ay point permis de la toucher.
7 Maintenãt donc, ren la femme à ceſt homme: car
il eſt prophete, & priera pour toy, afin que tu viues.
Mais ſi tu ne la rens, ſache que tu mourras de mort,
& tout ce qui eſt à toy. 8 Adonc Abimelech, ſe
leua de matin, ſi appela tous ſes ſeruiteurs, & dit
toutes ces choſes, (eux eſcoutans) dont ils eurent
grande crainte. 9 Puis Abimelech appela Abra-
ham, & luy dit, Que nous as tu fait? & en quoy t'ay-
ie offenſé, que tu as fait venir ſur moy, & mon roy-
aume grand peché? Tu m'as fait choſes qui ne ſont
point de faire. 10 Derechef Abimelech dit à A-
braham, Qu'eſt-ce que tu as veu, au moyen dequoy
tu ayes fait ceſte choſe-ci? 11 Auquel Abraham
reſpondit, Pource que ie penſoye, Il n'y a point de
crainte de Dieu en ce lieu-ci, & ils me tueroſt à cau-
ſe de ma femme. 12 Mais auſsi de faict elle eſt ma
ſœur, fille de mon pere: cõbien qu'elle ne ſoit point
fille de ma mere, & ſi m'a eſté *baillee* à femme.

13 Or quand Dieu me fit departir de la maison de
mon pere, ie di à icelle, Tu me feras ceste grace-ci:
en tout lieu là où nous irons, di de moy, C'est mon
frere. 14 Alors Abimelech print ouailles, bœufs,
seruiteurs & seruantes: si les donna à Abraham, &
luy restitua Sara sa femme. 15 Puis dit, Voici mon
pays à ton commandement: habite là où il te plaira.
16 Et à Sara il dit, Voici, i'ay dóné à ton frere mille
pieces d'argét: iceluy t'est vne couuerture des yeux
enuers tous ceux qui sont auec toy, & enuers tous
autres: & fut ainsi reprise. 17 Et Abraham fit prie-
re à Dieu. Et Dieu guerit Abimelech, sa femme &
ses chambrieres: puis enfanterent. 18 Car le Sei-
gneur auoit serré toute matrice de l'hostel d'Abime
lech, à l'occasion de Sara femme d'Abraham.

CHAP. XXI.

*¶ Isaac nay, circonci, & seuré. Agar auec son fils de-
iettee, & par le Seigneur consolee. Alliance traittee &
confirmee entre Abimelech & Abraham.*

Sus 17. OR le Seigneur visita Sara * comme il auoit pre-
19, & dit: & luy fit ainsi qu'il auoit parlé. 2 * Et Sara
18.10 conceut, & enfanta vn fils à Abraham en sa vieil-
Act. 4. lesse, en la saison que Dieu luy auoit dit. 3 Et A-
8, *gal*. braham appela le nom de son fils (qui luy estoit nay
4.23. & que luy auoit enfanté Sara) Isaac. 4 Puis Abra-
heb.11. hã circoncit son fils Isaac aagé de huit iours,* com
12. me Dieu luy auoit cómádé. 5 Or Abrahã estoit
Sus 17. en l'aage de cét ans quãd Isaac son fils luy nasquit.
30. 6 Lors Sara dit, Dieu m'a fait rire: to° ceux qui l'or
ront, se riront auec moy. 7 Derechef dit, Qui eust
dit à Abrahã que Sara allecteroit enfans? Car ie luy
ay enfanté vn fils en sa vieillesse. 8 Et l'enfant
creut, & fut seuré: & Abraham fit vn grand conuiue
au iour qu'Isaac fut seuré. 9 Et Sara vid le fils
d'Agar Egyptienne (lequel elle auoit enfanté à A-
Gal. 4. brahã) * se moquer. 10 Donc dit à Abrahã, * Chasse
29. ceste seruante & son fils. Car le fils de ceste seruante
Gal. 4. n'heritera point auec mó fils Isaac. 11 Et ceste cho
30. se depleut grandement deuant les yeux d'Abraham
pour l'amour de son fils. 12 Mais Dieu dit à Abra-
hã, N'aye desplaisance en toy-mesme pour l'enfant
& pour ta seruãte. En toutes choses que te dira Sara,
obei

obei à ſa voix.Car *en Iſaac te ſera appelee ſemẽce. Rom.9
13 Ie feray auſsi que le fils de la ſeruãte croiſtra en 7. hebr.
peuple,pource que c'eſt ta ſemence. 14 Adõc A- 11.18
brahã ſe leua de matin,& print du pain & vne bou-
teille d'eau,ſi les bailla à Agar:& les mettãt ſur l'eſ
paule d'elle auec l'enfant,luy dõna congé.Puis elle
ſe mit en chemin,& fut errãte au deſert de Berſabé.
15 Or quãd l'eau de la bouteille faillit,elle ietta l'en
fant ſous vn arbriſſeau. 16 Si s'en alla, & s'aſsit à
l'endroit loin d'vn traict d'arc:car elle dit,Ie ne ver-
ray point la mort de l'enfant. Et elle eſtãt aſsiſe vis
à vis,eſleua ſa voix,& pleura. 17 Lors Dieu ouit la
voix de l'enfant, & l'Ange de Dieu appela du ciel
Agar:ſi luy dit, Qu'as-tu, Agar? Ne crain point, car
Dieu a ouy la voix de l'ẽfant *du lieu* où il eſt. 18 Le-
ue-toy,pren l'enfant,& le reçoy en ta main,car ie le
multiplieray en grand peuple. 19 Et Dieu ouurit
les yeux d'icelle,laquelle voyãt vne fontaine d'eau
s'en alla,& emplit la bouteille d'eau,ſi donna à boi
re à l'enfant. 20 Or Dieu fut auec l'enfant, lequel
deuint grãd,& habita au deſert:il fut auſsi excellẽt
archier. 21 Et demeura au deſert de Parã.Et ſa me
re luy print vne femme de la terre d'Egypte. 22 Or
aduint en ce tẽps-la qu'Abimelech,& Phicol prince
de ſon armee parla à Abrahã, diſant, Dieu eſt auec
toy en toutes les choſes que tu fais. 23 Maintenãt
dõc,iure moy par Dieu ici,q̃ tu ne me nuiras point,
ni à mes enfans,ni à mes neueux. Selõ la courtoiſie
que ie t'ay faite,tu me feras,& à la terre en laquelle
tu as cõuerſé. 24 Lors Abrahã reſpondit, Ie iure-
ray. 25 Et Abrahã reprint Abimelech à l'occaſion
du puits d'eau,q̃luy auoyent oſté les ſeruiteurs du
dit Abimelech. 26 Auquel Abimelech dit,Ie n'ay
point ſeu qui a fait ceſte choſe:mais auſsi tu ne m'ẽ
as point aduerti, & encore ne l'ay-ie point ouy ſinõ
auiourd'huy. 27 Adonc Abrahã print des ouailles,
& des bœufs,& les dõna à Abimelech,& firẽt entre
eux-deux alliãce. 28 Et Abrahã mit à part ſept a-
gneaux du troupeau. 29 Lors Abimelech dit à A-
brahã,Que veulẽt dire ces ſept agneaux-la,leſquels
tu as fait mettre à part? 30 Et il reſpõdit,C'eſt que
tu prendras les ſept agneaux de ma main:à celle fin

qu'ils me soyent en tesmoignage que i'ay cauê ce
b. puits de iurement. puits-ci. 31 Et pource fut appelé ce lieu-la *Bersa
bé, car illec tous deux iurerent. 32 Ils traitterent
donc alliance en Bersabé. Alors se leua Abimelech
& Phicol prince de son armee, & retournerẽt en la
terre des Philisthins. 33 Et Abraham planta des
arbres en Bersabé: & là inuoqua le Nõ du Seigneur
Dieu Eternel. 34 Et habita en la terre des Phili-
sthins long temps.

CHAP. XXII.

¶ *Les promesses sont refaites à Abrahã, & cõfermees par serment, apres auoir esté esprouué par le cõmãdement du sacrifice de son fils, il est consolé par le message, du nombre des enfans de Nachor son frere.*

ET apres ces choses Dieu tenta Abraham, & luy
dit, Abraham, & il respondit, Me voici. Puis il dit,
2 Pren maintenant ton fils vnique, lequel tu ai-
Heb.11.17. mes, Isaac, di-ie, & t'en va au pays de Moria, & *l'of
fre là en holocauste sur vne des montagnes la-
quelle ie te diray. 3 Abraham donc se leuant de
matin embasta son asne, & print deux seruiteurs a-
uec luy, & Isaac son fils. Et ayãt coupé le bois pour
l'holocauste, se mit en chemin, & s'en alla au lieu
que Dieu luy auoit dit. 4 Au troisieme iour Abra
ham leuant ses yeux, vid le lieu de loin. 5 Et dit à
ses seruiteurs, Arrestez-vous ici auec l'asne. Moy
& l'enfant cheminerons iusques là: & quand au-
rons adoré, nous retournerons à vous. 6 Et Abra-
ham print le bois de l'holocauste, & le mit sur Isaac
son fils. Et luy il print le feu en sa main & vn glai-
ue, & s'en allerent eux deux ensemble. 7 Adonc
Isaac dit à Abraham son pere, Mon pere. Abraham
respondit, Me voici, mon fils. Et il dit, Voici le feu
& le bois: mais où est l'agneau pour l'holocauste?
8 Et Abraham respondit, Mon fils, Dieu se pour-
uoira d'agneau pour l'holocauste. Et cheminoyent
eux deux ensemble. 9 Et eux estans venus au
lieu que Dieu luy auoit dit, il edifia vn autel, & or-
Ia.2.21 donna le bois: * si lia Isaac son fils, & le mit sur
l'autel par dessus le bois. 10 Et auançant sa
main, empoigna le glaiue pour decoller son fils.
11 Lors l'Ange du Seigneur luy cria du ciel, disant,
Abra-

Abraham, Abraham. Lequel respondit, Me voici.
12 Et il luy dit, Tu ne mettras point la main sur
l'enfant, & ne luy feras aucune chose. Car mainte-
nant i'ay cognu que tu crains Dieu, veu que tu n'as
espargné ton fils ton vnique pour l'amour de moy.
13 Et Abraham leua ses yeux, & regarda: Et voici
derriere luy vn mouton retenu en vn buisson par
ses cornes. Adonc Abraham s'en va, & print le mou
ton, & l'offrit en holocauste en lieu de son fils.
14 Et Abraham appela le nom de ce lieu-la, Le Sei-
gneur verra. Dont on dit auiourd'huy de la mon-
tagne, Le Seigneur sera veu. 15 Et l'Ange du Sei-
gneur appela Abrahā du ciel pour la seconde fois,
16 Disant, I'ay iuré par moy-mesme, dit le Seigneur,
Pourtant que tu as fait ceste chose, & que tu n'as
point espargné ton fils vnique: 17 Ie te beniray
& multiplieray ta semēce cōme les estoilles du ciel,
& comme le sablon qui est sur le riuage de la mer:
& ta semence possedera la porte de ses ennemis.
18 *Et toutes nations de la terre seront benites en *Sus 12
ta semēce, pource que tu as obei à ma voix. 19 Ain 3, & 18.
si Abraham retourna à ses seruiteurs, lesquels se le- 18, sous
uerent, & s'en allerent ensemble: & Abraham ha- 26.4,
bita audit Ber-sabé. 20 Et apres ces choses, il fut eccl.44.
annoncé à Abraham, en disant, Voici, Melcha a auf- 22. act.
si enfanté des enfans à Nachor tō frere, 21 Assauoir 3.25.
Hus son premier nay, & Buz son frere, & Camuel gal.3.8.
pere d'Aram, 22 Et Cased, & Azau, & Pheldas, &
& Iedlaph, 23 Et Bathuel. Et Bathuel a engendré
Rebecca. Melcha enfanta iceux huit à Nachor frere
d'Abraham. 24 Et la concubine d'iceluy, nommee
Roma, enfanta aussi, assauoir, Tabee, Gaham, Thaas,
& Maacha.

CHAP. XXIII.

¶ *Abraham pleure la mort de Sara, & l'ensevelit au champ acheté d'Ephron & des Hethiens, leur ciuilité.*

OR Sara vesquit cent vingtseps ans: c'est le temps
de sa vie. 2 Puis mourut en Ciriath-arba: qui est
Hebron, en la terre de Chanaan. Lors Abraham vint
pour la plaindre & pleurer. 3 Et s'estāt leué de de-
uant son mort, il parla aux enfans de Heth, disant,

4 Ie suis forain & estranger entre vous : donnez-
moy appartenãce de sepulchre auec vous, afin que
i'enseuelisse mon mort, *l'ostant* de deuãt moy. 5 Les
enfans de Heth respondirẽt à Abrahã, en luy disant,
6 Seigneur escoute nous, Tu es entre nous vn prin
ce de Dieu, enseueli ton mort en nos plus exquis se
pulchres. Nul de nous ne te refusera son sepulchre,
que tu n'y enseuelisses ton mort. 7 Adonc Abra-
ham se leua, & s'enclina deuant le peuple du pays
des Hethiens. 8 Et parla auec eux disant, S'il vous
plaist que i'enseuelisse mon mort de deuant moy,
escoutez moy: soyez intercesseurs pour moy enuers
Ephron fils de Zoar. 9 Afin qu'il me donne la ca-
uerne double qu'il a au bout de son champ. Qu'il
me la baille à prix suffisant entre vous, en posses-
sion de sepulchre. 10 Et Ephron residoit au milieu
des Hethiẽs: Ephron donc Hethiẽ respondit à Abra
hã (oyans tous les Hethiẽs qui entroyent par la por
te de sa cité) disant, 11 Non, mon seigneur, escoute
moy, ie te donne le chãp & la cauerne qui est en ice-
luy: ie te le baille en la presence des fils de mõ peu-
ple: puis que ie le te donne, enseueli-y ton mort.
12 Et Abraham s'enclina deuãt le peuple du pays:
13 Et parla à Ephron, oyãt tout le peuple du pays,
disant, Mais s'il te plaist, ie te prie escoute-moy : ie
bailleray l'argent du champ, reçoy-le de moy: puis
i'enseueliray mon mort. 14 Et Ephron respondit
à Abraham, en luy disant, 15 Mon seigneur, es-
coute-moy: la terre *vaut* quatre cens sicles d'ar-
gẽt, mais qu'est-ce entre moy & toy? enseueli donc
ton mort. 16 Et Abraham obeit à Ephron, & luy
paya l'argent dont il auoit parlé, oyans les Hethiẽs,
c'est assauoir quatre cens sicles d'argẽt, ayãs cours
entre les marchans. 17 Et le champ d'Ephron qui
estoit en la cauerne double, regardant vers Mamré,
tant le champ que la cauerne, & tous les arbres qui
estoyent au chãp, & en tous les limites à l'enuiron,
18 Fut liuré en possession à Abraham en la presen-
de tous les Hethiens, entrãs par la porte de la cité.
19 Et apres ce, Abrahã enseuelit sa femme Sara, en
la double cauerne du chãp vers Mamré, qui est He-
bron, en la terre de Chanaan. 20 Le champ donc
&

& la foſſe qui eſtoit en iceluy, fut liuré par les Hethiens à Abraham, en poſſeſsion de ſepulchre.

CHAP. XXIIII.

¶ La fidelité du ſeruiteur d'Abraham, tant enuers Dieu qu'enuers ſon maiſtre, & ſa bonne rencontre au pourchas d'vne femme pour Iſaac. L'honneſteté de luy, de Rebecca & Laban. Le mariage de luy auec Rebecca, de ſa conſolation.

ET Abraham deuint ancien, & plein de iours. Et le
Seigneur l'auoit benit en toutes choſes. 2 Or
Abraham dit au plus ancien ſeruiteur de ſa maiſon
qui auoit le gouuernement de tout ce qui luy ap-
partenoit, *Mets, ie te prie, ta main ſous ma cuiſſe, *Sous 47*
3 Et te feray iurer par le Seigneur Dieu du ciel & *29*
de la terre, que tu ne prennes point femme pour
mon fils, des filles des Chananeens, entre leſquels
i'habite: 4 Mais tu iras en mon pays, & à mon
parentage, pour prendre femme à mon fils Iſaac.
5 Et le ſeruiteur luy dit, Si parauenture la femme
ne veut point venir auec moy en ce pays-ci, doy-ie
remener ton fils au pays dont tu es ſorti? 6 A-
braham luy dit, Garde que tu ne remenes là mon
fils. 7 Le Seigneur du ciel, qui m'a retiré de la mai
ſon de mõ pere, & de la terre de ma naiſſance, & qui
a parlé à moy: qui m'a iuré en diſant, *Ie donneray *Sus 11.*
à ta ſemence ceſte terre: iceluy enuoyera ſon Ange *7. & 13*
deuant toy, & d'illec prendras femme à mon fils. *15, & 15*
8 Mais ſi la femme ne veut venir auec toy, tu ſeras *18, ſous*
quitte de ce iurement-ci: tant ſeulement ne remene *26.4.*
point là mon fils. 9 Adonc le ſeruiteur mit la main
ſous la cuiſſe d'Abraham ſon ſeigneur, & luy iura
pour ceſte choſe-la. 10 Ainſi le ſeruiteur prenãt dix
chameaux d'entre les chameaux de ſon maiſtre, s'en
alla, car il auoit tous les biens de ſon maiſtre en ſa
main. Il partit donc & s'en alla en Aram Naharaim,
en la cité de Nachor. 11 Et fit coucher les cha-
meaux hors de la cité, pres du puits d'eau, vers le
ſoir, au tẽps qu'on ſort pour puiſer *de l'eau*. 12 Et
dit, O Seigneur Dieu de mon maiſtre Abraham,
donne-moy rencontre auiourd'huy, & fay grace à
mon maiſtre Abraham. 13 Voici, ie me tiendray
aupres de la fontaine d'eau, pendant que les filles

des gens de ceſte cité ſortent pour puiſer de l'eau.
14 La iuuencelle donc à laquelle ie diray, Abbaiſſe
maintenant ta cruche, afin que ie boiue: & qui dira,
Boy, & auſsi ie dőneray à boire à tes chameaux, ſoit
celle que tu as preparee à ton ſeruiteur Iſaac. Par i-
celle donc cognoiſtray-ie que tu as fait grace auec
mon maiſtre. 15 Et aduint qu'auãt qu'il eut ache-
ué de parler, voici Rebecca fille de Bathuel, fils de
Melcha, femme de Nachor, frere d'Abraham, ſortoit
ayant ſa cruche ſur ſon eſpaule. 16 Et la iuuen-
celle eſtoit tresbelle de regard, vierge, ſi qu'hom-
me ne l'auoit cognue. Et deſcendit à la fontaine, &
emplit ſa cruche, & remontoit. 17 Adonc le ſerui
teur courut au deuant d'elle, & dit, Donne-moy
maintenant vn petit d'eau de ta cruche à boire.
18 Et elle dit, Mon ſeigneur, boy. Et incontinent
deſcendit ſa cruche ſur ſa main, & luy donna à
boire. 19 Et apres luy auoir donné à boire, elle
dit, Auſsi i'en tireray pour tes chameaux, tant
qu'ils auront beu à ſuffiſance. 20 Et legerement
elle verſa ſa cruche és auges, & courut encore au
puits pour y puiſer, & puiſa pour to⁹ ſes chameaux.
21 Et ceſt hőme s'eſmerueilloit d'elle, conſiderant
ſans ſonner mot, pour ſauoir ſi le Seigneur auoit
dőné bő-heur à ſon voyage, ou non. 22 Et quand
les chameaux eurent acheué de boire, ceſt homme
tira des oreillettes d'or, peſant demi ſicle, & deux
bracelets ſur ſes mains peſãs dix ſicles d'or. 23 Puis
luy dit, A qui eſt-tu fille? ie te prie fay le moy ſa-
uoir: & y a-il point lieu en la maiſon de tő pere pour
nous loger? 24 Et elle luy reſpondit, Ie ſuis la fille
de Bathuel fils de Melcha, qu'elle enfanta à Nachor.
25 Puis luy dit, Il y a chez nous beaucoup de paille
& de fourrage, & auſsi lieu pour loger. 26 Et ceſt
hőme s'agenouilla & adora le Seigneur. 27 Et dit,
Benit ſoit le Seigneur Dieu de mő maiſtre Abrahã,
qui n'a point deſtitué de ſa grace & fidelité mő mai-
ſtre. Mais eſtant en la voye, le Seigneur m'a conduit
en la maiſon du frere de mon maiſtre 28 Et la
iuuencelle courut, & annonça en la maiſon de ſa
mere ſelon ce propos. 29 Or Rebecca auoit vn
frere, nommé Laban. Lors Laban courut dehors

à ceſt hõme vers la fontaine. 30 Et quãd il vid les
oreillettes, & les bracelets és mains de ſa ſœur, &
qu'il eut entẽdu les paroles de Rebecca ſa ſœur, di-
ſant, C'eſt hõme a ainſi parlé à moy, il vint à iceluy,
lequel eſtoit aupres des chameaux, vers la fontaine.
31 Et dit, Benit de Dieu, entre: pourquoy te tiens-tu
dehors? i'ay preparé la maiſon & le lieu pour tes
chameaux. 32 Alors l'homme vint en ſa maiſon, &
Laban desharnacha les chameaux, & leur donna de
la paille & du fourrage, & de l'eau pour lauer, tant
les pieds d'iceluy, que les pieds des perſonnages
qui eſtoyent auec luy, 33 Et luy preſenta à mãger.
Mais il dit, Ie ne mãgeray point, iuſqu'à ce que i'au
ray recité mõ cas. Et iceluy dit, Parle. 34 Il dit dõc,
Ie ſuis le ſeruiteur d'Abraham. 35 Et le Seigneur
a benit grandement mon maiſtre, & magnifié, & luy
a donné brebis, bœufs, argent, or, ſeruiteurs, cham-
brieres, chameaux & aſnes 36 Et Sara femme de
mon maiſtre a engendré vn fils à mon maiſtre, en la
fin de ſa vieilleſſe, auquel il a donné tout ce qu'il a.
37 Et mon maiſtre m'a fait iurer, diſant, Tu ne pren
dras point femme à mon fils des filles des Chana-
neens, en la terre deſquels i'habite: 38 Ains tu i-
ras en la maiſon de mõ pere, & à ma famille, & pren
dras femme pour mon fils.. 39 Lors ie di à mõ mai
ſtre, Que ſi d'auenture la femme ne venoit auec
moy? 40 Et il me reſpondit, Le Seigneur deuant
lequel i'ay cheminé, enuoyera ſon Ange auec toy,
& fera proſperer ta voye, & prendras femme à mon
fils de ma famille, & de la maiſon de mon pere,
41 Adonc ſeras exempt de mon adiuration, ſi tu
paruiés à ma famille: & ſi on ne te la donne, tu ſeras
quitte de mon adiuration. 42 Ie ſuis donc venu
auiourd'huy à la fontaine, & ay dit, O Seigneur
Dieu de mon maiſtre Abraham, s'il te plaiſt
maintenant que tu faces proſperer ma voye par
laquelle ie chemine. 43 Voici, ie m'arreſte pres la
fontaine d'eau: que ſi vne pucelle ſort pour y puiſer
& que ie luy die, Donne-moy maintenant à boire
vn peu d'eau de ta cruche: 44 Et qu'elle me die,
Boy, toy, & auſsi i'en puiſeray pour tes chameaux: i-
celle ſoit la femme que le Seigneur a preparee au fils

de mon ſeigneur. 45 Auant que i'euſſe accōpli de
parler en mon cœur, lors voici Rebecca eſt ſortie,
ayant la cruche ſur ſon eſpaule, & eſt deſcēdue à la
fontaine,& a puiſé.Puis ie luy ay dit, Donne-moy
maintenant à boire. 46 Et ſoudainement a ab-
baiſſé ſa cruche de deſſus ſon eſpaule, & a dit, Boy:
& pareillement ie donneray à tes chameaux à boi-
re. Et i'ay beu, & auſsi elle a donné à boire aux
chameaux. 47 Puis ie l'ay interroguee, diſant,
De qui es-tu fille? Et elle a reſpondu, Fille de
Bathuel, le fils de Nachor, que Melcha luy a en-
fanté. Lors luy ay mis les oreillettes ſur ſa face,
& les bracelets ſur ſes mains. 48 Apres ie me ſuis
agenouillé, & ay adoré le Seigneur, & ay benit le
Seigneur Dieu de mon maiſtre Abraham, lequel
m'a conduit droitement, afin que ie prinſſe la fil-
le du frere de mon maiſtre pour ſon fils. 49 Or
maintenant s'il vous vient à plaiſir de faire grace
à mon maiſtre, ſignifiez-le moy: ou autrement di-
tes-le moy, afin que ie m'en retire à dextre ou à
ſeneſtre 50 Et Laban & Bathuel reſpondirent,
diſans, C'eſt affaire eſt procedé du Seigneur: nous
ne pouuons dire cōtre toy ne bien ne mal. 51 Voi-
ci Rebecca à ton commandement, pren-la, & t'en
va, & qu'elle ſoit femme du fils de ton maiſtre,
comme Dieu l'a dit. 52 Et quand le ſeruiteur
d'Abraham eut ouy leurs paroles, il s'enclina en
terre,adorant le Seigneur. 53 En apres, le ſerui-
teur tira des bagues d'argent, & d'or, & des veſte-
mens,& les donna à Rebecca. Et fit auſsi des pre-
ſens à ſon frere & à ſa mere. 54 Puis mangerent
& beurent, luy & les hommes qui eſtoyent auec
luy,& logerent.Et quand ils furent leuez de matin,
il dit,Renuoyez-moy à mon maiſtre. 55 Et le fre-
re & la mere luy dirent, Que la fille demeure a-
uec nous à tout le moins dix iours: puis apres
elle s'en ira. 56 Et il leur dit, Ne me retardez
point, puis que le Seigneur a bien adreſſé mon
chemin. Renuoyez-moy, & ie m'en retourneray
à mon maiſtre. 57 Lors dirent, Appelons la
fille, & luy demandons ſon conſentement. Ils ap-
pelerent donc Rebecca, luy diſans, Veux-tu aller
auec

auec cest homme? 58 Laquelle respondit, I'iray.
59 Ainsi ils laisserent aller Rebecca leur sœur, &
sa nourrice, auec le seruiteur d'Abraham & ses gés.
60 Et ils benirent Rebecca, en luy disant, Tu es no
stre sœur, sois fertile par mille milliers, & que ta se-
mence possede la porte de ses ennemis. 61 Adonc
se leua Rebecca & ses chambrieres, & montere͂t sur
les chameaux: & suiuirent l'hôme: lequel print Re-
becca, & s'en alla. 62 *Or Isaac retournoit du puits
du Viuát qui me voit: car il habitoit en la terre vers
Midi. 63 Et Isaac estoit issu, pour prier au chãp en- Sus 16.
uers le soir: & en esleuant ses yeux, il vid lors venir 14.
les chameaux. 64 Sẽblablement Rebecca iettãt sa
veuë vid Isaac, & saillit ius du chameau, 65 Disant
au seruiteur, Qui est cest hõme-la qui chemine par
le champ au deuant de nous? Et le seruiteur respon-
dit, C'est mon maistre. Adonc elle print vn voile, &
s'en couurit. 66 Et le seruiteur raconta à Isaac
toutes les choses qu'il auoit faites. 67 Et puis I-
saac l'amena au tabernacle de Sara sa mere. Si la
print, & luy fut à femme, & l'aima. Ainsi Isaac se cõ-
sola apres *le trespas* de sa mere.

CHAP. XXV.

¶ *La mort d'Abrahã. La benediction de Dieu sur I-
saac. Isaac demande à Dieu lignee. Rebecca cõçoit. Elle
enfante Esau & Iacob. Le naturel des deux. Esau vend
sa primogeniture.*

ET Abraham print vne autre femme nommee Ce-
tura, 2 Laquelle luy enfanta Zamram, Iecsan,
Madan, Madian, Iesboc, & Sué. 3 Et Iecsan engen
dra Saba & Dadan. Et les enfans de Dadan furent,
Assurim, Larusim, Laomin. 4 Et les enfans de Ma
dian furent, Epha, Epher, Henoch, Abida, Eldaa. I-
ceux, tous sont les enfans de Cetura. 5 Et Abrahã
donna tout ce qui luy appartenoit à Isaac. 6 Mais
aux fils de ses cõcubines il bailla dõs: & les enuoya
arriere de son fils Isaac, vers la region d'Orie͂t, luy
encore viuãt. 7 Et les ans de la vie que vesquit A-
braham, furent cent septãte cinq ans. 8 Abraham
donc defaillãt mourut en bõne vieillesse, ia ancien,
& rassasié, & fut mis ensemble auec son peuple.
9 Et Isaac & Ismael ses fils l'enseuelire͂t en la ca-

nerne double, au champ d'Ephron fils de Seor, He-
thien, laquelle est deuant Mamré. 10 C'est le
champ que ledit Abraham auoit acheté des He-
thiens. Là donc fut enseueli Abraham auec Sara sa
femme 11 Or aduint apres la mort d'Abraham,
Sus 16. que Dieu benit Isaac son fils. * Et Isaac habitoit
14. pres le puits du Viuant qui me void. 12 S'ensui-
uent les generations d'Ismael fils d'Abraham, que
Agar Egyptienne, châbriere de Sara, enfanta audit
Abraham. 13 Ceux donc sont les noms des enfans
d'Ismael, nommément, & selon leurs generations.
1. Chro. *Le premier nay d'Ismael, Nabaioth, apres Cedar,
1.29. Abdeel, Mabsan, 14 Masma, Duma, Massa. 15 Ha-
dad, Thema, Iethur, Naphis, & Cedma. 16 Ceux-
ci sont les enfans d'Ismael, & leurs noms, selô leurs
bourgades & chasteaux. Assauoir douze princes en-
tre leurs gens. 17 Les ans donc de la vie d'Ismael,
furent cent trente sept ans. Ainsi defaillant mourut,
& fut mis ensemble auec son peuple. 18 Et ha-
bitoit depuis Heuila iusqu'à Sur, qui regarde vers
Egypte, quand tu viens en Assur. Iceluy s'arresta
aupres de tous ses freres 19 S'ensuiuent les
generations d'Isaac, fils d'Abraham. Abraham en-
gendra Isaac. 20 Et Isaac estoit aagé de qua-
rante ans, quand il print à femme Rebecca fille de
Bathuel Syrien, de Mesopotamie, sœur de Laban
Syrien. 21 Et Isaac supplia le Seigneur pour sa
femme, pourtant qu'elle estoit sterile, & le Sei-
Rom. gneur l'exauça. * Et Rebecca sa femme conceut.
9.10. 22 Mais les enfans s'entrepoussoyent en son ven-
tre: & elle dit, Si ainsi est, pourquoy suis-ie? Lors
s'en alla requerir le Seigneur. 23 Et le Seigneur
luy dit, Deux nations sont en ton ventre, & deux
peuples se departiront de tes entrailles. Et vn peu-
Rom. ple surmontera l'autre peuple: * & le plus grand ser-
9.12. uira au moindre. 24 Et quand son temps d'en-
fanter fut accompli: voici, il y auoit deux gemeaux
en son ventre. 25 Dont le premier qui sortit estoit
roux, & tout comme vn vestement velu: & appe-
Osee 12. lerent son nom Esau. 26 * Et apres issit son fre-
3. mat. re, tenant de sa main le talon d'Esau: & son nom fut
1.2. appelé Iacob. Et Isaac estoit aagé de soixante ans,
quand

quilz diceux naſquirẽt. 27 Depuis les enfans deuin-
drẽt grans. Et Eſau eſtoit homme entendu à la chaſ
ſe, homme des champs : mais Iacob eſtoit homme
ſimple, ſe tenant és tabernacles. 28 Et Iſaac ai-
moit Eſau: car la venaiſon eſtoit ſa viande. Mais Re
becca aimoit Iacob. 29 Or comme Iacob cuiſoit
du potage, Eſau reuint des champs, & eſtoit las.
30 Et Eſau dit à Iacob, Donne-moy à manger, ie te
prie, de ce potage roux: car ie ſuis las. parquoy on
appela ſon nom Edom. 31 Mais Iacob luy dit, Ven
moy auiourd'huy ta primogeniture. 32 Et Eſau
reſpondit, Voici, ie m'en vay mourir: à quoy me ſer
uira ma primogeniture? 33 Et Iacob dit, Iure-
moy à ceſte heure. *Et il luy iura: ainſi il vendit ſa Hebr.
primogeniture à Iacob. 34 Et Iacob donna à E- 12.16.
ſau du pain, & le potage de lentilles: & il mangea, &
beut, & ſe leua, & s'en alla. Ainſi Eſau meſpriſa ſa
primogeniture.

CHAP. XXVI.

¶ *Dieu benit & nourrit Iſaac en la famine. Le grand ſoin de Dieu enuers Iſaac. Dieu conſole & cõforte Iſaac, le beniſſant. Eſau prend des femmes contre le gré de ſon pere.*

ET aduint qu'il y eut famine au pays, outre la pre-
miere famine* qui fut au temps d'Abraham. Et I-
ſaac s'en alla vers Abimelech roy des Philiſthins Sus 12.
en Gerar. 2 Alors le Seigneur luy apparut, & dit, 20.
Ne deſcen point en Egypte: demeure en la terre que
ie te diray. 3 Habite en ce pays-ci, & ie ſeray auec
toy, & te beniray. *Car à toy, & à ta ſemence ie don Sus 13.
neray toutes ces regions. Et ie ratifieray le iure- 15, &
ment que i'ay iuré à Abrahã ton pere. 4 Et feray 15.18,
multiplier ta ſemẽce comme les eſtoilles du ciel: & Sus 12.
donneray à tes ſucceſſeurs ces regiõs: * & toutes les 3, & 18.
gens de la terre ſe beniront en ta ſemence. 5 Pour- 18, &
ce qu'Abraham á obei à ma voix, & à gardé mes or 21.17.
donnances, commandemens, ſtatuts, & loix. 6 I-
ſaac donc demeura en Gerar. 7 Et quand il fut in-
terrogué touchant ſa femme par les gens du pays, il
reſpondit, C'eſt ma ſœur. Car il craignoit de di-
re, C'eſt ma femme, de peur que paraduenture
les hommes du lieu ne le tuaſſent à cauſe de Rebec-

ca, car elle estoit belle de face. 8 Or aduint apres
plusieurs iours, luy estant là, qu'Abimelech roy des
Philisthins contemploit par la fenestre, & vid lors
Isaac se iouant auec Rebecca sa femme. 9 Adonc
Abimelech appela Isaac, & luy dit, Voici, certes c'est
ta femme: & comment as tu dit, C'est ma sœur? Et I-
saac luy respondit, Car i'ay pensé que parauenture
ie mourroye à cause d'elle. 10 Et Abimelech dit,
Pourquoy nous as-tu fait ce? Gueres ne s'en a falu
que quelqu'vn du peuple n'ait couché auec ta fem
me, & que tu n'ayes fait venir vn crime sur nous.
11 Abimelech donc cõmãda à tout le peuple, di-
sant, Celuy qui touchera cest homme ou sa femme,
il mourra de mort. 12 Et Isaac sema en ceste terre
la, & recueillit ceste annee-la cent muis. Et le
Seigneur le benit. 13 Lors cest homme accreut, &
continuellement profitoit & croissoit, iusques à ce
qu'il fut fort grand. 14 Et eut acquests de bercail
& de bœufs, & grande mesgnie. Dont les Philisthins
eurent enuie sur luy. 15 Tellement qu'ils estoup-
perent tous les puits qu'auoyent cauez les serui-
teurs de son pere, au temps de sondit pere Abrahã:
& les remplirent de terre. 16 Aussi Abimelech dit
à Isaac, Depars-toy arriere de nous: car tu es beau-
coup plus puissant que nous. 17 Isaac donc s'en al
la d'illec, & s'arresta pres du fleuue de Gerar, & habi
ta là. 18 Et Isaac derechef caua les puits d'eau,
qu'on auoit cauez au temps d'Abrahã son pere, les-
quels les Philisthins auoyent estouppez apres la
mort d'Abrahã: & les nõma selon les noms que son
pere leur auoit imposez 19 Les seruiteurs dõc d'I
saac fouyrent pres du fleuue, & trouuerent illec vn
puits d'eau viue. 20 Mais les pasteurs de Gerar
prindrent noise contre les pasteurs d'Isaac, disans,
L'eau est nostre: dont il appela le nom du puits, *E-
sec, parce qu'ils auoyent eu dissension auec luy:
21 Apres fouyrẽt vn autre puits, pour lequel aussi
ils estriuerẽt: dõt appela son nom *Sit-nath. 22 Lors
se traansporta de là, & caua vn autre puits, pour le-
quel ils n'eurẽt point de noise, dõt il appela son nom
*Rehoboth, disant, Pource que maintenant le Sei-
gneur nous a eslargis, & nous a fait fructifier en la
terre.

*c'est dissension, debat.
*inimitié, malueillãce.
*C'est eslargissement.

terre. 23 Puis de là monta en Bersabé. 24 Et le
Seigneur luy apparut en ceste mesme nuict, disant,
Ie suis le Dieu d'Abraham, tõ pere, ne crain point,
car ie suis auec toy, & te beniray, & multiplieray ta
semence à cause d'Abraham mon seruiteur. 25 A-
dõc edifia illec vn autel, & inuoqua le nom du Sei-
gneur, & dressa là son pauillõ : & les seruiteurs d'I-
saac y cauerẽt vn puits. 26 Et Abimelech vint à luy
de Gerar, & Achuzat sõ ami, & Phicol prince de son
armee. 27 Mais Isaac leur dit, Pour quelle raison
venez-vous vers moy, veu que vous me hayez, &
que m'auez deietté arriere de vous? 28 Et ils res-
pondirent, Nous auons apperceu que le Seigneur
estoit auec toy. Puis auons dit, Qu'il y ait mainte-
nãt sermẽt ensemble entre nous & toy: traittons al-
liãce auec toy: 29 Afin que tu ne nous faces mal,
si cõme nous ne t'auõs point attouché, & ainsi que
ne t'auõs fait que biẽ, & t'auõs laissé aller en paix,
entãt que tu es benit du Seigneur. 30 Adõc il leur
fit vn grãd cõuiue, & mangerent & beurẽt. 31 Et
se leuerẽt au matin, & iurerent l'vn à l'autre. Puis I-
saac les laissa aller, & s'en allerẽt d'auec luy en paix.
32 Or aduint en ce mesme temps que les seruiteurs
d'Isaac vindrẽt, & luy annoncerẽt des nouuelles du
puits qu'ils auoyẽt caué, luy disans, No⁹ auõs trou
ué de l'eau. 33 Et il l'appela *Seba. Pource le nom
de la ville fut dit Ber-seba iusques au tẽps present.
34 Et Esau aagé de quarãte ans print à femme Iu-
dith fille de Beri Hethiẽ, & Besamath fille d'Elõ He
thiẽ. 35 *Et icelles furent en fascherie d'esprit à I-
saac & Rebecca. CHAP. XXVII.

*Grec iurement. Sous 27.46.

¶ *La benediction d'Isaac donnee à Iacob en lieu d'E sau, dont s'ensuiuẽt haines mortelles entre les freres, la fuite de Iacob, & fascherie à Rebecca.*

ET Isaac deuint anciẽ, & ses yeux estoyẽt esblouis,
tellemẽt qu'il ne voyoit goutte. Lors appela Esau
son fils aisné. Et luy dit, Mõ fils. Et il luy respõdit,
Me voici. 2 Il dit, Voici, maintenãt ie suis deuenu
vieil, ie ne say point le iour de ma mort. 3 Mainte-
nãt donc ie te prie, pren tes instrumẽs, ton carquois,
& ton arc, & t'en va par les chãps chasser de venai-
son pour moy. 4 Et m'appreste viãde appetissante

comme ie l'aime:puis apporte-la moy, & que ie la
mange,à celle fin que mon ame te benie deuant que
ie meure. 5 Or Rebecca eſcoutoit cepẽdãt qu'Iſaac
parloit à Eſau ſon fils. Eſau donc s'en alla par les
chãps chaſſer,pour apporter de la venaiſon.. 6 A-
dõc Rebecca parla à Iacob ſon fils,diſant, Voici,i'ay
ouy tõ pere parlãt à Eſau tõ frere, diſant, 7 Appor
te-moy de la venaiſon, & me fay quelque choſe ſa-
uoureuſe,&i'en mãgeray,puis te beniray en la preſẽ
ce du Seigneur deuãt que mourir. 8 Maintenãt dõc
mon fils,obei à ma voix,& à ce que ie te commãde.
9 Or t'en va au bercail, & me prẽ là deux bons che
ureaux,afin que i'en face quelque ſchoſe d'appetit
pour tõ pere,ainſi qu'il aime. 10 Afin que quãd tu
l'auras porté à tõ pere,& qu'il aura mãgé,il te benie
deuãt ſa mort. 11 Adonc Iacob reſpõdit à Rebecca
ſa mere, Voici, Eſau mon frere eſt hõme velu,mais
moy ie ſuis ſans poil. 12 Si d'auẽture mon pere me
taſte,lors ie ſeray reputé de luy cõme abuſeur,& fe
ray venir ſur moy malediction, & non benediction.
13 Et ſa mere luy dit, Mon fils, ta malediction ſoit
ſur moy : ſeulement obei à ma voix, & va, & m'en
pren. 14 Parquoy il s'en alla,& en print,& l'appor
ta à ſa mere. Et ſa mere appreſta les viandes, telles
que le pere d'iceluy les aimoit. 15 Puis elle print
les precieux veſtemens d'Eſau ſon grãd fils,qu'elle
auoit chez elle en la maiſon , & en veſtit Iacob ſon
fils le plus ieune: 16 Et enueloppa des peaux des
cheureaux ſes mains,& la partie de ſõ col qui eſtoit
ſans poil. 17 Apres,elle bailla en la main de ſon fils
Iacob la viande, & le pain qu'elle auoit appreſté.
18 Lors il vint à ſon pere, & luy dit, Mon pere.Let
quel,reſpondit,Me voici:qui es-tu mon fils? 19 Et
Iacob dit à ſon pere , Ie ſuis Eſau ton premier nay,
& ay fait ainſi que tu m'auois dit.Leue-toy mainte
nant,ſieds-toy,& mãge de ma venaiſon,afin que tu
me beniſſe. 20 Adonc Iſaac dit à ſon fils , Qu'eſt-
ceci?Tu en as bien toſt trouué,mon fils: Et il dit,Le
Seigneur tõ Dieu me l'a fait venir au deuãt. 21 De
rechef Iſaac dit à Iacob, Mõ fils approche-toy main
tenant, & ie te taſteray,aſſauoir ſi tu es iceluy mon
fils Eſau,ou non. 22 Iacob donc s'approcha de ſon
pere

pere Isaac, & il le tasta, puit dit, [illegible] la
voix de Iacob, mais les mains, sont les mains d'E-
sau. 23 Et il le mescognut:car ses mains estoyent ve-
lues cõme les mains de son frere Esau. Adõc il le be
nit, 24 Disant, Es-tu toy mõ fils Esau? Et il respon
dit, Ie le suis. Puis dit, 25 Approche-toy de moy, &
que ie mãge de la venaison de mõ fils, afin que mõ
ame te benisse. Et il luy presenta, & puis en mãgea.
Il luy apporta aussi du vin, & il beut. 26 Apres, I-
saac son pere luy dit, Approche-toy maintenant, &
me baise, mon fils. 27 Et il s'approcha, & le baisa.
Adonc il sentit l'odeur des vestemens, & le benit, di
sant, Voici l'odeur de mon fils, comme l'odeur du
chãp q̃ le Seigneur a benit. 28 * Dieu dõc te doint
de la rosee du ciel, & de la graisse de la terre, & abõ *Hebr.*
dance de froment & de moust. 29 Que les peu- 12.20.
ples te seruent, & que les nations te facent reueren
ce. Que tu sois seigneur de tes freres, & que les fils
de ta mere te portent honneur. Ceux qui te maudi-
ront, seront maudits: & ceux qui te beniront, se-
ront benis. 30 Et aduint quand Isaac eut ac-
compli de benir Iacob, & que tant seulement Ia-
cob issoit de la presence de son pere Isaac, lors son
frere Esau reuint de la chasse: 31 Lequel aussi
mesme apresta des viandes, & les apporta à son pe
re: puis il luy dit, Que mon pere se leue, & mange
de la venaison de son fils, afin que ton ame me be-
nie. 32 Et Isaac son pere luy dit, Qui es-tu? Et il
respõdit, Ie suis ton fils Esau, tõ premier-nay. 33 Et
Isaac fut estõné tant & plus, d'vn grãd espouuante-
ment:& dit, Qui est, & où est dõc celuy qui a chassé
de la venaison, & m'en a apporté, & ay mangé de
tout auant que tu vinsses, & l'ay benit, dont aussi
il sera benit? 34 Or quand Esau eut entẽdu les pa
roles de son pere, il s'escria d'vn grãd cri, & fut tres
fort marri. Puis dit à son pere, Beni-moy aussi biẽ,
mõ pere. 35 Mais il dit, Ton frere est venu par frau
de, & a soustrait ta benedictiõ. 36 Lors il dit, A bõ
droict fut appelé son nom Iacob, car voici la secõde
fois qu'il m'a deceu: *il a prins ma primogeniture, *Sus* 25.
& voici maintenant il vsurpe ma benediction. Puis 33.
dit, Ne m'as-tu point reserué de benedictiõ? 37 Et

Iſaac reſpōdit à Eſau,diſant, Voici,ie l'ay cōſtitué
ſeigneur ſur toy,& luy ay dōné tous ſes freres pour
ſeruiteurs:ſi l'ay garni de froment & de vin. Et que
te feray-ie donc,mon fils? 38 Et Eſau dit à ſon pe-
re, N'as-tu qu'vne benediction , mon pere ? Beni-
moy auſsi bien,mon pere. *Et Eſau eſleuāt ſa voix
Hebr. pleura. 39 Et Iſaac ſon pere reſpondit, luy diſant,
12. 16 *Voici,en la graiſſe de la terre ſera ton habitation,
Hebr. & en la roſee du ciel en haut. 40 Et viuras par tō
11.20. eſpee,& ſeruiras à tō frere:mais il aduiendra que tu
domineras, & eſcourras ſon ioug de deſſus ton col.
41 Et Eſau eut en haine Iacob,pour la benediction,
Abdi. dont l'auoit benit ſon pere,& dit en ſon cœur ,*Les
20. iours du dueil de mon pere s'approchent , adonc ie
tueray Iacob mon frere. 42 On denōça à Rebecca
les poroles d'Eſau ſon fils aiſnè,& elle enuoya,& ap
pela Iacob ſon fils plus ieune:& luy dit, Voici Eſau
ton frere qui ſe veut conſoler en te tuāt. 43 Main-
tenāt dōc,mō fils,obei à ma voix.Leue-toy,& t'en-
fuy en Charan à Labā mon frere. 44 Et demeure a-
uec luy quelques iours,iuſqu'à ce que la colere de
ton frere ſoit paſſee. 45 Et que ſa fureur ſoit deſ-
tournee de toy,& ait oublié les choſes que tu luy as
faites. Puis i'enuoyeray & te retireray de là. Pour-
quoy ſeroy-ie priuee de vous deux en vn iour?
46 * Et Rebecca dit à Iſaac,Ie ſuis faſchee de ma
Sus 20. vie,pour les filles de Heth.Si Iacob prēd femme des
35. filles de Heth , cōme ſont ceſtes-ci du pays, à quoy
me ſert la vie.

CHAP. XXVIII.

*¶ Iſaac defend à Iacob de prendre femme des Chana-
neens. Iacob allant en Aram , voit vne eſchele au ciel.
Dieu promet à Iacob la terre de Chanaan. Dieu le conſo-
le & conforte. La maiſon de Dieu. Le vœu de Iacob.*

ET Iſaac appela Iacob,& le benit,& luy cōmanda,
diſant,Tu ne prendras point femme des filles de
Chanaan. 2 Leue-toy,*va en Padā-Arā,en la mai-
Oſee 12. ſon de Bathuel pere de ta mere , & de là pren pour
12. toy femme des filles de Labā frere de ta mere. 3 Et
Dieu tout puiſſant te benie,& te face fructifier,& te
multiplie,afin que tu croiſſes en cōgregation de peu
ples: 4 Et te doint la benedictiō d'Abraham, à toy
& à ta poſterité auec toy, afin que tu obtiennes par
heritage

heritage la terre où tu as esté estranger, laquelle
Dieu a donnee à Abraham 5 Isaac donc enuoya
Iacob, lequel s'en alla en Padan-Aram, à Laban fils
de Bathuel Syrien, frere de Rebecca, mere de Iacob,
& d'Esau. 6 Et Esau vid qu'Isaac auoit benit Ia-
cob, & qu'il l'auoit enuoyé en Padã-Aram, afin que
là il print femme pour soy: & qu'il luy auoit com-
mandé, quand il le benissoit, disant, Ne pren point
femme des filles de Chanaã: 7 Et que Iacob auoit
obei à son pere & sa mere, & s'en estoit allé en Padã
Aram. 8 Voyant donc Esau que les filles de Cha-
naan desplaisoyent és yeux d'Isaac son pere, 9 Il
s'en alla à Ismael, & print à femme (outre ses fem-
mes) Maheleth la fille d'Ismael, fils d'Abrahã, sœur
de Nabaioth. 10 Or Iacob partit de Ber-sabé, &
s'en alla en Aram. 11 Et arriua en vn lieu, auquel
il passa la nuict, pource que le soleil estoit couché.
Il print donc des pierres du lieu, & les mit sous sa
teste, & dormit là. 12 Lors il songea, & voici, vne es
chele estoit dressee sur la terre, & le sommet d'icel-
le touchoit au ciel, & les Anges de Dieu mõtoyent
& descẽdoyent par icelle. 13 *Et voici, le Seigneur
estant au dessus d'elle, disant, Ie suis le Seigneur Sous 35.
Dieu d'Abraham ton pere, & le Dieu d'Isaac: ie dõ- 1, & 48.
neray la terre sur laquelle tu dors, à toy & à ta se- 3.
mence. 14 *Et ta semence sera comme la poudre Deute.
de la terre, & sera multipliee en Occident, & Oriẽt, 12.20,
& Septentrion, & Midi, & *toutes les lignees de la & 19.8
terre seront benites en toy & en ta semẽce. 15 Et Sus 12.
voici, ie suis auec toy, & te garderay par tout où tu 3, & 18.
iras: & te feray retourner en ceste terre. Car ie ne te 18, &
delaisseray point, iusqu'à ce que i'auray fait ce que 22.18,
ie t'ay dit. 16 Quãd Iacob fut esueillé de son dor- & 26.4
mir, il dit, Comment? le Seigneur est en ce lieu, & ie
n'en sauoye rien. 17 Et ayant peur, dit, Que ce
lieu est espouuantable, ce n'est ici que la maison
de Dieu, & si est la porte du ciel. 18 Et Iacob se le
ua au matin, * & print la pierre qu'il auoit mise Sus 35.
sous sa teste; & la posa pour enseigne, & versa de 13.
l'huile sur le sommet d'icelle. 19 Et appela le 'mai-
nom dudit lieu 'Bethel: mais toutesfois la cité auoit son de
nom parauant Lus. 20 Et Iacob voua vn veu, en Dieu

disant, Si le Seigneur Dieu est auec moy, & me preserue en la voye par laquelle ie chemine, & me dőne du pain à manger, & vestemens pour me vestir,
21 Et que ie retourne en paix en la maison de mon pere: lors le Seigneur sera mon Dieu- 22 Et ceste pierre que i'ay mise en signe, sera la maison de Dieu: & de toutes choses que tu m'auras donnees, ie te donneray la disme.

CHAP. XXIX.

¶ Le moyen de l'entree de Iacob chez Laban, & son mariage auec Lea & Rachel. La condition de l'vne & de l'autre.

ET Iacob se mit en chemin, & s'en alla vers la terre du peuple Oriētal. 2 Et il regarde, & voici vn
puits en vn champ, & là aupres trois troupeaux de brebis gisans: car de ce puits-la les brebis estoyent abbruuees, & y auoit vne grosse pierre sur la gueule du puits. 3 Et tous les troupeaux là reduits,
ils rouloyent la pierre de la gueule du puits, & abbruuoyent les troupeaux: puis remettoyent la pierre en son lieu sur la gueule du puits. 4 Et
Iacob leur dit, Mes freres, d'où estes-vous? Et ils respondirent, Nous sommes d'Haram. 5 Et
il leur dit, Ne cognoissez-vous point Laban fils de Nachor? Et ils respődirent, Nous le cognoissons.
6 Derechef il leur dit, Se porte-il bien? Lesquels luy dirent, Bien: & voici Rachel sa fille, qui vient auec le troupeau. 7 Et il dit, Or est-il encore grād
iour, il n'est point temps de rassembler le troupeau, abbruuez les brebis, & allez les repaistre. 8 Lesquels respondirent, Nous ne pouuons, iusqu'à ce que les troupeaux seront assemblez, & qu'on oste la pierre de la gueule du puits, pour abbruuer les brebis. 9 Luy encore parlant aue eux, Rachel suruint auec ses brebis qui appartenoyent à son pere:
car elle estoit bergere. 10 Or quand Iacob vid Rachel la fille de Laban frere de sa mere, & les brebis dudit Laban frere de la susdite mere: il s'approcha & reuira la pierre de dessus la gueule du puits, puis abbruua les brebis de Laban frere de sa mere. 11 Et Iacob baisa Rachel, & en s'escriāt,
pleura. 12 Adőc Iacob annőça à Rachel, qu'il estoit frere

frere de son pere, & aussi fils de Rebecca: apres elle
s'encourut, & le denonça à son pere. 13 Et quand
Laban eut entendu les nouuelles de Iacob fils de
sa sœur, il courut au deuant de luy, & l'embrassa,
& le baisa, & le fit venir en sa maison: & iceluy
recita à Laban toutes ces choses. 14 Et Laban
luy dit, Certes tu es *mon os & ma chair: & de- *de mō
meura auec luy l'espace d'vn mois. 15 Apres La- parentage.
ban dit à Iacob, Me seruiras-tu, pourtant que tu
es mon frere? Declare-moy quel sera ton loyer.
16 Or Laban auoit deux filles: le nom de la plus
grande, Lea: & le nom de la moindre, Rachel.
17 Mais Lea auoit la veuë *tendre, & Rachel estoit *Aue.
de belle forme & de beau viaire. 18 Et Iacob chassieuse.
aimoit Rachel, dont il dit, Ie te seruiray sept ans
pour Rachel ta plus ieune fille. 19 Et Laban res-
pondit, Il vaut mieux que ie te la donne qu'à vn
autre homme: demeure auec moy. 20 Iacob donc
seruit sept ans pour Rachel, lesquels à son aduis luy
furent peu de iours, pource qu'il l'aimoit. 21 Apres
Iacob dit à Laban, Donne-moy ma femme, & i'en-
treray à elle: car le temps est accompli. 22 Lors
Laban assembla tous les personnages du lieu, & fit
vn conuiue. 23 Mais quand ce vint au soir, il print
Lea sa fille & la fit venir vers Iacob qui entra à elle.
24 Et Laban donna Zelpha sa chambriere à Lea sa
fille, pour chambriere. 25 Mais le matin venu,
Iacob cognut que c'estoit Lea: dont dit à Laban,
Qu'est-ce que tu m'as fait? N'ay-ie point serui chez
toy pour Rachel? & pourquoy m'as-tu trompé.
26 Laban respondit, Ceste coustume n'est point ainsi
en nostre pays, de donner la plus ieune deuant l'ais-
nee. 27 Accompli vne semaine pour elle, & ie la
te donneray aussi pour le seruice que tu feras en-
cores sept autres annees. 28 Iacob donc fit ainsi,
& accomplit la sepmaine d'icelle. 29 Et Laban
luy donna à femme Rachel sa fille: & Laban bailla
Bala sa chambriere à Rachel sa fille pour cham-
briere. 30 Il entra donc aussi à Rachel, & aima plus
Rachel que Lea: & seruit à iceluy encore sept autres
ans. 31 Et le Seigneur voyant que Lea estoit haye,
luy ouurit la matrice: mais Rachel estoit sterile.

32 Et Lea conceut, & enfanta vn fils, & appela ſon
nom Ruben. Car elle dit, Pource que le Seigneur a
regardé mon affliction,auſsi maintenant mon mari
m'aimera. 33 Derechef elle conceut, & enfanta
vn fils,& dit,Pource que le Seigneur a entendu que
i'eſtoye haye,il m'a auſsi donné ceſtuy-ci:& appela
ſon nom Simeon. 34 Elle conceut encore, & en-
fanta vn fils,& dit, Or à ceſte fois mon mari s'ac-
cointera à moy: car ie luy ay enfanté trois fils:par-
tant ſon nom fut appelé Leui. 35 Outreplus elle
conceut,& enfanta vn fils,& dit,A ceſte fois confeſ-
Matth. 1.2. ſeray-ie le Seigneur.* Parquoy elle appela ſon nom
Iuda,puis ceſſa d'enfanter.

CHAP. XXX.

¶ Rachel ſe complaind d'eſtre ſterile. Puis exaucee de Dieu enfante Ioſeph. Iacob demande congé à Laban de s'en retourner auec ſes femmes. Dieu enrichit Laban pour l'amour de Iacob. Iacob fort riche.

Lors Rachel voyāt qu'elle n'enfantoit point à Ia-
cob, elle eut enuie contre Lea ſa ſœur : & dit à
Iacob, Donne moy des enfans,autrement ie mour-
ray. 2 Et Iacob tout courroucé cōtre Rachel, reſ-
pondit,Suis-ie au lieu de Dieu qui t'a empeſché le
fruict du ventre? 3 Et elle dit,Voyci ma chābriere
Bala,entre à elle,& elle enfantera ſur mes genoux,
& ie ſeray edifiee par elle. 4 Elle luy donna donc
Bala ſa chambriere à femme, & Iacob entra à elle.
5 Laquelle conceut,& enfanta vn fils audit Iacob.
6 Lors Rachel dit,Dieu m'a iugee:& a auſsi exau-
cé ma voix,& m'a donné vn fils:pourtāt appela ſon
nom,Dan. 7 Puis Bala chambriere de Rachel con
ceut encore & enfanta le ſecond fils audit Iacob.
8 Lors Rachel dit i'ay iouſté d'vne iouſte excellen-
te contre ma ſœur,dont i'ay eu victoire : & appela
ſon nom Nephthali. 9 Adonc Lea voyant qu'elle
auoit ceſſé d'enfanter,print Zelpha ſa chambriere,&
la donna à Iacob pour femme. 10 Et Zelpha chā-
briere de Lea enfanta audit Iacob vn fils. 11 Alors
Lea dit,C'eſt en bāde:& appela ſon nō Gad. 12 De-
rechef Zelpha chambriere de Lea enfanta le ſecond
fils audit Iacob. 13 Lors Lea dit, C'eſt pour ma
beatitude. Car les filles me diront bien-heureuſe:&
appela

appela ſon nom Aſer. 14 Et Ruben s'en alla au
temps de la moiſſon des bleds,& trouua des *man-
dragores au champ : & les apporta à Lea ſa mere.
Lors Rachel dit à Lea, Donne-moy, ie te prie, des
mandragores de ton fils. 15 Elle luy reſpondit,Te
ſemble-il peu de choſe de ce, que tu as vſurpé mon
mari, ſi auſsi tu ne prens les mandragores de mon
fils? Et Rachel dit, Qu'il dorme donc ceſte nuict a-
uec toy pour les mandragores de ton fils. 16 Et
quand Iacob reuint au veſpre des champs, Lea ſor-
tant au deuant, luy dit, Tu entreras à moy : car ie
t'ay loé en marchandant, pour les mandragores de
mon fils:& dormit auec elle ceſte nuict-la. 17 Et
Dieu exauça Lea, & elle conceut, & enfanta à Iacob
le cinquieme fils. 18 Lors elle dit,Dieu m'a dóné
mon loyer,pource que i'ay donné ma chambriere à
mon mari:& appela ſon nom Iſſachar. 19 Puis Lea
conceut,& enfanta à Iacob le ſixieme fils. 20 Lors
Lea dit, Dieu m'a douee d'vn bon douaire, à ceſte
fois mon mari me hantera, car ie luy ay engendré
ſix enfans. Et appela ſon nom, Zabulon. 21 Puis
apres engendra vne fille, & appela ſon nom Dina.
22 Et Dieu eut ſouuenance de Rachel,& l'exauça,
& ouurit ſa matrice. 23 Alors elle conceut, & en-
fanta vn fils, & dit, Dieu m'a oſté mon opprobre.
24 Et appela ſon nom Ioſeph, diſant, Le Seigneur
m'adiouſtera vn autre fils. 25 Quand donc Ra-
chel eut enfanté Ioſeph, lors Iacob dit à Laban,
Renuoye-moy,& ie m'en retourneray en mon lieu,
& en mon pays. 26 Baille-moy mes femmes &
mes enfans, pour leſquels ie t'ay ſerui, & ie m'en
iray:car tu as cognu mon ſeruice duquel ie t'ay ſer-
ui. 27 Et Laban luy reſpondit, Ie te prie que ie
trouue grace deuant toy. I'ay apperceu que le Sei-
gneur m'a benit au moyé de toy. 28 Eſtime-moy
ton ſalaire, & ie te le bailleray. 29 Et il luy reſ-
pondit, Tu cognois comment ie t'ay ſerui,& quel a
eſté ton acqueſt auec moy. 30 Car tu auois peu
auant que ie vinſſe, mais il eſt accreu grandement:
& ſi le Seigneur t'a benit à mon entree : & mainte-
nant quand en feray-ie autant pour ma maiſon?
31 Et il luy dit, Que te donneray-ie? Et Iacob reſ-

* eſpece d'herbe odoriſe-rante.

pondit, Tu ne me donneras rien si tu veux faire ce-
ste chose-ci : encore ie paistray & garderay tes bre-
bis. 32 Que ie passe auiourd'huy parmi tout le
troupeau, separant d'illec toutes les brebis picot-
tees & tachetees: & tous les roux d'entre les agneaux:
pareillement les tachetees & picottees d'entre les
cheures : & ce me sera pour salaire. 33 Et d'ici en
là ma loyauté testifiera pour moy, & viendra en
auant pour mon loyer en ta presence. Ainsi tout ce
qui ne sera point *trouué* picotté ou tacheté entre les
cheures, & roux entre les agneaux, le larrecin soit
sur moy. 34 Lors Labã dit, Voici, ie souhaitte qu'il
soit fait selon ta parole. 35 Et en ce iour-la il se-
para les boucs marquez & tachetez, & toutes les
cheures marquees & tachetees : tout ce en quoy
estoit blancheur, & tout ce qui estoit roux entre
les agneaux : puis les bailla en la main de ses fils.
36 Et interposa chemin de trois iours entre soy
& Iacob. Et Iacob paissoit le residu du bercail de
Laban. 37 Iacob print donc des verges verdes
de peuplier, de coudrier, & de chastagnier, &
pela les escorces blanches, descouurant le blanc
qui estoit sur les verges. 38 Et mit les verges
qu'il auoit pelees dedans les auges aux gais des
eaux, ausquels venoyent les brebis pour boire,
l'vne vis à vis de l'autre, afin qu'elles entrassent
en chaleur quand elles viendroyent boire. 39 Et
les brebis s'eschauffoyent pres des verges, & a-
gneloyent des brebis marquees, picottees, & ta-
chetees. 40 Iacob donc separa les agneaux, &
les mit deuant les brebis marquees, & tout ce qui
estoit roux au troupeau de Laban : & posa son parc
à part soy, & ne le mit point auprès du troupeau de
Laban. 41 Et quand les brebis hastiues venoyent
en chaleur, Iacob mettoit les verges dedans les au-
ges deuant les yeux du bercail: afin qu'elles cõceus-
sent en regardant les verges. 42 Mais quand les
brebis estoyent tardiues, il ne les mettoit point. Et
les tardiues appartenoyent à Laban, & les hastiues
à Iacob. Ainsi c'est hõme fut enrichi tresgrandemẽt:
& eut gros troupeaux, chambrieres & vallets, cha-
meaux, & asnes.

CHAP.

CHAP. XXXI.

¶ Les fils de Laban murmurent pour les richeſſes de Iacob. Dieu commande à Iacob de s'en retourner en ſon pays. Iacob retourne en ſon pays, ſans en aduertir Laban. Laban pourſuit Iacob. Le ſoin que Dieu à de Iacob.

OR il ouit les paroles des enfans de Laban, di-
ſans, Iacob a emporté tout ce qui appartenoit
à noſtre pere : & de ce qui eſtoit à noſtre pere, il en
a fait toute ceſte gloire. 2 Et Iacob apperceut à
la face de Laban qu'il n'eſtoit point enuers luy
comme auparauant. 3 Et le Seigneur dit à Iacob,
Retourne au pays de tes peres, & à ta nation, & ie
ſeray auec toy. 4 Iacob donc enuoya, & appe-
la Rachel & Lea au champ où il paiſſoit les brebis:
auſquelles il dit, 5 Ie cognoy à la face de voſtre
pere, qu'il n'eſt point enuers moy comme par ci-
deuant : toutesfois le Dieu de mon pere a eſté auec
moy. 6 Et vous ſauez que de toute ma puiſſan-
ce i'ay ſerui à voſtre pere, 7 Lequel m'a abuſé,
& changé mon loyer par dix fois: mais Dieu ne luy
a point permis qu'il me fiſt mal. 8 Quand il di-
ſoit ainſi, Les picottees ſeront ton loyer : lors tou-
tes les brebis en agneloyent de marquees. 9 Et
Dieu a oſté le bien de voſtre pere, & me l'a don-
né. 10 Et aduint au temps que les brebis ſont en
chaleur, ie leuay mes yeux, & alors vi en ſonge les
boucs ſaillir ſur les cheures marquees, picottees, &
rayees. 11 Et l'Ange de Dieu me dit en ſonge,
Iacob. Et ie di, Me voici. 12 Et il dit, Leue main-
tenant tes yeux, & regarde tous les boucs ſautans
ſur les cheures marquees, picottees, & rayees. Car
i'ay veu tout ce que Laban t'a fait. 13 Ie ſuis Dieu
de Bethel, *où tu oignis la pierre, quãd tu me vouas Sus 28.
là vn vœu. Maintenant donc leue-toy, ſors de ceſte 18.
terre, & t'en retourne au pays de ta natiuité.
14 Adonc Rachel & Lea reſpondirent, luy diſans,
N'auons-nous point encore noſtre portion & heri-
tage en la maiſon de noſtre pere? 15 Ne nous a-il
point reputees comme eſtrangeres? Car il nous a
vendues, & a conſumé noſtre argent. 16 Puis que
toutes les richeſſes que Dieu a oſtees à noſtre pere,
appartenoyẽt à nous & à nos enfans, maintenãt fay

tout ce que Dieu t'a dit. 17 Ainsi Iacob se leua, &
monta ses enfans & ses femmes sur les chameaux.
18 Et conduit toute sa cheuance qu'il auoit acqui-
se, & toute sa substance qu'il auoit acquise en Pa-
dan-Aram, pour venir à Isaac son pere, en la terre
de Chanaan. 19 Or comme Laban estoit allé ton-
dre ses brebis, Rachel desrobba les images qui e-
stoyent à son pere. 20 Et Iacob se desrobba de
Laban Syrien, sans luy signifier qu'il s'enfuyoit.
21 Il s'enfuit donc auec tout ce qui luy apparte-
noit, & tire, & passe la riuiere, & tourne sa face vers
la montagne de Galaad. 22 Mais le tiers iour on ad-
uertit Laban que Iacob s'enfuyoit. 23 Lors il print
ses freres auec luy, & le poursuyuit le chemin de
sept iournees, & l'acconsuyuit en la montagne de
Galaad. 24 Et Dieu vint à Laban Syrien, au songe
de la nuict, luy disant, Donne-toy garde que par-
auanture tu ne viennes à parler auec Iacob de bien
en mal. 25 Laban donc atteignit Iacob. Et Iacob
auoit dressé son pauillon en la montagne de Galaad.
26 Or Laban dit à Iacob, Qu'as-tu fait? Tu t'es des-
robbé de moy: tu as emmené mes filles cóme cóque
stees par l'espee. 27 Pourquoy t'es-tu caché pour
fuir, & t'es desrobbé de moy, & ne me l'as signifié, &
ie t'eusse donné congé auec ioye, chanson, taborin,
& harpe? 28 Et ne m'as point laissé baiser mes
fils & mes filles: tu as maintenant fait follement.
29 Il est en ma puissance de vous faire desplaisir:
mais le Dieu de vostre pere parla hier à moy, disant
Garde-toy de parler auec Iacob de bien en mal.
30 Et maintenant tu t'en es parti, Que si tu auois
desir d'aller en la maison de ton pere, pourquoy
as-tu desrobbé mes dieux? 31 Et Iacob respon-
dant, dit à Laban, Pource que ie craignois, & disois
que possible tu ne rauisses tes filles d'auec moy.
32 Celuy auquel tu auras trouué tes dieux, qu'il ne
viue point deuãt nos freres. Recognoy s'il y a quel-
que chose du tien chez moy, & le pren. Et Iacob
ignoroit que Rachel les eust emblez. 33 Lors La-
ban vint au pauillon de Iacob, & au pauillon de
Lea, & au pauillon des deux chambrieres, & ne les
trouua point: & estant issu du pauillon de Lea, vint
au

au pauillon de Rachel. 34 Mais Rachel print les
idoles, & les mit en la ' litiere du chameau, puis
s'assit dessus. Et Laban remua tout le pauillon, &
n'y trouua rien. 35 Lors elle dit à son pere, Que
mon pere ne se courrouce point en soy-mesme,
pource que ie ne me puis leuer deuant luy: car ce
qui a accoustumé de venir aux femmes, m'est adue-
nu. Et il cercha, mais il ne trouua point les idoles.
36 Et Iacob se courrouçant & tançant auec Laban,
respondit, & luy dit, Quel est mon forfait? Quel est
mon peché, que tu as fait poursuite apres moy?
37 Tu as remué tout mõ mesnage: quelle chose as-
tu trouuee de toutes les vtensiles de ta maison?
Mets-les ici deuãt mes freres & tes freres, qu'ils iu-
gent de nous deux. 38 I'ay esté auec toy ces vingt
ans: tes brebis & tes cheures n'ont point esté steri-
les: ie n'ay point mangé les moutons de ton trou-
peau. Que s'il y en auoit de desmembrees, ie ne te
les ay point rapportees: moy-mesme en portoye le
dommage. 39 *Tu requerois de ma main ce qui
estoit desrobbé, tant de iour que de nuict. 40 De
iour le haste me consumoit, & de nuict la gelee: & si
ne m'endormoye point. 41 Ie t'ay desia serui vingt
ans en ta maison, assauoir quatorze ans pour tes
deux filles, & six ans pour ton bercail. Et m'as chan
gé par dix fois mon loyer. 42 Si le Dieu de mon
pere, le Dieu d'Abraham, & la ' crainte d'Isaac n'eust
esté auec moy, à l'auenture tu m'eusses maintenant
renuoyé vuide. Mais Dieu a regardé mon affliction,
& le labeur de mes mains, lequel te reprint hier.
43 Adonc Laban respondit à Iacob, disant, Ces fil-
les sont mes filles: ces fils sont mes fils: ce bercail,
est mon bercail: & tout ce que tu vois est à moy. Et
quelle chose feroy-ie auiourd'huy à mes filles, ou à
leurs enfans qu'elles ont enfantez? 44 Mainte-
nant donc faisons appointement moy & toy, lequel
sera en tesmoignage entre toy & moy. 45 Lors Ia-
cob print vne pierre, & la dressa pour enseigne.
46 Et dit à ses freres, Assemblez des pierres: les-
quels ayans apporté des pierre, firent vn monceau,
& mangerent là sur ledit monceau. 47 Laban
l'appela ' Iegarsa-adutha, Iacob l'appela Galaad.

' *bast, ou palliasse.*

Exode 22.12.

' *Le Dieu que Isaac a craint.*

' *Mont-ioye de tesmoignage.*

48 Apres Laban dit, Ce monceau soit auiourd'huy
tesmoin entre moy & toy : pource son nom fut ap-
*C. lieu pelé Galaad. 49 Et * Mispa : pourtant qu'il dit,
haut es Que le Seigneur contemple entre nous deux, quand
leué. nous serons retirez l'vn de l'autre. 50 Si tu affli-
ges mes filles, & si tu prens femmes outre mes-
dictes filles, nul n'en est *tesmoin* entre nous : mais
voici Dieu sera tesmoin entre moy & toy. 51 D'a-
uantage, Laban dit à Iacob, Voici donc ceste
mon-ioye, & voici l'enseigne que i'ay dressee en-
tre toy & moy. 52 Ceste mon-ioye, & enseigne
seront tesmoins, que moy venant à toy, ie ne
passeray point ceste mon-ioye : aussi, que toy ve-
nant vers moy, ne passeras point ceste mon-ioye
& enseigne pour mal-faire. 53 Le Dieu d'A-
braham, & le Dieu de Nachor iuge entre nous :
c'est assauoir, le Dieu de leur pere. Mais Iacob
iura par la crainte d'Isaac son pere. 54 Et
Iacob offrit vn sacrifice en la montagne : & appela
ses freres pour manger du pain. Ils mangerent donc
du pain, & hebergerent en la montagne. 55 Et
Laban se leuant au matin, baisa ses fils & ses filles,
& les benit, & s'en alla. Ainsi ledit Laban s'en re-
tourna en son lieu.

CHAP. XXXII.

La preparation de Iacob à la rencontre d'Esau, par vision d'Anges: oraison, humilité, presens, & luite auec l'Ange, de laquelle il rapporte le nom d'Israel.

Sous ET Iacob s'en alla son chemin, * & les Anges de
48. 16. Dieu luy vindrent au deuant. 2 Et quand
Iacob les vid, il dit, C'est-ci l'ost de Dieu. Et ap-
*C. Ost, pela le nom de ce lieu-la, * Mahanaim. 3 Et
ou cãp. Iacob enuoya des messagers au deuant d'Esau son
frere, en la terre de Seir, au champ d'Edom, 4 Et
leur commanda, disant, Vous direz en ce poinct
à mon seigneur Esau: Ton seruiteur Iacob dit ainsi,
I'ay conuersé auec Laban, & y ay esté iusqu'à
present. 5 Et ay bœufs, asnes, brebis, seruiteurs
& seruantes, dont ie mande pour le denoncer à mon
seigneur, afin de trouuer grace vers toy. 6 Et les
messagers retournerent à Iacob, disans, Nous som-
mes paruenus à ton frere Esau : & aussi il vient au
deuant

deuát de toy,ayant quatre cens hommes auec soy.
7 Lors Iacob craignit mout,& fut troublé, & diuisa le peuple qui estoit auec luy, & les brebis, & les
bœufs, & les chameaux en deux bandes: & dit,
8 Si Esau vient à vne bande, & la frappe, la bande
qui demeurera,sera sauuee. 9 Derechef, Iacob
dit, O Dieu de mő pere Abraham,Dieu de mő pere
Isaac,O Seigneur,qui m'as dit,Retourne en tő pays,
& à ta parenté, & ie te feray du bien: 10 Ie suis
inferieur à toutes les graces & à toute la fidelité que
tu as faite à ton seruiteur: car ie suis passé auec vn
baston ce Iordain:mais maintenát ie suis auec deux
bandes. 11 Ie te prie deliure-moy de la main de
mon frere Esau, car ie le crain qu'il ne vienne &
me frappe,& la mere auec les enfans. 12 Tu as dit,
Ie te feray bien, & mettray ta semence comme le
sablon de la mer,qu'on ne peut conter pour la multitude.
13 Et il se logea illec pour cesté nuict-la,
& print de ce qu'il auoit amené,des dons pour Esau
son frere: 14 Assauoir, deux cens cheures, vingt
boucs,deux cens brebis,vingt moutons, 15 Trente chameaux allaictans auec leurs poullains, quarante vaches,dix taureaux, vingt asnesses auec dix
poullains. 16 Et les bailla entre les mains de ses
seruiteurs, chacun son troupeau à part, & leur dit:
Passez deuant moy, & faites qu'il y ait distance entre vn troupeau & l'autre.
17 Et commanda au
premier,disant, Si Esau mon frere te rencontre, &
te demande, disant, A qui es-tu? & où vas-tu? & à
qui sont ces choses deuant toy? 18 Lors tu diras,
A ton seruiteur Iacob, lequel enuoye ce present à
mon seigneur Esau: & le voici aussi apres nous.
19 Et commanda pareillement au second, & au
troisieme & à tous ceux aussi qui cheminoyent
apres les troupeaux,disant, Vous parlerez selon ceste parole à Esau quād vous l'aurez troué:& direz
aussi: 20 Voici ton seruiteur Iacob derriere nous.
Car il disoit, I'appaiseray sa face auec le present
qui ira deuant moy: & apres ce, ie verray sa face: à
l'adueuture qu'il me receura. 21 Ainsi le present
passa deuant luy:mais il demeura ceste nuict-la auec
cōpagnie. 22 Et se leua ceste nuict,& print ses deux

femmes, & ses deux chambrieres, & ses onze enfans,
& passa le passage de Iabboc. 23 Il les print donc,
& les fit passer le fleuue, & tout ce qu'il auoit, & re-
sta seulet. 24 Adonc vn homme luita auec luy,
iusqu'à ce que l'aube du iour fut venue. 25 Et
quand il vid qu'il ne le pouuoit veincre, il toucha
le palleron de la hanche d'iceluy: ainsi le palleron
de la hanche de Iacob fut desnoué quand ledit hom
me luitoit auec luy. 26 Et il dit, Laisse-moy: car
l'aube du iour est venue. Mais il respondit, Ie ne te
laisseray point, si tu ne me benis. 27 Et luy dit,
Quel est ton nom? Et il respondit, Iacob. 28 Alors
il dit, Ton nom ne sera plus dit Iacob, ains Israel:
car tu as auec Dieu & auec les hommes domina-
tion, & les as surmontez. 29 Et Iacob demanda,
disant, Ie te prie signifie-moy ton nom. Et il respon-
dit, Pourquoy demandes-tu mon nom? Et il le be-
nit. 30 Et Iacob appela le nom du lieu Phanuel:
car i'ay veu, *dit-il*, Dieu face à face, & mon ame a
esté deliuree. 31 Et le soleil luy leuoit quand il
passa Phanuel, & clochoit de sa hanche. 32 Par-
quoy iusques au iour present les enfans d'Israel ne
mangent point du nerf retiré qui est sur le palleron
de la hanche, pourtant qu'il toucha le palleron de
la hanche de Iacob au nerf retiré.

CHAP. XXXIII.

¶ *La rencontre, amiable reconciliation, & honne-
ste despartie des deux freres: ce que fit Iacob arrivé en
Sichem.*

ET Iacob leuant ses yeux, regarda, Et voici Esau
venir, & quatre cens hommes auec luy. Adonc il
diuisa les enfans de Lea & de Rachel, & des deux
chambrieres. 2 Et mit les chambrieres, & leurs
enfans au deuant, Lea & ses enfans apres: & Rachel
& Ioseph au derriere. 3 Et iceluy passoit auant
eux, & s'enclina en terre par sept fois, iusques à tant
qu'il s'approcha de son frere. 4 Mais Esau cou-
rut au deuant de luy, & l'embrassa, & cheut sur son
col, & le baisa, & pleurerent. 5 Puis leuant ses
yeux, vid les femmes & les enfans, & dit, Qui sont
ceux-la? sont-ils à toy? Et il respondit, Ce sont les
enfans que Dieu par sa misericorde a donnez à ton
seruiteur.

ſeruiteur. 6 Et les chambrieres s'approcherent,&
leurs enfans,faiſans la reuerence. 7 Puis Lea auſsi
s'approcha, & ſes enfans faiſans la reuerence. En
apres auſsi s'approcha Ioſeph & Rachel faiſans la
reuerence. 8 Et il dit, Que veux-tu auec toute
ceſte bande, que i'ay rencontree? Et il reſpondit,
Pour trouuer grace deuant mon ſeigneur. 9 Et
Eſau dit, I'en ay aſſez, mon frere, ce qui eſt tien te
demeure. 10 Et Iacob reſpondit,Non,ie te prie,ſi
maintenant i'ay trouué grace deuant toy, pren mon
preſent de ma main, pourtant que i'ay veu ta fa-
ce, comme ſi i'euſſe veu la face de Dieu, & m'a
pleu. 11 Ie te prie reçoy ma benediction qui
t'a eſté apportee: car Dieu m'a fait grace, & i'en
ay à ſuffiſance: dont le contreignit, & il les receut.
12 Et il dit,Partons & cheminons,& ie marcheray
deuant toy. 13 Et Iacob reſpondit, Mon ſeigneur
ſait que les enfans ſont tendres, & ſi ay des brebis
& des vaches preignes: que ſi ie les touche d'vn
iour, tout le bercail mourra. 14 Ie te prie que
mon Seigneur paſſe deuant ſon ſeruiteur, & ie me
conduiray à mon aiſe, ſelon le train du bagage
qui eſt deuant moy, & ſelon le train des enfans,
iuſques à ce que ie paruienne à mon ſeigneur en
Seir. 15 Lors Eſau dit, Ie te ſupplie que ie face
arreſter auec toy du peuple qui eſt auec moy. Et il
reſpondit, Pourquy cela? I'ay trouué grace enuers
mon ſeigneur. 16 Ainſi s'en retourna Eſau ce iour-
là par ſa voye en Seir. 17 Et Iacob s'en alla à
Sucoth, & baſtit vne maiſon pour ſoy, & fit des
cabanes pour ſes troupeaux:pourtant appela le nom
du lieu Sucoth. 18 Et Iacob paruint ſauf en la
cité de Sichem,qui eſtoit au pays de Chanaan:apres
qu'il fut venu de Padan-Aram, & ſe poſa deuant la
cité. 19 Et acheta vne portion du champ (auquel
il auoit tendu ſon pauillon) de la main des enfans
d'Hemor, pere de Sichem, cent deniers. 20 Et
ſitua là vn autel, qu'il appela, Le puiſſant Dieu
d'Iſrael.

CHAP. XXXIIII.

¶ Dina rauie & violee, la punition du forfaict & la façon, dont grand trouble en reuient à Iacob.

ET Dina la fille que Lea auoit enfantee à Iacob,
iſsit pour voir les filles du pays. 2 Lors la
vid Sichem fils d'Hemor Heuien, prince du pays,
& la rauit, & dormit auec elle, & l'humilia: 3 Et
appliqua ſon courage à Dina fille de Iacob,& aima
la fille, & parla cordialement à elle. 4 Pareille-
ment Sichem parla à Hemor ſon pere, diſant, Pren
pour moy ceſte fille à femme. 5 Or Iacob enten-
dit qu'il auoit violé Dina ſa fille:& ſes fils eſtoyent
auec ſon troupeau au champ. Ainſi Iacob ſe teuſt
iuſques à ce qu'ils fuſſent reuenus. 6 Adonc He-
mor pere de Sichem vint à Iacob pour parler auec
luy. 7 Et quand les enfans de Iacob eurent en-
tendu l'affaire, ils reuindrent des champs: & furent
cõtriſtez,&mout marris à cauſe de la laſcheté qu'il
auoit commis en Iſrael, en couchãt auec la fille de
Iacob:ce qui ne ſe deuoit faire. 8 Or Hemor par-
la à eux,diſant, Sichem mon fils a mis ſon cœur en
voſtre fille, donnez-luy ie vous prie à femme.
9 Contractez mariages auec nous, donnez-nous
vos filles, & prenez nos filles pour vous. 10 Et
habitez auec nous: la terre ſoit à voſtre comman-
dement:demeurez,pratiquez-y, & iouiſſez d'icelle.
11 Sichem auſsi dit au pere d'elle, & à ſes freres,
Que ie trouue grace deuant vous, & ce que vous
me direz,ie le denonceray. 12 Augmentez gran-
dement ſur moy le douaire & le don, & ie baille-
ray ainſi comme vous me direz: ſeulement donnez-
moy la fille à femme. 13 Adonc les enfans de Ia-
cob reſpondans à Sichem & à Hemor ſon pere, par
dol (pourtãt qu'il auoit depucelé Dina leur ſœur,)
14 Leur dirẽt,Nous ne pouuõs faire ceſte choſe-ci,
de donner noſtre ſœur à homme incirconcis:car ce
nous eſt abomination. 15 Toutesfois en ce nous
vous voudrions complaire, ſi vous eſtiez comme
nous, en circonciſant tous les maſles d'entre vous.
16 Lors nous vous baillerons nos filles, & ſi pren-
drons vos filles pour nous:& habiterons auec vous,
& ſerons vn peuple: 17 Mais ſi vous n'obtemperez
à nous pour eſtre circoncis, nous prendrons noſtre
fille,& nous en irons. 18 Ces propos furent agrea-
bles à Hemor,& à Sichem fils dudit Hemor. 19 Or
le ieu-

le ieune compagnon ne differa pas à ce faire: car la
fille de Iacob luy venoit à gré, & iceluy estoit le plus
honorable de la maison de son pere. 20 Adonc vint
Hemor & Sichem son fils à la porte de leur cité, &
parlerent aux hommes de leur cité, disans, 21 Ces
gens sont paisibles auec nous, & veulent habiter au
pays, & traffiquer en iceluy. Et voici la terre qui est
ample d'estendue deuant eux: nous prendrons à fem
mes leurs filles pour nous, aussi nous leur baillerōs
nos filles. 22 Toutesfois ces hommes consentiront
d'habiter auec nous pour estre vn peuple, moyen-
nant que tout masle d'entre nous soit circonci, com
me iceux sont circoncis. 23 Leur troupeau, & leur
substance, & tout leur bestail ne seront-ils point à
nous? Accordons-leur seulement ceci, & ils demeu-
reront auec nous. 24 Et tous ceux qui entroyent
par la porte de sa cité, obeirent à Hemor, & à son
fils Sichem, & tout masle fut circoncis d'entre tous
ceux qui entroyent par la porte de sa cité. 25 Et
aduint au troisieme iour quand ils estoyent en dou-
leur, que deux fils de Iacob, Simeon & Leui freres
de Dina, prindrent chacun son glaiue, & vindrent
hardiment en la cité, & * occirent tout masle. Sous
26 Aussi tuerent au trenchant de l'espee Hemor & 49.6
Sichem son fils, & reprindrent Dina de l'hostel de
Sichem, & sortirent. 27 Puis les enfans de Iacob
vindrent sur les descōfits, & pillerēt la ville, pource
qu'ils auoyent violé leur sœur. 28 Et prindrent
leurs brebis, leurs bœufs, leurs asnes, & ce qui estoit
en la cité & aux champs, & toute leur substance:
tous leurs petis, & leurs femmes: les menerent ca-
ptifs, & les pillerent auec tout ce qui estoit és mai-
sons. 29 Adonc Iacob dit à Simeon & Leui, Vous
m'auez troublé, en me rendant abominable enuers
les habitās de la terre, tant Chananeens que Pherc-
siens. Et ie suis en petit nombre, & s'assembleront
à l'encontre de moy, & me frapperont, & seray de-
struit moy & ma maison. 30 Et ils respondirent,
Fera-il de nostre sœur comme d'vne paillarde?

CHAP. XXXV.

¶ Dieu commande à Iacob d'aller en Beth-el, & d'edifier vn autel. Iacob oste toutes idoles de sa famille.

Dieu espouuãte les ennemis de Iacob. Rachel enfantant Ben-iamin se meurt. Son sepulchre. Isaac se meurt.

OR Dieu dit à Iacob, Leue-toy, monte en Beth-el,
Sus 28. & demeure là, & fay illec vn autel à Dieu * qui
13. qui t'apparut quand tu fuyois de la presence d'Esau
ton frere. 2 Iacob donc dit à sa famille, & à tous
ceux qui estoyent auec luy, Ostez les dieux estran-
ges qui sont entre vous, & vous lauez, & changez
vos vestemens: 3 Et nous leuons pour monter
en Beth-el, & ie feray illec vn autel au Dieu qui
m'a respondu au iour de ma tribulation, & a esté
auec moy en la voye par laquelle i'ay cheminé.
4 Adonc baillerent à Iacob tous les dieux estran-
ges qui estoyent en leur main, & les oreilletes qui
estoyent en leurs oreilles: lequel les cacha sous vn
chesne auprès de Sichem. 5 Puis se partirent. Et
Dieu enuoya vne frayeur sur les villes qui estoyẽt
à l'enuiron d'eux, tellement qu'ils ne poursuyuirẽt
point les enfans de Iacob. 6 Ainsi Iacob, luy
& tout le peuple qui estoit auec luy, vint en Luz,
qui est en la terre de Chanaan: laquelle est Beth-el.
7 Et edifia là vn autel, & appela le lieu, Dieu de
Sus 28. Beth-el: car Dieu luy fut là *reuelé, quand il s'en-
19. fuyoit de deuant son frere. 8 Alors mourut De-
bora la nourrice de Rebecca, & fut ensevelie au
dessus de Beth-el, sous vn chesne: le nom duquel
chesne de pleur. fut appelé *Alombacutz. 9 Derechef Dieu appa-
rut à Iacob quãd il venoit de Padan-Aram, & le be-
nit, & luy dit, 10 Ton nom est Iacob: ton nom ne
sera plus appelé Iacob, ains ton nom sera Israel. Il
appela donc son nom Israel. 11 Puis Dieu luy dit,
Ie suis le Dieu tout puissant: fructifie & multiplie:
gens & amas de peuples viendront de toy, & des
rois sortiront de tes reins. 12 Et la terre que i'ay
donnee à Abraham & à Isaac, ie te la bailleray, & la
donneray à ta semence apres toy. 13 Ainsi Dieu
remonta d'auec luy du lieu auquel il auoit parlé à
luy. 14 Et Iacob constitua vne enseigne au lieu
auquel il auoit parlé auec luy. L'enseigne estoit de
pierre, & fit sur elle vne aspersion, & versa de l'huile
sur icelle. 15 Iacob donc appela le nom du lieu
(auquel Dieu auoit parlé à luy) Beth-el. 16 En a-
pres

pres ils partirent de Beth-el,& y auoit encore enui-
ron vne demie lieuë de pays pour venir en Ephrata.
Lors Rachel enfanta, & eut difficulté en ſon enfan-
tement. 17 Et comme elle eſtoit au trauail de ſon
enfantement,la ſage-femme luy dit,Ne crain point:
car ce te ſera encore ici vn fils. 18 Et au deſparte-
tement de ſon ame,quand elle mouroit,elle appela
ſon nom ᵃBeno-ni : mais ſon pere l'appela ᵃ Ben-ia- ᵃ*Fils de*
min. 19 Ainſi mourut * Rachel,& fut enſeuelie au *ma dou*
chemin d'Ephrata,laquelle eſt Beth-lehem. 20 Et *leur.*
Iacob fit vt monument ſur ſon ſepulchre.C'eſt l'en- ᵃ*Fils de*
ſeigne du ſepulchre de Rachel iuſqu'auiourd'huy. *ma dex*
21 Puis Iſrael ſe partit,& tendit ſon tabernacle ou- *tre.*
tre la tour d'Eder. 22 Et aduint quand Iſrael ha- *Sous*
bitoit en ce pays-la, que *Ruben s'en alla, & dor- 48.7.
mit auec Bala concubine de ſon pere : ce qu'Iſrael *Sous*
entendit. Or les enfans de Iacob eſtoyent douze. 49,4.
23 Les fils de Lea,Ruben premier-nay de Iacob, Si-
meon,Leui,Iuda,Iſſachar,& Zabulon. 24 Les fils
de Rachel,Ioſeph,& Ben-iamin. 25 Item les fils de
Bala,châbriere de Rachel,Dan & Nephthali. 26 Itê
les fils de Zelpha, chambriere de Lea, Gad & Aſer.
Iceux ſont les enfans de Iacob,leſquels luy naſqui-
rent en Padan-Aram. 27 Et Iacob vint à Iſaac ſon
pere en Mamré Ciriath d'Arbee,c'eſt Hebron,en la-
quelle habita Abraham & Iſaac. 28 Et les iours
d'Iſaac furent cent octante ans. 29 Ainſi Iſaac
defaillit, & mourut, & fut reduit auec ſon peuple,
ancien & plein de iours : & Eſau & Iacob ſes fils
l'enſeuelirent.

CHAP. XXXVI.

¶ Les generations d'Eſau. Il habite en Seir. Eſau & Iacob fort riches ſe ſeparent.

SEnſuyuent les generations d'Eſau, qui eſt auſsi
Edom. 2 Eſau print femme des filles de Cha-
naan:aſſauoir,Ada fille d'Elon Hethié,& Oolibama
fille d'Ana,qui eſtoit fille de Sebeon Heuien: 3 Et
Baſemath fille d'Iſmael,ſœur à Nabaioth. 4 *Et 1. Chro.
Ada enfanta audit Eſau, Eliphaz:& Baſemath en- 1.35.
fanta Rahuel. 5 Item Oolibama enfanta Iehus &
Ihelom & Coré. Iceux ſont les enfans d'Eſau qui
luy naſquirent en la terre de Chanaan. 6 Et Eſau

print ſes femmes, & ſes fils, & ſes filles, & tous ceux
de ſa maiſon, & tout ſon beſtail, & ſes troupeaux,
& tout ſon acqueſt qu'il auoit acquis en la terre de
Chanaan, & s'en alla en *autre* region, de deuant Ia-
cob ſon frere. 7 Car leur cheuance eſtoit ſi gran-
de, qu'ils ne pouuoyent habiter enſemble: & la terre
où ils habitoyēt ne les pouuoit ſouſtenir à cauſe de
Ioſué leurs troupeaux. 8 *Ainſi Eſau demeura en la
24.4. montagne de Seir. Eſau eſt celuy-meſme qui fut
1.Chro. nommé Edom. 9 *Or les generatiōs d'Eſau pere
1.35. d'Edom en la mōtagne de Seir ſont telles. 10 Voici
les noms des enfans d'Eſau, Eliphaz fils d'Ada, fem-
me d'Eſau: Rahuel fils de Baſemath femme d'Eſau.
11 Et les enfans d'Eliphaz furent Theman, Omar,
Sepho, Gatham, & Cenez. 12 Et Thamna fut con-
cubine d'Eliphaz fils d'Eſau, laquelle enfanta audit
Eliphaz, Amalec. Ceux-ci ſont les enfans d'Ada fem
me d'Eſau. 13 Mais les enfans de Rahuel furent,
Nahath, Zara, Samma & Meza. Ceux-la ſont les fils
de Baſemath femme d'Eſau. 14 Ceux-ci ont eſté
les enfans d'Oolibama, femme d'Eſau, fille d'Ana,
qui fut fille de Sebeon, laquelle enfanta audit Eſau,
Iehus, Ihelom & Coré. 15 S'enſuyuent les ducs
des enfans d'Eſau. Les enfans d'Eliphaz le premier
nay d'Eſau: le duc Theman, le duc Omar, le duc
Sepho, le duc Cenez, 16 Le duc Coré, le duc Ga-
thã, & le duc Amalec. ce ſont les ducs d'Eliphaz en la
terre d'Edō: iceux ſont les enfans d'Ada. 17 Item
des enfans de Rahuel fils d'Eſau, le duc Nahat, le
duc Zara, le duc Samma, & le duc Meza, ce ſont les
ducs ſortis de Rahuel en la terre d'Edom: iceux ſont
les fils de Baſemath femme d'Eſau. Item des enfans
d'Oolibama femme d'Eſau: le duc Iehus, le duc Ihe-
lom, & le duc Coré. 18 Ceux ſont les ducs ſortis
d'Oolibama femme d'Eſau, fille d'Ana. 19 Ce ſont
dōc les enfans d'Eſau & leurs ducs. Iceluy eſt Edom.
1.Chro. 20 *S'enſuyuent les enfans de Seir Horien, habita-
1.38. teurs de la terre, aſſauoir Lotan, Sobal, Sebeon, Ana.
21 Diſon, Aſer, & Diſan. Ceux ſont les ducs des Ho
riens, enfans de Seir en la terre d'Edom. 22 Les en-
fans de Lotan, furēt Hori & Heman: & Thāna eſtoit
ſœur de Lotan. 23 Item les enfans de Sobal ſont,
aſſauoir,

assauoir, Alnã, Manahat, Ebal, Sepho, & Onan. 24 I-
tem, les enfans de Sebeon sont, assauoir, Aia & Ana.
Cestuy est Ana, qui trouua les mulets au desert,
quãd il paissoit les asnes de Sebeon son pere. 25 Les
enfans d'Ana, furent Dison, & Oolibama fille dudit
Ana. 26 S'ensuyuẽt les enfans de Dison, assauoir,
Handan, Esεban, Iethran, & Charan. 27 Item sont
les enfans d'Eser, assauoir Balaam, Zauan, & Aran.
28 Item furent les enfans de Disan, Hus & Aran.
29 Voici les ducs des Horiens, le duc Lotan, le
duc Sobal, le duc Sebeon, le duc Ana. 30 Le duc
Dison, le duc Eser, & le duc Disan. Iceux donc
sont les ducs des Horiens selon leurs duchez de la
terre de Seir. 31 Ce sont les rois qui ont regné en
la terre d'Edom, deuant que roy regnast sur les en-
fans d'Israel. 32 Bela donc fils de Beor regna en
Edom, & le nom de sa cité estoit Denaba. 33 Or
Bela mourut, & regna pour luy Iobab fils de Zaré
de Bosra. 34 Et Iobab mourut, & regna pour luy
Husam, de la terre de Theman. 35 Et Husam mou
rut, & regna pour luy Adad fils de Badad, qui des-
confit Madian au champ de Moab : & le nom de sa
cité fut Auith. 36 Et Adad mourut, & regna pour
luy Semla de Masreca: 37 Et apres la mort de Sela,
regna pour luy Saul du fleuue de Rohoboth. 38 Et
Saul mourut, & regna pour luy Balanan, fils d'Acho-
bor. 39 Et Balanan fils d'Achobor mourut, & re-
gna pour luy Adar, & le nom de sa cité estoit Phau:
& le nom de sa femme, Mectabel fille de Matred,
qui estoit fille de Mezaab. 40 Ainsi, voila les noms
des ducs d'Esau selon leurs familles, leurs lieux, se-
lon leurs noms: le duc Thamna, le duc Alua, le duc
Ietheth, 41 Le duc Oolibama, le duc Ela, le duc Phi
non. 42 Le duc Cenez, le duc Themã, le duc Mabsar,
43 Le duc Magdiel, & le duc Hiram. Iceux sont les
ducs d'Edom selon leurs habitations en la terre de
leur heritage. C'est Esau le pere des Idumeens.

CHAP. XXXVII.

¶ *La deliurance de Iacob: la haine & cruauté barbare des enfans de Iacob contre leur frere Ioseph, à cause de ses rapports & songes, & mesmes contre leur pere, qui en mene grand dueil.*

ET Iacob habitoit au pays où auoit conuerſé ſon
pere, aſſauoir en la terre de Chanaan. 2 Voici
les generations de Iacob. Ioſeph eſtant aagé de
dixſept ans, paiſſoit auec ſes freres le beſtail, & e-
ſtoit ieune garſon entre les enfans de Bala,& entre
les enfans de Zelpha, femmes de ſon pere. Et Io-
ſeph rapporta leur mauuais bruit à leur pere. 3 Or
Iſrael aimoit Ioſeph plus que tous ſes fils, pour-
tant qu'il l'auoit eu en ſa vieilleſſe, & luy fit vne
robbe de diuerſes couleurs. 4 Et ſes freres vi-
rent que leur pere l'aimoit plus que tous ſes fre-
res, & le hayoyent, & ne pouuoyent parler à luy
paiſiblement. 5 Et Ioſeph ſongea vn ſonge, & le
denonça à ſes feres, dont encore l'eurent tant plus
en haine. 6 Il leur dit donques,Oyez ie vous prie
ce ſonge que i'ay ſongé: 7 Voici,nous amaſsions
des gerbes au milieu d'vn champ, & lors ma gerbe
ſe leuoit, & ſe tenoit droite: & voici vos gerbes
à l'enuiron qui faiſoyent reuerence à ma gerbe.
8 Adonc luy dirét ſes freres,Regneras-tu ſur nous?
ou ſi tu auras ſeigneurie en nous? Ainſi ils le hai-
rent encore plus pour ſon ſonge,&pour ſes paroles.
9 Derechef il ſongea vn autre ſonge, & le raconta
à ſes freres,diſant, Voici,i'ay ſongé vn autre ſonge.
Il me ſembloit que le ſoleil,& la lune,&onze eſtoil-
les me faiſoyent reuerence. 10 Et quand il le
recita à ſon pere, & à ſes freres, ſon pere le reprint,
& luy dit, Quel eſt ce ſonge-ci que tu as ſongé?
Viendrons-nous moy & ta mere, & tes freres pour
nous encliner à terre deuant toy? 11 Et ſes fre-
res eurent enuie contre luy: mais ſon pere gardoit
le propos. 12 Et ſes freres s'en allerent paiſtre
le troupeau de leur pere en Sichem: & Iſrael dit
à Ioſeph. 13 Tes freres ne paiſſent-ils pas en Si-
chem?Vien,& ie t'enuoyeray à eux.Et il luy reſpon
dit, Me voici. 14 Et il luy dit, Va maintenant,
pren garde ſi tes freres ſe portent bien, & ſi le trou-
peau proſpere,&m'en rapporte des nouuelles.Ainſi
il l'enuoya de la vallee d'Hebron,& vint en Sichem.
15 Lors vn homme le trouua,comme il eſtoit errant
par les champs, & ledit homme luy demanda, di-
ſant, Que cerches-tu? 16 Il reſpondit, Ie cer-
che

che mes freres, ie te prie enseigne-moy où ils paisſent.
17 Et l'homme dit, Ils ſont partis d'ici.
car i'ay ouy qu'ils diſoyent, Allons en Dothain.
Et Ioſeph s'en alla apres ſes freres, & les trouua
en Dothain. 18 Et ils le virent de loin. Et auant
qu'il approchaſt d'eux, ils conſpirerent contre luy
pour le mettre à mort. 19 Et diſoyent l'vn à
l'autre, Voici le maiſtre des ſonges qui vient.
20 Maintenant donc, venez, & le tuons, & le iettons
en quelqu'vn des puits: & nous dirons, Vne
mauuaiſe beſte l'a deuoré: & verrons quels ſeront
ſes ſonges. 21 Ruben ouit cela, & le deliura de
leurs mains diſant, * Ne frappons point l'ame. Sous
22 Derechef Ruben leur dit, Ne reſpandons point 42.22.
le ſang: mais iettons-le en ce puits qui eſt au deſert,
& ne mettez point la main ſur luy. Par ce
moyen il le vouloit deliurer de leurs mains, pour
le faire retourner à ſon pere. 23 Et comme Ioſeph
fut venu à ſes freres, ils luy deſpouillerent ſon hocqueton,
le hocqueton bigarré qui eſtoit ſur luy,
24 Et l'apprehenderent, & le ietterent en vn puits:
mais le puits eſtoit vuide, auquel il n'y auoit point
d'eau. 25 Puis s'aſsirent pour manger du pain. Et
eſleuans leurs yeux regarderent, & voici vne compagnie
d'Iſmaelites, qui venoyent de Galaad, &
leurs chameaux qui portoyent des odeurs, de la reſine,
& du myrrhe, cheminans pour deſcẽdre en Egypte.
26 Lors Iuda dit à ſes freres, Que profitera
ce, ſi nous tuons noſtre frere, & cachons ſon ſang?
27 Venez, & le vendons aux Iſmaelites, & que noſtre
main ne ſoit point contre luy: car c'eſt noſtre
frere, & noſtre chair. Et ſes freres obeirent. 28 Comme
aucuns Madianites marchans paſſoyent, ils retirerent
& firent remonter Ioſeph du puits, & le
vendirent aux Iſmaelites vingt *pieces* d'argent,
*leſquels emmenerent Ioſeph en Egypte. 29 Et Sap.10.
Ruben retourna au puits: & voici Ioſeph n'eſtoit 13, pſe.
plus au puits: lors il deſchira ſes veſtemens, 30 Et 105.17,
retourna à ſes freres, diſant, L'enfant n'eſt point act.7.9
ici: & moy où iray-ie? 31 Et ils prindrent le hocqueton
de Ioſeph, & tuerent vn cheureau d'entre
les cheures, & teignirent la robbe au ſang: 32 Et

enuoyerent la robbe bigarree , & la firent porter à
Sous leur pere,& dirent, *Nous l'auons trouuee : consi-
44.28. dere maintenant si c'est la robbe de ton fils,ou non.
33 Et il la cognut,& dit,C'est la robbe de mon fils:
vne mauuaise beste l'a mangée:elle a deuoré Ioseph.
34 Et Iacob deschira ses vestemens , & mit vn sac
entour ses reins,& se lamentoit pour son fils par plu
sieurs iours. 35 Et tous ses fils & toutes ses filles
se mirent à le consoler:mais il ne voulut point se
consoler,& dit, Ie descendray lamentant en la fosse
auec mon fils. Ainsi son pere le pleuroit. 36 Et les
Madianites le vendirent en Egypte à Putiphar*eu-
** offi-* nuque de Pharao,preuost des mareschaux.
cier.

CHAP. XXXVIII.

¶ Her fils de Iuda prend Thamar à femme . Thamar vefue demeure chez son pere. Iuda dort auec Thamar. Thamar enfante deux fils.

IL aduint qu'en ce temps-la Iuda descendit d'auec
ses freres, & paruint iusques à vn homme Odolla-
mite lequel auoit nom Hira. 2 *Et Iuda vid illec
1.Chro. la fille d'vn hôme Chananeen,lequel auoit nom Sua,
2.3. & il la print,& entra à elle. 3 *Laquelle conceut,&
Nomb. enfanta vn fils,& appela le nom d'iceluy Her. 4 Et
26.19. elle conceut encore vn fils , & elle appela son nom
Onan. 5 Au surplus elle enfanta encore vn fils , &
appela son nom Sela.Et il estoit en Cezib quand elle
enfãta cestuy-ci. 6 Et Iuda print femme pour Her
Nomb. son premier nay,laquelle auoit nõ Thamar. 7 *Mais
26.19. Her le premir-nay de Iuda estoit mauuais deuant le
Seigneur,dont le Seigneur le tua. 8 Lors Iuda dit à
Onan,Entre à la femme de ton frere,& t'allie a elle,
afin que tu suscites semence à ton frere. 9 Et Onan
cognoissant que la lignee ne seroit pas sienne:quand
il entroit à la femme de son frere , il se corrompoit
sur la terre, afin qu'il ne donnast semence à son fre-
re 10 Et ce qu'il faisoit despleut és yeux du Sei-
gneur : dont aussi il le fit mourir. 11 Adonc Iuda
dit à Thamar sa belle fille , Demeure vefue en la
maison de ton pere , iusqu'à ce que Sela mon fils
soit grand : car il pensoit que possible il mourroit
aussi , comme ses freres. Ainsi Thamar s'en alla , &
demeura en la maison de son pere. 12 Et plusieurs
iours

iours apres mourut la fille de Sua femme de Iuda.
Depuis Iuda se reconforta, & monta aux tondeurs
de ses brebis en Thamnas, luy & Hira son voisin
Odollamite. 13 Adonc on le fit sauoir à Thamar,
disant, Voici ton beau-pere qui monte en Tham-
nas pour tondre ses brebis. 14 Lors elle osta de
soy les vestemens de son vefuage, & se couurit
d'vn voile: & se cacha, & s'assit en lieu patent
au regard qui est sur le chemin de Thamnas, pour-
tant qu'elle voyoit que Sela estoit grand, & elle ne
luy estoit point donnee à femme. 15 Et quand
Iuda la vid, il estimoit qu'elle fust vne paillarde:
car elle auoit couuert sa face. 16 Et s'adressa
vers elle de la voye, & dit, Permets ie te prie que
i'entre à toy: car il ne sauoit point que ce fust sa bel-
le-fille. Et elle respondit, Que me donneras-tu, a-
fin que tu entres à moy? 17 Et il dit, Ie t'en-
uoyeray vn cheureau des cheures de la bergerie.
Elle respondit, Ouy bien si tu me bailles gage, ius-
qu'à ce que tu me l'ennoyeras. Et il dit, 18 Quel
gage veux-tu que ie te baille? Et elle respondit, Ton
anneau, ton bracelet, & ton baston que tu as en ta
main. Adonc il luy bailla, & entra à elle, & elle con-
ceut de luy. 19 Lors elle se leue & s'en va, & oste
de soy son voile, & reuest les vestemens de sa vi-
duité. 20 Apres, Iuda enuoya vn cheureau des
cheures par la main de son cōpagnon Odollamite,
afin qu'il reprint le gage de la main de la femme:
mais il ne la trouua point. 21 Lors interroga les
hommes de ce lieu, disant, Où est ceste putain qui
estoit en veuë sur le chemin? Et ils respondirent,
Il n'y a point eu ici de putain. 22 Et il retourna à
Iuda, & luy dit, Ie ne l'ay point trouuee: & aussi les
hommes du lieu m'ont dit, Il n'y a point eu ici de
putain. 23 Et Iuda dit, Qu'elle retienne le gage
à soy, afin que ne soyons en mocquerie: voici, i'ay
enuoyé ce cheureau, mais tu ne l'as point trouuee.
24 Et enuiron trois mois apres, on aduertit Iu-
da, disant, Thamar ta belle fille a paillardé, &
voici aussi elle est engroissee par fornication.
Et Iuda dit, Menez-la dehors, & qu'elle soit brus-
lee. 25 Et comme on la menoit, elle enuoya à son

beau-pere disant, Ie suis enceinte de l'homme au-
quel appartiennent ces choses. Si dit, Considere ie
te prie, à qui sont l'anneau, e bracelet, & le baston.
26 Adonc Iuda les recognut, & dit, Elle est plus
iuste que moy. Car ie ne l'ay point donnee à Scla
mon fils: & il ne la cognut plus. 27 Et au temps
1. Chro. 2.4. qu'elle deuoit enfanter, *deux enfans furent trou-
uez en son ventre. 28 Et quand elle enfantoit,
l'vn bailloit la main: & la sage-feme la print, & lia
sur sa main de l'escarlate, disant, Cestuy-ci sortira le
premier. 29 Et quand il eut retiré sa main, lors
voici son frere qui sort. Et elle dit, Pourquoy as-tu
Matth. 1.3. fait irruption sur toy? *Et son nom fut appelé
Pharez. 30 Et apres sortit son frere qui auoit sur
sa main l'escarlate, & son nom fut appelé Zara.

CHAP. XXXIX.

¶ La faueur de Phutiphar, & puis du geolier enuers Ioseph, par fausse accusation emprisonné.

QVand Ioseph fut descédu en Egypte, Phutiphar
l'Eunuque de Pharao, preuost des mares-
chaux, homme Egyptien, l'acheta de la main des
Ismaelites, lesquels l'auoyent fait là descendre.
2 Et le Seigneur estoit auec Ioseph, ainsi il fut
homme prosperant, & estoit en la maison de son
maistre Egyptien. 3 Et son maistre s'apperceut
que le Seigneur estoit auec luy, & que toutes cho-
ses qu'il faisoit, le Seigneur les faisoit prosperer en-
tre ses mains. 4 Et Ioseph trouua grace deuant
son maistre, & il luy administroit. Et iceluy le con-
stitua sur sa maison, & mit en sa main tout ce qu'il
auoit. 5 Et depuis qu'il luy eut baillé la char-
ge de sa maison, & de tout ce qu'il auoit, le Sei-
gneur benit la maison de l'Egyptien au moyen de
Ioseph. Et la benediction du Seigneur fut en tou-
tes choses qui estoyent à luy, tant en la maison que
aux champs. 6 Dôc il laissa tout ce qui estoit sien
en la main de Ioseph: tellemét qu'il n'auoit cognois
sance de rien, sinon du pain qu'il mangeoit. Or Io-
seph estoit beau de figure, & plaisant de regard.
7 Et apres ces choses, aduint que la femme de son
seigneur ietta ses yeux sur Ioseph, & dit, Couche a-
uec moy. 8 Et il l'esconduit, & luy dit, Voici, mon

maistre

maistre n'entre point en conte auec moy des choses
qui sont en la maison, & tout ce qui luy apparte-
tenoit il me l'a baillé en ma main. 9 Il n'y en a
point de plus grand en ceste maison que moy, & si
ne m'a defendu sinon toy, entant que tu es sa fem-
me : & comment feray-ie ce mal si grand, & que ie
peche contre Dieu? 10 Et combien qu'elle parloit
à Ioseph de iour en iour, toutesfois il ne luy obeis-
soit point de coucher aupres d'elle pour estre auec
elle. 11 Et aduint vn certain iour qu'il estoit ve-
nu en la maison pour faire sa besongne, & n'y a-
uoit aucũs des hommes domestiques en la maison:
12 Lors elle le print par sa robbe, disant, Couche a-
uec moy : & il laissa sa robbe en la main d'elle, &
s'enfuit, & sortit dehors. 13 Adonc quand elle vid
qu'il auoit laissé sa robbe en sa main, & s'en estoit
fuy, 14 Elle appela les hõmes de sa maison, & par-
la à eux, disant, Voyez, il nous a amené vn homme
Hebrieu pour se mocquer de nous, lequel est venu
à moy pour coucher auec moy : mais ie me suis es-
criee à haute voix. 15 Et quand il a ouy que i'ay
esleué ma voix & me suis escriee, il a laissé sa rob-
be aupres de moy, & s'en est fuy, & sorti dehors.
16 Et elle retint la robbe de Ioseph vers soy, ius-
ques à ce que son maistre fust venu en la maison.
17 Alors elle parla à luy selon ces propos-la, di-
sant, Le seruiteur Hebrieu est venu à moy, le-
quel tu nous as amené, pour se gaudir de moy.
18 Mais comme i'ay esleué ma voix, & me suis
escriee, il a laissé sa robbe aupres de moy, & s'en
est fuy dehors. 19 Alors quand son maistre eut
ouy les paroles que luy disoit sa femme, disant, Ton
seruiteur m'a fait selon ces propos, il fut fort cour-
roucé. 20 Ainsi ledit maistre prenant Ioseph, le
mit en la prison, au lieu auquel les prisonniers du
roy estoyent enserrez. Il fut donc là en la prison.
21 Mais le Seigneur estoit auec luy, & eut compas-
sion de luy, & luy donna grace enuers le maistre de
la prison. 22 Et le maistre de la prison bailla en la
main de Ioseph les prisonniers qui estoyent en la
prison, & tout ce qu'on souloit là faire, il le faisoit.
23 Et le maistre de la prison ne renuoyoit rien de

tout ce qui eſtoit en ſa main, pour-autant que le
Seigneur eſtoit auec luy: & ce qu'il faiſoit, le Sei-
gneur le faiſoit proſperer.

CHAP. XL.

¶ L'eſchanſon & le panetier du roy Pharao ſont mis en priſon. Ils ſont baillez en garde à Ioſeph. Il interprete les ſonges de tous deux. L'ingratitude de l'eſchanſon.

Apres ces choſes suruint que l'eſchanſon du roy
d'Egypte, & le panetier offenſerent le roy d'E-
gypte leur maiſtre. 2 Et fut marri Pharao contre
ſes deux Eunuques: aſſauoir contre ſon maiſtre eſ-
chanſon, & le maiſtre panetier. 3 Et les mit en la
garde de la maiſon du preuoſt des mareſchaux, en
la priſon, au lieu auquel Ioſeph eſtoit priſonnier.
4 Et le preuoſt des mareſchaux bailla la charge de
eux à Ioſeph, & il leur adminiſtroit, & furent aucũs
iours en la priſon. 5 Et ſongerent vn ſonge tous
deux, chacun ſon ſonge en vne meſme nuict, &
chacun ſelon l'intelligence de ſon ſonge, tant de
l'eſchanſon que du panetier, qui eſtoyent au roy
d'Egypte, leſquels eſtoyent detenus en la priſon.
6 Lors Ioſeph venant à eux de matin, les regarde,
& voici ils eſtoyent contriſtez: 7 Et il demanda
aux Eunuques de Pharao (qui eſtoyent auec luy en
la priſon de ſon maiſtre) diſant, Pour quelle raiſon
auez-vous auiourd'huy ſi mauuais viſage? 8 Et
ils luy reſpondirent, Nous auons ſongé des ſonges,
& n'y a nul qui les interprete. Et Ioſeph leur dit,
Les interpretations ne ſont elles point de Dieu? Ie
vous ſupplie raconte-les moy. 9 Et le maiſtre
eſchanſon raconta ſon ſonge à Ioſeph, luy diſant,
Il me ſembloit en ſongeant que ie voyoye vne vi-
gne deuant moy, 10 Et qu'en la vigne y auoit
trois ſeps. Or elle eſtoit comme bourgeonnante, &
ſa fleur ſortoit, & ſes grappes de raiſins deuindrent
meures. 11 Et la couppe de Pharao eſtoit en ma
main: & prenoye les raiſins, & les preſſoye en la
couppe de Pharao, & bailloye la couppe en la main
d'iceluy. 12 Et Ioſeph luy dit, L'interpretation eſt
telle, Les trois ſeps, ſont trois iours. 13 D'ici à trois
iours Pharao hauſſera ta teſte, & te fera retourner
en ton eſtat, & donneras la couppe à Pharao en ſa
main.

main, ſelon le premier office, quand tu eſtois ſon
ſommeiller. 14 Mais aye en toy recordatiõ de moy
quand il te ſera bien fait, & te prie que tu me faces
miſericorde,& que faces mention de moy vers Pha
rao, & me fay ſortir de ceſte maiſon-ci. 15 Car
i'ay furtiuemẽt eſté deſrobbé du pays des Hebrieux.
Et auſsi n'ay-ie rien fait ici, dont on me deuſt met-
tre en chartre. 16 Adõc voyant le maiſtre panetier
que l'interpretation eſtoit bonne, dit à Ioſeph, Tou
chant moy, en mon ſonge, il m'eſtoit aduis qu'il y
auoit trois corbeilles blanches ſur ma teſte. 17 Et
en la plus haute corbeille y auoit de toutes viãdes
pour Pharao du meſtier de boulengerie, & les oi-
ſeaux les mangeoyent de la corbeille qui eſtoit ſur
ma teſte. 18 Et Ioſeph reſpondit, diſant, Voici ſa
declaration: Les trois corbeilles ſont trois iours.
19 D'ici à trois iours Pharao hauſſera ta teſte de
deſſus toy, & te pendra au bois, & les oiſeaux man-
geront ta chair de deſſus toy. 20 Et aduint au troi
ſieme iour qui eſtoit de la natiuité de Pharao, qu'il
fit vn feſtin à tous ſes ſeruiteurs, & hauſſa la teſte
du maiſtre eſchanſon, & la teſte du maiſtre panetier
entre ſes ſeruiteurs. 21 Et fit retourner le maiſtre
ſchanſon à ſon office, & preſenta la couppe en la
main de Pharao. 22 Mais pendit le maiſtre des
panetiers, cõme Ioſeph leur auoit declaré. 23 Tou
tesfois le maiſtre eſchanſon n'ayant point ſouue-
nance de Ioſeph, l'oublia.

CHAP. XLI.

¶ Les deux ſonges de Pharao, & les interpretations par Ioſeph, dont il eſt fait grand gouuerneur d'Egypte, & marié. L'accompliſſement deſdits ſonges.

Mais deux ans apres, Pharao ſongea, & luy ſem-
bloit aduis qu'il eſtoit pres d'vn fleuue. 2 Et
voici, ſept vaches belles à voir & graſſes de chair,
montoyent du fleuue, & paiſſoyent en la prairie.
3 Apres, voici ſept autres vaches laides à regarder,
& maigres de chair, montoyẽt du fleuue apres les au
tres, & eſtoyẽt aupres des autres vaches à la riue du
fleuue. 4 Et les vaches laides à regarder & maigres
de chair, mãgerent les ſept vaches belles à regarder,
& graſſes. Alors s'eſueilla Pharao. 5 Puis il ſe ren-

dormit, & ſongea pour la ſeconde fois. Et voici,
ſept eſpics pleins & beaux failloyent d'vn tuyau.
6 Puis en vid ſept autres vuides & fletris du vent
d'Orient, ſourdans apres eux: 7 Et les eſpics vui-
des engloutirent les ſept eſpics grenus & pleins.
Alors s'eſueilla Pharao. Voila donc le ſonge. 8 Et
le matin venu, ſon eſprit fut effrayé, dont manda
& appela tous les deuins & ſages d'Egypte: &
leur narra ſon ſonge, mais il n'y auoit nul qui luy
interpretaſt. 9 Adonc le maiſtre eſchanſon parla
à Pharao, diſant, Il me ſouuient auiourd'huy de
mon offenſe. 10 *Quand* Pharao fut courroucé
contre ſes ſeruiteurs, & me mit moy & le maiſtre
panetier en la garde de la maiſon du preuoſt des
mareſchaux: 11 Lors moy & luy ſongeaſmes vn
ſonge en vne meſme nuict, chacun ſongeant ſelon
l'intelligence de ſon ſonge. 12 Et là eſtoit auec
nous vn garçon Hebrieu, ſeruiteur du preuoſt des
mareſchaux, & luy recitaſmes, & nous expoſa nos
ſonges à vn chacun, interpretant ſelon ſon ſonge.
13 Et aduint qu'ainſi fut fait comme il nous l'a-
uoit declaré. C'eſt que le Roy me fit retourner en
mon eſtat, & pendit l'autre. 14 * Adonc Pharao
Pſeau. 105. 20. manda & appela Ioſeph, & le firent haſtiuement
ſortir de la chartre, & ſe touſa, & changea ſes ve-
ſtemens, puis vint à Pharao. 15 Et Pharao dit à
Ioſeph, I'ay ſongé vn ſonge, & n'y a nul qui l'ex-
plique. Or ay-ie ouy dire de toy, que tu entens le
ſonge pour l'interpreter. 16 Et Ioſeph reſpon-
dit à Pharao, diſant, Dieu ſans moy reſpondra ce
qui eſt pour la proſperité de Pharao. 17 Dere-
chef Pharao dit à Ioſeph, Quand ie ſongeoye, il
me ſembloit que i'eſtoye aupres de la riue d'vn
fleuue. 18 Et voici, ſept vaches graſſes de
chair, & de belle façon montoyent du fleuue, &
paſturoyent és marets. 19 Et voici ſept autres
vaches montans apres les autres, tant minces & de
ſi treſlaide façon, & maigres de chair, que ie n'en
ay point veu de ſemblables en laidure en toute la
terre d'Egypte. 20 Mais les vaches maigres &
meſchantes, deuorerent les ſept premieres va-
ches graſſes. 21 Qui paruindrent aux interieures
par-

parties d'icelles, sans qu'on s'apperceust qu'elles
fussent paruenues dedans icelles. Il les faisoit aussi
laid voir qu'au commencement: lors ie me res-
ueillay. 22 Outre ie vei en songeant: Et voici sept
espics, saillans d'vn mesme tuyau, pleins & beaux.
23 Puis vei sept espics petits, & vuides, & fletris du
vent d'Orient, qui sourdoyent apres. 24 Mais les
espics vuides transgloutirent les sept beaux espics.
Et ie l'ay dit aux deuins, mais nul ne me l'a reuelé.
25 Et Ioseph respõdit à Pharao, Les songes de Pha-
rao ne sont qu'vn. Dieu a reuelé à Pharao ce qu'il
doit faire. 26 Les sept belles vaches, sont sept ans:
les sept beaux espics, sont sept ans: qui est vn mes-
me songe. 27 Et les sept vaches minces & mes-
chantes qui montoyent apres elles, sont sept ans: &
les sept espics minces & fletris du vent d'Orient,
seront seps ans de famine. 28 Et ce que i'ay dit
à Pharao, c'est ce que Dieu doit faire, & l'a fait
apparoir à Pharao. 29 Voici, sept ans de grãde fer-
tilité aduiẽdrõt en toute la terre d'Egypte. 30 Puis
apres suruiendront sept ans de famine. Lors sera ou
bliee toute fertilité en la terre d'Egypte: & la fami-
ne cõsumera la terre. 31 Et on ne cognoistra plus
abondance en la terre, pour ceste famine-la, qui ain
si viendra apres, car elle sera mout grieue. 32 Et
quãt au songe vne autre fois reiteré à Pharao, c'est
que la chose est confermee de Dieu, & que Dieu se
haste de la parfaire. 33 Or maintenãt, que Phaaro
pouruoye d'vn homme prudent & sage, & qu'il le
mette sur le pays d'Egypte. 34 Que Pharao face &
constitue des visiteurs sur le pays, & prẽne le quint
de la terre d'Egypte durant les sept ans de l'abon-
dance. 35 Et ils amasseront toutes victuailles pro-
uenantes de ces bonnes annees, & assembleront le
froment sous la main de Pharao, pour nourriture és
villes, & le garderont. 36 Et sera la victuaille pour
la prouision de la terre, durant les sept ans de fami-
ne qui seront en la terre d'Egypte, afin que la terre
ne soit exterminee par la famine. 37 Et la chose
pleut deuant Pharao, & deuãt ses seruiteurs. 38 Et
Pharao dit à ses seruiteurs, Pourrions-nous trou-
uer vn tel homme, auquel soit l'Esprit de Dieu?

39 Puis Pharao dit à Ioseph, Puis que Dieu t'a don
né à cognoistre tout ceci, il n'est nul si entendu &
Pse.105 si sage comme toy. 40 * Tu seras sur ma mai-
21. 1. son, & tout le peuple s'armera à ta parole : tant
macha. seulement du throne ie seray plus grand que toy.
2.53, 41 Outreplus Pharao dit à Ioseph, Regarde, ie te
act.7.2 commets sur toute la terre d'Egypte. 42 Adonc
Pharao tira l'anneau de sa main, & le mit en la
main de Ioseph, & se fit vestir de robbes de fin lin,
& mit vn colier d'or en son col. 43 Et le fit mon-
ter auec luy, au second chariot qu'il auoit : & on
crioit deuant luy, ' Abrec. Et il le constitua sur
'c. pere tout le pays d'Egypte. 44 Et Pharao dit à Io-
clemēt. seph, Ie suis Pharao, & sans toy nul ne leuera sa
ou, que main ne son pied en toute la terre d'Egypte.
on s'a- 45 Et Pharao appela le nom de Ioseph, ' Saphe-
genouil nath-Paneah : & luy donna Aseneth fille de Phu-
le. tiphar Sacrificateur de On à femme. 46 Ainsi
'c. expo Ioseph alla au long du pays d'Egypte, lequel e-
siteur stoit aagé de trente ans quand il se presenta de-
des cho uant Pharao roy d'Egypte. 47 Et issant de la
ses se- presence de Pharao, passa parmi toute la terre d'E-
crettes. gypte: & la terre produit durant les sept ans de fer-
tilité, pour remplir les greniers. 48 Et Ioseph
amassa toute la victuaille de sept ans, qui estoit
au pays d'Egypte, & mit les viures és villes : as-
sauoir en vne chacune ville la victuaille qui e-
stoit à l'entour. 49 Ioseph donc rassembla du
froment mout abondamment, comme le sable
de la mer : tellement que nombre y defailloit : car
il estoit innumerable. 50 Or deuant que l'an de
Sous famine aduint, * nasquirent à Ioseph deux enfans,
46.20. lesquels luy enfanta Aseneth fille de Phutiphar, Sa-
& 48.5 crificateur de On. 51 Et Ioseph appela le nom du
premier-nay Manassé, *disant*, Car Dieu m'a fait ou-
blier tous mes trauaux, & toute la maison de mon
pere. 52 Et appela le nom du second Ephraim:
Car Dieu m'a fait fructifier en la terre de mon af-
fliction. 53 Adonc finirent les sept ans de fer-
tilité qui auoit esté au pays d'Egypte. 54 * Puis
Pseau. commencerent à venir les sept ans de famine,
105.16. comme Ioseph l'auoit predit. 55 Et fut la fa-
mine

mine par tous pays : mais il y auoit du pain en
toute la terre d'Egypte. 56 Apres, toute la ter-
re d'Egypte fut affamee, & le peuple cria vers Pha-
rao pour du pain. Et Pharao respondit à tous
les Egyptiens, Allez à Ioseph, & faites ce qu'il vous
dira. 57 La famine donc estant sur la terre vni-
uerselle, Ioseph ouurit tous les greniers, & ven-
dit du bled aux Egyptiens. 58 Et la famine se
renforçoit au pays d'Egypte. Aussi on venoit de
toute region en Egypte vers Ioseph, pour acheter
des viures, car la famine estoit accreuë par toute
la terre.

CHAP. XLII.

¶ *Iacob enuoye ses enfans en Egypte pour acheter des viures. Ioseph cognoit ses freres. Il les espreuue. Ils recognoissent leur peché. Ils s'en retournent par le congé de Ioseph. Ils racontent à leur pere ce qui leur estoit aduenu.*

ET Iacob voyant qu'il y auoit des viures en E- *Actes*
gypte, dit à ses fils, * Pourquoy vous regardez- *7.12.*
vous l'vn l'autre? 2 Voici i'ay entendu qu'il y
a des viures en Egypte. Descendez-y, & nous en
achetez de là, afin que nous viuions, & ne mou-
rions point. 3 Adonc descendirent dix des fre-
res de Ioseph, pour acheter du froment en Egy-
pte. 4 Mais Iacob n'enuoya point Ben-iamin
frere de Ioseph auec ses freres. Car il disoit, A-
fin que la mort ne luy aduienne. 5 Et les fils
d'Israel s'en vindrent pour acheter des viures
auec ceux qui y alloyent : car la famine estoit
en toute la terre de Chanaan. 6 Et Ioseph e-
stoit regent sur le pays, lequel en faisoit vente
à tout le peuple de la terre. Les freres donc de Io-
seph vindrent, & enclinerent leur face en terre
deuant luy. 7 Lors Ioseph vid ses freres, & les re-
cognut, mais il s'estrangea d'eux, & parla auec eux
durement, leur disant, D'où venez-vous? Et ils res-
pondirẽt, De la terre de Chanaan, pour acheter des
victuailles. 8 Ioseph dõc recognut ses freres, mais
iceux ne le recognurent point. 9 Adonc il souuint
à Ioseph des songes qu'il auoit songé d'eux, & leur
dit, Vous estes espies venus pour regarder les lieux

foibles du pays. 10 Et ils luy respondirent,
Non, mon seigneur: mais tes seruiteurs sont venus
pour acheter des victuailles. 11 Nous sommes
enfans d'vn mesme homme, nous sommes feables:
tes seruiteurs ne sont point espies. 12 Et il leur
dit. Non: mais vous estes venus voir les lieux foi-
bles de la terre. 13 Et ils respondirent, Nous
sommes douze freres tes seruiteurs, enfans d'vn
mesme homme en la terre de Chanaan, desquels
le plus petit est auiourd'huy auec nostre pere, &
vn n'est plus. 14 Derechef Ioseph leur dit, C'est
ce que ie vous disoye, Vous estes espies. 15 En
ce vous serez esprouuez, par la vie de Pharao: vous
ne sortirez d'ici, sinon quand vostre petit frere sera
ici venu. 16 Enuoyez-en l'vn de vous qui ame-
ne vostre frere: mais vous serez liez, afin que vos
paroles soyent esprouuees, assauoir si verité est
auec vous: & sinon, par la vie de Pharao, vous e-
stes espies. 17 Et ainsi il les mit en prison par
trois iours, mais au troisieme iour Ioseph leur
dit, 18 Faites cela, & vous viurez: ie crain Dieu.
19 Si vous estes preud'hommes, l'vn de vos freres
soit lié en la maison de vostre garde, & vous en al-
lez, remenans des victuailles pour la famine de
Sous vostre maison. 20 * Et m'amenez vostre pe-
43.5. tit frere, & vos paroles soyent verifiees: par ainsi
vous ne mourrez point. Et ils firent ainsi. 21 Et
ils disoyent l'vn à l'autre, Certes nous auons for-
fait contre nostre frere: car nous auons veu l'angois
se de son ame quand il nous supplioit, & ne l'a-
uons point exaucé, au moyen dequoy ceste tri-
bulation nous est aduenue. 22 Et Ruben leur
Sus 37. respondit, disant, * Ne vous ay-ie point predit, di-
21,22. sant, Ne pechez point contre l'enfant? & vous n'o-
beistes point. Et aussi voici son sang est requis.
23 Et iceux ignoroyent que Ioseph l'entendist:
pourtant qu'il y auoit vn truchement entr'eux:
24 Luy se destourna d'eux, & pleura: puis reuint
à eux, & print Simeon d'entr'eux, & le garrotta de-
uant leurs yeux. 25 Apres Ioseph commanda
qu'on emplist leurs sacs de froment, & qu'on re-
stituast l'argent d'vn chacun d'eux en son sac, &
qu'on

qu'on leur donnast pouruoyance pour la voye.
26 En ainsi leur fut fait. Et mirent leur bled sur
leurs asnes, & s'en allerent de là. 27 Et l'vn ou-
urit son sac pour donner la prouende à son asne à
l'hostellerie: lors il vid son argent qui estoit à la
gueule de son sac, & dit à ses freres, 28 Mon ar-
gent m'est rendu: & de faiꝭ, le voici en mon sac.
Et le cœur leur tressaillit, & furent espouuantez
ensemble, disans, Qu'est-ce ci que Dieu nous a
fait? 29 Et ils paruindrent en la terre de Cha-
naan à Iacob leur pere, & luy raconterent tout ce
qui leur estoit aduenu, disans, 30 Vn homme
seigneur de la terre a parlé à nous rudement, &
nous a reputez comme espies du pays. 31 Mais
nous luy respondismes, Nous sommes feables,
nous ne sommes point espies. 32 Nous sommes
douze freres, fils de nostre pere en la terre de Cha-
naan. 33 Et cest homme seigneur de la terre
nous respondit, En ce cognoistray-ie qu'estes
preud'hommes, Laissez l'vn de vos freres auec
moy, & prenez *du froment* contre la famine de
vos maisons, & vous en allez, 34 Et amenez-
moy vostre petit frere. Lors ie cognoistray que
vous n'estes point espieurs, mais feables: ie vous
bailleray vostre frere, & trafliquerez en la terre.
35 Et aduint, qu'eux vuidans leurs sacs, voici le
paquet de l'argent d'vn chacun estoit en son sac:
& virent les paquets de leur argent eux & leur
pere, & furent effrayez. 36 Adonc leur dit Ia-
cob leur pere, Vous me destituez: Ioseph ne reste
plus, Simeon n'y est point, & vous prenez Ben-ia-
min. Toutes ces choses sont contre moy. 37 Et
Ruben respondit à son pere, disant, Fay mourir
mes deux enfans, si ie ne le te ramene: baille-le
moy en ma main, & ie le te retourneray. 38 Et
il respondit, Mon fils ne descendra point auec
vous: car son frere est mort, & voici, cestuy-ci seu-
lement est resté: & la mort luy aduiendroit en la
voye par laquelle vous irez, dont feriez descendre
ma vieillesse auec douleur au sepulchre.

CHAP. XLIII.

¶ Iacob permet que Ben-iamin aille auec ses freres en

Egypte. Les freres de Ioseph se presentent deuant luy. Il les interrogue de leur pere. Il recognoist Ben-iamin, & pleure.

OR la famine fut grieue en la terre. 2 Et ad-
uint comme ils eurent acheué de manger leurs
viures qu'ils auoyent amenez d'Egypte, leur
pere leur dit, Retournez, & achetez-nous vn peu
de victuaille. 3 Et Iuda luy respondit, disant,
Cest homme-la nous a protesté, disant, Vous ne
verrez point ma face, sans que vostre frere soit
auec vous. 4 S'il te plaist d'enuoyer nostre
frere auec nous, nous descendrons, & t'achete-
rons des victuailles. 5 Mais s'il ne te plaist de
l'enuoyer, nous n'y descendrons point : * car
Sus 42. 20. l'homme nous dit, Vous ne verrez point ma face
sans vostre frere auec vous. 6 Et Israel dit,
Pourquoy m'auez-vous fait ce desplaisir, de no-
tifier à l'homme que vous auiez encore vn fre-
re? 7 Et ils respondirent, L'homme s'en est
enquis de nous & de nostre parenté, disant, Vo-
stre pere vit-il encore? Auez-vous point de frere?
Lors nous luy racontasmes selon ses propos. Sa-
uions-nous qu'il diroit, Faites descendre vostre
frere 8 Et Iuda dit à Israel son pere, Enuoye
l'enfant auec moy, & nous-nous mettrons en che-
min, nous en irons, & viurons, Par ainsi nous ne
mourrons point, ne toy aussi, ne nostre mesgnie.
Sous 44. 32. 9 Moy-mesme le plegeray, * requier-le de ma
main: si ie ne le te ramene, & si ie ne le restitue
en ta presence, ie t'en seray obligé à la peine à
tousiours-mais. 10 Que si nous n'eussions tar-
dé, nous fussions ia de retour vne autre fois.
11 Alors Israel leur pere leur dit, S'il est donc ain
si, faites-le : prenez des plus precieux fruicts
de la terre en vos vaisseaux, & portez à l'homme
vn petit present de raisine, & vn petit de miel, o-
deurs, myrrhe, dates & amandes. 12 Et prenez ar-
gent au double entre vos mains, & l'argent rendu
en la gueule de vos sacs, vous le rapporterez en vos
mains: possible cela s'est fait par ignorãce. 13 Et pre
nãs vostre frere, leuez-vous, & retournez à cest hõ-
me. 14 Or le Dieu tout-puissant vous doint mise-
ricor

ricorde enuers ceſt hõme, afin qu'il vo⁹ laiſſe voſtre
frere & Ben-iamin: mais ie ſeray priué d'enfans, cõ-
me i'en ſuis ia priué. 15 Adonc iceux prindrent
ces dons, & l'argent au double entre leurs mains,
& Ben-iamin, & ſe partirent, & deſcendirent en
Egypte. Puis ſe preſenterẽt deuãt Ioſeph. 16 Adõc
Ioſeph vid Ben-iamin auec eux, & dit à ſon maiſtre
d'hoſtel, Amene ces perſonnages en ma maiſon, &
tue quelque choſe, & l'appreſte: car ils mangerõt à
midi auec moy. 17 Et l'hõme fit cõme Ioſeph luy
auoit dit, & fit venir les perſonnages en la mai-
ſon de Ioſeph: 18 Leſquels eſtans amenez en
la maiſon, eurent peur, & dirent, Nous ſommes a-
menez à cauſe de l'argent qui fut remis premiere-
ment en nos ſacs, afin qu'apres auoir tournoyé, il
ſe reuire ſur nous, & nous prenne pour ſerfs, nous
& nos aſnes. 19 Puis ils vindrent à l'homme
qui eſtoit *ordonné* ſur l'hoſtel de Ioſeph, & par-
lerent à luy à la porte de la maiſon, 20 Diſans,
*Helas, mon ſeigneur, nous ſommes deſcendus au Sus 42.
cõmencement pour acheter des victuailles. 21 Et 3.
aduint quand nous arriuaſmes à l'hoſtellerie, &
euſmes ouuerts nos ſacs, voici, l'argent d'vn cha-
cun eſtoit en la gueule de ſon ſac, voire ſelon
ſon poids entier: & nous l'auons rapporté en nos
mains 22 Et ſi auons apporté autre argent en
nos mains pour acheter à manger, mais nous ne
ſauõs qui a remis noſtre argent en nos ſacs. 23 Et
il dit, Tout va bien pour vous, ne craignez point.
Voſtre Dieu, & le Dieu de voſtre pere vous a don-
né vn threſor en vos ſacs, voſtre argent *eſt* par-
uenu à moy. Et leur amena Simeon. 24 Puis
l'homme les fit venir en la maiſon de Ioſeph, &
leur donna de l'eau, & lauerent leurs pieds, & bail-
la la prouende à leurs aſnes. 25 Cependant ils
prepareremt les preſens, iuſques à ce que Ioſeph
reuint à midi: car ils auoyent entendu qu'ils man-
geroyent là du pain. 26 Lors Ioſeph reuint à la
maiſon, & ils luy preſenterẽt les dons qu'ils auoyẽt
en leur mains en la maiſon, & s'enclinerent en terre
deuant luy. 27 Et il leur demanda de la proſperi-
té, diſant, Commẽt va-il à voſtre pere le vieillard?

duquel vous m'auez parlé? vit-il encore? 28 Et
ils respondirent, Ton seruiteur nostre pere se por-
te bien, il vit encore. Et ils s'enclinerent, & fi-
rent la reuerence. 29 Et luy esleuant ses yeux,
vid Ben-iamin son frere, fils de sa mere, & dit, Est-
ce ci vostre petit frere, duquel vous me parliez?
Puis dit, Mon fils, Dieu te soit misericordieux.
30 Et Ioseph se retira incontinent: car son cœur s'es
chauffoit par compassion sur son frere, & cercha
lieu pour pleurer, & vint en la chambre, & pleura là.
31 Puis laua son visage, & issit hors, & se contint,
& dit, Mettez le pain. 32 Et ils luy mirent à part,
& aux Egyptiens à part, qui mangeoyent auec luy,
pourtant que les Egyptiens ne pouuoyent manger
du pain auec les Hebrieux: car c'estoit abomination
aux Egyptiens. 33 Ils s'assirent au deuant de luy:
l'aisne selon sa primogeniture, & le moindre selon
sa petitesse. Et les personnages s'esmerueilloyent
entr'eux. 34 Et il leur presenta des mets de de-
uant soy: mais la portion de Ben-iamin estoit plus
grosse cinq fois que toutes les autres, & ils beurent,
&*s'enyurerent auec luy.

*furent traittez en toute honnesteté & liberalité modeste.

CHAP. XLIIII.

¶ Diuerses espreuues des enfans de Iacob par Ioseph.

ET *Ioseph* commanda à celuy qui estoit *ordonné* sur
sa maison, disant, Empli les sacs de ces personna-
ges de viures, tant qu'ils en pourront porter, & re-
mets l'argent d'vn chacun à la gueule de son sac,
2 Et mets ma coupe, la coupe d'argent, à la gueule
du sac du plus petit, & l'argent de son froment. Et il
le fit cōme Ioseph luy auoit dit. 3 Le matin donc
le iour venu, on laissa aller ces personnages auec
leurs asnes. 4 Quand iceux furent sortis de la ci-
té, deuant qu'ils fussent gueres loin, Ioseph dit à ce-
luy qui estoit *constitué* sur sa maison, Leue-toy, &
poursuy ces personnages, & quand tu les auras at-
teints, di-leur, Pourquoy auez-vous rēdu mal pour
bien? 5 N'est-ce pas celle en laquelle boit mon sei
gneur, & en laquelle il deuine? C'est laschement fait
ce que vous auez fait. 6 Et le maistre d'hostel les
acconceut, & leur dit ces paroles-la. 7 Et ils luy
respondirent, Pourquoy mon seigneur dit-il telles
paroles

paroles? Ia n'aduienne à tes seruiteurs de faire tel-
le chose. 8 Voici l'argent qu'auons trouué en la
gueule de nos sacs,nous l'auons rapporté de la ter-
re de Chanaan,& comment desrobberions-nous de
la maison de ton maistre argent ou or? 9 Celuy
de tes seruiteurs auquel sera trouué,qu'il meure:&
nous aussi serons serfs à mon seigneur. 10 Et il
dit, Qu'il soit donc maintenant ainsi fait selon vos
paroles: que celuy auquel il sera trouué, me soit
serf, & vous soyez innocens. 11 Et incontinent
vn chacun posa son sac en terre: & si chacun ouurit
son sac. 12 Et iceluy cercha: commençant depuis
le plus grand,& finissant au plus petit. Et la coupe
fut trouuee au sac de Ben-iamin. 13 Lors deschi-
rerent leurs vestemens,& rechargea vn chacun son
asne,& retournerent en la ville. 14 Et Iuda auec
ses freres vint en la maison de Ioseph, lequel estoit
encores illec, & se ietterent deuant luy en terre.
15 Et Ioseph leur dit, Quel acte est-ce que vous a-
uez fait? Ne sauez-vous pas qu'vn homme tel que
moy peut deuiner? 16 Et Iuda dit, Que dirons-
nous à mon seigneur, comment parlerons-nous, &
comment nous iustifierons-nous?Dieu a trouué l'i-
niquité de tes seruiteurs. Voici, nous sommes serfs
à mon seigneur, tãt nous qu'aussi celuy en la main
duquel a esté trouuee la coupe. 17 Mais il dit,
Ainsi ne m'aduienne de ce faire, L'homme en la
main duquel a esté trouuee la coupe,iceluy me sera
serf: mais vous, remontez en paix à vostre pere.
18 Adonc Iuda s'approcha de luy,disant, Làs,mon
seigneur,ie prie que tõ seruiteur parle vn mot aux
oreilles de mon seigneur, & que tu ne te courrou
ces point à ton seruiteur:car tu es ainsi comme Pha
rao. 19 Mon seigneur interroga ses seruiteurs, di-
sant, Auez-vous pere ou frere? 20 Adonc nous
respondismes à mon seigneur, Nous auons nostre
pere qui est ancien, & vn ieune enfant nay en sa vi-
eillesse,duquel le frere est mort, & cestuy-ci est de-
meuré seul de sa mere, & son pere l'aime. 21 Or
as-tu dit à tes seruiteurs, Faites-le descendre vers
moy,afin que ie le voye. 22 Et nous disions à mõ
seigneur,L'adolescent ne pourroit delaisser son pe-

Sus 43. terre:q̃ s'il laisse son pere, iceluy mourra. 23 *Lors
3, & 5. tu dis à tes seruiteurs, Si vostre frere ne descẽd auec
vous, vous ne verrez plus ma face. 24 Et quand
nous fusmes montez vers ton seruiteur mon pere,
nous luy racontasmes les paroles de mon seigneur.
25 Depuis, nostre pere dit, Retournez, & nous ache
tez vn petit à mãger. 26 Lors luy dismes, Nous ne
y pouuõs descẽdre, sinõ que nostre petit frere soit
auec nous, puis nous y descendrons : car nous ne
pouuõs cõparoistre deuãt l'homme, sinon que no
stre petit frere soit auec nous. 27 Et ton seruiteur
mon pere nous respondit, Vous sauez que ma fem-
me m'a enfanté deux enfans, 28 Dont l'vn s'en est
Sus 37. allé de moy: & ie di, *Certainement il a esté deuo-
33. ré, & ne l'ay point veu iusques ici. 29 Que si vous
prenez aussi cestuy-ci de deuãt moy, & la mort luy
aduient, vous ferez descẽdre ma vieillesse auec des
plaisance en la fosse. 30 Et maintenãt quãd ie seray
paruenu à ton seruiteur mon pere, & que l'enfant
ne sera point auec nous, duquel il a l'ame liee auec
la sienne. 31 Quãd donc il ne verra point l'enfant,
il mourra. Ainsi tes seruiteurs feront descendre a-
uec douleur la vieillesse de ton seruiteur nostre pe
re au sepulchre. 32 Et de faict, ton seruiteur est ga
Sus 43. rent pour l'enfant vers mon pere, & a dit, *Si ie ne
9. le te ramene, ie seray obligé à la peine à tousiours-
mais à mon pere 33 Ainsi maintenant ie te prie,
que tõ seruiteur demeure pour *l'enfant* serf à mon
seigneur, & que l'enfant remonte auec ses freres.
34 Car comment monteray-ie à mon pere, si l'en-
fant n'est auec moy? Que ie ne voye point la desplai
sance qui aduiendra à mon pere.

CHAP. XLV.

*¶ Ioseph cognu de ses freres, les console par la proui-
dence de Dieu, conuertissant le mal en bien, les renuoye
auec chariots & viures, par le commandement de Pha
rao, pour amener son pere en Egypte. dont Iacob estonné
s'esiouit grandement.*

LOrs Ioseph ne se pouuoit plus contenir deuant
tous les assistãs. Et cria, Faites vuider chacun ar
riere de moy. Et nul ne demeura auec luy quand il
se donna à cognoistre à ses freres. 2 Et en pleurãt
ietta

ietta vn cri que les Egyptiens ouirent: & la maison
de Pharao l'ouit aussi. 3 Or Ioseph dit à ses fre-
res, Ie suis Ioseph, mon pere vit-il encore? Mais ses
freres ne luy pouuoyent respondre: car ils estoyent
estonnez de sa presence. 4 Derechef Ioseph dit à
ses freres, Ie vous prie, approchez-vous de moy. Et
ils s'approcherẽt. Puis dit, *Ie suis Ioseph vostre Actes
frere que vous auez vẽdu en Egypte. 5 Et main- 7.13.
tenãt ne soyez cõtristez ne marris en vous-mesmes
que vous m'auez vendu ici, d'autãt que *Dieu m'a Sous
enuoyé deuãt vo⁹ pour cõseruer vostre vie. 6 Car 52.20.
il y a eu deux ans de famine parmi la terre, & enco 21.
res restẽt cinq ans ausquels ne sera labeur ne moif
son. 7 Mais Dieu m'a enuoyé deuant vous, afin
de vous conseruer comme vn residu en la terre, &
vous faire viure par excellẽte deliurãce. 8 Mainte
nãt dõc vous ne m'auez pas ici enuoyé, mais Dieu
lequel m'a constitué pour pere à Pharao, & pour
seigneur sur toute sa maison, & dominateur en tou
te la terrre d'Egypte. 9 Despechez-vous, & mon
tez vers mon pere, & luy dites, Voici que dit ton
fils Ioseph, Dieu m'a commis pour seigneur sur
toute Egypte, descen donc à moy, n'arreste point.
10 Et tu habiteras en la terre de Gessen: & seras pro
chain de moy, toy & tes enfans, & les enfans de tes
enfans, & tes brebis, & tes bœufs, & tout ce qui t'ap
partient 11 Et ie te sustenteray illec (car il y a en
cores cinq'ans de famine) afin que tu ne perisses par
poureté, toy & ta maison, & tout ce qui est tien.
12 Et voici vos yeux qui voyẽt, & les yeux de mon
frere Ben-iamin, que ma bouche parle à vous.
13 Annoncez donc à mon pere toute ma gloire en
Egypte, & tout ce qu'auez veu. Or hastez-vous, &
faites ici descendre mon pere. 14 Lors se ietta sur
le col de Ben-iamin son frere, & pleura. Pareillemẽt
Ben-iamin pleura sur son col. 15 Puis il baisa tous
ses freres, & pleura sur eux. Apres cela ses freres par
lerẽt auec luy. 16 Et le bruit fut ouy à l'hostel de
Pharao, qu'on disoit que les freres de Ioseph e-
stoyẽt venus. Ce q pleut à Pharao, & à ses seruiteurs
17 Adõc Pharao dit à Ioseph, Di à tes freres, Faites
ceci, chargez vos asnes, & vo⁹ en allez, entrez en la

re de Chanaan, 18 Et prenez voſtre pere, & vos
meſnages,& reuenez à moy, & ie vous donneray le
bien du pays d'Egypte: & ſi mangerez la graiſſe de
la terre. 19 Auſsi toy,tu as commandement. Fai-
tes ceci. Prenez des chars du pays d'Egypte pour vo
ſtre meſgnie,& pour vos femmes: & amenez voſtre
pere, & vous en venez. 20 Ne laiſſez rien de vos
vtenſiles: car le bien de toute la terre d'Egypte ſera
voſtre. 21 Et les enfans d'Iſrael en firent ainſi: &
Ioſeph leur donna les chars ſelon le mandement
de Pharao, & des viandes pour le chemin. 22 Et
donna à chacun d'eux tous, changement d'habits,
& à Ben-iamin donna trois cens pieces d'argent, &
cinq veſtemens à rechanger. 23 Il enuoya ſembla
blement à ſon pere dix aſnes portans du bien d'E-
gypte,& dix aſneſſes portans froment, pain & vian-
de à ſondit pere, pour le chemin. 24 Il renuoya
donc ſes freres,qui ſe partirent,& leur dit, Ne tan-
ſez point en la voye. 25 Ainſi monterent d'Egy-
pte, & paruindrent à Iacob leur pere en la terre de
Chanaan, 26 Et luy raconterent,diſans,Ioſeph vit
encores,lequel domine en toute la terre d'Egypte.
Et ſon cœur luy eſuanouit: car il ne leur adiouſtoit
point de foy. 27 Et ils luy dirent toutes les paro-
les que Ioſeph leur auoit dites. Puis vid les chars
que Ioſeph auoit enuoyez pour l'emporter. Et l'e-
ſprit reuint à Iacob leur pere. 28 Adōc Iſrael dit,
Il ſuffit,puis que Ioſeph mon fils vit encore. I'iray,
& le verray deuant que ie meure.

CHAP. XLVI.

*¶ Le partement de Iacob pour aller en Egypte. Le Sei-
gneur luy apparoiſt, & luy conferme les promeſſes qu'il
luy auoit faites. La venue de Iacob en Egypte.*

AInſi Iſrael partit auec tout ce qui eſtoit à luy,&
vint en Berſabé, & ſacrifia ſacrifice au Dieu de
ſon pere Iſaac. 2 Et Dieu parla à Iſrael par viſion
de nuict,diſant,Iacob,Iacob. Lequel reſpondit, Me
voici. 3 Puis il dit, Ie ſuis Dieu, le Dieu de ton
pere:ne crain point de deſcendre en Egypte:car ie te
mettray *pour croiſtre* illec en grande gent. 4 Ie de-
ſcendray auec toy en Egypte, & t'en feray auſsi re-
monter. Et Ioſeph mettra ſa main ſur tes yeux.
5 Puis

5 *Puis Iacob ſe leua de Berſabé,& les enfans d'Iſ *Actes*
rael porterẽt Iacob leur pere,& leurs petis, & leurs 7.15
fémes,ſur les chars,leſquels Pharao auoit enuoyez
pour l'emporter. 6 Ils emporterent auſsi leurs
troupeaux & leur cheuance qu'ils auoyent acquiſe
en la terre de Chanaan. * Et Iacob & toute ſa li- *Ioſ.24.*
gnee auec luy vindrent en Egypte. 7 Et amena 4,*pſe.*
auec luy en Egypte ſes enfans, & les enfans de ſes 105.23,
enfans auec luy: ſes filles, & les filles de ſes fils, & *iſa.* 52.
toute ſa ſemence. 8 S'enſuiuent les noms des en- 4.
fans d'Iſrael, leſquels vindrent en Egypte: Iacob &
ſes enfans: *le premier-nay de Iacob fut Ruben. *Exo.* 1.
9 Et les enfans de Ruben,Henoch,Phallu,Heſron, 2,&
& Carmi. 10 Item les enfans de Simeon, Iamuel, 6.14.
Iamin,Ahod,Iachin,Sohar,& Saul fils d'vne femme *nõ.* 26.
Chananee. 11 Item les enfans de Leui,Gerſon,Ca 5.1.
hath,& Merari. 12 *Item les enfans de Iuda,Her, *chro.*5.
Onan,Sela,Phares,& Zara. Mais Her & Onan mou- 3.
rurent en la terre de Chanaan. Les enfans auſsi de *Exo.*6.
Phares furent,Heſron,& Hamul. 13 * Item les en- 15.1,
fans d'Iſſachar,Thola,Phua,Iob,&Simerõ. 14 Itẽ *chro.*4.
les enfans de Zabulõ,Sared,Elon,& Iahelel. 15 Ce 24.
ſont les enfans de Lea, qu'elle enfanta à Iacob en 1.*Chro.*
Padan-Aram,auec Dina ſa fille:toutes les perſonnes 6.1.
de ſes fils & de ſes filles, furent trente & trois. 1.*Chro.*
16 Et les enfans de Gad,Sephon,Aggi,Eſebon,Su- 2.3, &
ni,Heri,Arodi,& Areli. 17 *Itẽ les fils d'Aſer,Iam- 4.21.
na,Ieſua,Ieſſui,Beria,& Sara leur ſœur. Les enfans *ſus* 38.
de Beria,Heber,& Melchiel. 18 Ce ſont les enfans 3.
de Zelpha,laquelle Laban donna à Lea ſa fille:& el- 1.*Chro.*
le enfanta iceux à Iacob, aſſauoir ſeize perſonnes. 7.2.
19 Les enfans de Rachel femme de Iacob,furent Io 1.*Chro.*
ſeph & Ben-iamin. 20 *Et à Ioſeph naſquirent en 7.30.
la terre d'Egypte, Manaſſé & Ephraim, que luy en- *Sus* 41.
fanta Aſeneth fille de Phutiphar, Sacrificateur de 50.
On. 21 * Item les enfans de Ben-iamin, Bela, Be-
chor,Asbel,Gera,Naaman, Echi,Ros, Mophim, O-
phim, & Ared. 22 Ce ſont les enfans de Rachel, 1.*Chro.*
qu'elle enfanta à Iacob:toutes les perſonnes furent 7.6,&
quatorze. 23 Et les enfans de Dan,Huſim. 24 Et 8.1.
les enfans de Nephthali, Iaſiel,Guni,Ieſer,& Sallé.
25 Ce ſont les enfans de Bala, que Laban donna à

Rachel sa fille,&elle enfãta iceux à Iacob:assauoir,
sept personnes. 26 Toutes les personnes qui vindrẽt sous la conduite de Iacob en Egypte, lesquels
estoyent sortis de sa hanche, (sans les femmes des
enfans de Iacob)sont en tout soixãte six. 27 Et les
enfans de Ioseph, qui luy estoyent nais en Egypte,
Deute. furent deux personnes.*Toutes les personnes de la
10.20. maison de Iacob,qui vindrent en Egypte, furẽt septante. 28 Et il enuoya Iuda deuant luy vers Ioseph,pour signifier qu'il venoit en Gessen. Puis vindrẽt en la terre de Gessen. 29 Lors Ioseph lia son
chariot,& monta pour aller au deuant d'Israel son
pere en Gessen:& le voyant, il se ietta à son col, &
pleura quelque temps sur son col. 30 Et Israel
dit à Ioseph, Ie vueil mourir à ceste fois, puis
que i'ay veu ta face,& que tu vis encore. 31 Et Ioseph dit à ses freres,& à la famille de son pere,Ie remõteray,& l'annõceray à Pharao, & luy diray,Mes
freres,& la famille de mõ pere qui estoyẽt en la terre de Chanaã,sõt venus à moy. 32 Et ces personnages sõt pasteurs:& pource qu'ils sont gẽs de bestail,
ils ont amené leurs brebis,& leurs bœufs,& tout ce
qui leur appartenoit. 33 Et quãd Pharao vous appelera,& dira,Quel est vostre mestier? 34 Lors vo⁹
direz, Tes seruiteurs sont pasteurs de bestail dés
nostre ieunesse iusqu'à maintenant,& nous,& aussi
nos peres: afin que vous demeuriez en la terre de
Gessen. Car les Egyptiens ont en abomination les
pasteurs de bestail.

CHAP. XLVII.

¶ Ioseph signifie au roy Pharao la venue de son pere. Il le presente au roy. La terre de Gessen est donnee à Iacob pour y habiter. L'aage de Iacob quand il mourut. Iacob fait promettre à son fils de l'enseuelir au sepulchre de ses peres.

Ioseph donc vint, & fit sauoir à Pharao, disant,
Mon pere & mes freres,auec leurs brebis,& leurs
bœufs,& tout ce qui est à eux, sont venus de la terre de Chanaan, & les voici en la terre de Gessen.
2 Et de la compagnie de ses freres il en print cinq,
& les presenta deuãt Pharao. 3 Et Pharao dit aux
freres d'iceluy, De quel mestier estes-vous? Ils
respondi

respondirent à Pharao, Tes seruiteurs sont pa-
steurs, tant nous que nos peres. 4 Derechef di-
rent à Pharao, Nous sommes venus pour habiter
au pays: car il n'y a point de pasture pour les bre-
bis qui sont à tes seruiteurs, & si a griefue famine
en la terre de Chanaan. Maintenāt donc, nous te pri
ons, que tes seruiteurs habitēt en la terre de Gessē.
5 Et Pharao parla à Ioseph, disant, Ton pere & tes
freres sont venus vers toy. 6 Le pays d'Egypte est
à ton cōmandement: fay habiter ton pere & tes fre-
res en la meilleure terre. Qu'ils demeurent en la ter
re de Gessen. Et si tu cognois qu'entr'eux il y ait
gens vertueux, tu les constitueras maistres des trou
peaux qui sont miens. 7 Lors Ioseph amena Ia-
cob son pere, & le presenta deuāt Pharao. Et Iacob
salua ledit Pharao. 8 Et Pharao dit à Iacob, Quels
sont les ans de ta vie? 9 Iacob respōdit à Pharao,
Le tēps de ma peregrinatiō est de cent trēte ans: les
iours de ma vie ont esté cours & mauuais: & ne sōt
point paruenus aux ans de la vie de mes peres, au
tēps de leurs peregrinatiōs. 10 Et Iacob benit Pha
rao, & sortit de deuāt luy. 11 Et Ioseph assigna à
son pere & à ses freres lieu pour habiter, & leur dō
na possession au pays d'Egypte, en la meilleure ter-
re, assauoir de Ramesses, cōme auoit cōmandé Pha-
rao. 12 Et Ioseph nourrit son pere, & ses freres, &
toute la maison de son pere, de pain, cōme petis en-
fans. 13 Et il n'y auoit point de pain en toute la ter
re: car la famine estoit tresgriefue. Dōc la terre d'E-
gypte, & la terre de Chanaā auoyēt fort à faire pour
la famine. 14 Et Ioseph recueillit tout l'argēt qui
fut trouué en la terre d'Egypte, & en la terre de Cha
naan, pour le froment qu'on achetoit. Et Ioseph por
ta l'argent à l'hostel de Pharao. 15 Lors defail-
lit l'argēt de la terre d'Egypte, & de la terre de Cha
naā. Et tous les Egyptiēs vindrent à Ioseph, disans,
Baille-nous du pain, & pourquoy mourrons-nous
deuant toy, veu que l'argēt est failli? 16 Ioseph res
pōdit, Baillez vos troupeaux, & ie vous en dōneray
pour vos troupeaux, si l'argent defaut. 17 Adōc ils
amenerent à Ioseph leurs troupeaux, & Ioseph leur
donna du pain pour des cheuaux, pour des trou-

peaux de brebis, pour des troupeaux de bœufs, &
pour des asnes. Ainsi les sustenta de pain pour tous
leurs troupeaux ceste annee-la. 18 Cest an fini, ils
reuindrent pour la seconde annee, & luy dirent,
Nous ne celerons point à mon seigneur, que puis
que l'argent est defailli, & les troupeaux du bestail
sont par deuers mon seigneur, il ne reste rien deuãt
mõ seigneur, fors nos corps, & nos terres. 19 Pour
quoy mourrons-nous deuant tes yeux, nous & nos
terres? Achete tant nous que nos terres pour du
pain, & serons nous & nos terres seruans à Pharao,
afin que viuions, & ne mourions point, & que la ter
re ne soit desolee. 20 Ainsi Ioseph acquit à Pha-
rao toute la terre d'Egypte: car les Egyptiens ven-
dirent chacun sa possession, pourtant que la famine
s'estoit reforcee sur eux. La terre donc fut à Pharao.
21 Et fit passer le peuple és villes, depuis vn bout
des limites d'Egypte, iusques à son autre bout.
22 Reste qu'il n'acquesta point la terre des sacrifica
teurs. Car il y auoit prouisiõ destinee aux sacrifica
teurs par Pharao, & mãgeoyent leur prouision que
Pharao leur auoit donnee. Parquoy ils ne vendirẽt
point leur terre. 23 Et Ioseph dit au peuple, Voi-
ci, ie vous ay acquis auiourd'huy, vous & vostre ter
re à Pharao. Vous auez ici de la semence, afin que
vous semiez la terre. 24 Et quand se viend. a à la
cueillie, vo⁹ en dõnerez la cinquieme partie à Pha-
rao. Et les quatre parts seront vostres, pour semer
les champs, & pour vostre manger, & de ceux qui
sont en vos maisons, & pour le mãger de vos petis.
25 Et ils dirent, Tu nous as fait viure: pourtant que
nous trouuions grace és yeux de mon seigneur, &
que soyons serfs à Pharao. 26 Et Ioseph establit
vne ordonnance iusques au temps present sur la
terre d'Egypte pour Pharao, de payer le quint à
Pharao, excepté seulement la terre des sacrifica-
teurs, laquelle ne fut point à Pharao. 27 Et Israel
habita au pays d'Egypte en la terre de Gessen, & fu-
rent residens en icelle, & fructifierent, & multiplie-
rent grandemẽt. 28 Et Iacob vesquit au pays d'E
gypte dix sept ans. Et les iours & ans de la vie de
Iacob, furent cent & quarante sept ans. 29 Com-
me le

me le temps de la mort d'Israel s'approchoit, il ap-
pela son fils Ioseph, & luy dit, Ie te prie, si i'ay trou-
ué grace enuers toy, mets presentemẽt ta main sous
ma cuisse, & me feras grace & loyauté. Ie te prie ne
m'enseueli point en Egypte. 30 Mais que ie dor-
me auec mes peres: & me transporte d'Egypte, &
m'enseueli en leur sepulchre. Et il respondit, Ie fe-
ray selon ta parole. 31 Et il dit, Iure-le moy. Et il
luy iura. Et Israel s'enclina vers le cheuet du lict.

CHAP. XLVIII.

*¶ Iacob visité par Ioseph, reduit en memoire la pro-
messe que le Seigneur luy auoit faite. Il reçoit les enfans
de Ioseph pour siens. Il les benit. Il predit la deliurance
de ses enfans.*

ET apres ces choses, il fut dit à Ioseph, Voici, ton
pere est malade. Lors il print ses deux fils auec
luy, assauoir, Manassé & Ephraim. 2 Et il fut an-
noncé & dit à Iacob, Voici ton fils Ioseph qui vient
vers toy. Adõc s'efforça Israel, & s'assit sur le lict,
Et dit à Ioseph, Le Dieu tout-puissant* s'est appa- Sus 18.
ru à moy en Luz en la terre de Chanaã, & m'a benit, 13.
4 Me disant, Voici, ie te fay fructifier, & te feray
multiplier, & te feray *croistre* en assemblee de peu-
ples, & donneray ceste terre à ta lignee venãt apres
toy en heritage perpetuel. 5 Or maintenant tes
deux enfans* Ephraim & Manassé, qui te sont nais Sus 41.
en la terre d'Egypte deuant que ie vinsse à toy en 50, Ios.
icelle, seront miens, comme Ruben & Simeon. 14.4.
5 Mais la lignee qu'auras engendree apres eux, se-
ra à toy, & seront appelez selon le nom de leurs fre-
res en leur heritage. 7* Or quãd ie venois de Padã, Sus 35.
Rachel me mourut en la terre de Chanaan au che- 19.
min, enuiron vne lieuë de pays, à venir en Ephra-
ta: & l'enseueli là au chemin d'Ephrata, laquelle est
Beth-lehem. 8 Puis Israel voyãt les fils de Ioseph,
dit, A qui sont ceux-la? 9 Et Ioseph respõdit à son
pere, Ce sont les fils que Dieu m'a donnez ici. Lors
il dit, Ie te prie amene-les moy, afin que ie les benie.
10 Or les yeux d'Israel estoyent greuez de vieilles-
se, tellement qu'il ne pouuoit voir. Et les fit appro-
cher de soy, & les baisa & embrassa. 11 Et Israel
dit à Ioseph, Ie ne pẽsoye point voir ta face: Dieu

m'a fait voir aussi ta semence. 12 Et Ioseph les retira de ses genoux,& enclina sa face en terre. 13 Ioseph dõc les print tous deux,Ephraim en sa dextre, à la senestre d'Israel: & Manassé en sa senestre, à la dextre d'Israel:& les fit approcher de luy. 14 Et Israel auãça sa dextre,& la mit sur le chef d'Ephraim qui estoit le moindre,& sa senestre sur le chef de Manassé:transmuant de propos deliberé ses mains: car
Hebr. Manassé estoit laisné. 15 *Et il benit Ioseph,disant,
11.21. Le Dieu deuãt lequel ont cheminé nos peres Abrahã & Isaac,le Dieu qui me paist depuis le tẽps passé
Sus 31. iusqu'à ce iour-ci: 16 *L'Ange qui m'a garenti de
39,& tout mal,benie ces enfans . Et mon nom,& le nom
32.1. de mes peres Abrahã & Isaac soit reclamé sur eux, & croissent cõme poissons, en multipliant parmi la terre. 17 Lors Ioseph voyãt que son pere mettoit sa main dextre sur le chef d'Ephraim , il luy despleut,& soustint la main de son pere,pour la retourner de dessus le chef d'Ephraim, sur le chef de Manassé. 18 Et Ioseph dit à sõ pere,Ce n'est pas ainsi, mõ pere:car cestuy-ci est l'aisné: mets ta dextre sur sa teste. 19 Mais son pere le refusa disant, Ie le say bien,mõ fils,ie le say.Cestuy-ci *croistra* aussi en peuple,& sera grãd: mais semblablemẽt son petit frere croistra plus que luy,& sa semẽce sera plenitude de gens. 20 Et en ce iour-la il les benit,disant,Israel se benira en toy,disant,Dieu te face ainsi qu'Ephraim & Manassé :& mit Ephraim deuant Manassé 21 Derechef Israel dit à Ioseph, Voici, ie me meurs , mais
Iosué Dieu sera auec vous , & vous fera retourner en la
13.7, terre de vos peres. 22 * Et ie te donne vne partie
& 17.1 outre tes freres , *laquelle i'ay cõquestee par mon
Iosué glaiue & mon arc de la main des Amorrheens.
24.8.

CHAP. XLIX.

¶ Iacob predit à ses enfans ce qui leur doit aduenir. Il predit que Christ sortira de Iuda. Iacob veut estre enseueli auec ses peres. La mort de Iacob.

ALors Iacob appela ses fils,& dit, Assemblez-vo⁹, & ie vous annonceray ce qui vous doit aduenir aux derniers iours. 2 Assemblez-vous , & oyez, fils de Iacob,& entendez Israel vostre pere. 3 Ruben mon premier nay,tu es ma vertu , & commẽcemẽt de ma vigueur:principal en excellence,& prin-

cipal en force, 4 Decoulant cõme eau: tu ne profi
teras poīt: *car tu es mõté ſur la couche de tõ pere. Sus 35.
*tu as ſouillé mon liſt, *& la dignité* s'en eſt allee. 22.
5 Simeon & Leui freres, inſtrumens de violence par 1.Chro.
leurs deſconfitures, 6 Ma volonté ne condeſcēde 5.1.
point à leur ſecret: ma lãgue ne ſoit vnie à leur cõ-
pagnie. *Car ils ont tué l'hõme en leur fureur, & Sus 34.
ont demoli la muraille pour leur plaiſir. 7 Maudi- 25.
te ſoit leur fureur, car elle eſt impudēte: & leur indi
gnatiõ, car elle eſt dure: *Ie les diuiſeray en Iacob, Ioſ.19.
& les eſpãdray en Iſrael. 8 Toy Iuda, tes freres te 1,&
loueront: ta main ſera ſur le col de tes ennemis, les 21.6.
fils de tõ pere te ferõt reuerēce. 9* Iuda mõ fils, tu 1.Chro.
es mõté de la proye cõme le faon de la lionneſſe: il 5.1.
ſe courbe & giſt cõme le lion, & cõme la lionneſſe.
Qui l'eſueillera? 10 *Le ſceptre ne ſera point oſté de Matth.
Iuda, ne le legiſlateur d'entre ſes pieds iuſqu'à ce q̄ 2.6.
Silo viēne, & à luy s'aſſemblerõt les peuples. 11 Li- iean 1.
ant à la vigne ſon aſnõ, & au cep le petit de ſon aſ- 45.
neſſe, il lauera en vin ſon veſtemēt, & au ius des grap
pes ſon mãteau, 12 Ayãt les yeux vermeils de vin,
& les dents blãches de laict. 13 Zabulon habitera
au port de la mer, & ſera aux haures des nauires, &
ſon terme iuſques en Sidõ. 14 Iſſachar cõme aſne
oſſu, giſant entre deux fardeaux: 15 Il a veu que le
repos eſtoit bon, & q̄ la terre eſtoit plaiſante, & a
ancliné ſes eſpaules pour porter, & a eſté ſeruãt au
tribut 16 Dã iugera ſon peuple cõme l'vne des li-
gnees d'Iſrael. 17 Dã ſera cõme le ſerpēt aupres
de la voye, & cõme la couleuure au ſentier, poignãt
les paſturõs du cheual, afin q̄ le cheuaucheur tõbe
à la rēuerſe. 18 Seigneur, i'ay attendu ton ſalut.
19 Touchãt Gad, la gēdarmerie le choquera: mais
iceluy la rechoquera puis apres. 20 D'Aſer prouiē
dra le gras pain, & iceluy donnera delices royales.
21 Nephthali ſera cõme la biche laſchee, donnant
paroles plaiſantes. 22 *Ioſeph eſt cõme vn rameau 1.Chro.
croiſsãt pres de la fõtaine. Les filles ont couru ſur la 5.1.
muraille. 23 Et les archers l'õt troublé amerement,
ils ont tiré cõtre luy, & l'õt hay. 24 Et ſon arc eſt
demeuré en force, & les bras de ſes mains ont eſté
corroborez par la main du puiſsãt *Dieu* de Iacob.

dont il a esté pasteur de la pierre d'Israel. 25 Et
cela du Dieu de ton pere,lequel t'aidera,& du tout
Puissant qui te benira des benedictions du ciel en
haut,des benedictions de l'abysme gisant en bas,
des benedictions des mamelles & matrice. 26 Les
benedictions de ton pere seront plus puissantes que
les benedictions de mes anceftres,iusqu'à la fin des
montagnes du monde,sur la teste de Ioseph, & sur
le sommet du separé de ses freres. 27 Ben-iamin
rauira côme vn loup au matin,il mâgera sa proye,
& au vespre diuisera la despouille. 28 Ce sont les
douze lignees d'Israel : aussi ce sont les choses que
leur dit leur pere: & les benit vn chacun d'eux , se-
lon sa propre benediction. 29 Et leur commanda,
en leur disant,Ie me reduy auec mon peuple,ense-
uelissez-moy auec mes peres, en la cauerne qui est
Sus 23. au champ d'Ephron Hethien, 30 *En la cauerne
16. qui est au châp double,lequel est vis à vis de Mam-
ré en la terre de Chanaan, laquelle Abraham ache-
ta auec le champ d'Ephron Hethien,pour heritage
du sepulchre: 31 Où on a enseueli Abraham auec
Sara sa femme:où on a enseueli Isaac & Rebecca sa
femme:illec aussi i'enseueli Lea. 32 L'acquisition
du champ,& de la cauerne qui est en iceluy,fut des
fils de Heth. 33 Et quand Iacob eut fini de com-
mander à ses fils,il mit ses iambes au lict,& expira:
ainsi fut reduit auec ses peuples.

CHAP. L.

¶ Ioseph pleure la mort de son pere. Il commâde que le corps soit embaumé. Ioseph monte pour enseuelir son pere. La benignité de Ioseph enuers ses freres. L'aage de Ioseph quand il mourut.

ADonc Ioseph se ietta sur la face de son pere, &
pleura sur luy,& le baisa. 2 Et Ioseph com-
mâda à ses seruiteurs & medecins d'embaumer son
pere:& les medecins embaumerent Israel. 3 Puis
les quarante iours accomplirent:car ainsi s'accôplis-
soyêt les iours de l'embaumemêt.Les Egyptiês auf-
si le pleurerêt septâte iours. 4 Ainsi se passerêt les
iours de son dueil. Et Ioseph parla à la maison de
Sus 47. Pharao,disant, Ie vous prie, si i'ay trouué grace de
29. uers vous, parlez à Pharao , disant, 5 *Mon pere
m'a

m'a fait iurer, en disant, Voici, ie meurs, tu m'enseueliras en mon sepulchre que i'ay caué en la terre de Chanaã: maintenãt donc ie te prie d'y mõter, & enseuelir mon pere, puis ie retourneray. 6 Et Pharao respondit, Monte, & enseueli ton pere comme il t'a fait iurer. 7 Adonc Ioseph mõta pour enseuelir son pere, auec lequel monterent tous les plus anciens seruiteurs de l'hostel de Pharao, & tous les anciens de la terre d'Egypte: 8 Et toute la famille de Ioseph, & ses freres, & la famille de son pere, excepté leurs petis, & leurs brebis, & leurs bœufs, que ils laisserent en la terre de Gessen. 9 Et monterẽt aussi auec luy chariots, & cheuaucheurs : & y eut tres-grosse bande. 10 Et paruindrent iusqu'en l'aire d'Arad, qui est outre le Iordain, & pleurerent là de grãd pleur & mout grief: & Ioseph fit plaints de son pere par sept iours. 11 Et les habitans du pays des Cananeẽs, voyãs les plaints en l'aire d'Arad, dirẽt, Ce plaint est grief aux Egyptiẽs: pource sõ nom fut appelé Abel-Misraim, qui est outre le Iordain.
12 Ses fils dõc luy firent ainsi cõme il leur auoit cõ-
mandé. 13 *Car ses fils le transporterẽt en la terre Act.7.
de Chanaã & l'enseuelirẽt en la cauerne du champ 16.
double, vis à vis de Mãré, laquelle *Abrahã auoit a- Sus 23.
chetee d'Ephron Hethien, auec le champ pour heri- 16.
tage de sepulchre. 14 Apres que Ioseph eut enseueli son pere, il s'en retourna en Egypte, luy & ses freres & tous ceux qui estoyẽt mõtez auec luy pour enseuelir sõ pere. 15 Et voyãs les freres de Ioseph que leur pere estoit mort, ils dirent, Parauenture Ioseph no⁹ aura en haine, & nous rẽdra tout le mal que nous luy auõs fait. 16 Parquoy ils mãderent à Ioseph, disans, Ton pere auoit commandé deuant qu'il mourust, disant, 17 Vous direz ainsi à Ioseph, Ie te prie pardonne maintenãt le forfait à tes freres & leur peché, en ce qu'ils t'ont rendu le mal. Or maintenant ie te supplie pardonne au forfait des seruiteurs du Dieu de ton pere. Mais Ioseph pleura quand on parla à luy. 18 Aussi ses freres y allerẽt, & se ietterẽt deuant luy, disans, Voici nous te sommes seruiteurs. 19 *Et Ioseph leur respondit, Ne Sus 54.
craignez point, suis-ie au lieu de Dieu? 20 Vous 5.

auiez proposé mal sur moy, mais Dieu l'a disposé
en bié, pour faire selon que ce iour le mőstre, afin
de faire viure vn gros peuple. 21 Ainsi n'ayez crain
te: maintenát moy-mesme ie vous nourriray, & vo-
stre mesgnie. Et il les cősola, & parla à eux amiable-
mét. 22 Ioseph dőc habita en Egypte, luy & la famil
Nomb. le de son pere, & vesquit cét & dix ans. 23* Et vid
32.9. les enfãs d'Ephraim, iusques à la tierce generation:
ausi les enfans de Machir fils de Manasse, nasqui-
rent sur les genoux de Ioseph. 24 Or Ioseph dit à
Hebr. ses freres, *Ie me meurs, & Dieu vous visitera, &
11.21. vous fera remonter de ceste terre en la terre qu'il a
iuré à Abraham, Isaac, & Iacob. 25 Et Ioseph fit iu
rer les fils d'Israel, & leur dit, Dieu vous visitera. Or
transportez mes os d'ici 26 Puis Ioseph aagé de
cent & dix ans mourut, & l'embaumeręt, & fut mis
dans vn sarcueil en Egypte.



LE SECOND LIVRE DE MOYSE, DICT Exode.

ARGUMENT.

¶EN ce liure est contenue la seruitude des Israelites sous la tyrannie de Pharao. Leur miraculeuse deliurance en la main & conduite de Moyse. L'ordőnance de la Pasque, & le triőphant passage par la mer rouge. Leur entree & mansiős au desert, & murmures contre Dieu, qui les nourrit de mãne. La bataille & victoire cőtre les Amalechites, & constitution des magistrats. Cőmẽt la Loy a esté baillee, promulguee, & receue. L'ordonnãce & forme du Tabernacle & Arche de l'alliãce. L'Idolatrie des Israelites au veau d'or, & punitiő d'icelle. La religion & seruice de Dieu, l'ordre des ministres, sacrifices & ceremonies d'iceluy. Or est ce liure intitulé Exode qui est vn mot Grec, signifiant issue, à cause qu'en iceluy est principalemẽt fait mẽtion de la deliurãce & issue miraculeuse de ce peuple hors d'Egypte.

CHAP. I.

¶ *Les noms des enfans de Iacob qui entrerent en Egypte auec luy. Ils croissent en grand nõbre. Le roy nouueau afflige les enfans d'Israel en plusieurs sortes. La prouidence de Dieu enuers eux.*

CE sont les noms des enfans*d'Israel, *Genese*
qui entrerent en Egyte auec Iacob, 46.8.
vnchacun auec sa famille: *c'est assauoir,*
2 Rubẽ,Simeõ,Leui,Iuda, 3 Issachar,
Zabulõ,Bẽ-iamin, 4 Dan,Nephthali,
Gad,& Aser. ¶ Toutes les personnes
dõc issues de la hãche de Iacob,furent septãte:mais
Ioseph estoit en Egypte. 6*Et Ioseph mourut,& toꝰ *Deute.*
ses freres,& toute ceste generatiõ-la. 7 *Et les en- 10. 19.
fans d'Israel fructifierẽt,accreurẽt, multiplierẽt,& *genese*
deuindrẽt puissans mout grandemẽt, & la terre fut 50. 26.
rẽplie d'eux. 8 Lors s'esleua vn nouueau Roy sur *Actes*
Egypte, lequel ne cognoissoit point Ioseph. 9 Et 7.17.
dit à son peuple, Voici,le peuple des enfans d'Israel
est plꝰ grãd & plus puissant que nous. 10 Or sus,
besongnõs sagement contre luy, afin q̃ parauẽture
il ne multiplie,& q̃ s'il aduenoit guerre, il ne s'ad-
ioigne aussi à nos ennemis,& qu'il ne guerroye cõ
tre nous,& s'ẽ remõte du pays. 11 Ils constituerẽt
donc par dessus, des maistres des tributs, pour l'af-
fliger en leurs charges:& edifia citez de munitions,
Phitõ,&Ramesses à Pharao. 12 Mais d'autãt qu'ils
l'affligeoyẽt,d'autant plus il multiplioit,& accrois-
soit:parquoy ils se faschoyẽt pour la presence des
enfans d'Israel. 13 Et les Egyptiẽs firẽt seruir en ri
gueur les enfans d'Israel. 14 Et vexerent amere-
ment leur vie par dure seruitude, en mortier & en
briques,&en toute seruitude des chãps.Et toute la
seruitude en laquelle ils seruoyẽt estoit rigoureuse
15 Dauãtage,le Roy d'Egypte parla aux sages-fem
mes des Hebrieuës, desquelles le nom de l'vne e-
stoit Sephora,& le nom de l'autre Phua. 16 Et dit,
*Quãd vous receurez les enfãs des Hebrieuës,& les *Sapiẽ.*
verrez sur les selles,si c'est vn fils,mettez-le à mort: 18.5.
mais si c'est vne fille, qu'elle viue. 17 Et les sa-
ges femmes craignirent Dieu, & ne firent pas ainsi
que le roy d'Egypte auoit dit : mais laisserent

viure les fils. 18 Adonc le Roy d'Egypte appela
les sages femmes,& leur dit, A quelle occasiō auez-
vo⁹ fait ceste chose,en laissant viure les fils? 19 Et
les sages-femmes respondirent à Pharao , Pource
que les Hebrieuës ne sont point comme les femmes
Egyptiennes:car elles sont si vigoureuses, qu'elles
ont enfanté deuant que la sage-femme paruienne à
elles. 20 Et Dieu fit bien aux sages-femmes , & le
peuple augmenta,& furent corroborez grādement.
21 Et pourtant que les sages-femmes craignirent
Dieu, il leur edifia des familles. 22 Lors Pharao
commanda à tout son peuple, disant,Tout fils qui
naistra iettez-le en la riuiere: mais reseruez en vie
toute fille.

CHAP. II.

¶ La natiuité de Moyse. Moyse est ietté dedans le fleuue. Il est trouué par la fille de Pharao. Elle le fait nourrir , & l'adopte pour son fils. Moyse tue l'Egyptien. Estant decelé, s'enfuit en la terre de Madian, où il prend femme. Les enfans d'Israel gemissent au Seigneur. Le Seigneur oit leur gemissement,& a souuenance de son alliance.

OR vn hōme de la maison de Leui alla,& print v-
ne fille de *la lignee* de Leui: 2 *Laquelle cōceut
Sous 6. & enfanta vn fils:& le voyant estre beau, elle le ca-
20.nōb. cha par trois mois. 3 Et quād elle ne le peut plus
26.50. celer,print vn coffret fait de ioncs,& l'enduit d'ar-
1.chro. gile & de poix:puis mit en iceluy l'enfant,& le posa
23.13, en vne rousiere aupres de la riue du fleuue. 4 Et
act.7. sa sœur s'arresta de loin pour sauoir qu'on luy fe-
20,heb. roit. 5 *Or la fille de Pharao descendit pour se la-
11.23. uer au fleuue, & ses damoiselles alloyēt sur la riue
Actes du fleuue,& elle vid le coffret au milieu de la rou-
7.21. siere,& enuoya vne sienne chambriere qui le print.
heb. 11. 6 Et l'ouurāt vid l'enfant.Et voici l'ēfant qui pleu
23, roit. Adonc elle eut compassion de luy,& dit , C'est
enfant est des Hebrieux. 7 Et sa sœur dit à la fille
de Pharao , Iray-ie pour t'appeler vne femme nou-
rice d'entre les Hebrieuës qui t'allaite l'enfant?
8 Et la fille de Pharao luy respondit,Va.Et la pucel
le s'en alla , & appela la mere de l'enfant. 9 A la-
quelle la fille de Pharao dit , Emporte cest enfant
& me

& me l'allaicte, & ie te donneray ton salaire: & la
femme receut l'enfant,& le nourrit. 10 Et quand
l'enfant fut grãd,elle l'amena à la fille de Pharao,&
luy fut pour fils: & appela son nom Moyse, disant,
Pource que ie l'ay tiré des eaux. 11 * Et aduint Hebr.
qu'en ce tẽps-la Moyse estant deuenu grand, issit à 11.24.
ses freres:& vid leurs charges: il vid aussi vn hõme
Egyptien frappant vn homme Hebrieu d'entre ses
freres. 12 Et regardãt çà & là,il vid qu'il n'y auoit
personne:lors frappa l'Egyptien & le mussa dedans
le sablon. 13 Derechef issit le second iour,& voici
deux personnages Hebrieux qui noisoyent, dont il
dit au mal-faiteur, Pourquoy frappes-tu ton pro-
chain? 14 Lequel respondit,Qui t'a constitué pour
estre hõme prince & iuge sur no⁹?Me pẽses-tu tuer
(dit-il)cõme tu tuas l'Egyptien?Et Moyse craignit,
& dit,Certes le cas est cognu. 15 Et Pharao entẽ-
dant ce cas, cerchoit d'occir Moyse. Mais*Moyse Actes
s'enfuit de deuant Pharao, & habita en la terre de 7.29.
Madian,& s'assit aupres d'vn puits. 16 Or le sacri
ficateur de Madiã auoit sept filles qui vindrent pui
ser,& emplir les auges pour abreuuer le bercail de
leur pere. 17 Lors suruindrent les bergers, & les
dechasserẽt:& Moyse se leua & les defendit, & ab-
breuua leur bestail.Puis reuindrent à Raguel leur
pere:lequel dit, 18 Pourquoy estes-vous si tost re
uenues auiourd'huy? 19 Et elles respondirent,Vn
hõme Egyptiẽ nous à deliurees de la main des pa-
steurs,& aussi nous à puisé de l'eau,& abbreuué le
bestail. 20 Et il dit à ses filles,Mais où est-il?Pour
quoy auez-vous laissé cest homme?appelez-le,afin-
qu'il mãge du pain. 21 Et Moyse fut content d'ha
biter auec l'hõme,lequel dõna Sephora sa fille au-
dit Moyse. 22 *Elle enfanta vn fils,& il appela son Sous
nom Gersam. Car il dit,I'ay esté habitant en terre 18.2,
estrange. 23 Et aduint long tẽps apres que le roy &3.
d'Egypte mourut:& les enfans d'Israel supplierent
pour la seruitude,& crierent & leur cri mõta deuãt
Dieu pour la seruitude. 24 Dieu donc ouit leur
clameur,& luy souuint de son pact auec Abraham,
Isaac, & Iacob. 25 Ainsi Dieu regarda les enfans
d'Israel & les recognent.

CHAP. III.

¶ L'enuoy solennel de Moyse aux Israelites, & à Pharao pour leur deliurance, & par quel moyen tout cela se fait. Le nom du Seigneur, Ie suis qui suis.

ET Moyse estoit pasteur du bestail de Iethro son
beau-pere, sacrificateur de Madian: & menant le
bercail derriere le desert, paruint en la montagne
de Dieu en Horeb. 2 Et l'Ange du Seigneur s'ap-
parut à luy en vne flãme de feu au milieu d'vn buis
son: & il regarda, & voici le buisson ardoit au feu, &
le buisson ne se cõsumoit point. 3 Lors Moyse dit,
Ie me destourneray maintenant, & verray ceste
grande vision pourquoy le buisson ne brusle point.
4 Adonc le Seigneur vid qu'il se destournoit, pour
regarder: & Dieu l'appela du milieu du buisson, di-
sant, Moyse, Moyse: & il respondit, Me voici.
5 Et dit, N'approche point d'ici. Deschausse tes
fouliers de tes pieds: car le lieu sur lequel tu t'arre-
Matth. stes, est terre saincte. 6 Puis dit, *Ie suis le Dieu
22.23. de ton pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, &
marc le Dieu de Iacob. Adonc Moyse cacha sa face: car
12.26. il craignoit regarder vers Dieu. 7 Et le Seigneur
luc 20. dit, I'ay veu l'affliction de mon peuple qui est en E-
37. *act.* gypte, & ay ouy leur clameur à cause de ses exa-
7.31. cteurs, car i'ay cognu ses douleurs. 8 Et ie suis des
cendu pour le deliurer de la main d'Egypte, & pour
le faire monter de ceste terre, en terre bonne & lar-
ge, en terre ayant affluence de laict & de miel: *assa-
uoir*, au lieu des Chananeens, Hethiens, Amorrhe-
ens, Pheresiens, Heuiens, & Iebusiens. 9 Main-
tenant, di-ie, le cri des enfans d'Israel est paruenu à
moy, & aussi i'ay veu l'oppresion de laquelle les
oppriment les Egyptiens. 10 Vien donc mainte-
nãt, & ie t'enuoyeray à Pharao: afin que tu retires
mon peuple, *assauoir* les enfans d'Israel hors d'Egy-
pte. 11 Et Moyse respõdit, à Dieu, Qui suis-ie moy,
que i'aille à Pharao, & que ie retire les enfans d'Is-
rael d'Egypte? 12 Et il dit, Car ie seray auec toy. Et
ceci te sera signe que ie t'ay enuoyé, Quand tu au-
ras retiré le peuple hors d'Egypte, vous seruirez à
Dieu sur ceste montagne. 13 Et Moyse dit à Dieu,
Voici, i'iray aux enfãs d'Israel, & leur diray, Le Dieu
de vos

vos peres m'a enuoyé vers vous:& s'ils me respon-
dent, Quel est son nom? que leur diray-ie?
14 Et Dieu dit à Moyse, *Ie feray qui feray. Puis il
dit, tu diras ainsi aux enfans d'Israel, Celuy qui est
m'a enuoyé vers vo*. 15 Et Dieu dit encore à Moy
se, Tu diras ainsi aux enfans d'Israel, L'Eternel, le
Dieu de vos peres, le Dieu d'Abrahã, le Dieu d'I-
saac, & le Dieu de Iacob m'a enuoyé vers vous. Ce
est mõ nom eternellement, & le memorial de moy
au siecle des siecles. 16 Va, & assemble les anciẽs de
Israel, & leur di, L'Eternel le Dieu de vos peres me
est apparu: *assauoir*, le Dieu d'Abraham, Isaac, & Ia-
cob, disant, I'ay pensé à vous, & à ce qui vous a esté
fait en Egypte. 17 Et ay dit, Ie vous feray remõ-
ter de l'affliction d'Egypte, en la terre du Chana-
neen, Hethien, Amorrheen, Pheresien, Heuien, &
Iebusien, terre affluente de laict & de miel. 18 Lors
ils obeiront à ta voix, & tu iras toy & les Anciens
d'Israel au roy d'Egypte, & luy direz, L'Eternel le
Dieu des Hebrieux nous est venu au deuant, &
maintenant nous cheminerons par l'espace de trois
iours au desert: afin que nous sacrifions à l'Eternel
nostre Dieu. 19 Mais i'ay cogneu que le Roy d'E-
gypte ne permettra point que vous en alliez, sinon
par main forte. 20 Et i'auanceray ma main, &
frapperay Egypte en toutes mes merueilles que ie
feray parmi elle:& apres ce, il vous laissera. 21 Et ie
mettray ce peuple en grace enuers les Egyptiens,
tellement que quand vous vous en irez, vous n'irez
point vuides: 22 *Mais vne chacune demãdera à sa
voisine, & à l'hostesse de sa maisõ des vaisseaux d'ar
gẽt, & vaisseaux d'or, & vestemẽs: lors les mettrez
sur vos fils & sur vos filles, & pillerez les Egyptiẽs.

ou, ce suis-ie qui suis

Sous 11 2, & 12, 35.

CHAP. IIII.

¶ *Les signes que le Seigneur donne à Moyse. Le Sei-
gneur luy donne Aaron pour aide. Moyse retourne en
Egypte. Le Seigneur dit qu'il endurcira le cœur de Pha-
rao. Moyse & Aaron viennent aux enfans d'Israel.*

PVis Moyse respondit, disant, Voici, ils ne me croi
ront point, & n'obeiront point à ma voix : mais
ils diront, Le Seigneur ne t'est point apparu. 2 Et
le Seigneur luy dit, Qu'as-tu en ta main? Et il res-

pondit, Vne verge. 3 Et il dit, Iette-la par terre. &
il la ietta par terre, & fut *conuertie* en serpent. Et
Moyse s'enfuit de deuant. 4 Lors le Seigneur dit à
Moyse, Estē ta main, & happe sa queuë. Adōc il estē
dit sa main, & l'empoigna, & elle reuint en sa main
en verge: 5 Pource (dit-il) croirōt-ils q̄ le Seigneur
le Dieu de leurs peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu
d'Isaac, & le Dieu de Iacob s'est apparu. 6 Et le Sei
gneur luy dit encore, Mets maintenāt ta main en tō
sein: & il mit sa main en son sein, puis la retira, &
voici sa main estoit lepreuse comme neige. 7 Puis
dit, Remets ta main en ton sein. Et il remit sa main
en son sein: puis la retira hors de son sein, & voi-
ci elle fut retournee comme sa chair. 8 S'il ad-
uient qu'ils ne te croyent point, & n'obeissent à la
voix du signe precedent, ils croiront à la voix du
signe subsequent. 9 Que s'il aduiēt qu'ils n'adiou
stent foy à ces deux signes-la, & n'obeissent à ta
voix, tu prendras de l'eau du fleuue, & l'espandras
sur la terre: lors les eaux que tu prendras du fleu-
ue, seront conuerties en sang sur la terre. 10 Mais
Moyse dit au Seigneur, Helas mon Seigneur, ie ne
suis point ne d'hier, ne deuant hier homme elo-
quent, ne dés maintenant que tu as parlé à ton ser-
uiteur: car ma langue est pesante & tardiue à par-
Pseau. 94.9. ler. 11 Et le Seigneur luy respondit, *Qui a don-
né la bouche à l'homme, ou qui a fait le muet, ou
le sourd, ou celuy qui voit, ou l'aueugle? n'est-ce
pas moy qui suis le Seigneur? 12 Or va mainte-
Mat. 10 19. nant, & ie seray auec ta bouche, & *t'enseigneray ce
que tu deuras parler. 13 Et il dit, Làs mō Seigneur,
ie te prie, enuoye-le par la main de *celuy* que tu
dois enuoyer. 14 Et le Seigneur fut mout cour-
roucé cōtre Moyse, & dit, N'ay-ie point cognu Aa-
ron ton frere de la lignee de Leui, qui parlera luy-
mesme? Et aussi le voici qui vient au deuant de
Sous 7. 2. toy: il te verra: & s'esriera en son cœur. 15 * Et
tu parleras à luy, & luy mettras les paroles en sa
bouche: & ie seray auec ta bouche, & auec la sien-
ne, vous enseignāt ce que vous aurez à faire. 16 Et
Sous 7. iceluy parlera pour toy au peuple & luy-mes-
me te sera pour bouche, & tu luy seras pour Dieu.

17 Et

17 Et prendras ceste verge en ta main, par laquelle
tu feras les signes. 18 Et Moyse s'en alla,& retour-
na à Iethro son beau-pere, & luy dit, Ie m'en vay
maintenant, & retourneray à mes freres qui sont
en Egypte, pour voir s'ils viuent encore: & Iethro
respondit à Moyse, Va en paix. 19 Et le Seigneur
dit à Moyse en Madian, Va, retourne en Egypte: car
tous les personnages qui queroyent ta vie sont
morts. 20 Lors Moyse print sa femme & ses enfans
& les monta sur vn asne,& s'en retourna en la terre
d'Egypte, & print la verge de Dieu en sa main.
21 Et le Seigneur dit à Moyse, Quand tu seras re-
tourné en Egypte, regarde de faire en la presence
de Pharao tous les miracles que i'aymis en ta main.
Mais i'endurciray son cœur,&ne laissera point aller
le peuple. 22 Tu diras donc à Pharao, Ainsi dit le
Seigneur, Israel est mon fils mõ premier nay. 23 Or
t'ay-ie dit, Laisse aller mon fils, afin qu'il me serue, &
tu as refusé de le laisser aller. Voici, ie tue ton fils
aisné. 24 Et aduint quand il estoit sur le chemin
en l'hostellerie, le Seigneur le rencontra,& cercha de
le mettre à mort. 25 Lors Sephora print vn caillou,
&trécha le prepuce de son fils,& le ietta à ses pieds,
& dit, Car tu m'es mari de sang. 26 Puis il se partit
de luy. Adonc elle dit, Mari de sang pour la Circon-
cision. 27 Et le Seigneur dit à Aaron, Va au deuãt
de Moyse au desert. Et il s'en alla & le rẽcontra en la
montagne de Dieu,& le baisa. 28 Et Moyse recita
à Aarõ toutes les paroles du Seigneur, lequel l'auoit
enuoyé,& tous les signes qu'il luy auoit ordonnez.
29 Et Moyse s'en alla, & Aaron,& assemblerẽt tous
les anciens des enfans d'Israel. 30 Et Aaron porta
toutes les paroles que le Seigneur auoit dites à Moy
se,& fit les signes deuant les yeux du peuple. 31 Et
le peuple creut. Et entendirent que le Seigneur visi-
toit les enfans d'Israel.& qu'il auoit veu leurs affli-
ctions:& s'enclinerent,& adorerent.

CHAP. V.

¶ Moyse & Aaron exposent leur charge à Pharao. Pharao ne veut laisser aller le peuple d'Israel. Il l'afflige de tant plus. Les enfans d'Israel se complaignent de Moyse & Aaron. Moyse crie au Seigneur.

APres cela, Moyse & Aaron vindrent, & dirent à
Pharao,L'Eternel,le Dieu d'Israel dit ainsi,Laisse
aller mon peuple,& qu'il me celebre la feste au de-
sert. 2 Et Pharao respondit, Qui est l'Eternel,
afin que i'obeisse à sa voix pour laisser aller Israel?
Ie ne cognoy point l'Eternel, aussi ne laisseray-ie
pas aller Israel. 3 Et ils dirent, Le Dieu des He-
brieux nous est venu au deuát,nous-nous en irons
maintenant le chemin de trois iours au desert &
sacrifierons à l'Eternel nostre Dieu, afin que par-
auenture peste ou glaiue ne nous aduiéne. 4 Lors
le roy d'Egypte leur dit,Moyse & Aaron,pourquoy
faites-vous chommer le peuple de ses œuures?
Allez à vos charges. 5 Puis Pharao dit, Voici
maintenant vn gros peuple du pays, lequel vous
faites cesser de leurs charges. 6 Et Pharao com-
manda en ce iour-la aux exacteurs qui estoyent sur
le peuple,& commissaires,disant, 7 Vous ne don
nerez plus de paille au peuple pour faire des bri-
ques,comme par ci deuant, mais qu'ils voisent, &
qu'ils recueillent pour eux la paille. 8 Cependant
vous leur enioindrez la quantité des briques qu'ils
faisoyent par ci deuát sans en rien diminuer: car ils
sont oiseux:pourtant crient-ils,Allons,& sacrifions
à nostre Dieu. 9 Que la seruitude soit rengrauee
sur eux, pour s'occuper en icelle, & qu'ils ne s'a-
musent point aux paroles de mensonge. 10 Ainsi
les exacteurs du peuple, & les sergens sortirent, &
parlerent au peuple,disans,Voici que dit Pharao,Ie
ne vous donneray plus de paille. 11 Allez vous-en,
& prenez vous-mesmes de la paille où vous en trou
uerez: & rien ne sera diminué de vostre seruitude.
12 Adonc tout le peuple s'espádit par toute la terre
d'Egypte, pour recueillir de l'estcule en lieu de
paille. 13 Et les exacteurs les pressoyent, disans,
Parfaites vos ouurages en chacun iour,la tasche du
iour,ainsi que si on vous dónoit de la paille. 14 Mes
mes les cómissaires des enfans d'Israel,que les exa-
cteurs de Pharao auoyent commis sur eux, furent
batus, en disant, A quelle occasion n'auez-vous
point executé vostre mandement de faire briques,
hier & auiourd'huy,comme par ci deuant? 15 Alors
les

:s commissaires des enfans d'Israel vindrent crier
Pharao,en disant,Pourquoy fais-tu ainsi à tes ser
iteurs? 16 On ne baille point de paille à tes serui-
:urs,& si nous disent,Faites des briques. Et voici,
:s seruiteurs sont batus:ton peuple est puni *comme*
yant peché.Et il respondit, 17 Vous estes oiseux,
ous estes oiseux: pourtant dites-vous, Allons,sa-
rifions au Seigneur. 18 Or allez maintenãt en be-
'ongne:mais paille ne vous sera baillee, & si rẽdrez
a quantité des briques. 19 Et les commissaires des
:nfans d'Israel virent qu'ils estoyent en mauuais
poinct,puis qu'on disoit,Vous ne diminuerez chas-
que iour rien qui soit de vos briques. 20 Et en
sortant *de la maison* de Pharao, ils rencontrerent
Moyse &Aaron au deuãt d'eux: 21 Et ils dirent,Le
Seigneur ait regard sur vous,& iuge de ce que vous
faites puir nostre odeur deuant Pharao, & deuant
ses seruiteurs, baillans le glaiue en leur main pour
nous occir. 22 Parquoy Moyse retourna par de-
uers le Seigneur, & dit, Mon Seigneur, pourquoy
as-tu mal traité ce peuple? pourquoy m'as-tu ici
enuoyé. 23 Dés lors que ie suis venu à Pharao
pour parler en ton nom, il a mal traitté ce peuple:
mais tu n'as point deliuré ton peuple.

CHAP. VI.

¶ Nouuelle promesse de Dieu touchant la redemption des Israelites, & leur mespris d'icelle. Moyse s'excusant est derechef auec Aaron enuoyé. Les chefs des maisons de leurs peres.

PVis le Seigneur dit à Moyse, Tu verras mainte-
nant ce que ie feray àPharao:car en main forte il
les laissera aller,& en main forte il les dechassera de
son pays. 2 Outre,Dieu parla à Moyse,luy disant,
Ie suis l'Eternel, 3 Qui suis apparu en Dieu tout-
puissant à Abraham, à Isaac, & à Iacob: mais ie ne
leur ay point manifesté mon nom I E H O V A.
4 Et i'ay aussi establi mon ordonnance auec eux
de leur donner la terre de Chanaan,la terre de leur
habitation,en laquelle ils ont conuersé cõme estran
gers. 5 I'ay aussi entendu le cri des enfans d'Is-
rael,que les Egyptiẽs detiennẽt en seruitude, dont
i'ay eu memoire de mõ pact. 6 Parquoy tu diras

aux enfans d'Israel, Ie suis l'Eternel, qui vous retireray de dessous les fardeaux des Egyptiens,& vous deliureray de leur seruitude : & vous en garentiray en bras estendu,& en grans iugemens, 7 Et vous prendray en peuple pour moy,& ie vous feray pour Dieu : lors cognoistrez que ie suis l'Eternel vostre Dieu, vous retirant de dessous les fardeaux des Egyptiens. 8 Puis ie vous introduiray en la terre pour laquelle i'ay leué ma main, pour la donner à Abraham,Isaac,& Iacob. Ie la vous donneray donc en possession. Ie suis l'Eternel. 9 En ceste maniere parla Moyse aux enfans d'Israel : mais ils n'obeirẽt point à Moyse,pour la destresse de leur esprit & dure seruitude. 10 Item le Seigneur parla à Moyse:disant, 11 Va,parle à Pharao roy d'Egypte, afin qu'il laisse aller les enfans d'Israel hors de sa terre. 12 Et Moyse respondit present le Seigneur, disant, Voici les enfans d'Israel ne m'ont point obei, comment donc m'obeira Pharao? Et mesme i'ay la
Ge.46. parole empeschee. 13 Item le Seigneur parla à
9,nom. Moyse & à Aaron,& leur donna mãdement addres-
26.5, sant aux enfans d'Israel, & à Pharao roy d'Egypte,
1. chro. afin de faire issir les enfans d'Israel hors du pays
5.1. d'Egypte. 14 S'ensuyuent les chefs des maisons de
1. Chro. leurs peres.*Les enfans de Ruben premier-nay d'Is-
4.24. rael, Henoch, Phallu,Hesron, Charmi : ce sont les
1. Chro. familles de Ruben. 15 *Les enfans de Simeon,Ia-
6.1, & muel,Iamin,Ahod,Iachin, Soher, & Saul fils d'vne
23.6, femme Chananee : ce sont les familles de Simeon.
nomb. 16 *Ceux-ci sont les noms des enfans de Leui selon
3.17. leurs generations, Gerson, Caath, & Merari. Et les
1. Chro. ans de la vie de Leui, furent cent trentesept ans.
23.7. 17 *Mais les enfans de Gerson, Lobni & Semei se-
nom. 3. lon leurs familles. 18 *Et les enfans de Caath,
18. Amram,Isaar,Hebron,& Oziel. Et les ans de la vie
Nomb. de Caath,furent cent trente & trois ans. 19 Et les
26.57. enfans de Merari, Moholi, & Musi:Voila les famil-
1. chro. les de Leui selon leurs generations. 20 *Or Am-
9.2. ram print à femme Iochabed sa tante, laquelle luy
Sus 2.2, enfanta Aaron & Moyse. Et les ans de la vie d'Am-
nombr. ram furent cent trente sept ans. 21 Et les enfans
26.59. d'Isaar, Coré, Nepheg, & Zechri. 22 Et les enfans
d'Oziel,

d'Oziel, Misael, Elisaphan, & Sethri. 23 Et Aaron
print à femme Elizabeth fille d'Aminadab, sœur de
Nahasson,*laquelle luy enfanta Nadab,Abiu,Elea-
zar,& Ithamar. 24 Et les enfans de Coré,Aser,El- Nomb.
cana & Abiasaph. Ce sont les familles des Coritins. 3.2.
25 Mais Eleazar fils d'Aaron print pour soy vne
femme des filles de Phutiel, laquelle luy enfanta
Phinees. Ce sont les chefs des peres des Leuites se-
lon leurs familles. 26 Cestuy-ci donc est Aaron, &
cestuy-ci est Moyse, ausquels le Seigneur dit, Retirez
les enfans d'Israel du pays d'Egypte selon leurs
bandes. 27 Iceux parlerēt à Pharao roy d'Egypte,
pour faire sortir les enfans d'Israel d'Egypte : c'est
ce Moyse, & c'est Aaron. 28 En ce temps le Sei-
gneur parla à Moyse en la terre d'Egypte. 29 Le
Seigneur donc parla à Moyse, disant, Ie suis le Sei-
gneur : di à Pharao roy d'Egypte toutes les paroles
que ie t'ay dites. 30 Et Moyse dit en la presence
du Seigneur, Voici, i'ay la parole empeschee, &
comment m'escoutera Pharao?

CHAP. VII.

¶ *Moyse & Aaron sont enuoyez à Pharao. Moyse fait les miracles que le Seigneur luy auoit commandez. Les magiciens & enchanteurs contrefont les miracles faits par Moyse. Le cœur de Pharao est endurci.*

ADonc le Seigneur dit à Moyse, Regarde, ie t'ay
constitué Dieu à Pharao : & Aaron ton frere
sera ton Prophete. 2 Tu diras toutes les choses
que ie t'ay commandees:*mais Aaron ton frere par-
lera à Pharao, afin qu'il laisse aller les enfans d'If- Sus 4.
rael de sa terre. 3 Toutesfois i'endurciray le cœur 14.
de Pharao, & multiplieray mes signes & mes mira-
cles en la terre d'Egypte. 4 Et Pharao ne vous
orra point : & mettray ma main en Egypte : & reti-
reray mes exercites, mon peuple, les enfans d'Is-
rael de la terre d'Egypte, auec grans iugemens.
Lors les Egyptiens cognoistront que ie suis l'E-
ternel, quand i'estendray ma main sur les Egy-
tiens, & retireray les enfans d'Israel d'entre eux.
Moyse donc & Aaron firent ainsi comme le Sei-
gneur leur auoit commandé. 7 Et Moyse estoit
agé d'octante ans, & Aaron d'octante trois, quand

ils parlerent à Pharao. 8 Et le Seigneur parla à
Moyse & Aaron, disant, 9 Que si Pharao parle à
vous, disant, Faites miracle : lors tu diras à Aaron,
Pren ta verge & la iette en la presence de Pharao,
& elle sera *conuertie* en serpent. 10 Et Moyse vint
auec Aaron vers Pharao, & firent ainsi comme le
Seigneur auoit commandé. Aaron donc ietta sa ver
ge deuant Pharao, & deuant ses seruiteurs, & fut
conuertie en serpent. 11 Pharao aussi appela les
2.Tim. sages, & les enchanteurs. * Et aussi les deuins d'E-
3.8. gypte par leurs enchantemens firent le semblable.
12 Ils ietterent donc vn chacun sa verge, & furent
conuerties en serpens: mais la verge d'Aaron englou-
tit leurs verges. 13 Ainsi le cœur de Pharao s'en-
durcit, & ne leur obeit point comme le Seigneur
l'auoit predit. Item le Seigneur dit à Moyse,
14 Le cœur de Pharao est aggraué: il ne veut point
laisser aller le peuple. 15 Va le matin à Pharao:
voici, il sortira vers l'eau, & tu te presenteras au
deuant de luy aupres de la riue du fleuue, & pren-
dras en ta main la verge qui fut conuertie en ser-
pent. 16 Et tu luy diras, L'Eternel, le Dieu des
Hebrieux m'a enuoyé vers toy, disant, Laisse aller
mon peuple, afin qu'il me serue au desert : & voici,
tu n'as point obei iusqu'ici. 17 Le Seigneur a dit
ainsi, Par ceci tu cognoistras que ie suis le Seigneur:
voici, ie frappe de la verge qui est en ma main sur
les eaux qui sont au fleuue, & elles se tourneront
en sang. 18 Et les poissons qui sont au fleuue mour
ront, & le fleuue puira: & les Egyptiens ahaneront à
boire de l'eau du fleuue. 19 Item, le Seigneur dit
à Moyse, Di à Aaron, Pren ta verge, & esten ta main
sur les eaux des Egyptiens, sur leurs fleuues, sur
leurs riuieres, sur leurs estangs, & sur toute l'assem-
blee de leurs eaux, & seront tournees en sang, & le
sang sera par tout le pays d'Egypte, tât *ès vaisseaux*
de bois que de pierre. 20 Moyse donc & Aaron fi-
rent ainsi comme le Seigneur l'auoit commandé.
Sous *Lors il eleua la verge, & frappa les eaux du fleuue
17.7. en la presence de Pharao, & en la presence de ses ser
Pseau. uiteurs: * & adonc toutes les eaux qui estoyent au
78.44. fleuue, furent cõuerties en sang. 21 Et les poissons
qui

qui estoyent au fleuue moururent : & le fleuue fut
puant, tellement que les Egyptiens ne pouuoyent
boire de l'eau du fleuue:ainsi il y auoit sang par tou
te la terre d'Egypte. 22 *Le semblable firent les *Sapien.*
deuins d'Egypte par leurs enchantemens:& le cœur 17.7.
de Pharao fut endurci, tellement qu'il n'obeit pas
à eux, comme le Seigneur l'auoit predit. 23 Et
Pharao soy retournant vint en sa maison,& ne mit
point non plus son cœur à cela: 24 Et tous les
Egyptiens fouirent l'eau à l'enuiron de toutes les
riuieres pour boire : car ils ne pouuoyent boire des
eaux du fleuue. 25 Ainsi les sept iours furent ac-
complis, depuis que le Seigneur eut frappé le
fleuue.

CHAP. VIII.

¶Moyse & Aaron sont enuoyez à Pharao. Le Seigneur enuoye par toute la terre d'Egypte des raines, des poux, vne meslee de bestioles. Pharao s'endurcit d'auantage.

EN apres, le Seigneur dit à Moyse, Va à Pharao, &
luy di, Ainsi à dit le Seigneur, Laisse aller mon
peuple, afin qu'il me serue. 2 Et si tu refuses de
le laisser aller : voici, ie frapperay toutes tes con-
trees de raines: 3 Et le fleuue produira des raines,
esquelles monteront & viendront en ton hostel, &
en la chambre où tu couches, & sur ton lict, & en
la maison de tes seruiteurs,& de tout ton peuple,&
en tes fours,& despenses. 4 Et les raines monte-
ront sur toy,& sur ton peuple,& sur tes seruiteurs.
Item, le Seigneur dit à Moyse, Di à Aaron, Esten
ta main auec ta verge sur les fleuues, sur les riuie-
res,& sur les estangs:& que tu faces monter les rai-
nes sur la terre d'Egypte. 6 Aaron donc estendit
sa main sur les eaux d'Egypte, & les raines monte-
rent,& couurirent toute la terre d'Egypte. 7 *Et *Sapien.*
les deuins en firent autant par leurs enchantemens, 17.7.
& firent mõter les raines sur les terres du pays d'E-
gypte. 8 Adonc Pharao appela Moyse & Aaron &
dit, Suppliez le Seigneur, qu'il oste les raines arriere
de moy,& de mon peuple,& ie laisseray aller le peu
ple, afin qu'il sacrifie au Seigneur. 9 Et Moyse
respondit à Pharao, Aye ceste gloire de moy, de
dire, quand ie prieray pour toy, pour tes seruiteurs,

& ton peuple, afin d'exterminer les raines de toy, &
de ta maison, & que tant seulement elles demeu-
rent au fleuue. 10 Iceluy dit, Demain. Et il dit,
Qu'il en soit selon ta parole: afin que tu saches que
nul n'est comme l'Eternel nostre Dieu. 11 Et les
raines se departiront tant de toy, que de tes serui-
teurs, & ton peuple: & tant seulement demeure-
ront au fleuue. 12 Moyse donc & Aaron se reti-
rerent de Pharao, puis Moyse cria au Seigneur, à
cause des raines qu'il auoit mises contre Pharao.
13 Et le Seigneur fit selon la parole de Moyse: dont
les raines moururent des maisons, des villes, & des
champs. 14 Et s'assemblerent monceaux à mon-
ceaux, dont la terre puit. 15 Et Pharao voyant
qu'il estoit en repos, rengraua son cœur, & n'obeit
point à eux, comme le Seigneur l'auoit predit.
16 Item, le Seigneur dit à Moyse, Di à Aaron,
Esten ta verge, & frappe la poudre de la terre, &
qu'elle soit *conuertie* en poux par tout le pays d'E-
gypte. 17 Et ils firent ainsi. Aaron donc esten-
dit sa main auec sa verge, & frappa la poudre de
la terre. Lors suruindrent des poux és hommes
& bestes: car tout le poussier de la terre fut *conuerti*
en poux, par tout le pays d'Egypte. 18 Autant en
voulurent faire les deuins par leurs enchante-
mens, pour faire sortir les poux: mais ils ne peu-
rent. Les poux donc furent tant és hommes qu'és
bestes. 19 Alors les deuins dirent à Pharao, C'est
le doigt de Dieu. Et le cœur de Pharao fust obsti-
né, & n'obeit point à eux, comme Dieu auoit
predit. 20 Item, le Seigneur dit à Moyse: Le-
ue-toy au matin, & te presente deuant Pharao.
Voici, il sortira aux eaux: lors luy diras. Le Sei-
gneur dit ainsi, Laisse aller mon peuple, afin qu'il
me serue. 21 Car si tu ne laisses aller mon peu-
ple, voici, i'enuoyeray contre toy, contre tes ser-
uiteurs, contre ton peuple, & tes maisons, vne mes-
lee de bestes, & les maisons des Egyptiens seront
remplies de ladite meslee, & la terre aussi sur la-
quelle ils seront. 22 Mais en ce iour-la ie sepa-
reray la terre de Gessen, en laquelle se tient mon
peuple, tellement qu'il n'y aura illec nulle meslee
de

de bestes: afin que tu cognoisses que ie suis le Sei-
gneur au milieu de la terre. 23 Et donneray deli-
urãce à mon peuple d'entre le tien. Demain sera ce
signe-ci. 24 Et le Seigneur fit ainsi. * Et vne griefue Sapien.
meslee de bestes vint en la maison de Pharao, de ses 16. 9.
seruiteurs, & en tout le pays d'Egypte, tellement
que la terre estoit degastee à cause de ladite meslee.
25 Adonc Pharao appela Moyse & Aaron, & dit,
Allez, sacrifiez à vostre Dieu au pays. 26 Et Moy-
se respondit. Il n'est point conuenable de faire ainsi:
car nous sacrifierions l'abomination d'Egypte au
Seigneur nostre Dieu. Voici, si nous sacrifions ce
qui est abomination aux Egyptiens deuant leurs
yeux, ne nous lapideront-ils point? 27 Nous
cheminerons la voye de trois iours au desert, puis
sacrifierons au Seigneur nostre Dieu, * comme il Sus 3.
nous a dit. 28 Et Pharao dit, Ie vous laisseray 17.
aller, afin que vous sacrifiez au Seigneur vostre
Dieu au desert: toutesfois vous ne vous eslogne-
rez point en cheminant. *Outre*, priez pour moy.
29 Et Moyse respondit, Voici, ie sortiray d'entre
ton peuple, & prieray au Seigneur, afin que toute la
meslee des bestes se retire demain de Pharao, de ses
seruiteurs, & de son peuple. Toutesfois que Pharao
n'abuse plus, ne laissant aller le peuple pour sacrifier
au Seigneur. 30 Lors Moyse se retira d'auec Pha-
rao, puis pria le Seigneur. 31 Et le Seigneur fit se-
lon la parole de Moyse. Ladite meslee se departit
tant de Pharao que de ses seruiteurs & de son peu-
ple, tellement qu'il n'en demeura pas vne. 32 Et
Pharao aggraua encore ceste fois son cœur, & ne
laissa point aller le peuple.

CHAP. IX.

¶ Le Seigneur enuoye Moyse & Aaron à Pharao. Il enuoye vessies ou pustules aux corps des Egyptiens, & de leurs bestes. Il enuoye aussi la gresle sur la terre d'Egypte.

APres, le Seigneur dit à Moyse, Va vers Pharao, &
parle à luy, Ainsi dit le Seigneur le Dieu des
Hebrieux, Laisse aller mõ peuple, afinqu'il me serue.
2 Car si tu refuses de le laisser aller, & le retiens en-
core, 3 Voici, la main du Seigneur, *assauoir*, tref-
griefue pestilence sera sur ton bestail, qui est aux

champs, tant sur les cheuaux que sur asnes, chameaux, beufs, & brebis. 4 Et le Seigneur separera le bestail d'Israel d'entre le bestail d'Egypte, tellement que rien ne mourra de tout ce qui est aux enfans d'Israel. 5 Et le Seigneur y constitua têps, disant, Le Seigneur fera demain ceste chose en la terre. 6 Le Seigneur dôc fit cela le lendemain, & tout le bestail d'Egypte mourut : mais du bestail des enfans d'Israel, n'en mourut pas vn. 7 Lors Pharao enuoya, & voici il n'y estoit point mort du bestail d'Israel, iusqu'à vn. Et le cœur de Pharao s'aggraua & ne laissa point aller le peuple. 8 Item, le Seigneur dit à Moyse & Aaron, Prenez pleins vos poings de flamesches de fourneau, & que Moyse les espande vers le ciel en la presence de Pharao: 9 Et seront *conuerties* en poussiere sur toute la terre d'Egypte : & sera sur les hommes, & sur les bestes rongne boutonnant vessies par tout le pays d'Egypte. 10 Ils prindrent donc des flammesches de fourneau, & assisterent en la presence de Pharao. Et Moyse les espandit vers le ciel, dont il y vint rongne boutonnant vessies, tant és hommes qu'és bestes. 11 Ainsi les deuins ne peurent comparoir deuant Moyse à cause de la rongne : car la rongne estoit sur les deuins, & sur tous les Egyptiens. 12 Et le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, lequel n'obeit point à eux, comme le Seigneur auoit predit à Moyse. 13 Item, le Seigneur dit à Moyse, Leue-toy au matin, & te trouue en la presence de Pharao : si luy di, Voici qu'a dit l'Eternel, le Dieu des Hebrieux, Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serue. 14 Car à ceste fois i'enuoyeray toutes mes playes en ton cœur : & en tes seruiteurs, & en ton peuple: à celle fin que tu saches qu'il n'y en a point de semblable à moy en toute la terre vniuerselle. 15 Car maintenant i'enuoyeray ma main, & te frapperay auec ton peuple de peste : ainsi seras aboli de la
Rom. terre. 16 *Et de faict, pour ceste cause ie t'ay con-
9.17. stitué, pour te donner à cognoistre ma puissance, & afin que ie face raconter mon Nom en la terre vniuerselle. 17 Tu mets encores empeschement à

mon

mō peuple, ne le laissant point aller. 18 Mais voici
ie feray pleuuoir demain à ceste heure vne gresle
mout grosse, telle qu'il n'y en a point eu en Egy-
pte, dés le iour qu'elle fut fondee iusqu'à present.
19 Maintenant donc rassemble ton bestail, & tout
ce qui t'appartient au champ: car tous hommes
ou bestes qui seront trouuez aux champs, & ne
se seront retirez en la maison, la gresle descendra
sur eux, & mourrōt. 20 Celuy qui d'entre les ser-
uiteurs de Pharao craignit la parole du Seigneur,
fit fuir ses seruiteurs & ses bestes aux maisons.
21 Mais ceux qui ne mirent point leur cœur à la
parole de Dieu delaisserēt leurs seruiteurs, & leurs
bestes aux chāps. 22 Puis le Seigneur dit à Moyse,
Esten ta main vers le ciel, lors il y aura gresle en
toute la terre d'Egypte, tant sur l'homme que sur
la beste, & sur tout l'herbage des chāps au pays d'E-
gypte. 23 *Moyse donc estendit sa verge vers le *Sapie. 16.16, & 19. 19.*
ciel, & le Seigneur fit tonner & gresler, & le feu che
minoit sur la terre. Aussi le Seigneur fit pleuuoir
gresle sur la terre d'Egypte. 24 Adōc fut la gresle,
& le feu s'entremesloit au milieu de la tresgrosse
gresle, telle qu'il n'a point esté en toute la terre
d'Egypte, depuis qu'elle a esté habitee. 25 La gres
le donc frappa tout le pays d'Egypte, & tout ce qui
estoit aux champs, depuis les hommes iusqu'aux be
stes: pareillement la gresle frappa tout l'herbage des
champs, desrompant tout arbre des chāps. 26 Ex-
cepté qu'en la terre de Gessen (en laquelle estoyent
les enfans d'Israel) il n'y eut point de gresle 27 A-
dōc Pharao enuoye, & appelle Moyse & Aarō, aus-
quels il dit, I'ay peché ceste fois: l'Eternel est iuste:
mais moy & mō peuple sommes meschās. 28 Priez
le Seigneur qu'il face cesser les horribles tonnerres
& la gresle, & ie vous laisseray aller, & plus ne de-
meurerez. 29 Et Moyse respōdit, Quād ie sortiray
de la ville, i'estēdray mes mains au Seigneur, & les
tōnerres cesseront, & ne sera gresle d'oresenauant, à
fin que tu sçaches que * la terre est au Seigneur. *Pseau. 24.1.*
30 Mais ie cognoy que toy & tes seruiteurs n'auez
point encore de crainte de la presence du Seigneur
Dieu. 31 Or le lin & l'orge sont frappez: car l'orge

estoit auancé, & le lin estoit ia monté en tuyau.
32 Mais le froment & le pelte ne furent point frappez,pource qu'ils estoyent tardifs. 33 Moyse doc
sortit d'auec Pharao hors la cité, & estendit ses
mains au Seigneur. Lors cesserent les tonnerres, &
la gresle: & la pluye ne coula plus sur la terre.
34 Adonc Pharao,voyant que la pluye, & la gresle,
& les tonnerres estoyent cessees, derechef il pecha
& rengraua son cœur,luy & ses seruiteurs. 35 Ainsi le cœur de Pharao fut endurci, & ne laissa point
aller les enfans d'Israel, comme le Seigneur auoit
predit par la main de Moyse.

CHAP. X.

¶ *Moyse est derechef enuoyé à Pharao. La fin des œuures de Dieu. L'obstination de Pharao. Le Seigneur enuoye les sauterelles. Il enuoye tenebres par toute Egypte.*

APres le Seigneur dit à Moyse, Va à Pharao: car
i'ay rengraué son cœur, & le cœur de ses seruiteurs, afin que ie mette ces miens signes en luy:
2 Et afin que tu racontes oyans tes enfans & les
enfans de tes enfans,les choses que i'ay faites en Egypte, & les signes que i'ay mis en eux: & saurez
que ie suis le Seigneur. 3 Moyse donc & Aaron
vindrent à Pharao, & luy dirent, Le Seigneur le
Dieu des Hebrieux dit ainsi, Iusqu'à quand refuseras-tu à t'humilier deuant moy? Laisse aller mon
Sapie. peuple pour me seruir. 4 * Que si tu refuses de
16.16. laisser aller mon peuple,voici ie t'ameneray demain
& 19. en tes contrees des sauterelles: 5 Et couuriront
19. le dessus de la terre, tellement qu'on ne la pourra voir: & mangeront le residu de ce qui est eschappé, lequel vous estoit demeuré de la gresle:
elles mangeront aussi tout arbre qui vous boutonne aux champs. 6 Et tes maisons en seront remplies,les maisons de tous tes seruiteurs, & les maisons de tous les Egyptiens: & seront telles que
n'ont point veu tes peres, ne les peres de tes peres,
depuis le temps qu'ils furent sur la terre,iusqu'à ce
iour. Puis se retira,& issit d'auec Pharao. 7 Alors
les seruiteurs de Pharao luy dirent, Iusqu'à quand
cestuy-ci nous sera-il mauuaise rencontre? Laisse
aller ces personnages,afin qu'ils seruét au Seigneur
leur

leur Dieu. Ne cognois-tu pas encores qu'Egypte
perit? 8 Ainsi Moyse fut ramené auec Aaron à
Pharao, lequel leur dit, Allez, seruez au Seigneur
vostre Dieu. Qui sont ceux qui y doyuent aller?
9 Et Moyse respondit, Nous irons auec nos petits
& nos anciens, auec nos fils & filles, auec nos bre-
bis & nos bœufs: car ce nous est la solennité du Sei
gneur. 10 Puis il leur dit, Ainsi soit le Seigneur a-
uec vous, comme ie vous laisseray aller vous & vos
petits. Voyez, le mal est deuant vostre face. Il ne sera
pas ainsi. 11 Maintenāt allez entre vous hommes,
& seruez au Seigneur: car c'est ce que vous cerchez.
Lors furent dechassez de la presence de Pharao.
12 En apres, le Seigneur dit à Moyse, Esten ta main
sur la terre d'Egypte, pour les sauterelles, afin
qu'elles montent sur le pays d'Egypte, & qu'elles
mangent tout l'herbage de la terre, & tout ce
que la gresle a delaissé. 13 Moyse donc esten-
dit sa verge sur la terre d'Egypte. Et le Seigneur
amena tout ce iour-la, & toute la nuict, le vent
d'Orient sur la terre: & le matin, le vent d'O-
rient esleua les sauterelles. 14 Lors monterent
tresgrieues sauterelles sur toute la terre d'Egypte,
& se poserent en tous quartiers d'Egypte, deuāt les-
quelles n'y en auoit eu de telles, & n'y en aura d'o-
resenauant. 15 Elles couurirent donc le dessus de
toute la terre, & la terre en fut obscurcie, & man-
gerent toute l'herbe de la terre, & tout le fruict des
arbres que la gresle auoit delaissé: tellement qu'il ne
resta chose quelconque de verd és arbres & her-
bes des champs, par tout le pays d'Egypte. 16 A-
lors Pharao incontinent fit appeler Moyse & Aaron,
& dit, I'ay peché contre le Seigneur vostre Dieu, &
contre vous. 17 Or maintenant ie requier, par-
donne mon peché tant seulement ceste fois, & priez
le Seigneur vostre Dieu, afin seulement qu'il oste de
moy ceste mort. 18 Moyse donc se retira d'auec
Pharao, & pria le Seigneur. 19 Lors le Seigneur
fit tourner vn tres-fort vent de la mer qui esleua les
sauterelles, & les poussa en la mer rouge, tellement
qu'il ne demeura pas vne sauterelle en tous les
quartiers d'Egypte. 20 Mais le Seigneur auoit

endurci le cœur de Pharao, & ne laissa point aller
les enfans d'Israel. 21 Item le Seigneur dit à Moy-
se, Esten ta main vers le ciel, & les tenebres seront
sur la terre d'Egypte tant qu'on touchera les tene-
bres. 22 Moyse donc estendit sa main vers le ciel,
& furent faites tenebres obscures en tout le pays
Sapie. d'Egypte par trois iours 23 *Si que l'vn ne voy-
17.2. oit point l'autre, nul aussi ne se leua de son lieu par
Sapie. trois iours. *Mais à tous les enfans d'Israel fut lu-
18.1. miere en toutes leurs habitations. 24 Adonc
Pharao appela Moyse, & dit, Allez, seruez au Sei-
gneur, tant seulement vos brebis & vos bœufs de-
meureront: vos petis mesmes iront aussi auec
vous. 25 Et Moyse respondit, Tu nous bailleras
aussi en nostre main les sacrifices & holocau-
stes que no' ferōs au Seigneur nostre Dieu. 26 Et
nos troupeaux aussi iront auec nous, sans qu'il en
demeure vn ongle: car nous en prendrons d'iceux
pour seruir au Seigneur nostre Dieu: aussi ne sa-
uons-nous dequoy nous deuōs seruir au Seigneur,
iusqu'à ce que nous serōs paruenus illec. 27 Mais
le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, & ne les
voulut point laisser aller. 28 Et Pharao luy dit, Va
t'en arriere de moy, te donnant garde de ne plus
comparoir en ma presence: car tu mourras le iour
que tu auras veu ma face. 27 Lors Moyse respon-
dit., Ainsi soit que tu l'as dit, ie ne verray plus ta
face.

CHAP. XI.

¶ *Le Seigneur menace Pharao de la derniere playe qui est de la mort des premiers-nais. Moyse est en grande estime en Egypte. Le Seigneur endurcit le cœur de Pharao.*

PLus, le Seigneur dit à Moyse, I'ameneray enco-
re vne playe sur Pharao & sur Egypte: apres ce
il vous laissera aller d'ici: voire il vous dechassera
pleinement & du tout. 2 Parle lors au peuple, afin
qu'vn chacun demande de son voisin, & vne chacu
ne de sa voisine les vaisseaux d'argent, & les vais-
Sous 12 seaux d'or. 3 *Et le Seigneur donnera grace au
35. peuple enuers les Egyptiēs. *Or Moyse estoit mout
Eccles. grand personage en la terre d'Egypte, tant vers les
[illegible] seruiteurs de Pharao qu'enuers le peuple. 4 Moyse
donc

donc dit, Voici qu'a dit le Seigneur, Enuiron la mi-
nuict i'entreray au milieu d'Egypte. 5 Et mourra
tout premier-nay au pays d'Egypte,* depuis le pre- Sapie. 18.11.
mier-nay de Pharao qui sied sur son throne, ius-
ques au premier-nay de la seruante, qui est apres
les meules, & au premier-nay des bestes. 6 Lors y
aura grand cri en tout le pays d'Egypte, tel que ne
fut onc, & ne seras plus. 7 Mais entre les enfans
d'Israel ia chien ne remuera point sa langue, depuis
l'homme iusqu'au bestail : afin que vous sachiez
que le Seigneur a fait separation entre les Egy-
ptiens, & les Israelites. 8 Et tous ces tiens ser-
uiteurs descendront à moy, & s'enclineront deuant
moy, disans, Sors toy & tout le peuple qui est sous
toy, & apres ce ie sortiray. Or il s'estoit retiré d'a-
uec Pharao en grand ire. 9 Et le Seigneur dit à
Moyse, Pharao ne vous obeira point, afin que ie
multiplie mes miracles au pays d'Egypte. 10 Moy-
se donc & Aaron firent tous ces miracles deuant
Pharao : mais le Seigneur endurcit le cœur de Pha-
rao, & ne laissa point aller les enfans d'Israel hors
de son pays.

CHAP. XII.

¶ Instruction touchant l'agneau du passage, & des pains sans leuain: la cause & l'vsage d'icelle, & à qui elle s'adresse. La mort de tout premier-nay des Egyptiēs & leurs cris. La sortie violente des Israelites, le prest volontaire des Egyptiēs à iceux, le nombre des sortans. le tēps de leur demeure en Egypte, & leur obeissance.

ITem, le Seigneur parla à Moyse & Aaron, en la
terre d'Egypte, disant. 2 Ce mois ici vous sera le
commencement des mois, & vous sera le premier
d'entre les mois de l'annee. 3 Parlez à toute la con
gregatiō d'Israel, disant, Au dixieme iour de ce mois
prenez vn chacun de vous vn agneau selō les famil
les des peres, vn agneau pour famille. 4 Mais si la
famille est moindre qu'il ne faut pour manger l'a-
gneau, elle prendra son voisin qui est conioint à sa
maison, selon le nombre des personnages. Vous
conterez chacun selon son manger, quāt à l'agneau.
5 Et vous sera l'agneau entier, masle, ayant vn an:
vous le prendrez des agneaux ou des cheureaux,

6 Et l'aurez en garde iuſqu'au quatorzieme iour
de ce mois, & toute l'aſſemblee de la congregation
d'Iſrael l'immolera entre les veſpres, 7 Et pren-
dront le ſang, & le mettront ſur les deux poſteaux
à l'entree de la porte, és maiſons auſquelles ils le
mangeront. 8 Et mãgeront ceſte nuict-la, la chair
roſtie au feu: & le pain ſans leuain, auec *herbes* ame-
res. 9 Vous n'en mangerez rien crud, ne bouilli
en l'eau, mais roſti au feu, enſemble ſa teſte auec ſes
pieds, & ſes entrailles, 10 Et n'en reſeruerez rien
pour le lẽdemain, & ce qui en ſera reſté iuſqu'au l'en
demain, vous le bruſlerez au feu. 11 Vous le mãge-
rez dõc ainſi, aſſauoir, vos reins ceints, vos ſouliers
en vos pieds, & voſtre baſton en voſtre main, & ſi le
mangerez haſtiuement: car c'eſt la Paſque du Sei-
gneur. 12 Ie paſſeray auſsi ceſte nuict parmi la
terre d'Egypte, & frapperay tous les premiers nais
de ladite terre d'Egypte, depuis l'homme iuſqu'au
beſtail: & ſi feray iugement ſur tous les dieux d'E-
gypte. Ie ſuis le Seigneur. 13 Et le ſang vous ſera
pour ſigne és maiſons auſquelles vous ſerez. Car ie
verray le ſang, & paſſeray par deſſus vous, & ſi n'au
rez point de playe pour vous deſtruire, quand ie
frapperay la terre d'Egypte. 14 Et ce iour vous
ſera en memoire, & le celebrerez ſolennel au Sei-
gneur en vos generations: vous le celebrerez donc
pour ordonnance perpetuelle. 15 Vous mangerez
le pain ſans leuain ſept iours, & au premier iour
vous ferez ceſſer le pain leué de vos maiſons. Car
quiconque mangera pain leué du premier iour iuſ
ques au ſeptieme, la vie d'iceluy ſera exterminee
d'entre Iſrael. 16 Et au premier iour il y aura
ſaincte conuocation: & au ſeptieme iour pareille-
ment conuocation ſaincte. Nulle œuure ne ſera fai-
te en iceux, ſeulement on pourra appreſter ce qui
ſera pour manger à toute perſonne. 17 Vous gar-
derez auſsi les pains ſans leuain: car en ce meſme
iour ie retireray vos bandes du pays d'Egypte: & ſi
Leuit. garderez ceſte iournee en vos temps par ordonnan
23.5. ce perpetuelle. 18 * Au quatorzieme iour du pre
nomb. 28.16. mier mois dés le veſpre, vous mangerez les pains
ſans leuain iuſqu'au ſoir du vingt & vnieme iour
dudit

dudit mois au vespre. 19 Sept iours durant on ne
trouuera point de pain leué en vos maisons: car
quiconque mangera du pain leué en vos maisons,
la vie d'iceluy sera exterminee de la congregation
d'Israel, tant du forain que de celuy qui est nay du
pays. 20 Vous ne mangerez donc nul pain leué,
ains vous mangerez en toutes vos habitations du
pain sans leuain. 21 Et Moyse appela tous les an-
ciens d'Israel, & leur dit, Retirez, & prenez vn a-
gneau selon vos familles, afin qu'immoliez la Pas-
que. 22 *Puis vous prendrez vn bouquet d'hysso- Heb. *
pe, & le plongerez au sang qui sera dedans vn bas- 28.
sin, & attoucherez du sang de dedans le bassin au
sursueil, & aux deux posteaux: & ne sortirez aucun
de la porte de sa maison, iusques au matin. 23 Lors
le Seigneur passera pour naurer les Egyptiens, &
verra le sang au sursueil, & aux deux posteaux: & le
Seigneur passera par dessus la porte, & ne permet-
tra point venir le destructeur en vos maisons pour
vous naurer. 24 Et garderas ceste chose comme
ordonnance à toy, & à tes enfans à tousiours mais.
25 Alors que serez entrez en la terre que le Sei-
gneur vous donnera, comme il a dit, vous garde-
rez ce seruice. 26 Et quand vos enfans vous di-
ront, Quel seruice est-ce que vous faites? 27 Vous
direz, C'est le sacrifice de la Pasque au Seigneur, le-
quel passa en Egypte outre les maisons des enfans
d'Israel, quand il naura les Egyptiens, & preserua
nos maisons. Adonc le peuple s'enclina & se proster
na. 28 Les enfans d'Israel donc s'en allerent & fi-
rent comme le Seigneur auoit commandé à Moyse
& à Aaron. Ainsi, di-ie, le firent-ils. 29 Et aduint
que le Seigneur frappa à minuict tous les premiers
nais du pays d'Egypte, depuis le premier-nay de
Pharao, qui estoit assis sur le throne, iusques au
premier-nay du captif qui estoit en prison, & tous
les premiers nais du bestail. 30 Et en ceste nuict
Pharao se leua, luy & ses seruiteurs, & tous les E-
gyptiens. Et fut fait grand cri en Egypte: car il n'y
auoit maison en laquelle il n'y eust vn mort. 31 Et
appela de nuict Moyse & Aaron, & dit, Leuez-vous,
sortez du milieu de mon peuple, vous, & aussi les

enfans d'Iſrael, & vous en allez, & ſeruez au Sei-
gneur ſelon voſtre parole. 32 Prenez auſsi vos bre
bis, & vos bœufs, cõme vous auez dit, Allez donc &
me beniſſez auſsi. 33 Et les Egyptiens preſſoyent le
peuple pour les faire haſtiuement ſortir de la terre:
car ils diſoyẽt, Nous ſommes tous morts. 34 Le peu
ple donc print ſa paſte deuãt qu'elle fuſt leuee, l'ay-
ant liee en leurs veſtemens deſſus leurs eſpaules.
35 Et les enfans d'Iſrael firent ſelon la parole de
Moyſe, & demãderent aux Egyptiens des vaiſſeaux
Sus 3. d'argent & d'or, & des veſtemens. 36 * Et le Sei-
22, & gneur donna grace au peuple enuers les Egyptiens,
11.2.. & leur preſterent: dont ils deſpouillerent les Egy-
Nomb. ptiens. 37 * Auſsi departirent les enfans d'Iſ-
33.3. rael de Rameſſes tendans en Socoth, enuiron ſix
cens mille hommes de pied, ſans les petis. 38 Auſ-
ſi il monta auec eux vne groſſe aſſemblee de tou-
tes ſortes de gens, & des brebis, & des bœufs, &
des beſtes treſabondamment. 39 Et cuirent la
paſte qu'ils auoyent retiree d'Egypte, par ga-
ſteaux ſans leuain: car ils ne l'auoyent point faire
leuer, pource qu'ils eſtoyent chaſſez hors d'Egy-
pte, dont ne pouuoyent plus tarder, & ainſi ne s'e-
Geneſe ſtoyent appreſtez aucune viande. 40 * Or le
15. 13. temps que les enfans d'iſrael habiterent en Egy-
pte, fut quatre cens & trente ans. 41 Et en la fin
de quatre cens & trente ans, en ce iour-la meſme,
toutes les bandes du Seigneur ſortirent du pays
d'Egypte. 42 Ceſte nuict ſe doit obſeruer au Sei-
gneur, pour les auoir retirez du pays d'Egypte.
Tous les enfans donc d'Iſrael doiuent obſeruer ce-
ſte nuict au Seigneur, en leurs temps. 43 Auſsi
le Seigneur dit à Moyſe & à Aaron, Telle eſt l'or-
donnance du paſſage, Nul eſtranger ne mangera
d'iceluy. 44 Tu circonciras tout ſeruiteur, hom
me acheté par argent: & alors il mangera d'ice-
luy. 45 Le forain & le mercenaire n'en mange-
ront point. 46 Il ſe mangera en vne maiſon, & ne
Nomb. porterez point de la chair dehors de la maiſon, * &
9.12, ne caſſerez point d'os d'iceluy. 47 Toute la con-
Iean 19 gregation d'Iſrael ſacrifiera iceluy, 48 Mais ſi l'e-
36. ſtranger conuerſe auec toy, & qu'il face le paſſage
au

au Seigneur, tout masle appartenant à luy soit circoncis:& alors s'approchera de le faire, & sera comme celuy qui est nay au pays : mais tout incirconcis n'en mangera point. 49 Il n'y aura qu'vne loy à celuy qui est nay au pays, & à l'estráger qui côuerse entre vous. 50 Et tous les enfans d'Israel firent comme le Seigneur auoit commandé à Moyse & à Aaron, Ils le firent, di-ie, ainsi. 51 Et ce iour mesme le Seigneur retira les enfans d'Israel du pays d'Egypte, selon leurs bandes.

CHAP. XIII.

Commandemét de consacrer à Dieu tous premiers nais d'Israel. Repetition de la susdite instruction: le despartement d'Israel hors d'Egypte, transport des os de Ioseph. En quelle façon Dieu conduit son peuple.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 * San- *Sous 22.*
ctifie-moy tout premier-nay ouurant toute ma- *29.&*
trice d'entre les enfans d'Israel, tant des hommes *34.19.*
que des bestes: car il est mien. 3 Moyse donc dit au *nomb.3*
peuple, Ayez souuenance de ce iour, auquel vous *13,& 8*
estes sortis d'Egypte, de la maison de seruitude: *16,*
car le Seigneur vous a retirez d'ici par la force de sa *leui.27*
main : vous ne mangerez donc point de pain leué. *26, luc*
4 * Sortez auiourd'huy au mois des nouueaux *2.23.*
fruicts. 5 Et quand le Seigneur t'aura introduit en *Sous13.*
la terre du Chananeen, Hethien, & Amorrheen, He- *15.*
uien, & Iebusien (pour laquelle il a iuré à tes peres,
afin de la te donner : voire terre ayant affluence de
laict, & de miel,) tu feras ce seruice en ce mois.
6 Par sept iours tu mangeras du pain sans leuain,
& le septieme sera solennel au Seigneur. 7 On
mangera par sept iours du pain sans leuain, & si par
sept iours on ne verra point de tournure chez toy,
n'aussi de leuain en tous tes quartiers. 8 Et en
ce iour-la tu annonceras à tes enfans, disant, C'est
pourtant que le Seigneur m'a retiré d'Egypte.
9 Et te sera pour signe sur ta main, & pour memoire entre tes yeux, afin que la Loy du Seigneur soit en ta bouche : car le Seigneur t'a retiré d'Egypte, en main forte. 10 Tu garderas donc ceste ordonnance en sa saison, d'an en an. 11 Or quand le Seigneur t'aura introduit en la terre des Chananeens,

(comme il t'a iuré & à tes peres) & qu'il te l'aura
Sous 22. donnee, tu presenteras au Seigneur tout ce qui ou-
29, & ure la matrice. 12 * Aussi tout premier-nay ou-
34.19, urant la matrice du bestail qui t'appartient, des pre
ezech. miers-nais tous masles seront au Seigneur. 13 Mais
44.30. tu racheteras tout premier-nay de l'asne, d'vn a-
gneau: & si tu ne le rachetes point, tu le decolleras.
Pareillement racheteras tout premier-nay d'hom-
me en tes fils. 14 Et quand ton fils t'interrogue-
ra demain, disant, Qu'est-ceci? tu luy diras, Le Sei-
gneur nous a retirez par main forte d'Egypte, de la
maison de seruitude. 15 Car quand Pharao s'en-
durcit, ne nous laissant point aller, le Seigneur occit
tout premier-nay de la terre d'Egypte, depuis le
premier-nay de l'homme, iusqu'au premier-nay
du bestail. Pource ie sacrifie au Seigneur tout mas-
le qui ouure la matrice, & si rachete tout premier-
nay de mes enfans. 16 Il te sera donc pour signe
en ta main, & pour fronteau d'escriture entre tes
yeux, Que le Seigneur nous a retirez d'Egypte par
main forte. 17 Or quand Pharao eut laissé aller
le peuple, Dieu ne le conduit point par le chemin
de la terre des Philisthins qui est prochaine. Car
Genese Dieu disoit, Afin que parauenture le peuple ne se
50. 25, repente, quand il verra la guerre, & qu'il ne s'en re-
Iosué tourne en Egypte. 18 Mais Dieu destourna le peu
24. 32. ple par la voye du desert de la mer rouge. Et les en-
Nomb. fans d'Israel monterent equippez du pays d'Egy-
33.6. pte. 19 Et Moyse print auec soy les os de Ioseph
Nomb. car il auoit fait iurer les enfans d'Israel, disant,
14.21. * Dieu vous visitera: vous transporterez donc auec
pseau. vous mes os d'ici. 20 * Et ils se departirent de So
78. 14, coth, & s'arresterent en Etham, qui est au bout du
& 104. desert. 21 * Et le Seigneur alloit deuant eux par
39, iour en colomne de nuee pour les conduire par la
deut.1. voye: & de nuict en colomne de feu pour les esclai-
33. & rer, afin qu'ils cheminassent iour & nuict. 22 Ainsi
4.37. la colomne de nuee par iour, ne la colomne de feu
nehem par nuict ne se partoit point de deuant le peuple.
9.12.19 CHAP. XIIII.
1.cor. *¶Le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, lequel*
10.1. *poursuit les enfans d'Israel campez aupres de la mer.*

Effrayez

Effrayez d'vne grande crainte, murmurẽt contre Moyse. Il les exhorte à auoir bonne esperance. La mer se diuise. Les enfans d'Israel passent par le milieu. Les Egyptiens les poursuyuent & perissent. Les enfans d'Israel voyant le miracle, craignent le Seigneur.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle aux
enfans d'Israel, & qu'ils retournent, & qu'ils asseent leur ost deuant Phihahiroth, entre Magdal & la mer, vers Beel-zephon. A l'endroit d'iceluy vous asserrez vostre ost aupres de la mer, 3 Lors
Pharao dira des enfans d'Israel. Ils sont enserrez au pays, & les a enfermez au desert. 4 Et
i'endurciray le cœur de Pharao, & vous poursuyura: ainsi ie seray glorifié en Pharao, & en toute son armee. Dont sauront les Egyptiens que ie suis le Seigneur. Et ils firent ainsi. 5 Apres fut annon-
cé au roy d'Egypte, que le peuple s'enfuyoit. Et le cœur de Pharao & de ses seruiteurs fut changé contre le peuple, & dirent, Qu'est-ce que nous auõs fait, de laisser aller Israel, & qu'il ne nous serue
plus? 6 Lors attela son char, & print son peuple
auec soy. 7 Et print six cens chariots d'eslite, & tous les chariots d'Egypte, & les gouuerneurs sur
vn chacun. 8 Et le Seigneur endurcit le cœur de Pharao roy d'Egypte. Et poursuiuit les enfans d'Israel: mais les enfans d'Israel estoyẽt sortis en gran-
de puissance. 9 *Les Egyptiens donques les pour Iosué
suiuirent, & acconsuyuirent, ayans leur ost aupres 24.6.
de la mer. Tous les cheuaux & tous les chariots de Pharao, ses cheuaucheurs, & sa gendarmerie estoyent aupres de Phihahiroth, deuant Beel-zephon.
10 Et comme Pharao s'approchoit, les enfans d'Israel leuerent leurs yeux. Et voici les Egyptiens marchoyent apres eux: dont les enfans d'Israel craignans grandement, crierent vers le Sei-
gneur. 11 Ils dirent aussi à Moyse, N'y auoit-il point de sepulchre en Egypte, que tu nous as amenez pour mourir au desert? Qu'est-ce que tu nous as
fait, en nous retirant hors d'Egypte? 12 N'est-ce
point ce que nous te disions en Egypte, en disant, Deporte-toy de nous, & nous seruirons aux Egyptiẽs? Car mieux nous valoit seruir à eux, que mou-

rir au desert. 13 Adonc Moyse respondit au peu-
ple, Ne craignez point, persistez, & voyez le salut du
Seigneur, lequel il vous fera auiourd'huy, car les
Egyptiens que vous auez veus auiourd'huy, vous
ne les verrez plus iamais. 14 Le Seigneur batail-
lera pour vous: & vous vous tiendrez coy. 15 Et
le Seigneur dit à Moyse, Pourquoy cries-tu à moy?
Di aux enfans d'Israel qu'ils marchent: 16 Et toy
esleue ta verge, & esten ta main sur la mer, & la di-
uise: puis les enfans d'Israel viẽdront par le milieu
de la mer à sec. 17 Et voici i'ay obstiné le cœur
des Egyptiens, & viendront apres eux, & seray glo-
rifié en Pharao & en toute son armee, en ses cha-
riots, & en ses cheuaucheurs. 18 Adonc les Egy-
ptiens cognoistront que ie suis le Seigneur, quãd ie
seray glorifié en Pharao, en ses chariots, & en ses
cheuaucheurs. 19 Et l'Ange de Dieu (qui alloit
deuãt l'ost d'Israel) se partit & s'en alla derriere eux,
& la colomne de nuee qui estoit au deuãt d'eux, fut
au derriere. 20 Et venoit entre l'ost des Egyptiẽs
& l'ost d'Israel, & estoit nuee & tenebres, & illumi-
noit la nuict, si que l'vn n'approcha point de l'autre
toute la nuict. 21 Alors Moyse estendit sa main
sur la mer, & le Seigneur fit reculer la mer toute la
nuict par vent impetueux d'Orient, & mit la mer à
Iosué 4.23, sec, * & les eaux furent diuisees. 22 * Et les en-
fans d'Israel marcherent par le milieu de la mer à
Pseau. 78.13, sec, & les eaux leur estoyent comme vne muraille à
& 114. 3. leur dextre & à leur senestre. 23 Et les Egyptiens
les poursuyuirent, & vindrent apres eux au milieu
1. *Cor.* 10.1, de la mer: assauoir tous les cheuaux de Pharao, ses
Hebr. 11 29. chariots & ses cheuaucheurs. 24 Et aduint en la
veille du matin, que le Seigneur estant en la colõne
de feu & nuee, regarda sur l'ost des Egyptiens, & e-
stonna ledit ost des Egyptiens. 25 Et osta les roues
de ses chariots, & les renuersa impetueusemẽt. A-
donc dirent les Egyptiens, Fuyons-nous-en de de-
uant Israel: car le Seigneur bataille pour eux cõtre
les Egyptiẽs. 26 Et le Seigneur dit à Moyse, Esten
ta main sur la mer, & les eaux retourneront sur les
Egyptiens, sur leurs chariots, & sur leurs cheuau-
cheurs. 27 Moyse donc estendit sa main sur la
mer,

mer, & la mer retourna deuāt le matin en sa force.
Et les Egyptiens s'enfuyoyent vers icelle: & le Sei-
gneur les poussa au milieu de ladite mer. 28 Ainsi
les eaux retournerent,& couurirent les chariots, &
les cheuaucheurs de toute l'armee de Pharao qui e-
stoit venue apres eux en la mer, tellement qu'il ne
demeurera d'eux iusques à vn seul. 29 Mais les
enfans d'Israel cheminerent par le sec,au milieu de
la mer,& les eaux leur estoyent comme murailles à
leur dextre,& à leur senestre. 30 Et en ce iour-la
le Seigneur sauua Israel de la main des Egyptiens.
31 Et Israel vid les Egyptiens morts sur le riuage
de la mer.Israel donc vid la grande puissance que le
Seigneur auoit exercee contre les Egyptiens. Et le
peuple craignit le Seigneur, & creut au Seigneur &
à Moyse son seruiteur.

CHAP. XV.

*¶ Moyse, & les enfans d'Israel rendent graces au Sei-
gneur pour leur deliurance. Les enfans d'Israel sont ad-
monnestez d'ouir la voix du Seigneur.*

A *Lors Moyse & les enfans d'Israel chanterent ce Sap.10
cantique au Seigneur:& dirent, Ie chanteray au 20.
Seigneur:car il est glorieusement magnifié : il a rué
ius en la mer le cheual,& son cheuaucheur. 2 *Le Isaie
Seigneur est ma force,& louange & m'est fait en sa- 12.2,
lut. C'est mon Dieu, ie l'orneray. C'est le Dieu de pseau.
mon pere,lequel i'exalteray. 3 Le Seigneur est vn 18 1,&
homme de guerre, son nom est IEHOVA. 4 Il 118,14.
a ietté les chariots de Pharao & sa gendarmerie en
la mer: & ses capitaines exquis ont esté plongez en
la mer rouge. 5 Les gouffres les ont couuerts, ils
sont descendus au profond comme vne pierre.
6 Seigneur,ta dextre a esté magnifiee en force:Sei-
gneur,ta dextre a brisé l'ennemi. 7 Et par la mul
titude de ta maiesté tu as ruiné tes aduersaires, tu
as enuoyé ton ire qui les a consumez comme le
chaume. 8 Et par le soufflemēt de tes narines,les
eaux ont esté assemblees : les flots se sont arrestez
comme vn monceau , les gouffres ont esté gelez au
cœur de la mer. 9 L'ennemi disoit, Ie poursuy-
uray,i'atteindray, ie departiray le butin, mon desir
sera rempli d'eux, ie desgaineray mon glaiue , ma

main les destruira. 10 Tu as soufflé de ton vent, la
mer les a couuerts, ils ont esté enfoncez comme le
plomb és eaux vehementes. 11 Seigneur, qui est
comme toy entre les dieux? qui est comme toy ma-
gnifique en sainčteté & terrible en louange, faisant
merueilles? 12 Tu as estendu ta dextre, la terre les
a engloutis. 13 Tu as conduit par ta benignité ce
peuple que tu as sauué, tu l'as mené par ta force en
ta saincte habitation. 14 Les peuples l'entendront
& trembleront, la douleur saisira les habitans de
Palestine. 15 Alors seront espouuantez les princes
d'Edom, la frayeur saisira les forts de Moab, tous
les habitãs de Chanaan seront escoulez. 16 Crain-
te & espouuantement tomberont sur eux par la
grandeur de ton bras : si qu'ils se tairont comme la
pierre, iusques à ce que ton peuple, ô Seigneur,
soit passé, iusqu'à ce que ce peuple que tu possedes
soit passé outre. 17 Tu les ameneras, & les plan-
teras en la montagne de ton heritage, preparation
pour ta residence, laquelle tu as faite, Seigneur : le
sainct lieu, Seigneur, que tes mains ont establi.
18 Le Seigneur regnera eternellement, & outre.
19 Car Pharao estoit entré à cheual à la mer auec
ses chariots, & ses cheuaucheurs, & le Seigneur
fit retourner sur eux les eaux de la mer, mais les
enfans d'Israel cheminerent à sec par le milieu
d'icelle. 20 Et Marie Prophetesse sœur d'Aaron,
print vn tabourin en sa main, & sortirent toutes les
femmes apres elle auec tabourins & flageols. 21 Et
Marie leur respondit, Chantez au Seigneur: car il est
glorieusement magnifié, il a ietté en la mer le che-
ual, & son cheuaucheur. 22 Puis Moyse fit partir
Israel de la mer rouge, & entrerent au desert de Sur:
& cheminans trois iours par le desert, ne trouue-
rent point d'eau. 23 Apres vindrent en Mara, &
ne peurent boire des eaux de Mara, pourtant qu'el-
les estoyent ameres : pource fut appelé son nom
Mara. 24 Lors le peuple murmura contre Moy-
se, disant, Que boirons-nous? 25 Et il cria au Sei-
gneur. Et le Seigneur luy enseigna du bois qu'il iet-
Nomb. ta és eaux, & les eaux furent adoucies, & illec luy
19. constitua vne ordonnance & iugement. *La aussi

il le

il le tenta. 26 Et dit, Si tu escoutes la voix du Sei- * ou, es-
gneur ton Dieu, & fais droiture en sa presence, & si prou-
tu obeis à ses commandemens, & gardes toutes ses ua.
ordonnances, ie ne mettray infirmité quelconque
sur toy, telle que i'ay mise en Egypte: car ie suis le
Seigneur qui te gueri. 27 * Et vindrent en Elim, Nomb.
& illec estoyent douze fontaines d'eau, & septan- 33.9.
te palmes : & assirent leur ost illec aupres des
eaux.

CHAP. XVI.

¶ *Qui murmure contre les ministres du Seigneur, il murmure contre luy.*

Apres, tous les enfans d'Israel partirent d'Elim,
& vindrent au desert de Sin (qui est entre Elim
& Sinai) le quinzieme iour du second mois apres
leur sortie du pays d'Egypte. 2 Et toute la congre
gation des enfans d'Israel murmura au desert con-
tre Moyse & Aaron. 3 Les enfans d'Israel dōc leur
dirent, A la nostre volonté que fussions morts par
la main du Seigneur au pays d'Egypte, quand nous
estions assis aupres des potees de chair, quād nous
mangions nostre saoul de pain : car vous nous a-
uez retirez en ce desert, pour faire mourir de faim
toute ceste compagnie. 4 Adonc le Seigneur dit
à Moyse, Voici, ie vous feray pleuuoir du pain
du ciel, & le peuple sortira, & le recueillera de iour
en iour, afin que ie le tente, s'il chemine en ma
Loy, ou non. 5 Mais le sixieme iour, qu'ils pre-
parent ce qu'ils emporteront, au double de ce que
ils souloyent recueillir de iour en iour. 6 Moyse
donc & Aaron dirēt à tous les enfans d'Israel, Vous
cognoistrez au soir que le Seigneur vous a retirez
du pays d'Egypte. 7 Et au matin vous verrez la
gloire du Seigneur, d'autant qu'il a ouy vostre mur
muration contre luy. Mais que sommes-nous, que
vous murmurez contre nous? 8 Derechef Moyse
dit, Le Seigneur vous donnera au soir de la chair à
manger, & au matin vostre saoul de pain, quand il
aura entendu vos murmures, par lesquels vous
murmurez cōtre luy, mais nous que sommes-nous?
vos murmures ne sont point contre nous, ains con-
tre le Seigneur. 9 Et Moyse dit à Aaron, Di à

toute la cōgregation des enfans d'Israel, Approchez
vous de la presence du Seigneur: car il a entendu
vos murmures. 10 Or quand Aaron parloit à tou
te la congregation des enfans d'Israel, ils regarde-
rent vers le desert, & voici la gloire du Seigneur
apparut en la nuee. 11 Puis le Seigneur parla à
Moyse: disant, 12 I'ay ouy les murmures des en-
fans d'Israel. Parle à eux, disant, Sur le vespre vous
mangerez de la chair, & au matin vous serez saou-
lez de pain, & saurez que ie suis le Seigneur vostre
Nomb. Dieu. 13 * Et quand ce vint, au vespre, les cailles
11.31. monterent, & couurirent l'ost, & au matin la rosee
estoit estendue à l'enuiron dudit ost. 14 Et quand
Nomb. la rosee descendue fut esuanouye, voici parmi le
11.7. desert vne petite chose ronde, cōme bruine subtile
pseau. sur la terre. 15 Ce que voyans les enfans d'Israel,
78.24. dirent l'vn à l'autre, C'est [a] Man: car ils ne sauoyent
sapien. que c'estoit, Et Moyse leur dit, * C'est-ci le pain
16.20. que le Seigneur vous a donné à manger. 16 Voici,
[a] c.don. Au- que le Seigneur a commandé, Recueillez d'iceluy
cuns, chacun pour son māger vn [a] Omer, en somme selon
viande le nombre de vos personnes, chacun en prēdra pour
prepa- ceux qui sont en son tabernacle, 17 Ainsi donc en
ree. firent les enfans d'Israel, & les vns en cueillirent
plus, & les autres moins. 18 Apres ils mesuroyēt
Iean 6. par Omer. * Et celuy q̄ en auoit recueilli beaucoup,
31.1. n'en auoit point d'auantage, & celuy qui en auoit
cor. 10. cueilli peu, n'en auoit point faute, mais vn chacun
3. en recueilloit selō ce qu'il pouuoit māger. 19 Moy-
[a] c. cer- se aussi leur dit, Nul ne laisse d'iceluy iusqu'au len
taine demain. 20 Et ils n'obeirent point à Moyse, mais
espece aucuns en laisserent d'iceluy iusqu'au lendemain,
de mesu & s'y engendra des vers, & puit: dont Moyse fut
re. courroucé contr'eux. 21 Ainsi ils le recueilloyēt
2.Cor. tous les matins, vn chacun selon ce qu'il pouuoit
8.15. manger. Et quand le soleil estoit en sa chaleur, il
fondoit. 22 Et aduint au sixieme iour qu'ils re-
cueillirent double pitāce, assauoir deux Omer pour
vn chacun. Adonc tous les princes de la congrega-
tion vindrent, & l'annoncerent à Moyse. 23 Aus-
quels il respondit, C'est ce que le Seigneur a dit,
Demain est la vacatiō du sainct repos du Seigneur.

Ce que vous deurez cuire, cuisez-le, & ce que vous
deurez bouillir, bouillez-le, & tout ce qui vous re-
ste, mettez-le en garde iusqu'à demain. 24 Ils le
reseruerent donc iusqu'au matin, cóme Moyse leur
auoit commandé, & il ne puit point, & nulle vermi-
ne n'entra dedans. 25 Lors Moyse dit, Mangez au-
iourd'huy iceluy; car ce iourd'huy est repos au Sei-
gneur. Auiourd'huy vous n'en trouuerez point au
champ. 26 Par six iours le recueillirez, mais le
septieme iour est le repos, auquel il n'en sera point.
27 Et aduint au septieme iour qu'aucuns du peu-
ple issirent pour en recueillir: mais ils n'en trou-
uerent point. 28 Et le Seigneur dit à Moyse, Ius-
ques à quand refusez-vous de garder mes cóman-
demens & loix? 29 Voyez que le Seigneur vous
donne le repos: pource vous donne-il au sixieme
iour pitance pour deux iours. Demeurez vn cha-
cun en son lieu, & que nul ne sorte de son lieu le
septieme iour. 30 Ils se reposerent donc le septie
me iour. 31 Et la maison d'Israel appela son nom
Man, lequel estoit comme semence de coriandre,
& blanc, & son goust comme bignets au miel.
32 Moyse dit, Voici que le Seigneur a commandé,
Empli vn Omer d'iceluy, pour le garder en vos aa-
ges: afin qu'on voye la viande que ie vous ay fait
manger au desert, quád ie vous eu retirez du pays
d'Egypte. 33 Puis Moyse dit à Aaron, Pren vne
phiole, & y mets vn plein Omer de Man, & le pose
deuant le Seigneur pour le garder en vos aages.
34 Comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyse
Aaron le posa deuant le tesmoignage en garde.
35 * Et les enfans d'Israel mangerent le Man par Nehe.
quarante ans, iusqu'à ce qu'ils fussent paruenus aux 9.15.
fins de la terre de Chanaã. 36 Or Omer est la dix-
ieme partie d'Epha.

CHAP. XVII.

¶ Les enfans d'Israel viennent en Raphidim. Ils murmurent contre Moyse, à cause qu'ils ont faute d'eau. Moyse prie le Seigneur. Frape le rocher, & l'eau en sort. Moyse edifie vn autel au Seigneur pour recognoissance.

ET toute l'assemblee des enfans d'Israel partit du
desert de Sin, selon leurs trains, suyuant le

mandement du Seigneur, & asſirent leur oſt en Ra-
phidim, mais il n'y auoit poīt d'eau à boire pour le
peuple. 2 Dont le peuple print noiſe contre Moy-
ſe, & dit, Donne-nous de l'eau, à fin que nous
en beuuions. Et Moyſe leur dit, Pourquoy eſtri-
uez-vous contre moy? Pourquoy tentez-vous le
Seigneur? 3 Le peuple donc eut illec ſoif d'eau,
dont le peuple murmuroit contre Moyſe, diſant,
Pourquoy eſt-ce que tu nous as fait monter d'Egy-
pte, pour faire mourir de ſoif nous & nos enfans,
& noſtre beſtail? 4 Et Moyſe cria au Seigneur, di-
ſant, Que feray-ie à ce peuple-ci? Encore vn petit,
& il me lapidera. 5 Et le Seigneur reſpondit à
Moyſe, Paſſe auant le peuple, & pren auec toy des
anciens d'Iſrael, & pren en ta main la verge,* de la-
Sus 7. 20. quelle tu as frappé le fleuue, & t'ē va. 6 *Voici, ie
Nomb. 20.9, me tiendray deuant toy illec ſur la pierre en Ho-
pſeau. 78. 15, reb, & frapperas la pierre, & il ſortira eau d'icelle,
& 106. 31, afin que le peuple boiue. Et Moyſe fit ainſi en la pre
1. cor. 10. 4. ſence des enfans d'Iſrael. 7 Et appela le nom du
ᵃ c. tentation. lieu ᵃMaſa, & ᵇMeriba, pour la noiſe des enfans d'I-
ᵇ c. eſtrif ſrael, & pourautant qu'ils tenterent le Seigneur,
Deut. 25.17. en diſant, Le Seigneur eſt-il entre nous ou non?
8 *Alors vint Amalec pour liurer la guerre contre
Iſrael en Raphidim. 9 Et Moyſe dit à Ioſué, Eſli
nous gens, & sors pour batailler cōtre Amalec: i'aſsi-
ſteray demain au ſommet de la mōtagne, & la verge
de Dieu ſera en ma main. 10 Et Ioſué fit comme
Moyſe luy auoit dit pour guerroyer contre Ama-
lec. Mais Moyſe & Aaron, & Hur monterent au
ſommet de la montagne. 11 Et quand Moyſe eſ-
leuoit ſa main, Iſrael veinquoit, auſsi quand il re-
poſoit ſa main, Amalec veinquoit. 12 Mais les
mains de Moyſe eſtoyent peſantes, dont iceux prin-
drent vne pierre, & la mirent ſous luy, ſur laquelle
il s'aſsit. & Aaron & Hur ſouſtenoyent ſes mains
l'vn deçà, & l'autre delà, & furent ſes mains fermes
iuſques au ſoleil couchant. 13 Et Ioſué deſconfit
Amalec & ſon peuple à la pointe de l'eſpee. 14 Et
le Seigneur dit à Moyſe, Eſcri ce pour memoire au
liure, & le propoſe deuant Ioſué: car i'effaceray la
memoire d'Amalec de deſſous le ciel. 15 Et Moyſe
edifia

edifia vn autel, & appela son nom *Iehouah-Nissi. *c. le
16 Et dit, Car la main est sur le throne du Seigneur, Sei-
la bataille sera au Seigneur contre Amalec de gene- gneur
ration en generation. est mon

CHAP. XVIII. exalta-

¶ *Quels doyuent estre ceux qui sont appelez à l'offi-* tion, ou
ce de iudicature. ma ba-

QVand Iethro Sacrificateur de Madian, beau-pe- niere
re de Moyse, eut entendu toutes les choses
que Dieu auoit faites à Moyse, & à Israel son peu-
ple, comment le Seigneur auoit retiré Israel d'E-
gypte: 2 Lors print Sephora la femme de Moy-
se, apres qu'il l'eut renuoyee. 3 Et deux des fils
d'icelle, desquels le nom de l'vn estoit Gersam, car
il dit, *i'ay esté habitant en pays estrange: 4 Et Sus 2.
le nom de l'autre, Eliezer: car le Dieu de mon pe- 22.
re, *dit-il*, a esté en mon aide, & m'a deliuré du
glaiue de Pharao. 5 Iethro donc le beau-pere
de Moyse auec ses enfans & sa femme, vint au de-
sert auquel il estoit, à la montagne de Dieu.
6 Et il dit à Moyse, Moy Iethro ton beau-pere vien
à toy, & ta femme, & ses deux enfans auec elle.
7 Et Moyse issit au deuāt de son beau-pere, & s'en
clina, & le baisa. Et demanderent l'vn à l'autre
comment ils se portoyent: puis vindrent au pauil-
lon. 8 Lors Moyse raconta à son beau-pere tou-
tes les choses que le Seigneur auoit faites à Pharao
& aux Egyptiens, à l'occasion d'Israel, & toutes les
peines qui leur estoyent suruenues par le chemin,
& comment le Seigneur les auoit deliurez. 9 Et
Iethro s'esiouit de tout le bien que le Seigneur a-
uoit fait à Israel, en le deliurant de la main des E-
gyptiens. 10 Et Iethro dit, Benit soit le Seigneur
qui vous a deliurez de la main des Egyptiens, & de
la main de Pharao, qui a aussi deliuré le peuple de
la subiection d'Egypte. 11 Maintenant cognoy-ie
que le Seigneur est plus grand que tous les dieux.
*Car selon qu'ils les ont traittez fierement, *il leur* Sus 1
a fait. 12 Et Iethro beau-pere de Moyse offrit 10.16.
holocaustes & sacrifices à Dieu. Et Aaron & les 22, &
anciens d'Israel vindrent pour manger du pain a- 5.7.18,
uec le beau-pere de Moyse, en la presence de Dieu. & 14.8

13 Et aduint le lẽdemain que Moyse tint siege pour
iuger le peuple, & le peuple se presentoit à Moyse
depuis le matin iusqu'au vespre. 14 Et le beau-
pere de Moyse vid tout ce qu'il faisoit au peuple:
si dit, Quelle chose est-ce que tu fais au peuple?
Pourquoy es-tu assis seul, & tout le peuple se tient
aupres de toy depuis le matin iusqu'au soir?
15 Et Moyse respondit à son beau-pere, Pource
que le peuple vient à moy pour cercher Dieu.
16 Quãd ils ont quelque cause, ils viennẽt à moy:
lors ie iuge entre l'vn & l'autre, & notifie les or-
donnances de Dieu, & les loix d'iceluy. 17 Mais
le beau-pere de Moyse luy dit, La chose que tu fais
n'est pas bonne. 18 Tu t'amattis toy, & ce peuple
qui est auec toy: car l'affaire est trop grief pour
Deut. 1.9. toy, tu ne le pourrois faire tout seul. 19 *Escoute
à present ma voix, ie te cõseilleray, & Dieu sera a-
uec toy. Sois donc pour le peuple enuers Dieu, &
rapporte les causes à Dieu. 20 Et les admonneste
des ordonnances & des loix, & leur donne à cognoi
stre la voye par laquelle ils chemineront, & l'œuure
qu'ils feront. 21 Et toy, pouruoy d'entre tout le
peuple d'hommes vertueux, craignans Dieu, d'hom
mes veritables, hayssans auarice: & les constitue
sur eux Princes sur milliers, centeniers, cinquante-
niers, dixeniers. 22 Lesquels iugeront le peuple
en tout temps: mais ils te rapporteront toute gran-
de cause, & iceux iugeront toute petite cause, ainsi
te soulageans, ils en porteront *leur part* auec toy.
23 Si tu fais ceci, & que Dieu le te commande, tu
pourras consister, & aussi tout ce peuple s'en ira
paisiblement en son lieu. 24 Et Moyse obeit à la
voix de son beau-pere, & fit tout ce qu'il auoit
dit. 25 Moyse donc esleut de tout Israel hom-
mes vertueux, & les constitua chefs sur le peuple:
Princes sur milliers, centeniers, cinquanteniers,
dixeniers. 26 Lesquels iugerent le peuple en tout
temps: mais ils rapportoyent les choses graues à
Moyse, & iceux iugeoyent toutes les moindres cho
ses. 27 Et Moyse laissa aller son beau-pere, le-
quel s'en alla en sa terre.

CHAP. XIX.

¶ *Moyse annonce au peuple les paroles du Seigneur. Le peuple promet d'obeir au Seigneur.*

EN ce temps-la au troisieme mois, apres que les
enfans d'Israel furent sortis de la terre d'Egy-
pte, ils vindrent au desert de Sinai. 2 Et eux
partis de Raphidim, paruindrent au desert de Sinai,
& assirent leur ost audit desert, Israel donc assit
illec son ost cōtre la montagne. 3 * Et Moyse mon *Actes*
ta à Dieu, lequel le Seigneur appela de la mōtagne, *7.58.*
disant, Tu diras ainsi à la maison de Iacob, & an-
nonceras aux enfans d'Israel. 4 * Vous auez *Deut.*
veu ce que i'ay fait aux Egyptiens, & comment ie *29.2.*
vous ay portez comme sur ailes d'aigles, & vous ay
amenez auec moy. 5 * Or maintenant si vous obeis *Deute.*
sez à ma voix, & gardez mon pact, vous serez mon *5.2.*
propre acquest sur tous peuples, * combien que tou *Pseau.*
te la terre m'appartienne. 6 * Et vous me serez vn *24.1.*
royaume de sacrificateurs, & gent saincte. Voici *1.Pier.*
les choses que tu diras aux enfans d'Israel. *2.9.*
7 Puis Moyse vint, & appela les anciens du peuple,
& proposa deuant eux toutes ces choses que le Sei
gneur luy auoit commandees. 8 Et tout le peu-
ple respondit ensemble, disant, Nous ferons tout ce
que le Seigneur a commandé. Et Moyse relata au
Seigneur les paroles du peuple. 9 Et le Seigneur
respondit à Moyse, Voici, ie vien à toy en obscurité
de la nuee, à celle fin que le peuple entende, pen-
dant que ie parleray auec toy, & aussi qu'il croye
à toy perpetuellement. Ainsi Moyse annonça les
paroles du peuple au Seigneur. 10 Et le Seigneur
respondit à Moyse, Va-t'en au peuple, & les sanctifie
auiourd'huy & demain, & qu'ils lauent leurs ve-
stemens, 11 Et soyent prests au troisieme iour.
Car au troisieme iour, le Seigneur descendra de-
uant les yeux de tout le peuple en la montagne de
Sinai: 12 A l'enuiron de laquelle tu assigneras
bornes au peuple, disant, Donnez-vous garde de
monter en la montagne, & n'attouchez à son extre-
mité. Quiconque touchera la montagne mourra de
mort. 13 * Nulle main ne la touchera, autrement *Hebr.*
il sera lapidé de pierres : ou tiré de sagette : tant *12.18.*

l'homme que la beste ne viura point. Quand le cornet aura longuement sonné, lors ils monteront en la montagne. 14 Et Moyse descendit de la montagne au peuple, & sanctifia le peuple, & lauerẽt leurs vestemens: 15 Et dit au peuple, Soyez preparez au tiers iour, & n'approchez point de vos femmes.
16 Et aduint le troisieme iour au matin, qu'il y eut tonnerres, esclairs, grosses nuees sur la montagne, & son impetueux de cornet, dont tout le peuple qui estoit en l'ost fut espouuanté. 17 Lors Moyse fit sortir le peuple de l'ost au deuant de Dieu, lequel s'arresta au dessous de la montagne.
Deut. 4.11. 18 *Et le mont de Sinai estoit tout en fumee, pourtant que le Seigneur descendoit dessus en feu: & la fumee d'iceluy montoit comme la fumee d'vne fournaise, & toute la montagne trembloit fort.
19 Et comme le son du cornet retẽtissoit, & se renforçoit grandement, Moyse parloit, & Dieu luy respondit de voix. 20 Adonc le Seigneur descendit sur la montagne de Sinai, au coupeau de la montagne: & le Seigneur appela Moyse au coupeau de la montagne, & Moyse monta. Adonc le Seigneur parla à Moyse, 21 Descen, admonneste le peuple, afin que paraduenture il n'outrepasse la borne du Seigneur, pour voir, & plusieurs d'eux ne perissent. 22 Et aussi que les Sacrificateurs s'approchans du Seigneur, soyent sanctifiez, que paraduenture le Seigneur ne les dissipe. 23 Et Moyse dit au Seigneur, Le peuple ne pourra monter à la montagne de Sinai: car tu nous as admonnestez, disant, Mets des termes à la montagne, & la sanctifie. 24 Auquel le Seigneur dit, Va, descen, & monte toy & Aaron auec toy, mais que les Sacrificateurs & le peuple ne rompent point *les limites* pour monter au Seigneur, que parauenture il ne face irruption contr'eux. 25 Moyse donc descendit au peuple, & leur dit.

CHAP. XX.

Deut. 5.6, Psean. 81.11. *¶ Le Seigneur donne la Loy à Moyse en dix commandemens. Les dieux d'or & d'argent sont defendus.*

LOrs Dieu profera toutes ces paroles, disant,
2 *Ie suis le Seigneur ton Dieu qui t'ay tiré hors de la

le la terre d'Egypte, de la maison de seruitude.
3 Tu n'auras point d'autres dieux deuant moy.
4 *Tu ne te feras image taillee, ne semblance quel *Pseau.*
conque des choses qui sont là sus au ciel, ne ça bas 97.7,
en la terre, ni és eaux dessous la terre. 5 Tu ne t'en- *leuitiq.*
clineras point à icelles, & ne les seruiras: car ie suis 26.1.
le Seigneur ton Dieu, Dieu ialoux, visitant l'ini-
quité des peres sur les enfans, en la troisieme &
quatrieme *generation* de ceux q me haissent. 6 Et
faisant misericorde en mille *generations* à ceux
qui m'aiment & gardent mes commandemens. *Deut.*
7 *Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton 5.11,
Dieu en vain. Car le Seigneur ne tiendra point in- *leuitiq.*
nocent celuy qui prendra son nom en vain. 8 Aye 12.9,
souuenance du iour du repos, pour le sanctifier. *matth.*
9 *Six iours tu trauailleras, & feras toute ton œu- 5.33.
ure: 10 Mais le septieme iour est le repos du Sei- *Deut.*
gneur ton Dieu. Tu ne feras aucune œuure en ice- 5.13.
luy, toy, ne ton fils, ne ta fille, ne ton seruiteur, ne ta *ezech.*
seruante, ne ton bestail, ne l'estranger qui est de- 20.12,
dans tes portes. 11 *Car en six iours le Seigneur fit *sous* 23.
le ciel & la terre, la mer, & tout ce qui est en iceux, 12, &
& se reposa au septieme iour, & pourtãt le Seigneur 34.21
a benit le iour du repos, & l'a sanctifié. 12 *Honore *Gen.* 2.
ton pere & ta mere, afin que tes iours soyent prolõ- 2.
gez sur la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te *Deut.*
donne. 13 *Tu n'occiras point. 14 Tu ne feras 5.16,
point adultere. 15 Tu ne desroberas point. 16 Tu *mat.* 15
ne diràs point faux-tesmoignage contre ton pro- 4. *eph.*
chain. 17 *Tu ne conuoiteras point la maison de 6.2.
ton prochain, & ne conuoiteras la femme d'iceluy, *Deut.*
ne son seruiteur, ne sa seruante, ne son bœuf, ne 5.17,
son asne, n'aucune chose qui soit à luy. 18 Et *mat.* 5.
tout le peuple apperceuoit les tõnerres, les esclairs, 21.
le son du cornet, & la montagne fumante. Le peu- *Deut.*
ple donc ce voyant trembloit, & se tenoit de loin. 5.21,
19 Et dirét à Moyse, *Parle toy auec nous & nous *rom.* 7.
orrons, mais que le Seigneur ne parle point auec 7.
nous, afin que paraunenture nons ne mourions. *Hebr.*
20 Lors Moyse respondit au peuple, N'ayez crain- 12.19,
te. Car Dieu est venu afin de vous esprouuer, & *deut.*
afin que sa crainte fust deuant vos yeux, & que 18.16.

ne pechiez point. 21 Le peuple donc se tint de
loin, mais Moyse s'approcha de l'obscurité en la-
quelle Dieu estoit. 22 Et le Seigneur dit à Moy-
se,Tu diras ainsi aux enfans d'Israel,Vous auez veu
que i'ay parlé à vous du ciel. 23 Vous ne ferez
point auec moy dieux d'argẽt:&ne vous ferez point
Sus 17. de dieux d'or. 24 *Tu me feras vn autel de terre,
8,&38 sur lequel tu sacrifieras tes holocaustes,& tes obla
7. tiõs pacifiques,tes brebis,& tes bœufs en tout lieu,
auquel feray faire memoire de mon nom:lors vien-
Deute. dray à toy,& te beniray. 25*Mais si tu me fais au-
17.5,10 tel de pierre,tu ne l'edifieras point de taille : que si
Iosué8.31. tu esleues le marteau sur icelle, tu la cõtamineras.
26 Aussi tu ne monteras point par degrez en mon
autel, afin que ta vergongne ne soit descouuerte
sur iceluy.

CHAP. XXI.

¶ L'ordonnance du Seigneur touchant les serfs. Celuy qui aura frappé vn homme à mort. Meurtre sans aguet.

VOicy les droits que tu leur mettras au deuant.
Deute. 2 *Si tu as acheté vn serf Hebrieu, il te seruira
25.12, six ans,& au septieme il sortira franc pour neant.
Ieremie 3 S'il est venu seulet qu'il sorte seulet:s'il a femme,
34.14. sa femme aussi sorte auec luy. 4 Si sõ maistre luy
a donné femme,laquelle luy a enfanté fils ou filles,
la femme & les enfans d'iceluy seront à son mai-
stre:mais luy il sortira seulet. 5 Que si le serui-
teur dit,I'aime mon maistre, ma femme & mes en-
fans,ie ne sortiray point franc: 6 Son maistre le fe
ra cõuenir deuant les iuges,& approcher à la porte
& au posteau,& percera son oreille d'vne alesne, &
il luy seruira tousiours. 7 Itẽ si aucun a vẽdu sa fille
en serue,elle ne sortira point cõme les serfs sortẽt.
8 Si elle desplaist à son maistre auãt qu'il l'ait fian
cee,il permettra la racheter, & n'aura point pou-
uoir de la vendre à peuple estrange,apres qu'il l'au-
ra mesprisee. 9 Mais s'il la fiance à son fils, il luy
fera selon la coustume des filles. 10 Que s'il en
prẽd vne autre pour luy,il ne retiẽdra point sa pẽ-
siõ,sa vesture,& son pucelage. 11 Et s'il ne luy fait
ces trois choses,elle sortira pour neant sans argẽt.

12 *Qui aura frappé vn hôme, lequel vienne à mou- *Leuit.*
rir, il mourra de mort. 13 Celuy qui n'a point a- 24.17.
guetté, mais Dieu l'a fait eschoir entre ses mains,
*ie t'ordonneray vn lieu auquel il aura refuge: *Deut.*
14 Mais si aucun a machiné contre son prochain, 19.2.
en le tuant par dol, tu l'osteras de mon autel, afin
qu'il meure. 15 Item, qui aura frappé son pere ou
sa mere, il mourra de mort. 16 Item, qui aura des-
robbé vn homme, l'aura vendu, & sera trouué en-
tre ses mains, il mourra de mort. 17 *Item, celuy
qui maudira son pere ou sa mere, mourra de mort, *Leuit.*
18 Itē, si aucuns ont estriué, & que l'vn ait frappé 20.9.
l'autre de pierre, ou de poing, dont il ne soit point *prouer.*
mort, mais soit gisant au lict: 19 S'il se leue & che 20.10.
mine dehors s'appuyāt sur son bastō, celuy qui l'au *matth.*
ra frappé en sera exēpt, seulemētil rēdra *l'interest* de 15.4.
sa vacatiō, & le fera guerir. 20 Itē si aucun a frappé *marc*
son serf, ou sa seruante d'vn baston, & est mort sous 7.10.
sa main, il en sera puni. 21 Toutesfois s'il suruit
par vn iour ou par deux, il n'en sera point puni, car
c'est son argent. 22 Itē, si aucuns en noisant, ont
poussé vne femme grosse, & q̄ ses enfans soyēt sor-
tis, & mort ne s'ensuyue: il sera puni cōme luy im-
posera le mari de la femme: & baillera selon qu'en
ordōnerōt les arbitres. 23 Mais si la mort s'ensuit,
il dōnera vie pour vie, 24 *Oeil pour œil, dēt pour *Matth.*
dent, pié pour pié. 25 Brusleure pour brusleure, 5.33,
playe pour playe, meurtrisseure pour meurtrisseu- *leuiti.*
re. 26 Si aucun frappe l'œil de son serf, ou l'œil de 24.20.
sa serue, & l'aura gasté, il le laissera aller franc pour *deuter.*
son œil. 27 Et s'il fait tomber la dent de son serf, 19.21.
ou de sa serue, il le laissera aller franc pour sa dent.
28 Si vn bœuf heurte hôme ou femme, tellemēt que
il en meure, le bœuf sera lapidé & ne mangera on
point sa chair & le maistre du bœuf en sera quite.
29 Que si le bœuf heurtoit auparauant, & que son
maistre en eust esté admonnesté, & ne l'ait gardé,
puis ait occis hôme ou femme, ledit bœuf sera lapi
dé, & aussi son maistre mourra. 30 Mais si l'amēde
luy en est imposee, il baillera la raçon de sa vie se-
lon tout ce qui luy sera imposé. 31 S'il heurte
fils ou fille, il luy sera fait selon ce iugement.

32 Si le bœuf heurte serf ou serue, trente sicles seront baillez à son maistre, & le bœuf sera lapidé.
33 Item, si aucun ouure vn puits, ou si aucun perce vn puits, & il ne le couure point, & illec chet vn
bœuf ou vn asne, 34 Le maistre du puits recompensera, & rendra l'argent au maistre d'iceluy: mais
ce qui est mort sera sien. 35 Et si le bœuf d'aucun blesse le bœuf de son prochain, & qu'il en meure, ils vendront le bœuf vif, & en diuiseront l'argent & aussi diuiseront par moitié le mort 36 Or s'il
est notoire que le bœuf heurtoit parauãt, & le maistre ne l'ait point gardé, il restituera bœuf pour bœuf, mais le mort sera sien.

CHAP. XXII.

¶ De n'affliger point l'estranger ne la vefue. De ne prester à vsure au poure. Ne detracter des iuges.

SI aucun a desrobbé vn bœuf, ou vne brebis, & qu'il l'ait tué ou vendu, il restituera cinq bœufs
2.*Sam.* pour le bœuf, [x] quatre brebis pour la brebis. 2 Si
12.6. le larron est trouué en perceure, & est frappé dont il meure, celuy qui l'aura frappé ne sera point coulpable de mort. 3 Mais si le soleil est leué sur luy, il sera obligé à mort. Il fera donc restitution, & s'il n'a dequoy, il sera vendu pour son larrecin. 4 Si
le larrecin est trouué vif entre ses mains (soit bœuf ou asne, ou brebis) il le rendra au double. 5 Si
aucun fait paistre champ, ou vigne, & laisse aller son bestail paistre au champ d'autruy, il le recompensera du meilleur de son champ, & du meilleur de sa vigne. 6 Si le feu sort & trouue des
espines, & consume les blés qui sont és tas, ou debout, ou au champ: celuy qui les aura bruslez, en fera restitutiõ. 7 Si aucun a baillé à son prochain
argent ou vaisseaux à garder, puis est emblé de la maison d'iceluy: si le larron est trouué il rendra le
double. 7 Mais si le larrõ n'est point trouué, le maistre de la maison viẽdra deuãt les iuges pour iurer s'il n'a point estẽdu sa main à la substãce de sõ
prochain. 9 Et sur tout ce *ou gist* le forfait, tãt au bœuf qu'en lasne, en brebis, vestemens, & sur toute chose perdue, laquelle il dira estre sienne: la cause des deux paruiendra iusques aux iuges, & celuy que

luy que les iuges auront condáné,rendra le double
à son prochain. 10 Si aucun baille en garde à son
prochain, asne, bœuf, brebis,ou beste quelconque,
& qu'elle meure,ou soit cassee,ou prinse sans que
nul l'ait veu: 11 Le iurement du Seigneur entre-
uiendra entr'eux deux, assauoir s'il a point mis sa
main en la substance de son prochain: & le maistre
d'icelle receura le iurement, & l'autre ne le ren-
dra point. 12 *Mais si elle luy a esté prinse par *Genese
larrecin,il la rendra à son maistre. 13 Si elle a esté 31.39.
deuoree, il produira tesmoins, & ne rendra point
ce qui a esté deuoré. 14 Si aucun a emprunté
quelque chose, & elle est cassee, ou meurt, quand
son maistre n'est point present, il la rendra.
15 Mais si le maistre d'icelle est auec luy, il ne la
restituera point. Si elle a esté loee, elle viendra
pour son loyer. 16 *Si aucun a suborné vne vier Deut.
ge, qui n'est point espousee, & a couché auec elle, 22.29.
il la douera l'ayant pour femme. 17 Que si le pere
d'elle refuse de la luy bailler,il contera argent selon
le douaire des vierges 18 Tu ne laisseras point vi-
ure la sorciere. 19 Quiconque aura eu compagnie
auec la beste,qu'il meure de mort. 20 Celuy qui sa
crifie aux dieux (fors qu'au seul Seigñr) soit occis.
21 *Tu n'outrageras & n'opprimeras point l'estran Leuit.
ger:car vous auez esté estrangers en la terre d'Egy- 19.34.
pte. 22 *Vous n'affligerez nulle vefue, ne nul or- Zacha.
phelin. 23 Que si vous les affligez, & ils crient 7.10.
à moy,i'orray leur cri. 24 Lors ie me courrouce-
ray,& vous tueray de glaiue, & vos femmes seront
vefues,& vos enfans orphelins. 25 Si tu prestes ar
gent à mon poure peuple qui est auec toy,tu ne luy
seras point comme vsurier: vous ne mettrez point
sur luy d'vsure. 26 Si tu prens en gage le vestemét
de ton prochain,tu luy rendras à soleil couchant.
27 Car c'est sa couuerture, c'est seulemét le veste-
mét de sa peau auquel il doit dormir. Et s'il aduiétq
il crie à moy,ie l'exauceray : car ie suis misericor- Actes
dieux. 28* Tu ne detracteras point des iuges, & ne 23.5.
maudiras point le prince de ton peuple. 29 Tu ne Sus 33.
differeras point d'offrir de ton abondance, & ta li- 2.& 22
queur.*Tu me donneras le premier-nay de tes fils. ezec.
44.30.

Sous. 30 Ainsi feras-tu de tō bœuf,& de ta brebis. *Sept
34.29. iours il sera auec sa mere, & au huitieme iour tu le
Leuit. me dōneras. 31 Vous serez hommes saincts à moy.
22.8, *vous ne mangerez point donc de chair deschiree
exech. au champ,mais vous la ietterez aux chiens.
44.31.

CHAP. XXIII.

¶ Mensonge & faux tesmoignage. De n'ensuyure la multitude,& de garder equité en iugement.

TV ne receuras point de faux blasme , & ne met-
tras ta main auec le meschant pour estre faux
tesmoin. 2 Tu n'ensuyuras point la multitude
pour mal faire,& ne consentiras en vne cause pour
decliner apres plusieurs faisans erreur. 3 Tu ne
prefereras point le poure en sa cause. 4 Si tu ren-
contres le bœuf de ton ennemi,ou son asne esgaré,
tu le rameneras à luy. 5 Si tu vois l'asne de tō ad-
uersaire gisant sous son fardeau,tu t'arresteras pour
le deliurer,&demeureras auec luy. 6 Tu ne peruer
tiras point le droit de tō poure en sa cause. 7 Tu
t'eslōgneras de fausse parole, & n'occiras l'innocent
& le iuste :car ie ne iustifieray point le meschant.
Deut. 8 *Tu ne prēdras point le dō:car le don aueugle les
16.19, prudēs,& réuerse les paroles des iustes. 9 Tu n'op
eccles. primeras point l'estrāger,veu q̄ vous cognoissez l'af
20.31. fliction de l'estrāger:*car vous auez esté estrāgers au
Genese pays d'Egypte. 10 *Par six ans tu semeras ta terre,
46.5. & recueilleras le reuenu d'icelle: 11 Mais au septie
Leuit. me tu la laisseras,& luy dōneras repos,afin que les
25.3. poures de ton peuple en mangent, & les bestes des
chāps mangeront le demeurāt d'iceux. Ainsi feras-
Sus.20. tu de ta vigne,& de tes oliuiers. 12 *Par six iours
8. tu feras ta besongne,mais au septieme iour tu te
reposeras,afin que ton bœuf,ton asne , le fils de ta
serue,& l'estranger se reposent. 13 Et prendrez gar
de à toutes les choses que ie vous ay dites,& ne fe-
rez mētion du nom des autres dieux,& ne sera ouy
Sus 13. de ta bouche. 14 Tu me feras feste trois fois en
8. l'an. 15 Tu garderas la solennité des pains sans le-
Sous. uain, mangeant pains sans leuain par sept iours,
34.22. *comme ie t'ay commandé au temps du mois des
deut. noueaux fruicts : car en iceluy tu sortis hors d'E-
16. 16. gypte, & si n'apparoistrez point vuides en ma pre-
sence:

sence: 16 La solénité aussi de la moisson de tes pre
mieres œuures que tu as semees au chãp,& la solẽ
nité de la despouille à l'issue de l'an,& quãd tu au-
ras recueilli tes ouurages du champ. 17 Trois fois
l'an tous tes masles apparoistrõt en la presence du
Dominateur eternel. 18 Tu ne sacrifieras point le
sang de mõ sacrifice sur le pain leué, & la graisse de
ma solẽnité ne demeurera point iusques au l'ende-
main. 19 *Tu apporteras en la maison du Seigneur Deuter. 14.22.
ton Dieu le cõmencemẽt des premiers fruicts de la
terre. Tu ne cuiras point le cheureau au laict de sa Sous 34. 26.
mere. 20 *Voici, i'enuoye vn Ange deuãt toy, afin
qu'il te garde en la voye, & qu'il t'introduise au
lieu que ie t'ay preparé. 21 Dõne-toy garde en sa Sous 33. 2, deut. 7.12.
presence,& escoute sa voix: ne l'irrite point: car il
ne pardonnera point vostre forfait, pource que mon
nom est en luy. 22 Car si tu escoutes sa voix, &
fais tout ce que ie diray: ie seray ennemi à tes enne
mis,& affligeray ceux qui t'affligerõt. 23 *Aussi mõ Sous 33. 2. iosué 24.11, deuter. 7.21.
Ange ira deuant toy,& t'introduira à l'Amorrheen,
Hethien, Pheresien, Cananeen, Heuien,& Iebusien,
lesquels i'aboliray. 24 Tu ne t'enclineras point à
leurs dieux,& ne les seruiras,& si ne feras point se-
lõ leurs œuures, ains les demoliras,& briseras leurs
images. 25 Mais vous seruirez au Seigneur vostre
Dieu,& il benira ton pain, tes eaux, & osteray les
maladies du milieu de toy. 26 *Il n'y aura point Deute. 7.14.
d'abortif ne sterilité en la terre: i'accõpliray le nom
bre de tes iours. 27 I'enuoyeray deuant toy ma
crainte, & estonneray tout peuple auquel tu par-
uiendras,& feray tourner le dos de tous tes enne-
mis deuãt toy. 28 Et enuoyeray des frouillõs de-
uant toy, afin de chasser l'Heuien, Chananeẽ,& He-
thien de deuant toy. 29 Ie ne les chasseray point
de toy en vn an, afin que parauenture la terre ne
soit desolee, & les bestes des champs multipliees
contre toy. 30 Mais petit à petit ie les deschasse-
ray de deuãt toy: iusqu'à-ce q̃ tu fructifies,& heri-
tes la terre. 31 Et mettray tes limites depuis la mer
rouge, iusques à la mer des Philistins & depuis le
desert, iusques au fleuue: car ie donneray en tes
mains les habitãs du pays,& les dechasseray de de-

Deut. uăt toy. 32 *Tu ne traiteras point alliăce auec eux,
7.2, ni auec leurs dieux. 33 Ils n'habiterōt point en ta ter
sous 34. re, afin que paraduenture ils ne te facent pecher
15. contre moy: car si tu sers à leurs dieux, cela te sera
en achoppement. CHAP. XXIIII.

¶ Moyse monte derechef en la montagne. Il annonce au peuple les paroles du Seigneur, & les escrit en vn liure, il lit le liure de l'alliance au peuple. Le sang de l'alliance. Moyse est en la montagne quarante iours & quarante nuicts.

ET il dit à Moyse, Monte au Seigneur, toy & Aaron, Nadab, & Abiu, & septante des anciens d'Israel, puis vous-vous enclinerez de loin.
2 Mais Moyse s'approchera seul du Seigneur, & iceux n'approcheront point, ne le peuple ne montera auec luy.
3 Lors Moyse vint, & annonça au peuple toutes les paroles du Seigneur, & tous ses iugemens. Et tout le peuple respondit d'vne voix, & dit, Nous ferons toutes les choses que le Seigneur a dites.
4 Et Moyse escriuit toutes les paroles du Seigneur. Et luy leué au matin, edifia vn autel sous la montagne, & douze titres, selon les douze lignees d'Israel.
5 Et enuoya les ieunes des enfans d'Israel, lesquels amenerēt holocaustes de veaux, & sacrifierent sacrifices pacifiques au Seigneur.
6 Et Moyse print la moitié du sang, & le mit dedans des bassins, & espandit l'autre moitié sur l'autel.
7 Apres, il print le liure de l'alliance, & leut le peuple oyant, lequel dit, Nous ferōs tout ce que le Seigneur a dit, & y obeirons.
8 Moyse donc print le sang, &
Hebr. l'espădit sur le peuple, disant, *Voici le sang de l'al
4.20. liance que le Seigneur a traittee auec vous sur toutes ces paroles.
9 Puis Moyse, Aarō, Nadab, Abiu, & septante des anciens d'Israel mōterent,
10 Et virent le Dieu d'Israel, sous les pieds duquel estoit cōme vn ouurage de pierre de Sapphir, & cōme le regard du ciel serain.
11 Et n'estendit point sa main sur les princes des enfans d'Israel. Ausi ils virent Dieu, & măgerent & beurēt.
12 Et le Seigneur dit à Moyse, Mōte à moy en la mōtagne, & sois là, & ie te dōneray des tables de pierre, la Loy & cōmandemens que i'ay escrits pour les enseigner.
13 Lors

Moyse

Moyse se leua & Iosué son ministre, & Moyse mon
ta en la montagne du Seigneur, 14 Disant aux An
ciens, Attendez-nous ici iusques à ce que nous re-
tournions à vous: & voici Aarõ & Hur auec vous.
Quicõque aura des cõtrouersies, qu'il se retire vers
eux. 14 Lors Moyse mõta en la mõtagne, & la nuee
couurit la montagne. 16 Et la gloire du Seigneur
reposa sur la mõtagne de Sinai, & la nuee le cou-
urit par six iours: & au septieme iour il appela Moy
se du milieu de la nuee. 17 Et le regard de la gloi-
re du Seigneur estoit au sõmet de la mõtagne cõme
feu ardẽt deuãt les yeux des enfans d'Israel. 18 Et
Moyse entra dedãs la nuee, & mõta en la mõtagne,
* & fut en la montagne quarante iours & quarante *Sous*
nuicts. CHAP. XXV. 34.28.

¶ *Le Seigneur demande oblations volontaires aux* *deut.9.*
enfans d'Israel pour bastir le tabernacle. Le pourtrait de 18.
l'arche de l'alliance.

ADonc le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Par-
le aux enfans d'Israel, afin qu'ils reçoyuent obla-
tion pour moy. Vous receurez mon oblation * de *Sous*
tout homme, duquel le cœur l'offrira franchemẽt. 35.5.
3 Et c'est l'oblation que vous receurez d'eux, assa-
uoir, or, argent, airain, 4 Hyacinthe, escarlate,
vermeil, fin lin, *poils* de cheures, 5 Peaux de
moutons teintes en rouge, & peaux de taissons, &
bois de Setim, 6 Huile pour le luminaire, cho-
ses aromatiques pour l'huile d'onction, & pour les
perfums de souefue odeur 7 Pierre d'Onix, & pier
res pour le remplissage de l'Ephod, & *Hosen. 8 Ils *pectoral.*
me ferõt aussi vn sanctuaire, & habiteray au milieu
d'eux. 9 Selon toutes les choses que ie te monstre,
vous ferez la figure du tabernacle, & la figure de
tous ses vaisseaux. 10 Ils feront aussi vne arche
du bois de Setim, & sa longueur sera de deux cou-
dees, & demie, & d'vne coudee & demie sa largeur,
& d'vne coudee & demie sa hauteur. 11 Puis la re
uestiras dehors & dedãs de pur or, & feras sur icel-
le vne courõne d'or à l'enuiron. 12 Et luy fondras
quatre anneaux d'or, q̃ tu mettras és quatre coins
d'icelle, assauoir, deux anneaux à l'vn de ses costez,
& deux autres à l'autre costé. 13 Aussi feras des

barres du bois de Setim,& les doreras d'or. 14 Puis
feras entrer les barres dedãs les anneaux des costez
de l'arche pour porter l'arche auec icelles. 15 De-
dãs les anneaux de l'arche serõt les barres, sans les
oster d'icelle. 16 Puis tu mettras en l'arche le tes-
moignage q̃ ie te dõneray. 17 Itẽ,tu feras vn propi
ciatoire de pur or,dõt la lõgueur sera de deux cou
dees & demie, & sa largeur de coudee & demie.
18 Et feras deux cherubins d'or duit au marteau,
les mettãt aux deux bouts du ꝓpiciatoire. 19 Fay
dõc vn cherubin au bout de deça:& l'autre cherubin
au bout de delà du propiciatoire:si mettras les che-
rubins sur les deux bouts d'iceluy. 20 Et les che-
rubins estendront les ailes en haut, couurans de
leurs ailes le propiciatoire, & leurs faces seront
l'vne vers l'autre,lesdits cherubins ayans leurs re-
gards vers le propiciatoire 21 Et tu poseras
le propiciatoire en haut sur l'arche, & dedans l'ar-
che mettras le tesmoignage que ie te donneray
22 Et là ie conuiendray auec toy, & te propose-
ray toutes les choses que ie te commanderay pour
les enfans d'Israel, de dessus le propiciatoire qui
est entre les deux cherubins, sur l'arche du tes-
moignage 23 Item tu feras vne table du bois
de Setim, sa longueur sera de deux coudees : & sa
largeur d'vne coudee,& sa hauteur de coudee & de
mie 24 Laquelle doreras de fin or, & luy feras vn
couronnement d'or à l'entour. 25 Tu luy feras auf
si à l'enuiron vn embastement d'vne paume, à l'en-
tour de son embastement , feras vn couronnement
d'or 26 Puis luy feras quatre anneaux d'or,& met
tras lesdits anneaux aux quatre coins qui sont à ses
quatre pieds. 27 Les anneaux seront contre l'em
bastement pour y mettre les barres, pour porter la
table. 28 Tu feras les barres du bois de Setim,& les
doreras d'or,afin qu'on porte la table auec icelles.
29 Item tu feras ses escuelles, & ses cuilliers, ses
hanaps, & ses gobelets, desquels on versera, tu les
feras de fin or. 30 Et mettras sur la table les
pains de proposition continuellement deuant moy.
31 Item,tu feras vn chandelier de fin or:chandelier,
di-je, duit au marteau : sa iambe, ses branches,
ses pla

'es platelets, ses pommeaux & ses fleurs seront de
·e mesme. 32 Or six branches sortiront des co-
tez d'iceluy: assauoir, trois branches d'vn costé du
handelier, & trois autres de l'autre costé du chan-
delier. 33 En vne branche *y aura* trois platelets en
açon d'amande, vn pommeau & vne fleur: & en
autre branche, trois platelets en façon d'amande,
n pommeau & vne fleur: & ainsi aux six bran-
hes procedantes du chandelier. 34 Et y aura
u chandelier quatre platelets, en façon d'amande,
es pommeaux & ses fleurs, 35 Et vn pommeau
ous les deux branches d'iceluy: & vn pommeau
ous les autres deux branches d'iceluy: outre, vn
ommeau sous les autres deux branches d'iceluy,
& ainsi des six branches sortans du chandelier.
6 Leurs pommeaux & leurs branches sortans
'iceluy, seront tout de pur or, d'vne mesme fa-
on duite au marteau. 37 Fay aussi les sept lam-
es d'iceluy, & les mets sus, afin qu'elles luysent
hacune en son endroit, 38 Et les mouchettes
'iceluy, & ses cruseaux seront de fin or. 39 Tu
: feras auec tous ses vaisseaux d'vn talent de pur
r. 40 *Regarde donc, & fay selon leur ' patron *Hebr. 8,5. actes 7. 44.*
ue tu as veu en la montagne. *'ou, exemplaire.*

CHAP. XXVI.

¶ *Le pourtrait du tabernacle. La place de l'arche. La place du propiciatoire. La table & le chandelier. Tapisse, cinq piliers.*

Vtre, tu feras le tabernacle de dix courtines de
lin retors, de hyacinthe, d'escarlate, & de ver-
eil: & y feras des Cherubins d'ouurage subtil.
La longueur d'vne courtine sera de vingt & huit
oudees, & la largeur d'vne courtine de quatre
oudees: toutes les courtines seront d'vne me-
re. 3 Cinq courtines seront coniointes l'vne
l'autre, & autres cinq seront aussi coniointes l'v-
: à l'autre. 4 Fay aussi des lacets de hyacinthe
r le bord d'vne courtine, d'vn bout en l'accou-
cement: & ainsi feras au bord de la derniere cour-
ıe en l'accouplement de l'autre. 5 Tu feras cin-
ıante lacets en vne courtine, & feras cinquãte la-
ts au bout de la courtine qui est en l'accouplemẽt

de l'autre:les lacets seront à l'opposite l'vn de l'autre. 6 Tu feras aussi cinquante crochets d'or, & accoupleras les courtines l'vne à l'autre auec les crochets : ainsi sera fait vn tabernacle. 7 Tu feras aussi des courtines de poils de cheures pour le pauillon au dessus du tabernacle. Tu y feras onze courtines. 8 La longueur d'vne courtine sera de trente coudees, & la largeur de ladite courtine de quatre coudees : les onze courtines seront d'vne mesme mesure. 9 Puis tu conioindras cinq courtines à part, & six courtines à part: mais tu redoubleras la sixieme courtine contre le deuant du tabernacle. 10 Aussi feras cinquante lacets sur le bord de l'vne des courtines de derriere en accouplement, & cinquante lacets sur le bord de la courtine de l'autre accouplement. 11 Pareillement feras cinquante crochets d'airain, & feras entrer les crochets és lacets, & conioindras le pauillon : ainsi il sera fait vn. 12 Mais le reste du superflu des courtines du pauillon, assauoir la moitié de la courtine qui est superflue, restera sur le derriere du tabernacle. 13 Et aura vne coudee deça, & vne coudee delà, de la superabondance, au long des courtines du pauillon, laquelle restera sur les costez du tabernacle, çà & là pour le couurir. 14 Outre, sur ledit pauillon feras vne couuerture de peaux de moutons teintes en rouge, & vne couuerture de peaux de taissons par dessus. 15 Item, tu feras au tabernacle des ais de bois de Setim, qui se tiendront debout. 16 La longueur d'vn ais sera de dix coudees, & la largeur dudit ais de coudee & demie. 17 Deux enchasseures à chacun, enclauees l'vne à l'autre: & ainsi feras tous les ais du tabernacle. 18 Tu feras donc les ais du tabernacle, assauoir vingt ais du costé de Midi de *Theman. 19 Et au dessous des vingt ais tu feras quarante soubassemens d'argent: deux soubassemens sous chacun ais pour les deux enchasseures: & deux soubassemens sous l'autre ais, pour ses deux enchasseures. 20 Et vingt ais à l'autre costé du tabernacle vers la partie d'Aquilon. 21 Et les quarante soubassemés d'iceux seront d'argét, deux soubassemens sous vn ais, & deux soubassemés sous l'autre

* c. vne montagne.

l'autre ais. 22 Et aux costez du tabernacle vers Occidēt, tu feras six ais. 23 Tu feras aussi deux ais aux coins du tabernacle par les costez. 24 Et si seront cōioints par le bas, & pareillement serōt conioints par le haut, à vn anneau: ainsi sera-il des deux autres qui serōt aux deux coins. 25 Il y aura aussi huit ais à seize soubassemēs d'argēt, assauoir, deux soubassemēs sous vn ais, & deux soubassemēs sous l'autre ais.
26 Apres tu feras cinq verroux de bois de Setim, pour les ais d'vn des costez du tabernacle. 27 Pareillemēt cinq verroux, pour les ais de l'autre costé du tabernacle: aussi cinq verroux, pour les ais du costé du tabernacle, vers les costez d'Occident.
28 Et le verrouil du milieu, sera au milieu des ais, courant de bout en bout. 29 Tu doreras aussi les ais d'or: & si feras leurs anneaux d'or, pour mettre les verroux: & doreras les verroux d'or.
30 *Tu esleueras donc le tabernacle selon la disposition que tu as veuë en la montagne. 31 Item, feras vn voile de hyacinthe, d'escarlate, de vermeil, & de lin retors, le faisant d'ouurage subtil auec des Cherubins. 32 Si le mettras sur quatre piliers de Setim dorez d'or auec leurs crampōs d'or, lesquels seront sur quatre soubassemens d'argent.
33 Apres tu mettras le voile dessous les crochets: & illec feras entrer l'arche du tesmoignage dedans le voile, lequel voile vous sera separation entre le sainct lieu, & le lieu tressainct. 34 Item au lieu tressainct tu poseras le propiciatoire sur l'arche du tesmoignage. 35 Item tu mettras la table dehors du voile, & le chandelier à l'encontre de la table au costé du tabernacle vers le Midi, & poseras la table du costé d'Aquilon. 36 Item, à l'entree du tabernacle tu feras vne tapisserie de hyacinthe, d'escarlate, de vermeil, & de lin retors, d'ouurage de broderie, 37 Apres feras à la tapisserie cinq piliers de Setim, lesquels tu doreras d'or, & seront leurs crampons d'or: & fondras pour iceux cinq soubassemens d'airain.

Sus 25. 40.

CHAP. XXVII.

¶ L'autel de l'holocauste. Le paruis du tabernacle. La lampe continuellement ardente au tabernacle.

EN apres tu feras vn autel de bois de Setim, ayant cinq coudees de long, & cinq coudees de large. Lequel autel sera quarré, & sa hauteur de trois coudees. 2 Et feras ses cornes & ses quatre coins: les cornes sortirót d'iceluy, & le couuriras d'airain:
3 Item tu feras ses chauderons pour oster ses cendres, & ses balais, & ses bassins, & ses hauets, & ses paeles. Tu feras donc tous ses vaisseaux d'airain. 4 Item tu luy feras vne grille d'airain ouurage de treillis, aussi feras au treillis quatre anneaux d'airain sur les quatre extremitez d'iceluy.
5 Et le mettras dessous l'enuironnement de l'autel en bas: & le treillis sera iusques au milieu de l'autel. 6 Item tu feras des barres pour l'autel, lesquelles serót de bois de Setim, & les couuriras d'airain.
7 Et fera-on passer les barres d'iceluy dedans les anneaux, lesquelles barres seront aux deux costez de l'autel pour le porter. 8 Tu le feras creux entre les tables. Ils le feront ainsi cóme il t'a esté monstré.
Sus 20. 24. en la montagne. 9 *Tu feras aussi le paruis du tabernacle au costé de Midi de Theman. Les courtines du paruis seront de lin retors, la longueur d'vn des costez sera de cent coudees. 10 Et vingt piliers auec leurs vingt soubassemens d'airain, & les crampons des pilliers, & leurs liaisons seront d'argent.
11 Et ainsi au costé d'Aquilon les courtines seront de cent *coudees* de long, & ses vingt piliers auec leurs vingt soubassemens d'airain, & les crampons des piliers, & leurs liaisons seront d'argent.
12 Et la largeur du paruis du costé Occidental aura des courtines de cinquante coudees, ayans leurs dix piliers, & leurs dix soubassemens. 13 Et la largeur du paruis du costé vers Orient aura cinquante coudees. 14 Et à vn des costez seront des courtines de quinze coudees, ayans leurs trois piliers, & leurs trois soubassemens. 15 Et à l'autre costé quinze courtines, ayans leurs trois piliers & leurs trois soubassemens. 15 Et à la porte du paruis sera vne tapisserie de vingt coudees, faite de hyacinte, escarlate, de vermeil, & de lin retors d'ouurage de broderie à quatre piliers & quatre soubassemens. 17 Tous les piliers du paruis soyent

ceincts

:eincts à l'entour de liaison d'argent, & leurs cha-
ꝑiteaux d'argent, & leurs soubassemens d'airain.
8 La longueur du paruis sera de cent coudees, la
argeur de cinquante par tout, & la hauteur de
:inq coudees, de lin retors, & leurs soubassemens
l'airain. 19 Tous les vaisseaux du tabernacle
ꝑour tout le seruice, & tous ses cloux, & tous les
loux du paruis seront d'airain. 20 Et toy tu
:ommanderas aux enfans d'Israel, qu'ils t'ap-
ꝑortent de l'huile d'oliue pure & espreinte pour
e luminaire, afin de faire luire tousiours les lam-
ꝑes 21 Au tabernacle de conuenance hors du
voile, qui est sur *l'arche* du tesmoignage. Aaron la
lisposera auec ses fils en la presence du Seigneur,
lepuis le vespre iusques au matin. Que ce soit
vne ordonnance perpetuelle par leurs aages d'entre
es enfans d'Israel.

CHAP. XXVIII.

¶ Le Seigneur appelle Aaron & ses enfans à l'ordre le sacrificature. Les accoustremens d'iceux.

ET toy, fay approcher de toy Aaron ton frere, &
ses fils auec luy d'entre les enfans d'Israel, pour
n'exercer la sacrificature: assauoir Aaron auec Na-
lab, Abiu, & Eleazar, & Ithamar fils dudit Aaron.
. Puis feras à Aaron des saincts vestemens en gloi-
e & ornement. 3 Et parleras à tous ceux qui
ont sages de cœur, que i'ay remplis de l'esprit
le sapience, afin qu'ils facent des vestemens à Aa-
on pour le sanctifier: afin qu'il me soit Sacrifica-
eur. 4 Et tels seront les vestemens qu'ils feront,
e Pectoral, l'Ephod, la robbe, la tunique froncee, la
nitre, & le baudrier. Ils feront donc les saincts ve-
temens à Aaron ton frere, & à ses fils pour me faire
a sacrificature. 5 Ils prendront de l'or, de hya-
inthe, de l'escarlate, de vermeil, & de fin lin.
ꞌ Et feront l'Ephod d'or, de hyacinthe, d'escarlate,
le vermeil, & de lin retors d'ouurage subtil. 7 Les
leux espaulieres luy seront coniointes par les
leux extremitez d'iceluy, afin qu'il soit accouplé.
: Et l'artifice de sa brodure qui sera dessus, sera
nesme comme son ouurage, d'or, de hyacinthe,
l'escarlate, de vermeil, & de lin retors: 9 Et prẽdras

deux pierres d'Onix,&grauueras sur icelles les noms
des enfans d'Israel. 10 Six noms d'iceux sur vne
pierre, & les six noms des autres sur l'autre pierre,
selon leurs natiuitez. 11 Tu graueras d'ouurage
*ou, burins. de lapidaire auec engraueure de * seaux, les deux
pierres selon les noms des enfans d'Israel, y faisant
à l'entour enchasseures d'or. 12 Et mettras les
deux pierres sur les espaulieres de l'Ephod, afin
qu'elles soyent pierres memoriales des enfans d'Israel.
Et Aarō portera les noms d'iceux sur ses deux
espaulieres deuant le Seigneur, pour memoire.
13 Aussi feras les enchasseures d'or, 14 Et deux
chainettes de fin or aux extremitez,le faisant en façon
de corde, & mettras les chainettes entrelassees
sur les enchasseures. 15 Item, tu feras le Pectoral
de iugement d'ouurage subtil, le faisant à la façon
de l'Ephod, d'or, de hyacinte, d'escarlate, de vermeil
& de lin retors. 16 Il sera quarré,& double,
& sa longueur d'vne paume,& sa largeur d'vne autre
paume. 17 Puis le rempliras de pierrerie, de
quatre rengees de pierres. A la premiere rengee,
vne Sardoine,vne Topaze,& vne Emeraude. 18 Et
à la seconde rengee, vne Escarboucle, vn Sapphir,
& vn Iaspe. 19 Et à la troisieme rengee, vne Ligure,
vne Agathe, & vne Amathiste. 20 Et à
la quatrieme rengee, vn Chrysolite, vn Onix, & vn
Beril:lesquelles seront enchassees en or selon leurs
remplages. 21 Et seront les pierres auec les noms
des enfans d'Israel,douze,selon leurs noms,comme
engraueures de seaux,chacun selon son nom,estans
pour les douze lignees. 22 Puis tu feras sur le
Pectoral des chainettes prenantes aux bouts, de fin
or,en façon de corde. 23 Et feras sur ledit Pectoral
deux anneaux d'or:& mettras les deux anneaux
aux deux bouts du Pectoral. 24 Si mettras les
deux chainettes d'or cordees aux deux anneaux,
aux bouts du Pectoral: 25 Et mettras les deux
autres bouts des deux chainettes cordees aux deux
enchasseures:& les mettras sur les deux espaulieres
de l'Ephod,au deuant de luy. 26 Item,feras deux
anneaux d'or, lesquels mettras aux deux bouts du
Pectoral sur son bord, qui est du costé de l'Ephod
par

par dedans, 27 Item, feras deux anneaux d'or,
lesquels mettras aux deux espaulieres de l'Ephod,
par le bas & au deuant contre son accouplement,
au dessus de la bordure de l'Ephod. 28 Et atta-
cheront le Pectoral par les anneaux, aux anneaux
de l'Ephod d'vn cordon de hyacinthe, afin qu'il
tienne sur la bordure de l'Ephod, & que le Pectoral
ne bouge de dessus l'Ephod. 29 Ainsi Aaron por-
tera sur son cœur les noms des enfans d'Israel au
Pectoral de iugement, quand il entrera au lieu
sainct, en memoire deuant le Seigneur à tousiours.
30 Item, mettras au Pectoral de iugement, *Vrim, & *c. lu-
*Thumim, lesquels seront sur le cœur d'Aaron miere.
quand il viendra deuant le Seigneur. Et Aaron por- *c. per-
tera le iugement des enfans d'Israel sur son cœur. fectiõ.
deuant le Seigneur à tousiours. 31 Item, tu feras
la robbe de dessous l'Ephod, totalement de hya-
cinthe: 32 Et le pertuis où passe la teste, sera au
milieu, & *y aura* vn orlet à son pertuis à l'entour,
d'ouurage tissu, comme le pertuis d'vn haubergeon
afin qu'il ne se deschire point. 33 Et feras à ses
franges des grenades de hyacinthe, d'escarlate, &
de vermeil tout à l'entour, & des sonnettes d'or,
entre icelles à l'entour: 34 Assauoir vne sonnette
d'or, puis vne grenade: vne sonnette d'or, puis vne
grenade, aux franges à l'entour de la robbe. 35 Et
elle sera pour Aaron quand il ministrera, & on orrà
le son de luy, lors qu'il entrera au Sainct lieu deuãt
le Seigneur, & quand il en sortira, afin qu'il ne meu-
re. 36 Item, feras vne lame de fin or, sur laquelle
tu engraueras de graueure de seaux, LA SAIN-
CTETE AV SEIGNEVR. 37 Laquelle
tu mettras en vn cordon de hyacinthe, & sera sur la
mittre au deuant ladite mittre: 38 Et si sera sur le
front d'Aaron, afin qu'il porte l'iniquité des obla-
tions qu'offriront les enfans d'Israel pour tous
leurs saincts dons: & sera continuellement sur son
front, pour les rendre agreables deuant le Seigneur,
39 Item, fronceras vne tunique de lin, & feras la
mittre de lin, & feras le baudrier d'ouurage de bro-
derie. 40 Pareillement aux enfans d'Aaron feras
des tuniques, des baudriers, & des chapeaux pour

gloire & ornement: 41 Et en vestiras Aaron ton
frere,& ses fils auec luy, & les oindras,& consacre-
ras leurs mains,& les sanctifieras:afin qu'ils me ser-
uent en sacrificature. 42 Et leurs feras des brayes
de linge pour couurir la chair honteuse, depuis les
reins iusques aux cuisses, 43 Desquelles Aaron
& ses fils vseront, quand il entreront au tabernacle
de conuenance,ou quãd ils approcheront de l'autel
pour administrer au Sainct lieu:à ce qu'estans coul-
pables d'iniquité,ils ne meurent.Ce luy sera ordon
nance perpetuelle,& à sa semence apres luy.

CHAP. XXIX.

*¶ La maniere de consacrer les Sacrificateurs du Sei-
gneur. Les choses qu'il faut offrir. Le Seigneur promet
d'habiter au milieu des enfans d'Israel.*

ET voici que tu leur feras, quand tu les sanctifie-
Leuit. ras pour m'estre Sacrificateurs, *Tu prendras vn
9.2. ieune veau, & deux moutons sans macule, 2 Et
des pains sans leuain: pareillement des gasteaux
sans leuain,pestris à l'huile:& des torteaux sans le-
uain,oincts d'huile:& les feras de fine farine de fro-
ment. 3 Tu mettras iceux en vne corbeille, & les
presenteras en ladite corbeille: aussi le veau & les
deux moutons. 4 Lors feras approcher Aaron
& ses fils à l'entree du tabernacle de conuenance,
lesquels tu laueras d'eau. 5 Tu prendras aussi
les vestemens,& feras vestir Aaron de la tunique &
de la robbe de l'Ephod, & d'Ephod & Pectoral, &
le ceindras auec le baudrier d'Ephod. 6 Puis met-
tras sur son chef la mitre & le diademe de saincteté
sur ladite mitre. 7 Adonc tu prendras l'huile
d'onction, & l'espandras sur son chef en l'oignant.
8 Puis tu feras approcher ses fils, & les feras vestir
de tuniques. 9 Et les ceindras de baudriers: assa-
uoir, Aaron & ses fils, & leur attacheras des cha-
peaux, & la sacrificature leur sera pour ordonnan-
ce perpetuelle. Tu consacreras aussi la main d'Aa-
Leuit. ron, & la main de ses fils. 10 *Apres tu feras pre-
1.3. senter le veau deuant le tabernacle de conuenance,
& Aaron & ses fils mettront leurs mains sur la teste
du veau. 11 Et tueras le veau deuant le Seigneur,
à l'entree du tabernacle de conuenance. 12 Apres
prendras

prendras du sang du veau, & le mettras de ton doigt
sur les cornes de l'autel, & espandras aussi tout le
sang au soubassement dudit autel. 13 *Item, pren- *Leuit.
dras toute la graisse qui couure les entrailles, & la 3.3.
taye qui est sur le foye, & les deux rongnons, & la
graisse qui est sur iceux, & en feras encensement à
l'autel. 14 Mais la chair du veau, sa peau, & sa
fiente, tu les brusleras au feu dehors l'ost: c'est sacri-
fice pour le peché. 15 Item, prendras vn mouton,
& Aaron & ses fils mettront leurs mains sur la teste
dudit mouton. 16 Puis tu tueras le mouton, & pre-
nant le sang d'iceluy, tu arrouseras sur l'autel à l'en
tour. 17 Apres tu departiras le moutō par pieces,
& laueras ses entrailles & ses iambes & les poseras
sur ses pieces & sur sa teste. 18 Et feras fumer tout
le moutō sur l'autel: car c'est holocauste au Seigneur
en souëf odeur, & oblatiō faite par feu au Seigneur.
19 Puis prendras l'autre mouton, & Aaron & ses
fils mettront leurs mains sur la teste dudit mouton.
20 Si tueras le mouton, & prendras le sang d'ice-
luy, & le mettras sur le mol de l'oreille d'Aaron, &
sur le mol de l'oreille dextre de ses fils, sur le pou-
ce de leur main dextre, & sur le pouce de leur
pied dextre, & espandras le sang sur l'autel à l'en-
tour. 21 Et prendras du sang qui est sur l'autel, &
de l'huile d'onction: & arrouseras sur Aaron & sur
ses vestemens, sur ses fils & sur les vestemens de ses
fils auec luy. Ainsi sera-il sanctifié, & ses vestemens,
ses fils, & les vestemens de ses fils auec luy. 22 I-
tem, prendras du mouton la graisse, la queuë, & la
graisse qui couure les entrailles, la taye du foye, les
deux rognons, la graisse qui est dessus l'espaule
dextre: (car c'est le mouton de consecration.)
23 Et vne miche de pain, vn gasteau de pain à
l'huile, & vne tourte de la corbeille des choses
qui sont sans leuain, qui est deuant le Seigneur.
24 Et mettras toutes ces choses es mains d'Aaron,
& és mains de ses fils, & les tourneras çà & là en
oblation tournee deuant le Seigneur. 25 Et les
receuant de leurs mains, tu les feras fumer sur l'au-
tel en holocauste, pour souëf odeur deuant le Sei-
gneur: car c'est sacrifice fait par feu au Seigneur.

26 Item, tu prendras la poictrine du mouton, de la
consecration qui est pour Aaron, & la tourneras çà
& là deuant le Seigneur, & elle sera pour ta part.
27 Aussi tu sanctifieras la poictrine de tournement,
& l'espaule de l'esleuation, qui aussi ont esté tour-
nees & esleuees du mouton des consecrations pour
Aaron & ses fils. 28 Et ceci sera audit Aaron & à
ses fils en ordonnance perpetuelle des enfans d'Is-
rael: car c'est offrande, & l'offrande sera des enfans
d'Israel, pour leurs sacrifices pacifiques, & leur o-
blation au Seigneur. 29 Et les saincts vestemens
qui appartiennent à Aaron, seront à ses enfans apres
luy, pour estre oincts en iceux, & pour consacrer
leurs mains auec iceux. 30 Le Sacrificateur qui
succedera en son lieu d'entre les enfans d'Israel
(lequel viendra au tabernacle de conuenance, pour
ministrer au lieu sainct) les vestira par sept iours.
31 Tu prendras donc le mouton de consecration, &
cuiras sa chair au sainct lieu. 32 Et Aaron & ses
fils mangeront à l'entree du tabernacle de conue-
Leuit. 8 nance, la chair du mouton, * & le pain qui sera en la
31, &c. corbeille. 33 Iceux mangeront ces choses, par
24. 9. lesquelles est faite la propiciation pour consacrer
mat. leurs mains, & les sanctifier: mais l'estranger n'en
12. 4. mangera point, pourtant qu'elles sont sainctes.
34 Que s'il demeure de la chair des conserations,
& du pain iusqu'au lendemain, tu en brusleras les
reliefs au feu. On n'en mangera point, pourtant que
c'est chose saincte. 35 Tu feras donc ainsi à Aaron
& à ses enfans, selon toutes les choses que ie t'ay
commandees: par sept iours tu consacreras leurs
mains. 36 Et sacrifieras tous les iours vn veau
pour le peché en propiciation, & nettoyeras l'autel,
quand tu auras immolé dessus pour la propiciation
& l'oindras pour le sanctifier. 37 Par sept iours
tu purgeras l'autel, & le sanctifieras: ainsi sera l'au-
tel tressainct, pourtant que tout ce qui attouchera à
l'autel soit sainct. 38 Outre, voici que tu feras sur
l'autel: assauoir *que tu offriras* tous les iours conti-
nuellement, deux agneaux d'vn an. 39 Au matin
sacrifieras vn agneau, & l'autre agneau vers le soir.
40 La dixieme partie de fine farine pestrie en l'huile
espreinte,

espreinte, qui sera de la quatrieme partie de Hin,
& l'aspersion de la quatrieme partie dudit Hin de
vin, auec vn chacun agneau. 41 Et offriras l'autre
agneau au vespre, comme l'oblation du matin, &
luy feras telle aspersion en souëf odeur & sacrifice
fait par feu au Seigneur. 42 Ce sera l'holocauste
continuel en vos aages, à l'entree du tabernacle
de conuenance deuant le Seigneur, auquel ie con-
uiendray auec vous, pour parler illec à toy. 43 Ie
conuiendray là, *di-ie*, auec les enfans d'Israel, & il
sera sanctifié en ma gloire. 44 Or ie sanctifieray
le tabernacle de cõuenance auec l'autel, & sanctifie
ray Aaron auec ses fils, afin qu'ils me soyent sacri-
ficateurs. 45 Aussi i'habiteray au milieu des en-
fans d'Israel, & seray leur Dieu. 46 Et cognoistrõt
que ie suis le Seigneur leur Dieu, qui les ay retirez
du pays d'Egypte, afin que i'habitasse entr'eux: ie
suis le Seigneur leur Dieu.

CHAP. XXX.

¶*La descriptiõ de l'autel des perfumigations. A quoy il seruoit. Ce que les enfans d'Israel deuoyẽt donner pour l'vsage du tabernacle.*

DAuantage tu feras l'autel des perfumigations de
bois de Setim, 2 *Ayant* vne coudee de long, &
vne coudee de large en quarré, & sa hauteur de
deux coudees: & ses cornes *issantes* d'iceluy. 3 Et
couuriras iceluy de fin or, son toict, ses parois à l'en
tour, & ses cornes. Tu luy feras aussi vn couronne-
ment dor à l'enuiron. 4 Mais au dessus de son cou
ronnement tu luy feras deux anneaux d'or aux
deux coins de ses deux costez, & ce sera à mettre
les barres pour le porter auec. 5 Lesquelles bar-
res feras de bois de Setim, & les couuriras d'or.
6 Puis le poseras deuant le voile, qui est au-
pres de l'arche de tesmoignage: & deuant le pro-
piciatoire qui est sur le tesmoignage, auquel ie
conuiendray auec toy. 7 Et tous les matins Aa-
ron fera sur iceluy encensemẽs aromatiques: quand
il accoustrera ses lampes, il y fera perfumiga-
tion 8 Et quand il allumera ses lampes vers le
vespre, il fera perfumigation sur iceluy continuel-
lement deuant le Seigneur, en vos aages. 9 Vous

n'offrirez point sur iceluy perfumigation estrange,
n'holocauste, ne sacrifice: & si ne verserez nulle as-
persion sur iceluy. 10 Et Aaron vne fois l'an fera
reconciliation sur les cornes d'iceluy, du sang of-
fert pour la reconciliation du peché. Vne fois
donc en l'an il fera la reconciliation sur iceluy en
vos aages. C'est sainteté tressainte au Seigneur.
11 En apres le Seigneur parla à Moyse, disant,
Nomb. 12 *Quand tu leueras la somme des enfans d'If-
1.2. rael selon leur nombre, ils donneront vn chacun la
redemption de leur personne au Seigneur, quand
tu les auras contez. Et n'y aura point de playe en
eux, quand tu les auras nombrez. 13 Tous ceux
qui passeront par le conte, donneront ceci: assa-
Nomb. uoir, demi sicle, selon le sicle du sanctuaire, *lequel
3.47. sicle a vingt oboles: le demi sicle donc sera l'obla-
tion au Seigneur. 14 Tous ceux qui passent par le
conte depuis vingt ans & au dessus, donneront telle
oblatiõ au Seigneur. 15 Le riche n'augmẽtera rien,
& le poure ne diminuera rien du demi sicle, quand
ils donneront l'oblation au Seigneur pour la re-
demption de leurs personnes. 16 Tu prendras
donc l'argent des enfans d'Israel, l'argent de la
redemption, & l'appliqueras au seruice du taber-
nacle de conuenance, lequel sera aux enfans d'If-
rael pour memoire deuant le Seigneur, pour la
redemption de leurs personnes. 17 Item, le Sei-
gneur parla à Moyse, disant, 18 Fay vn cuueau
d'airain, & son soubassement d'airain auec, pour la-
uer, lequel mettras entre le tabernacle de conuenã-
ce & l'autel, & y mettras de l'eau. 19 Et Aaron &
ses fils en laueront leurs mains & leurs pieds.
20 Quand ils entreront au tabernacle de conue-
nance, ils se laueront d'eau, afin qu'ils ne meurent:
ou quand ils approcherõt de l'autel pour ministrer,
afin de faire perfumer l'oblation bruslee au Sei-
gneur. 21 Ils laueront donc leurs mains & leurs
pieds, afin qu'ils ne meurent: & leur sera ordonnan-
ce perpetuelle, tant à luy qu'à sa posterité en leurs
aages. 22 Item, le Seigneur parla à Moyse, disant,
23 Tu prendras des principales choses aromatiques
de la franche myrrhe, de cinq cens *sicles*, & de cinna-
mome

mome odoriferante la moitié d'icelle,qui sont deux
cens cinquante *sicles*, & de calamus de souéfue o-
deur deux cens cinquante *sicles*, 24 Et de casia
cinquante sicles au poids du sanctuaire, & vne me-
sure de hin d'huile d'oliue. 25 Puis feras icelle
huile de saincte onction, vn oignement confit en ar-
tifice d'apoticaire. Ainsi sera l'huile d'onction sain-
cte: 26 De laquelle tu oindras le tabernacle de
conuenance,& l'arche du tesmoignage. 27 La ta-
ble auec tous ses vaisseaux, le chandelier auec tous
les vtensiles d'iceluy, & l'autel des encensemens.
28 Item,l'autel des holocaustes auec tous ses vais-
seaux: pareillement le cuueau & son soubassement.
29 Et les sanctifieras, afin qu'ils soyent saincteté
tressaincte. Tout ce qui les attouchera sera sancti-
fié. 30 Tu oindras Aaron & ses fils, si les sancti-
fieras pour me seruir à la sacrificature. 31 Tu
parleras aussi aux enfans d'Israel,disant,Ceste hui-
le de saincte onction me sera gardee en vos aages.
32 On n'en oindra point la chair de l'homme, &
ne ferez point de composition semblable à icelle,
car elle est saincte: elle vous sera donc saincte.
33 Quiconque composera oignement semblable, &
qui mettra d'iceluy sur l'estranger, sera exterminé
de son peuple. 34 Item, le Seigneur dit à Moyse,
Pren des choses aromatiques, du Stacte, Onycha,
Galbanum odoriferant, & de l'encens pur, le tout
en poids egal. 35 Puis en feras perfumigation
aromatique selon l'art d'apoticaire, mixtionnee
purement: c'est chose saincte. 36 Et quand tu
l'auras moulu bien delié, tu en mettras au taber-
nacle de conuenance deuant *l'arche* du tesmoigna-
ge, auquel ie conuiendray auec toy. Ce vous sera
chose tressaincte. 37 Et l'encensement que tu fais
selon ceste composition, vous ne le ferez point
pour vous.Ce te sera chose saincte pour le Seigneur.
38 Quiconque en aura fait de semblable pour le
flairer,sera exterminé de ses peuples.

CHAP. XXXI.

¶ *Le Seigneur commande de garder son repos. Les tables de la Loy escrites du doigt de Dieu, & donnees à Moyse.*

Sous ET le Seigneur parla à Moyse disant, 2 *Regar-
35.30. de, i'ay appelé par son [a] nom Beseleel le fis d'Vri,
[a]*c.nom* fils de Hur, de la lignee de Iuda. 3 Lequel i'ay
mé- rempli de l'Esprit de Dieu, de sapience, d'intelli-
ment. gence, de science & de tout artifice, 4 Pour ima-
giner inuenticn à besongner en or, en argent, & en
airain, 5 En artifice de pierrerie pour remplissa-
ge: & en artifice de bois, pour le disposer en tout
ouurage. 6 Et voici ie luy ay dóné *pour compagnon*
Ooliab le fils d'Ahisamech, de la lignee de Dá: & si ay
mis au cœur de tout entendu l'esprit d'intelligence:
afin qu'ils facent toutes les choses que ie tay com-
mandees: 7 C'est assauoir, le tabernacle de conue
nance, l'arche du tesmoignage, & le propiciatoire
qui sera dessus, auec tous les vaisseaux du taberna-
cle. 8 Item, la table auec ses vaisseaux, & le fin
chandelier auec tous ses vtensiles, & l'autel des
perfumigations. 9 Item, l'autel de l'holocauste,
auec tous ses vaisseaux, le cuueau & son soubasse-
ment. 10 Item, les vestemens seruans au ministe-
re, les saincts vestemens d'Aaron sacrificateur, & les
vestemens de ses fils, pour exercer la sacrificature.
11 Item, l'huile d'onction, & la perfumigation aro-
matique pour le sanctuaire. Ils feront donc selon
toutes les choses que ie t'ay commandees. 12 Puis
le Seigneur parla à Moyse, disant, 13 Or toy parle
aux enfans d'Israel, disant, Vous garderez non-
obstant mon repos: car c'est vn signe entre moy
& vous, en vos aages: afin que vous sachiez que
Sus 20. ie suis le Seigneur qui vous sanctifie: 14 *Gar-
8, exe. dez donc le repos, car il vous est sainct. Qui
20.12. le violera, il mourra de mort. Pource quiconque
fera œuure en icelui, tel personnage sera exter-
miné du milieu de son peuple. 15 Par six iours
on besongnera; mais au septieme iour, c'est la
vacation du sainct repos au Seigneur. Quiconque
fera œuure le iour du repos, mourra de mort.
16 Ainsi les enfans d'Israel garderont le repos,
pour celebrer le repos en leurs aages par alliance
Genese perpetuelle. 17 Il est le signe entre moy & les en-
1.31, & fans d'Israel à perpetuité. * Car en six iours le Sei-
22. gneur fit le ciel & la terre, & au septieme il cessa, &
se reposa.

se reposa. 18 Lors il donna à Moyse (quand il eut
acheué de parler auec luy en la montagne de Sinai)
*deux tables du tesmoignage, tables de pierre, escri- *Deut.*
tes du doigt de Dieu. *9.10.*

CHAP. XXXII.

¶ Le peuple adore le veau de fonte. Moyse descend de la montagne. Il se courrouce voyant la faute du peuple, & rompt les tables de la Loy. Brise le veau d'or. Reprend Aaron.

OR le peuple voyant que Moyse tardoit de des-
cendre de la montagne, s'assembla à l'encontre
d'Aaron, & luy dirent, Leue-toy, fay-nous des
dieux qui marchent deuant nous : car quand à
cest homme Moyse (qui nous a fait monter de
la terre d'Egypte) nous ne sauons qu'il luy est ad-
uenu. 2 Et Aaron leur respondit, Destachez les
oreillettes d'or qui sont aux oreilles de vos fem-
mes, de vos fils & de vos filles, si me les apportez.
3 Lors tout le peuple destacha les oreillettes d'or
qui estoyent à leurs oreilles, & les apporterent à
Aaron. 4 *Lequel quand il les eut receuës de *Pseau.*
leurs mains, en forma cest *or* en vn moule, & en fit *106,19.*
vn veau de fonte. Puis ils dirent, Voici tes dieux,
ô Israel, qui t'ont fait monter hors du pays d'E-
gypte. 5 Ce que voyant Aaron, il edifia vn autel
deuant iceluy, & cria, disant, Demain est la solen-
nité au Seigneur. 6 Ainsi ils se leuerent le lende-
main, & offrirent holocaustes, & presenterent les o-
blations pacifiques : *puis le peuple s'assit pour *1. Cor.*
manger & pour boire, & se leuerent pour iouër. *10.7.*
7 Adonc le Seigneur dit à Moyse, Va, descen: car
ton peuple que tu as fait monter du pays d'Egypte,
s'est corrompu. 8 Ils se sont tantost fouruoyez
du chemin que ie leur auoye commandé, ils se sont
fait vn veau de fonte, & se sont enclinez vers luy, *1. Rois*
& luy ont sacrifié, disans, *Voici tes dieux, ô If- *12.28.*
rael, qui t'ont fait monter du pays d'Egyte. 9 De- *Sous*
rechef le Seigneur dit à Moyse, *I'ay veu ce peu- *33.3,*
ple, & voici c'est vn peuple de dur cerueau. *deut.9.*
10 Et maintenant laisse moy, & ma fureur s'embra- *13.*
sera contre eux, si les consumeray : mais ie te feray *Pseau.*
croistre en grand peuple. 11 *Lors Moyse supplia *106,23.*

le Seigneur son Dieu, & dit, Seigneur, pourquoy
s'embrase ta fureur contre ton peuple, lequel tu
as retiré du pays d'Egypte en grande vertu, & en
main forte? 12 Pourquoy diront les Egyptiens, Il
les a retirez malicieusement, pour les occir és mon-
tagnes, & pour les consumer de dessus la terre?
Destourne-toy de ta fureur, & de ton ire, & te re-
pen de ce mal que tu veux faire à ton peuple.
13 Aye memoire d'Abraham, Isaac, & d'Israel
tes seruiteurs, auquels tu as iuré par toy-mes-
me, & leurs as dit, Ie multiplieray vostre se-
mence comme les estoilles du ciel, & donneray
toute ceste terre (que i'ay dit) à vostre semence,
& l'heriteront à tout iamais. 14 Adonc le Sei-
gneur se repentit du mal qu'il auoit dit qu'il feroit
à son peuple. 15 Puis Moyse se retourna, &
descendit de la montagne ayant les deux tables du
tesmoignage en sa main, les tables escrites à leurs
deux costez: assauoir escrites deçà & delà. 16 Et
les tables estoyent œuure de Dieu: aussi l'escri-
ture estoit escriture de Dieu, grauee sur les ta-
bles. 17 Lors Iosué oyant la voix du peuple qui
crioit, dit à Moyse, Il y a voix de bataille en l'ost:
auquel il respondit, 18 Ce n'est point voix de vi-
ctoire, ne voix de desconfiture: mais i'oy la voix
de chanterie. 19 Et aduint quand Moyse appro-
cha de l'ost, qu'il vit le veau & les flageols, il se
courrouça asprement, & ietta de ses mains les ta-
bles, & les rompit sous la montagne. 20 Apres
print le veau qu'ils auoyent fait, & le brusla au
feu, & le brisa, tant qu'il fust en poudre: puis l'es-
pandit au dessus de l'eau, & en fit boire aux enfans
d'Israel, 21 Et Moyse dit à Aaron, Que t'a fait ce
peuple, que tu ayes amené sur luy vn si grand pe-
ché? 22 Et Aaron luy respondit, Ne te courrouce
pas, mon seigneur. Tu as cogneu le peuple qui est
adonné à mal. 23 Et ils m'ont dit, Fay-nous des
dieux qui cheminent deuant nous: car de cest hom-
me Moyse qui nous a fait monter hors du pays d'E-
gypte, nous ne sauõs qu'il luy est aduenu. 24 Lors
ie leur di, Qui a de l'or, si le destache. Et ils le me
baillerent, & ie le iettay au feu: ce veau en est sorti.

25 Or

25 Or Moyse voyant que le peuple estoit desnué
(car Aaron l'auoit desnué en vitupere entre leurs
ennemis.) 26 Estât à la porte de l'ost, il dit, Qui est
du Seigneur *vienne* à moy. Et tous les enfans de
Leui s'assemblerent vers luy. 27 Puis il leur dit,
Ainsi dit le Seigneur Dieu d'Israel, Mettez vn cha-
cun son espee sur sa cuisse, passez & repassez de porte
en porte au camp: & chacun de vous tue son frere,
son ami, & son prochain. 28 Et les enfans de Leui
firent selon la parole de Moyse: & en ce iour-la tom
berent du peuple enuiron trois mille hommes.
29 Et Moyse dit, Consacrez auiourd'huy vos mains
au Seigneur, vn chacun sur son fils, & sur son fre-
re, afin qu'auiourd'huy vous soit donnee benedi-
ction. 30 Le lendemain venu, Moyse dit au peu-
ple, Vous auez perpetré vn grand peché, mais
à present ie monteray vers le Seigneur, si par-
auenture le pourray rappaiser pour vostre peché.
31 Moyse donc retourna au Seigneur, & dit, Ie
te prie, ce peuple a perpetré vn grand peché, en se
faisant des dieux d'or. 32 Or maintenant, ou par-
donne leur peché, ou sinon, efface-moy maintenant
de ton liure que tu as escrit. 33 Adonc le Seigneur
respondit à Moyse, 34 Qui aura peché cõtre moy,
ie l'effaceray de mon liure. Va-t'en maintenant, con
duy le peuple au lieu duquel ie t'ay parlé. Voici, mõ
Ange te precedera, & au iour de ma visitatiõ ie visi-
teray sur eux leur peché. 35 Ainsi le Seigneur ferit
le peuple, pourtant qu'il auoit fait faire le veau que
fit Aaron.

CHAP. XXXIII.

¶ *Moyse tend le tabernacle hors du camp: la colomne de nuee descend sur Moyse, la priere qu'il fait à Dieu.*

APres le Seigneur dit à Moyse, Va, monte d'ici, *Genese*
toy & le peuple (que tu as fait monter du pays 12.7.
d'Egypte) en la terre pour laquelle i'ay iuré à Abra- *Sus* 23.
ham, Isaac, & Iacob, disant, * Ie la donneray à ta 20, *ios.*
semence. 2 *Or enuoyeray-ie *mon* Ange deuant 24.11,
toy, & dechasseray le Chananeen, l'Amorrheen, *deut.*7.
l'Hethien, le Pheresien, l'Heuien, & le Iebusien, 18.
3 *Pour entrer* en la terre ayant affluence de laict & *Sus* 32.
de miel: car ie ne mõteray point parmi toy, *pource 9, *deut.*
que tu es vn peuple de dur cerueau, que parauẽture 9.13.

ie ne te consume au chemin. 4 Et le peuple ouit
ces mauuaises nouuelles, dont il se lamenta, & nul
d'eux ne mit son ornement sur soy. 5 Item, le
Seigneur dit à Moyse, Di aux enfans d'Israel, Vous
estes peuple de dur cerueau, ie monteray en vn
moment au milieu de toy, & te consumeray: & à
present oste ton ornement de dessus toy, afin que
ie sache que ie te feray. 6 Les enfans d'Israel
donc osterent leurs ornemens pres la montagne
d'Horeb. 7 Et Moyse print le tabernacle, & l'e-
stendit hors de l'ost, loin de l'ost, & l'appela [a] Ohel-
Moed. Et tous ceux qui cerchoyent le Seigneur, en-
troyent au tabernacle de conuenance, qui estoit de-
hors l'ost. 8 Et quand Moyse venoit audit ta-
bernacle, tout le peuple se leuoit, & vn chacun
se tenoit à l'entree de son pauillon, attendant a-
pres Moyse, iusqu'à ce qu'il entreroit au taberna-
cle. 9 Et quand Moyse estoit entré au taberna-
cle, vne colomne de nuee descendoit, & s'arrestoit
à la porte du tabernacle, & parloit auec Moyse.
& tout le peuple voyant la colomne de nuee s'ar-
restant à la porte du tabernacle, se leuoit, & vn
chacun adoroit dés la porte de son pauillon. 11 Et
le Seigneur parloit à Moyse face à face, comme
l'homme parle auec son prochain. Et quand Moyse
estoit retourné au tabernacle, son seruiteur Iosué
fils de Nun ieune ne se retiroit point arriere du ta-
bernacle. 12 Et Moyse dit au Seigneur, Voici, tu
m'as dit, Fay monter ce peuple, & si ne me fais
point cognoistre celuy que tu veux enuoyer auec
moy. Encores as-tu dit, Ie te cognoy par nom, &
aussi as trouué grace deuant moy. 13 Or mainte-
nant, ie te prie, si i'ay trouué grace deuant toy, fay-
moy cognoistre ta voye, & ie te cognoistray: afin
que ie trouue grace deuant toy: aussi regarde que
ceste gent est ton peuple. 14 Et il respondit, Ma
face te precedera, & te donnera repos. 15 Et il luy
dit, Si ta face ne *nous* precede, ne nous fay point
monter d'ici. 16 En quoy donc cognoistra-on
que moy & ton peuple ayons trouué grace deuant
toy? ne sera-ce point quand tu chemineras auec
nous? afin que moy & ton peuple soyons glorifiez
plus

[a] *c. Tabernacle de conuenance, ou de tesmoignage.*

plus que tous les peuples qui sont sur la terre?
27 Et le Seigneur dit à Moyse, Ie feray aussi ceste
chose que tu dis. Car tu as trouué grace deuant
moy, & t'ay cognu de nom. 18 Derechef dit, Ie te
prie fay-moy apparoistre ta gloire. 19 Et il respon
dit, Ie feray passer tout mon bien par dessus ta face,
& crieray le nom du Seigneur deuant toy: & *feray Rom.
grace à celuy auquel ie voudray faire grace: & auray 9.15.
compassion de celuy duquel voudray auoir com-
passion. 20 Puis dit, Tu ne pourras pas voir ma
face: car l'homme ne me peut voir, & viure. Item le
Seigneur dit, 21 Voici, le lieu est aupres de moy, tu
t'arresteras sur la pierre. 22 Et quand ma gloire
passera, ie te mettray au pertuis de la pierre, & te
couuriray de ma main tant que ie seray passé.
23 Puis retireray ma main, & verras mes parties de
derriere: mais ma face ne se verra point.

CHAP. XXXIIII.

¶ Moyse ayant fait deux autres tables, retourne en la montagne de Sinai: Description de ce qui est loisible aux hommes de cognoistre de Dieu.

ET le Seigneur dit à Moyse, Applani-toy deux
tables de pierre comme les premieres: & i'escri-
ray sur les tables les paroles qui estoyent sur les
premieres tables que tu rompis. 2 Et sois prest
au matin, afin que tu montes le matin en la monta-
gne de Sinai, & m'assiste illec sur le coupeau de la
montagne: 3 Mais que nul ne monte auec toy, &
aussi que nul ne soit veu en toute la montagne:
aussi que brebis ou bœufs ne pasturent point à l'en
tour de la montagne. 4 Moyse donc applanit deux
tables de pierre comme les premieres, & se leua au
matin, & monta en la montagne de Sinai, comme le
Seigneur luy auoit commandé, & print en sa main
les deux tables de pierre. 5 Et le Seigneur descen
dit en la nuee, lequel s'arresta illec auec luy, & il re-
clama le nom du Seigneur. 6 Quand donc le Sei- *Pseau.*
gneur passoit par deuant luy, il cria, L'Eternel, l'E- 143.2.
ternel, Dieu pitoyable, clement, tardif à ire, abon- *Ierem.*
dant en douceur & verité, 7 *Gardant miséricor- 32.18.
de à miliers, ostant iniquité, preuarication & pe- *deut.* 5.
ché, & n'absout nullement, * visitant l'iniquité 59.

des peres sur les enfans, & sur les enfans de leurs
enfans, sur la troisieme & quatrieme *generation*.
8 Et incontinent Moyse s'enclina en terre, & se
prosterna, 9 Disant, O Seigneur, ie te prie si
i'ay trouué grace deuant toy, que le Seigneur voise
maintenant par le milieu de nous: (car c'est vn
peuple de dur cerueau) & pardonneras à nos ini-
quitez & à nos pechez: afin que tu nous possedes.
Deut. 10 Et il respondit, *Voici, ie traitteray alliance de-
5.2. uant tout ton peuple, *faisant merueilles qui n'ont
Ierem. point esté creées en toute la terre, n'en toutes gens:
32.21. & tout le peuple au milieu duquel tu es, verra
toute l'œuure du Seigneur: car ce sera chose ter-
rible que ie feray auec toy. 11 Garde vers toy ce
que ie te commande auiourd'huy. Voici, ie dechasse
de deuant toy l'Amorrheen, Chananeen, Hethien,
Pheresien, Heuien, & Iebusien. 12 Donne-toy gar-
de de faire alliance auec les habitans de la terre, à
laquelle tu iras, afin que parauenture ils ne te soyẽt
en ruine. 13 Mais vous demolirez leurs autels, &
desromprez leurs images, & coupperez leurs bois:
14 (Car tu ne t'enclineras point deuant autre dieu:
pource que le Seigneur a en nom Ialoux. Dieu
Sus 23. donc est ialoux.) 15 *Afin que parauenture tu ne
32, *deu.* faces alliance auec les habitans de la terre: &
7.2. quand il viendront à faire fornication apres leurs
dieux, & sacrifice à leurs dieux, qu'ils t'appellent,
1. *Rois* & manges de leurs sacrifices, 16 *Et ne prennes
11.2. de leurs filles pour tes fils: lesquelles faisans forni-
cation apres leurs dieux, ne facent faire fornica-
tion à tes fils apres iceux. 17 Tu ne te feras nul
dieu de fonte. Tu garderas la solẽnité des pains sans
leuain. 18 Par sept iours tu mangeras les pains
sans leuain (comme ie t'ay cõmandé) au temps du
mois des nouueaux fruicts. Car au tẽps du mois des
Sus 13. nouueaux fruicts, tu es sorti de la terre d'Egypte,
2.12, & 19 *Tout masle ouurant la matrice, sera mien: aussi
22.29. le premier-nay de ton troupeau, tant des beufs que
Ezech. des brebis: 20 Mais tu racheteras le premier-nay
44.3. de l'asne, d'vne brebis: & si tu ne le rachetes tu le de-
Deut. colleras. Tu racheteras aussi le premier-nay de tes
16.16. fils, * & nuls n'apparoistront vuides deuant moy.

21 Six

1 Six iours tu besongneras,& au septieme tu cesse-
ras de labourer & de moissonner, 22 * Tu feras la *Sus 23.*
solennité des sepmaines aux premices de la moisson *15,deu.*
du froment : la solennité de la despouille à l'issue *16.16.*
de l'an. 23 *Trois fois en l'an comparoistra tout *Deut.*
masle deuant l'Eternel dominateur, le Dieu d'Is- *16.16.*
rael. 24 Car ie dechasseray les gens de deuant
toy, & eslargiray tes fins : & nul ne desirera ta
terre, quand tu seras monté pour comparoir
trois fois en l'an deuant le Seigneur ton Dieu.
25 *Tu n'immoleras point le sang de mon sacrifi- *Sus 23.*
ce sur le pain leué, & ne demeurera rien pour le *18.*
lendemain du sacrifice de la solennité de Pasque.
26 *Tu apporteras le commencement des premiers *Sus 23.*
fruicts de ta terre en la maison du Seigneur tó Dieu *19.*
* Tu ne cuiras point le cheureau au lict de sa mere. *Deuter.*
27 Item, le Seigneur dit à Moyse, Escri ces paro- *14.21.&*
les : car sur icelles i'ay fait alliance auec toy, & a-
uec Israel. 28 * Et fut illec auec le Seigneur par *Sus 25.*
quarante iours & quarante nuicts, sans manger *18.deu.*
pain, & sans boire eau. Et il escriuit és tables * les *9.18.*
paroles de l'alliance, assauoir les dix paroles. *Deu.4.*
29 Et lors que Moyse descendoit de la montagne *13.*
de Sinai, tenant en sa main les deux tables du tes-
moignage, & en descendant de la montagne il ne
cognut point que la peau de sa face fust resplen-
dissante, quand il parloit auec Dieu. 30 Et Aaron
& les enfans d'Israel virent Moyse: & voici la peau
de sa face resplendissoit, dont ils craignirét d'appro
cher de luy. 31 Mais Moyse les appela: & Aaron,&
tous les princes de la congregation retournerent à
luy. Et Moyse parla à eux. 32 Et apres ce tous les
enfans d'Israel s'approcherent, ausquels il cómanda
toutes les choses que le Seigneur luy auoit dites en
la montagne de Sinai. 33 Ainsi Moyse acheua de
parler auec eux, * & mit sur sa face vn voile.
34 Mais quand Moyse conuenoit deuant le Sei- *2.Cor.*
gneur pour parler auec luy, il ostoit le voile tant *3.13.*
qu'il sortist. Puis il sortoit, & exposoit aux enfans
d'Israel ce qui luy estoit enioint. 35 Les enfans
donc d'Israel virent la face de Moyse : c'est que la
peau de sa face estoit resplendissante. Et Moyse

remettoit le voile sur sa face, iusques à ce qu'il re-
tournast pour parler auec Dieu.

CHAP. XXXV.

¶ *Moyse declare au peuple les commandemens du Seigneur.*

APres, Moyse assembla toute la congregation des
enfans d'Israel, & leur dit, Voici les choses que le
Seigneur vous commande de faire: 2 On beson-
gnera par six iours: mais le septieme iour vous
sera saincte vacation du repos au Seigneur. Qui-
conque fera œuure en iceluy mourra. 3 Vous
n'allumerez point de feu en toutes vos maisons
au iour du repos. 4 Derechef Moyse parla à
toute la congregation des enfans d'Israel, disant,
Voici que le Seigneur vous commande, en di-
sant, 5 Prenez d'entre vous oblation pour le Sei-
Sus 25. gneur. * Quiconque sera de franche volonté, ap-
2. portera ceste oblation au Seigneur: assauoir, or, ar-
gent & airain, 6 Hyacinthe, escarlate, vermeil,
& fin lin, poils de cheures, 7 Peaux de moutons
teintes en rouge, & peaux de taissons, bois de Setim,
8 De l'huile pour le luminaire, choses aromatiques
pour l'huile d'onction, & perfumigations odorife-
rantes, 9 Pierres d'Onix, pierres pour le rēplage
d'Ephod & pour le pectoral. 10 Et to' les sages de
cœur d'entre vous viendrõt & feront tout ce que le
Seigneur a commandé: 11 Assauoir le tabernacle,
son pauillon, sa couuerture, ses crochets, ses ais, ses
verroux, ses piliers, & ses soubassemens. 12 Item,
l'arche & ses barres, le propiciatoire, & le voile qui
s'estendra. 13 Item, la table & ses barres, ses vais-
seaux, & le pain de proposition. 14 Item, le chan-
delier du luminaire, ses vtésiles, ses lampes, & l'hui-
le pour le luminaire 15 Item, l'autel de l'encense-
ment, ses barres, l'huile d'onction, la perfumigation
odoriferante, & le voile de l'huis pour l'entree du
tabernacle. 16 Ité, l'autel d'holocauste, sa grille de
airain, ses barres, & tous ses vaisseaux. Item, le cu-
ueau, & son soubassement. 17 Item, les courtines
du paruis, ses piliers, ses soubassemés, & le voile de
la porte dudit paruis. 18 Item, les cloux du ta-
bernacle, & les cloux du paruis, & leur cordage.
19 Item,

19 Item les vestemẽs ministraux, pour administrer au sanctuaire, les saincts vestemens d'Aaron sacrificateur, & les vestemens de ses enfans pour exercer la sacrificature. 20 Lors toute la cõgregation des enfans d'Israel sortit de la presence de Moyse.
21 Et tout chacun selon qu'il fut esmeu en son cœur, & se delibera en son esprit, vint & apporta l'oblation du Seigneur, pour l'œuure du tabernacle de conuenance, pour tout son seruice, & les vestemens saincts. 22 Et les hommes vindrent auec les femmes, chacun selon qu'il fut de cœur volontaire, portans bracelets, oreillettes, anneaux tissus, & tous vaisseaux d'or, & vn chacun esleuoit l'oblation d'or au Seigneur. 23 Tout homme aussi qui auoit hyacinthe, escarlate, vermeil, & fin lin, poils de cheures, peaux de moutons teintes en rouge, & peaux de taissons, les apporta. 24 Tout homme esleuant oblation d'argent & d'airain, en apporta pour l'offrande du Seigneur. Quiconque aussi auoit du bois de Setim, l'apportoit pour les ouurages du seruice. 25 Et toutes femmes sages de cœur, filantes de leurs mains, apporterent filaces, hyacinthe, escarlate, vermeil & fin lin. 26 Toutes femmes aussi lesquelles furent esmeuës en leur cœur, filerent subtilement du poil de cheures.
27 Pareillement les gouuerneurs apporterent pierres d'Onix, & pierres pour le remplage d'Ephod, & du Pectoral. 28 Item choses aromatiques, de l'huile pour le luminaire, pour l'huile d'onction, & pour l'encensement odoriferant. 29 Tout homme donc & femme des enfans d'Israel, qui furent esmeus de franc courage à apporter pour tout l'ouurage que le Seigneur auoit commandé qu'on fist par les mains de Moyse, offrirent volontairement au Seigneur. 30 Adonc Moyse dit aux enfans d'Israel, Regardez, le Seigneur a appelé nommément *Beseleel le fils d'Vri, fils de Hur, de la lignee de Iuda. 31 Lequel il a rempli d'esprit diuin en sapience, en intelligence, en science & en tout ouurage, 32 Pour imaginer inuention à besongner en or, en argent, en airain, 33 En artifice de pierrerie pour le remplage, & en artifice de bois, Sus 31, 2

pour besongner en tout subtil ouurage. 34 Si luy
a donné en son cœur pour enseigner, & à Ooliab
fils d'Ahisamech de la lignee de Dan. 35 Et les a
remplis de sapience de cœur, à faire toute œuure
d'architecture, d'art subtil, & broderie en hyacin-
the, escarlate, vermeil, & fin lin, aussi en tissure, fai-
sans tous ouurages, & imaginans les inuentions.

CHAP. XXXVI.

¶ Construction du tabernacle & de ses dependences.

ET Beseleel, Ooliab, & tous hõmes sages de cœur,
ausquels le Seigneur auoit donné sapience, &
intelligence pour sauoir faire tout l'ouurage du
seruice du sanctuaire, firent selon toutes les choses
que le Seigneur auoit commandees. 2 Or Moyse
appela Beseleel, Ooliab, & tous hommes sages de
cœur (ausquels le Seigneur auoit donné sapience
de cœur,) & tous ceux qui s'estoyent deliberez
en leur cœur de s'offrir à l'œuure pour le faire.
3 Adonc emporterent de deuant Moyse toute l'o-
blation qu'auoyent apportee les enfans d'Israel,
pour l'ouurage du seruice du sanctuaire pour le
faire. Et iceux luy en apportoyent encores tous les
matins. 4 Et tous les sages faisans toute l'œuure
du sanctuaire, vn chacun selon l'ouurage qu'ils fai-
soyent vindrent, 5 Et parlerent à Moyse, disans,
Le peuple en offrant excede la mesure du seruice,
pour l'œuure que le Seigneur a commãdé de faire.
6 Lors Moyse commanda, & fit crier parmi l'ost, di-
sant, Qu'homme ne femme ne face plus d'ouurage
pour l'oblatiõ du sanctuaire: & ainsi on defendit au
peuple d'offrir, 7 Attendu que la substance estoit
suffisante pour parfaire tout ledit ouurage, telle-
ment qu'elle superabondoit. 8 Or tous les sages
de cœur, & ceux qui estoyẽt apres pour faire l'œu-
ure, firent le tabernacle: assauoir, dix courtines de
lin retors, de hyacinthe, d'escarlate, & de vermeil a-
uec des Cherubins, les faisans d'ingenieuse façon.
9 Le long d'vne courtine estoit de vingt & huit
coudees, & la largeur de ladite courtine de qua-
tre coudees: toutes les courtines estoyent d'vne
mesure. 10 Et accoupla cinq courtines l'vne à l'au-
tre, & cõsequemment cinq courtines l'vne à l'autre.

11 Et

11 Et fit des lacets de hyacinthe au bord d'vne cour
tine, du costé de l'accouplement. Et ainsi fit-il au
bord de la derniere courtine, à l'accouplement de
la seconde. 12 Il fit en vne courtine cinquante la-
cets,& cinquante lacets en l'extremité de la cour-
tine qui estoit en l'accouplement de la seconde,les
lacets estans opposites l'vn à l'autre. 13 Puis fit
cinquante crochets d'or, & accoupla les courtines
l'vne à l'autre auec les crochets. Ainsi fut vn ta-
bernacle. 14 Et fit des courtines de poils de che-
ures pour le pauillon sur le tabernacle. Il y fit on-
ze courtines: 15 La longueur d'vne courtine de
trente coudees, & la largeur de ladite courtine de
quatre coudees. Les onze courtines d'vne mesme
mesure. 16 Et accoupla cinq courtines à part,& six
courtines à part. 17 Itē,fit cinquante lacets sur le
bord de l'vne des courtines,assauoir,la derniere,&
cinquāte lacets sur le bord de l'autre accouplemēt.
18 Item, fit cinquāte crochets d'airain pour cōioin
dre le pauillō,afin de le faire vn. 19 Et fit vne cou-
uerture sur le pauillon,de peaux de moutōs teintes
en rouge,& vne couuerture de peaux de taissōs par
dessus. 20 Itē, il fit des ais pour le tabernacle de
bois de Setim,qui se dressoyēt. 21 La lōgueur d'vn
ais,de dix coudees:& la largeur dudit ais,de coudee
& demie. 22 Deux enchasseures à chacun ais encla
uees l'vne à l'autre: ainsi faisant à tous les ais du ta
bernacle 23 Il fit donc les ais pour le tabernacle.as
sauoir vingt ais au costé du Midi Austral. 24 Et au
dessous des vingts ais fit quarante soubassemens
d'argent: deux soubassemens sous chacun ais pour
ses deux enchasseures, & deux soubassemens sous
l'autre ais pour ses deux enchasseures. 25 Et fit
vingt ais à l'autre coste du tabernacle vers la partie
d'Aquilon. 26 Et les quarante soubassemens d'i-
ceux, d'argent: deux soubassemens sous vn ais, &
deux soubassemens sous l'autre ais. 27 Et au
costé du tabernacle vers Occident, fit six ais.
28 Et fit deux ais aux coins du tabernacle. 29 Et
estoyent conioints par bas, & pareillement estoy-
ent conioints par haut en vn anneau. Ainsi fit-il
des deux autres qui estoyent aux deux coins.

30 Il y auoit aussi huit ais à seize soubassemens de
argent : assauoir deux soubassemens sous chacun
ais: 31 Apres fit cinq verroux de bois de Setim,
pour les ais d'vn des costez du tabernacle. 32 Pa-
reillement cinq verroux pour l'autre costé du ta-
bernacle : aussi cinq verroux pour les ais du ta-
bernacle vers les costez d'Occident. 33 Et fit
le verrouil du milieu, au milieu des ais *courant*
de bout en bout. 34 Et couurit les ais d'or, &
fit leurs anneaux d'or pour y mettre les verroux,
& dora les verroux d'or. 35 Item, il fit le voi-
le de hyacinthe, d'escarlate, de vermeil, & de
lin retors, le faisant d'ouurage subtil auec des Che-
rubins. 36 Et luy fit quatre piliers de Setim, les-
quels il couurit d'or auec leurs chapiteaux d'or.
Si fondit pour iceux quatre soubassemens d'argent.
37 Item, à l'entree du pauillon fit le voile de hya-
cinthe, escarlate, vermeil, & lin retors d'ouurage de
broderie 38 Aussi couurit ses cinq piliers auec
leurs chapiteaux : il couurit, di-ie, d'or leurs cha-
piteaux & leurs liaisons d'or, mais leurs cinq sou-
bassemens estoyent d'airain.

CHAP. XXXVII.

¶ *L'Arche. Le Propiciatoire. La table des pains de pro-
position. Le chandelier. L'autel des perfumigations.*

ET Beseleel fit l'arche du bois de Setim : sa lon-
gueur de deux coudees & demie: sa largeur d'v-
ne coudee & demie : & sa hauteur d'vne coudee &
demie. 2 Puis il la couurit dedãs & dehors de pur
or, & luy fit vn couronnemẽt d'or à l'entour. 3 Et
luy fondit quatre anneaux d'or pour ses quatre
coins: assauoir, deux anneaux pour vn de ses costez,
& deux autres pour son autre costé. 4 Aussi fit les
barres de bois de Setim, & les dora d'or. 5 Et mit
les barres dedãs les anneaux aux costez de l'arche,
pour porter l'arche. 6 Itẽ, il fit le propiciatoire de
fin or, dont la lõgueur estoit de deux coudees & de-
mie: & sa largeur d'vne coudee & demie. 7 Et fit
aux deux bouts du propiciatoire, deux Cheru-
bins d'or duit au marteau. 8 Assauoir vn Che-
rubin au bout de deça, & l'autre Cherubin au bout
de delà du propiciatoire, disposant les Cherubins
à ses

. ses deux bouts. 9 Et les Cherubins esten-
oyent les ailes en haut, couurans de leurs ailes
: propiciatoire : & leurs faces estoyent l'vne vers
autre. Lesdits Cherubins auoyent leurs regards
ers le propiciatoire. 10 Item, il fit la table de
ois de Setim, sa longueur de deux coudees, sa
ırgeur d'vne coudee, & sa hauteur de coudee &
emie. 11 Et la couurit de fin or, & luy fit vn
ouronnement d'or à l'entour. 12 Aussi luy fit
'embastement d'vne paume à l'entour, & fit à l'en-
our de son embastement vn couronnement d'or.
3 Et luy fondit quatre anneaux d'or, & mit les-
lits anneaux aux quatre coins vers les quatre
ieds. 14 Les anneaux estoyent contre l'emba-
tement, pour y mettre les barres à porter la ta-
ıle. 15 Et fit lesdites barres de bois de Setim,
esquelles il dora d'or pour porter la table. 16 I-
em, il fit les vaisseaux qui *deuoyent estre* sur la ta-
ıle, ses escuelles, ses cueillers, ses gobelets, & ses
hanaps, (desquels on deuoit verser) de pur or.
17 Item, il fit le chandelier de fin or, duit au mar-
eau, sa iambe, ses branches, ses platelets, ses pom-
meaux, & ses fleurs de mesme. 18 Et les six bran-
ches sortãtes des costez d'iceluy, *assauoir*, trois bran
ches d'vn costé du chãdelier, & trois autres de l'au-
tre costé du chandelier: 19 En vne branche trois
platelets en façon d'amande, vn pommeau & vne
fleur: & en l'autre branche trois platelets, vn pom-
meau & vne fleur: & ainsi aux six branches proce-
dantes du chandelier. 20 Et au chandelier estoy-
ent quatre platelets en façon d'amandes, ses pom-
meaux, & ses fleurs: 21 Et vn pommeau sous les
deux branches d'iceluy: & vn pommeau sous les
autres branches d'iceluy: outre, vn pommeau sous
les autres branches d'iceluy: & ainsi des six brãches
sortantes d'iceluy. 22 Leurs pommeaux & leurs
branches *sortantes* d'iceluy, estoyent tout de pur or,
d'vne mesme façon: duite au marteau. 23 Il fit auf
si ses sept lampes, ses mouchettes, & ses cruseaux
de fin or. 24 Il le fit auec tous ses vaisseaux, d'vn
talent de pur or. 25 Item, il fit l'autel des perfumi-
gatiõs de bois de Setim, ayãt vne coudee en sa lon-

gneur,& vne coudee en sa largeur, en quarré, & sa
hauteur de deux coudees,& ses cornes *issantes* d'ice
luy. 26 Et couurit de fin or le dessus,& ses parois
à l'entour,& ses cornes:il luy fit aussi à l'entour vn
couronnement d'or. 27 Mais au dessous de son
couronnement il luy fit deux anneaux d'or aux
deux coins de ses deux costez, pour y mettre les
barres à le porter. 28 Et fit les barres de bois de
Setim,& les dora d'or. 29 Item, il fit l'huile de la
saincte onction,& les perfumigations de pures dro-
gues d'ouurage d'apoticaire.

CHAP. XXXVIII.

¶ L'autel des holocaustes auec tous ses vaisseaux. Le cuueau d'airain,le paruis, la quantité de l'or employé à la construction du sanctuaire.

Item, il fit l'autel des holocaustes de bois de Se-
tim, ayant cinq coudees de long, & cinq cou-
dees de large en quarré,& sa hauteur estoit de trois
coudees. 2 Et fit ses cornes à ses quatre coins,du-
quel issoyent lesdites cornes,&les couurit d'airain.
3 Il fit aussi d'airain tous les vaisseaux de l'autel,
les chauderõs,les balais, les bassins,les hauets,les
paesles & tous les vtẽsiles. 4 Et fit pour l'autel la
grille d airain,d'ouurage de treillis sous l'enuirõne-
ment en bas iusques au milieu. 5 Et fondit quatre
anneaux d'airain aux quatre extremitez de la grille
pour mettre les barres. 6 Et fit les barres de bois
de Setim,lesquelles il couurit d'airain. 7 Et mit
les barres dedans les anneaux aux costez de l'autel,
Sus 27. 8. pour le porter, * le faisant creux entre les tables.
8 Item,il fit le cuueau d'airain, & son soubassemẽt
d'airain,auquel la remembrance de l'assemblee(qui
conuenoit à la porte du tabernacle de conuenãce)
apparoissoit. 9 Itẽ,il fit vn paruis au costé de Midi
Austral,les courtines du paruis de lin retors,de cẽt
coudees. 10 Et leurs vingt piliers auec leurs vingt
soubassemens d'airain,les chapiteaux des piliers,&
leurs liaisons d'argẽt: 11 Et au costé d'Aquilõ ayãt
cent coudees , leurs vingt piliers auec leurs vingt
soubassemens d'airain,les chapiteaux des piliers, &
leurs liaisons d'argent, 12 Et au costé vers Occidẽt
les courtines de cinquãte coudees,leurs dix piliers,
auec

auec leurs dix soubassemens,les chapiteaux des piliers, & leurs liaisons d'argent. 13 Et à la partie
vers Orient ayant cinquãte coudees, 14 A vn costé
les courtines de quinze coudees, leurs trois piliers
auec leurs trois soubassemẽs. 15 Et à l'autre coste
deçà & delà à l'entree du paruis les courtines de
quĩze coudees,& leurs trois piliers auec leurs trois
soubassemẽs. 16 Toutes les courtines à l'entour du
paruis de fin lin retors. 17 Il fit aussi les soubassemens des piliers d'airain:les chapiteaux des piliers,
& les liaisons d'argent. Et leurs chapiteaux furent
couuerts d'argẽt,& tous les piliers du paruis furent
entourez d'argent. 18 Item,fit à la porte du paruis
vn voile de hyacinthe,d'escarlate,de vermeil, & de
lin retors d'ouurage de broderie,& la lõgueur estoit
de vingt coudees, & la hauteur comme la largeur
de cinq coudees, selon les courtines du paruis.
19 Et ses quatre piliers auec leurs quatre soubassemẽs furẽt d'airain,& leurs chapiteaux d'argẽt.Aussi
la couuerture de ces chapiteaux & liaisons d'argẽt.
20 Mais tous les cloux du tabernacle du paruis à
l'entour,estoyent d'airain, 21 Voila le deuis du tabernacle: assauoir, du tabernacle de tesmoignage,
comme il fut deuisé par le commandemẽt à Moyse, pour le seruice des Leuites, par la main d'Ithamar fils d'Aaron Sacrificateur. 22 Beseleel donc
le fils d'Vri,fils de Hur,de la lignee de Iuda,fit toutes les choses qu'auoit commandees le Seigneur
à Moyse. 23 Auec luy Ooliab fils d'Ahisamech de
la lignee de Dan architecte, & ouurier subtil, &
brodeur en hyacinthe,escarlate,vermeil, & fin lin.
24 Tout l'or qui fut exploité pour l'ouurage en tout
l'œuure du sanctuaire, qui estoit or d'oblation,fut
vingt & neuf talens, & sept cens & trente sicles,
selon le poids du sanctuaire. 25 Mais l'argent de ceux qui furent denombrez en la congregation,fut de cent talens, & mille sept cens
septante & cinq sicles au poids du sanctuaire:
27 Vn demi pour teste,demi sicle du poids du sanctuaire, de tous ceux qui passerent par le denombrement depuis l'aage de vingt ans & au dessus,qui
furent six cens trois mille & cinq cens cinquante.

27 Dauantage il y eut cent talens d'argent, pour
fondre les soubassemens du sanctuaire, & les sou-
bassemens du voile. Cent soubassemens furent
faits de cent talens, vn talent pour soubassement.
28 Mais il fit les chapiteaux pour les piliers de
mille sept cens & septante cinq,& reuestit le dessus
d'iceux,& les entoura de liaisons. 29 Item, l'ai-
rain d'oblation fut de septante talens, & deux mil-
le quatre cens sicles. 30 Desquels il fit les sou-
bassemens de la porte du tabernacle de conue-
nance, & l'autel d'airain appartenant à iceluy, &
tous les vaisseaux de l'autel. 31 Et les soubas-
semens à l'entour du paruis, & les soubassemens
de la porte dudit paruis,& tous les cloux du taber-
nacle,& les cloux du paruis à l'entour.

CHAP. XXXIX.

¶ *Les accoustremens du grand Sacrificateur, & de ses fils.*

ET firent de hyacinthe, d'escarlate, & de vermeil
les vestemens du ministere, pour administrer au
sanctuaire. Si firent les saincts vestemens qui estoy-
ent pour Aaron, comme le Seigneur auoit com-
mandé à Moyse. 2 Il fit donc l'Ephod d'or, de
hyacinthe, d'escarlate, de vermeil, & de lin retors:
3 Et estendit les lames d'or, & les decoupa par
filets, pour les brocher parmi le hyacinthe, parmi
l'escarlate,parmi le vermeil, & parmi le lin, par art
subtil: 4 Auquel firent les espaulieres qui s'ac-
coupleyent à ses deux extremitez. 5 Et l'arti-
fice de la bordure qui estoit par dessus, estoit de
mesme comme l'ouurage d'iceluy, assauoir, d'or,
de hyacinthe,d'escarlate, de vermeil, & de lin re-
tors,comme le Seigneur l'auoit commandé à Moy-
se. 6 Item, firent les pierres d'Onix enuiron-
nees d'enchassures d'or, & entaillees auec les
noms des enfans d'Israel, d'engraueures de seaux.
7 Et les mit sur les espaulieres de l'Ephod, pour
pierres memoriales des enfans d'Israel, comme
le Seigneur auoit commandé à Moyse. 8 Item,il
fit le Pectoral d'ingenieuse façon, comme l'ouura-
ge d'Ephod,assauoir,d'or, de hyacinthe, d'escarla-
te, de vermeil, & de lin retors. 9 Si firent ledit
Pectoral

Pectoral quarré & double. Sa longueur d'vne
paume, & sa largeur d'vne autre paume: 10 Et
le remplirent de quatre rengees de pierres. A la
premiere rengee, vne Sardoine, vne Topaze, & vne
Emeraude. 11 Et à la seconde rengee, vne Es-
carboucle, vn Sapphir, & vn Iaspe. 12 Et à la
troisieme rengee, vn Ligure, vne Agathe, & vn A-
mathiste. 13 Et à la quatrieme rengee, vn Chry-
solite, vn Onix, & vn Beril, lesquelles furent enui-
ronnees d'enchassures d'or, selon leur rempla-
ge. 14 Ainsi les pierres auec les noms des enfans
d'Israel, estoyent douze, selon leurs noms, en-
grauees comme seaux, pour vn chacun nom, se-
lon les douze lignees. 15 Puis ils firent sur le
Pectoral les chainettes des extremitez de pur or,
d'ouurage cordé. 16 Ils firent aussi deux en-
chasseures d'or, & deux anneaux d'or, & mirent
les deux anneaux aux deux bouts du Pectoral.
17 Et mirent les deux chainettes d'or cordees
aux deux anneaux aux bouts dudit Pectoral.
18 Et poserent les deux autres bouts des deux
chainettes cordees en deux enchassures, les mettât
sur les espaulieres de l'Ephod, au deuant. 19 Item
firent deux anneaux d'or, & les mirent à deux au-
tres bouts du Pectoral sur son bord, du costé de
l'Ephod par dedans. 20 Item, firêt deux anneaux
d'or, & les mirent sur les deux espaulieres de l'E-
phod, au deuant contre son accouplement, au des-
sus de la bordure de l'Ephod. 21 Et attacherent
le Pectoral par ses anneaux, aux anneaux de l'E-
phod d'vn cordon de hyacinthe: afin qu'il tint sur
la bordure de l'Ephod, & que le Pectoral ne bou-
geast de dessus l'Ephod, comme le Seigneur auoit
commandé à Moyse. 22 Item, il fit la robbe de
l'Ephod, totalement de hyacinthe, d'ouurage tissu:
23 De laquelle robbe la gueule estoit au milieu,
(comme la gueule d'vn haubergeon) ayant vn or-
let à l'entour de sa gueule, afin qu'elle ne se des-
chirast point. 24 Et aux franges de la robbe firent
des grenades de hyacinthe, d'escarlate, de vermeil,
& de lin retors. 25 Si firent des sonnettes de fin
or, & poserent des sonnettes parmi les grenades.

aux franges, à l'entour de la robbe parmi lesdites
grenades: 26 Assauoir, vne sonnette, puis vne gre-
nade: vne sonnette, puis vne grenade, aux franges à
l'entour de la robbe pour administrer, cõme le Sei-
gneur auoit commandé à Moyse. 27 Item, ils
firent à Aaron, & à ses fils, les tuniques de lin,
d'ouurage de tissier: 28 Et la mitre de lin, &
les ornemens des chapeaux de lin, & les brayes
de lin retors: 29 Et le baudrier de lin retors,
de hyacinthe, d'escarlate, de vermeil, d'ouurage
de broderie, comme le Seigneur l'auoit comman-
dé à Moyse. 30 Item, la lame de la saincte cou-
ronne, de pur or, sur laquelle escriuirent l'escri-
ture comme engraueure de seaux, SAINCTE-
TE AV SEIGNEVR. 31 Si mirent des-
sus vn cordon de hyacinthe, en l'appliquant à la
mittre, par dessus, comme le Seigneur auoit com-
mandé à Moyse. 32 Ainsi fut accomplie toute
l'œuure du tabernacle de conuenance. Et les en-
fans d'Israel firent selon toutes les choses que le
Seigneur auoit commandees à Moyse. Ainsi, di-ie,
le firent-ils. 33 Et porterent le tabernacle à
Moyse, le pauillon, & tous ses vaisseaux, ses cro-
chets, ses ais, ses verroux, ses piliers, ses soubasse-
mens. 34 Et la couuerture de peaux de moutons
teintes en rouge, & la couuerture de peaux de tais-
sons, & le voile qui couuroit. 35 Item, l'Arche
du tesmoignage, & ses barres, le propiciatoire.
36 La table auec tous ses vaisseaux, & les pains de
proposition. 37 Item, le chandelier pur auec ses
lampes en leur disposition, & tous ses vaisseaux, &
l'huile du luminaire. 38 Item, l'autel d'or, l'huile
d'onction, la perfumigation aromatique, & le voile
de l'entree du tabernacle. 39 Item, l'autel d'ai-
rain, auec sa grille d'airain, ses barres, tous ses vais-
seaux, le cuueau & tous ses soubassemẽs. 40 Item
les courtines du paruis, ses piliers, ses soubassemẽs,
le voile pour la porte du paruis, son cordage, ses
cloux, & tous les vaisseaux du seruice de l'habita-
cle pour le tabernacle de conuenance. 41 Finale-
ment les vestemens du ministere pour administrer
au sanctuaire, les saincts vestemens pour Aaron Sa-
crificateur

crificateur, & les vestemens pour ses fils à sacrifier.
42 Les enfans donc d'Israel firent toute l'œuure,
selon toutes les choses que le Seigneur auoit com-
mãdees à Moyse. 43 Et Moyse vid tout l'ouurage
Et voici, ils l'auoyent fait ainsi comme le Seigneur
l'auoit commandé à Moyse.

CHAP. XL.

¶ Le tabernacle est dressé par le commandement de Dieu. La gloire de Dieu couure le tabernacle.

EN apres, le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Au
premier iour du premier mois, tu feras dresser
l'habitacle & le tabernacle de conuenance. 3 Et
poseras illec l'arche du tesmoignage, laquelle tu
couuriras du voile. 4 Item, mettras la table dedãs,
la disposant en son ordre, & mettras leans le chan-
delier, & allumeras ses lampes. 5 Item, tu poseras
l'autel d'or pour les perfumigations deuant l'arche
du tesmoignage, & mettras le voile à la porte du
tabernacle. 6 Item, tu mettras l'autel de l'holo-
causte deuant l'huis dudit habitacle du tabernacle
de conuenance. 7 Item, tu poseras le cuueau en
tre le tabernacle de conuenance, & entre l'autel,
& y mettras de l'eau. 8 Item, tu colloqueras le par-
uis à l'entour, & mettras le voile à la porte du par-
uis. 9 Item, tu prendras l'huile d'onction, & oin-
dras le tabernacle, & tout ce qui est en iceluy: & le
sanctifieras & tous ses vaisseaux: & il sera sainct.
10 Item, tu oindras l'autel de l'holocauste, & tous
ses vaisseaux, & sanctifieras l'autel, & sera l'autel tres
sainct 11 Item, tu oindras le cuueau & son sou-
bassement, & le sanctifieras. 12 Tu ameneras aussi
Aarõ & ses fils à la porte du tabernacle de cõuenan
ce, & les laueras d'eau. 13 Puis feras vestir à Aaron
les saincts vestemens, & l'oindras, & le sanctifieras,
afin qu'il me soit Sacrificateur. 14 Et feras venir
ses fils, ausquels tu vestiras des tuniques. 15 Et les
oindras comme tu auras oinct leur pere, afin qu'ils
me facent sacrifice. Que leur onction soit ainsi faite
pour la sacrificature perpetuellement en leurs gene
ratiõs. 16 Et ainsi fit Moyse, selõ toutes les choses
q̃ le Seigñr luy auoit cõmandees 17 *Et au premier N.
iour du premier mois, en la secõde annee fut leué

le tabernacle. 18 Moyse dōc dressa le tabernacle,
& mit ses barres & ses ais, & ses verroux, & dressa
ses piliers. 19 Et estēdit le pauillon sur le taberna
cle, & mit la couuerture du pauillon au dessus par
haut, comme le Seigneur auoit commādé à Moyse.
20 Item, il print & posa le tesmoignage en l'arche,
& mit les barres à l'arche: il mit aussi le propiciatoi
re sur l'arche par haut. 21 Et mit l'arche dedās le
tabernacle, & mit le voile qui s'estēd sur l'arche du
tesmoignage, comme le Seigneur auoit commandé
à Moyse 22 Item, il mit la table au tabernacle de
conuenance, au costé du tabernacle vers Aquilon,
dehors le voile. 23 Et disposa sur icelle prepara-
tion du pain deuāt le Seigneur, comme le Seigneur
auoit commandé à Moyse. 24 Item, il mit le
chandelier au tabernacle de conuenance encontre
la table, au costé du tabernacle vers Midi 25 Puis
il alluma les lampes deuant le Seigneur, comme
le Seigneur auoit commandé à Moyse. 26 Item,
il posa l'autel d'or au tabernacle de conuenance
deuant le voile: 27 Et fit fumer sur iceluy les
perfums aromatiques, comme le Seigneur auoit
commandé à Moyse. 28 Item, il mit le voile à la
porte du tabernacle. 29 Item, il mit l'autel de l'ho
locauste, à l'entree de l'habitacle du tabernacle de
conuenance, & offrit sur iceluy holocaustes & sa-
crifices, cōme le Seigneur auoit cōmandé à Moyse.
30 Item, il posa le cuueau entre le tabernacle de
conuenance, & entre l'autel, & illec mit l'eau pour
lauer. 31 Et Moyse & Aaron auec ses fils lauerēt
d'icelle leurs mains & leurs pieds. 32 Et quand
ils entroyent au tabernacle de conuenance, & ap-
prochoyent de l'autel, ils se lauoyent, comme le
Seigneur auoit commandé à Moyse. 33 Item, il
dressa le paruis à l'entour du tabernacle, & de l'au-
tel, & mit le voile à la porte du paruis: ainsi Moyse
accōplit l'œuure. 34 Et la nuee couuroit le taber
nacle de conuenance, & la gloire du Seigneur rem-
Nomb. plissoit le tabernacle. 35 Ainsi Moyse ne pou-
9.12, uoit entrer au tabernacle de conuenance: * car
1. rois la nuee se tenoit sur iceluy, & la gloire du Sei-
8.10. gneur remplissoit le tabernacle. 36 Et quand la
nuee

nuee remontoit de dessus le tabernacle ; les enfans
d'Israel se partoyent en toutes leurs traittes.
37 Mais si la nuee ne remontoit, ils ne departoyent
point iusqu'au iour qu'elle remontoit. 38 Car
la nuee du Seigneur estoit sur le tabernacle de iour,
& le feu de nuict, en iceluy, en la presence de toute
la maison d'Israel par toutes leurs traittes.

LE TROISIEME LIVRE DE MOYSE, DICT Leuitique.

ARGUMENT.

¶CE troisieme liure contient les loix des ceremonies & droit diuin: toutes especes d'oblations, sacrifices & holocaustes. L'ordre, ornemens, ministeres, offices & pureté des Leuites: leur portiõ & droit ès choses offertes. Les purgations des pollutions, contagions de la femme & homme pollus, de ladrerie, & toutes sortes de pechez, sanctificatiõs & choses semblables. Entremesle quelques loix politiques & d'ordre ciuil, punitiõ d'aucuns fils d'Aaron: des bestes nettes ou souillees, & des copulations illicites. Du Sabbat & autres festes: du repos de la terre, de l'an & temps de remission. En fin les benedictions aux obseruateurs de la Loy, & maledictions aux transgresseurs. Or est à noter que les ceremonies ordonnees de Dieu aux Peres, estoyent comme vne predication & doctrine couuerte, pour les enseigner en quelle condamnation ils estoyent à cause de leur peché : & comment il n'y auoit aucun espoir de leur deliurance, sinon par la seule misericorde de Dieu, par le moyen du Messias duquel l'office estoit figuré & representé esdites ceremonies, auec tout le mystere de nostre redemption. Ce liure est intitulé Leuitique, à cause qu'en iceluy est plus specialement & particulieremẽt traitté des ceremonies qui concernent l'estat & office des Leuites.

CHAP. I.

¶ Quels doiuent estre les sacrifices particuliers. La maniere d'offrir les holocaustes, tant de bœufs que d'agneaux & oiseaux.

LE Seigneur appela Moyse, & parla à luy du tabernacle de conuenance, disant. 2 Parle aux enfans d'Israel, & leur di, Quand l'hõme d'entre vous offrira oblations au Seigneur, il offrira son oblation des bestes, des bœufs & des brebis. 3 *Si son oblation est holocauste, il offrira de la vacherie vn masle sans macule, le presentant à la porte du tabernacle de conuenance à son plaisir en la presence du Seigneur. 4 Si posera la main sur la teste de l'holocauste, & sera acceptable pour luy, afin de faire reconciliation sur luy. 5 Et tuera vn bouueau en la presence du Seigneur. Et les fils d'Aaron Sacrificateurs en offriront le sang, & l'espandront sur l'autel à l'entour, lequel est à la porte du tabernacle de conuenance. 6 Il escorchera aussi l'holocauste, & le decoupera par pieces 7 Lors les fils d'Aaron Sacrificateurs mettront le feu sur l'autel, & arrengeront le bois sur le feu. 8 Si ordonneront les fils d'Aaron Sacrificateurs, les pieces, la teste, la taye sur le bois qui sera au feu sur l'autel. 9 Mais il lauera en l'eau ses entrailles, & ses iambes, & le sacrificateur fera perfum de toutes ces choses dessus l'autel. Car c'est oblation faite par feu en souëf odeur au Seigneur. 10 Que si son oblation est du bercail, il offrira en holocauste vn masle sans macule, des brebis ou des cheures. 11 Et le tuera au costé de l'autel vers Aquilon en la presence du Seigneur: & les fils d'Aaron Sacrificateurs en espãdront le sang sur l'autel à l'entour. 12 Si le coupera par ses pieces, & sa teste, & sa taye, & le Sacrificateur les arrengera sur le bois qui sera sur le feu estant sur l'autel: 13 Mais il lauera d'eau les entrailles, & les iambes: puis le Sacrificateur offrira tout, le faisant fumer sur l'autel. Car c'est l'oblation faite par feu en souëf odeur au Seigneur. 14 Et si son oblation est holocauste de volaille faite au Seigneur, il presentera

Exode 29.10.

presentera son oblation de tourterelles, ou de pigeons de colombe. 15 Et le Sacrificateur l'offrira sur l'autel,& en taillera la teste:& fera perfumigatiõ sur l'autel,& son sang sera pressé sur le costé de l'autel. 16 Et ostera sa gaue auec sa plume,& les iettera aupres de l'autel vers Orient au lieu des cendres. 17 Si le fendra auec ses ailes, sans le diuiser: & le Sacrificateur le fera brusler sur l'autel, sur le bois qui sera au feu. Car c'est l'oblation faite par feu en souëfue odeur au Seigneur.

CHAP. II.

¶ Les oblations de pure farine. Leuain defendu ës sacrifices, & le sel commandé. L'oblation des premiers fruicts.

ET quand la personne offrira l'offerte d'oblation au Seigneur,son oblation sera de fleur de farine. Et versera sur icelle de l'huile, & y mettra de l'encens, 2 Et l'apportera aux fils d'Aaron sacrificateurs. Et empoignera d'illec vne poignee de fleur de farine,& d'huile auec tout l'encens, & le Sacrificateur le fera fumer en sa commemoration sur l'autel: car c'est oblation faite par feu en souëfue odeur au Seigneur. 3 Mais ce qui sera de reste de l'oblation, sera pour Aaron & ses fils: car c'est chose tressaincte des oblations du Seigneur faites par feu. 4 Et quand tu presenteras l'oblation du sacrifice cuit au four,ce seront gasteaux sans leuain de fine farine, pestris auec de l'huile, & tourteaux oincts d'huile. 5 Mais si ton oblation est sacrifice cuit en la paele,elle sera de fine farine pestrie en l'huile sans leuain, 6 Et la departiras en pieces, & verseras sur icelle de l'huile: car c'est offerte. 7 Aussi si ton oblation est sacrifice de la chaudiere, tu la feras de fine farine auec l'huile. 8 Puis apporteras le sacrifice qui est fait de ces choses au Seigneur, & l'offriras au Sacrificateur, lequel le presentera à l'autel. 9 Et le Sacrificateur ostera de l'oblation vne memoire, & en fera perfum sur l'autel:car c'est oblation faite par feu en souef odeur au Seigneur. 10 Mais ce qui reste du sacrifice,sera pour Aarõ & ses fils:car c'est chose tressaincte des oblations du Seigneur faites par feu

11 Quelque sacrifice que vous offriez au Seigneur,
vous ne le ferez point auec leuain. Car soit toute
chose leuee,ou du tout miel, vous n'en ferez point
fumer oblation faite par feu au Seigneur. 12 Vous
offrirez l'oblation des premices au Seigneur : mais
ils ne seront point bruslez sur l'autel en souëf o-
Marc deur. 13*Item,tu saleras auec sel toute oblation de
9.49. tõ sacrifice,& ne laisseras point defaillir le sel de l'al
liance de ton Dieu de dessus ton sacrifice, mais
tu offriras en tous tes sacrifices du sel. 14 Item,si
tu offres oblation des premiers fruicts au Seigneur,
que le verd en soit bruslé au feu: mais tu offriras le
grain batu en sacrifice pour tes premiers fruicts.
15 Puis mettras dessus de l'huile,& de l'encens:car
c'est sacrifice. 16 Et le Sacrificateur (pour com-
memoration) fera brusler de son grain batu, & de
son huile auec tout l'encens : car c'est oblation faite
par feu au Seigneur.

CHAP. III.

¶ *La maniere d'offrir les sacrifices pacifiques, & quelles bestes on y deuoit offrir.*

1 Item, si l'oblation de quelqu'vn est sacrifice pacifi-
que,s'il veut offrir des bœufs,vn masle ou vne fe-
melle,il l'offrira sans macule deuant le Seigneur.
Exode 2 *Et appuyera sa main sur la teste de son sacri-
29.22. fice,& le tuera à la porte du tabernacle de conue-
nance.Et les fils d'Aaron Sacrificateurs respandrōt
le sang sur l'autel à l'entour. 3 Et offrira du sacri-
fice des pacifiques,oblatiō faite par feu au Seigneur
assauoir,la graisse qui couure les entrailles,& toute
la graisse qui est aux entrailles. 4 Il prendra aussi
les deux rongnōs auec la graisse qui est sur iceux,
sur les flans, & la taye qui est sur le foye auec les
rongnons: 5 Et les fils d'Aaron feront perfum
de cela sur l'holocauste qui est sur le bois au feu.
C'est oblatiō bruslee en souëfue odeur au Seigneur.
6 Et si son oblation est d'vne brebis pour le sacri-
fice des pacifiques au Seigneur, masle ou femelle,
qu'il l'offre sans macule. 7 S'il veut offrir vn a-
gneau pour son oblation, il l'offrira deuant le Sei-
gneur. 8 Et appuyera sa main sur la teste de son
sacrifice,& le tuera deuant le tabernacle de conue-
nance,

nance. Et les fils d'Aaron respandront son sang sur
l'autel à l'entour. 9 Et s'il offre du sacrifice des
pacifiques oblation faite par feu au Seigneur, il o-
stera sa graisse, & sa queuë entiere contre l'eschine:
aussi ostera la graisse qui couure les entrailles, &
toute la graisse qui est aux entrailles, 10 Et les
deux rongnons auec la graisse qui est sur iceux, sur
les flans, & la taye qui est sur le foye auec les ron-
gnons 11 Puis le Sacrificateur en fera perfum sur
l'autel, pour viande d'oblation faite par feu au Sei-
gneur. 12 Item, si son oblation est d'vne cheure,
il l'offrira deuant le Seigneur. 13 Et appuyera sa
main sur la teste d'icelle, & la tuera deuant le taber
nacle de conuenance. Et les enfans d'Aaron respan
dront son sang sur l'autel à l'entour. 14 Et en of
frira son oblation, sacrifice fait par feu au Seigneur:
assauoir, prenant la graisse qui couure les entrailles,
& toute la graisse qui est aux entrailles. 15 Et les
deux rongnons, & la graisse qui est sur iceux, sur les
flãs, & la taye qui est sur le foye auec les rongnons.
16 Puis le sacrificateur en fera perfum sur l'autel.
pour la viande d'oblation faite par feu en souefue
odeur. Toute la graisse est au Seigneur. 17 C'est
l'ordonnance perpetuelle en vos generations, par
toutes vos habitations, que vous ne mãgerez point
aucune graisse, n'aucun sang.

CHAP. IIII.

¶ *Des sacrifices offerts pour les pechez commis par ignorance.*

OVtre, le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Par-
le aux enfans d'Israel, & leur di, Quand la per-
sonne aura peché par ignorance en aucun des cõ-
mandemens du Seigneur, ne faisant point ce qu'il
conuient, mais aura fait contre l'vn diceux: 3 Si
c'est le sacrificateur oinct qui a peché selon le peché
du peuple, il offrira pour son peché qu'il a perpetré,
vn ieune veau sans macule au Seigneur, en oblatiõ
du peché. 4 Et amenera le veau à la porte du ta-
bernacle de conuenance deuant le Seigneur, & ap-
puyera sa main sur la teste dudict veau, & le tuera
deuant le Seigneur. 5 Et le Sacrificateur qui est
oinct, prendra du sang du veau, & l'apportera au

tabernacle de conuenance. 6 Et mouillera son
doigt au sang, & fera aspersion du sang par sept fois
deuant le Seigneur contre le voile du sanctuaire.
7 Le Sacrificateur aussi mettra du sang sur les cor
nes de l'autel des perfumigations aromatiques de-
uant le Seigneur, lequel est au tabernacle de con-
uenance. Mais il respandra tout le sang du veau
au soubassement de l'autel de l'holocauste, qui est à
la porte du tabernacle de conuenance. 8 Et o-
stera toute la graisse du veau pour le peché, assa-
uoir, la graisse qui couure les entrailles, & la grais-
se qui est aux entrailles: 9 Et les deux rongnons
auec la graisse qui est sur iceux sur les flans, & à la
taye qui est sur le foye auec les rongnōs, 10 Com-
me on prēd du bœuf du sacrifice des pacifiques: &
le Sacrificateur en fera perfum sur l'autel de l'ho-
locauste: 11 Mais il portera hors de l'ost la peau
du veau & toute sa chair auec sa teste, ses iābes, ses
entrailles, & sa fiente, 12 Et tout le veau à vn
lieu net, où on espand les cendres: & le bruslera sur
le bois au feu. Il sera bruslé au lieu où on espand
la cendre. 13 Et si toute la congregation d'Is-
rael a offensé ignoramment, & le cas soit caché à
la congregation, & ont fait quant à l'vn des com-
mandemens du Seigneur, ce qui ne se doit faire,
& ont peché: 14 Puis leur soit cognu le peché
qu'ils ont commis: la congregation offrira vn veau
pour le peché, & l'amenera deuant le tabernacle
de conuenance 15 Et les anciens de la con-
gregation appuyeront leurs mains sur la teste du
veau deuant le Seigneur, & on tuora le veau de-
uant le Seigneur. 16 Et le Sacrificateur qui est
oinct, portera du sang au tabernacle de conuenāce.
17 Lequel mouillera son doigt au sang, & en fera as
persion deuāt le Seigneur cōtre le voile. 18 Et en
mettra sur les cornes de l'autel qui est deuāt le Sei-
gneur au tabernacle de conuenance. Puis espandra
tout le sang du veau. cōtre le soubassemēt de l'autel
de l'holocauste, qui est à la porte du tabernacle de
cōuenance. 19 Et ostera toute la graisse d'iceluy, &
en fera perfum sur l'autel: 20 Et fera de ce veau cō
me il a fait du veau pour son peché. Et le Sacrifica-

teur fera la recōciliation pour eux, & il leur ſera
pardōné. 21 Et retirera hors de l'oſt le veau, & le
bruſlera cōme il a bruſlé le premier veau : car c'eſt
l'offrāde pour le peché de la cōgregatiō. 22 Que ſi le
Prince a peché,& ait fait par ignorāce *quant à vn* de
tous les cōmandemens du Seigneur ſon Dieu, ce
qu'il ne doit faire,& ait delinqué: 23 Puis luy ſoit
cognu ſon peché,par lequel il a offenſé,il apportera
pour ſacrifice vn cheureau des cheures,maſle, ſans
macule. 24 Et appuyera ſa main ſur la teſte du
cheureau,& le tuera au lieu où on tue l'holocauſte
deuant le Seigneur,car c'eſt offrande pour le peché.
25 Puis le Sacrificateur prendra auec ſon doigt du
ſang de l'offrande pour le peché, & le mettra ſur les
cornes de l'autel de l'holocauſte,& eſpandra de ſon
ſang contre le ſoubaſſement dudit autel de l'holo-
cauſte. 26 Et fera perfum de toute ſa graiſſe ſur l'au
tel,comme la graiſſe du ſacrifice des pacifiques. Ain
ſi le Sacrificateur fera la reconciliation pour luy,
touchant ſon peché,& il luy ſera pardonné. 27 I-
tem, ſi vne perſonne offenſe par ignorance d'en-
tre le peuple du pays, en faiſant quant à vn des
commandemens du Seigneur ce qu'on ne doit fai-
re,& ait peché: 28 Puis ſon peché qu'il a perpe-
tré luy ſoit cognu, il apportera ſon oblation d'vn
cheureau des cheures, femelle ſans macule, pour
ſon peché qu'il a perpetré. 29 Et appuyera ſa
main ſur la teſte de l'oblation pour le peché, & im-
molera l'oblation pour le peché au lieu de l'holo-
cauſte. 30 Lors le ſacrificateur prēdra de ſon ſang
auec ſon doigt, & le mettra ſur les cornes de l'au-
tel de l'holocauſte: & eſpandra tout le ſang du ſa-
crifice vers le ſoubaſſement de l'autel. 31 Et oſte-
ra toute ſa graiſſe, comme la graiſſe s'oſte de deſſus
le ſacrifice des pacifiques. Le Sacrificateur auſsi en
fera perfumigation ſur l'autel en ſouëfue odeur
au Seigneur,& fera la reconciliation pour luy: & il
luy ſera pardonné. 32 Et s'il veut apporter quel-
que agneau pour l'oblation de ſon peché,il apporte
ra vne femelle ſans macule. 33 Et appuyera ſa maī
ſur la teſte de l'offrande pour le peché, & l'immole-

ra pour le peché au lieu où on immole l'holocau-
ste. 34 Puis le Sacrificateur prendra auec son
doigt, du sang du sacrifice pour le peché, & le met-
tra sur les cornes de l'autel de l'holocauste, & espan
dra tout son sang contre le soubassement dudit au-
tel. 35 Si ostera toute sa graisse, comme s'oste la
graisse de l'agneau du sacrifice des pacifiques. Le Sa
crificateur aussi en fera persum sur l'autel, selon le
sacrifice du Seigneur fait par feu, & fera reconcilia-
tion pour luy, touchant son peché qu'il a perpetré:
& il luy sera pardonné.

CHAP. V.

¶ L'oblation de celuy lequel estant interrogué par ser ment, cele l'iniquité. Celuy qui aura touché quelque cho se immonde. Celuy qui se sera pariuré.

ITem, si la personne ayant peché, & ouy la voix du
iurement, & qu'il soit tesmoin, ou qu'il l'ait veu,
ou qu'il l'ait ouy: s'il ne le denonce, il portera son i-
niquité. 2 Ou si la personne touche à quelque
chose souillee, soit à la charongne des animaux im-
mondes, soit à la charongne des bestes immondes,
soit à la charongne des reptiles immondes, & luy
est caché, il est souillé, & a peché 3 Ou s'il touche
à l'ordure de l'homme, selō toute son ordure en la-
quelle il se souille, & luy est caché, puis le cognoist,
il a peché, 4 Ou si la personne iure en proferant
des leures pour mal-faire, ou bien-faire, selon tou-
tes les choses que l'homme prononce en iurant, &
luy est caché, puis le sait: il est coulpable pour vn de
ces points. 5 Et quand il aura offensé en l'vn d'i-
ceux, il confessera qu'il a peché en cela. 6 Puis ap
portera l'offerte de son offense au Seigneur pour
son peché qu'il a perpetré, assauoir vne femelle de
de la bergerie, soit agneau ou cheureau des cheures
pour le peché. Lors le Sacrificateur fera reconcilia-
tion pour luy de son peché. 7 Et s'il n'a pas en
main vne brebis, il offrira au Seigneur deux tourte-
relles, ou deux pigeons de colombe pour son pe-
ché qu'il a cōmis, l'vn pour le peché, & l'autre pour
l'holocauste. 8 Et les apportera au Sacrificateur, le
quel presentera premierement celuy qui est pour le
peché. Et taillera sa teste vers le col, sans la diuiser.

9 Lors

9 Lors espádra sur le costé de l'autel du sang pour
e peché:& ce qui restera du sang, il le pressera con
re le soubassement de l'autel: car c'est *oblation* pour
e peché. 10 Et de l'autre en fera vn holocauste se-
on la coustume : & le Sacrificateur le reconciliera
le son peché qu'il a perpetré,& luy sera pardonné.
1 Que s'il n'a en main deux tourterelles , ou deux
igeons de colombe, celuy qui a peché apportera
our son peché son oblation de la fine farine, la
ixieme partie d'Epha, sans mettre sur icelle ni
uile ni encens, car c'est *oblation* pour le peché.
2 Il l'apportera donc au Sacrificateur, lequel em-
oignera vne pleine poignee d'icelle pour sa com-
nemoration, & le fera fumer sur l'autel selon le
acrifice du Seigneur fait par feu: car c'est *obla-
tion* pour le peché. 13 Ainsi le Sacrificateur le
econciliera par l'vne de ces choses de son pe-
hé qu'il a perpetré, & luy sera pardonné. Et ap-
artiendra au Sacrificateur comme offerte d'obla-
ion. 14 Et le Seigneur parla à Moyse, disant,
5 Quand la persone aura fait preuarication & pe-
hé par ignorãce és choses sanctifiees au Seigneur,il
pportera *l'offerte pour* son peché: assauoir vn mou-
on sans macule d'entre les brebis, du prix de deux
cles pour le peché, selon le poids du sanctuaire:
6 Et ce en quoy il a offensé de la chose saincte, il
restituera,& luy adioustera la cinquieme partie,
a la baillant au Sacrificateur. Et le Sacrificateur
reconciliera par vn mouton *d'oblation pour* le pe
hé,& il luy sera pardonné. 17 Item,si la person-
e a peché, faisant quant à l'vn de tous les com-
andemens du Seigneur, ce qui ne doit estre fait,
ne le cognoisse point en pechant,il portera la pei-
e de son iniquité. 18 Il apportera donc au Sacri-
cateur vn mouton sans macule de la bergerie,se-
on l'estime du delit. Et le Sacrificateur le recon-
liera de son erreur qu'il ne cognoissoit point, &
n estoit ignorant:lors luy sera pardonné. 19 Car
'est *l'oblation du* peché qu'il a commis contre le
eigneur.

CHAP. VI.

¶ *La peine de celuy qui nie le depost. Quelle o-*

blation il doit pour son peché. La loy de l'holocauste. Le feu continuel.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Quand la
personne aura peché, & aura transgressé contre
le Seigneur, desniant à son prochain le depost, ou
la chose mise entre ses mains, ou qu'il l'aura ra-
uie ou prinse par violence à son prochain. 3 Ou
s'il a trouué quelque chose perdue, & la desnie
Nomb. iurant faussement, *sur l'vne de toutes les cho-
5.6. ses qu'il aduient à l'homme de faire en y pechant:
4 Parquoy s'il y offense & peche, il rendra la
chose rauie qu'il a rauie: soit le pillage qu'il a prins
par violence, ou le depost qui luy auoit esté don-
né en charge, 5 Soit la chose perdue qu'il a re-
trouuee, ou toute chose dequoy il auoit iuré
faussement. Il le restituera donc auec le sort, &
adioustera le quint par dessus à celuy à qui il ap-
partenoit, luy baillant au iour de *l'oblation faite
pour* son delit. 6 Il apportera aussi au Sacrifi-
cateur pour le Seigneur l'oblation d'vn mouton
sans macule d'entre les brebis, selon l'estime du
delit. 7 Et le Sacrificateur le reconciliera de-
uant le Seigneur: & luy sera fait pardon de cha-
cune chose qu'il a faite en pechant. 8 Et le Sei-
gneur parla à Moyse, disant, 9 Commande à
Aaron & à ses fils, & leur di, Voici la loy de l'ho-
locauste, C'est que l'holocauste demeurera brus-
lant sur l'autel toute la nuict iusques au matin, &
le feu ardra audit autel. 10 Et le Sacrificateur
vestira sa robbe de lin, aussi chaussera ses brayes
sur sa chair: & ostera les cendres quand le feu au-
ra consumé l'holocauste sur l'autel, puis il les met-
tra aupres de l'autel. 11 Et despouillera ses ve-
stemens, & se vestant d'autres vestemens, il tran-
sportera les cendres hors de l'ost en vn lieu net.
12 Mais le feu bruslera sur l'autel sans esteindre:
& le Sacrificateur fera brusler le bois sur iceluy
tous les matins, & ordonnera l'holocauste sur ice-
luy, faisant perfumigation des graisses des *obla-
tions* pacifiques. 13 Le feu ardra incessamment
sur l'autel, sans esteindre. 14 Item, la loy *du sa-
crifice* d'oblation que les fils d'Aaron offriront de-
uant

uant le Seigneur à l'autel, sera telle: 15 Il ostera
vne poignee de fleur de farine de l'oblatió,& de son
huile,& tout l'encens qui est sur l'oblation,& le fe-
ra brusler en souëfue odeur, pour la commemora-
tion au Seigneur: 16 Mais ce qui restera d'iceluy,
Aaron & ses fils le mangeront. Il se mangera sans
leuain au sainct lieu,au paruis du tabernacle de cō
uenance. 17 Il ne sera donc point pestri auec le-
uain. Ie leur ay donné ceste portion de l'oblation
faite par feu,qui est chose tressainte, ainsi que pour
l'offense,& le peché. 18 Tout masle des enfans
d'Aaron le mangera. C'est ordonnance perpetuelle
en vos aages des sacrifices du Seigneur: quiconque
les touchera, qu'il soit sanctifié. 19 Et le Sei-
gneur parla à Moyse, disant, 20 Voici l'oblation
d'Aaron & de ses fils, qu'ils offriront au Seigneur
au iour de leur onction: *assauoir*, de la fine farine la
dixieme partie d'Epha pour oblation perpetuelle,
la moitié d'icelle au matin, & l'autre moitié au
soir. 21 On l'apprestera en la paesle auec l'hui-
le: tu l'apporteras ainsi fritte, & offriras les pieces
cuittes de l'oblation en souëfue odeur *d'oblation*
au Seigneur. 22 Et le Sacrificateur qui sera
oinct au lieu de luy d'entre ses fils, le fera par or-
donnance perpetuelle au Seigneur: on en fera pour
fumigation du tout. 23 Toute l'oblation du Sa-
crificateur sera consumee,sans en manger. 24 Et
le Seigneur parla à Moyse, disant, 25 Parle à
Aaron & à ses fils, & leur di, La loy de *l'oblation
pour* le peché sera telle: au lieu où sera tué l'holo-
causte, *le sacrifice pour* le peché sera tué deuant le
Seigneur: car c'est chose tressaincte. 26 Le Sacri-
ficateur mangera ceste oblation pour le peché: el-
le sera mangee au sainct lieu, au paruis du taber-
nacle de conuenance. 27 Quiconque la touche-
ra,sera sainct. Que si le vestement est arrousé de son
sang, il sera laué au sainct lieu. 28 Et le vaisseau
de terre auquel elle aura cuit,sera rompu: mais si le
vaisseau auquel elle aura cuit est d'airain, il sera es-
curé & laué d'eau. 29 Tout masle d'entre les Sacrifi *Hebr.*
cateurs la mágera: car c'est chose tressaincte. 30 Tou 13.13.
te oblatió pour le peché (*de laquelle le ság se por- *sus* 4.5.

te au tabernacle de conuenance pour la reconciliation au sanctuaire) ne sera point mangee : mais elle sera bruslee au feu.

CHAP. VII.

¶ La loy de l'oblation pour le delit. La loy du sacrifice des pacifiques. A quelle fin s'offrent.

Item, s'ensuit la loy de l'oblation pour le delit, laquelle est chose tressaincte. 2 Au lieu où on tue l'holocauste, là sera tuee l'oblation pour le delit, & le sang d'icelle espandu sur l'autel à l'entour. 3 Et offrira toute sa graisse auec sa queuë, & sa graisse qui couure ses entrailles.
4 Si ostera les deux rongnons auec la graisse qui est sur iceux aux flans, & la taye qui est sur le foye.
5 Puis le Sacrificateur le fera fumer sur l'autel: car c'est sacrifice fait par feu au Seigneur pour le delit. 6 Tout masle d'entre les Sacrificateurs en mangera au sainct lieu : car c'est chose tressaincte. 7 L'oblation pour le delit sera telle comme l'oblation pour le peché, ayans vne mesme loy. Ce dequoy le Sacrificateur aura fait reconciliation, luy appartiendra. 8 Et le Sacrificateur offrãt l'holocauste de l'homme, aura la peau de l'holocauste qu'il a offert. 9 Aussi tout sacrifice qu'on cuit au four, & tout ce qui s'appreste en la chaudiere & en la paesle, appartiendra au Sacrificateur qui l'offre. 10 Et tout sacrifice pestri à l'huile, & ce qui est sec, appartiendra à tous les fils d'Aaron autant à l'vn comme à l'autre. 11 Item, voici la loy du sacrifice des pacifiques qu'on offrira au Seigneur.
12 S'il offre iceluy pour rendre graces, il offrira des gasteaux pestris à l'huile, & des tourteaux sans leuain oincts d'huile, & de la fine farine fritte en maniere de gasteaux pestris à l'huile, pour le sacrifice d'action de graces. 13 Il offrira aussi son oblation de gasteaux de pain leué, pour le sacrifice de ses pacifiques, qui est offert pour recognoissance. 14 Et en offrira l'vn de toute oblation pour esleuation au Seigneur : & sera au Sacrificateur qui respandra le sang des pacifiques 15 Pareillement la chair du sacrifice de recognoissance de ses pacifiques, sera mangee au iour de son oblation

blation, sans en laisser d'icelle iusques au l'endemain.
16 Si le sacrifice de son oblation est par vœu, ou fait volontairement, il sera mangé au iour qu'il presentera son sacrifice: mais s'il y a quelque chose demeuree iusques au lendemain, il se mangera.
17 Mais ce qui sera demeuré de la chair du sacrifice au troisieme iour, il sera bruslé au feu.
18 Si aucun mange de la chair du sacrifice de ses pacifiques au troisieme iour, il ne sera point agreable, l'ayant offert, & ne luy sera de rien estimé, mais sera souillure: & la personne qui en aura mangé, en portera son iniquité.
19 La chair aussi qui aura touché à quelque chose souillee, ne sera point mangee, mais sera bruslee au feu: & quiconque sera net il mangera de ceste chair
20 Et la personne qui mangera la chair du sacrifice des pacifiques estant au Seigneur, & son ordure soit sur elle, telle personne sera exterminee de son peuple.
21 Si la personne touche quelque chose souillee que ce soit, soit ordure d'homme, ou de la beste immonde, ou de quelque reptile, & vienne à manger de la chair du sacrifice des pacifiques qui est au Seigneur: ceste personne sera exterminee de son peuple.
22 Et le Seigneur parla à Moyse, disant,
23 Parle aux enfans d'Israel, & leur di, Vous ne mãgerez point aucune graisse de bœuf, d'agneau, ne de cheure.
24 Et la graisse de beste morte ou estranglee, se pourra appliquer à tout vsage: mais vous ne mangerez point d'icelle.
25 Car quiconque mangera de la graisse de la beste, delaquelle on offre en sacrifice fait par feu au Seigneur, la personne qui en aura mangé, sera exterminee de son peuple.
26 Vous ne mãgerez point tout sang en vos habitations, soit d'oiseaux ou de bestes.
27 Toute personne qui mangera de quelque sang, sera exterminée de sõ peuple.
28 Et le Seigneur parla a Moyse, disant,
29 Parle aux enfans d'Israel, & leur di, Celuy qui offrira le sacrifice de ses pacifiques au Seigneur, il apportera au Seigneur son oblation du sacrifice de ses pacifiques.
30 Il conduira par sa main l'oblation du Seigneur faite par feu: il apportera la graisse auec la poictrine, offrant la poictrine

en l'esleuant deuant le Seigneur. 31 Puis le Sacri-
ficateur fera brusler la graisse sur l'autel: mais la
poictrine sera à Aaron & à ses fils. 32 Vous don-
nerez aussi l'espaule dextre au Sacrificateur pour
l'esleuation de vos sacrifices pacifiques. 33 Et à
celuy qui offre le sang & la graisse des pacifiques
d'entre les fils d'Aaron, appartiendra l'espaule dex-
tre pour sa part: 34 Car i'ay retenu la poictrine &
l'espaule d'esleuatiõ des enfans d'Israel d'entre vos
sacrifices pacifiques, & les ay donnees à Aaron Sa-
crificateur & à ses fils, en ordonnance perpetuelle
d'entre les enfans d'Israel. 35 L'onctiõ d'Aaron est
telle, & l'onction de ses fils, pour l'oblation du Sei-
gneur faite par feu au iour qu'il les presenta pour
faire la sacrificature. 36 Ce que le Seigneur a com
mandé de leur donner au iour qu'il les a oincts
d'entre les enfans d'Israel en ordonnãce perpetuel-
le pour leurs generatiõs. 37 Telle est dõc la loy de
l'holocauste du sacrifice, de l'oblatiõ pour le peché,
de *l'oblation pour* le delit, des consecrations, & du
sacrifice des pacifiques. 38 Laquelle le Seigneur a
cõmandee à Moyse en la mõtagne de Sinai, au iour
qu'il commanda aux enfans d'Israel d'offrir leurs
oblations au Seigneur au desert de Sinai.

CHAP. VIII.

¶ *De la consecration d'Aaron, & de ses fils.*

EN apres le Seigneur parla à Moyse, disant,
2 Pren Aaron auec ses fils, les vestemẽs, l'huile
d'onction, vn boueau pour l'oblation du peché,
deux moutõs, & vne corbeille de pains sans leuain
3 Puis assemble toute l'Eglise à la porte du taber-
nacle de conuenance. 4 Moyse donc fit comme
le Seigneur luy auoit commandé, en assemblãt tou-
te l'Eglise à la porte du tabernacle de conuenance.
5 Et Moyse dit à la congregation, Voici ce que le
Seigneur a commandé de faire. 6 Et Moyse fit
approcher Aaron & ses fils: & le laua en l'eau.
7 Et mit sur luy la tunique, & le ceignit du bau-
drier, & le vestit de la robbe, & mit sur luy l'Ephod,
& le ceignit auec la bordure d'Ephod, & l'estraignit
auec le mesme. 8 Puis il mit sur luy le pectoral,
posant audit pectoral Vrim & Thumim. 9 Itẽ, mit
la mittre

la mittre dessus son chef, posant sur ladite mittre
vers sa face, la lame d'or, sainct couronnemẽt, com-
me le Seigneur l'auoit cõmãdé à Moyse. 19 Adõc
Moyse print l'huile d'onctiõ, & oignit le tabernacle,
& toutes les choses qui estoyent en iceluy, & les
sanctifia. 11 Et d'iceluy arrousa l'autel par sept fois
oignant ledit autel, tous ses vaisseaux, le cuueau &
son soubassement pour les sanctifier. 12 Itẽ, respã-
dit de l'huile de l'onction sur le chef d'Aaron, & l'oi-
gnit pour le sanctifier. 13 Puis Moyse fit approcher
les fils d'Aarõ, & leur fit vestir les tuniques, & les cei
gnit de baudriers, & leur lia les chapeaux, comme
le Seigneur auoit cõmandé à Moyse. 14 Lors fit ap
procher le boueau de *l'oblation pour* le peché, &
Aaron auec ses fils appuya ses mains sur la teste du
boueau de l'oblation pour le peché. 15 Et Moyse
le tua, puis print le sang, & le mit auec son doigt sur
les cornes de l'autel à l'entour, & nettoya l'autel, &
respandit le sang au soubassement dudit autel: ainsi
le sanctifia pour faire reconciliation sur iceluy.
16 Puis il print toute la graisse qui estoit sur les en
trailles, & la taye du foye, les deux rongnons auec
leur graisse, lesquels Moyse fit fumer sur l'autel.
17 Mais il fit brusler au feu hors de l'ost le boueau
auec sa peau, sa chair, & sa fiente, *cõme le Seigneur *Exode*
auoit cõmandé à Moyse. 18 Item, il fit amener le 29.4.
mouton de l'holocauste: & Aarõ & ses fils appuye-
rent leurs mains sur la teste dudit moutõ. 19 Puis
Moyse le tua, & respãdit le sãg sur l'autel à l'ẽtour.
20 Et le departit par pieces, & fit brusler la teste,
les membres, & la taye & les entrailles, 21 Si laua
d'eau les iãbes, & fit brusler tout le moutõ sur l'au-
tel. Car c'estoit holocauste en odeur paisible d'obla
tiõ bruslee au Seigneur, comme il auoit cõmandé à
Moyse. 22 Pareillement fit presenter le second mou
ton: assauoir, le mouton de la consecration: puis Aa
ron & ses fils appuyerent leurs mains sur la teste
dudit moutõ. 23 Et Moyse le tua, & print du sang
d'iceluy, & le mit sur le mol de l'aureille dextre
d'Aaron, & sur le pouce de sa main dextre, & sur
le pouce de son pied dextre. 24 Puis fit approcher
les fils d'Aaron, & mit du sang sur le mol de leur

oreille dextre, sur leur main dextre, & sur le pou-
ce de leur pied dextre: & respandit le sang sur l'au-
tel à l'entour. 25 Apres il print la graisse, la queuë,
& toute la graisse qui est sur les entrailles, & la taye
du foye, & les deux rongnons auec leur graisse, &
l'espaule dextre. 26 Il print aussi de la corbeille
des pains sans leuain qui estoit deuant le Seigneur,
assauoir, vn gasteau sãs leuain, & vn gasteau de pain
fait à l'huile, & vn tourteau, & les mit sur les grais-
ses, & sur l'espaule dextre. 27 Puis mit toutes
ces choses sur les mains d'Aaron, & sur les mains de
ses fils, & les esleua deuant le Seigneur. 28 Apres
Moyse les receut de leurs mains, & les fit brusler
sur l'autel en holocauste. Car c'est consecration en
odeur paisible d'oblation bruslee au Seigneur.
29 Aussi Moyse print la poictrine du mouton de
la consecration, & l'esleua en la tournant deuant le
Sus 7. 33. Seigneur, laquelle Moyse eut pour part, *comme
le Seigneur luy auoit commandé. 30 Item, Moyse
print de l'huile d'onction, & du sang qui estoit sur
l'autel, & en fit aspersion sur Aaron & sur ses ve-
stemens, sur ses fils, & sur les vestemens de ses fils
auec luy. Ainsi, il sanctifia Aaron & ses vestemens,
ses fils, & les vestemens de ses fils auec luy. 31 En
apres, Moyse dit à Aarõ, & à ses fils, Cuisez la chair
à la porte du tabernacle de conuenance, & illec la
Exode 29. 32, sous 24. 9. mãgerez, * & le pain qui est en la corbeille des con-
secrations: comme il m'est commãdé, disant, Aaron
& ses fils mangerõt ces choses. 32 Mais vous brus-
lerez au feu le relief de la chair, & du pain. 33 Et
ne sortirez de sept iours de la porte du tabernacle
de conuenance, iusqu'au temps que les iours de vo-
stre consecration soyent accõplis: car en sept iours
on cõsacrera vos mains. 34 Comme en ce iour-ci
il on a esté fait, aussi le Seigneur a commandé de
faire ci apres pour vostre reconciliation. 35 Vous
demeurerez donc à la porte du tabernacle de con-
uenance par sept iours, iour & nuict, & obseruerez
la garde du Seigneur, afin que vous ne mouriez: car
ainsi m'a-il esté commandé. 36 Ainsi Aaron & ses
fils firent toutes les choses que le Seigneur auoit
commandees par les mains de Moyse.

CHAP.

CHAP. IX.

¶ Le premier sacrifice offert par Aaron. Il fait reconciliation tant pour soy que pour le peuple. Il le benit. La gloire du Seigneur apparoist à tout le peuple.

ET au huitieme iour Moyse appela Aaron, & ses
fils, & les anciens d'Israel: puis il dit à Aaron,
2 *Pren vn ieune veau pour le peché, & vn mou- Exode
ton pour l'holocauste, sans macule, & les presente 29,1.
deuant le Seigneur. 3 Si parleras aux enfans d'Is
rael disant, Prenez vn bouc des cheures pour le pe-
ché, vn veau, & vn agneau d'vn an, qui soyent sans
macule pour l'holocauste: 4 Et vn bœuf & vn mou
ton pour les pacifiques, à sacrifier deuant le Sei-
gneur, & vne offerte pestrie à l'huile: car auiour-
d'huy le Seigneur vous apparoistra. 5 Adonc ils
prindrent les choses que Moyse auoit comman-
dees deuant le tabernacle de conuenance. Et tou-
te la congregation s'approcha, & assista deuant le
Seigneur. 6 Puis Moyse dit, Voici que le Seigneur
vous commande de faire, & la gloire du Seigneur
vous apparoistra. 7 Et Moyse dit à Aaron, Ap-
proche-toy de l'autel, & fay ton oblation pour le
peché, & ton holocauste, & fay reconciliation tant
pour toy que pour le peuple: fay aussi l'oblation
pour le peuple, & l'offerte pour la reconciliation
d'iceux, comme le Seigneur l'a commandé. 8 A-
lors Aaron s'approcha de l'autel, & tua le veau
de l'oblation pour son peché. 9 Et les fils
d'Aaron luy presenterent le sang & trempa son
doigt dedans le sang, & le mit sur les cornes de
l'autel. Puis espandit le sang au soubassement du-
dit autel: 10 Mais de la graisse & des rongnons, &
de la taye du foye de *l'oblation pour* le peché, il en
fit perfum sur l'autel, comme le Seigneur l'auoit
commandé à Moyse. 11 Et brusla au feu la chair
& la peau hors de l'ost. 12 Aussi il tua l'holocauste:
& les fils d'Aarō luy baillerēt le sang, lequel il res-
pandit sur l'autel à l'entour. 13 Et luy appareille-
rēt l'holocauste auec ses pieces, & la teste, de laquel
le il fit perfum sur l'autel: 14 Et laua les entrailles
& les iābes, desquelles il fit perfum sur l'holocauste
par dessus l'autel. 15 Puis offrit l'oblation pour le

peuple, & print vn bouc pour le peché du peuple, &
le tua, & le nettoya comme le premier: 16 Et
l'offrit en holocauste, & en fit selon la coustume.
17 Et presenta le sacrifice, & emplit sa main d'i-
celuy, & le fit fumer sur l'autel outre l'holocauste
du matin. 18 Il tua aussi vn bœuf & vn mouton
pour le sacrifice des pacifiques, qui estoit au peu-
ple:& les fils d'Aaron luy appresterent le sang, le-
quelil espandit sur l'autel à l'entour. 19 Et *ap-
porterent* les graisses du bœuf & du mouton, la
queuë, & ce qui couure les entrailles, & les ron-
gnons, & la taye du foye. 20 Et mirent les graisses
sur la poictrine, & fit fumer les graisses sur l'autel.
21 Et Aaron esleua la poictrine & l'espaule dextre
en la tournant deuant le Seigneur, comme il auoit
commandé à Moyse. 22 Aaron aussi esleua sa
main au peuple, & les benit, & descendit apres a-
uoir fait l'oblation pour le peché, & l'holocau-
ste & les pacifiques. 23 Apres Moyse & Aaron
vindrẽt au tabernacle de conuenance, & estans for-
tis benirent le peuple: & la gloire du Seigneur ap-
parut à tout le peuple. 24 Et le feu issit de la fa-
ce du Seigneur, & cõsuma sur l'autel l'holocauste, &
les graisses. Ce que voyant tout le peuple, le loua, &
en s'escriant se prosterna sur sa face.

CHAP. X.

¶ *Nadab & Abiu offrent du feu estrange. Ils sont deuorez par feu, & meurent.*

Nomb. M*Ais les enfans d'Aaron, Nadab & Abiu, prin-
3.4, & drent chacun son encensoir, & y mirent du feu,
26.61, & y firent perfumigation: & offrirent deuant le Sei-
1.chro. gneur du feu estrange, lequel il ne leur auoit point
24.2. commandé. 2 Adonc le feu issit de deuant le Sei-
gneur, & les deuora, & moururẽt deuãt le Seigneur.
3 Lors Moyse dit à Aaron, C'est ce que le Seigneur
auoit prononcé, disant, Ie seray sanctifié en ceux
qui s'approcheront de moy, & seray glorifié en
la presence de tout le peuple. Et Aaron se tint coy.
4 Et Moyse appela Misael & Elizapham les fils
d'Oziel, oncle d'Aaron: ausquels il dit, Approchez,
& portez vos freres de deuant le sanctuaire hors
de l'ost. 5 Adonc s'approcherent, & les porterent
auec

auec leurs tuniques hors le tabernacle, cóme Moy-
se auoit dit. 6 Puis Moyse dit à Aaron, à Eleazar,
& à Ithamar ses fils, Ne descouurez point vos
chefs, & ne deschirez vos vestemens, afin que vous
ne mouriez, & que l'indignation vienne sur toute
la congregation. Que vos freres (toute la maison
d'Israel) pleurent la brusture que le Seigneur a en-
flammee. 7 Et ne sortez point de la porte du ta-
bernacle de conuenance, que parauenture ne mou-
riez: car l'huile de l'onctió du Seigneur est sur vous.
Et ils firent comme Moyse auoit dit. 8 Et le Sei-
gneur parla à Aaron disant, 9 Toy & tes fils ne
beurez point de vin ne de ceruoise, quand vous de-
mrez venir au tabernacle de conuenance, afin que
vous ne mouriez. C'est ordonnance perpetuelle en
vos aages. 10 Et ce afin de discerner entre la
chose saincte, & la profane : & entre la chose fouil-
lee, & la nette : 11 Afin d'enseigner aux enfans
d'Israel les ordonnances que le Seigneur leur a
dites par la commission de Moyse. 12 Et Moy-
se parla à Aaron, à Eleazar, & à Ithamar ses
fils, qui estoyent restez, Prenez, *dit-il*, l'oblation
qui est demeuree des sacrifices du Seigneur faits
par feu, & la mangez sans leuain, aupres de
l'autel : car c'est chose tressaincte. 13 Vous la
mangerez au lieu sainct : car c'est ordonnance à
toy & à tes fils, du sacrifice fait par feu au Sei-
gneur, pourtant qu'ainsi m'est commandé. 14 Si
mangerez la poictrine & l'espaule d'esleuation en
lieu net, toy, tes fils, & tes filles auec toy, car c'est or
donnance à toy, & à tes fils, donnee des sacrifices
pacifiques des enfans d'Israel. 15 Ils offriront l'es-
paule, & la poictrine d'esleuation, auec le sacrifice
fait par feu des graisses, en l'esleuant deuant le Sei-
gneur. Et ce te sera & à tes fils auec toy en ordónan
ce perpetuelle, comme le Seigneur l'a commandé.
16 Puis Moyse cerchoit le bouc de l'oblation pour
le peché, & voici il estoit bruslé: dont il fut courrou-
cé contre Eleazar & Ithamar les fils d'Aaron, qui
estoyent demeurez, disant, 17 Pour quelle raison
n'auez-vous point mãgé *l'oblation du* peché au lieu

sainct? Car c'est chose tressaincte : si vous est donnee pour porter l'iniquité de la congregation, afin de les reconcilier deuant le Seigneur. 18 Voici, son sang n'a point esté porté dedans le sanctuaire. Vous la deuiez donc manger au sanctuaire,
Sus 6. 26. *comme ie l'auoye commandé. 19 Et Aaron
respondit à Moyse, Voici, auiourd'huy ils ont offert leur *oblation pour le* peché, & leur holocauste deuant le Seigneur: & le semblable m'est aduenu. Et si i'eusse mangé auiourd'huy l'oblation pour le peché, eust-il pleu au Seigneur? 20 Quand Moyse eut ouy cela, il luy pleut.

CHAP. XI.

¶ *La loy des bestes nettes ou souillees. Vous serez saincts, car ie suis sainct.*

PVis le Seigneur parla à Moyse, & à Aaron, leur disant, 2 Parlez aux enfans d'Israel, & leur dites, *Ceux-ci sont les animaux que vous mangerez d'entre toutes les bestes qui sont sur la terre.

Deut. 14. 4.

3 Vous mangerez de tout ce qui a l'ongle diuisé, & a fente aux ongles, & rumine d'entre les bestes.
4 Toutesfois vous ne mangerez point ceux qui ruminent, ou qui ont l'ongle diuisé seulement, comme le chameau : car il rumine, mais il n'a point l'ongle diuisé, dont iceluy vous est souillé.
5 Item, le conil : car il rumine, mais il ne diuise point l'ongle: dont iceluy vous est souillé. 9 Item, le lieure : car il rumine, mais il ne diuise point l'ongle : dont iceluy vous est souillé. 7 Item, le pourceau : car il a l'ongle diuisé, & l'ongle fendu, & ne rumine point: dont iceluy vous est souillé.
8 Vous ne mangerez point de leur chair, & ne toucherez point à leur charongne : car elles vous sont souillees. 9 Vous mangerez ce qui s'ensuit de tout ce qui est és eaux. Vous mangerez tout ce qui a nageoires, & escailles és eaux, tant en la mer qu'és fleuues. 10 Mais vous ne mangerez point de tout ce qui n'a nulles nageoires & escailles, soit en la mer ou és fleuues, tant de tout reptile des eaux, que de toute chose viuante és eaux : car ce vous est abomination. 11 Elles vous seront donc en abomination, vous ne mangerez point de leur chair

chair & aurez en abomination leur charongne.
12 Car tout ce qui n'a point d'ailettes & d'escailles
vous est abomination. 13 Item, d'entre la volaille
vous aurez ces choses en abomination, & n'en
mangerez point: l'Aigle, l'Orphray, le Faucon,
14 Le Milan,& l'Autour selon leur espece, 15 Tout
Corbeau selon son espece, 16 L'Austruche,la *Hul-
lote,le Cocu,& l'Esperuier selon leur espece, 17 La
Chuette, le Plongeon, le Hibou, 18 Le Cigne, le
Cormorāt,le Pellican, 19 La Cigōgne,& le Heron,
selon leur espece, & la Huppe,& la Chauue-souris.
20 Et tout reptile d'oiseau cheminant sur les qua-
tre *pieds* vous sera abominable. 21 Toutesfois vous
mangerez ce qui s'ensuit de tout reptile volant,che
minant à quatre *pieds*, lequel n'a nuls genoux sur
ses pieds pour sauter auec iceux sur la terre.
22 Voici donc ce que vous en mangerez: assauoir,
la Sauterelle selon son espece, & Selaam selon son
espece, & Hargol selon son espece, & Hagab selon
son espece. 23 Mais tout reptile volant,ayāt qua-
tre pieds vous est abominable, 24 Et par eux serez
pollus.Quiconque attouchera leur charongne,sera
souillé iusqu'au vespre. 25 Quiconque aussi por-
tera leur charongne,lauera ses habillemens, & sera
souillé iusqu'au soir. 26 Toute beste qui a l'ongle
diuisé,&n'a point l'ongle fendu,&ne rumine point,
vous sera souillé.Quiconque donc les touchera,se-
ra souillé. 27 Et tout ce qui chemine sur ses pattes
entre tous animaux qui cheminent à quatre *pieds*,
vous sera souillé. Quiconque touchera à leur cha-
rongne, sera souillé iusqu'au vespre. 28 Et celuy
qui portera leur charongne,lauera ses vestemens,&
sera souillé iusqu'au vespre: car elles vous sont
souillees: 29 Ceci vous sera souillé entre les repti-
les rampans sur la terre,assauoir la *Mustelle,la Sou-
ris,la Grenouille,selon leur espece, 30 Le Herisson,
la Tortue,la Lesarde,la Limace,& la Taupe. 31 Ces
choses vous sont souillees entre toutes les reptiles:
quiconque donc les touchera quand elles seront
mortes,sera souillé iusqu'au vespre. 32 Aussi tout
ce sur quoy il tombera quelque chose d'icelles
quand elles seront mortes, sera souillé, tant le

*ou, Chahuan.

*ou, Bellette.

vaisseau de bois, que la robbe, ou la peau, ou le sac,
& tout vaisseau dequoy on mesnage, il sera mis en
l'eau, si sera souillé iusqu'au vespre: ainsi sera net.
33 Mais tous vaisseaux de terre dedans lesquels
tombera quelque chose d'icelle: tout ce qui est de-
dans iceux sera souillé, & les casserez, 34 Et toute
viande qu'on mange, sur laquelle sera respandue
ceste eau, sera souillee: & tout bruuage qu'on boit
sera souillé en tout vaisseau. 35 Tout ce aussi sur
quoy il cherra quelque chose de leur charongne,
sera souillé. Le four & la cheminee souillees, seront
ruinees: car elles vous sont souillees: 36 Toutes-
fois la fontaine ou le puits, *ou autre* assemblee d'eau
sera nette. Qui touchera donc à leur charongne,
sera souillé. 37 Et s'il est cheut de leurs charōgnes
sur quelque semence qui se seme, elle sera nette.
38 Mais s'il y auoit de l'eau sur la semence, & que
leur charongne tombe sur icelle, elle vous sera
souillee. 39 Item, si quelque beste est morte de
celles qui vous sont pour viande, celuy qui tou-
chera sa charongne, sera souillé iusques au ves-
pre. 40 Et celuy qui aura mangé de la charon-
gne d'icelle, lauera ses habillemens: & sera souillé
iusqu'au soir: aussi celuy qui portera la charon-
gne, lauera ses vestemens, & sera souillé iusqu'au
vespre. 41 Tout reptile donc se trainant sur la
terre vous sera en abomination, si qu'on n'en man-
gera point. 42 De tout ce qui chemine sur la
poitrine, & tout ce qui chemine sur quatre *pieds*,
& tout ce qui a pieds entre tous les reptiles qui ram
pent sur la terre, vous n'en mangerez point: car
ils sont abomination. 43 Ne contaminez point
vos personnes en tous reptiles qui rampent, & ne
vous souillez point en iceux, & n'y soyez pollus.
44 Car ie suis le Seigneur vostre Dieu. Donc vous
vous sanctifierez, * & serez saincts: car ie suis
1.Pier. 1.15. sainct. Ainsi, vous ne polluerez point vos per-
sonnes en tout reptile qui rampe sur la terre.
45 Car ie suis le Seigneur qui vous ay fait mon-
ter de la terre d'Egypte, afin que ie vous soye en
Dieu, & que vous soyez saincts: car ie suis
sainct. 46 C'est donc la loy du bestail & volaille,
& de

& de toute chose ayant vie qui se meut és eaux,
& toute chose rampant sur la terre: 47 Et afin
de discerner le fouillé d'entre le net, & les animaux
qu'on peut manger, d'entre les animaux desquels
on ne doit manger.

CHAP. XII.

La Loy de la purgation de la femme apres l'enfantement.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle
aux enfans d'Israel,& leur di,*Si la femme apres Luc 2.
auoir conceu semence enfante vn masle, elle sera 22.
fouillee sept iours, selon le temps du flux de ses
fleurs elle sera souillee. 3 *Et au huitieme iour Luc 2.
on circoncira la chair du prepuce d'iceluy *enfant*. 21, item
4 Et elle demeurera au sang de sa purification par 7.22.
trentetrois iours, & ne touchera à quelque chose
saincte,& ne viendra point au sanctuaire,iusqu'à ce
que les iours de sa purification soyent accomplis.
5 Que si elle enfante vne femelle, elle sera souillee
deux sepmaines selon son flux: d'auantage,elle demeurera au sang de la purificatiõ soixantesix iours.
6 Or apres que le temps de sa purification sera accompli (soit pour fils ou pour fille) elle presentera
au Sacrificateur vn agneau d'vn an en holocauste,&
vn pigeon de colombe, ou vne tourterelle, pour
le peché, à la porte du tabernacle de conuenance:
7 Lequel le presentera deuant le Seigneur,& la reconciliera: ainsi elle sera purifiee du flux de sang.
*Telle est donc la loy de celle qui enfante masle ou Luc 2.
femelle. 8 Que s'il ne luy est possible d'offrir vn 24.
agneau,elle prendra deux tourterelles,ou deux pigeons de colombe, l'vn pour l'holocauste & l'autre
pour l'oblation du peché, & le Sacrificateur la reconciliera:ainsi sera purgee.

CHAP. XIII.

Des considerations que deuoit auoir le Sacrificateur en iugeant de la lepre d'vn homme, & de la tigne. La lepre du vestement.

ET le Seigneur parla à Moyse & à Aaron, disant,
2 L'homme qui aura en la peau de sa chair enfleure ou rongne,ou tache blanche, si qu'en la peau
de sa chair soit comme playe de lepre,on l'amenera

à Aaron Sacrificateur, ou à vn de ses fils Sacrifica-
teurs. 3 Lors le Sacrificateur verra la playe en la
peau de la chair *d'iceluy*: & si le poil de la playe est
conuerti en blancheur, & l'apparence de la playe
est plus enfoncee que la peau de sa chair, c'est playe
de lepre. Pourtant le Sacrificateur le regardera, &
le iugera souillé. 4 Mais si la tasche blanche est à
la peau de sa chair, & l'apparence de sa peau n'en est
point plus profonde, & son poil n'en est conuerti en
blancheur, le Sacrificateur fera enclorre par sept
iours *celuy qui a* la lepre. 5 Puis le Sacrificateur
la reuerra au septieme iour: & si la playe demeure
ainsi, & la playe ne croisse point en la peau, ledit
Sacrificateur le renfermera par sept autres iours.
6 Puis le Sacrificateur le verra apres ces sept au-
tres iours. Et si la playe est obscure, & que la playe
ne croisse point en la peau, le Sacrificateur le iuge-
ra net: car c'est rougne: & lauera ses vestemens, &
il sera purifié. 7 Et si la rongne croist en la peau
apres qu'il sera veu du Sacrificateur pour le iuger
net, derechef sera reueu par le Sacrificateur, 8 Et
le Sacrificateur le verra, & si la rongne est creuë en
la peau, le Sacrificateur le iugera souillé: car c'est
lepre. 9 Quand il y aura playe de lepre en
l'homme, on l'amenera au Sacrificateur, 10 Le-
quel le regardera: & s'il y a enfleure blanche en la
peau, & le poil soit conuerti en blancheur, & su-
perfluité de chair viue apparoisse en l'enflure,
11 La lepre est enuieillie en la peau de sa chair, &
le Sacrificateur le iugera souillé, & ne le fera point
enfermer: car il est souillé. 12 Si la lepre florit
en la peau, couurant toute la peau de la playe, de-
puis son chef iusques à ses pieds, selon tout le
regard des yeux du Sacrificateur, 13 Ledit Sacrifi-
cateur le verra: & si la lepre couure toute sa chair,
il iugera la playe estre nette, pourtant qu'elle est
toute tournee en blancheur: & il sera net. 14 Mais
au iour auquel on aura veu en icelle la chair viue,
il sera souillé. 15 Lors le Sacrificateur verra la chair
viue, & le iugera souillé: car la chair viue est souil-
lee. C'est donc lepre. 16 Ou si la chair viue est re-
tournee & conuertie en blancheur, il viendra au Sa-
crificateur.

crificateur. 17 Et le Sacrificateur le verra. Que si la
playe est conuertie en blancheur, le Sacrificateur
iugera la playe estre nette : car il est net. 18 Si la
peau a en sa chair vne aposteme, & soit guerie:
19 Et qu'au lieu de l'aposteme il y ait enfleure blan
che ou tache blanche & roussette, il sera veu par le
Sacrificateur. 20 Le Sacrificateur dõc le verra: que
si l'apparẽce d'icelle est plus abbaissee que la peau,
& que son poil soit conuerti en blancheur, le Sacri-
ficateur le iugera souillé : car la playe de lepre est
fleurie en l'aposteme. 21 Et si le Sacrificateur voit
qu'en icelle le poil ne soit point blãc, & ne soit point
plus basse que la peau, ains qu'elle soit aucunement
obscure, le Sacrificateur le fera enclorre par sept
iours. 22 Que si elle est accreuë en la peau, le Sa-
crificateur le iugera souillé: car c'est playe. 23 Mais
si la tache blãche s'est tenue en son lieu, ne croissant
point, c'est ardeur d'aposteme, dont le Sacrificateur
le iugera net. 24 Ou si la chair a en sa peau brusture
de feu, & que la graisse de la brusture ait tache blan-
che, roussette, ou palle, 25 Le Sacrificateur la ver-
ra : & si le poil est conuerti en blancheur dedans la
tache, & l'apparence d'icelle est plus enfoncee que
la peau, c'est lepre fleurie en la brusture. Le Sacrifi-
cateur donc le iugera estre souillé: car c'est playe de
lepre. 26 Mais si le Sacrificateur la voit sans qu'elle
ait poil blanc en la tache, & n'est point plus abbais-
see que la peau, ains est aucunement obscure, le Sa-
crificateur le fera enclorre par sept iours. 27 Puis
le Sacrificateur le verra au septieme iour : & si elle
est accreuë en la peau, le Sacrificateur le iugera
souillé : car c'est playe de lepre. 28 Que si la tache
blãche s'arreste en son lieu sans croistre en la peau,
& soit aucunement obscure, c'est enfleure de brusu
re, dõt le Sacrificateur le iugera net: car c'est ardeur
de brusture. 29 Itẽ, si l'hõme ou la femme a playe
en son chef ou en sa barbe, 30 Le Sacrificateur
verra la playe: & si l'apparẽce d'icelle est plus enfon
cee que la peau, ayant en soy poil iaune delié, le Sa-
crificateur le cõdamnera souillé: car c'est la tigne &
la lepre du chef ou de la barbe. 31 Et si le Sacrifica
teur voit la playe de la tigne, & l'apparence d'icelle

n'est point plus enfoncee que la peau, & n'y ait en
soy nul poil noir, le Sacrificateur enclorra par sept
iours *celuy qui a* la playe de la tigne. 32 Puis au
septieme iour, le Sacrificateur verra la playe: & si la
tigne n'est point accreuë, & qu'elle n'ait en soy nul
poil iaune, & l'apparence de la tigne ne soit point
plus enfoncee que la peau, 33 Il sera rais, mais il
ne raira point le lieu de la tigne, ains le Sacrifica-
teur enclorra sept autres iours *celuy qui a* la tigne.
34 Apres, le Sacrificateur verra la tigne au septieme
iour: & si la tigne n'est point accreuë en la peau, &
son apparẽce n'est point plus enfoncee que la peau,
le Sacrificateur le iugera estre net, & lauera ses ha-
billemens: il sera donc net. 35 Mais si la tigne re-
croist en la peau, apres qu'il l'a eu iugé net, 36 Le
Sacrificateur la verra. Que si la tigne est recreuë en
la peau, le Sacrificateur ne cerchera point du poil
iaune: car il est souillé. 37 Mais si la tigne s'est ar-
restee depuis son regard, & que le poil noir soit creu
en icelle, la tigne est guerie: car il est net, dont le
Sacrificateur le iugera net. 38 Item, si l'homme ou
la femme ont en la peau de leur chair plusieurs ta-
ches blanches, 39 Le Sacrificateur les verra: & si
en la peau de leur chair il y a taches blanches, aucu
nement obscures sur le blanc, c'est tache blanche
florissante en la peau: il est donc net. 40 Item, si
l'homme a le chef pelé, dõt il soit chauue, il est net.
41 Et si sa teste est descheuelee de sa perruque, dont
il soit chauue, il est net. 42 Mais si en la partie chau
ue deuãt ou derriere, y a playe blãche & roussastre,
c'est lepre florissante en sa partie chauue deuant ou
derriere: 43 Et le Sacrificateur le verra. Et si l'en-
fleure de la playe est blanche, & roussastre en sa
partie chauue deuant ou derriere, comme appa-
rence de la lepre estant en la peau de la chair,
44 L'homme est ladre & souillé: dont le Sacrifica-
teur le condamnera souillé: car sa playe est en son
chef. 45 Or le ladre (auquel sera la playe) aura ses
vestemens deschirez, & sa teste nue, & sera couuert
d'vne barbute, & s'appelera sale & ord. 46 Tous
les iours durant lesquels ceste playe sera en luy, il
sera sale & ord, habitant seul: l'habitation duquel
sera

fera hors l'oft. 47 Item, si le vestement a en soy
playe de lepre, soit vestemét de laine, ou vestement
de lin: 48 Ou en ordissure, ou en tissure de lin, ou
de laine : ou aussi en peau , ou en tout ouurage de
pelleterie: 49 S'il y a donc playe verde ou rougea-
stre au vestement, ou en la peau , ou en l'ordissure,
ou en la tissure, ou en toutes choses de peau, ce sera
playe de lepre, & sera veuë du Sacrificateur. 50 Et
le Sacrificateur verra la playe, & fera enclorre sept
iours *ce qui a* la playe. 51 Et au septieme iour il
verra la playe. Si ladite playe est accreuë au veste-
mét, ou en l'ordissure, ou en la tissure, ou en la peau
en tout ce qui est fait d'ouurage de pelleterie : c'est
lepre poignante, & orde playe. 52 Il bruslera donc
le vestement, l'ordissure, ou la tissure de laine, ou de
lin, & toutes choses de peau, esquelles y aura playe:
car c'est lepre poignante : dont sera bruslé au feu.
53 Et si le Sacrificateur voit que la playe n'est point
accreuë au vestement, ou en l'ordissure, ou en la
tissure, ou en toute chose de pelleterie, 54 Ledit
Sacrificateur commandera de lauer ce en quoy est
la playe, & le fera enfermer par sept autres iours.
55 Que si le Sacrificateur apres que la playe est la-
uee, voit que ladite playe n'a point changé sa mon-
stre, & n'est point accreuë, c'est chose souillee, dont
tu la brusleras au feu: car c'est enfonceure en sa playe
tondue ou pelee. 56 Et si le Sacrificateur voit la
playe estre aucunement obscure depuis l'auoir la-
uee, il la deschirera du vestement ou de la peau, ou
de l'ordissure, ou de la tissure. 57 Que si elle appa-
roist encore au vestement, ou à l'ordissure, ou à la
tissure, ou en toute chose de peau, elle est fleurie:
dont vous brusflerez au feu la chose où est la playe.
58 Si tu as laué le vestement, ou l'ordissure, ou
la tissure, ou toute chose de peau, & la playe
s'en depart, il sera laué derechef: dont sera net.
59 C'est la loy de la playe de lepre en vestement
de laine, ou de lin, ou d'ordissure, ou tissure, ou tou-
te chose de peau, pour la iuger nette, ou la condam-
ner pour souillee.

CHAP. XIIII.

¶ *La Loy de la purgation du ladre.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 S'ensuit
la loy du ladre pour le iour de sa purgation: c'est
Matth. qu'il sera amené au Sacrificateur. 3 * Et le Sacri-
8.4, ficateur sortira hors de l'ost & le verra. Si la playe
marc 2. de la lepre est guerie au ladre, 4 Le Sacrificateur
40, *luc* commandera qu'il prenne pour la purgation deux
5.12. passereaux vifs & nets, du bois de cedre, & du fil teint
en graine, & de l'hyssope, 5 Et le Sacrificateur com-
mandera de tuer vn passereau dedãs vn vaisseau de
terre, auec eau viue. 6 Puis prẽdra le passereau vif,
le bois de cedre, le fil teint en graine, & l'hyssope, &
les mouillera auec le passereau vif au sang de l'autre
passereau tué en l'eau viue: 7 Et en fera aspersion
par sept fois sur celuy qui doit estre nettoyé de la
lepre, & le purifiera, & laissera aller le passereau vif
parmi les champs. 8 Et celuy qui se purge, lauera
ses vestemens, & rasera tout son poil, & se lauera
d'eau, afin qu'il soit net: apres il entrera en l'ost, &
habitera dehors son tabernacle par sept iours.
9 Et quand ce viendra au septieme iour, il rasera
tous les cheueux de sa teste, sa barbe, les sourcils
de ses yeux, & tout son poil: puis lauera ses veste-
mens & sa chair: ainsi sera nettoyé. 10 Et au hui-
tieme iour il prendra deux agneaux sans macule, &
vne brebis d'vn an sans macule, & trois dixiemes de
fine farine pestrie à l'huile, pour oblation, & vn pot
d'huile. 11 Et le Sacrificateur qui fait la purga-
tion, fera assister l'homme qu'on doit purger, & ces
choses deuant le Seigneur à la porte du tabernacle
de conuenance. 12 Lors le Sacrificateur prẽdra vn
agneau, & l'offrira pour le delit auec vn pot d'huile,
& esleuera ces choses deuant le Seigneur. 13 Et
tuera l'agneau au lieu auquel on tue *l'oblation pour*
le peché, & l'holocauste au sanctuaire: car comme
l'oblation pour le peché *appartient* au Sacrificateur,
ainsi fait celle pour le delit: car c'est chose tressain-
cte. 14 Et le Sacrificateur prendra du sang de l'o-
blation pour le delit: & le mettra sur le mol de l'o-
reille dextre de celuy qui doit estre purgé, & sur le
pouce de sa main dextre, & sur le pouce de son pied
dextre. 15 Si prendra le Sacrificateur l'huile du pot,
& la versera sur la paume de sa senestre. 16 Puis
le Sacri-

le Sacrificateur mouillera son doigt dextre en l'huile qui est sur sa paume senestre,& espādra de l'huile auec son doigt par sept fois en la presence du Seigneur. 17 Et du residu de l'huile qui est sur sa paume, le Sacrificateur en mettra sur le mol de l'oreille dextre de celuy qui doit estre purgé, & sur le pouce de sa main dextre, & sur le pouce de son pied dextre, auec le sang qui est pour l'oblation du delit. 18 Mais ce qui restera de l'huile qui est sur la paume du Sacrificateur, il le mettra sur le chef de celuy qu'on doit purger:&ainsi le Sacrificateur fera reconciliation pour luy deuāt le Seigneur. 19 Et si fera ledit Sacrificateur oblation pour le peché, & reconciliera celuy qui doit estre purgé de son ordure: puis apres il tuera l'holocauste. 20 Et ledit Sacrificateur offrira holocauste & sacrifice à l'autel,& le reconciliera,dont sera net. 21 Et s'il est poure,tellement qu'il n'ait pas cela en main, il prendra vn agneau pour l'oblation du delit en esleuation, afin de le reconcilier, & vne dixieme de fine farine pestrie à l'huile pour le sacrifice, auec vn pot d'huile. 22 Item, deux tourterelles ou deux pigeons de colombe, selon qu'il pourra: dont l'vn sera pour le peché,& l'autre pour l'holocauste: 23 Et au huitieme iour de sa purification les apportera au Sacrificateur, à la porte du tabernacle de conuenance,en la presence du Seigneur. 24 Adonc le Sacrificateur receura l'agneau de l'oblation pour le delit, & le pot d'huile, & les esleuera en la presence du Seigneur. 25 Et tuera l'agneau de l'oblation pour le delit: puis le Sacrificateur prendra du sang de l'oblation pour le delit, & le mettra sur le mol de l'oreille dextre de celuy qui doit estre purifié, & sur le pouce de sa main dextre, & sur le pouce de son pied dextre. 26 Et ledit Sacrificateur espandra de l'huile en la paume de sa senestre, 27 Et fera aspersion auec son doigt dextre de l'huile qui est en sa paume senestre par sept fois en la presence du Seigneur. 28 Et mettra de ladite huile qui est en sa paume sur le mol de l'oreille dextre de celuy qui doit estre purgé,&sur le pouce de sa main dextre, & sur le pouce de son pied dextre, auec le

ſang, pour l'oblátion du delit. 29 Mais il mettra
le reſte de l'huile qui eſt en ſa paume ſur le chef de
celuy qui doit eſtre purgé, pour le reconcilier de-
uant le Seigneur. 30 Si ſacrifiera l'vne des tourte-
relles, ou des pigeõs de colombe, ſelon qu'il les aura
en main. 31 De ce donc qu'il aura en main l'vn ſe-
ra pour le peché, & l'autre en holocauſte pour ſacri-
fice. Et le Sacrificateur reconciliera en la preſence
du Seigneur celuy qui doit eſtre purgé. 32 Telle eſt
donc la loy de celuy auquel il y a playe de lepre,
lequel ne peut recouurer tout pour ſa purgation.
33 Et le Seigneur parla à Moyſe & à Aaron, di-
ſant, 34 Quand vous ſerez entrez en la terre de
Chanaan, laquelle ie vous donne en poſſeſsion, ſi
i'enuoye playe de lepre en quelque maiſon de la
terre de voſtre poſſeſsion, 35 Celuy à qui appartiẽt
la maiſon, viendra & l'annoncera au Sacrificateur,
diſant, Il apparoiſt en ma maiſon comme vne playe.
36 Lors le Sacrificateur commandera de vuider la
maiſon deuant qu'il y entre pour voir la playe:
afin que tout ce qui eſt en la maiſon ne ſoit ſouil-
lé. Apres le Sacrificateur entrera pour contempler
la maiſon, 37 Et verra la playe: & ſi la playe qui eſt
aux parois de la maiſon a aucunes foſſettes verdoyã-
tes, ou rougeaſtres, deſquelles l'apparence ſoit plus
enfoncee que la paroy, 38 Le ſacrificateur ſortira
hors de la maiſon à la porte d'icelle, & fera fermer
ladite maiſon par ſept iours. 39 Et au ſeptieme
iour le Sacrificateur retournera & la reuerra: & ſi
la playe eſt accreuë és parois de ladite maiſon,
40 Il commandera d'arracher les pierres auſquel-
les eſt la playe, & de les ietter hors de la cité en vn
lieu immonde. 41 Auſsi de racler la maiſon par
dedans à l'entour, & d'eſpandre la poudre qu'ils
auront raclee hors de la cité en vn lieu immonde.
42 Puis ils prendront d'autres pierres, & les ap-
porteront au lieu des premieres, & prendront
d'autre mortier pour renduire la maiſon. 43 Mais
ſi la playe retourne & florit en la maiſon apres que
on aura arraché les pierres, & apres qu'on l'aura
raclee & renduite, 44 Le Sacrificateur y entrera,
la verra. Et ſi la playe eſt accreuë en la maiſon,
c'eſt

c'est lepre poignante en la maison: elle est donc
fouillee. 45 Il demolira la maison,ses pierres,ses
bois auec tout le mortier, & les transportera hors
de la cité en vn lieu immonde. 46 Et si aucun est
entré en la maison tout le temps durant qu'il l'a-
uoit faite fermer,il sera fouillé iusques au vespre.
47 Et qui dormira en la maison, il lauera ses ve-
stemens: qui mangera aussi en la maison, il laue-
ra ses vestemens. 48 Or quand le Sacrificateur y
sera entré, & verra que la playe ne sera point ac-
creuë en la maison apres l'auoir fait renduire,il iu-
gera la maison estre nette: car sa playe est curee.
49 Lors il prendra pour purifier la maison deux
passereaux,du bois de cedre, du fil teint en grai-
ne, & de l'hyssope. 50 Et tuera l'vn des passe-
reaux en vn vaisseau de terre auec eau viue. 51 Et
prendra le bois de cedre, l'hyssope, le fil teint en
graine, & le passereau vif, & les mouillera au sang
du passereau tué,& en l'eau viue: puis arrousera la
maison par sept fois. 52 Il purgera donc la maison
auec le sang du passereau,& auec eau viue, & auec
le passereau vif, le bois de cedre, l'hyssope, & le fil
teint en graine. 53 Puis il laissera aller le passe-
reau vif hors de la cité, parmi les champs, & re-
conciliera la maison: ainsi sera nette. 54 C'est la
loy de toute la playe de lepre,de la tigne, 55 De la
lepre,tant de robbe que de maison, 56 De l'enfleu-
re,de la rongne,de la tache blãche: 57 Pour appren
dre en quel temps la chose est souillee, & en quel
temps elle est nette. Telle est donc la loy de lepre.

CHAP. XV.

¶ La loy de l'homme duquel la semence decoule, de la femme decoulant flux de sang. L'oblation des deux estans gueris.

ET le Seigneur parla à Moyse & à Aaron, disant,
2 Parlez aux enfans d'Israel, & leur dites, Qui-
conque sera decoulant par son membre, il sera im-
monde. 3 Et telle sera la souillure de son flux,
quand son membre distillera son flux,ou son mem-
bre aura fait marque de son flux, c'est sa souillure.
4 Tout lict sur lequel aura dormi celuy qui de-
coule,sera souillé: & toute chose sur quoy il sera

assis sera souillee. 5 Quicõque aussi attouche
son lict,il lauera ses habillemens,& se lauera d'eau,
& sera souillé iusqu'au vespre, 6 Qui pareille-
ment s'asserra sur quelque chose sur quoy celuy
qui decoule se soit assis, il lauera ses habillemens,
& se lauera d'eau: & sera souillé iusqu'au vespre.
7 Item celuy qui touchera la chair de cil qui de-
coule,il lauera ses vestemens, & se lauera d'eau, &
sera souillé iusqu'au soir. 8 Item,si celuy qui de-
coule crache sur celuy qui est net, il lauera ses ve-
stemens, & se lauera d'eau, & sera souillé iusqu'au
vespre. 9 Item, toute monture sur laquelle che-
uauchera celuy qui decoule, sera souillee. 10 I-
tem, quiconque attouchera à quelques choses qui
auront esté sous luy, sera souillé iusqu'au vespre.
Et qui les portera,lauera ses vestemens,& se lauera
d'eau, & sera souillé iusqu'au vespre. 11 Item,
quiconque aura touché celuy qui decoule,& n'au-
ra point laué ses mains en l'eau, il lauera ses veste-
mens,& se lauera en l'eau, & sera souillé iusqu'au
vespre. 12 Et le vaisseau de terre que celuy qui
decoule aura touché,sera cassé: mais tout vaisseau
de bois sera reinssé d'eau. 13 Or si celuy qui de-
coule est purgé de son flux,il cõtera sept iours pour
sa purgation, & lauera ses vestemens, & lauera sa
chair en l'eau viue,ainsi sera net. 14 Et au huitie-
me iour il prendra pour soy deux tourterelles, ou
deux pigeons de colombe, & viendra deuant le Sei-
gneur à la porte du tabernacle de conuenance,& les
baillera au Sacrificateur. 15 Lors le Sacrificateur les
sacrifiera l'vn pour le peché, & l'autre en holocau-
ste:& le reconciliera en la presence du Seigneur, de
son flux. 16 Item, l'homme duquel sera sortie la
semence en la couche, lauera d'eau toute sa chair,
& sera souillé iusqu'au vespre. 17 Et tout habil-
lement ou toute peau sur laquelle sera *espandue* la
semence de couche,sera lauee d'eau,& souillee ius-
qu'au vespre. 18 Et s'il y a femme auec laquelle
l'homme ayant pollution de semence, dorme, ils se
laueront d'eau l'vn & l'autre, & seront souillez ius-
qu'au soir. 19 Et quand la femme aura flux de
sang & que son flux sera en sa chair, elle sera par
sept

ept iours separee. Et quiconque la touchera, sera
ouillé iusqu'au vespre: 20 Et toute chose sur la-
quelle elle aura couché durant ses fleurs, sera souil-
ee: & toute chose sur laquelle elle aura esté assise,
era souillee. 21 Quiconque aussi touchera le lict
d'icelle, il lauera ses vestemens, & se lauera en l'eau,
& sera souillé iusqu'au vespre. 22 Item, quicon-
que touchera à aucune chose sur laquelle elle sera
assise, il lauera ses vestemens, & se lauera en l'eau,
& sera souillé iusqu'au soir. 23 Et qui attouche-
ra la couche, ou la chose sur quoy elle s'assied, il se-
ra souillé iusqu'au vespre. 24 Item, si l'homme a
couché auec elle, si que les fleurs soyent sur luy, il
sera souillé sept iours: & toute couche sur quoy il
dormira sera pollue. 25 Itē, quād la femme decou-
le par flux de son sang plusieurs iours (non au tēps
de ses fleurs) ou quand elle decoule apres ses fleurs
tout le temps du flux de son ordure elle est souillee,
comme au temps de ses fleurs. 26 Toute couche
sur laquelle elle couche tous les iours de son flux,
luy sera comme la couche de ses fleurs. Et toute
chose sur laquelle elle sied, sera souillee, comme à
la souillure de ses fleurs. 27 Et quiconque tou-
chera ces choses, il lauera ses vestemens, & se laue-
ra en l'eau, & sera souillé iusqu'au soir. 28 Mais si
elle est nettoyee de son flux, elle contera sept iours,
puis apres elle se purgera. 29 Et au huitieme iour
elle prendra deux tourterelles ou deux pigeons de
colombe, & les apportera au Sacrificateur à la porte
du tabernacle de conuenance. 30 Et le Sacrifica-
teur en sacrifiera l'vn pour le peché, & l'autre en ho
locauste, & la reconciliera deuāt le Seigneur du flux
de sa souillure. 31 Vous separerez les enfans d'I-
srael de leur souillure, afin qu'ils ne meurent par
leur souillure, en pollunant mon tabernacle, qui est
entr'eux. 32 C'est la loy de celuy qui decoule, & de
celuy duquel sort la semence de pollution, par la-
quelle il est souillé. 33 Aussi de celle qui decoule
en ses fleurs, & de celuy qui decoule auec son flux,
tant au masle qu'en la femelle: & d'vn chacun qui
couche auec elle, qui est souillee.

CHAP. XVI.

¶ Ce que le grand Sacrificateur deuoit obseruer deuāt que d'entrer au sanctuaire. La ceremonie du bouc qui estoit enuoyé au desert, vraye figure de Iesus Christ.

Sus 10. 1. ITem, le Seigneur parla à Moyse, * apres la mort des deux enfans d'Aaron, quand ils offroyent deuant le Seigneur, & moururent. 2 Le Seigneur

Exode 39.10, hebr. 9.7. donc dit à Moyse, Parle à Aaron ton frere, * qu'il n'entre point en tout temps au sanctuaire dedans le voile deuant le propiciatoire, qui est sur l'arche, afin qu'il ne meure : car i'apparoistray en la nuee sur le propiciatoire. 3 Aaron entrera en ceste maniere au sanctuaire:assauoir,auec vn boueau pour le peché, & vn mouton pour l'holocauste. 4 Il se vestira de la saincte tunique de lin, ayant les brayes de lin sur sa chair, & le ceindra du baudrier de lin,& se couronnera de la mitre de lin,qui sont les saincts habillemens: & apres auoir laué sa chair d'eau, il se vestira d'iceux. 5 Et prendra de la congregation des enfans d'Israel, deux boucs des cheures pour le peché, & vn mouton pour l'holocauste. 6 Puis Aaron offrira le boueau pour son peché, & fera la reconciliation tant pour soy que pour sa maison. 7 Et prendra les deux boucs, & les presentera deuāt le Seigneur à la porte du tabernacle de conuenance. 8 Lors Aaron ietta sur les deux boucs le sort:vn sort pour le Seigneur, & vn sort pour * Azazel. 9 Et Aaron offrira le bouc sur lequel le sort sera escheu pour le Seigneur, si le sacrifiera pour le peché. 10 Mais le bouc sur lequel le sort sera escheu pour Azazel,il le presentera vif deuant le Seigneur,pour faire reconciliation sur luy, & l'enuoyer au desert en Azazel. 11 Aaron aussi offrira le boueau pour son peché, faisant reconciliation, tant pour soy, que pour sa maison,& tuāt le boueau pour son peché. 12 Apres il prendra l'encensoir plein de braise du feu de l'autel,qui est deuant le Seigneur, & sa pleine paume de perfum aromatique subtil, & l'apportera dedans le voile. 13 Et mettra le perfum sur le feu deuant le Seigneur, afin que la vapeur de la perfumigation couure le propiciatoire,qui est sur le tesmoi-

** Selon aucuns c'est vne mōtagne, les autres le bouc enuoyé.*

tesmoignage:ainsi il ne mourra point. 14 *Il prendra aussi du sang du boueau, & en fera aspersion auec son doigt au deuant du propiciatoire vers Orient: & deuant ledit propiciatoire fera aspersion du sang sept fois auec son doigt. 15 Il tuera aussi le bouc pour le peché du peuple, & apportera son sang dedans le voile: & fera de son sang, comme il a fait du sang du boueau, en faisant aspersion sur & deuant le propiciatoire. 16 Et purgera le sanctuaire pour les ordures des enfans d'Israel, & pour leurs preuarications, & tous leurs pechez. Et fera ainsi au tabernacle de conuenance, qui est auec eux au milieu de leurs ordures. 17 *Et nul homme ne sera au tabernacle de conuenance, quand iceluy y entrera pour faire reconciliation au sanctuaire, iusques à ce qu'il en sorte: & il fera reconciliation, tant pour soy que pour sa maison, & pour toute la congregation d'Israel. 18 Et se retirera à l'autel qui est deuant le Seigneur, faisant reconciliation sur iceluy: & prenant du sang du boueau, & du sang du bouc, le mettra sur les cornes de l'autel à l'entour. 19 Si fera aspersion par sept fois sur iceluy du sang auec son doigt, le purgeant, & sanctifiant de toutes les ordures des enfans d'Israel. 20 Apres qu'il aura acheué de purger le sanctuaire, & le tabernacle de conuenance, & l'autel, lors il offrira le bouc vif. 21 Et Aaron mettant ses deux mains sur la teste du bouc vif, confessera sur iceluy toutes les iniquitez des enfans d'Israel, & leurs preuarications en tous leurs pechez: si les mettra sur la teste du bouc, & l'enuoyera au desert par la main d'vn homme ordonné *à cela* 22 Le bouc dōc portera sur soy toutes leurs iniquitez en terre inhabitable, & l'homme laissera aller le bouc parmi le desert. 23 Puis Aaron reuiendra au tabernacle de conuenāce, & se deuestira de ses habillemens de linge (desquels il s'estoit vestu quand il estoit entré au sanctuaire) & les posera illec. 24 Il lauera aussi sa chair d'eau au lieu saint, & se reuestira de ses vestemens. Et luy estant sorti, sacrifiera son holocauste, & l'holocauste du peuple, & fera la reconciliation, tant pour soy,

Hebr. 9.15 & 10.4.

Luc 1. 10.

que pour le peuple. 25 Faisant perfumer sur l'autel la graisse de l'hostie offerte pour le peché. 26 Et celuy qui a laissé aller le bouc en Azazel, lauera ses vestemés,& sa chair en l'eau:puis il entrera en l'ost.
Sus6. 27 * Mais on tirera hors de l'ost le boueau & le
30,heb. bouc qui auront esté offerts pour le peché, & des-
13.2. quels le sang a esté porté au sanctuaire pour faire reconciliation,& bruslera-on au feu leur peau,leur chair,& leur fiéte. 28 Et celuy qui les aura bruslez, lauera ses vestemens, & sa chair en l'eau : puis il entrera en l'ost. 29 Et ceci vous sera en ordonnance perpetuelle. Le dixiéme du septieme mois vous affligerez vos ames, & ne ferez nulle œuure, soit celuy qui est du pays, ou l'estranger qui conuerse entre vous. 30 Car en ce iour le Sacrificateur vous reconciliera, pour vous purger de tous vos pechez : ainsi serez nettoyez en la presence du
Sous 23 Seigneur. 31 * Ce vous sera donc vacation de re-
7. pos, & affligerez vos ames par ordonnance perpetuelle. 32 Et le Sacrificateur qu'on aura oinct, & duquel on aura consacré la main pour faire sacrifice au lieu de son pere, se vestira de ses habillemés de linge, & saincts vestemens, & fera la reconciliation. 33 Et purgera le sainct sanctuaire, le tabernacle de conuenance, l'autel, les Sacrificateurs, & tout le peuple de la congregation. 34 Et cela vous sera en ordonnance perpetuelle, pour reconcilier les enfans d'Israel de tous leurs pechez vne fois l'an. Et Moyse fit comme le Seigneur l'auoit commandé.

CHAP. XVII.

¶ *Les sacrifices où se doiuent immoler. De ne sacrifier aux diables. Il est defendu de manger du sang. La raison.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle à Aaron & à ses fils,& à tous les enfans d'Israel : si leur di, Voici que le Seigneur a commandé, disant, 3 Quiconque de la maison d'Israel aura tué bœuf ou agneau, ou cheure dedans l'ost, ou qui l'aura tué hors de l'ost, 4 Et ne l'aura point amené à la porte du tabernacle de conuenance, pour l'offrir en oblation au Seigneur : deuant le tabernacle du Seigneur : le sang sera imputé à cest homme : il a respandu sang : dont cest homme sera

extermine du milieu de son peuple. 5 Pourtant
les enfans d'Israel ameneront leurs sacrifices qu'ils
veulent sacrifier,au champ,les presentans au Sacri-
ficateur à la porte du tabernacle de conuenance
pour le Seigneur, & les sacrifians en sacrifices paci-
fiques au Seigneur. 6 Lors le Sacrificateur espan
dra le sang sur l'autel du Seigneur à la porte du ta-
bernacle de conuenance,faisant perfum de la graisse
en odeur paisible au Seigneur. 7 Et qu'ils ne sa-
crifient plus leurs sacrifices aux diables, apres les-
quels ils ont fait fornication.Ce leur sera ordonnan
ce perpetuelle en leurs aages. 8 Item, tu leur di-
ras,Quiconque de la famille d'Israel,ou des estran-
gers qui habitent entre vous,aura offert holocauste,
ou sacrifice. 9 Et ne l'aura amené à la porte du
tabernacle de conuenance, pour le sacrifier au Sei-
gneur:cest homme-la sera extermine de son peuple.
10 Item,quiconque de la famille d'Israel,ou des e-
strangers conuersans entr'eux, aura mangé de quel
que sang, ' ie mettray ma face sur la personne qui ' C'est,
mange le sang, & l'extermineray du milieu de son ie luy
peuple. 11 Car l'ame de la chair est au sang,lequel seray
ie vous ay donné à *offrir* sur l'autel, en reconcilia- cōtrai-
tion pour vos ames:car ce sang sera la recōciliation re.
pour l'ame. 12 Pourtant ay-ie dit aux enfans d'I-
srael, Nulle personne d'entre vous ne mangera de
sang, celuy aussi qui est estranger parmi vous ne
mangera point de sang. 13 Itē quiconque des en-
fans d'Israel, & des estrangers conuersans entre
vous, aura prins à la chasse beste ou oiseau qu'on
mange,il espandra le sang d'iceux, & le couurira de
poudre. 14 * Car l'ame de toute chair,est son sang Genese
en son ame. Pource ay-ie dit aux enfans d'Israel, 9.4.
Vous ne mangerez le sang de nulle chair: car l'ame
de toute chair est son sang.Quiconque en mangera,
sera exterminé. 15 Et toute personne qui aura
mangé charongne,ou chose rauie,tant celuy qui est
nay au pays,que l'estranger, il lauera ses vestemēs,
& se lauera d'eau, & sera souillé iusqu'au vespre:
apres il sera net. 16 Mais s'il ne se laue,& ne laue
sa chair,il portera son iniquité.

CHAP. XVIII.

¶ Les copulations illicites selon la Loy de Moyse.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle
aux enfans d'Israel, & leur di, Ie suis le Seigneur
vostre Dieu. 3 Vous ne ferez point selon la façon
du pays d'Egypte, auquel vous auez habité, ne se-
lon la façon de la terre de Chanaan, en laquelle ie
vous amene. Si ne cheminerez point selon leurs or-
donnances. 4 Mais vous ferez mes iugemens, &
garderez mes ordonnances, afin que cheminiez
en icelles: car ie suis le Seigneur vostre Dieu.
5 Gardez donc mes ordonnances, & mes iugemés,
Rom. 10.5, *lesquels faisant l'homme, viura en iceux: ie suis le
ezech. 22.11. Seigneur. 6 Nul ne s'approchera d'aucune pro-
chaine de sa chair, pour descouurir sa vergongne: ie
galat. 3 12. suis le Seigneur, 7 Tu ne descouuriras point la
vergongne de ton pere, ne la vergongne de ta mere:
car c'est ta mere: tu ne descouuriras point donc sa
vergongne. 8 Tu ne descouuriras point aussi la
vergongne de la femme de ton pere: car c'est la ver-
gongne de ton pere. 9 Tu ne descouuriras point
la vergongne de ta sœur, fille de ton pere, ou fille de
ta mere, laquelle est engendree en la maison, ou qui
est engendree dehors: tu ne descouuriras point dõc
leur vergongne. 10 Tu ne descouuriras point la
vergongne de la fille de ton fils, ou de la fille de ta
fille: car c'est ta vergongne. 11 Tu ne descouuri-
ras point la vergongne de la fille de la femme de
ton pere, laquelle est engendree de ton pere: car
c'est ta sœur. 12 Tu ne descouuriras point la ver-
gongne de la sœur de ton pere: car elle est parente
de ton pere. 13 Tu ne descouuriras point la ver-
gongne de la sœur de ta mere: car elle est parente
de ta mere. 14 Tu ne descouuriras point la ver-
gongne du frere de ton pere, & ne t'approcheras de
sa femme: car elle est ta tante. 15 Tu ne descou-
uriras point la vergongne de ta belle-fille: car c'est
la femme de ton fils: tu ne descouuriras donc
point sa honte. 16 Tu ne descouuriras point
la vergongne de la femme de ton frere: car c'est la
vergongne de ton frere. 17 Tu ne descouuriras
point la vergongne de sa femme & de sa fille: & ne
pren-

prendras point la fille de ton fils, ne la fille de sa
fille pour descouurir sa vergongne: car elles sont
tes parentes: c'est donc enormité. 18 Tu ne pren-
dras point aussi la femme auec sa sœur en son vi-
uant, afin qu'elle n'en soit affligee, en descouurãt sa
vergongne sur elle. 19 Itẽ, tu n'approcheras point
de la femme durant ses ordes fleurs, pour descou-
urir sa vergongne. 20 Itẽ, tu ne coucheras point
auec la femme de ton prochain, te contaminant en
elle par effusion de semence. 21 * Tu ne bailleras *Sous*
point de ta generation pour la faire passer à Mo- *22.2,*
loch, & ne contamineras point le nom de ton Dieu, *2, voie*
car ie suis le Seigneur. 22 Tu ne coucheras point *17.17,*
auec le masle par copulation feminine: car c'est a- *deut.18*
bomination. 23 Tu ne t'abandonneras point *10.*
aussi à coucher auec aucune beste, pour te souil-
ler auec elle: & la femme ne se presentera point à
la beste, pour se submettre à elle: car c'est abomina-
tion. 24 Ne soyez donc souillez en toutes ces
choses, en toutes lesquelles les gẽs (que ie dechasse
de deuant vous) se sont souillez: 25 Et desquel-
les la terre a esté pollue, dont i'ay visité sur elle
son iniquité, & la terre a vosmi hors ses habitans.
26 Vous garderez donc mes ordonnances & mes
iugemens, sans faire nulle de ces abominations, tant
celuy qui est nay au pays, que l'estranger qui habi-
te parmi vous. 27 Car les hommes de la terre
qui ont esté deuant vous, ont fait toutes ces abo-
minations: dont la terre a esté pollue. 28 Et la ter-
re ne vous vosmira-elle point aussi bien, si vous la
contaminez, comme elle a vosmi les gens qui ont
esté auant vous? 29 Car quiconque fera aucune
de toutes ces abominations, la personne qui l'aura
faite, sera exterminee du milieu de son peuple.
30 Gardez donc mon obseruation, afin que vous ne
faciez rien des coustumes abominables qui ont e-
sté faites auant vous, & que ne vous souilliez en i-
celles: car ie suis le Seigneur vostre Dieu.

CHAP. XIX.

¶ De craindre pere & mere. Idolatrie. De ne maudire vn sourd. Dilection. De n'aller aux deuins. Mesure & poids iustes.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle à
toute la cõgregatiõ des enfans d'Israel,& leur di,
Sus 11. *Vo⁹ serez saincts: car ie suis le Seigneur vostre Dieu
44.1, sainct. 3 Vous craindrez vn chacun sa mere & son
pierr. 1. pere, & garderez mes repos: car ie suis le Seigneur
16. vostre Dieu. 4 Vous ne vous retournerez point
aux idoles, & ne vous ferez nuls dieux de fonte: ie
suis le Seigneur vostre Dieu. 5 Et si vous sacrifiez
sacrifices des pacifiques au Seigneur, vous les sacri-
°c. vo- fierez °selon vostre bon plaisir. 6 Il sera mangé au
lontai- iour que vous l'aurez sacrifié, ou le lẽdemain: mais
rement ce qui restera iusqu'au tiers iour, sera bruslé au feu.
& sans 7 Que s'il est mangé au tiers iour, il sera abomina-
cõtrain ble & desplaisant. 8 Celuy donc qui le mangera,
te. portera la peine de son iniquité: car il a pollu la
chose saincte du Seigneur: pourtant ceste personne
Sous sera exterminee de son peuple. 9 * Quand vous
23.22. moissonnerez la moisson de vostre terre, vous n'a-
cheuerez point de moissonner iusqu'aux riues de
vostre champ, & si ne recueillirez point les espics
demeurez de vostre moisson. 10 Item, tu ne grap-
peras point ta vigne, & ne recueilliras point les
Exode grains des grappes, mais tu les laisseras au poure &
20.7. à l'estranger: car ie suis le Seigneur vostre Dieu.
deut.5. 11 Vous ne desrobberez point, & ne desnierez pas
11.20. ce que vous deuez, & ne mentirez aucun de vous à
Deute. son prochain. 12 *Itẽ, vous ne iurerez point par
24.14. mon nom en mentant, & ne souilleras le nom de
tob 4. ton Dieu: car ie suis le Seigneur. 13 Tu ne feras
15. point tort à ton prochain, & ne le pilleras. *Le loyer
Deut. 1 de ton mercenaire ne demeurera point vers toy ius
17, & ques au lendemain. 14 Tu ne maudiras point le
16.19, sourd, & ne mettras empeschement deuant l'aueu-
iaq. 2. 2 gle: mais tu craindras ton Dieu: car ie suis le Sei-
prouer. gneur. 15 Tu ne feras point d'iniquité en iugemẽt
24, 23. *& n'accepteras la personne du poure, & n'honnore
1. Iean ras la personne du grand: mais iugeras iustemẽt ton
2.10 & prochain. 16 Tu ne chemineras point comme de-
3.15, tracteur parmi ton peuple: tu ne te dresseras point
mat. 18 contre le sang de ton prochain, car ie suis le Sei-
15, luc gneur. 17 * Tu ne hairas point ton frere en ton
17.1. cœur: corrige ton prochain, & ne souffre point de

peché sur luy. 18 Tu ne te vengeras point, &
ne garderas point *rancune* contre les enfans de ton
peuple: ains * tu aimeras ton prochain comme *Matt.5.*
toy-mesme: car ie suis le Seigneur. 19 Vous gar- 43,&
derez mes ordonnances. Tu ne feras point coha- 22.39,
biter ton bestail auec autres de diuers genres. Tu *rom.13.*
ne semeras point ton champ de diuerses semen- *9.gal.5.*
ces: tu ne vestiras point vestement de choses di- 14.
uerses. 20 Item, si l'homme a couché auec la fem-
me par cohabitatiõ de semence, laquelle est serue,
fiancee à vn homme, & n'est point rachetee, ou
que liberté ne luy soit point donnee: elle sera ba-
tue, mais ils ne mourront point: car elle n'est af-
franchie. 21 Et l'homme portera son offerte d'vn
mouton pour le peché au Seigneur, à la porte du
tabernacle de conuenance. 22 Lors le Sacrifi-
cateur le reconciliera par le mouton de l'offerte
deuant le Seigneur, & il luy sera fait pardon du pe-
ché qu'il a perpetré. 23 Item, quand vous serez
venus en la terre, & qu'aurez planté de tout arbre
mangeable, vous reputerez son fruict incirconcis.
Ceste incirconcision vous sera par trois ans, dont
nul n'en mangera. 24 Mais au quatrieme an,
tout son fruict sera sainct, louable au Seigneur.
25 Et au cinquieme an vous mãgerez de son fruict,
ayant pouuoir de recueillir pour vous son reuenu.
Ie suis le Seigneur vostre Dieu. 26 Vous ne man-
gerez rien auec le sang, vous ne deuinerez point.
Vous n'obseruerez point les tẽps. 27 * Vous ne rai *Sous 21*
rez point les coins à l'entour de vostre teste, & ne 5.
defferez point les coins de vostre barbe. 28 Vous
ne ferez point pour ame incision en vostre chair, &
ne mettrez escriture engrauee en vous. Ie suis le
Seigneur. 29 Tu ne prostitueras point *ta* fille pour
la faire paillarder, afin que la terre ne soit pollue
par paillardise & replie d'enormité. 30 Vous garde
rez mes repos, & craindrez mõ sanctuaire: car ie suis
le Seigneur. 31 Vous ne vous retournerez point
aux sorciers: & n'enquesterez rien des deuins pour
vous souiller par eux: car ie suis le Seigneur vostre
Dieu. 32 Leue toy deuant celuy qui a les cheueux
blãcs, & hõnore la personne de l'ancien, & crain tõ
Dieu. Ie suis le Seigneur. 33 Si aucun estranger

habite en vostre terre, vous ne luy ferez nul tort.
Exo.22 34 *L'estranger qui conuerse auec vous, vous sera
21. comme celuy qui est nay entre vous, & l'aimerez
comme vous-mesmes: car vous auez esté estrangers
au pays d'Egypte. Ie suis le Seigneur vostre Dieu.
35 Vous ne ferez rien iniustement en iugement, en
reigle, en poids, & en mesure. 36 Vous aurez les
balances iustes, les poids iustes, l'Epha iuste, & le
Hin iuste. Ie suis le Seigneur vostre Dieu, qui vous
ay retirez de la terre d'Egypte. 37 Gardez donc
toutes mes ordonnances & tous mes iugemens, &
les faites. Car ie suis le Seigneur.

CHAP. XX.

¶ Certains pechez dignes de mort.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Tu di-
Sus 18. ras ainsi aux enfans d'Israel, * Quiconque d'en-
21. tre les enfans d'Israel, ou des estrangers qui con-
uersent en Israel, donnera de sa generation à Mo-
loch, il mourra: le peuple de la terre le lapidera de
pierres. 3 Ie mettray ma face à l'encontre de cest
homme, & l'extermineray du milieu de son peu-
ple, car il a donné de sa generation à Moloch pour
souiller mon sanctuaire, & contaminer mon sainct
nom. 4 Que si le peuple de la terre est noncha-
lant d'entendre à l'homme qui a donné de sa ge-
neration à Moloch, ne le mettant point à mort,
5 Ie mettray ma face contre cest homme, & con-
tre sa famille, le faisant exterminer du milieu de son
peuple, auec tous ceux qui ont fait fornication a-
pres Moloch. 6 La personne qui se retournera
aux sorciers, & aux deuins, faisant fornication a-
pres eux, ie mettray ma face contre ceste personne,
1. Pier. & l'extermineray du milieu de son peuple. 7 Or
2.16. sanctifiez-vous,* & soyez saincts: car ie suis le Sei-
Exo. 21 gneur vostre Dieu, 8 Si gardez mes ordonnáces,
17. mat & les faites: car ie suis le Seigneur qui vo⁹ sanctifie.
15.4. 9 * Si quelqu'vn maudit son pere, ou sa mere, il
prouer. mourra de mort: puis qu'il a maudit son pere ou sa
20.20. mere, son sang sera sur luy. 10 * Si vn homme a
Iean.8. commis adultere auec la femme d'vn autre: s'il a,
5. deut. di-ie, commis adultere auec la femme de son pro-
22.22. chain, l'homme & la femme adulteres mourront.
11 Item

1 Item, l'homme qui aura couché auec la femme
e son pere, & descouuert la vergongne de son pe-
e, ils mourront tous deux: leur sang sera sur eux.
2 Item, l'homme qui aura couché auec sa belle-fil
:, ils mourront tous deux, ils ont fait abomination:
:ur sang sera sur eux. 13 Item, l'homme qui a
ouché auec le masle par copulation feminine, ils
nt fait tous deux chose execrable, dont ils mour-
ont, leur sang sera sur eux: 14 Item, l'homme
ui a prins la femme & la mere d'icelle, c'est enor-
nité: on les bruslera luy & elles, afin qu'il n'y ait
oint d'enormité entre vous. 15 Item, l'homme
ui aura couché auec vne beste, mourra: vous tue-
ez aussi la beste. 16 Item, la femme qui s'est ac-
ouplee à quelque beste pour se submettre à elle,
u occiras la femme & la beste: ils en mourront: leur
ang sera sur eux. 17 Item, l'hôme qui prendra sa
œur, fille de son pere, ou fille de sa mere, & verra
a vergongne d'icelle, & elle la vergongne de luy:
'est honte, dont ils seront exterminez en la pre-
ence des enfans de leur peuple. Puis qu'il a des-
ouuert la vergongne de sa sœur, il portera son i-
iquité. 18 Item, l'homme qui aura couché auec
a femme ayant ses fleurs, & aura reuelé la vergon-
ne d'icelle, descouurãt sa vaine, & quelle aussi ait
escouuert le cours de son sang, ils serout extermi-
ez tous deux du milieu de leur peuple. 19 Item,
u ne descouuriras point la vergongne de la sœur
e ta mere, ne de la sœur de ton pere. car c'est des-
ouurir sa consanguinité, dont tels porteront leur
niquité. 20 Item, l'homme qui aura couché a-
ec sa tante, il a descouuert la vergõgne de son on-
le, ils porteront la peine de leur peché, & mour-
ont sans enfans. 21 Item l'hôme qui prendra la
emme de son frere, il a vilainemẽt fait, descouurãt
a vergongne de son frere, dont serõt destituez d'en
ans. 22 Ainsi gardez toutes mes ordonnances &
o⁹ mes iugemẽs, & les faites: & la terre (en laquelle
e vous fay entrer pour habiter en icelle) ne vous
'osmira point dehors. 23 Vo⁹ ne cheminerez point
ussi és ordonnances de la gent, laquelle ie dechas-
'e de deuant vous: car ils ont fait toutes ces choses

dont les ay eus en horreur. 24 Or ie vous ay dit,
Possedez leur terre,& ie vous la dõneray en posses-
siõ,qui est vne terre ayãt affluẽce de laict & de miel.
Ie suis le Seigneur vostre Dieu,qui vous ay fait se-
parer des peuples. 25 Separez dõc le bestail net du
souillé,& la volaille souillee de la nette:& ne con-
taminez point vos persõnes és bestes & és oiseaux,
n'en toute chose que la terre produit *en maniere* de
reptile,lesquelles ie vous ay separees comme souil
lees. 26 Vous me serez donc saincts: car ie suis
sainct moy l'Eternel, & vous ay separez d'entre les
Deute. peuples,afin que fussiez à moy. 27 *L'hõme auf-
18.10, si ou la femme qui serõt sorciers ou deuins, mour-
1. sam. ront,& seront lapidez de pierres:leur sang sera sur
28.7. eux.

CHAP. XXI.

¶ De la pureté des Sacrificateurs, & quels ils doyuent estre.

ET le Seigneur dit à Moyse,Parle aux fils d'Aaron
sacrificateurs,& leur di,Que nul d'eux ne se con-
tamine sur le trespassé de son peuple, 2 Sinon qu'à
son parent ou prochain,assauoir sur son pere,sur sa
mere, sur son fils, sur sa fille, sur son frere, 3 Et
sur sa sœur vierge, qui luy est prochaine: & qui
n'a point de mari: sur icelle, di-ie, il se souillera.
4 Item,le prince ne se souillera point en son peu-
Sus 19. ple, pour se contaminer. 5 *Ils ne se touseront
27. point pour faire vne partie de leur teste chauue, &
ne raseront les coins de leur barbe,& ne feront inci
sions en leur chair. 6 Ils serõt saincts à leur Dieu,
& ne contaminerõt pas le nom de leur Dieu: car ils
offrent les sacrifices du Seigneur faits par feu, les-
quels sont *comme* le pain de leur Dieu:pourtant ils
serõt saincts. 7 Ils ne prendront point femme pail-
larde ne violee, & ne prẽdront femme repudiee de
son mari:car ils seront saincts à leur Dieu. 8 Tu
les sanctifieras: car ils offrent les pains à ton Dieu.
Ils te serõt dõc saincts: car ie suis le Seigneur sainct
qui vous sanctifie. 9 Quãd la fille du Sacrificateur
viendra à paillarder,elle contaminera son pere,dõt
sera bruslee au feu. 10 Item,le plus grand Sacrifi-
cateur d'entre ses freres (sur le chef duquel l'huile
d'onction

d'onction a esté espandue, & qui a consacré ses
mains pour vestir les habillemens) ne descouurira
point sa teste,& ne deschirera ses vestemẽs: 11 Et
n'entrera à nulle personne morte. Ausi il ne se
contaminera point sur son pere, ne sur sa mere.
12 Si ne sortira point du sanctuaire, afin qu'il ne
cõtamine le sanctuaire de son Dieu: car il a sur luy
le couronnemẽt de l'huile de l'onction de son Dieu.
Ie suis le Seigneur. 13 *Item, il prendra vne vierge Ezech.
pour femme, 14 Sans prendre vefue, ne repudiee, 44.21.
ne paillarde, infame: mais il prendra femme vierge
de son peuple. 15 Afin qu'il ne cõtamine point sa
generation en son peuple: car ie suis le Seigneur qui
le sanctifie. 16 Et le Seigneur parla à Moyse, disant
17 Parle à Aaron, & luy di, L'homme de ta semen-
ce en ses generations auquel sera macule, ne s'ap-
prochera point pour offrir le pain de son Dieu.
18 Car tout homme auquel il y aura macule, n'en
approchera point: assauoir, l'homme aueugle, ou
boiteux, ou camus, ou ayant membres superflus,
19 Ou l'homme auquel y aura fraction de pied, ou
fraction de main, 20 Ou bossu, ou chassieux, ou
ayant maille en l'œil, ou ayant rongne seche, ou
rongne perpetuelle, ou foulure des genitoires.
21 Tout homme donc de la lignee d'Aaron Sacrifi-
cateur, auquel il y a macule, ne s'approchera point
pour offrir les sacrifices du Seigneur qui se font par
feu: car celuy auquel il y a macule n'approchera
point pour offrir le pain de son Dieu. 22 Il mãge-
ra bien du pain de son Dieu, des choses sainctes, &
treßainctes: 23 Toutesfois il n'entrera point au voi
le, & ne s'approchera point de l'autel: car il y a ma-
cule en luy. Il ne violera dõc point mon sanctuaire:
car ie suis le Seigneur qui les sanctifie. 24 Ainsi
Moyse parla à Aaron & à ses fils, & à tous les enfans
d'Israel.

CHAP. XXII.

¶ Le Seigneur reiette toute oblation en laquelle y a quelque imperfection.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle à
Aaron & à ses fils, afin qu'ils se separent arriere
des choses consacrees des enfans d'Israel, & qu'ils

ne contaminent point mon sainct nom, és choses
qu'iceux sanctifient pour moy. Ie suis le Seigneur.
3 Di leur, En vos aages tout homme de vostre se-
mence qui s'approchera des choses consacrees, que
les enfans d'Israel ont sanctifiees au Seigneur, a-
yant souillure sur luy, ceste personne sera exter-
minee de ma presence. Ie suis le Seigneur. 4 Qui-
conque de la lignee d'Aaron sera ladre ou decou-
lant de flux, ne mangera point des choses sancti-
fiees, iusqu'à tāt qu'il se soit purifié. Item, qui aura
touché homme souillé sur vn mort, ou l'homme
auquel la semence sera decoulee en dormant,
5 Pareillement celuy qui aura touché reptile quel
conque parquoy seroit souillé, ou soit homme par
lequel seroit souillé, selon toute la souillure:
6 La personne qui aura touché ces choses, sera
souillee iusqu'au vespre: si ne mangera des choses
sanctifiees, si elle n'a laué sa chair d'eau. 7 Mais
apres le soleil couché, elle sera nette. Puis apres, el-
le mangera des choses sanctifiees: car c'est son pain.
Exode 8 * On ne mangera point de charongne ne chose
22.31. rauie, en quoy on se puisse souiller. Ie suis le Sei-
ezech. gneur. 9 Qu'ils gardent donc mes cōmandemens,
44.31. afin qu'ils ne portēt point de peché sur eux, & meu
rent en iceluy, quand ils les auroyent profanez: car
ie suis le Seigneur qui les sanctifie. 10 Item, nul
estranger ne mangera des choses sanctifiees, ne
l'hoste du Sacrificateur, ne le mercenaire. 11 Mais
l'homme que le sacrificateur aura acquis de son
argent, mangera de ces choses. Aussi ceux qui sont
nais en sa maison, mangeront de sa viande. 12 Que
si la fille du Sacrificateur est mariee à vn homme e-
stranger, icelle ne mangera point des oblations
sanctifiees. 13 Mais si la fille du Sacrificateur
est vefue ou repudiee, & n'ait point de lignee, elle
estant retournee en la maison de son pere, mange-
ra de la viande de son pere, comme elle faisoit en
sa ieunesse. Mais nul estranger n'en mangera.
14 Que si quelqu'vn par ignorance mange de ces
choses sanctifiees, il adioustera la cinquieme partie
sur ces choses, & la baillera au Sacrificateur auec
la chose saincte. 15 Et ne pollueront point les
choses

choses sanctifiees des enfans d'Israel, lesquelles ils
ont offertes au Seigneur. 16 Afin que parauentu-
re ils ne portent eux-mesmes l'iniquité de leur de-
lit, quand ils auroyent mangé leurs choses sancti-
fiees: car ie suis le Seigneur qui les sanctifie. 17 Et
le Seigneur parla à Moyse, disant, 18 Parle à Aa-
ron, à ses fils, & à tous les enfans d'Israel: & leur di,
Quiconque de la maison d'Israel, ou des estran-
gers qui sont en Israel, aura à offrir son oblation,
pour tous ses vœus, ou pour toutes ces choses vo-
lontaires, qu'il offre en holocauste au Seigneur:
19 *Vous offrirez* à vostre deuotion vn masle sans
macule d'entre les bœufs, & d'entre les brebis, &
les cheures. 20 Vous n'offrirez nulle chose qui ait
macule: car elle ne seroit agreable pour vous.
21 * Que si l'homme offre sacrifice des pacifiques Deu.15
au Seigneur pour payer le vœu, ou l'offerte volon- 21.
taire, soit des bœufs, ou des brebis, sera sans macu-
le: afin qu'il soit acceptable. Il n'y aura nul de-
faut. 22 Vous n'offrirez point au Seigneur d'a-
ueugle, ou de rompu, ou de mutilé, ou ayant po-
reau, ou rongne seche, ou rongne perdurable. Aussi
ne donnerez d'iceux pour sacrifice qui se fait par
feu sur l'autel du Seigneur. 23 Tu pourras sa-
crifier volontairement le bœuf, ou la brebis, ayant
les membres trop gros, ou ayant les membres trop
gresles: mais il ne sera point agreable pour le vœu.
24 Vous n'offrirez point au Seigneur, & ne sacri-
crifierez en vostre terre, cassé, ne froissé, ne rom-
pu, ne taillé. 25 Vous n'offrirez aussi de la main
de l'estranger le pain de vostre Dieu d'entre tou-
tes ces choses: car il y a corruption en elles, il y a
maculé en elles: dont elles ne seront point agrea-
bles pour vous. 26 Et le Seigneur parla à Moyse,
disant, 27 Quand le bœuf, ou l'agneau, ou la
cheure sera nay, & qu'il aura esté sept iours sous
sa mere, du huitieme iour & en apres, il plaira pour
l'oblation du Sacrifice qui se fait par feu au Sei-
gneur. 28 Vous ne tuerez point aussi en vn mesme
iour le bœuf, la vache, ou la brebis auec son petit.
29 Et si vous sacrifiez sacrifices en rendant gra-
ces au Seigneur, sacrifians, di-ie, à vostre deuotion.

30 Il sera mangé ce mesme iour, & ne reseruerez
rien iusques au lendemain. Ie suis le Seigneur.
31 Or gardez mes commandemens, & les faites: car
ie suis le Seigneur. 32 Ne polluez point aussi mon
sainct nom, & ie me sanctifieray au milieu des en-
fans d'Israel. Ie suis le Seigneur qui vous sanctifie.
33 Qui vous ay retirez du pays d'Egypte, afin que
ie soye vostre Dieu. Ie suis le Seigneur.

CHAP. XXIII.

¶ *Les solennitez que le Seigneur commande aux en-
fans d'Israel de garder.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle
aux enfans d'Israel, & leur di, Les solennitez du
Seigneur, lesquelles vous appelerez Sainctes con-
Exode uocations, icelles sont mes solennitez. 3 *Par six
20.9. six iours tu besongneras: mais au septieme iour est
la vacation du repos, auquel est faite saincte con-
uocation: vous ne ferez donc nulle œuure: car c'est
le repos du Seigneur, par toutes vos habitations.
4 S'ensuiuent les solennitez du Seigneur, & les
sainctes conuocations que vous celebrerez en leur
Exode saison. 5 * Assauoir, le quatorzieme du premier
12.18, mois au vespre est le passage du Seigneur. 6 Et
nomb. le quinzieme iour du mesme mois est la solennité
8.16. des pains sans leuain au Seigneur. Par sept iours
vous mangerez les pains sans leuain. 7 Et le pre-
mier iour vous sera saincte conuocation : vous ne
ferez nulle œuure seruile, 8 Offrans par sept
iours sacrifice fait par feu au Seigneur : mais au se-
ptieme iour sera la saincte conuocation, auquel
vous ne ferez nulle œuure seruile. 9 Et le Seigneur
parla à Moyse, disant, 10 Parle aux enfans d'Israel,
& leur di, Quand vous serez entrez en la terre que
ie vous donne, & aurez moissonné la moisson,
vous apporterez au Sacrificateur vn Omer des pre-
miers fruicts de vostre moisson. 11 Lequel esleue-
ra ledit Omer deuant le Seigneur, afin qu'il soit a-
greable pour vous. Le Sacrificateur l'esleuera le
lendemain du repos. 12 Vous sacrifierez aussi au
iour que vous aurez offert l'Omer, vn agneau sans
macule d'vn an, en holocauste au Seigneur. 13 Et
l'oblation d'iceluy sera de deux dixiemes de fine
farine

farine pestrie à l'huile, pour sacrifice fait par feu au
Seigneur en odeur paisible : & sera faite aspersion
de vin la quatrieme partie d'vn Hin.
14 Et ne
mangerez ne pain, ne grain rosti, ne grain batu, iusqu'à ce mesme iour que vous apporterez l'oblation
à vostre Dieu. C'est ordonnance perpetuelle par
vos aages en toutes vos habitations.
15 Vous
nombrerez aussi depuis l'autre iour du repos, du
iour que vous aurez porté l'Omer de l'esleuation,
sept semaines entieres,
16 Iusqu'à l'autre iour
de la septieme semaine, assauoir, cinquante iours:
lors vous offrirez nouueau sacrifice au Seigneur.
17 Vous apporterez de vos habitations deux pains
d'esleuation de deux dixiemes de fine farine, lesquels seront cuits auec le leuain, en premices au
Seigneur.
18 Aussi vous offrirez auec le pain
sept agneaux d'vn an, sans macule, & vn bouueau
& deux moutons en holocauste au Seigneur, auec
leurs offertes, & leur aspersion, lesquels seront sacrifices faits par feu en odeur paisible au Seigneur.
19 Item vous sacrifierez vn bouc d'entre les cheures pour le peché, & deux agneaux d'vn an pour
le sacrifice des pacifiques.
20 Lors le Sacrificateur les esleuera auec le pain des premices, & auec deux agneaux, en les tournant deuant le Seigneur. Ils serõt sanctifiez au Seigneur pour le Sacrificateur.
21 Vous celebrerez donc ce mesme iour
auquel sera faite saincte conuocation, & n'y ferez
nulle œuure seruile. Ceste ordonnance sera perpetuelle en toutes vos habitations par vos aages.
22 * Et quand vous moissonnerez la moisson de Sus 19.
vostre terre, tu n'acheueras de moissonner iusques 9.
aux riues de ton champ, & ne recueilliras point
les espics demeurans de ta moisson : mais tu les
laisseras pour le poure & l'estranger. Ie suis le Seigneur vostre Dieu.
23 Et le Seigneur parla à
Moyse, disant,
24 Parle aux enfans d'Israel, &
leur di. Le premier iour du septieme mois vous
aurez le repos pour memorial de Iubilation, auquel sera saincte conuocation.
25 Vous ne ferez
nulle œuure seruile : ains offrirez sacrifice fait par
feu au Seigneur.
26 Le Seigneur aussi parla à

Sus 16. Moyse,disant, 27 *Toutesfois le dixieme de ce se
30. nom prieme mois,sera le iour des reconciliatiõs,auquel
29.7. vous sera saincte cõuocation,si affligerez vos ames,
& offrirez sacrifice qui se fait par feu au Seigneur.
28 Et ce iour mesme ne ferez nulle œuure:car c'est
le iour des reconciliations, pour vous reconcilier
deuant le Seigneur vostre Dieu. 29 Toute person-
ne qui n'aura point esté affligee ce iour mesme,sera
exterminee d'entre son peuple. 30 Et toute person
ne qui aura fait œuure quelconque en ce iour mes-
me, ie luy feray perdre la vie du milieu de son peu-
ple. 31 Vous ne ferez donc nulle œuure. Ce vous
sera ordonnance perpetuelle en tous vos aages,par
toutes vos habitatiõs. 32 Ce vous est vacation de
repos,vous affligerez donc vos ames.Au vespre, au
neufieme iour du mois, depuis vn vespre iusqu'à
l'autre vespre,vous celebrerez vos repos. 33 Et le
Seigneur parla à Moyse,disant, 34 Parle aux en-
fans d'Israel,& leur di,Le quinzieme iour du septie
me mois par sept iours sera la solennité des taber-
nacles au Seigneur. 35 Le premier iour il y aura
saincte conuocation:vous ne ferez dõc nulle œuure
seruile. 36 Par sept iours vous offrirez au Seigneur
Item 7. sacrifice fait par feu:* & au huitieme iour vous au
37. rez saincte conuocation, & offrirez au Seigneur Sa-
crifice fait par feu. C'est assemblee solennelle: dont
vous ne ferez quelque œuure seruile que ce soit.
37 Ce sont les solennitez du Seigneur que vous ap-
pelerez conuocatiõs sainctes,pour offrir par chacun
iour au Seigneur oblation faite par feu:assauoir,ho-
locauste,offerte,sacrifice,& aspersiõ. 38 Outre le re
pos du Seigneur,& outre vos dõs,& outre tous vos
vœus,& toutes vos choses volontaires q̃ vous pre-
sentez au Seigneur. 39 Toutesfois le quinzieme
iour du septieme mois, quand vous aurez assemblé
le fruict de la terre, vous celebrerez la solennité du
Seigneur par sept iours. 40 Le premier iour sera
le repos, aussi le huitieme iour il y aura repos. Et
au premier iour vous prendrez le fruict d'vn bel
arbre, des branches de palme, & des rameaux de
arbres fueillus, & des sauls du fleuue, & si vous
resiouirez par sept iours en la presence du Seigneur
vostre

voſtre Dieu. 41 Vous celebrerez donc au Sei-
gneur ceſte ſolennité par ſept iours en l'an, la-
quelle ſera en ordonnance perpetuelle par tous
vos aages. Le ſeptieme mois vous la celebrerez.
42 Vous habiterez ſept iours és tabernacles,tous
les habitans d'Iſrael habiteront és tabernacles:
43 Afin que voſtre poſterité ſache que i'ay fait ha-
biter les enfans d'Iſrael en tabernacles quād ie les
retiray du pays d'Egypte. Ie ſuis le Seigneur voſtre
Dieu. 44 Ainſi Moyſe parla aux enfans d'Iſrael
des ſolennitez du Seigneur.

CHAP. XXIIII.

¶ La peine de celuy qui blaſpheme le nom de Dieu. La peine de l'homicide.

ET le Seigneur parla à Moyſe,diſant, 2 Cōman-
de aux enfans d'Iſrael qu'ils t'apportent de la
pure huile d'oliue eſpreinte, pour le luminaire a
touſiours,pour illuminer la lampe, 3 Dehors le
voile du teſmoignage, au tabernace de conuenāce:
laquelle Aaron diſpoſera touſiours depuis le veſpre
iuſqu'au matin en la preſence du Seigneur. Ce ſe-
ra ordonnance perpetuelle en vos aages. 4 Il
ordonnera touſiours les lampes ſur le pur chan-
delier deuant le Seigneur. 5 Item, tu pren-
dras de la fine farine, & d'icelle cuiras douze
gaſteaux,chacun gaſteau ſera de deux diziemes.
6 Puis les poſeras ſur la table nette deuant le
Seigneur par deux rengees, ſix à chacune rengee.
7 Auſsi mettras ſur les rengees de l'encens pur,
afin que le pain ſoit en memoire du ſacrifice fait
par feu au Seigneur. 8 Il les ordonnera donc
touſiours par chacun iour du repos deuant le Sei-
gneur, *le receuant* des enfans d'Iſrael par alliance
perpetuelle. 9 *Ce pain appartiendra à Aaron & à *Exo.29*
ſes fils,& le māgeront au lieu ſainct.Car c'eſt choſe *32, ſus*
treſſaincte pour luy des oblations du Seigneur faites *8.31.*
par feu en ordonnance perpetuelle. 10 Or ſortit *matth.*
le fils d'vne femme Iſraelite,qui eſtoit fils d'vn hom *12.4.*
me Egyptien, entre les enfans d'Iſrael. Et prin-
drent noiſe en l'oſt le fils de la femme Iſraelite, &
vn homme Iſraelite, 11 Lors le fils de la femme
Iſraelite maudit & blaſphema le nom *du Seigneur,*

& ils l'amenerent à Moyse (& le nom de la mere
d'iceluy estoit Salomit, fille d'Abri, de la lignee de
Dan.) 12 Si le mirent en prison, tant qu'il leur
fust declaré selon la parole du Seigneur. 13 Et
le Seigneur parla à Moyse, disant, 14 Tire hors
de l'ost le blasphemateur, & que tous ceux qui
l'ont ouy mettent leurs mains sur son chef, &
que toute la congregation le lapide. 15 Aussi
parleras aux enfans d'Israel, disant, Quiconque
que aura maudit son Dieu, portera la peine de son
peché. 16 Le blasphemateur du nom du Seigneur
gneur mourra: toute la congregation le lapidera.
L'estranger comme celuy qui est nay au pays,
quand il aura maudit le nom *du Seigneur*, mourra.
17 L'homme aussi quand il aura tollu la vie de
l'homme, il mourra de mort. 18 Et celuy qui aura
tollu la vie à la beste, il rendra beste pour beste.
19 Item, l'homme qui aura fait outrage à son prochain:
chain: comme il a fait, ainsi luy soit-il fait: 20 Assa-
Mat.5. uoir, rompure pour rompure, *œil pour œil, dent
38.exo. pour dent: cóme il aura fait outrage en l'hóme, ainsi
21.24. luy sera fait. 21 Qui frappera la beste à mort, il la
deuter. rẽdra: mais qui frappera l'hóme à mort, il mourra.
19.21. 22 Vous n'aurez qu'vn iugement, lequel sera fait à
l'estranger, cóme à celuy qui est nay au pays. Car ie
suis le Seigneur vostre Dieu. 23 Moyse donc parla
aux enfans d'Israel, lesquels tirerent le blasphemateur
mateur hors de l'ost, & le lapiderẽt de pierres. Ainsi
les enfans d'Israel firent comme le Seigneur auoit
commandé à Moyse.

CHAP. XXV.

¶ L'an du Iubilé. L'equité qu'on doit garder en vendant ou achetant. Comment on doit traiter celuy qui est tombé en poureté.

ET le Seigneur parla à Moyse en la montagne de
Sinai, disant, 2 Parle aux enfans d'Israel, & leur
di, Quand vous serez entrez en la terre que ie vous
Exode donne, * la terre se reposera du repos du Seigneur.
23.10. 3 Six ans tu semeras ton champ, & six ans tu tailleras
ras ta vigne, & recueilliras sa despouille: 4 Mais
au septieme an il y aura vacatió de repos à la terre:
qui est le repos du Seigneur. Tu ne semeras point
ton

ton champ, & ne tailleras point ta vigne. 5 Tu ne
moissonneras point ce qui prouient de soy-mesme
en ta moisson, & ne vendengeras les raisins que
tu n'as cultiuez: car c'est l'an du repos de la terre.
6 Mais le repos de la terre vous sera en viande à
toy, & à ton seruiteur, & à ta chambriere, & à ton
mercenaire, & à ton hoste qui conuerse auec toy,
7 Et à ton bestail, & aux animaux qui sont en ta
terre, de laquelle tout le reuenu sera pour manger.
8 Tu nõbreras aussi sept sepmaines d'ans: *assauoir*,
sept fois sept ans, & les iours des sept sepmaines te
reuiẽdront à quarante neuf ans. 9 Lors feras son-
ner la trompete de iubilation, le dixieme du septie-
me mois au iour de la reconciliation. Tu feras donc
passer la trompette parmi toute vostre terre. 10 Si
sanctifierez l'an cinquantieme, & denoncerez la li-
berté parmi la terre, à tous ses habitans. Vous aurez
le Iubilé, & retournerez vn chacun à sa possession,
& vn chacun à sa famille: 11 Car cest an cinquan
tieme vous sera le Iubilé. Vous ne semerez point, ne
moissonnerez ce qui prouient de soy-mesme, & ne
vendangerez point ce que vous n'aurez point cul-
tiué en la vigne. 12 Car il est le iubilé, lequel vous
sera sainct. Lors vous mãgerez le reuenu de la terre.
13 En cest an du Iubilé vous retournerez vn cha-
cun en sa possession. 14 Si tu vẽs quelque chose à
ton prochain, ou que tu achettes de ton prochain,
ne deceuez nul de vous son frere: 15 Mais tu ache
teras de ton prochain selõ le nombre des ans apres
le Iubilé: aussi te sera vendu selon le nombre des
ans du reuenu. 16 Selon la multitude des annees
le prix croistra, & selon la diminution des annees
on diminuera le prix, car il te vend le nombre des
cueillettes. 17 Nul de vous donc ne trompe son
prochain: mais ayez crainte de vostre Dieu: car ie
suis le Seigneur vostre Dieu. 18 Or faites mes
ordonnances, & gardez mes iugemens & les fai-
tes, afin que puissiez habiter seurement sur la terre.
19 Et que la terre vous donne ses fruicts, desquels
vous mangerez vostre saoul, & habiterez en asseu-
rance sur icelle. 20 Que si vous dites, Que man-
gerons-nous au septieme an, si nous ne semõs ne re

cueillons nos reuenus? 21 Ie commanderay à ma
benedictiō pour vous en la sixieme annee, si qu'elle
sera fruict pour trois ans. 22 Vous semerez ausi
la huitieme annee,& mãgerez le vieil fruict iusqu'à
la neufieme annee:tant que son fruict sera venu,
vous mangerez le vieil. 23 Et la terre ne sera point
vendue à perpetuité.Car la terre est miẽne, & vous
estes estrangers,& hostes enuers moy. 24 Ausi en
toute la terre de vostre possesion vous baillerez
rachat pour la terre. 25 Que si ton frere est appo-
uri,& vende sa possesion,puis qu'vn viẽne pour la
racheter,son prochain rachetera pour soy la chose
vendue par son frere. 26 Or si l'hõme n'a nul ra-
cheteur, mais a recouuré & trouué ce q suffit pour
le rachat: 27 Il contera les ans de la vendition,& re
stituera ce qui est outreplus à l'homme auquel il
l'auoit vendue:& ainsi retournera en sa possesion.
28 Mais s'il n'a peu trouuer ce qui suffit pour luy
rendre,la vente sera en la main de celuy qui l'a a-
chetee,iusqu'à l'an du Iubilé:puis expirera au Iubi
lé,& retournera en sa possesion. 29 Itẽ,si l'hõme a
vẽdu maison asise en villemuree,sõ rachat sera ius
qu'à ce q̃ l'an de la vẽdition d'icelle sera accõpli:sõ
rachat dõc sera pour vn an. 30 Mais si elle n'est poĩt
rachetee apres l'an accõpli,la maison q est en la vil-
le ayant muraille,escherra à perpetuité à celuy qui
l'a achetee en ses generations, & n'expirera point
pour le Iubilé. 31 Les maisons des villages qui
n'ont point de murailles à l'entour, seront estimees
selon la terre des champs, elles auront rachat, &
au Iubilé retourneront. 32 Mais des citez des
Leuites, & des maisons des villes de leurs posses-
sions, le rachat en sera à perpetuié ausdits Leuites.
33 Et qui aura acheté des Leuites, la vendition
de la maison & de la cité de sa possesion,expirera
au Iubilé. Car la maison des citez des Leuites est
leur possesion entre les enfans d'Israel. 34 Et
le champ des faux-bourgs de leurs citez ne sera
point vendu, car c'est leur possesion perpetuelle.
35 Item,si ton frere est appouri, & se retire deuers
toy, tu le retiendras comme estranger, & viura a-
uec toy, 36 Sans prendre vsure de luy,ne surcrois:
mais

mais tu craindras ton Dieu : ainsi ton frere viura a-
uec toy. 37 Tu ne luy bailleras point ton argent à
vsure, aussi ne luy donneras de tes viures à sur-
crois. 38 Ie suis le Seigneur vostre Dieu, qui
vous ay retirez de la terre d'Egypte, pour vous don
ner la terre de Chanaan, afin que ie fusse vostre
Dieu. 39 Item, si ton frere est appouri, & s'est ven-
du à toy, tu ne le feras point seruir par seruitude de
serf: 40 Mais comme mercenaire, & comme ho-
ste, il sera auec toy, te seruant iusqu'à l'an du Iubi-
lé. 41 Lors iceluy se departira de toy, & ses enfans
auec luy, puis s'en retournera à sa famille, à la pos-
session de ses peres. 42 Car ceux que i'ay retirez
du pays d'Egypte sont mes seruiteurs: partant ne se
ront vendus par vendition seruile. 43 Tu ne domi
neras point sur luy rigoureusement, ains tu crain-
dras ton Dieu. 44 Or vous acheterez vos serfs &
vos serues, que vous aurez, des gens qui sont à l'en
tour de vous. 45 Et outreplus en acheterez des
forains qui conuersent auec vous, & de la famille
de ceux qui conuersent entre vous, lesquels ils ont
engendrez en vostre terre, & vous seront en posses-
sion: 46 Et les aurez en heritage, pour les laisser
à vos enfans apres vous, afin qu'ils les possedent
par heritage en vous seruant d'eux à perpetuité:
mais sur vos freres les enfans d'Israel, nul ne domi-
nera rigoureusement. 47 Item, si l'estranger ou
l'hoste qui est auec toy s'est enrichi, & ton frere
qui est auec luy appouri, tellement qu'il se soit
vendu à l'estranger, ou au forain qui est auec toy,
ou au lignage de la famille de l'estranger: 48 A-
pres qu'il s'est vendu, il sera rachetable : & vn
de ses freres le rachetera, 49 Soit son oncle, ou
le fils de son oncle, ou autre parent de sa chair
d'entre sa famille: ou s'il a dequoy, luy-mesme se
rachetera. 50 Lors contera auec son acheteur,
depuis l'an qu'il se vendit à luy, iusques à l'an
du Iubilé. Et sera l'argent de sa vendition se-
lon le nombre des ans, appointant auec luy selon le
temps du mercenaire. 51 S'il y a encore plusieurs
annees, il restituera sõ rachat selõ icelles, de l'argẽt
de sõ emptiõ. 52 Mais s'il reste peu d'ãnees iusqu'à

l'an du Iubilé, il contera à luy, restituāt son rachat
selon ses annees. 53 Il sera auec luy an pour an
cōme mercenaire, Or ne dominera-il point sur luy
rigoureusement en ta presence. 54 Que s'il ne se
rachete par ces choses, il sortira en l'an du Iubilé
luy & ses fils auec luy. 55 Car les enfans d'Israel
sont serfs à moy, ce sont mes serfs que i'ay re-
tirez de la terre d'Egypte. Ie suis le Seigneur vo-
stre Dieu.

CHAP. XXVI.

¶ *Idolatrie prohibee. Promesses à ceux qui gardent les commandemens de Dieu. Menaces à ceux qui les transgressent.*

Exode VOus ne vous ferez point * d'idoles ne d'image
20.4. taillee, & ne vous dresserez statue, & ne met-
deuter. trez pierre de representation en vostre terre pour
5.8. vous encliner à icelle, car ie suis le Seigneur vo-
pseau. stre Dieu. 2 Vous garderez mes repos, & crain-
97.7. drez mō sanctuaire. Ie suis le Seigneur. 3 *Si vous
Deut. cheminez en mes ordonnances, & gardez mes com-
28.2. mandemens, & les faites, 4 Ie vous donneray la
pluye en son tēps, & la terre dōnera son fruict, & les
arbres des champs donneront leur fruict. 5 La ba-
ture des grains entre vous rencontrera la vendāge,
& la vendange rencontrera les semailles, & mange-
rez vostre pain en satieté, & dormirez seurement en
Iob 11. vostre terre: 6 Et dōneray paix en la terre. *Vous
19. dormirez sans que nul vous espouuāte, ie feray ces-
ser les mauuaises bestes de la terre, & le glaiue ne
passera point par vostre terre. 7 Vous poursuyurez
vos ennemis, & tomberont par glaiue deuāt vous.
8 Cinq de vous en poursuyurōt cēt, & cēt de vous
en poursuyurōt dix mille, & vos ennemis tōberont
par glaiue deuant vous. 9 Ie vous regarderay, &
vous feray fructifier & multiplier, & establiray mō
alliance auec vous. 10 Vous māgerez aussi les vieil
les prouisions, & ferez sortir le vieil pour le nou-
ueau. 11 Si poseray mon tabernacle au milieu de
2. Cor. vous, & mon ame ne vo⁹ reiettera point. 12 *Aussi
6.16. ie chemineray au milieu de vous, ie seray vostre
Dieu, & vous serez mon peuple. 13 Ie suis le Sei-
gneur vostre Dieu, qui vo⁹ ay retirez du pays d'E-

gypte,

gypte,afin q̃ ne leur fussiez serfs: & i'ay rõpu le cor
deau de vostre ioug, & vous ay fait cheminer la te-
ste leuee. 14 *Mais si vous n'obeissez à moy, & ne Deut.
faites tous ces cõmandemens, 15 Et si vous mes- 28.15.
prisez mes ordõnances, & q̃ vostre ame ait en abo- lamen.
minatiõ mes iugemẽs,pour ne faire point tous mes 2.17.
cõmandemẽs enfreignãt mon alliance. 16 Adonc malac.
ie vous feray ces choses,Ie vous visiteray de crain- 2.2.
te,enfleure,& ardeur, qui consumeront les yeux,
& contristeront l'ame. Item, vous semerez pour
neant vostre semence: car vos ennemis la mange-
ront. 17 Et mettray ma face contre vous,& tom-
berez deuant vos ennemis, & ceux qui vous hayẽt
auront seigneurie sur vous,&fuyrez sans qu'aucun
vous poursuiue. 18 Que si encore pour ces choses
vous n'obeissez point à moy, i'en adiousteray pour
vous corriger, sept fois plus sur vos pechez 19 Si
briseray l'orgueil de vostre force, & rendray vostre
ciel comme fer,& vostre terre cõme airain 20 Vo-
stre vertu se consumera en vain, & vostre terre ne
donnera point son fruict,& les arbres de la terre ne
donnerõt point leur fruict. 21 Que si vous chemi- *Chad.
nez auec moy *à l'auenture, & que ne vueilliez o- dure-
beir à moy, i'adiousteray sur vous sept fois plus de ment,
playes selon vos pechez. 22 Si vous enuoyeray c. vous
les bestes des champs,& vous destitueront, & desfe endur-
ront vostre bestail,& vous appetisserõt,&vos voyes cissant
seront desertes. 23 Que si par ces choses vous n'e- contre
stes point corrigez, mais cheminez auec moy à l'a- mescha
uẽture, 24 Ie chemineray aussi auec vous à l'auẽ stimẽs.
ture, & vous frapperay sept fois plus pour vos pe- *ecom-
chez. 25 Et feray venir sur vous le glaiue vindica- me à l'e
teur pour la vẽgeance de mon alliãce:&quãd vous stour-
serez rassẽblez en vos villes, ie vous enuoyeray la die,
pestilẽce au milieu de voꝰ,&serez liurez en la main c.sans
de l'ennemi. 26 Quãd ie vous auray rõpu le *bastõ tenir ne
du pain,dix femmes cuirõt vostre pain en vn four, reglene
& voꝰ rẽdront vostre pain en poids: duquel mãge- mesure
rez,mais point n'en serez saoulez. 27 Que si pour *la for-
cela vous ne m'obeissez point, ains cheminez auec ce.
moy à l'auenture, 28 Ie chemineray auec vous en
fureur à l'auenture,&voꝰcorrigeray aussi sept fois

plus pour vos pechez. 29 Vous mangerez la chair
de vos fils & de vos filles. 30 Itē,ie destruiray vos
hauts lieux,& extermineray vos images,&mettray
[illegible]harongnes sur les charōgnes de vosidoles, &
mō ame vous aura en abominatiō. 31 Itē,ie met-
tray aussi vos citez en desolation,& destruiray vos
sāctuaires, & ne flaireray poīt vostre souëue odeur.
32 Et si gasteray vostre terre, tellement que vos
ennemis qui habitēt en icelle s'en estōneront. 33 I-
tem,ie vous espardray parmi les gēs,& desgaineray
mon glaiue apres vous,& sera vostre terre desolee,
& vos citez en desert. 34 Adonc la terre prendra
plaisir à ses repos,to⁹ les iours qu'elle sera desolee,
& que vous serez en la terre de vos ennemis. Lors
donc la terre se reposera, & prēdra plaisir à ses re-
pos. 35 Tous les iours qu'elle sera desolee, elle se
reposera, laquelle ne chommoit point en vos repos
quād vo⁹ y habitiez: 36 Et à ceux qui resterōt d'en
tre vous,i'induirayvne lascheté en leur cœur,quād
ils serōt en la terre de leurs ennemis, & le son d'v-
ne fueille esmeue les poursuyura,& fuirōt comme
pour le glaiue,& tomberont sans que nul les pour-
suiue. 37 Et s'entreheurteront l'vn contre l'autre,
cōme deuant le glaiue, & si nul ne les poursuyura.
Nul aussi de vous ne pourra resister à vos ennemis,
38 Et vous perirez entre les gens, & la terre de
vos ennemis vous consumera. 39 Et ceux q̄ re-
steront d'entre vous,languiront en la terre de leurs
ennemis pour leur iniquité, & aussi pour les ini-
quitez de leurs peres auec eux. 40 Puis ils
confesseront leurs iniquitez, & les iniquitez de
leurs peres,selon la preuarication qu'ils ont perpe-
tree contre moy, & qu'ils ont cheminé auec moy
à l'auenture. 41 Donc aussi i'auray cheminé
contre eux à l'auēture,& les auray menez en la ter
re de leurs ennemis, où lors leur cœur incirconcis
s'humiliera,& adonc supplierōt pour leur iniquité.
42 Et auray souuenance de mon alliance auec Ia-
cob,& aussi de mon alliance auec Isaac,& aussi de
mon alliance auec Abraham,& auray memoire de
la terre. 43 La terre sera laissee d'iceux.& la terre
prendra plaisir en ses repos apres auoir esté deso-
lee

lee d'eux: mais ils prieront pour leur iniquité, pour
autant qu'ils ont reprouué mes iugemens, & que
leur ame a eu en abomination mes ordonnances.
44 Toutesfois quand ils seront en la terre de leurs
ennemis, ie ne les auray point reprouuez, & si ne les
auray point en abomination pour les consumer,
en rompant mon alliance auec eux. Car ie suis le
Seigneur leur Dieu. 45 Et auray memoire d'eux
pour l'alliance des predecesseurs, lesquels i'ay reti-
rez du pays d'Egypte deuant les gens, afin que ie
fusse leur Dieu. Ie suis le Seigneur. 46 Telles sont
les ordonnances, les iugemens, & loix que le Sei-
gneur a donnees entre soy & les enfans d'Israel en
la montagne de Sinai par la main de Moyse.

CHAP. XXVII.

¶ Des choses vouëes, de la maniere de les racheter, & de leur estimation. Que valoit le sicle du sanctuaire. La chose interdite ne se rachetera, ains mourra.

LE Seigneur aussi parla à Moyse, disant, 2 Parle
aux enfans d'Israel, & leur di, Si quelqu'vn a fait
vœu de quelque personne au Seigneur selon ton
estimation: 3 L'estimation du masle, depuis l'aa-
ge de vingt ans iusques à l'aage de soixante ans,
sera du prix de cinquante sicles d'argent, selon le
poids du sanctuaire. 4 Mais si c'est vne femelle,
l'estimation sera de trente sicles. 5 Si c'est du masl
le depuis l'aage de cinq ans iusqu'à l'aage de vingt
ans, l'estimation sera de vingt sicles, mais de la fe-
melle, de dix sicles. 6 Item, si c'est de celuy qui est
de l'aage d'vn mois iusqu'à l'aage de cinq ans, l'e-
stimation du masle sera de cinq sicles d'argent:
mais l'estimation de la femelle sera de trois sicles
d'argent. 7 Item, si c'est de celuy qui est aagé de
soixante ans & au dessus, s'il est masle, l'estimation
sera de quinze sicles: mais de la femelle de dix si-
cles. 8 Item, s'il est plus poure que l'estimation, il
comparoistra deuāt le Sacrificateur, lequel l'estime-
ra selon la *possibilité de celuy qui a fait le vœu. *ou, puissance, & faculté
9 Item, si c'est vne beste dequoy on offre oblation
au Seigneur, tout ce qui aura esté donné au Sei-
gneur, sera sainct. 10 Il ne la permutera point, &
ne changera point ceste bonne pour vne mauuai-

sé,ou vne mauuaise pour vne bóne. Que s'il change vne beste pour vne autre beste, ceste-la, & celle
qui est changee,seront *sainctes. 11 Et si c'est quel
que beste souillee de quoy on n'offre point au Seigneur, on fera assister la beste deuant le Sacrificateur: 12 Lequel l'estimera soit bonne ou mauuaise,& seló l'estimatió du Sacrificateur il en sera fait.
13 Mais s'il la veut racheter, il adioustera la cinquieme partie d'icelle sur l'estimation, 14 Item,
quád lhóme aura sanctifié sa maison en sanctification au Seigneur,le Sacrificateur l'estimera tant bó
ne que mauuaise, & selon que le Sacrificateur l'aura estimee, elle sera ainsi taxee. 15 Mais si celuy
qui l'a sanctifiee,rachete sa maison, il adioustera la cinquieme partie de l'argét sur l'estimation, ainsi se
ra sienne 16 Item, si l'hóme sanctifie au Seigneur
quelque partie des cháps de son heritage, l'estimation sera selon la semence d'icelle,l'Omer de semen
ce d'orge de cinquante sicles d'argent. 17 Que s'il
a sanctifié son champ dés l'an du Iubilé,il sera conferme selon l'estimation. 18 Mais s'il sanctifie son
champ apres le Iubilé, le Sacrificateur luy contera l'argent selon le nombre des ans qui restent, iusques à l'an du Iubilé, & rabbatra de l'estimation.
19 Et si celuy qui a sanctifié le champ,le veut rache
ter,il adioustera sur iceluy la cinquieme partie de l'argent,& luy sera confermé. 20 Mais s'il ne rachete point le cháp,& si ledit champ se vent à vn autre homme,il ne se rachetera plus. 21 Mais apres le Iubilé passé,le cháp sera sainct au Seigneur.La possession d'iceluy sera au Sacrificateur,comme le champ interdit. 22 Item,s'il a sanctifié au Seigneur le cháp qu'il a acheté, lequel n'est point du champ de son heritage, 23 Le Sacrificateur luy contera la somme de l'estimation iusqu'à l'an du Iubilé,& baillera l'e
stimation en ce iour-la,de la chose sanctifiee au Sei
gneur. 24 Mais en l'an du Iubilé, le champ retour
nera à celuy duquel il l'auoit acheté, & auquel estoit la possesion du fonds. 25 *Et toute estimation sera selon le sicle du sanctuaire: le sicle est de
vingt oboles. 26 Toutesfois l'homme ne sanctifiera point le premier nay d'entre les bestes, qui est
destiné

*dedies au Seigneur.

Exode 30.13, nomb. 3.47, ezec.45.12.

destiné au Seigneur, soit bœuf ou brebis: car il est au
Seigneur 27 Mais s'il est des bestes souillees, il le
rachetera selon l'estimation, & adioustera sur icelle
la cinquieme partie: & s'il n'est point racheté, il se-
ra vendu selon l'estimation. 28* Neantmoins tou Iosué.
te chose interdite qu'il a fait interdire pour le Sei- 17. 26.
gneur de tout ce qui est à luy, soit d'homme ou de
beste, iusqu'au champ de son heritage, point ne se
vendra, ne rachetera. Toute chose interdite sera tres
saincte au Seigneur. 29 Toute chose interdite, qui
sera interdite de l'homme, ne se rachetera point,
mais elle mourra de mort. 30 Aussi toute la deci
me de la terre, soit de semence de la terre, ou du
fruict des arbres, est au Seigneur, & luy est sãctifice.
31 Mais s'il veut racheter sa decime, il adioustera
sur icelle sa cinquieme partie. 32 Et toutes les dis
mes des bœufs, des brebis, & de tout ce qui passe
sous la verge, seront sanctifiees au Seigneur. 33 Le
bõ ou le mauuais ne sera point esleu, & ne sera point
changé: & si on le change, iceluy & le changé sera
sanctifié sans le recouurer. 34 Ce sont les com-
mandemens que le Seigneur a commandez à Moy-
se en la montagne de Sinai pour les enfans d'Israel.



LE QVATRIEME LI-VRE DE MOYSE, DICT les Nombres.

ARGVMENT.

EN ce quatrieme liure sont compris les faits, demeures & traittes des Israelites és deserts d'Arabie, par l'espace de quarante ans: depuis la seconde annee de leur issue d'Egypte: iusqu'au trespas de Moyse, & que soyent paruenus à la terre promise. Le denõbrement d'iceux, des Leuites, leurs offices, ministeres & droits. Diuers troubles esmeus entre eux, leurs murmures, rebellions, seditions & fin miserable des mutins & scis[illegible]-

tiques. Batailles, glorieuſes victoires & conqueſtes ſur leurs ennemis. Les entrepriſes, propheties & fin de Balaam. Enſemble la prudẽce, patience & conſtãce admirable de Moyſe, en ce tant perilleux eſtat. Entremeſle auſſi loix tant ceremoniales que politiques & iudiciaires. Poſſeſſions, aſſignations & partages, tant des terres ia conquiſes que promiſes. Ce liure prend ſon intitulation de la diuerſité & multitude des denombremens, principalement contenue en iceluy.

CHAP. I.

¶ *Commandement de nombrer ceux qui ſont propres à porter les armes. La lignee de Leui cõſtituee ſur le tabernacle.*

LE Seigneur parla à Moyſe au deſert
de Sinai, au tabernacle de conuenance,
au premier iour du ſecond mois,
en l'an ſecond, apres qu'ils furent iſſus
hors de la terre d'Egypte, diſant,
2 *Leuez la ſomme de toute la cõgre
Exode 30.12. gation des enfans d'Iſrael ſelon leur familles, & ſelon
la maiſon de leurs peres, auec le nombre des
noms, aſſauoir tout maſle ſelon leurs chefs, 3 Depuis
l'aage de vingt ans & au deſſus, quicõque peut
aller en la guerre en Iſrael, leſquels conterez par
leurs oſts, tõy & Aarõ. 4 Et ſerõt auec vous hõmes
de chacune lignee, chacun chef de la maiſon de ſes
peres. 5 Et voici les noms des perſõnages qui vous
aſsiſterõt: de Rubẽ, Eliſur fils de Sedeur, 6 De Simeõ,
Salamiel fils de Suri-Saddai, 7 De Iuda, Nahaſon
fils d'Aminadab, 8 D'Iſſachar, Nathanael fils de
Suar, 9 De Zabulõ, Eliab fils de Helõ. 10 Des enfãs
de Ioſeph: d'Ephraim, Eliſama fils d'Ammiud: de Manaſſé,
Gamaliel fils de Phadaſſur, 11 De Beniamin
Abidan fils de Gedeon, 12 De Dan, Ahie-zer fils
d'Ammi-Saddai, 13 D'Aſer, Phegiel fils d'Ocran,
14 De Gad, Eliazaph fils de Duel. 15 De Nephthali,
Ahira fils d'Enam. 16 Ceux-ci eſtoyẽt les renõmez
de la cõgregatiõ, princes des lignes de leurs
peres, qui eſtoyent les chefs des mille d'Iſrael.
17 Adonc Moyſe print ces perſonnages qui ſont
enroulez par leurs noms: 18 Leſquels firent aſſem-

bler toute la congregation au premier iour du second mois: & monstrerēt leur genealogie par leurs familles: par la maison de leurs peres, selon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au dessus, par teste. 19 Si comme le Seigneur commanda à Moyse, il les conta au desert de Sinai.
20 Et les enfans de Ruben, premier-nay d'Israel, selon leurs generations, selon leurs familles, selon la maison de leurs peres, en nombre des noms selon leurs chefs, tout masle de l'aage de vingt ans & au dessus, tous portans armes, 21 Furent contez de la lignee dudit Ruben, quarantesix mille & cinq cens. 22 Des enfans de Simeon, selon leurs generations, & selon leurs lignees, & selon la maison de leurs peres. Ceux qui furent contez d'iceluy en nombre des noms par leurs chefs, tout masle de l'aage de vingt ans & aux dessus tous portans armes, 23 Furent contez de la lignee dudit Simeon, cinquanteneuf mille trois cens. 24 Des enfans de Gad, par leurs generations, par leurs lignees, & par la maison de leurs peres, selon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au dessus tous portans armes. 25 Furent contez de la lignee dudit Gad, quarantecinq mille six cens, & cinquante. 26 Des enfans de Iuda par leurs generations par leurs lignees, & par la maison de leurs peres selon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au dessus, tous portans armes, 27 Furent contez de la lignee dudit Iuda, septante quatre mille & six cens: 28 Des enfans d'Issachar, selon leurs generations, selon leurs familles, & selon la maison de leurs peres, auec le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans, & au dessus, tous portans armes, 29 Furent contez de la lignee dudit Issachar, cinquante quatre mille & quatre cens.
30 Des enfans de Zabulon, selon leurs generations, selon leurs familles, & selon la maison de leurs peres, auec le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au dessus, tous portans armes,
31 Furent cōtez de la lignee dudit Zabulō, cinquāte sept mille & quatre cens. 32 Des enfans de Ioseph: premierement des enfans d'Ephraim, par leurs

generations, par leurs familles, & par la maison de
leurs peres, selon le nombre des noms, depuis l'aage
de vingt ans & au dessus, tous portás armes, 33 Fu-
rent contez de la lignee dudit Ephraim, quarante
mille & cinq cens. 34 Des enfans de Manassé, par
leurs generations, par leurs familles, & par la mai-
son de leurs peres, seló le nombre des noms, depuis
l'aage de vingt ans & au dessus tous portans armes,
35 Furét cótez de la lignee dudit Manassé, trétedeux
mille & deux cens. 36 Des enfans de Ben-iamin,
selon leurs generatiónś, selon leurs familles, & selon
la maison de leurs peres, auec le nombre des noms,
depuis l'aage de vingt ans & au dessus, tous portans
armes, 37 Furent contez de la lignee dudit Ben-
iamin, trentecinq mille & quatre cens. 38 Des en-
fans de Dan selon leurs generations, selon leurs fa-
milles, & selon la maison de leurs peres, auec le
nombre des noms depuis l'aage de vingt ans & au
dessus tous portans armes, 39 Furent contez de
la lignee dudit Dan, soixantedeux mille & sept cens.
40 Des enfans d'Aser, par leurs generations, par
leurs familles, & par la maison de leurs peres, selon
le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au
dessus tous portans armes, 41 Furent contez de la
lignee dudit Aser, quarante & vn mille cinq cens.
42 Des enfans de Nephthali, par leurs generations,
par leurs familles, & par la maison de leurs peres,
selon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt
ans & au dessus, tous portans armes, 43 Furent
contez de la lignee dudit Nephthali, cinquáte trois
mille & quatre cens. 44 Ce sont les denombremés
que Moyse & Aaron firét, & les douze princes d'Is-
rael, chacun homme pour la maison de son pere.
45 Ainsi tous ceux qui furent contez des enfans
d'Israel, par les maisons de leurs peres, depuis l'aa-
ge de vingt ans & au dessus tous portás armes en Is-
rael, 46 Estoyent totalement en nombre six cens
trois mille cinq cens & cinquante: 47 Mais les
Leuites ne furét point contez entre eux par la lignee
de leurs peres: 48 Car le Seigneur parla à Moyse,
disant, 49 Seulement tu ne conteras point la li-
gnee de Leui, & ne leueras point le conte d'eux d'en
tre

tre les enfans d'Israel: 50 Mais tu constitueras
lesdits Leuites sur le tabernacle de conuenance, &
sur tous ses vaisseaux, & sur tout ce qui luy appar-
tient. Iceux porteront le tabernacle, & tous ses
vaisseaux: & administreront en iceluy, & s'arrenge-
ront à l'entour du tabernacle. 51 Et quand le ta-
bernacle departira, les Leuites l'osteront: & quand
il viendra à se poser, ils le dresseront & l'estranger
qui en approchera, mourra. 52 Mais les enfans
d'Israel se rengeront chacun à sa bande, & chacun
à sa baniere selon leurs osts. 53 Et les Leuites
s'arrengeront à l'entour du tabernacle de conue-
nance, afin qu'indignation ne soit sur les enfans
d'Israel, & prendront la garde de la veille du taber-
nacle de conuenance. 54 Et les enfans d'Israel fi-
rent selon toutes les choses que le Seigneur com-
manda à Moyse.

CHAP. II.

¶ L'ordre & assiete du camp, & le nom des capitaines d'une chacune lignee d'Israel.

ET le Seigneur parla à Moyse & à Aaron, disant,
2 Chacun des enfans d'Israel se rengera sous sa
baniere, & sous ses enseignes, selon la maison de
leurs peres, loin à l'entour du tabernacle de conue-
nance. 3 Si poseront le camp ceux qui sont de la
baniere de l'ost de Iuda vers Orient, selon leurs ban
des. Et le prince des enfans de Iuda sera Nahason
fils d'Aminadab: 4 Et son camp, & ceux qui fu-
rent contez, septante quatre mille & six cens. 5 Et
aupres de luy campera la lignee d'Issachar. Or le
prince des enfans d'Issachar sera Nathanael fils de
Suar: 6 Et son camp & ses denombrez, cinquan-
tequatre mille & quatre cens. 7 Puis la lignee
de Zabulon. Et le prince des enfans dudit Zabulon
sera Eliab fils d'Helon: 8 Et son camp & ses de-
nombrez, cinquantesept mille & quatre cens.
9 Tous les denombrez de l'ost de Iuda, cent octan-
te six mille & quatre cens par leurs bandes, lesquels
partiront premiers. 10 La baniere de l'ost de Ru-
ben sera vers Midi par leurs bandes. Or le prince
des enfans dudit Ruben sera Elisur fils de Sedeur:
11 Et son camp & ses denombrez, quarantesix mille

& cinq cens. 12 Et aupres de luy campera la lignee
de Simeon. Le prince des enfans dudit Simeon se-
ra Salamiel fils de Suri-Saddai: 13 Et son camp
& ses denombrez cinquante neuf mille & trois cés.
14 Puis la lignee de Gad, & le prince des enfans du
dit Gad sera Eliasaph fils de Duel: 15 Et son camp
& ses denõbrez quarante cinq mille six cens & cin-
quante. 16 Tous les denombrez de l'ost de Rubé,
cent cinquante vn mille quatre cens & ciuquante,
par leurs bandes. Iceux partiront les seconds.
17 Puis partira le tabernacle de conuenance auec
l'ost des Leuites au milieu du camp: lesquels ain-
si qu'ils seront posez partiront vn chacun en son
ordre selon sa banniere. 18 La banniere de l'ost
d'Ephraim, par leurs bãdes, sera vers Occident: & le
prince des enfans dudit Ephraim, sera Elisama fils
d'Amiud: 19 Et son camp & ses denombrez qua-
rante mille & cinq cens 20 Et aupres de luy la li-
gnee de Manassé. Et le prince des enfans dudit Ma-
nassé sera Gamaliel, fils de Phadassur: 21 Et son cãp
& ses denombrez, trentedeux mille & deux cens.
22 Puis la lignee de Ben-iamin, & le prince des en-
fans dudit Ben-iamin sera Abidam fils de Gedeon:
23 Et son camp & ses denombrez trentecinq mille
& quatre cens. 24 Tous les denombrez de l'ost
d'Ephraim, cent huit mille & cent, par leurs
bandes: iceux partiront les troisiemes. 25 La ba-
niere de l'ost de Dan par leurs bandes sera vers A-
quilon. Et le prince des enfans dudit Dan, sera
Ahiezer fils d'Ammi-Saddai: 26 Et son camp &
ses denombrez soixante deux mille & sept cens.
27 Et aupres de luy campera la lignee d'Aser. Et le
prince des enfans dudit Aser sera Phegiel fils d'O-
chran: 28 Et son cãp & ses denombrez quarãte vn
mille & cinq cens. 29 Puis la lignee de Nephthali.
Et le prince des enfans dudit Nephthali sera Ahira
fils d'Enam: 30 Et son camp & ses denombrez
ciuquantetrois mille quatre cens. 31 Tous les de-
nombrez de l'ost de Dan, cent cinquante sept mil-
le & six cens. Iceux se partiront les derniers auec
leurs bannieres. 32 Ce sont les denombrez des
enfans d'Israel par les maisons de leurs peres, tous
les de-

les denõbrez des osts selon leurs bandes,assauoir,six
cens trois mille cinq cens & cinquãte. 33 Mais les
Leuites ne furẽt point cõtez d'entre les enfans d'Is-
rael,cõme le Seigneur cõmanda à Moyse. 34 Et les
enfans d'Israel firent selon toutes les choses que le
Seigneur auoit commandees à Moyse, ainsi arren-
geans leurs bannieres, & departans chacun par ses
familles,selon les maisons de leurs peres.

CHAP. III.

¶ La charge & office des Leuites. Aarõ est cõstitué sur les Leuites. Pourquoy le Seigneur s'est separé les Leuites.

SEnsuyuẽt aussi les generations d'Aaron & Moy-
se,au iour que le Seigneur parla en la montagne
de Sinai audit Moyse. 2 Les noms des enfans d'Aa-
ron,sont*Nadab le premier nay,Abiu,Eleazar & I- *Exode*
thamar. 3 Ceux sont les noms des enfans d'Aaron *6.23.*
Sacrificateur qui furent oincts, desquels les mains
furent consacrees pour exercer la Sacrificature.
4 *Et Nadab & Abiu moururent en la presence du *Leuit.*
Seigneur,quãd ils offrirent le feu estrange deuant le *10.2,*
Seigneur au desert de Sinai:& n'eurent point d'en- *Sous*
fans. Mais Eleazar & Ithamar exercerent l'office *26.61.*
de Sacrificature en la presence d'Aaron leur pere. *1.chro.*
5 Lors le Seigneur parla à Moyse, disant, 6 Fay *24.2.*
approcher la lignee de Leui, & la fay assister en la
presence d'Aaron Sacrificateur, afin qu'ils luy ad-
ministrent, 7 Et veillent prenans garde sur toute
l'assemblee deuãt le tabernacle de conuenãce pour
faire le seruice dudit tabernacle: 8 Et gardẽt tous
les vaisseaux d'iceluy,& les veilles des enfans d'Is-
rael, en faisant le seruice du susdit tabernacle.
9 Ainsi tu bailleras à Aaron & à ses fils,les Leuites,
lesquels luy seront donnez & baillez d'entre les
enfans d'Israel. 10 Si constitueras Aaron & ses
fils,afin qu'ils exercent leur office de sacrificature:
autremẽt l'estrãger qui s'en ingerera mourra. 11 Et
le Seigneur parla à Moyse,disant, 12 Voici,i'ay prins
les Leuites au milieu des enfans d'Israel, pour tout
premier nay qui ouure la matrice entre lesdits en-
fans d'Israel, afin que les Leuites, soyent miens.
13 Car tout premier nay m'appartient, depuis le
temps que ie frappay tout premier-nay en la terre

Sous 8. d'Egypte: * ie me suis sanctifié tout premier-nay
16, exo. en Israel, lesquels sont miens depuis l'homme ius-
13.2, & ques à la beste. Ie suis le Seigneur. 14 Et le Sei-
34. 19. gneur parla à Moyse au desert de Sinai, disant,
leu.27. 15 Nombre les fils de Leui, par les maisons de leurs
26, luc peres, & par leurs familles, en contant tout masle
2.13. depuis l'aage d'vn mois & au dessus. 16 Moyse
donc les conta selon le mandement du Seigneur, si
Exo. 6. comme il auoit commandé. 17 *Et ceux-ci furét
17, & les fils de Leui par leurs noms: assauoir, Gerson,
27. 1. Caath & Merari. 18 Or les noms des fils de Ger-
chron. son, par leurs familles, sont Lebni, & Semei. 19 I-
6.1, & tem, les fils de Caath: par leurs familles: Amram, Ie-
23. 6, saar, Hebron, & Oziel. 20 Item, les enfans de Me-
sous 26. rari, par leurs familles: Moholi & Musi. Ce sont donc
57. les familles de Leui, selon les maisons de leurs pe-
res. 21 De Gerson fut la famille Lebnite, & la fa-
mille Semeite, Icelles donc sont les familles Ger-
sonites. 22 Desquelles tous les masles depuis
l'aage d'vn mois & au dessus, furent côtez en nom-
bre sept mille cinq cens. 23 Les familles des Ger-
sonites mettront leur ost derriere le tabernacle vers
Occident. 24 Et Heliasaph fils de Lael estoit le
prince & pere de la maison des Gersonnites. 25 Et
ce que les enfans de Gerson auront en garde au ta-
bernacle de conuenãce, sera, assauoir le tabernacle,
le pauillon, la couuerture, le voile de la porte du
tabernacle de conuenance, 26 Les courtines du
paruis, le voile de la porte du paruis, estant aupres
du tabernacle, & aupres de l'autel, par le circuit, &
son cordage, pour tout son seruice. 27 Item, de
Caath fut la famille des Amramites, la famille des
Iesaarites, la famille des Hebronites, & la famille
des Ozielites. Icelles donc sont les familles des
Caathites. 28 Desquelles tout les masles depuis
l'aage d'vn mois, & au dessus, furent du nombre de
huit mille six cens, veillans sur la garde du san-
ctuaire. 29 Les familles des enfans dudit Caath,
mettront leur ost du costé du tabernacle vers le
Midi. 30 Or Elisapham fils d'Oziel estoit le prin-
ce & pere de la maison des familles des Caathites.
31 Et auront en garde l'arche, la table, le chande-
lier,

lier,les autels,les vaisseaux du sanctuaire, desquels
on administre,le voile,& tout son seruice. 32 Et
le prince des princes des Leuites sera Eleazar fils
d'Aaron Sacrificateur, ayant visitation sur les gar-
des de la garde du sanctuaire. 33 Item, de Merari
fut la famille des Moholites, & la famille des Musi-
tes.Icelles dõc sont le familles de Merari. 34 Des-
quelles tous les masles depuis l'aage d'vn mois &
au dessus, estoyent en nombre six mille deux cens.
35 Et Suriel fils d'Abihaiel estoit le prince & pere
sur la maison des familles de Merari. Ils mettront
leur ost du costé du tabernacle vers Aquilon.
36 Et la commission de la garde des enfans de
Merari estoit sur les tables du tabernacle, ses ver-
roux,ses pilliers ses soubassemẽs,tous ses vaisseaux,
tout son seruice, 37 Et les piliers du paruis par le
circuit,auec leurs soubassemẽs,leurs clous, & leur
cordage. 38 Item,Moyse & Aaron & ses fils ayans
commissiõ sur la garde du sanctuaire,pour la veille
des enfans d'Israel, metront leur ost deuant le ta-
bernacle de conuenaance vers Orient:& l'estranger
qui en approchera mourra. 39 Tous ceux qui fu-
rent nombrez des Leuites lesquels Moyse cõta auec
Aaron,selõ la parole du Seigneur par leurs familles,
tous les masles de l'aage d'vn mois & au dessus, e-
stoyent vingt deux mille. 40 Et le Seigneur dit à
Moyse, Conte tous les premiers-nais masles des
enfans d'Israel,depuis l'aage d'vn mois & au dessus,
& pren le nombre de leurs noms. 41 Et prendras
pour moy qui suis le Seigneur, les Leuites, pour
tous les premiers-nais entre les enfans d'Israel:
aussi les bestes des Leuites pour tous les premiers-
nais des bestes des enfans d'Israel. 42 Moyse donc
conta comme le Seigneur luy auoit commãdé,tous
les premiers-nais des enfans d'Israel. 43 Et tous
les premiers-nais masles selon le nombre des noms,
depuis l'aage d'vn mois & au dessus, furent vingt
deux mille deux cens septante & trois. 44 Et le
Seigneur parla à Moyse,disant,Prẽ les Leuites,pour
tous les premiers-nais des enfans d'Israel,& les be-
stes des Leuites pour leurs bestes: & les Leuites se-
ront pour moy,qui suis le Seigneur. 45 Et pour le

rachat de deux cens septâte & trois qui sont d'auâ-
tage que les Leuites, des premiers-nais des enfans
d'Israel, 47 Tu prédras cinq sicles par teste, selô le
Exo.30. poids du sanctuaire (*le sicle est de vingt oboles.)
13, leu. 48 Et bailleras l'argent à Aaron & à ses fils, pour le
27.25, rachat de ceux qui sont d'auâtage. 49 Moyse donc
som 18. print l'argent des rachats de ceux qui estoyent par
16, eze. dessus les rachetez par eschange des Leuites: 50 Et
45.12. receut des premiers-nais des enfans d'Israel l'argêt,
assauoir, mille trois cens soixantecinq sicles selon le
poids du sanctuaire. 51 Puis Moyse donna l'ar-
gent des rachetez à Aaron & à ses fils, selon le man-
dement du Seigneur, si comme le Seigneur l'auoit
commandé à Moyse.

CHAP. IIII.

¶ *L'office & nombre des Caathites, Gersonites, & Merarites.*

ET le Seigneur parla à Moyse & à Aaron, disant,
2 Leue le conte des enfans de Caath d'entre les
enfans de Leui, par leurs familles, & par les maisons
de leurs peres, 3 Depuis l'aage de trente ans & au
dessus, iusques à l'aage de cinquante ans, tous por-
tans armes pour faire l'œuure au tabernacle de con
uenance. 4 Voici le seruice des enfans de Caath
au tabernacle de conuenance : assauoir le lieu tres-
sainct. 5 Quand l'ost se partira, Aaron & ses fils
viendront & osteront le voile qui couure, & cou-
uriront d'iceluy l'arche du tesmoignage. 6 Puis
mettront dessus la couuerture de peau de taisson,
& estendront par dessus vn drap qui soit totale-
ment de hyacinthe, si mettront ses barres. 7 Item,
ils estendront vn drap de hyacinthe sur la table
de proposition, & mettront sur icelle les escuelles,
les cueilliers, les gobelets, & les hanaps, desquels
on verse : & le pain sera continuellement sur icelle
8 Puis estendront sur ces choses vn drap de ver-
meil, & le couuriront d'vne couuerture de peau de
taisson, & mettront ses barres. 9 Item, ils pren-
dront vn drap de hyacinthe, & couuriront le chan
delier du luminaire auec ses lampes, ses esmou-
chettes, ses creuseaux, & tous les vaisseaux d'huile,
auec lesquels ils administrent à l'entour. 10 Apres
ils le

ils le mettront, & tous ses vaisseaux, auec la couuerture de eau de taisson, & le poseront sur les
barres. 11 Item, ils estendront sur l'autel d'or,
vn drap de hyacinthe, & le couuriront d'vne couuerture de peau de taisson: si mettront ses barres.
12 Item, ils prendront tous les vaisseaux du seruice,
desquels ils ministrent au Sanctuaire, & les mettrot
dedans vn drap de hyacinthe, couurant iceux d'vne
couuerture de peau de taisson, puis les mettront
sur les barres. 13 Item, ils osteront les cendres de
l'autel, & estendront sur iceluy vn drap d'escarlate,
14 Et mettront sur iceluy tous ses vaisseaux, desquels ils ministrent, les paeles, les hauets, les palletes, les chauderons, & tous les vaisseaux de l'autel.
Et estendrot sur iceluy vne couuerture de peau de
taisson: si mettrot ses barres. 15 Et apres qu'Aaron
& ses fils auront acheué de couurir le sanctuaire, &
tous ses vaisseaux, quand l'ost se departira, les fils
de Caath viendront pour le porter: mais ils n'attoucheront point au sanctuaire, afin qu'ils ne meurent.
Celle est la charge des enfans de Caath au tabernacle
de conuenance, 16 Et Eleazar fils d'Aaron sacrificateur aura cõmission sur l'huile du luminaire, les
perfums aromatiques, l'oblation continuelle, &
l'huile d'onction auec la charge de tout le tabernacle: & de toutes choses qui sont en iceluy, tant au
sanctuaire, qu'en ses vaisseaux. 17 Et le Seigneur parla à Moyse, & à Aaron, disant, 18 Ne
destruisez point la lignee des familles des Caathites du milieu des Leuites: 19 Mais faites-leur ceci,
afin qu'ils viuent & ne meurent point. Quand ils
approcheront au tressainct lieu, Aaron & ses fils
viẽdront, qui les mettrot vn chacun sur son œuure,
& sur sa charge: 20 Et n'entreront point pour voir
quand on couurira le sanctuaire, afin qu'ils ne meurent. 21 Et le Seigneur parla à Moyse, disant,
22 Leue encore le conte des fils de Gerson par les
maisons de leurs peres, & par leurs familles, 23 Depuis l'aage de trente ans & au dessus iusqu'à l'aage
de cinquante ans, contãs tous ceux qui peuuẽt aller
en guerre, pour faire le seruice au tabernacle de conuenance. 24 Cestuy-ci sera le seruice des familles

des Gersonnites à seruir & porter. 25 Ils porteront donc les courtines du tabernacle, le tabernacle de conuenance, sa couuerture, la couuerture de taisson laquelle est sur iceluy par dessus, & le voile de la porte du tabernacle de conuenance. 26 Les courtines du paruis, & le voile de la porte du paruis qui est sur le tabernacle, & sur l'autel à l'entour, leurs cordages, & tous les instrumens de leur seruice, & tout ce qui se fait pour eux quand ils seruent.
27 Selon le commandement d'Aaron & de ses fils sera tout le seruice des fils des Gersonnites, en toutes leurs charges, & en toutes leurs œuures. Et leur commettrez en garde tout ce qui sera en leur charge. 28 C'est le seruice des familles des fils des Gersonnites au tabernacle de conuenance, & leur garde sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron Sacrificateur. 29 Tu conteras les fils de Merari par leurs familles, & par les maisons de leurs peres,
30 Depuis l'aage de trente ans & au dessus, iusques à l'aage de cinquante ans, nombrant tous ceux qui peuuent aller en guerre, afin qu'ils facent le seruice du tabernacle de conuenance. 31 Or voici la garde de leur charge pour tout le seruice au tabernacle de conuenance: assauoir, les ais du tabernacle, ses verroux, ses piliers auec ses soubassemens,
32 Les piliers du paruis par le circuit, & leur soubassemens, leurs cloux, leur cordage, & tous leurs instrumens, & toute leur besongne. Ausi vous conterez par noms les vtensiles de la garde de leur charge. 33 C'est l'œuure des familles des fils de Merari pour tout leur seruice au tabernacle de conuenance, sous la main d'Ithamar fils d'Aaron sacrificateur. 34 Moyse donc & Aaron & les princes de la congregation nombrerent les fils des Caathites par leurs familles, & par les maisons de leurs peres, 35 Depuis l'aage de trente ans & au dessus, iusqu'à l'aage de cinquante ans, tous allans en guerre, pour le seruice du tabernacle de conuenance.
36 Et furent contez par leurs familles, deux mille sept cens & cinquante. 37 Ce sont ceux qui furẽt contez des familles Caathites, tous seruans au tabernacle de conuenance, lesquels Moyse & Aaron

nombre-

nombrerent, selon le mandement du Seigneur par
la main de Moyse. 38 Les fils aussi de Gerson fu-
rent contez par leurs familles,& par les maisons de
leurs peres, 39 Depuis l'aage de trente ans & au
dessus iusqu'à l'aage de cinquante ans, tous allans
en guerre pour le seruice du tabernacle de conue-
nance, 40 Lesquels furent nombrez par leurs fa-
milles,& par les maisons de leurs peres,deux mille
six cens & trente. 41 Ce sont ceux qui furent con
tez des familles des enfans de Gerson, tous seruans
au tabernacle de conuenãce, lesquels Moyse & Aa-
ron nombrerent selon le mandement du Seigneur.
42 Aussi ceux qui furent contez des familles des
enfans de Merari, par leurs familles & par les mai-
sons de leurs peres, 43 Depuis l'aage de trente
ans & au dessus,iusques à l'aage de cinquante ans,
tous portans armes pour le seruice du tabernacle de
conuenance, 44 Furent nõbrez par leurs familles,
trois mille & deux cens. 45 Ce sont donc ceux
qui furent contez des familles des enfans de Mera-
ri, lesquels Moyse & Aaron nombrerent, selon le
mandement du Seigneur, par la main de Moyse.
46 Ainsi tous les Leuites denõbrez,lesquels Moyse
& Aaron, & les princes d'Israel conterent par leurs
familles,& par les maisons de leurs peres, 47 De-
puis l'aage de trente ans & au dessus, iusqu'à l'aage
de cinquante ans,tous allans pour faire l'œuure du
seruice, & l'œuure de la charge au tabernacle de
conuenance: 48 Tous ensemble furent huit mille
cinq cens & octante,lesquels furent contez, 49 Se-
lon le mandemẽt du Seigneur par la main de Moyse
vn chacun selon son œuure,selon sa charge,& selon
son seruice : ainsi que le Seigneur auoit commandé
à Moyse.

CHAP. V.

¶ *La loy de Ialousie. Comment la femme suspecte de paillardise se doit purger.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Com-
mande aux enfans d'Israel qu'ils enuoyent hors
de l'ost tout ladre,tout ayant flux,&tout souillé sur
l'ame. 3 Vous les mettrez hors, tant masle que fe-
melle,les enuoyãs hors de l'ost,afin qu'ils ne souillẽt

l'oſt de ceux au milieu deſquels i'habite. 4 Et les
enfans d'Iſrael en firent ainſi, les mettans hors de
l'oſt, ſi comme le Seigneur auoit parlé à Moyſe.
5 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 6 Parle
Leuit. aux enfans d'Iſrael, * Quand l'homme ou la femme
6.1. auroit fait aucune offenſe humaine, en commettant
preuarication contre le Seigneur, ceſte perſonne a
forfait. 7 Ils confeſſeront donc leur peché qu'ils
ont fait, & reſtitueront le forfait en la ſomme tota-
le, adiouſtant ſur iceluy la cinquieme partie, & la
baillera à celuy contre lequel il a forfait. 8 Que
s'il n'y a nul à qui l'homme reſtitue le forfait, ledit
forfait ſera reſtitué au Seigneur,& appartiendra au
Sacrificateur:excepté le mouton de reconciliation,
par lequel il ſera reconcilié. 9 Et toute obla-
tion de toutes les choſes ſanctifiees des enfans d'Iſ-
rael,qu'ils offriront au Sacrificateur,luy appartien-
dront, 10 Et les choſes ſanctifiees de chacun, &
ce que chacun donnera au Sacrificateur, ſera ſien.
11 Le Seigneur auſsi parla à Moyſe, diſant, Parle
aux enfans d'Iſrael,& leur di, 12 Quand la femme
de quelqu'vn aura defailli,& commis contre iceluy
preuarication, 13 Et qu'aucun ait couché auec elle
par cohabitation de ſemence, & cela ne ſoit ſeu de
ſon mari, ains luy ſoit caché : & qu'ainſi elle ſoit
pollue, & qu'il n'y ait nul teſmoin contre elle, &
n'ait point eſté ſurprinſe: 14 S'il eſt eſmeu d'eſprit
de ialouſie,tellement qu'il ſoit ialoux de ſa femme,
laquelle eſt pollue : ou s'il eſt eſmeu d'eſprit de ia-
louſie, tellement qu'il ſoit ialoux de ſa femme, en-
core qu'elle ne ſoit point pollue: 15 Ceſt hõme-la
fera venir ſa femme au Sacrificateur, & apportera
ſon oblation auec elle, aſſauoir, la dixieme partie
d'Epha de farine d'orge : mais il ne reſpandra point
d'huile ſur icelle, & n'y mettra point d'encens : car
c'eſt l'oblation de ialouſie,l'oblation de commemo-
ration, reduiſant en memoire l'iniquité. 16 Et le
Sacrificateur la fera approcher,& aſsiſter en la pre-
ſence du Seigneur. 17 Puis le Sacrificateur pren-
dra l'eau ſaincte és vaiſſeaux de terre, & de la pou-
dre qui ſera ſur le paué du tabernacle, & la met-
tra dedans l'eau. 18 Apres, le Sacrificateur fera
aſsiſter

ſsiſter la femme en la preſence du Seigneur,& deſ-
couurant le chef de ladite femme,mettra l'oblation
de commemoration ſur ſes mains,laquelle oblation
eſt pour ialouſie.Et le Sacrificateur aura en ſa main
l'eau d'amertume & de malediction. 19 Et le Sa-
crificateur fera iurer la femme,& luy dira, Si hom-
me n'a point couché auec toy, & ſi tu n'es point
declinee de ton mari à ordure, ſois exempte de ce-
ſte eau d'amertume & de malediction. 20 Mais ſi
tu as decliné de ton mari,& es pollue, & qu'aucun
fors que ton mari ait couché auec toy, 21 (Lors
le Sacrificateur fera iurer la femme par iurement
d'execration, & luy dira,) Le Seigneur te mette en
malediction & execration de ſerment au milieu de
ton peuple, faiſant tomber ta cuiſſe, & creuer ton
ventre, 22 Et que ces eaux de malediction entrent
en tes entrailles pour te creuer le ventre, & faire
tomber ta cuiſſe. Adonc la femme reſpondra, Amen,
Amen. 23 Puis le Sacrificateur eſcrira ces maledi-
ctions en vn liure,& les effacera auec l'eau d'amer-
tume, 24 Et dõnera à boire ladite eau d'amertume
& de malediction à la femme,afin que l'eau de ma-
lediction & d'amertume entre en elle. 25 Et le Sa-
crificateur prendra de la main de la femme l'obla-
tion de ialouſie, laquelle il eſleuera deuant le Sei-
gneur, & l'offrira ſur l'autel. 26 Le Sacrificateur
auſsi prendra vne poignee de l'oblation en comme-
moration d'icelle,& en fera perfumigation ſur l'au-
tel. 27 En apres il baillera l'eau à boire à la femme.
Et apres auoir beu l'eau,s'il aduient qu'elle ait eſté
pollue, & qu'elle ait commis preuarication contre
ſon mari, l'eau d'amertume & de malediction en-
trera en elle,& ſon ventre creuera,& ſa cuiſſe cher-
ra. Ainſi ſera la femme en malediction au milieu
de ſon peuple. 28 Que ſi la femme n'a point eſté
pollue,ains eſt pure,elle en ſera exempte, & engen-
drera lignee. 29 C'eſt la loy de ialouſie, quand la
femme s'eſt diuertie de ſon mari, & qu'elle a eſté
pollue. 30 Ou ſi l'hõme eſt eſmeu d'eſprit de ialou-
ſie,tant qu'il ſoit ialoux de ſa femme, il fera aſsiſter
la femme deuãt le Seigneur,& le Sacrificateur fera à
icelle ſelon toute ceſte loy, 31 Et l'homme ſera

exempt de l'iniquité : mais ceste femme portera la
peine de son iniquité.

CHAP. VI.

¶ *La loy des Nazariens. La façon de benir le peuple.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle
aux enfans d'Israel, & leur di, Si l'homme ou la
femme a fait vœu, assauoir le vœu de Nazarien,
pour se sanctifier au Seigneur, 3 Il s'abstiendra
de vin, & de ceruoise: & ne boira nulle chose aigre
de vin ne de ceruoise: ne de toute liqueur de raisins,
& ne mangera point de grappes fraisches ou seches.
4 Tous les iours qu'il sera Nazarien, il ne mangera
de nulle chose qui soit faite du vin de la vigne, de-
puis les grains iusqu'à la pelure. 5 Durant qu'il
Iug. 13. 5. est separé par son vœu, * le rasoir ne passera point
sur sa teste, iusqu'à-ce que les iours (esquels il s'est
consacré au Seigneur) soyent passez: il sera sainct, &
laissera croistre les cheueux de sa teste. 6 Durant
le tẽps qu'il est separé au Seigneur, iamais ne viẽdra
à la personne du mort. 7 Il ne se souillera point
sur son pere, sur sa mere, sur son frere, sur sa sœur,
quand ils seront morts : car la consecration de son
Dieu est dessus sa teste. 8 Tous les iours qu'il sera
separé, il sera sainct au Seigneur. 9 Item, si quel-
qu'vn est mort aupres de luy subitemẽt par cas for-
tuit, il aura pollué le chef de sa consecration, dont
tousera son chef le iour de sa purification: il le tou-
sera, *di-ie*, au septieme iour. 10 Et au huitieme iour
il apportera deux tourterelles, ou deux pigeons de
colombe au Sacrificateur à la porte du tabernacle
de conuenance. 11 Lors le Sacrificateur en sacri-
fiera l'vn pour le peché, & l'autre en holocauste: &
fera reconciliation pour luy de ce qu'il a peché sur
le mort. Il sanctifiera dõc ainsi sa teste en ce iour-la.
12 Et consacrera au Seigneur les iours esquels il a
esté separé, offrant vn agneau d'vn an pour le delit,
& les premiers iours seront annulez: car il a pollué
sa consecration. 13 Telle est la loy du Nazarien:
au temps que les iours de sa consecration seront
accomplis, il viendra à la porte du tabernacle de
conuenance, 14 Et fera son oblation au Seigneur
d'vn agneau d'vn an sans macule en holocauste, &
d'vn

d'vn autre agneau d'vn an sans macule pour le pe-
ché, & d'vn moutõ sans macule pour les pacifiques:
15 Et vne corbeille de pains de fine farine sans le-
uain, des gasteaux pestris à l'huile, & des tourtes
sans leuain oinctes d'huile, auec leur oblation, &
leurs aspersiõs. 16 Lesquels le Sacrificateur offrira
deuant le Seigneur, & sacrifiera vn sacrifice pour le
peché d'iceluy, & vn holocauste. 17 Et offrira le
sacrifice du moutõ pour les pacifiques au Seigneur,
auec la corbeille des pains sans leuain. Aussi le Sa-
crificateur fera l'oblation, & aspersion d'iceluy.
18 *Et le Nazarien à la porte du tabernacle de con *Actes*
uenance tondra la teste de sa consecration, & pren- 21.24.
dra la perruque de la teste de sadite consecration, &
la mettra sur le feu qui est dessous le sacrifice des
pacifiques. 19 Lors le Sacrificateur prendra l'es-
paule cuite du mouton, & vn gasteau sans leuain de
la corbeille, & vne tourte sans leuain: si les mettra
és mains du Nazarien, apres qu'il aura tousé sa con-
secration. 20 Et le Sacrificateur esleuera ces cho-
ses, en les tournant deuant le Seigneur. La chose
saincte appartient au Sacrificateur, tant la poictri-
ne de l'esleuation, que l'espaule de l'esleuation:
puis apres le Nazarien pourra boire du vin.
21 C'est la loy du Nazarien, qui a voué au Seigneur
son oblation pour sa consecration, outre ce qu'il
pourra auoir selon son vœu qu'il a voué: ainsi en
fera-il selon la loy de sa consecration. 22 Et le
Seigneur parla à Moyse, disant, 23 Parle à Aaron
& à ses fils, & leur di, Vous benirez ainsi les enfans
d'Israel, en leur disant, 24 Le Seigneur te benie
& te garde: 25 Le Seigneur face reluire sa face sur
toy, & ait merci de toy: 26 Le Seigneur esleue sa
face vers toy, & te doint paix. Ils mettrõt donc mon
nom sur les enfans d'Israel, & ie les beniray.

CHAP. VII.

¶ Les chefs des enfans d'Israel offrent oblation au Seigneur.

IL aduint au temps que Moyse eut acheué de dres-
ser le tabernacle, * & de l'oindre & le sanctifier *Exode*
auec tous ses vaisseaux, & l'autel auec tous ses vais- 40.18.
seaux: apres donc qu'il les eut oincts & sanctifiez,

2 Lors s'approcherent les princes d'Israel, & chefs
des familles de leurs peres, les princes des lignees,
lesquels estoyent constituez sur les denombrez.
3 Et porterent leur oblation deuant le Seigneur,
assauoir six chariots couuerts auec douze bœufs, vn
chariot pour deux princes, & vn bœuf pour vn cha-
cun, lesquels ils offrirẽt deuãt le tabernacle. 4 Et
le Seigneur parla à Moyse, disant, 5 Pren-les d'i-
ceux, & soyent pour faire le seruice du tabernacle
de conuenance : si les donneras aux Leuites, à vn
chacun selon son seruice. 6 Moyse donc print les
chariots, & les bœufs, & les donna aux Leuites.
7 Il donna aux enfans de Gerson deux chariots, &
quatre bœufs, selon leur seruice. 8 Item, il donna
aux enfans de Merari, quatre chariots, & huit bœufs,
selon leur seruice, sous la main d'Ithamar fils d'Aa-
ron Sacrificateur. 9 Mais il n'en donna point aux
fils de Caath, pourtant qu'à eux appartient le serui-
ce du sanctuaire, c'est de le porter sur les espaules.
10 Et les princes offrirent à la dedicace de l'autel,
au iour qu'il fut oinct, leur oblation deuant l'autel.
11 Le Seigneur aussi dit à Moyse, Vn prince offrira
en vn iour, & vn autre prince en l'autre iour, son
oblation pour la dedicace de l'autel. 12 Au pre-
mier iour donc Nahason fils d'Aminadab, de la
lignee de Iuda, offrit son oblation. 13 Et son pre-
sent fut vn plat d'argent de cent trente sicles, vne
phiole d'argent de septante sicles, du poids du san-
ctuaire, toutes deux pleines de fine farine pestrie a-
uec l'huile pour l'offerte, 14 Vne cueillier d'or de
dix *sicles* pleine de perfum, 15 Vn bouueau, vn
moutõ, vn agneau d'vn an pour l'holocauste, 16 Vn
cheureau de cheures pour le peché: 17 Et pour le
sacrifice des pacifiques, deux bœufs, cinq moutons,
cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Telle fut l'o-
blation de Nahason fils d'Aminadab. 18 Au secõd
iour Nathanael fils de Suar prince de *la lignee* d'Issa-
char offrit. 19 Et presenta pour son oblation vn
plat d'argẽt de cent trente sicles, vne phiole d'argent
de septante sicles, selon le poids du sanctuaire, tou-
tes deux pleines de fine farine pestrie à l'huile pour
l'offerte, 20 Vne cueillier d'or de dix *sicles* pleine
de per-

de perfum, 21 Vn boueau, vn mouton, vn agneau
d'vn an pour l'holocaufte, 22 Vn cheureau de che-
ures pour le peché: 23 Et pour le facrifice des pa-
cifiques, deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, &
cinq agneaux d'vn an. 24 Ce fut l'oblation de Na-
thanael fils de Suar. Au troifieme iour Eliab fils
d'Helon prince des enfans de Zabulō *offrit*. 25 Et
fon oblation fut vn plat d'argent de cent trente fi-
cles, vne phiole d'argent de feptante ficles, felon le
poids du fanctuaire, toutes deux pleines de fine fa-
rine peftrie à l'huile pour l'offerte, 26 Vne cueillier
d'or de dix *ficles* pleine de perfum, 27 Vn boueau,
vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocaufte,
28 Vn cheureau de cheures pour le peché: 29 Et
pour le facrifice des pacifiques deux bœufs, cinq
moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Cefte
fut l'oblatiō de Eliab fils d'Helō. 30 Au quatrieme
iour Elifur fils de Sedeur prince des enfans de Rubē
offrit. 31 Et fon oblation fut vn plat d'argēt de cent
trente ficles, vne phiole d'argēt de feptāte ficles fe-
lon le poids du fanctuaire, toutes deux pleines de
fine farine peftrie à l'huile pour l'offerte. 32 Vne
cueillier d'or de dix *ficles* pleine de perfum, 33 Vn
boueau, vn moutō, vn agneau d'vn an pour l'holo-
caufte, 34 Vn cheureau de cheures pour le peché:
35 Et pour le facrifice des pacifiques deux bœufs,
cinq moutōs, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an.
Telle fut l'oblation d'Elifur fils de Sedeur. 36 Au
cinquieme iour Salamiel fils de Suri-Saddai prince
des enfans de Simeō *offrit*. 37 Et fon oblatiō fut vn
plat d'argēt de cent trēte ficles, vne phiole d'argent
de feptāte ficles felon le poids du fanctuaire, toutes
deux pleines de fine farine peftrie à l'huile pour
l'offerte, 38 Vne cueillier d'or de dix *ficles*, pleine
de perfum, 39 Vn boueau, vn mouton, vn agneau
d'vn an pour l'holocaufte, 40 Vn cheureau de
cheures pour le peché: 41 Et pour le facrifice des
pacifiques deux bœufs, cinq moutōs, cinq boucs, &
cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblatiō de Salamiel
fils de Suri-Saddai. 42 Au fixieme iour Eliafaph fils
de Duel, prince des enfans de Gad *offrit*. 43 Et fon
oblation fut vn plat d'argēt de cent trēte ficles vne

phiole d'argent de septante sicles selon le poids du
sanctuaire, toutes deux pleines de fine farine pestrie
à l'huile pour l'offerte, 44 Vne cueillier d'or de dix
sicles pleine de perfum, 45 Vn boueau, vn mou-
ton, vn agneau d'vn an, pour l'holocauste, 46 Vn
cheureau de cheures pour le peché: 47 Et pour
le sacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq mou-
tons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut
l'oblation d'Eliasaph fils de Duel. 48 Au septie-
me iour Elisama fils d'Ammiud prince des enfans
d'Ephraim *offrit*. 49 Et son oblation fut vn plat
d'argent de cent trente sicles, vne phiole d'argent
de septante sicles selon le poids du sanctuaire, tou-
tes deux pleines de fine farine pestrie à l'huile pour
l'offerte, 50 Vne cueillier d'or de dix *sicles* pleine
de perfum, 51 Vn boueau, vn mouton, vn agneau
d'vn an pour l'holocauste, 52 Vn cheureau de
cheures pour le peché: 53 Et pour le sacrifice
des pacifiques deux bœufs, cinq moutons, cinq
boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation
d'Elisama fils d'Ammiud. 54 Au huitieme iour
Gamaliel fils de Phadassur, prince des enfans de
Manassé *offrit*. 55 Et son oblation fut vn plat
d'argent de cent trente sicles, vne phiole d'argent
de septante sicles selon le poids du sanctuaire, tou-
tes deux pleines de fine farine pestrie à l'huile pour
l'offerte, 56 Vne cueillier d'or de dix *sicles* plei-
ne de perfum, 57 Vn boueau, vn mouton, vn
agneau d'vn an pour l'holocauste, 58 Vn che-
ureau de cheures pour le peché 59 Et pour le
sacrifice des pacifiques deux bœufs: cinq moutons,
cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'o-
blation de Gamaliel fils de Phadassur. 60 Au
neufieme iour Abidan fils de Gedeon prince des
enfans de Ben-iamin *offrit*. 61 Et son oblation
fut vn plat d'argent de cent trente sicles, vne phiole
d'argent de septante sicles, selon le poids du san-
ctuaire, toutes deux pleines de fine farine pestrie
à l'huile pour l'offerte, 62 Vne cueillier d'or de
dix *sicles* pleine de perfum, 63 Vn boueau, vn
mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauste,
64 Vn cheureau de cheures pour le peché: 65 Et
pour

pour le sacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq
moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an.
Ce fut l'oblation d'Abidan fils de Gedeon. 66 Au
dixieme iour Ahie-ser fils d'Ammi-Saddai prince
des enfans de Dan *offrit*. 67 Et son oblation fut
vn plat d'argent de cent trente sicles, vne phiole
d'argent de septante sicles, selon le poids du san-
ctuaire, toutes deux pleines de fine farine pestrie à
l'huile pour l'offerte, 68 Vne cueillier d'or de
dix *sicles* pleine de perfum, 69 Vn bouueau, vn
mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauste,
70 Vn cheureau de cheures pour le peché: 71 Et
pour le sacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq
moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an.
Ce fut l'oblation d'Ahie-ser fils d'Ammi-Saddai.
72 En l'onzieme iour Phegiel fils d'Ochran prince
des enfans d'Aser *offrit*. 73 Et fut son obla-
tion vn plat d'argent de cent trente sicles, vne
phiole d'argent de septante sicles selon le poids
du sanctuaire, toutes deux pleines de fine farine
pestrie à l'huile pour l'offerte, 74 Vne cueillier
d'or de dix *sicles* pleine de perfum, 75 Vn bou-
ueau, vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holo-
causte: 76 Vn cheureau de cheures pour le peché:
77 Et pour le sacrifice des pacifiques deux bœufs,
cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an.
Ce fut l'oblation de Phegiel fils d'Ochran. 78 Au
douzieme iour Ahira fils d'Enan, prince des enfans
de Nephthali *offrit*. 79 Et son oblation fut vn plat
d'argent de cent trente sicles, vne phiole d'argent
de septante sicles selon le poids du sanctuaire, tou-
tes deux pleines de fine farine pestrie à l'huile pour
l'offerte, 80 Vne cueillier d'or de dix *sicles* pleine
de perfum, 81 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau
d'vn an pour l'holocauste, 82 Vn cheureau de che-
ures pour le peché: 83 Et pour le sacrifice des pa-
cifiques deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, &
cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation d'Ahira fils
d'Enan. 84 C'est-ci la dedicatiõ de l'autel, au iour
qu'il fut oinct, des princes d'Israel: Douze plats d'ar
gent, douze phioles d'argent, douze cueilliers d'or,
85 Dont chacun plat d'argent estoit de cent trente

ficles & chacune phiole de septante. Tout l'argent
des vaisseaux *montoit* deux mille quatre cens sicles,
selon le poids du sanctuaire. 86 Douze cueilliers
d'or pleines de perfum, chacune de dix sicles, selon
le poids du sanctuaire. Tout l'or donc des cueilliers
montoit cent vingt *ficles*. 87 Et tous les bœufs pour
l'holocauste, douze bouueaux, douze moutõs, douze
agneaux d'vn an, auec leurs offertes, & douze che-
ureaux des cheures pour le peché. 88 Et tous les
bœufs du sacrifice des pacifiques, vingtquatre
bœufs, soixante moutons, soixante boucs, soixante
agneaux d'vn an. Ce fut, di-ie, la dedication de l'au-
tel, apres qu'il fut oinct. 89 Et quãd Moyse entroit
au tabernacle de conuenance pour parler à Dieu, il
oyoit la voix de celuy qui parloit à luy du propi-
ciatoire qui estoit dessus l'arche du tesmoignage,
entre les deux Cherubins, & parloit à luy:

CHAP. VIII.

¶ *La purgation & oblation des Leuites. Pourquoy les Leuites sont dediez au Seigneur. Leurs aages.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle à
Aaron, & luy di, Quand tu allumeras les lam-
pes à l'encontre du chandelier, les sept lampes es-
claireront. 3 Et Aaron en fit ainsi, allumant sept
lampes à l'encontre du chandelier, comme le Sei-
gneur auoit commandé à Moyse. 4 Or la façon
du chandelier estoit telle, Il estoit d'or duit au mar-
teau, d'vne mesme masse, depuis sa iambe iusqu'à
ses fleurs, selon le patron que le Seigneur fit appa-
roir à Moyse, il fit ainsi le chandelier. 5 Et le Sei-
gneur parla à Moyse, disant, 6 Pren les Leuites
d'entre les enfans d'Israel, & les purifie: 7 Et
leur feras ainsi pour les purifier, Espars sur eux
l'eau de purification, & qu'ils facent passer le rasoir
sur toute leur chair, & lauent leurs vestemens, & se
facent nets. 8 Puis prendront vn bouueau & son
offerte de la fine farine pestrie à l'huile, mais tu
prendras vn autre bouueau pour le peché. 9 Lors
feras approcher les Leuites deuant le tabernacle de
cõuenance, & assembleras toute la cõgregation des
enfans d'Israel. 10 Tu feras donc approcher les
Leuites deuãt le Seigneur & les enfans d'Israel met-
tront

ront leurs mains sur les Leuites. 11 Et Aaron esle-
uera les Leuites, en les tournāt deuant le Seigneur,
d'entre les enfans d'Israel, afin qu'ils soyent pour
exercer le seruice du Seigneur. 12 Aussi les Leuites
mettrōt leurs mains sur la teste des bouueaux. Si en
sacrifie vn pour le peché, & l'autre en holocauste au
Seigneur, pour faire reconciliation pour les Leuites.
13 Puis tu feras assister les Leuites deuāt Aarō & de-
uāt ses fils, & les esleueras, en les tournāt au Seigneur.
14 Ainsi feras separer les Leuites d'entre les enfans
d'Israel, afin que les Leuites soyēt miens. 15 Apres
ce, les Leuites viendront pour seruir au tabernacle
de conuenāce, lesquels tu purifieras & esleueras, en
les tournant. 16 *Car ils me sont donnez & baillez *Sus 3.*
d'entre les enfans d'Israel, pour ceux qui ouurent la 15, exo.
matrice de tous premiers-nais, & les ay prins pour 13. 2,
moy d'entre les enfans d'Israel. 17 Car tous pre- *luc 2.*
miers-nais d'entre les enfans d'Israel, sont miens, 23.
tant des hommes que des bestes, lesquels i'ay san-
ctifiez pour moy, dés le temps que ie frappay tous
les premiers-nais du pays d'Egypte. 18 Et ay prins
les Leuites pour tous les premiers-nais des enfans
d'Israel. 19 Et ay donné lesdits Leuites en don à
Aaron & à ses fils, du milieu des enfans d'Israel,
pour exercer le seruice des enfans d'Israel au ta-
bernacle de conuenance : afin de faire reconcilia-
tion pour lesdits enfans d'Israel. Et n'y aura nulle
playe aux enfans d'Israel, quand lesdits enfans
d'Israel approcheront du sanctuaire. 20 Moyse
donc & Aaron, & toute la congregation des enfans
d'Israel firent aux Leuites selon toutes les choses
que le Seigneur auoit commandees à Moyse tou-
chant les Leuites. 21 Les Leuites donc se purifie-
rent, & lauerent leurs vestemens, & Aaron les esle-
ua en les tournāt deuāt le Seigneur, & fit recōcilia-
tion pour eux, les purifiant. 22 Et apres ce, les Le-
uites vindrēt pour exercer leur seruice au taberna-
cle de cōuenance, deuāt Aarō, & deuāt ses fils: cō-
me le Seigneur auoit cōmandé à Moyse des Leui-
tes, ils leur firent ainsi. 23 Et le Seigneur parla à
Moyse, disāt, 24 Voici touchāt les Leuites, Depuis
l'aage de vingt cinq ans, & au dessus, *chacun* entrera

pour exercer le feruice du tabernacle de conuenance. 25 Et depuis l'aage de cinquante ans ils retourneront de l'exercice du feruice fans plus feruir:
26 Et auront l'adminiftration auec leurs freres au tabernacle de cõuenance, pour garder ce qu'on leur baillera en garde, & ne feront nul feruice. Tu feras donc ainfi aux Leuites touchant leurs gardes.

CHAP. IX.

¶ Le Seigneur cõmande aux enfans d'Ifrael de celebrer la Pafque. La peine de celuy qui ne celebre la Pafque.

ET le Seigneur parla à Moyfe au defert de Sinai,
au premier mois de l'an fecond, apres qu'ils furent fortis du pays d'Egypte, difant, 2 Les enfans
d'Ifrael celebreront la Pafque en fa faifon. 3 Le
quatorzieme iour de ce mois, au vefpre vous celebrerez iceluy en fa faifon, felon toutes fes ordonnances, & fes reigles. 4 Moyfe donc parla aux
enfans d'Ifrael, pour celebrer la Pafque. 5 Ils celebrerent donc la Pafque, le quatorzieme iour
du premier mois au vefpre, au defert de Sinai.
Les enfans d'Ifrael firent felon toutes les chofes
que le Seigneur auoit commandees à Moyfe. 6 Or
y auoit-il aucuns perfonnages fouillez fur vn homme trefpaffé, dont ils ne peurent celebrer la Pafque en ce iour-la, & fe prefenterent en ce mefme
iour deuant Moyfe & deuant Aaron. 7 Et ces
perfonnages leur dirent, Nous fommes fouillez
fur vn homme trefpaffé. Pourquoy fommes-nous
empefchez que nous n'offrions l'oblation au Seigneur en fon temps parmi les enfans d'Ifrael?
8 Lors Moyfe leur dit, Arreftez-vous, & i'orray ce
que le Seigneur commandera pour vous. 9 Lors
le Seigneur parla à Moyfe, difant, 10 Parle aux enfans d'Ifrael, & leur di, Si quelqu'vn d'entre vous
ou de vos generations eft fouillé fur vn trefpaffé,
ou eft en voyage lointain, il celebrera la Pafque,
au Seigneur. 11 Le quatorzieme du fecond mois
au vefpre, le mangeant auec les pains fans leuain,
Exode & chofes ameres. 12 Ils ne laifferont rien d'iceluy
12.40, iufqu'au lendemain, *& ne luy cafferont point les
Ieã 19. os: ils celebreront iceluy felõ toute l'ordonnance de
36. la Pafque. 13 Mais fi l'hõme eft net, & n'eft point
par

›ar chemin, & delaisse à celebrer la Pasque, ce per-
'onnage sera exterminé d'entre son peuple, pour-
:ant qu'il n'a point offert l'oblation du Seigneur en
a saison : C'est homme portera la peine de son pe-
·hé. 14 Que si vn estranger conuerse auec vous,
k qu'il celebre la Pasque au Seigneur, il le fera ain-
i selon l'ordonnance de la Pasque, & selon la rei-
:le d'iceluy. Il y aura vne mesme ordonnance en-
re vous, tant à l'estranger qu'à celuy qui est nay
ιι pays. 15 * Et au iour qu'il dressa le taberna- Exode
:le, la nuee couurit le tabernacle sur le pauillon du 40.34.
esmoignage, & au vespre il y auoit sur le taber-
ıacle comme apparence de feu iusqu'au matin.
6 Ainsi estoit-il continuellement, la nuee cou-
ırant iceluy *de iour*, & l'apparence de feu de nuict.
7 Or quand la nuee s'esleuoit du tabernacle, les
nfans d'Israel departoyent, & au lieu auquel s'ar-
estoit la nuee, illec lesdits enfans d'Israel asseoyẽt
:ur ost. 18 Selõ la parole du Seigneur, les enfans
'Israel cheminoyẽt, & selon la parole du Seigneur
s asseoyent l'ost: tous les iours esquels la nuee
emeuroit sur le tabernacle, ils s'arrestoyent.
9 * Et durant qu'il faisoit prolonger la nuee par 1.Cor.
lusieurs iours sur le tabernacle, les enfans d'Israel 10.1.
ιisoyent la garde du Seigneur, & ne se bougeoyent
oint. 20 Et quand la nuee estoit certain tẽps sur
: tabernacle, à la parole du Seigneur, ils asseoyent
ost, & à la parole du Seigneur ils se departoyent.
1 Et si la nuee estoit depuis le vespre iusqu'au ma
in, & que ladite nuee s'esleuast au matin, ils de-
artoyent. Fust donc iour ou nuict, quand la nuee
esleuoit ils partoyent. 22 Ou si par aucuns iours,
u par vn mois, ou par vn an il faisoit prolonger la
uee sur le tabernacle, & demeurer sur iceluy, les
nfans d'Israel asseoyent l'ost, & ne se departoyent
oint: mais quãd elle s'esleuoit, ils se departoyent.
5 Donc selon la parole du Seigneur ils asseoyent
:ur ost, & selõ la parole du Seigneur ils partoyent,
: tenoyent la garde du Seigneur selon le mande-
ıent d'iceluy par la main de Moyse.

CHAP. X.

¶ *Les trompettes d'argent & l'vsage d'icelles. L'ordre*

que tenoyent les enfans d'Israel à leur despartement du desert de Sinai.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Fay
deux trompettes d'argent duit au marteau, lesquelles tu auras pour conuoquer l'assemblee, & faire
partir les osts. 3 Et on sonnera d'icelles, & toute
l'assemblee conuiendra par deuers toy à la porte
du tabernacle de conuenance. 4 Que si on sonne de l'vne, les princes & chefs de la multitude de
Israel conuiendront par deuers toy. 5 Et quand
vous aurez sonné par retentissement bruyant, l'ost
de ceux qui sont rengez vers Orient, se partira.
6 Et quand vous aurez sonné la seconde fois par
retentissement bruyant, l'ost de ceux qui sont logez vers Midi, se partira. Ils sonneront par retentissement bruyant en leurs despartemés. 7 Mais
quand vous ferez assembler la congregation, vous
sonnerez sans retentissement bruyant. 8 Et les
fils d'Aaron sacrificateurs sonneront les trompettes, ce qui vous sera en ordonnance perpetuelle en
vos aages. 9 Et quand vous marcherez à la bataille en vostre terre à l'encontre de vostre aduersaire, qui vous assaudra, vous sonnerez les trompettes: & vous serez en souuenáce deuant le Seigneur
vostre Dieu, & serez saufs de vos ennemis. 10 Item, au temps de vostre liesse en vos solennitez, &
au cõmencemẽt de vos mois, vous sonnerez les trõpettes sur vos holocaustes, & sur vos sacrifices pacifiques, afin qu'ils vous soyent pour commemoration deuant vostre Dieu. Ie suis le Seigneur vostre
Dieu. 11 Et en l'an second, au second mois, au
vingtieme du mois, la nuee s'esleua du tabernacle
de tesmoignage. 12 Et les enfans d'Israel partirent selon leurs traites du desert de Sinai, & la nuee
demeura au desert de Pharan. 13 Lors donc ils
partirent premierement selon le mandemẽt du Seigneur par la main de Moyse. 14 *En premier lieu *Sus 1.3.*
partit la baniere de l'ost des enfans de Iuda, selon
leur bande, *& estoit sur icelle báde Nahason fils de *Sus 1.7.*
Aminadab. 15 Et sur la bande de la lignee des enfans d'Issachar, estoit Nathanael fils de Suar. 16 Et
sur la báde de la lignee des enfans de Zabuló, estoit

Eliab

Eliab fils d'Elõ. 17 Et le tabernacle fut mis ius:puis
les fils de Gerson & les fils de Merari portãs le taber
nacle,se partirẽt. 18 Puis partit la baniere de l'ost
de Ruben,selon leur bãde.Sur icelle bãde estoit E-
lisur fils de Sedeur. 19 Itẽ,sur la bãde de la lignee
des enfans de Simeon, estoit Salamiel fils de Suri-
Saddai. 20 Itẽ,sur la bande des enfans de Gad,e-
stoit Eliasaph fils de Duel. 21 Et les Caathites par-
tirent portans le sanctuaire:& ceux-la dressoyent le
tabernacle, iusqu'à ce que ceux-ci fussent venus.
22 Itẽ,partit la baniere de l'ost des enfãs d'Ephraim
selon leur bande: & sur icelle bande estoit Elisama
fils d'Ammiud. 23 Itẽ,sur la bãde de la lignee des
enfans de Manassé, fut Gamaliel fils de Phadassur.
24 Itẽ, sur la bande de la lignee des enfans de Ben-
iamin,fut Abidan fils de Gedeon. 25 Item, partit
la baniere de l'ost des enfans de Dan, tirant auec
soy tous les osts selon leurs bandes: & sur icelle
bãde estoit Ahiezer fils d'Ammi-Saddai. 26 Item,
sur la bande des enfans d'Aser,estoit Phegiel fils de
Ochran. 27 Item, sur la bande de la lignee des
enfans de Nephthali, estoit Ahira fils d'Enan.
28 Voila les partemens des enfans d'Israel selon
leurs bandes, quand ils departoyent. 29 Apres,
Moyse dit à Hobab fils de Raguel Madianite,
beau-pere de Moyse, Nous allons au lieu duquel le
Seigneur a dit qu'il le nous donneroit: vien auec
nous, & nous te ferons du bien: car le Seigneur à
promis bõnes choses à Israel. 30 Et il luy respon-
dit,Ie n'iray point, mais ie m'en iray en mon pays,
& à mon parentage. 31 Auquel il dit,Ie te prie ne
nous delaisse point,pourtãt que tu cognois en quel
lieu au desert nous deuons asseoir l'ost, dont nous
seras pour guide. 32 Or si tu viens auec nous, ce
bien sera,que quãd le Seigneur nous aura bien fait,
nous te ferons aussi du bien. 33 Ainsi ils partirent
de la montagne du Seigneur,& allerẽt le chemin de
trois iours: & l'arche de l'alliance du Seigneur che-
minoit deuãt eux par l'espace de trois iours, pour
espier lieu à les poser. 34 Et la nuee du Seigneur
estoit sur eux par iour, quãd ils partoyent de l'ost.
35 Et quand l'arche se departoit, Moyse disoit,

Pseau. 68.2. *Leue-toy, Seigneur, afin que tes ennemis soyent
disperſez, & que ceux qui te hayent s'enfuyent de
deuant toy. 36 Et quãd elle estoit posee, il disoit,
Seigneur, retourne aux grãdes multitudes d'Israel.

CHAP. XI.

¶ *Le peuple murmure contre le Seigneur, & est puni. Quel estoit le Man. Moyse intercede pour le peuple. Les sepulchres de concupiscence.*

APres il aduint que le peuple se complaignit in-
iustement: ce qui depleut au Seigneur, lequel
l'ouit, dõt fut mout courroucé: & le feu du Seigneur
s'alluma entr'eux, & consuma vne partie de l'ost.
2 Lors le peuple cria à Moyse. Et Moyse pria le
Seigneur: adonc le feu fut esteint. 3 Et appela le
c. bruslure. nom de ce lieu-la, *Thaberath. Car le feu du Sei-
gneur s'estoit allumé entr'eux. 4 Et le commun
peuple qui estoit parmi eux, conuoita, & retour-
na: aussi les enfans d'Israel pleurerent, disans, Qui
1. Cor. 10.6. nous fera manger de la chair? 5 * Il nous souuiét
des poissons que nous mangions pour neant en E-
gypte, des concombres, des pompõs, des porreaux,
des oignons, & des aux. 6 Et maintenant nos a-
mes sont seches: car nos yeux ne voyent que Man.
Exode 16.14. pseau. 78.14. iean 6.31. 7 * Or le Man estoit semblable à vn grain de Co-
riandre, & sa couleur cõme la couleur de Bdellion.
8 Le peuple s'espardoit, & le recueilloit: puis le
mouloit aux meules, ou il le piloit au mortier, & le
cuisoit en vn chauderon, & en faisoit des gasteaux,
dont la saueur estoit comme le goust de liqueur
d'huile. 9 Et quand la rosee descendoit de nuict
sur l'ost, le Man desçendoit sur iceluy. 10 Adonc
Moyse ouit le peuple pleurant par ses familles, cha-
cun à l'huis de son pauillon, dequoy le Seigneur
fut grandement courroucé: aussi cela depleut à
Moyse. 11 Lors Moyse dit au Seigneur, Pourquoy
as-tu affligé tõ seruiteur, & pourquoy n'ay-ie point
troué grace deuant toy, que tu as mis la charge de
tout ce peuple sur moy? 12 Ay-ie moy-mesme con
ceu tout ce peuple, ou l'ay-ie engendré, que tu me
dis. Porte-le en ton sein (si cõme la nourrice porte
l'enfant) en la terre pour laquelle tu as iuré à ses pe
res? 13 Dont auroy-ie de la chair pour en donner
à tout

à tout ce peuple? car il pleure contre moy, disant,
Donne-nous de la chair pour manger. 14 Ie ne
puis seul soustenir tout ce peuple: car il est trop pe-
sant pour moy. 15 Si tu me veux ainsi faire, ie te
requier (si i'ay trouué grace deuant toy,) tue-moy
afin que ie ne voye point mon mal. 16 Adonc le
Seigneur dit à Moyse, Assemble-moy septante hom-
mes des anciẽs d'Israel, lesquels tu cognois estre les
anciens du peuple, & ses preuosts, & les amene à la
porte du tabernacle de conuenance, afin qu'ils as-
sistent illec auec toy. 17 Puis ie descendray là, &
parleray auec toy. Lors ie separeray de l'esprit qui
est sur toy, & le mettray sur eux, afin qu'ils portent
auec toy la charge du peuple, & que tu ne la portes
point tout seul. 18 Et tu diras au peuple, Sancti-
fiez-vous pour demain, & vous mãgerez de la chair,
pourtant qu'auez pleuré aux oreilles du Seigneur,
disans, Qui nous fera mãger de la chair? car il nous
estoit mieux en Egypte. Ainsi le Seigneur vous
donnera de la chair, laquelle vous mangerez.
19 Vous n'en mangerez point vn iour, ne deux
iours, ne cinq iours, ne dix iours, ne vingt iours.
20 Mais iusques à vn mois durant, tant qu'elle
vous sorte par les narines, & qu'elle vous soit en
fascherie, pourautant que vous auez contemné le
Seigneur, qui est au milieu de vous, & que vous a-
uez pleuré deuant luy, disans, Pourquoy sommes-
nous ici venus d'Egypte? 21 Et Moyse dit, Il y a
six cens mille pietons en ce peuple, au milieu des-
quels ie suis, & tu as dit, Ie leur donneray de la
chair, afin qu'ils en mangent vn mois durant.
22 * Leur tuera-on des brebis & des bœufs qui Iean 6.
leur puissent suffire? ou leur assemblera-on tous les 7.
poissons de la mer qui leur puisse suffire? 23 Et le
Seigneur respondit à Moyse, La main du Seigneur
est-elle accourcie? Tu verras maintenant si ma paro-
le aduiendra ou non. 24 Moyse donc partit, & ra-
conta les paroles du Seigneur au peuple. Si assembla
septante hommes des anciens du peuple, lesquels
il presenta à l'entour du tabernacle. 25 Adonc le
Seigneur descẽdit en la nuee & parla à luy, & separa
de l'esprit qui estoit sur luy, & le mit sur les septãte

hommes anciens. Or aduint quand l'esprit reposa
sur eux, qu'ils prophetizerent sans cesser. 26 Mais
il y en estoit demeuré deux en l'ost : le nom de l'vn
estoit Eldad, & le nom de l'autre Medad, sur les-
quels l'Esprit du Seigneur reposa: & iceux auoyent
esté escrits, mais ils n'estoyent point allez au taber-
nacle, & si prophetizoyent en l'ost. 27 Adonc vn
iuuenceau courut, & l'annonça à Moyse, disant,
Eldad & Medad prophetizent en l'ost. 28 Et Io-
sué fils de Nun, ministre de Moyse, l'vn de ces ieu-
nes gens, respondit, disant, Monseigneur Moyse, em-
pesche-les. 29 Et Moyse luy respondit, Pour-
quoy es-tu enuieux pour moy? A la mienne volonté
que tout le peuple du Seigneur fust Prophete, &
que le Seigneur dónast sur eux son esprit. 30 Puis
Moyse se retira en l'ost, luy & les anciens d'Israel.
Exode 16.13. Pseau. 78.26. 31 * Adonc issit vn vent du Seigneur, & amena des
cailles de la mer, & les lascha sur l'ost, le chemin
d'vne iournee, çà & là à l'entour de l'ost, & estoyent
presque du haut de deux coudees sur la terre.
32 Lors le peuple se leua tout ce iour-la, & toute la
nuict, & tout le iour ensuyuant, & recueillirent les
cailles. Celuy qui en auoit le moins, en auoit ras-
semblé dix Omer, & les estendirent pour eux à l'en-
tour de l'ost. 33 Et la chair estant encore entre
leurs dents, deuant qu'elle fust maschee, le Sei-
gneur se courrouça contre son peuple, lequel il
frappa d'vne tresgrosse playe. 34 Adonc appela le
nom de ce lieu * Kibroth-Hathaauah. Car on ense-
uelit illec le peuple conuoiteux: 35 Et de Kibroth-
Hathaauah le peuple s'en alla en Hazeroth. Ainsi
ils furent en Hazeroth.

** c. Sepulchre de concupiscence.*

CHAP. XII.

¶ *Marie & Aaron murmurent contre Moyse, Marie est frappee de lepre, puis guerie à la priere de Moyse.*

ALors Marie & Aaron parlerent contre Moyse,
à cause de la femme Ethiopienne, qu'il auoit
prinse: (car il auoit prins vne femme Ethiopienne.)
2 Et dirent, Voire, le Seigneur a-il parlé tant seu-
lement par Moyse? n'a-il point aussi parlé par nous?
Et le Seigneur ouit cela. 3 Or Moyse estoit tres-
humble sur tous les hómes qui estoyent en la terre.

4 Et le Seigneur dit à Moyse, à Aaron, & à Marie,
Venez vous trois au tabernacle de conuenance. Et
eux trois y allerẽt. 5 Lors le Seigneur descẽdit en
la colõne de la nuee,& s'arresta à la porte du taber-
nacle:puis appela Aaron & Marie, & sortirent tous
deux. Et il dit, 6 Escoutez maintenãt mes paroles,
S'il y a quelque Prophete entre vous, moy qui suis
le Seigneur,ie me mõstreray à luy par vision,& par-
leray à luy en songe. 7 Il n'y a nul cõme mõ ser-
uiteur Moyse, qui soit fidele en toute ma maison.
8 Car ie parleray auec luy bouche à bouche, & ver
ra le Seigneur nõ point en obscurité, ne par simili-
tudes. Et pourquoy n'auez-vous craint de parler
cõtre mon seruiteur Moyse? 9 Ainsi le Seigneur se
courrouça à l'encontre d'eux, puis s'en allà. 10 Et
la nuee se departit du tabernacle:& voici, Marie e-
stoit ladresse,semblable à la neige. Et Aarõ regarda
Marie,& la vid ladresse. 11 Et Aaron dit à Moyse,
Helas,mõ seigneur,ie te prie ne mets point le peché
sur nous,car nous auõs fait follemẽt & auõs peché.
12 Ie te prie qu'elle ne soit point cõme le mort qui
sort du vẽtre de sa mere,duquel la moitié de la chair
est ia consumee. 13 Adõc Moyse cria au Seigneur,
disant, O Dieu, ie te prie gueri-la maintenant.
14 Et le Seigneur respondit à Moyse, Si son pere
eust craché contre sa face,n'eust-elle point esté hon
teuse par sept iours? Qu'elle soit dõc sequestree par
sept iours hors de l'ost, & apres on la reuoquera.
15 Et Marie fut sequestree hors de l'ost par sept
iours, & le peuple ne departit point iusqu'à tãt que
Marie fust reuoquee.

CHAP. XIII.

¶ *Des espies enuoyez en la terre de Chanaan.*

EN apres le peuple se partit d'Hazeroth,& assirent
l'ost au desert de Pharan. 2 Et le Seigneur par-
la à Moyse, disant, 3 Enuoye des hommes, afin
qu'ils espient la terre de Chanaan, laquelle ie don-
ne aux enfans d'Israel. Vous enuoyerez vn homme
de chacune liguee de leurs peres, qui soyent tous
des principaux d'entr'eux. 4 Lors Moyse les
enuoya du desert de Pharan, selon la parole du
Seigneur, & tous ces personnages estoyent chefs

sur les enfans d'Israel. 5 Desquels les noms s'ensuyuét, De la lignee de Ruben, Sámua fils de Zcchur.
6 De la lignee de Simeõ, Saphat, fils de Hùri 7 De la lignee de Iuda, Caleb fils de Iephoné. 8 De la lignee d'Issachar, Igal, fils de Ioseph. 9 De la lignee d'Ephraim, Osee fils de Nun. 10 De la lignee de Beniamin, Phalti fils de Raphu. 11 De la lignee de Zabulõ, Geddiel fils de Sodi. 12 De la lignee de Ioseph assauoir, de la lignee de Manassé, Gaddi fils de Susi.
13 De la lignee de Dan, Ammiel fils de Gemali,
14 De la lignee d'Aser, Sthur, fils de Michael.
15 De la lignee de Nephthali, Nahabi fils de Vapsi.
16 De la lignee de Gad, Guel fils de Machi. 17 Ce sont les noms des personnages que Moyse enuoya pour espier la terre. Et Moyse appela Osee fils de Nun, Iosué. 18 Moyse dõc les enuoya pour espier la terre de Chanaan: si leur dit, Montez par ici vers le Midi, puis vous mõterez sur la montagne. 19 Et vous verrez quelle est la terre, le peuple aussi qui habite en elle, assauoir s'il est fort ou debile, s'il est en petit ou en gros nombre: 20 Et quelle est la terre en laquelle il habite, assauoir si elle est bonne ou mauuaise: & quelles sont les villes ausquelles il habite, assauoir s'ils sont en villages, ou en villes murees: 21 Et quelle est la terre, assauoir si elle est grasse ou maigre, s'il y a arbres ou non. Or ayez courage, & prenez du fruict de la terre. Et c'estoit alors le temps des nouueaux raisins. 22 Estans montez, ils espierent la terre, depuis le desert de Sin, iusqu'en Rohob, pour entrer en Emath. 23 Ils monterent donc vers Midi, & paruindrent iusques en Hebron, ou estoyent Achiman, Sisai, & Tholmai fils d'Enac. Et Hebron auoit esté edifiee sept ans de
Deut. 1.24. uant Soan d'Egypte. 24 * Si vindrent iusqu'au fleuue d'Escol, & couperent illec vne branche de sep auec vne grappe de raisins, & deux la porterent auec vn leuier, & des grenades, & des figues.
c. fleuue de la grappe. 25 Et appela-on ce lieu-la * Nehel-Escol, à cause de la grappe que les enfans d'Israel couperét de là.
26 Et au bout de quarante iours ils retournerent d'espier la terre. 27 Et cheminans paruindrent à Moyse & à Aaron, & à toute l'assemblee des enfans d'Israel.

d'Israel, au desert de Pharan, qui est en Cades, & leur
raconterent les nouuelles & tout le tesmoignage: si
leur mõstrerent les fruicts de la terre. 28 Ils luy re-
citerent donc, & dirẽt, Nous sommes paruenus à la
terre à laquelle tu nous auois enuoyez. Et pour
vray elle a affluence de laict & de miel: & voici du
fruict d'icelle. 29 Mais le peuple qui habite au
pays est fort, & les villes sont fortes & mout gran-
des: aussi no⁹ auõs là veu les enfans d'Enac. 30 Les
Amalecites habitent en la terre Meridionale: &
les Hethiens, les Iebusiens, & les Amorrheens habi
tent en la montagne: & les Chananeens habitent
vers la mer aupres du riuage de Iordain. 31 Adõc
Caleb fit taire le peuple en la presence de Moyse, &
dit, Montons, & la possedons: car nous la pourrons
surmonter. 32 Mais les personnages qui estoyent
montez auec luy, dirent, Nous ne pourrions mon-
ter à ce peuple: car il est plus fort que nous. 33 Et
rapporterent choses diffamatoires de la terre, la-
quelle ils auoyent espiee pour les enfans d'Israel,
disans, La terre par laquelle sommes passez pour
l'espier, est vne terre qui consume ses habitans: &
tout le peuple que nous auons veu parmi elle,
sont personnages de grande stature. 34 Illec aussi
auons-nous veu des Geans, les enfans d'Enac, de la
race des Geans: tellement qu'il nous sembloit que
nous fussions sauterelles, au regard d'eux.

CHAP. XIIII.

¶ *Le peuple espouuãté par le rapport des espies mur-
mure contre le Seigneur.*

LOrs toute l'assemblee se leua, & ietta vn cri. Et
le peuple pleura ceste nuict. 2 Et tous les enfans
d'Israel se mutinerent à l'encontre de Moyse, & à
l'encontre d'Aaron. Et toute l'assemblee leur dit, A
nostre volonté que fussions morts au pays d'E-
gypte, ou en ce desert! O à la nostre volonté que
nous fussions morts? 3 Et pourquoy le Seigneur
nous a-il fait venir en ceste terre, pour nous faire
tomber par glaiue, & pour faire estre en proye nos
femmes & nos petis? Ne no⁹ vaudroit-il point mieux
de retourner en Egypte? 4 Et ils dirent l'vn à l'au
tre, Constituons vn chef, & nous en retournons en

Egypte. 5 Adonc Moyse & Aaron se prosternerent
sur la face deuant toute l'assemblee de la multitude
des enfans d'Israel. 6 Et Iosué fils de Nun,& Ca-
leb fils de Iephoné, qui estoyét du nombre de ceux
qui auoyét espié la terre,dechirerét leurs vestemés.
7 Et parlerent à toute la congregation des enfans
d'Israel, disans, La terre par laquelle nous auons
passé pour l'espier, est vne terre tresgrandement
bonne. 8 Si le Seigneur nous est propice, il nous
fera aller en ceste terre, & nous la baillera, laquel-
le est vne terre ayant affluence de laict & de miel.
9 Mais ne soyez rebelles contre le Seigneur, & ne
craignez point le peuple du pays : car nous les pou-
uons deuorer comme le pain, d'autant que leur
protectiõ leur est ostee,& le Seigneur est auec nous,
ne les craiguez donc point. 10 Et toute l'assem-
blee parloit de les lapider de pierres : mais la gloi-
re du Seigneur apparut à tous les enfans d'Israel,
au tabernacle de conuenance. 11 Et le Seigneur
dit à Moyse, Iusques à quand m'irritera ce peuple,
& iusques à quand ne croira-il en moy, pour tous
les signes que i'ay faits au milieu de luy? 12 Ie le
frapperay de peste,& le destruiray : mais ie te feray
croistre en peuple plus grand & plus fort qu'il n'est.
Exode 32.12. 13 Et Moyse dit au Seigneur, * Les Egyptiens en-
tendront que tu as fait monter par ta force ce peu-
ple du milieu d'eux, 14 Et le diront aux habitans
de ceste terre. Ils orront, ô Seigneur, que tu es au
milieu de ce peuple, & que tu es apparu œil à œil,
Exode 13.21. * & que la nuee s'arreste sur eux, & qu'en la co-
lomne de la nuee tu chemines deuant eux par iour,
& en la colomne de feu par nuict. 15 Et que tu
auras fait mourir ce peuple comme vn homme.
Si diront les gens qui auront ouy ta renommee,
Deut. 9.28 16 * Pourtant que le Seigneur ne peut mener ce
peuple en la terre pour laquelle il leur a iuré, il les
a occis au desert. 17 Or maintenant ie te prie que
la vertu du Seigneur soit manifestee, comme il a
Pseau. 103.8 parlé,en disant, 18 *Le Seigneur est tardif à ire,&
de grande misericorde, ostant l'iniquité & la pre-
Exode 20.5. uarication, lequel n'absout nullement, * visi-
tant l'iniquité des peres sur les fils, iusques à la
troisieme

troisieme & quatrieme *generation*. 19 Pardonne,
ie te prie, à l'iniquité de ce peuple, selon ta grande
misericorde, comme tu as pardóné à ce peuple de-
puis Egypte iusques ici. 20 Et le Seigneur dit, I'ay
pardonné selon ta parole. 21 Et certes ie vi, & la
gloire du Seigneur réplira toute la terre. 22 Mais
tous les hommes qui ont veu ma gloire, & mes si-
gnes que i'ay faits en Egypte, & au desert, & qui
m'ont tenté par dix fois, & n'ont point obey à ma
voix. 23 Ils ne verront point la terre, pour laquel
le i'ay iuré à leurs peres: aussi tous ceux qui m'ir-
ritent, ne la verront point. 24 *Mais mon serui- *Iosué*
teur Caleb (pour autant qu'il a eu vn autre esprit 14.8,
auec luy, & a perseueré de me suiure) ie l'intro- *&* 9.
duiray en la terre en laquelle il a esté, & sa semen-
ce l'aura par heritage. 25 Or les Amalecites &
les Chananeens habitent en la plaine. Parquoy re-
tournez demain en arriere, & allez au desert par la
voye de la mer rouge. 26 Apres le Seigneur par-
la à Moyse, & à Aaron, disant, 27 *Iusques à *Pseau.*
quand *souffriray-ie* ceste meschante assemblee, qui 106.26
murmure à l'encontre de moy? I'ay ouy les mur-
murations des enfans d'Israel qui murmurent à
l'encontre de moy. 28 Di leur, *Ie vi, dit le Sei- *Sous*
gneur, comme vous auez parlé en ma presence, 26.65,
ainsi vous feray-ie. 29 Vos corps tomberont *&* 32.
en ce desert: *& vous tous qui auez esté contez, 11.
selon tout vostre nombre, depuis l'aage de vingt *Deut.*
ans & au dessus, qui auez murmuré contre moy, 1.35.
30 N'entrerez point en la terre pour laquelle i'ay
leué ma main, pour vous faire habiter en icelle.
*sinon Caleb le fils de Iephoné, & Iosué fils de *Iosué*
Nun. 31 Et y meneray vos petis (desquels vous 24.6.
auez dit qu'ils seroyent en proye) & cognoistront
la terre que vous auez mesprisee. 32 Vos charon-
gnes donc tomberont en ce desert. 33 Mais vos
enfans repaistront en ce desert quarante ans, & por
teront vos fornications, iusqu'à ce que vos charon
gnes seront consumees au desert, 34 Selon le nom- *Ezec.*
bre des iours esquels vous auez espié la terre, 4.5.
*assauoir quarante iours, vn chacun iour pour *Pseau.*
vn chacun an. *Vous porterez la peine de vos ini- 95

quitez par quarante ans, afin que vous cognoissiez
l'empeschement que ie donneray. 35 Ie suis le Sei
gneur qui ay parlé. Si ie n'en fay ainsi à toute ceste
meschãte assemblee, qui est conuenue contre moy:
c'est qu'ils seront cõsumez en ce desert, & y mour-
ront. 36 Et les personnages que Moyse auoit en-
uoyez pour espier la terre, qui sont retournez, &
ont fait murmurer cõtre luy toute la cõgregation,
en rapportant choses diffamatoires de la terre:
37 Lesdits personnages qui ont rapporté choses dif
1.Cor. famatoires de ladite terre, *mourrõt de playe deuãt
10.10, le Seigneur: 38 Mais Iosué fils de Nun, & Caleb fils
hebr. de Iephoné, viuront d'entre ceux qui sont allez e-
3.17, spier la terre. 39 Et Moyse dit toutes ces choses
iude 5 aux enfans d'Israel, dõt le peuple fut grãdemẽt cõ-
tristé. 40 Et se leuerẽt au matin, & mõterẽt au cou
peau de la montagne, disans, Voici, nous mõterons
au lieu que le Seigneur a dit: car nous auõs peché.
Deute. 41 *Mais Moyse leur dit, Pourquoy transgressez-
2.41. vous le commandement du Seigneur? il ne vous re-
tournera point à biẽ. 42 N'y mõtez point, afin que
vous ne soyez ruinez deuant vos ennemis: car le
Seigneur n'est point au milieu de vous. 43 Aussi
les Amalecites & Chananeens sont là deuant vous,
& vous tomberez par glaiue: pour autãt que vous
vous estes destournez de suyure le Seigneur, dont
le Seigneur ne sera point auec vous. 44 Et ils
s'ingererent presomptueusemẽt de monter au cou-
peau de la montagne: mais l'arche de l'alliance du
Seigneur & Moyse ne bougerent du milieu de l'ost.
45 Adõc les Amalecites & les Chananeens habitãs
en icelle montagne descendirent, & les frapperent,
& les froisserent iusques en Hormath.

CHAP. XV.

¶ Les sacrifices que les enfans d'Israel deuoyẽt offrir, estans entrez en la terre de Chanaan.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle aux
enfans d'Israel & leur di, Quand vous serez en-
trez en la terre de vos habitations, laquelle ie vous
donne, 3 Et que vous voudrez faire oblation
par feu au Seigneur, holocauste ou sacrifice, destiné
par vœu, ou chose volontaire, ou pour vos solen-
nitez,

nitez, en faisant odeur paisible au Seigneur de
bœufs ou de brebis: 4 Quiconque voudra of-
frir, qu'il offre en sacrifice au Seigneur, son offerte
de fleur de farine, la dixieme *d'Epha* pestrie auec
la quatrieme partie d'Hin d'huile. 5 Et du vin
la quatrieme partie d'Hin, pour verser sur l'holo-
causte, ou sacrifice pour chacun agneau. 6 Pour
vn mouton tu feras offerte de deux decimes de fi-
ne farine pestrie en huile, assauoir la troisieme par-
tie d'Hin: 7 Et offriras du vin pour l'aspersion,
la troisieme partie d'Hin, en odeur paisible au Sei-
gneur. 8 Et en sacrifiant vn veau en holocauste,
ou sacrifice pour payer le vœu, ou les pacifiques au
Seigneur: 9 Il offrira sur le veau offerte de trois de
cimes de fine farine pestrie en huile, *assauoir*, la moi
tié d'Hin. 10 Aussi tu offriras du vin pour l'asper-
sion la moitié d'Hin, en sacrifice fait par feu, en o-
deur paisible au Seigneur. 11 On en fera ainsi pour
chacun bœuf, ou chacun mouton, ou agneau des
brebis ou des cheures. 12 Selon le nõbre que vous
sacrifierez, vous en ferez ainsi à vn chacun selõ leur
nombre. 13 Tous ceux qui sont nais au pays ferõt
ainsi ces choses, en offrãt sacrifice fait par feu en o-
deur paisible au Seigneur. 14 Et si l'estranger qui
cõuerse entre vous, ou qui sera parmi vous, par vos
aages, fait sacrifice par feu en odeur paisible au Sei
gneur, comme vous le ferez, qu'il le face ainsi.
15 O congregation, qu'il n'y ait à vous, & à l'estran
ger qui conuerse entre vous, qu'vne ordonnance, la
quelle sera statut perpetuel par vos aages, tant à
vous qu'à l'estranger en la presence du Seigneur.
16 Il n'y aura donc qu'vne loy, & vne regle pour
vous & pour l'estranger qui conuerse auec vous.
17 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 18 Parle
aux enfans d'Israel, & leur di, Quand vous serez
entrez en la terre à laquelle ie vous introdui,
19 Et que vous mangerez du pain du pays, vous
en offrirez l'esleuation au Seigneur. 20 Vous offri-
rez en esleuation vn gasteau de vos premieres pa-
stes, selon la leuee de l'aire, ainsi l'offrirez vous.
21 Vous donnerez donc au Seigneur de vos pre-
mieres pastes en esleuation par vos aages. 22 Que

si vous auez erré, & n'auez fait tous ces comman-
demens que le Seigneur a dit à Moyse, 23 Et tout
ce que le Seigneur vous a commandé par la main
de Moyse, depuis le iour qu'il le vous enioignit, &
d'oresenauant par vos aages: 24 S'il aduient qu'il
ait esté fait par ignorance, voyant la congregation,
toute la congregation sacrifiera vn bouueau en
holocauste d'odeur paisible au Seigneur, auec son
offerte, & son aspersion selon la regle, & vn bouc
des cheures pour le peché. 25 Ainsi le Sacrificateur
reconciliera toute la congregation des enfans d'Is-
rael: si leur sera pardonné, pourtant que c'est igno-
rance. Et iceux apporteront leur oblation en sacri-
fice fait par feu au Seigneur, & l'oblation de leur
peché deuant le Seigneur pour leur ignorance.
26 Lors il sera pardonné à toute la congregation
des enfans d'Israel, & à l'estranger qui conuerse
parmi vous: car tout le peuple estoit en ignorance.
27 Et si vne personne peche par ignorance, elle of-
frira vne cheure d'vn an pour le peché. 28 Et le Sa
crificateur reconciliera la personne errante, quand
elle a peché par ignorance deuãt le Seigneur, & luy
sera pardonné. 29 Tant pour celuy qui est nay
au pays des enfans d'Israel, que pour l'estranger
qui conuerse parmi vous, il y aura vne loy pour
auoir fait quelque chose par ignorance. 30 Mais la
personne qui aura forfait par arrogance, soit de
ceux qui sont nais au pays, ou des estrangers, il vitu
pere le Seigneur: dont ceste personne sera extermi-
nee du milieu de son peuple. 31 Car il a mesprisé
la parole du Seigneur, & a rompu son commande-
ment. Ceste personne donc sera exterminee, portãt
la peine de son iniquité sur soy. 32 Or les enfans
d'Israel estans au desert, trouuerent vn homme qui
cueilloit du bois le iour du repos. 33 Et ceux qui
trouuerẽt celuy qui cueilloit le bois, l'amenerent à
Moyse & à Aarõ, & à toute la congregatiõ: 34 Et
le mirent en prison: car il n'estoit point determiné
qu'on luy deuoit faire. 35 Lors le Seigñr dit à Moy
se, Cest hõme mourra de mort, lequel toute la con-
gregation lapidera de pierres hors de l'ost. 36 Tou
te la congregation donc le tira hors de l'ost, & le la-
piderent

pidèrent de pierres, & mourut, comme le Seigneur
l'auoit commandé à Moyse. 37 Et le Seigneur par-
la à Moyse, disant, 38 Parle aux enfans d'Israel, &
leur di qu'ils facent des franges sur les bords de
leurs vestemens par leurs aages, & mettront és fran
ges du bord vn ruban de hyacinthe. 39 *Vous au- *Deut.*
rez donc telles franges, afin que quand vous les ver 22.12.
rez, qu'il vous souuiene de tous les commande- *matth.*
mens du Seigneur, & que les faciez. Si n'enten- 23.5.
drez point apres vostre cœur, n'apres vos yeux,
apres lesquels vous faites fornication, 40 A celle
fin que vous reduisiez en memoire, & faciez tous
mes commandemens, & que soyez saincts à vostre
Dieu. 41 Ie suis le Seigneur vostre Dieu, qui
vous ay retirez du pays d'Egypte pour estre vostre
Dieu. Ie suis le Seigneur vostre Dieu.

CHAP. XVI.

¶ *La rebellion de Coré, Dathan & Abiron, & leur punition.*

OR *Coré le fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Le- *Iud.* 11,
ui, & Dathan & Abiron les fils d'Eliab, & Hon *sous*
fils de Pheleh des fils de Ruben firent entreprise: 27.3.
2 Et s'esleuerent contre Moyse, & deux cens cin-
quante hommes des enfans d'Israel princes de l'as-
semblee, reclamez en la congregation, & personna-
ges de renõ. 3 Lesquels s'assemblerẽt contre Moyse
& Aaron: & leur dirẽt, Qu'il vous suffise. Puis que
toute la cõgregation est totalement saincte, & que
le Seigneur est au milieu d'eux, pourquoy vous es-
leuez-vous sur la congregation du Seigneur?
4 Moyse oyant cela, se prosterna sur sa face, 5 Et
parla à Coré, & à toute l'assemblee d'iceux, di-
sant, Le matin le Seigneur donnera à cognoistre
qui est sien, & fera approcher de soy celuy qui est
sainct, & celuy qui est esleu. 6 Faites donc ceci,
Prenez des encẽsoirs, Coré & toute sa cõgregation,
7 Et demain mettez en iceux le feu & le perfum,
deuant le Seigneur. Et l'homme que le Seigneur au
ra esleu, sera sainct. O fils de Leui, c'est beaucoup
fait à vous! 8 Derechef Moyse dit à Coré, Escou-
tez, ie vous prie, fils de Leui, 9 Vous semble-il peu
de chose q̃ le Dieu d'Israel vous a separez de la cõ-

gregation d'Israel, vous faisant approcher de soy
pour faire le seruice du tabernacle du Seigneur, &
pour assister deuant la congregation en administrāt
à icelle. 10 Il t'a aussi fait approcher & tous tes
freres les fils de Leui auec toy, & vous cerchez en-
cores l'office de Sacrificature? 11 Car voila pour-
quoy toy & toute ta compagnie vous estes assem-
blez contre le Seigneur. Et Aaron qui est-il, que
vous murmurez contre luy? 12 Et Moyse enuoya
appeler Dathan & Abiron fils d'Eliab, lesquels re-
spondirent, Nous n'y monterons point. 13 Est-ce
peu de chose que tu nous as fait monter hors de
la terre ayant affluence de laict & de miel, pour
nous faire mourir en ce desert? que tu te fais aus-
si prince sur nous, en nous gouuernant? 14 Auf-
si tu ne nous as point fait venir en la terre af-
fluente de laict & de miel, & si ne nous as point
donné d'heritage de champs & de vignes. Veux-
tu creuer les yeux de ces hommes? Nous n'y mon-
terons point. 15 Lors Moyse fut fort courroucé: si
dit au Seigneur, Ne regarde point à leur oblation: ie
n'ay point prins vn seul asne d'eux, & si ie n'ay
mesfait à nul d'eux. 16 Apres Moyse dit à Coré,
Soyez donc deuant le Seigneur, toy & toute la con-
gregation: assauoir, demain, tant toy & iceux, qu'Aa
ron. 17 Et prenez vn chacun son encensoir, y met-
tant du perfum, puis vous approcherez en la presen
ce du Seigneur, vn chacun auec son encensoir, qui
seront deux cens cinquante encensoirs, aussi toy &
Aaron chacun auec son encensoir. 18 Ils prindrēt
donc chacun son encēsoir, auquel ils mirent du feu
& du perfum, & se presenterent à la porte du taber
nacle de conuenance: pareillement Moyse & Aaron.
19 Coré donc fit assembler contr'eux toute l'assem-
blee à la porte du tabernacle de conuenance. Adōc
s'apparut la gloire du Seigneur à toute l'assemblee:
20 Puis le Seigneur parla à Moyse & Aarō, disant,
21 Separez-vous du milieu de ceste congregation,
afin que ie les consume en vn moment. 22 Et ils
se prosternerēt sur leur face, disans, O Dieu, le Dieu
des esprits de toute chair! si vn homme a peché te
courrouces-tu contre toute la congregation?

23 Et le

23 Et le Seigneur parla à Moyse disant, 24 Parle
à toute la congregation, disant, Ostez-vous d'alen-
tour du tabernacle de Coré, Dathan, & Abiron.
25 Moyse donc se leua, & s'en alla à Dathan & A-
biron, apres lequel allerent les anciens d'Israel.
26 Puis il parla à la congregation, disant, Retirez-
vous, ie vous prie, des pauillons de ces meschans,
& n'attouchez à rien qui soit à eux:afin que parauê
ture vous ne perissiez en tout leur peché. 27 Et ils
se departirent d'entour le pauillon de Coré, Dathā
& Abiron. Et Dathan & Abiron sortirent, estans à
l'huis de leur pauillon,auec leurs femmes, leurs en
fans,& leurs mesgnies. 28 Et Moyse dit, Par ceci
vous cognoistrez que le Seigneur m'a enuoyé pour
faire toutes ces œuures, & non point de ma teste.
29 Si iceux meurent,comme tous les hommes meu
rent,& qu'ils soyent visitez de la visitation de tous
les hommes, le Seigneur ne m'a point enuoyé:
30 Mais si le Seigneur cree nouuelle chose, & que
la terre ouure sa gueule,& les engloutisse auec tout
ce qui leur appartient, & descendent vifs au gouf-
fre,vous saurez que ces personnages ont courrou-
cé le Seigneur. 31 Et aduint quand il eut acheué
toutes ces paroles,que la terre qui estoit sous eux,
se fendit. 32*Et ouurit sa gueule, & les engloutit *Sous*
auec leurs maisons,& tous les hommes qui estoyēt 17.3.
à Coré,& toute leur substance. 33 Ils descendirēt *deute.*
donc eux & tous ceux qui estoyent auec eux,vifs de 21.6,
dans le gouffre,& la terre les couurit. Ainsi ils peri- *pseau.*
rent du milieu de la congregation. 34 Et tout Is- 106.17.
rael qui estoit à l'entour, s'enfuit pour leurs voix:
car il disoit, *Fuyons*, que parauenture la terre ne
nous engloutisse. 35 Mais le feu sortant du Sei-
gneur,consuma les deux cens cinquante hommes,
qui offroyent la perfumigation. 36 Apres, le Sei-
gneur parla à Moyse,disant, 37 Di à Eleazar Sacri-
ficateur fils d'Aaron, qu'il releue les encēsoirs d'en
tre la brusllure,& esparde le feu arriere:car ils sont
sanctifiez. 38 Les encēsoirs de ces pecheurs *soyent*
sur leurs ames, qu'on face d'iceux des lames larges
pour couurir l'autel, pourtant qu'ils les ont offerts
deuant le Seigneur:elles seront sanctifiées, & seront

pour signe aux enfans d'Israel. 39 Et Eleazar Sa-
crificateur print les encensoirs d'airain (desquels
ceux qui furent bruslez auoyent offert) & les appla-
tit pour la couuerture de l'autel. 40 C'est vn me-
morial aux enfans d'Israel, afin qu'aucun estranger
qui n'est point de la semence d'Aaron, n'offre point,
faisant perfumigation en la presence du Seigneur,
& qu'il ne soit comme Coré, & comme son assem-
blee, ainsi que le Seigneur en a parlé par la main de
Moyse. 41 Or le lendemain toute la congregation
des enfans d'Israel murmura contre Moyse, & con-
tre Aaron, disant, Vous auez fait mourir le peuple
du Seigneur. 42 Et comme la congregation s'as-
sembloit contre Moyse & contre Aaron, ils regar-
derent vers le tabernacle de conuenãce: & voici v-
ne nuee qui le couurit, & la gloire dn Seigneur ap-
parut. 43 Et Moyse & Aaron vindrent deuant le ta
bernacle de conuenance. 44 Puis le Seigneur par-
la à Moyse, & à Aarõ, disant, 45 Ostez-vous du mi
lieu de ceste cõgregation, & ie les cõsumeray en vn
moment. Adonc ils se prosternerent sur leur face.
46 Puis Moyse dit à Aaron, Prẽ l'encensoir, & mets
en iceluy du feu de l'autel, ausi mets-y le perfum,
& t'en va incontinent à la congregation pour la re-
concilier: Car la fureur est sortie de la face du Sei-
gneur, la playe est commencee. 47 Et Aaron le
print comme Moyse auoit dit: puis s'en courut au
milieu de la congregation, & voici la playe auoit
ia commencé sur le peuple: lors il mit le perfum, &
reconcilia le peuple. 48 Et s'arrestoit entre les
morts, & entre les vifs, & la playe fut restreinte.
49 Et moururẽt de ceste playe quatorze mille sept
cens, outre les autres morts, à cause de Coré. 50 Et
Aaron retourna à Moyse à la porte du tabernacle
de conuenance, & la playe fut restreinte.

CHAP. XVII.

¶ Confirmation de la sacrificature d'Aaron, par sa verge qui florit.

APres cela, le Seigneur parla à Moyse, disant,
2 Parle aux enfans d'Israel. Et pren d'vn chacun
d'eux vne verge, selon la maison du pere de tous
leurs princes, selõ la maison de leurs peres, assauoir
douze

douze verges.Tu efcriras le nom d'vn chacun fur
fa verge: 3 Mais tu efcriras le nom d'Aaron fur la
verge de Leui. Il y aura pour chacun prince de fa
famille vne verge. 4 Tu les colloqueras au taber-
nacle de conuenance,deuant le tefmoignage où ie
côuiêdray auec vous. 5 Et la verge de l'hôme que
i'auray efleu florira, & feray ceffer d'enuiron moy
les murmuratiôs des enfans d'Ifrael, lefquels mur-
murent côtre vous. 6 Quâd Moyfe eut parlé aux
enfans d'Ifrael,tous leurs princes luy bâillerêt vne
verge,vne verge pour chacun prince, felon la mai-
fon de leurs peres,& furent douze verges:& la ver-
ge d'Aaron eftoit entre leurs verges. 7 Et Moyfe
pofa les verges deuât le Seigneur,au tabernacle de
tefmoignage. 8 Et quâd Moyfe vint le lêdemain au
tabernacle de tefmoignage,voici,la verge d'Aarô q
auoit fleuri pour la maifô de Leui: & auoit produit
boutôs & fleurs,& rêdu des amâdes. 9 Lors Moy-
fe retira de la prefence du Seigneur toutes les ver-
ges de tous les enfans d'Ifrael, & les virêt,puis re-
prindrêt chacun fa verge, 10 Apres le Seigneur dit
à Moyfe,*Reporte la verge d'Aarô deuât le tefmoi *Hebr. 9.4.*
gnage en garde,pour figne des enfans rebelles,& el-
le fera ceffer leurs murmuratiôs d'entour moy : &
ainfi ils ne mourrôt plus. 11 Moyfe dôc fit comme
le Seigneur luy auoit côm âdé. 12 Et les enfans d'If
rael parlerêt à Moyfe, difans, Voici,nous defaillôs,
nous periffons,totalemêt nous periffons. 13 Quicô
que s'approchera du tabernacle du Seigneur,mour
ra:ferons-nous confumez iufques à defaillir?

CHAP. XVIII.

¶ L'office d'Aaron & de fes enfans, l'office des Leui-tes. Ce qui appartient aux Sacrificateurs des chofes fan-ctifiees au Seigneur. La difme eft donnee aux Leuites en heritage.

ET le Seigneur dit à Aaron, Toy & tes fils, & la
maifon de ton pere auec toy, portera l'iniquité
du fanctuaire, & toy & tes fils auec toy porterez
l'iniquité de voftre office de facrificatnre, 2 Fay
aufsi approcher auec toy tes freres de la lignee de
Leui,& de la famille de ton pere,afin qu'ils t'accom
pagnent, & qu'ils t'afsiftent. Toy aufsi & tes fils

auec toy *seres* deuant le tabernacle du tesmoignage. 3 Iceux veilleront sur ta garde, & sur la garde de tout le tabernacle, mais ils n'approcheront point des vaisseaux du Sanctuaire, ne de l'autel, afin qu'ils ne meurét, tant eux que vous. 4 Ils te seront accompagnez pour veiller sur la garde du tabernacle de conuenance, pour tout le seruice du tabernacle. Et nul estranger ne s'approchera de vous.
5 Vous veillerez donc sur la garde du Sanctuaire, & sur la garde de l'autel : ainsi il n'y aura plus de fureur sur les enfans d'Israel. 6 Voici, i'ay prins vos freres les Leuites du milieu des enfans d'Israel, qui vous sont donnez en don pour le Seigneur, afin qu'ils facent le seruice du tabernacle de conuenance. 7 Mais toy & tes enfans auec toy garderez vostre office de sacrificature, pour toute chose de l'autel, & dedans le voile, exerçans le seruice. Ie vous ay donné l'office de sacrificature en don, & si l'estranger en approche, il mourra.
8 Derechef le Seigneur dit à Aaron, Voici, ie t'ay donné la garde de mon esleuation de toutes les choses dediees des enfans d'Israel. Ie t'ay donc donné ces choses pour l'onction, & à tes enfans pour ordonnance perpetuelle. 9 Ceci t'appartiédra des choses sanctifiees de tout ce qui se fait par feu: toute leur oblation de tout leur don, de toute leur offerte & sacrifice pour le peché, & pour le delit, lesquelles ils m'apporteront, seront en saincte sanctification pour toy & pour tes fils. 10 Vous le mangerez au lieu tressainct. Tout masle aussi en mangera: car il t'est sanctifié. 11 Ceci aussi t'appartiendra, *assauoir*, les oblations de leur don, auec toute esleuation des enfans d'Israel, que i'ay donnee à toy & à tes fils, & à tes filles auec toy par ordonnance perpetuelle. Quiconque sera pur en ta maison, en mangera. 12 Ie t'ay donné aussi leurs premices, lesquelles ils offriront au Seigneur de toute graisse d'huile, toute graisse de moust & de froment. 13 Et les premices de toutes les choses qui seront en leur terre, (lesquelles ils apporteront au Seigneur) serót à toy. Quiconque sera pur en ta maison, en mangera. 14 Item, toute chose interdite en Israel, t'appartiendra.

partiendra. 15 Item, tout ce qui premierement ouure le ventre de toute creature, qu'ils offrẽt au Seigneur, tant des hommes que des bestes, t'appartiendra: mais tu racheteras le premier-nay de l'homme, & le premier-nay de la beste souillee. 16 Et ce qui est à racheter, tu le racheteras de l'aage d'vn mois, selon l'estimation de l'argent de cinq sicles, selon le poids du sanctuaire, *lequel est de vingt obo-
les. 17 Mais le premier-nay de la vache, ou le pre-
mier-nay de la brebis, ou le premier-nay de la cheure, tu ne le racheteras point: car ils sont sanctifiez. Tu espandras leur sang à l'autel, & feras perfumigation de leur graisse, pour le sacrifice fait par feu en odeur paisible au Seigneur. 18 La chair d'iceux sera à toy, comme la poictrine de l'esleuation, & comme l'espaule dextre. 19 Ie t'ay donné toutes les esleuations des choses sanctifiees (lesquelles les enfans d'Israel offrent au Seigneur) à toy, à tes fils, & à tes filles auec toy en ordonnance perpetuelle. Le pact ᵃ du sel soit perpetuel deuant le Seigneur, à toy & à ta semence auec toy.
20 Outre, le Seigneur dit à Aaron, Tu n'auras point d'heritage en leur terre, & n'auras point portion au milieu d'eux. *Ie suis ta portion & ton heritage au milieu des enfans d'Israel. 21 Et quant aux enfans de Leui, voici, ie leur ay donné toute decime d'Israel en heritage, pour leur seruice qu'ils exercent à l'œuure du tabernacle de conuenance.
22 Et les enfans d'Israel n'approcheront plus du tabernacle de conuenance, afin qu'ils ne portent la peine du peché, & qu'ils meurent. 23 Et les Leuites feront le seruice du tabernacle de conuenance, lesquels porterõt leur iniquité. C'est ordonnãce perpetuelle en vos aages, qu'entre les enfans d'Israel ils n'aurõt point d'heritage. 24 Car i'ay donné aux Leuites en heritage la decime des enfans d'Israel, laquelle ils offriront en esleuation au Seigneur. Pourtant i'ay dit qu'ils n'aurõt point d'heritage entre les enfans d'Israel. 25 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 26 Tu parleras aux Leuites, & leur diras, Quãd voᵘ aurez receu des enfans d'Israel la decime, laquelle ie vous ay donnee d'eux

Exode 30.15, leuit. 27.25, ezech. 45.12, sus 3. 47.

ᵃ c. de ne faire sacrifice sans sel

Deut. 10.9, & 18.2, eze. 44.28.

pour vostre heritage, vous offrirez d'icelle esleua-
tion au Seigneur, assauoir, la decime de la decime.
27 Et vostre esleuation vous sera reputee comme
le froment de l'aire,& comme l'abondance du pres-
soir 28 Vous donques offrirez aussi l'esleuation
du Seigneur de toutes vos decimes,lesquelles vous
receuez des enfans d'Israel, & donnerez d'icelles
l'esleuation du Seigneur à Aaron Sacrificateur.
29 Vous offrirez,di-ie,toute l'esleuation au Sei-
gneur de tous vos dons,de tout le meilleur pour la
sanctification d'iceux. 30 Item tu leur diras,Quãd
vous aurez offert le meilleur d'iceux,il sera reputé
aux Leuites, comme le reuenu de l'aire, & com-
me le reuenu du pressoir. 31 Et le mangerez en
tout lieu,vo⁹ & vostre maison:car c'est vostre loyer,
pour tout vostre seruice au tabernacle de conue-
nance. 32 Et vous ne porterez point le peché pour
cela, quand vous en aurez offert le meilleur:si ne
polluerez point les sanctifications des enfans d'Is-
rael,& ne mourrez point.

CHAP. XIX.

¶ *Le sacrifice de la vache rousse. L'eau d'aspersion.*

ET le Seigneur parla à Moyse & à Aaron, disant,
2 Voici l'ordonnance de la loy que le Seigneur
cõmande,disant,Parle aux enfans d'Israel,afin que
ils t'amenent vne vache rousse entiere,en laquelle
il n'y ait point de macule, laquelle n'ait point por-
té le ioug. 3 Puis la baillerez à Elea̲zar Sacrifi-
cateur,laquelle il tirera hors de l'ost, & on la tuera
Hebr. deuant luy. 4 Puis Eleazar Sacrificateur *prendra
9.13. du sang d'icelle auec son doigt, & espandra deuant
le tabernacle de conuenance du sang d'icelle par
sept fois. 5 Lors on bruslera la vache en sa presen-
ce,sa peau,sa chair,& son sang,auec sa fiente. 6 Et
le Sacrificateur prendra du bois de cedre, de l'hysso
pe,& de la graine: puis les iettera parmi la brusture
de la vache 7 Apres le Sacrificateur lauera ses veste
més & sa chair d'eau:en apres il viendra à l'ost,& le
dit. Sacrificateur sera souillé iusques au vespre.
8 Aussi celuy qui la brusle,lauera ses vestemens en
l'eau, & lauera sa chair en l'eau, si sera souillé ius-
ques au vespre. 9 Et vn homme net recueillera la
cendre

cendre de la vache, & la mettra hors de l'ost en vn
lieu net,& sera à la cõgregation des enfans d'Israel
en garde pour l'eau d'aspersion : c'est *oblation pour*
le peché. 10 Et celuy qui recueille la cendre de la
vache,lauera ses vestemens, & sera souillé iusques
au soir.Et ceci sera aux enfans d'Israel, & à l'estran
ger qui conuerse entr'eux en ordonnance perpe-
tuelle. 11 Celuy qui touchera corps mort de tout
homme, il sera souillé par sept iours: 12 Iceluy se
purifiera au troisieme iour,& au septieme iour,lors
sera net:mais s'il ne se purifie point au troisieme &
au septieme iour, il ne sera point net. 13 Quicon-
que aura touché le corps mort de l'homme, & ne
s'est point purifié, il a contaminé le tabernacle du
Seigneur, dont ceste personne sera exterminee d'If-
rael: pourtant que l'eau d'aspersion n'a point e-
sté respandue sur luy. Ainsi il sera souillé tant que
son ordure soit en luy. 14 Telle est la loy quand
l'homme est mort au tabernacle: quiconque en-
tre au tabernacle, & quiconque est au taberna-
cle,sera souillé par sept iours. 15 Tout vaisseau
aussi descouuert,sur lequel il n'y a point de couuer
cle, attaché sera souillé. 16 Item,quiconque tou-
chera parmi les champs celuy qui est occis par glai
ue,ou le mort,ou l'os de l'homme, ou le sepulchre,
il sera souillé par sept iours. 17 Et on prẽdra pour
le souillé,de la poudre de la brusture de l'oblation
faite pour le peché, & mettront sur icelle de l'eau
fraische en vn vaisseau. 18 Et vn homme net
prendra de l'hyssope, & la mouillera en l'eau,
puis en arrousera sur le pauillon, & sur tous les
vaisseaux, & sur toutes les personnes qui seront
là, & sur celuy qui a touché à l'os, ou à l'occis,
ou au mort,ou au sepulchre. 19 Et au troisieme
& septieme iour,celuy qui est net, arrousera sur le
souillé,& estant purgé le septieme iour, lauera ses
vestemens,& se lauera d'eau, puis il sera net au ves
pre. 20 Et l'homme qui sera souillé, & ne se puri-
fiera point,ce personnage sera exterminé du milieu
de la cõgregation:car il a pollu le sanctuaire du Sei
gneur. L'eau d'aspersion n'a point esté espandue
sur luy:il est doncques souillé. 21 Et ceci leur se-

ra en ordonnance perpetuelle, que si aucun a espan
du l'eau de l'aspersion, il lauera ses vestemens: auf-
si celuy qui touchera l'eau d'aspersion, sera souillé
iusqu'au soir. 22 Toute chose que celuy qui est
souillé touchera, sera souillee: & la personne qui le
touchera, sera souillee iusques au soir.

CHAP. XX.

¶ La mort de Marie. L'eau sort de la pierre. Moyse & Aaron n'entrent point en Chanaan. La mort d'Aaron, auquel Eleazar succede.

ET au premier mois, les enfans d'Israel auec toute
la congregation vindrent au desert de Sin, & le
peuple demeura en Cades: & là mourut Marie, &
y fut enseuelie. 2 Or n'y auoit-il point d'eau pour
la congregation, laquelle s'assembla cõtre Moyse &
contre Aaron. 3 Et le peuple estriua cõtre Moyse,
& luy dirent, O à la nostre volonté que fussions pe-
ris, quand nos freres perirent deuant le Seigneur.
Exode 4 *Pourquoy auez-vous fait venir la congregation
17.2. du Seigneur en ce desert, afin que mouriõs ici nous
& nostre bestail? 5 Pourquoy aussi nous auez-voꝰ
fait monter d'Egypte, pour nous amener en ce mau
uais lieu, qui n'est point lieu pour semer, & n'y a fi-
gues, ne vignes, ne grenades, ni eau pour boire?
6 Alors Moyse & Aaron vindrent de l'assemblee
à la porte du tabernacle de conuenance: & eux pro
sternez sur leurs faces, la gloire du Seigneur leur ap
Exode parut. 7 Puis le Seigneur parla à Moyse disant,
17.6. 8 Pren la verge, & fay assembler la congregation,
deu.32. toy & Aaron ton frere, & parlez à la pierre eux
51, voyãs, & elle dõnera son eau, & leur feras sortir de
pseau. l'eau de la pierre: si donneras à boire à la congrega-
78.15, tiõ, & à leurs bestes. 9 Moyse donc print la verge
& 105. de la presence du Seigneur, comme il luy auoit cõ-
41, *sap*. mandé. 10 Et Moyse & Aaron firent assembler la
11.4, congregation deuant la pierre, & leur dit, Escoutez
1.*cor*. maintenant rebelles, *Ne vous ferons-nous point
10.4. sortir de l'eau de ceste pierre? 11 Puis Moyse esle-
Deut. ua sa main, & frappa la pierre de sa verge par deux
1.37, fois: lors en sortit abondance d'eau, dont la congre-
sous gation but, & leur bestail. 12 Derechef le Seigneur
27.14. dit à Moyse & à Aaron, *Pource que vous n'auez
point

point creu à moy, afin que ie fusse sanctifié par vo⁹
en la presence des enfans d'Israel, ainsi vous ne me
nerez point ceste congregation en la terre que ie
leur ay donnee. 13 Ce sont les eaux de l'estrif, des
quelles les enfans d'Israel estriuerent contre le Sei
gneur, lequel se sanctifia en eux. 14 Adonc Moy-
se enuoya des Ambassadeurs de Cades, au roy d'E-
dom, *disant*, Ainsi dit ton frere Israel, Tu sais tout le
labeur qui nous est aduenu, 15 Commẽt nos peres
descendirent en Egypte, où sommes demeurez lõg
tẽps, & cõment les Egyptiens nous ont mal-traittez
nous & nos peres: 16 Mais nous auons crié au Sei
gneur, lequel oyant nostre voix, a enuoyé l'Ange,
& nous a retirez d'Egypte. Or voici, nous sommes
en la ville de Cades, qui est à l'extremité de tes
fins, 17 Ie te prie que nous passions par ta ter-
re: nous ne passerons point par les champs, ne par
les vignes, & ne beuurons de l'eau des puits: nous
cheminerons par la voye royale, nous ne decli-
nerons n'a dextre n'a senestre, iusques à ce que
nous aurons passé tes fins. 18 Et Edom luy dit, Tu
ne passeras point vers moy, afin que ie ne sorte en
armes à l'encontre de toy. 19 Et les enfans d'Israel
luy respondirent, Nous monterons par la voye, & si
nous beuuons de tes eaux moy & mon bestail, ie
donneray le prix d'icelles. Il n'y aura que cela seu-
lement, que i'aye le passage de mes pieds. 20 De-
rechef il dit, Tu ne passeras point. Puis Edom issit
au deuant de luy auec grosse compagnie, & en main
forte. 21 Ainsi Edom ne voulut permettre à Israel
qu'il passast par son quartier: dont Israel se retira ar
riere de luy. 22 *Et quand les enfans d'Israel auec *Sous*
toute la congregation furent partis de Cades, ils vin 33.37.
drent en la montagne de Hor. 23 Apres le Sei-
gneur parla à Moyse & à Aaron en la montagne de
Hor, aupres des termes de la terre d'Edom, disant,
24 Aaron sera reduit auec son peuple: car il n'en-
trera point en la terre laquelle i'ay donnee aux en-
fans d'Israel: pourtant que vous auez esté rebelles *Sous*
à ma parole aux eaux de l'estrif. 25 *Pren donc Aa- 33.38.
ron & Eleazar son fils, & les fay monter en la mon *deuter.*
tagne de Hor. 26 Puis fay despouiller à Aaron ses 32.56.

vestemens, si les fay vestir à Eleazar son fils : & Aa-
ron sera reduit,&mourra illec. 27 Moyse donc fit
ainsi que le Seigneur auoit commandé,& monterét
en la montagne de Hor, voyant toute la congrega-
tion. 28 Et Moyse fit despouiller Aaron de ses ve
stemens,& les fit vestir à Eleazar son fils : puis Aa-
ron mourut illec au coupeau de la mōtagne. Apres,
Moyse & Eleazar descendirent de la montagne.
Deut. 10.6. 29 *Et toute la congregation voyant qu'Aaron e-
stoit trespassé, ils le pleurerent par trente iours par
toutes les maisons d'Israel.

CHAP. XXI.

¶ Les Chananeens destruits, le peuple murmure cō tre Moyse. Le Seigneur enuoye des serpens ardents. Le serpent d'airain. Victoire des Rois, Sehon & Og.

QVand le Chananeé roy d'Arad,qui habitoit vers
Midi, entēdit Israel estre venu par la voye
de ceux qui auoyēt espié,il fit guerre contre Israel:
& print des captifs d'iceluy. 2 Adonc Israel voua
vn vœu au Seigneur,disant,Si tu mets ce peuple en
tre mes mains,,ie destruiray ses villes. 3 Et le Sei
gneur exauça la voix d'Israel, & luy donna les Cha-
naneens,lesquels il destruisit, & leurs citez, dont il
appela le nom du lieu*Hormah. 4 Puis ils marche
*c. desfaite, destruction. rent de la mōtagne de Hor,vers la mer rouge,pour
circuir la terre d'Edom, & le peuple se fascha en la
la voye: 5 Lequel parla contre Dieu,& contre Moy
se,*disant*, Pourquoy nous as-tu fait monter d'Egy-
pte pour mourir au desert?Car il n'y a point de pain
ne d'eau : & nostre ame est faschee de ce pain tant
leger. 6 *Lors le Seigneur enuoya sur le peuple
Sapien. 16.1, 1. cor. 10. 9. des serpens ardens, qui mordoyent le peuple,telle-
ment que plusieurs du peuple d'Israel en moururēt.
7 Apres le peuple vint à Moyse, & dit, Nous auōs
peché, parlans contre le Seigneur, & contre toy,
Prie le Seigneur, & fay retirer de nous les serpens.
Et Moyse pria pour le peuple: 8 Auquel le Seigūr
dit,Fay *vn serpent* ardēt, & le mets sur vne perche,
2. Rois 18.4, Iean 3.14. & quiconque sera mords, & le verra, il viura.
9 *Moyse donc fit vn serpent d'airain, & le mit sur
vne perche, & aduint quand quelque serpent auoit
mords vn homme, il regardoit le serpent d'airain,
& estoit

& estoit gueri. 10 *Et les enfans d'Israel partirent, Sous
& asśirent leur ost en Oboth. 11 Puis departirent 33.43.
d'Oboth, & poserēt leur ost en Ie-abarim, au desert
qui est deuant Moab, vers le soleil leuant. 12 Et ils
partirent d'illec, & asśirent leur ost vers le torrent
de Zared 13 Puis partirent d'illec, & asśirent leur
ost outre Arnon, qui est au desert sortant des fins
de l'Amorrheen: *car Arnon est és fins des Moabi- Iuges
tes, entre lesdits Moabites, & les Amorrheens. 11.23.
14 Pourtant il sera dit au liure des batailles du Sei-
gneur, ce qu'il fit en *la mer* rouge, & aux fleuues
d'Arnon. 15 Et le decours des fleuues qui decline
pour tirer en Ar, & attouche és fins des Moabites.
16 Et de là *vindrent* en Beer. C'est le puits duquel
le Seigneur disoit à Moyse, Assemble le peuple, & ie
leur donneray de l'eau. 17 Alors Israel chanta ce
Cantique, O puits monte: chantez de luy. 18 Les
seigneurs ont caué le puits, les princes du peu-
ple l'ont caué, auec le Legislateur, de leurs bastons.
19 Et du desert vindrent en Mathana: & de Matha
na en Nahaliel, & de Nahaliel en Bamoth: 20 Et
de Bamoth en la vallee qui est au champ de Moab,
au coupeau de Phasga, qui regarde contre Iesimō.
21 *Puis Israel enuoya des ambassadeurs à Sehon
le roy des Amorrheens, disant, 22 Que ie passe Deute.
par ta terre: nous ne nous destournerons point en 2.26.
tes champs, ni en tes vignes, & ne beuurons point Iuges
les eaux de tes puits: nous cheminerons par le che- 11.19.
min royal, iusqu'à tāt que nous ayōs passé tes limi-
tes. 23 Mais Sehō ne permit point qu'Israel passast
par ses fins. Et Sehō assembla tout sō peuple, & issit
au deuant d'Israel au desert, & paruint en Iasa, &
guerroya contre Israel. 24 *Mais Israel le frappa Iosué
au trenchāt de l'espee, & conquesta sa terre, depuis 24.8.
Arnon iusques à Iaboc, & iusques aux enfans d'Am amos
mon: car les frontieres des enfans d'Ammō estoyēt 2.9.
fortes. 25 Et Israel print toutes ses villes, lequel pseau.
habita en toutes les villes des Amorrheens, en He- 136.19.
sebon & en tous ses villages. 26 Or Hesebon e-
stoit la cité de Sehon le roy des Amorrheens, lequel
auoit bataillé parauant contre le roy de Moab, &
auoit prins toute la terre d'iceluy de sa main ius-

qu'en Arnon. 27 Au moyen de quoy disoyent
ceux qui vsent de prouerbes, Venez en Hesebon,
qu'on redifie & repare la cité de Sehon: 28 Car le
feu est sorti d'Hesebon,& la flamme de la cité de Se
hon, & a consumé Ar des Moabites, & les princes
2. Rois de Bamoth en Arnon. 29 * Mal-heur à toy,Moab:
11.7. ô peuple de Chamos, tu es perdu. On a mis en fui-
te ses fils, & ses filles en captiuité à Sehon roy des
Amorrheés. 30 Et leur royaume est perdu depuis
Hesebon, iusqu'en Dibon, nous les auons desolez
iusqu'à Nophé,qui est iusqu'en Medaba. 31 Israel
dõc habita en la terre des Amorrheens. 32 Et Moy
se enuoya espier Iaser, de laquelle ils prindrent les
villages,& dechasserẽt les Amorrheens qui estoyẽt
Deut. illec. 33 *Apres se retirerent, & monterent par la
3.1,& voye de Basan.Et Og le Roy de Basan issit en batail
29.7. le en Edrai à l'encontre d'eux, luy & tout son peu-
ple. 34 Lors le Seigñr dit à Moyse, Ne crain point,
car ie te l'ay donné en ta main, & tout son peuple,
Pseau. & sa terre:*si luy feras comme tu as fait à Sehon le
136.22. Roy des Amorrheens qui habitoit en Hesebon.
35 Ils le frapperent donc, luy & ses enfans, & tout
son peuple, tellement qu'il ne luy en resta nul sauf.
Ainsi ils conquirent sa terre.

CHAP. XXII.

¶ *De Balac roy des Moabites, & du faux prophete Balaam.*

PVis les enfans d'Israel departirẽt, & assirẽt leur
ost en la plaine de Moab,outre le Iordain *vers* Ie-
richo. 2 Or Balac fils de Sephor vid toutes ces cho
ses qu'auoit faites Israel à l'Amorrheé. 3 Et Moab
eut grãdpeur du peuple,pourtãt qu'ils estoyẽt beau
coup:& ledit Moab fut fasché pour les enfans d'Is-
rael. 4 Dõt il dit aux anciẽs de Madiã,Maintenãt
ceste multitude lechera tout ce qui est à l'enuiron
de nous,cõme le bœuf leche l'herbe du chãp. En ce
temps-la Balac fils de Sephor estoit roy de Moab:
Iosué 5 *Lequel enuoya ses messagers à Balaã fils de Beor
24.9. en Petor,(qui est aupres du fleuue de la terre des en
fans de son peuple)pour l'appeler, disant, Voici,vn
peuple est sorti d'Egypte, qui couure la terre, & se
dresse cõtre moy. 6 Or maintenant vien,ie te prie,
maudi

maudi-moy ce peuple-ci: (car il est plus fort que
moy) si parauenture ie le pourray frapper, & le de-
chasser du pays. Car ie say q̃ celuy que tu beniras,
est benit: & que celuy que tu maudiras, est maudit.
7 Et les anciés de Moab s'en allerẽt auec les anciés
de Madiã, ayãs en leurs mains le prix de diuinatiõ:
& vindrẽt à Balaã, & luy dirẽt les paroles de Balac.
8 Et il leur respõdit, Demeurez ici ceste nuict, & ie
vous respõdray selon que le Seigneur aura parlé à
moy. Et les princes des Moabites demeurerent a-
uec Balaã. 9 Lors Dieu vint à Balaam, & dit, Qui
sont ces personnages auec toy? 10 Et Balaã respõ-
dit à Dieu, Balac le fils de Sephor roy des Moabi-
tes, a enuoyé vers moy, *disant*. 11 Voici, vn peuple
qui est sorti d'Egypte, a couuert la terre: maintenãt
viẽ, maudi-le moy, si à l'auẽture ie pourray batail-
ler cõtre luy, & le dechasser. 12 Et le Seigneur dit
à Balaã, Tu n'iras point auec eux, & ne maudiras
point le peuple: car il est benit. 13 Et Balaã se leua
le matin, & dit aux princes de Balac, Allez vous-en
en vostre terre: car le Seignr ne me veut permettre
aller auec vo⁹. 14 Ainsi les princes des Moabites,
se leuerẽt, & vindrẽt à Balac, & dirẽt, Balaam n'a
point voulu venir auec nous. 15 Et Balac enuoya
encore plus de princes, & pl⁹ honorables qu'iceux:
16 Et vindrẽt à Balaã, auquel dirẽt, Ainsi dit Balac
fils de Sephor, Ne differe point ie te prie, de venir à
moy. 17 Car ie te feray de l'hõneur beaucoup, & fe
ray tout ce q̃ tu me diras. Ie te prie dõc, vien, mau-
di ce peuple. 18 *Et Balaã respõdit, & dit aux serui Som
teurs de Balac, Si Balac me dõnoit sa maison pleine 24.13
d'or & d'argẽt, ie ne puis pas trãsgresser la parole du
Seigneur mon Dieu, pour faire chose petite ne gran
de 19 Mais ie vous prie demeurez maintenant ici
ceste nuict, & ie sauray quelle chose derechef le Sei
gneur me dira. 20 Et la nuict Dieu vint à Balaã, &
luy dit, Si ces personnages te viennẽt appeler, leue
toy, & t'en va auec eux: toutesfois tu feras la chose
que ie te diray. 21 Et Balaã se leua de matin, & em
basta son asnesse, & s'en alla auec les princes de Mo
ab. 22 Et Dieu fut courroucé, pourtãt qu'il s'en e-
stoit allé. Et l'Ange du Seigneur s'arresta, en la voye

pour l'empescher: & iceluy estoit monté sur son as-
2.Pier. nesse, & deux seruiteurs estoyent auec luy. 23 *Et
2.15, iu l'asnesse voyant l'Ange du Seigneur s'arrestãt en la
de 11. voye, & en sa main vne espee desgainee, se destour-
na de la voye, & s'en alla par le chãp. Et Balaã fra-
poit l'asnesse pour la faire retourner en la voye.
24 Et l'Ange du Seigneur se tint en vn sentier de
deux vignes, ayant vne closture deçà, & vne autre
closture de là. 25 Et l'asnesse voyãt l'Ange du Sei-
gneur, se serroit cõtre la muraille, dõt serroit le pied
de Balaã contre la muraille: lequel la frappoit enco
re. 26 Et l'Ange passa derechef, & s'arresta en vn
lieu estroit, auquel n'y auoit chemin pour decliner
ni à dextre ni à senestre. 27 Et l'asnesse voyãt l'An-
ge du Seigneur, se coucha sous Balaã: & Balaã cour-
roucé frappa l'asnesse d'vn baston. 28 Adõc le Sei-
gneur ouurit la bouche de l'asnesse, laquelle dit à
Balaã, Que t'ay-ie fait, que tu m'as ia batu par trois
fois? 29 Et Balaã respondit à l'asnesse, Pourtãt que
tu te mocques de moy: à ma volonté que i'eusse vn
glaiue en ma main, car ie te tueroye maintenant.
30 Et l'asnesse dit à Balaã, Ne suis-ie pas tõ asnesse?
Tu as tousiours mõté sur moy iusques à ce iour-ci:
ay-ie accoustumé de te faire ainsi? Et il respondit,
Nõ. 31 Et le Seigneur ouurit les yeux de Balaã, dõt
il vid l'Ange du Seigneur s'arrestant en la voye, &
vn glaiue desgainé en sa main. Lors il s'enclina, &
se prosterna sur sa face. 32 Et l'Ange du Seigneur
luy dit, Pourquoy as-tu ia batu tõ asnesse par trois
fois? Voici, ie suis sorti pour t'empescher, car tu as
fouruoyé en la voye contre moy: 33 Mais l'asnesse
me voyant s'est ia destournee de deuant moy par
trois fois: autrement si elle ne se fust destournee de
deuãt moy, desia mesme ie t'eusse occi, mais ie l'eus
se reseruee. 34 Lors Balaã dit à l'Ange du Seigneur,
I'ay peché, car ie ne sauoye point que tu te tinsses
cõtre moy en la voye: & si maintenãt il te desplaist,
ie retourneray. 35 Et l'Ange du Seigneur respon-
dit à Balaam, Va auec ces personnages: toutesfois
la chose que ie t'auray dite, tu la diras. Balaam dõc
s'en alla auec les princes de Balac. 36 Quand Ba-
lac entendit que Balaam venoit, il sortit pour aller

au deuant de luy en la cité de Moab, qui est aupres
des limites d'Arnon, qui est en la fin des frontieres.
37 Lors Balac dit à Balaam, N'ay-ie point enuoyé
vers toy pour t'appeler? pourquoy n'es-tu venu
vers moy? est-ce que ie ne te puisse faire honneur?
38 Et Balaam respondit à Balac, Voici, ie suis venu
à toy: pourray-ie maintenant proferer quelque cho
se? La parole que Dieu a mise en ma bouche, ie la
pronõceray. 39 Et Balaã s'en alla auec Balac, & vin
drent en la cite spacieuse. 40. Et Balac tua des
bœufs, & des brebis, & en enuoya à Balaam & aux
princes qui estoyent venus auec luy. 41 Et quand
le matin fut venu, il le fit monter es hauts lieux de
Baal, dont il vid le bout du peuple.

CHAP. XXIII.

¶ Balaam instruit de Dieu, benit Israel au lieu de le maudire. Dieu n'est point comme l'homme.

ET Balaam dit à Balac, Edifie-moy ici sept autels,
& m'appareille ici sept bouueaux, & sept mou-
tons. 2 Et Balac fit comme Balaam auoit dit. Et
offrirent Balac & Balaam vn bœuf & vn mouton à
chacun autel. 3 Puis Balaam dit à Balac, Tien-toy
aupres de ton holocauste, & ie m'en iray, si d'auen-
ture le Seigneur viendra au deuant de moy: & ce
qu'il me fera apparoistre, ie te l'annonceray: ainsi il
s'en alla à part. 4 Et Dieu renc õtra Balaam: & Ba-
laam luy dit, I'ay ordonné sept autels, & ay sacrifié
vn bouueau & vn mouton à chasque autel. 5 Et le
Seigneur mit la parole en la bouche de Balaã, & dit,
Retourne à Balac, & luy di ainsi. 6 Il s'en retourna
dõc à luy, & voici, il se tenoit aupres de son holocau
ste, & tous les princes de Moab. 7 Lors il leua sa *pa
rabole, & dit, De Syrie m'a fait venir Balac Roy de
Moab, des mõtagnes d'Oriẽt, Viẽ, maudi-moy Iacob:
viẽ, & mets en mespris Israel. 8 Que maudiray-ie, si
Dieu ne le maudit? Et q̃ detesteray-ie, si le Seigñr ne
l'a detesté? 9 Car ie le regarderay du coupeau des
rochers, & le cõtẽpleray des mõtagnes. Voici le peu
ple habitera seul, & ne sera pas reputé entre les gẽs.
10 Qui cõtera la poudre de Iacob, & le nõbre de la
quatrieme partie d'Israel? Que ie meure de la mort
des iustes: & que mõ dernier departemẽt soit sembla

* Sien ce notable.

ble au leur. 11 Adonc Balac dit à Balaam, Qu'est-
ce que tu me fais? Ie t'ay prins pour maudire mes
ennemis, & voici, tu les benis. 12 Et il respon-
dit, & dit, Ce que le Seigneur a mis en ma bou-
che ne l'obserueray-ie point, afin de le dire? 13 Et
Balac luy dit, Vien ie te prie auec moy en vn au-
tre lieu, d'où tu verras iceluy: à tout le moins
tu verras son extremité, mais tu ne le verras point
totalemēt: tu le me maudiras donc d'illec. 14 Puis
l'ayant conduit au champ de Sophim, sur le cou-
peau de Phasga, il edifia sept autels, & offrit vn
bouueau & vn moutō à chasque autel. 15 Apres il
dit à Balac, Tiē-toy ici aupres de tō holocauste, & là
i'attēdray la rencōtre. 16 Et le Seigneur rencōtra
Balaam, & mit la parole en sa bouche, & dit, Retour
ne à Balac, parlant ainsi à luy. 17 Et il vint à luy:
& voici il se tenoit aupres de son holocauste, & les
princes de Moab auec luy. Et Balac luy dit, Qu'est-
ce que le Seigneur a prononcé. 18 Et il produit
sa parabole, disant, Leue-toy, Balac, & escoute fils de
Sephor, preste-moy l'oreille. 19 Dieu n'est point
comme l'homme qu'il mente: ne comme le fils de
l'homme, qu'il se repente. Iceluy dira-il, & ne le fera
point? parlera-il, & ne le ratifiera point? 20 Voici,
i'ay esté amené pour benir: puis qu'il a benit ie ne
le puis point destourner. 21 Il ne voit point d'ini-
quité en Iacob, ne de fausseté en Israel. Le Seigneur
*ou cō- son Dieu est auec luy, & le * triomphe du Roy en
pagnie, luy. 22 Dieu les a retirez d'Egypte, * duquel la
ou a- force est semblable à la licorne. 23 Car il n'y a
mitié. point d'enchantemens en Iacob, ne de deuinemens
Sous en Israel, Selon ce tēps il sera dit à Iacob & à Israel,
24.8. Qu'est-ce que Dieu a fait? 24 Voici vn peuple qui
se leuera cōme le lion, & se haussera comme le lion-
ceau, lequel ne se couchera point iusques à ce qu'il
aura māgé la proye, & qu'il aura beu le sang des oc-
cis. 25 Alors Balac dit à Balaā, Ne le maudi point,
& ne le beni point aussi. 26 Et Balaā respondit &
dit à Balac, Ne t'ay-ie point dit que ie feroye tout
ce que le Seigneur diroit? 27 Derechef Balac dit à
Balaam, Vien maintenant, ie te conduiray en vn au-
tre lieu: si d'auenture il plairoit à Dieu que tu le me
mau-

maudiſſes d'illec. 28 Balac donc conduit Balaam
au ſommet de Phogor, qui regarde contre Ieſimon.
29 Et Balaam luy dit Edifie-moy ici ſept autels, &
m'appareille ici ſept boueaux, & ſept moutons.
30 Et Balac fit comme Balaam auoit dit: puis offrit
vn bouueau,& vn mouton à chaſque autel.

CHAP. XXIIII.

¶ Balaam benit les enfans d'Iſrael. Prophetize de l'aduenement de Chriſt. Il predit la deſtruction des Amalecites & autres.

Balaam voyant qu'il plaiſoit au Seigneur de be-
nir Iſrael, n'alla point comme les autres fois au
deuant des enchantemens: mais il dreſſa ſa face
vers le deſert. 2 Et eſleuant ſes yeux vid Iſrael
qui habitoit là, ſelon ſes lignees, & l'eſprit de Dieu
fut ſur luy. 3 Et produit ſa parabole diſant, Ba-
laam fils de Beor a dit,& l'hõme qui a l'œil ouuert,a
dit, 4 Celuy qui a ouy les paroles de Dieu,lequel
a veu la viſion du Tout-puiſſant, qui dort ayant les
yeux ouuerts, a dit, 5 Combien ſont beaux tes
pauillons,ô Iacob,& tes tabernacles,ô Iſrael! 6 Ils
ſont eſtendus comme les fleuues, comme les iar-
dins pres du fleuue, comme les tentes que le Sei-
gneur à plantees,comme les cedres aupres de l'eau.
7 L'eau diſtillera de ſa ſeille, & ſa ſemence ſera en
beaucoup d'eaux, & ſon Roy ſera exalté plus que
Agag,&ſon royaume hauſſé. 8 Dieu l'a retiré hors
d'Egypte,*duquel la force eſt ſemblable à la licor- *Sus 23. 22.*
ne,il cõſumera les gens luy nuiſans,& briſera leurs
os,& les percera de ſes fleſches. 9 Il giſt & couche
comme le lionceau & comme le lion: & qui le fera
leuer? Ceux qui te beniſſent,ſeront benits: & ceux
qui te maudiſſent,ſeront maudits. 10 Lors Balac ſe
courrouça contre Balaã,& frappa de ſes mains.Puis
Balac dit àBalaam,Ie t'ay appelé pour maudire mes
ennemis, & voici tu les as ia benits par trois fois.
11 Or maintenant fuy-t'en en ton lieu: i'auoye dit
que ie t'honnoreroye,& voici le Seigneur t'a priué
de l'hõneur. 12 Et Balaã reſpõdit à Balac, N'auoye-
ie pas auſsi parlé à tes ambaſſadeurs (que tu auois
enuoyez vers moy) diſant, 13 Si Balac me donnoit
ſa maiſon pleine d'or & d'argent, ie ne pourroye

point transgresser le mandement du Seigneur, pour
faire bien ou mal de mon cœur : ce que le Seigneur
dira ie le diray. 14 Maintenant donc ie m'en vay
vers mon peuple : vien, ie te conseilleray que fera
ce peuple à ton peuple aux derniers temps. 15 Et
il mit en auant son prouerbe, disant, Balaam fils de
Beor a dit : & l'homme qui a l'œil ouuert, a dit:
16 Celuy qui a ouy les paroles de Dieu, & qui sait
la science du Souuerain, qui a veu la visiõ du Tout-
puissant, qui dort & a les yeux ouuerts, a dit, Ie le
verray: mais non point maintenant. 17 Ie le regar-
deray, mais non point de pres : vne estoille est pro-
cedee de Iacob, & vn sceptre s'est esleué d'Israel, &
blessera tous les costez de Moab, & destruira tous les
enfans de Seth. 18 Et Edom sera en possession, &
Seir en heritage à ses ennemis. Et Israel se portera
vaillamment. 19 Et celuy qui dominera sera de
Iacob, & abolira le reste de la cité. 20 Et quand il
eut veu Amalec, il mit en auant sa parabole, disant,
Amalec est le commencemẽt des gens: mais son der
nier perira à iamais. 21 Item, quand il vid le Ci-
neen, il mit en auant sa parabole, disant, Ton habi-
tation est forte, & mets ton nid au rocher. 22 Mais
le Cineen sera dechassé, iusqu'à tãt qu'Assur te me-
nera en captiuité. 23 Derechef il profera sa para-
bole, disant, Làs qui viura puis que Dieu a ordõné
ceci? 24 Et les nauires *venans* des parties des Ci-
thims, affligeront Heber, mais aussi iceux periront
à iamais, 25 Puis Balaam se leua, & s'en alla retour
nant en son lieu: & Balac aussi s'en alla son chemin.

CHAP. XXV.

¶ *Les enfans d'Israel cõmettent idolatrie, & paillar-
dẽt auec les Moabites. Tous les chefs des enfans d'Israel
sont pendus. Le zele de Phinees.*

ALors Israel demeuroit en Setim, & le peuple
commença à faire fornication auec les filles de
Moab: 2 Lesquelles appelcyent le peuple aux
sacrifices de leurs dieux, & le peuple mangeoit, &
s'enclinoit deuãt leurs dieux. 3 Et Israel s'adioi-
gnoit à Beel-*Phegor. Adonc le Seigneur fut cour-
roucé cõtre Israel, 4 Et dit à Moyse, *Prẽ tous les
chefs du peuple, & les fay pendre deuãt le Seigneur,
*contre

**Hebr. Pehor, nom de la montagne où estoit l'idole.*
Iosué 22.17, …4.3

contre le soleil, afin que l'ire de la fureur du Sei- *i. e. en*
gneur se destourne d'Israel. 5 Moyse donc dit aux *public.*
iuges d'Israel, Qu'vn chacun tue ses hommes qui se
sont adioints à Beel-Phegor. 6 Et voici vn homme
des enfans d'Israel vint, & fit approcher vers ses fre-
res vne Madianite deuant Moyse & deuant toute la
congregation des enfans d'Israel, lesquels pleu-
royent à la porte du tabernacle de conuenance.
7 *Lors Phinees le fils d'Eleazar, fils d'Aaron sa- *Pseau.*
crificateur, voyant ce, il se leua du milieu de la con- *106.30.*
gregation, & ayāt prins vne lāce en sa main, 8 Vint *1. mac.*
derriere l'hōme Israelite, en l'habitacle, & les perça *2.54.*
tous deux : assauoir l'homme Israelite & la femme *1. cor.*
par son ventre. Et la playe des enfans d'Israel cessa. *10.8.*
9 De laquelle playe moururent vingtquatre mille.
10 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 11 Phi-
nees le fils d'Eleazar fils d'Aaron sacrificateur à de-
tourné ma fureur de dessus les enfans d'Israel, quād
il a esté esmeu de mō zele au milieu d'eux, afin que
ie ne consumasse les enfans d'Israel par mon zele.
12 Pourtant di luy, *Voici, ie luy donne mon ap- *1. Mat.*
pointement de paix. 13 Et sera tant à luy qu'à sa *2.54.*
semence apres luy, l'alliance de perpetuelle sacri-
ficature : pourtant qu'il a esté meu de zele pour
son Dieu, & a reconcilié les enfans d'Israel. 14 Et
le nom de l'homme Israelite occis, qui fut frappé
auec la Madianite: estoit Zambri fils de Salu, prince
de la maison du pere des Simeonites. 15 Mais le
nom de la femme Madianite qui fut frappee, estoit
Cozbi, fille de Sur, prince des gens de la maison du
pere des Madianites. 16 Derechef le Seigneur par-
la à Moyse, disant, 17 *Affligez les Madianites, & *Sous*
les frappez: 18 Car iceux vous affligent par leurs *31.2.*
fraudes, & vous ont surprins à cause de Phogor, &
à cause de Cozbi fille du prince des Madianites
leur sœur qui a esté frappee au iour que la playe a
esté faite à l'occasion de Phogor.

CHAP. XXVI.

¶ *Le nombre des enfans d'Israel, selon leurs familles. Comment deuoit estre diuisee la terre.*

ET apres la playe, le Seigneur parla à Moyse & à Eleazar fils d'Aarō, Sacrificateur, disant, 2 Leuez

le conte de toute la cõgregation des enfans d'Israel
de l'aage de vingt ans,& au dessus, par les maisons
de leurs peres, tous pouuãs sortir à la guerre entre
Israel. 3 Moyse donc & Eleazar Sacrificateur par-
lerent auec eux en la plaine de Moab aupres du
Iordain vers Iericho, disans, 4 Depuis l'aage de
vingt ans,& au dessus, *vous conterez le peuple*, cõme
le Seigneur a commandé à Moyse, & aux enfans
d'Israel, qui sortirent du pays d'Egypte, comme le
Genese Seigneur le cõmanda à Moyse. 5 *Ruben premier-
46.9, nay d'Israel. Les enfans dudit Ruben estoyent He-
exo. 6. noch, duquel estoit la famille des Henochites:
14, 1. Phallu, duquel estoit la famille des Phalluites:
chron. 6 Hesron, duquel estoit la famille des Hesronites:
5.1. Charmi, duquel estoit la famille des Charmites.
7 Ce sont les familles des Rubenites, desquels furẽt
nombrez quarante trois mille sept cens & trente.
8 Et les fils de Phallu, Eliab. 9 Et les enfans d'E-
Sus 16. liab, Namuel, Dathan & Abiron. * Iceux sont Da-
2. than & Abiron, renommez en la congregation, les-
quels se mutinerent contre Moyse & contre Aaron
en l'assemblee de Coré, quand ils estriuerent contre
le Seigneur, 10 Dont la terre ouurit sa gueule, &
les deuora. Et Coré mourut en la compagnie, quãd
le feu cõsuma deux cens cinquãte hommes, & furẽt
en signe. 11 Mais les enfans de Coré ne moururent
point. 12 Les enfans de Simeon par leurs familles
sont, Namuel, duquel la famille des Namuelites:
Iamin, duquel la famille des Iaminites: Iachin, du-
quel la famille des Iachinites: 13 Zaré, duquel la
famille des Zareites: Saul, duquel la famille des Sau-
lites. 14 Icelles donc sont les familles des Simeo-
nites, desquels furent vingt deux mille & deux cens.
15 Les enfans de Gad par leurs familles sont, Sephõ,
duquel estoit la famille des Sephonites: Hagi, duquel
la famille des Hagites: Suni, duquel la famille des Su
nites. 16 Ozni, duquel la famille des Oznites: Eri,
duquel la famille des Erites: 17 Arod, duquel la
famille des Arodites: Ariel, duquel la famille des
Arielites. 18 Icelles donc sont les familles des en-
Genese fans de Gad selon qu'ils furent nombrez, quarante
38.3. mille cinq cens. 19 *Les enfans de Iuda, Er, & Onã:
mais

mais Er & Onan moururent au pays de Chanaan.
20 Ainsi les enfans de Iuda par leurs familles furēt
Sela,duquel la famille des Selaites : Phares, duquel
la famille des Pharesites:Zaré,duquel la famille des
Zareites: 21 Et les enfans de Phares,Hesron, du-
quel la famille des Hesronites: & Hamul,duquel la
famille des Hamulites. 22 Icelles donc sont les fa-
milles de Iuda, selon leurs denombrez, septantesix
mille cinq cens. 23 Les enfans d'Issachar, par
leurs familles, estoyent Thola, duquel la famille
des Tholaites:Phua,duquel la famille des Phuaites.
24 Iasub duquel la famille des Iasubites: Semran,
duquel la famille des Semranites. 25 Icelles donc
sont les familles d'Issachar,selon leurs denombrez,
soixante quatre mille trois cens. 26 Les enfans
de Zabulon,par leurs familles estoyent, Sared, du-
quel la famille des Saredites : Elon, duquel la fa-
mille des Elonites : Iahelel, duquel la famille des
Iahelelites. 27 Icelles donc sont les familles des
Zabulonites,selon leurs denombrez,soixante mille
cinq cens. 28 Les enfans de Ioseph,par leurs famil-
les, estoyent Manassé & Ephraim. 29 Les enfans
de Manassé, estoyent Machir, duquel sortit la fa-
mille des Machirites : & Machir engendra Galaad,
duquel sortit la famille des Galaadites. 30 S'en-
suyuent les enfans de Galaad, Iezer, duquel la fa-
mille des Iezerites : Helec, duquel la famille des
Helecites: 31 Asriel,duquel la famille des Asrie-
lites : Sechem, duquel la famille des Sechemites:
32 Semida, duquel la famille des Semidaites : He-
pher, duquel la famille des Hepherites. 33 *Sal- *Soub*
phaad fils d'Epher n'eut point de fils : mais des fil- *27.a,*
les. Et les noms des filles de Salphaad sont, Maha-
la, Noa, Hegla, Melcha, & Thersa. 34 Icelles
donc sont les familles de Manassé, & leurs de-
nombrez,cinquantedeux mille & sept cens. 35 Les
enfans d'Ephraim, par leurs familles, furent, Su-
thala, duquel la famille des Suthalaites : Becher,
duquel la famille des Becherites : Thehen, duquel
la famille des Thehenites. 36 Les enfans de Su-
thala, furent, Heren, duquel la famille des He-
renites. 37 Icelles sont les familles des enfans

d'Ephraim selon leurs denombrez, trẽte deux mille
cinq cens. Iceux donc sont les enfans de Ioseph
par leurs familles. 38 Les enfans de Ben-iamin,
par leurs familles, sont Bela, duquel la famille des
Belaites: Asbel, duquel la famille des Asbelites: A-
chiram, duquel la famille des Achiramites. 39 Su-
pham, duquel la famille des Suphamites: Hupham,
duquel la famille des Huphamites. 40 Et les en-
fans de Bela, estoyent Hered & Noeman. De *Hered*
estoit la famille des Heredites: & de Noeman, la fa-
mille des Noemanites. 41 Iceux donc sont les
enfans de Ben-iamin par leurs familles, & leurs
denombrez, quarantecinq mille & six cens.
42 Les enfans de Dan, par leurs familles sont,
Suham, duquel la famille des Suhamites. Icelles
sont les familles de Dan, selon leurs familles.
43 Toutes les familles des Suhamites, selon leurs
denombrez, soixantequatre mille & quatre cens.
44 Les enfans d'Aser, par leurs familles, sont Iem-
na, duquel la famille des Iemnaites: Iesui, duquel la
famille des Iesuites: Brié, duquel la famille des
Brieites. 45 Les enfans de Brié, Heber, duquel la
famille des Heberites: Melchiel, duquel la famille
des Melchielites. 46 Mais le nom de la fille d'A-
ser, fut Sara. 47 Iceux donc sont les enfans d'Aser,
selon leurs denombrez, cinquantetrois mille & qua-
tre cens. 48 Les enfans de Nephthali par leurs
familles, sont, Iesiel, duquel estoit la famille des
Iesielites: Guni, duquel la famille des Gunites.
49 Ieser, duquel la famille des Ieserites, Selem, du-
quel la famille des Selemites. 50 Icelles donc sont
les familles de Nephthali, selon leurs familles, &
leurs denombrez, quarantecinq mille & quatre
cens. 51 Ainsi les denombrez des enfans d'Israel,
furent six cens & vn mille, sept cens & trente.
52 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 53 La
terre sera diuisee à iceux par heritage, selon le nom-
bre des noms. 54 A ceux qui sont le plus tu mul-
tiplieras leur heritage: & à ceux qui sont le moins,
tu leur diminueras leur heritage, l'heritage sera
donné à vn chacun selon son nombre. 55 Toutes-
fois que la terre soit diuisee par sort, selon les noms
des

des lignages de leurs peres,laquelle ils possederont.
56 Que l'heritage d'icelle soit diuisé selon le sort
entre le plus & le moins. 57 Item, ceux-ci sont
les denombrez de Leui,par leurs familles,*Gerson, *Exode*
duquel la famille des Gersonites: Caath, duquel *6.16.*
la famille des Caathites: Merari, duquel la famille
des Merarites. 58 Icelles sont les familles de
Leui, La famille des Lebnites: la famille des He-
bronites: la famille des Maholites: la famille des
Musites: la famille des Corithes. Mais Caath en-
gendra Amram. 59 *Et le nom de la femme d'Am *Exode*
ram,Iochabed, fille de Leui laquelle fut nee à Leui *2.2, &*
en Egypte, & icelle enfanta à Amram, Aaron, *6.20.*
Moyse, & Marie leur sœur. 60 Et à Aaron
nasquirent, Nadab, Abiu, Eleazar & Ithamar:
61 *Desquels Nadab & Abiu moururent,en offrant *Leuit.*
le feu estrange deuant le Seigneur. 62 Et leurs *10.2,*
denombrez furent vingt & trois mille: tous masles *1. chro.*
de l'aage d'vn mois,& au dessus, lesquels ne furent *24.2.*
point contez d'entre les enfans d'Israel. Car il ne
leur fut point donné d'heritage entre les enfans
d'Israel. 63 Iceux sont les denombrez quand
Moyse & Eleazar Sacrificateur denombrerent les
enfans d'Israel en la plaine de Moab pres du Iordain
vers Iericho: 64 *Entre lesquels nul ne fut des *1. Cor.*
denombrez de Moyse & Aaron Sacrificateur,quand *10.6.*
ils conterent les enfans d'Israel au desert de Sinai.
65 *Car le Seigneur leur auoit dit qu'ils mourroyẽt *Sus 14.*
au desert,& qu'il n'en resteroit nul,sinon Caleb,fils *24.*
de Iephoné,& Iosué fils de Nun.

CHAP. XXVII.

¶ Loy touchant la succession de ceux qui meurent sans enfans. Le Seigneur ordonne que Iosué succede à Moyse. Moyse presente Iosué à toute la congregation.

ADonc * vindrent les filles de Salphaad, le fils *Sus 26.*
d'Hepher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de *32,*
Manassé, de la famille de Manassé, fils Ioseph. Les *Iosué*
noms des filles sont,Mahala,Noa, Hegla,Melcha & *17.3.*
Thersa. 2 Icelles donc se presenterẽt deuãt Moyse
& Eleazar Sacrificateur,& les princes & toute la cõ
gregatiõ, à la porte du tabernacle de cõuenance,en *Sus 16.*
disant, 3 Nostre pere est mort au desert, * lequel *1, & 31*

n'a point esté en l'assemblee qui conuint contre le
Seigneur en la congregation de Coré : toutesfois
il est mort en son peché, & n'a eu nuls fils. 4 Par-
quoy est osté le nom de nostre pere du milieu de sa
famille, pourtant qu'il n'a nuls fils. Donne-nous
heritage au milieu des freres de nostre pere.
5 Lors Moyse refera le iugement deuant le Sei-
gneur. 6 Et le Seigneur parla à Moyse, disant,
Sous 36.2. 7 *Les filles de Salphaad parlent bien, donne-leur
possession d'heritage au milieu des freres de leur
pere, & feras passer l'heritage de leur pere à icelles.
8 Tu parleras aussi aux enfans d'Israel, disant,
Quand l'homme mourra & n'aura nuls fils, vous
ferez passer l'heritage d'iceluy à sa fille. 9 Que s'il
n'a nulle fille, vous donnerez l'heritage d'iceluy à
ses freres. 10 Et s'il n'a nuls freres, vous donnerez
l'heritage d'iceluy aux freres de son pere. 11 Et si
son pere n'a nuls freres, vous donnerez l'heritage
d'iceluy à son parent qui est prochain d'iceluy & de
sa famille, & le possedera. Et ceci sera aux enfans
d'Israel pour ordonnance iudiciale, comme le Sei-
Deut. 32,48. gneur le commanda à Moyse. 12 * Derechef, le
Seigneur dit à Moyse, Monte en ceste montagne
d'Abarim, & regarde la terre que i'ay donnee aux
enfans d'Israel. 13 Et quand tu l'auras regardee,
tu seras aussi reduit à ton peuple, comme Aaron
Sus 20.12. ton frere a esté reduit : 14 *Pour autant que
vous auez esté desobeissans à ma parole au desert
de Sin, en la contradiction de l'assemblee pour me
sanctifier és eaux, deuant leurs yeux. Ce sont les
eaux de contradiction de Cades au desert de Sin.
15 Et Moyse parla au Seigneur, disant, 16 Le Sei-
gneur le Dieu des esprits de toute chair pouruoye
d'vn homme sur la congregation, 17 Lequel
sorte & entre deuant eux, & qu'il les face sortir &
entrer, & que la congregation du Seigneur ne soit
comme les brebis qui n'ont point de pasteur. 18 Et
le Seigneur dit à Moyse, Pren Iosué fils de Nun,
l'homme auquel est l'esprit, & appuye tes mains
sur iceluy, 19 Lequel tu presenteras deuant Elea-
zar sacrificateur, & deuant toute la congregation,
& luy bailleras commandement en leur presence.
20 Et

20 Et luy donneras de ta louange, afin que toute
la cögregation des enfans d'Israel l'escoute. 21 Et
assistera deuant Eleazar, lequel interroguera pour
luy en iugement d'Vrim deuant le Seigneur: & ils
sortiront & entreront selon la parole d'iceluy, tant
luy que tous les enfans d'Israel auec luy, & toute la
congregation. 22 Moyse donc fit comme le Sei-
gneur luy auoit commandé, & print Iosué, & le
presenta deuant Eleazar Sacrificateur, & deuant
toute la congregation. 23 Puis appuya ses mains
sur luy, & luy donna commandement, comme le
Seigneur auoit parlé par la main de Moyse.

CHAP. XXVIII.

¶ *Ordonnãce touchãt les sacrifices d'vn chacun temps.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Com-
mande aux enfans d'Israel, & leur di, Vous gar-
derez mon oblation: mon pain, & mes sacrifices faits
par feu en odeur paisible, pour m'offrir en leur
temps. 3 Aussi tu leur diras, Voici le sacrifice
fait par feu que vous offrirez au Seigneur: * deux Exode
agneaux d'vn an sans macule pour iour en holo- 29.38.
causte continuel. 4 Tu sacrifieras vn agneau au
matin & l'autre agneau vers le vespre: 5 Et la
dixieme partie d'Epha de fine farine pour l'offerte,
pestrie auec la quatrieme partie d'Hin d'huile es-
preinte. 6 Que l'holocauste continuel *soit tel qu'il*
a esté fait en la montagne de Sinai, en odeur paisible
de sacrifice fait par feu au Seigneur. 7 Et l'asper-
sion d'iceluy soit la quatrieme partie d'Hin pour vn
agneau: fay au sanctuaire l'aspersion de vin au Sei-
gneur. 8 Et l'autre agneau, tu le sacrifieras vers
le vespre comme le sacrifice du matin, & selon son
aspersion, tu feras sacrifice bruslé en odeur paisible
au Seigneur. 9 Mais au iour du repos *vous offrirez*
deux agneaux d'vn an sans macule, & deux dixie-
mes de fine farine en offerte, pestrie à l'huile, & son
aspersion: 10 Et l'holocauste du repos pour *le
iour* du repos en holocauste perpetuel, & son asper-
sion. 11 Et au commencement de vos mois offri-
rez l'holocauste au Seigneur de deux bouueaux, &
d'vn mouton, & sept agneaux d'vn an sans macule:
12 Et trois dixiemes de fine farine en offerte, pestrie

à l'huile pour vn boueau:& deux dixiemes de fine
farine en offerte, pestrie à l'huile pour vn mouton.
13 Et vne dixieme de fine farine en offerte, pestrie
à l'huile pour vn chacun agneau en holocauste
d'odeur paisible de sacrifice fait par feu au Sei-
gneur. 14 Et leur aspersion soit de la moitié de
Hin de vin pour le boueau, & la troisieme partie
de Hin pour le mouton, & la quatrieme de Hin
pour l'agneau. C'est l'holocauste pour chasque
mois, pour les mois de l'an. 15 Et vn cheureau
des cheures se sacrifiera pour le peché au Seigneur,
Exode en holocauste continuel,& son aspersion. 16 *Au
12.18. quatorzieme iour du premier mois est la Pasque
leuit. au Seigneur. 17 Et au quinzieme iour de ce mois
23.5. est la solennité: & par sept iours on mangera du
pain sans leuain. 18 Et au premier iour auquel
il y a saincte conuocation, vous ne ferez aucune
œuure seruile. 19 Et offrirez le sacrifice de l'ho-
locauste au Seigneur, de deux bouueaux, & d'vn
mouton: & autres sept agneaux d'vn an sans ma-
cule: 20 Et leur offerte sera de fine farine pestrie
à l'huile,& offrirez trois dixiemes pour boueau,&
deux dixiemes pour mouton, 21 Vne dixieme
pour vn chacun agneau, à sept agneaux, 22 Et
vn bouc pour le peché, afin de vous reconcilier.
23 Vous ferez ces choses outre l'holocauste du ma-
tin, qui est pour l'holocauste continuel. 24 Vous
ferez selon ces choses par chacun iour des sept
iours, pour l'entretenement du sacrifice qui se
fait par feu en odeur paisible au Seigneur,le faisant
outre l'holocauste continuel, & son aspersion.
25 Et au septieme iour vous aurez saincte conuo-
cation, auquel ne ferez aucune œuure seruile.
26 Aussi les iours des premices quand vous offri-
rez offerte nouuelle au Seigneur en vos sepmai-
nes, vous aurez saincte conuocation, auquel vous
ne ferez aucune œuure seruile. 27 Vous offrirez
aussi holocauste en odeur paisible au Seigneur
de deux bouueaux, d'vn mouton, & de sept a-
gneaux d'vn an. 28 Et leur offerte sera de fine
farine pestrie à l'huile: trois dixiemes pour chacun
bouueau, & deux dixiemes pour chacun mouton.

29 Vne dixieme pour chacun agneau des sept a-
gneaux, 30 Et vn cheureau des cheures pour vous
reconcilier. 31 Vous les sacrifierez outre l'holo-
causte continuel & son offerte : lesquels seront sans
macule, auec leurs aspersions.

CHAP. XXIX.

¶ Des festes du septieme mois & de leurs sacrifices.

LE premier iour du septieme mois vous sera sain-
cte conuocation, auquel ne ferez aucune œuure
seruile: ce vous sera le iour du son de la trompette.
2 Aussi vous ferez l'holocauste en odeur paisible au
Seigneur, d'vn boueau, d'vn mouton, & de sept a-
gneaux d'vn an sans macule: 3 Et leur offerte sera
de fine farine pestrie à l'huile, trois decimes pour vn
boueau, & deux decimes pour vn mouton, 4 Et
vne dixieme pour chacun agneau de sept agneaux.
5 Et vn cheureau des cheures pour le peché, afin de
vous reconcilier, 6 Outre l'holocauste du mois,
& son offerte, & l'holocauste cōtinuel, & son offerte,
& leur aspersion selon leur reigle en odeur paisible
de sacrifice fait par feu au Seigneur. 7 * Et au *Leuit.*
dixieme iour de ce septieme mois ce vous sera sain- 16.31.
cte conuocation, & affligerez vos ames : lors ne fe- & 23.
rez aucune œuure seruile. 8 Aussi vous presen- 27.
terez l'holocauste au Seigneur en odeur paisible, de
vn boueau, d'vn mouton, & sept agneaux d'vn an
sans macule: 9 Et leur offerte sera de fine farine
pestrie à l'huile, trois decimes pour vn boueau, &
deux decimes pour vn mouton, 10 Vne decime
pour chacun agneau des sept agneaux, 11 Vn che-
ureau des cheures pour le peché, outre l'offerte
pour le peché de la reconciliation, & l'holocauste
continuel, & son offerte, & leur aspersion. 12 Et
au quinzieme iour du septieme mois, vous aurez
saincte conuocation, auquel ne ferez aucune œuure
seruile, & celebrerez la solennité au Seigneur par
sept iours. 13 Aussi vous offrirez l'holocauste, sa-
crifice fait par feu en odeur paisible au Seigneur,
assauoir, treize boueaux, deux moutons, & quator-
ze agneaux d'vn an sans macule: 14 Et leur offer-
te sera de fine farine pestrie à l'huile, trois decimes
pour chacū boueau des treize boueaux, deux de-

cimes pour chacun mouton des deux moutons.
15 Et vne decime pour chacun agneau des quatorze agneaux, 16 Et vn cheureau des cheures pour le peché, outre l'holocauste continuel, son offerte & son aspersion. 17 Et au second iour *vous offrirez* douze boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an sans macule: 18 Et leur offerte & leur aspersion pour les boueaux, & pour les moutons & agneaux, selon le nombre & reigle. 19 Et vn cheureau des cheures pour le peché, outre l'holocauste continuel, & son offerte, & leur aspersion.
20 Et au troisieme iour *vous offrirez* onze boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an sans macule: 21 Et leur offerte, & leurs aspersions pour les boueaux, & pour les moutons, ou brebis, *sera* selon leur nõbre & reigle, 22 Et vn bouc pour le peché, outre l'holocauste cõtinuel, & sõ offerte, & son aspersiõ. 23 Et au quatrieme iour *vous offrirez* dix boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an sans macule: 24 Leur offerte, & leur aspersion pour les boueaux, & pour les moutons & agneaux, selon leur nombre & reigle, 25 Et vn cheureau des cheures pour le peché, outre l'holocauste continuel, son offerte, & son aspersion. 26 Et au cinquieme iour *vous offrirez* neuf boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an sans macule: 27 Et leur offerte, & leur aspersion pour les boueaux, pour les moutons, & les agneaux selon leur nombre & reigle, 28 Et vn cheureau des cheures, outre l'holocauste continuel, & son offerte, & son aspersion. 29 Et au sixieme iour *vous offrirez* huict boueaux, deux moutons, quatorze agneaux d'vn an sans macule: 30 Et leur offerte, & leur aspersion pour les boueaux, & pour les moutons & agneaux, selõ leur nombre & reigle, 31 Et vn bouc pour le peché, outre l'holocauste cõtinuel, son offerte & ses aspersions. 32 Et au septieme iour *vous offrirez* sept boueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an sans macule: 33 Et leur offerte, & leur aspersion pour les boueaux, pour les moutons & agneaux., selon leur nombre & selon leur reigle. 34 Et vn bouc pour le peché, outre

tre l'holocaufte continuel, fon offerte, & fon afper-
fion. 35 Et au huitieme iour vous aurez affemblee
auquel ne ferez aucune œuure feruile. 36 Aufsi
vous offrirez l'holocaufte, facrifice fait par feu en
odeur paifible au Seigneur,d'vn boueau,d'vn mou
ton,de fept agneaux d'vn an fans macule. 37 Leur
offerte & leursafperfions pour vn boueau,pour vn
mouton, & pour les agneaux felon leur nombre &
reigle, 38 Et vn bouc pour le peché,outre l'holo-
caufte continuel, fon offerte, & fon afperfion.
39 Vous ferez ces chofes au Seigneur en vos folen-
nitez, outre vos,vœus, & vos chofes volontaires,
felon vos holocauftes,vos offertes,vos afperfions,&
vos pacifiques.

CHAP. XXX.

¶ Des vœus,comment il doiuent eftre faits.

MOyfe donc dit aux enfans d'Ifrael felon toutes
les chofes que le Seigneur luy auoit comman-
dees. 2 Moyfe aufsi parla aux chefs des lignees
des enfans d'Ifrael,difant,Voici la parole que le Sei
gneur a commandee: 3 Quand l'homme vouëra
vn vœu au Seigneur, ou aura iuré vn iurement par
obligation faite fur fon ame, il ne violera point fa
parole: mais il fera felon toutes les chofes qui font
procedees de fa bouche. 4 Et quand la femme
vouëra vn vœu au Seigneur, & qu'elle fe fera obli-
gee en fa ieuneffe en la maifon de fon pere. 5 Et
fon pere entende fon vœu & fon obligation, par la-
quelle elle s'eft obligee en fon ame, & fon pere s'en
taife:tous fes vœus font ratifiez:& toute obligation
de laquelle elle s'eft obligee en fon ame, fera rati-
fiee. 6 Mais fi fon pere la defauoue au iour que
il a entendu tous fes vœus,& toutes fes obligatiõs,
defquelles elle s'eft obligee en fon ame,ils ne feront
point ratifiees:& fi le Seigneur luy pardonnera : car
fon pere l'a defauouee. 7 Et fi elle a mari, & que
elle ait voué,ou proferant de fes leures fe foit obli-
gee en fon ame, 8 Et fon mari l'ait entendu,& au
iour qu'il l'a entendu, fe taife: fes vœus & fes obli-
gations, defquelles elle s'eft obligee en fon ame, fe-
ront ratifiez. 9 Et fi au iour que fon mari l'oit, la
defauouë,& rompt fon vœu qui eftoit fur elle,& ce

qu'elle auoit proferé de ses leures, dont elle s'estoit
obligee en son ame, le Seigneur luy pardonnera.
10 Mais le vœu de la vefue, ou de la repudiee, &
tout ce dequoy elle sera obligee en son ame, luy se-
ra cõfermé. 11 Et si en la maison de son mari elle
vouë, ou elle s'oblige en son ame par iuremẽt, 12 Et
son mari l'entẽde & se taise, ne la desauouant point,
tous ses vœus, & toute son obligatiõ par laquelle el
le s'est obligee en son ame, seront ratifiez. 13 Que
si son mari les rompt au iour qu'il l'a ouy, tout ce
qui sera sorti de ses leures pour ses vœus ou obli-
gation de son ame, ne sera point ratifié. Car son ma-
ri les a rompus, & si le Seigneur luy pardonnera.
14 Tout vœu, & tout iurement d'obligation pour
affliger l'ame, le mari d'icelle le ratifiera ou le rom-
pra. 15 Et si son mari en se taisant luy consent
d'vn iour à l'autre, il ratifiera tous ses vœus, &
toutes ses obligations qui sont sur elle. Car il s'en
est teu au iour qu'il l'a ouy. 16 Mais s'il les a rom
pus apres qu'il les a ouys, il portera l'iniquité d'i-
celle. 17 Telles sont les ordonnances que le Sei-
gneur cõmanda à Moyse, d'entre l'hõme & sa fem-
me, d'entre le pere & sa fille estant en sa ieunesse en
la maison de son pere.

CHAP. XXXI.

¶ *La vengeance contre Madian. Balaam tué: la des-
pouille apportee à Moyse & à Eleazar est par eux purgee
& distribuee, les femmes tuees, & les vierges exceptees.*

Sus 25. 17. ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 *Fay la
vengeance des fils d'Israel sur les Madianites, a-
pres tu seras reduit à ton peuple. 3 Moyse donc
parla au peuple, disant, Que les hõmes d'entre vous
s'armẽt à la guerre, afin qu'ils viennent contre Ma-
dian, pour faire la vengeance du Seigneur cõtre ice
luy. 4 Vous enuoyerez à la guerre mille de cha-
cune lignee, de toutes les lignees d'Israel. 5 Ain-
si furent baillez de la multitude d'Israel mille pour
lignee, douze mille armez pour combatre. 6 Puis
Moyse les enuoya en bataille, mille pour lignee:
& auec iceux Phinees fils d'Eleazar Sacrificateur,
& les vaisseaux du sanctuaire, & les trõpettes pour
sonner en sa main. 7 Ils bataillerent donc con-
tre

tre Madian,comme le Seigneur auoit commandé à
Moyse, & occirent tous les masles. 8 *Ils occi- Iosué
rent aussi les rois de Madian auec leurs occis, assa- 13.21,
uoir, Eui, Recem, Sur, Hur, & Rebé, cinq rois & 22.
de Madian, & occirent Balaam fils de Beor à l'e-
spee. 9 Et les enfans d'Israel prindrent captiues
les femmes de Madian, & leurs petis, & prindrent
tout leur bestail, & toute leur substance. 10 Et
brusterent par feu toutes leurs villes auec leurs
habitations, & tous leurs villages. 11 Et prin-
drent toutes leurs despouilles,& tout le butin, tant
des personnes que du bestail. 12 Puis amene-
rent à Moyse & à Eleazar Sacrificateur, & à la con-
gregation des enfans d'Israel,ayans leur ost assis en
la pleine de Moab pres le Iordain *vers* Iericho, les
captifs, le butin,& les despouilles. 13 Lors Moy-
se & Eleazar Sacrificateur, & tous les princes de
la congregation sortirent au deuãt d'eux hors l'ost.
14 Et Moyse se courrouça contre les capitaines
de l'armee, les chefs des milles, & les centeniers
qui venoyent de batailler de la guerre. 15 Et Moy-
se leur dit, Pourquoy reseruez-vous toutes les
femmes? 16 Ne sont-ce pas celles qui par la parole
de *Balaam ont fait preuariquer les enfans d'Israel Sus 25.
contre le Seigneur, à cause de Phogor, dont fut la 2.
playe en la congregation du Seigneur? 17 Or
maintenant tuez tous masles d'entre les petits en-
fans,& toutes femmes ayans cognu homme par co-
pulation de masle. 18 Mais vous laisserez viure
pour vous toutes les petites d'entre les femmes,les-
quelles n'ont point esté cognues par copulation de
masle. 19 Puis vous demeurerez par sept iours hors
de l'ost. Quicõque occira la personne ou touchera
l'occis,se purifiera au troisieme & septieme iour,tãt
vous q̃ vos captifs. 20 Aussi purifierez tous les ve-
stemẽs & tous les vaisseaux,de peau, & tous ouura-
ges de poil de cheures, & tous vaisseaux de bois.
21 Et Eleazar Sacrificateur dit aux hõmes de guer-
re,qui estoyent venus de la bataille, Voici l'ordon-
nance de la Loy, que le Seigneur a commandee à
Moyse, 22 Or,argent,airain,fer, estain, plomb,
23 Et tout ce qui peut porter le feu, vous le ferez

passer par le feu,& sera net:mais il se purifiera auec
l'eau de la purification, & toute chose qui n'entre
point au feu,vous la ferez passer par l'eau. 24 Vous
lauerez aussi vos vestemens au septieme iour,& se-
rez nets. Puis apres vous entrerez en l'ost. 25 Et
le Seigneur parla à Moyse,disant, 26 Leue la som
me du pillage des captifs,tant des personnes que des
bestes, toy & Eleazar, & les chefs des peres de la
cōgregation. 27 Et diuise le pillage entre les com-
batans qui sont sortits à la guerre, & entre toute la
congregation. 28 Et separeras au Seigneur le tribut
des hōmes de guerre:qui sont sortis à la guerre:vne
ame de cinq cēs, tant des personnes que des bœufs,
des asnes & des brebis. 29 Tu prēdras la moitié d'i
ceux,puis la dōneras à Eleazar Sacrificateur en offer
te du Seigneur. 30 Mais de la moitié des enfans d'Is
rael,tu en prēdras vne portion pour cinquante,tant
des persōnes que des bœufs,des asnes,des brebis &
de tout le bestail:puis les donneras aux Leuites qui
veillent sur la garde du tabernacle du Seigneur.
31 Et Moyse & Eleázar Sacrificateur firent comme
le Seigneur auoit commandé audit Moyse. 32 Et
la prise, outre le pillage qu'auoit prins la multitu-
de des combatans,estoit en brebis six cens septante
cinq mille: 33 En bœufs, septante deux mille:
34 En asnes,soixante & vn mille: 35 Et les ames
humaines des femmes qui n'auoyent point esté co-
gnues par copulation de masle, estoyent en tout
trentedeux mille personnes. 36 Et fut la moitié
pour la portion de ceux qui sortirent à la guerre du
nombre des brebis,trois cens trentesept mille cinq
cens. 37 Et le tribut pour le Seigneur touchant les
brebis,fut six cens septante cinq. 38 Et les bœufs
furent trentesix mille,desquels le tribut pour le Sei-
gneur estoit septante deux. 39 Et les asnes,trente
mille & cinq cens, desquels le tribut pour le Sei-
gneur estoit soixante & vn. 40 Et les ames hu-
maines seize mille, desquelles le tribut pour le Sei-
gneur estoit de trentedeux personnes. 41 Et Moy-
se donna le tribut de l'offerte du Seigneur à Eleazar
Sacrificateur, comme le Seigneur luy auoit com-
mandé. 42 Mais quāt à l'autre moitié des enfans
d'Israel

d'Israel, que Moyse auoit departi des hommes qui
auoyent guerroyé. 43 La moitié qui fut pour la
congregation, estoit, les brebis, trois cens trentesept
mille cinq cens: 44 Et les bœufs, trentesix mille.
45 Et les asnes, trente mille cinq cens. 46 Et les
ames humaines, seize mille. 47 Et Moyse print de
la moitié des enfans d'Israel, vne portion par cin-
quante, tant des personnes que du bestail, lesquels
il donna aux Leuites qui tiennent la garde du taber
nacle du Seigneur, comme le Seigneur auoit com-
mandé audit Moyse. 48 Et les capitaines qui e-
stoyent sur la multitude de l'armee, les chefs des
milles, & les centeniers s'approcherent de Moyse,
49 Et luy dirent, Tes seruiteurs ont leué le conte
des gendarmes qui sont sous nos mains, & ne s'en
faut point vn homme d'eux. 50 Ainsi nous offrons
l'oblation du Seigneur, chacun qui a trouué vais-
selle d'or, bracelets, poignets, anneaux, oreillettes &
chaines, pour reconcilier nos ames deuant le Sei-
gneur. 51 Et Moyse & Eleazar Sacrificateur receu
rent d'eux l'or, & tout mesnage fait d'iceluy. 52 Et
tout l'or de l'offerte qu'ils offrirent au Seigneur, fut
seize mille sept cens cinquante sicles, des capitai-
nes sur mille, & des centeniers. 53 Car les gendar-
mes auoyent raui chacun pour soy. 54 Moyse
donc & Eleazar Sacrificateur prindrent l'or des ca-
pitaines sur mille, & des centeniers, & le presente-
rent au tabernacle de conuenance, en commemora-
tion des enfans d'Israel deuant le Seigneur.

CHAP. XXXII.

La requeste des enfans de Ruben & de Gad, ottroyee par Moyse, & à quelle condition.

ET les enfans de Ruben, & les enfans de Gad a-
uoyent fort grande quantité de bestail: & virent
la terre de Iaser & la terre de Galaad: & voici c'e-
stoit vn lieu propre pour le bestail. 2 Lors les en-
fans de Gad & les enfans de Ruben vindrent & par-
lerent à Moyse, & à Eleazar Sacrificateur, & aux
princes de la congregation, disans, 3 La terre A-
taroth, Dibó, Iazer, Nemra, Hesebon, Elealé, Sabam,
Nebo & Beon: 4 La terre que le Seigneur a frap-
pee deuant la congregation d'Israel, est pays de be-

stail, & tes seruiteurs ont du bestail. 5 Ils dirent
derechef, Si nous auons trouué grace vers toy, que
ceste terre soit donnee à tes seruiteurs en possession
& ne nous fay point passer le Iordain. 6 Et Moy-
se respondit aux enfans de Gad, & aux enfans de
Ruben, Vos freres iront-ils à la guerre & vous de-
meurerez ici? 7 Pourquoy destournez vous le
courage des enfans d'Israel, de passer à la terre
que le Seigneur leur a dônee? 8 Ainsi ont fait vos
Deut. 1. peres quand ie les enuoyay de * Cades-Barné, pour
22. voir la terre: 9 Et monterent iusques à la valee
d'Escol, & virent la terre, puis diuertirent le cou-
rage des enfans d'Israel, afin qu'ils n'entrassent
point en la terre que le Seigneur leur auoit dônee.
10 Et le Seigneur se courrouça en ce iour la, & iu-
Sus 14. ra disant, 11 *Les hommes qui sont montez d'E-
28. gypte, depuis l'aage de vingt ans, & au dessus, ne ver
ront point la terre pour laquelle i'ay iuré à Abra-
ham, à Isaac, & à Iacob. Car nul n'a perseueré *de ve-
nir* apres moy, 12 Sinon Caleb fils de Iephoné Ce-
nezien, & Iosué fils de Nun: car ils ont perseueré a-
pres moy. 13 Ainsi le Seigneur fut courroucé côtre
Israel, & le fit errer par le desert quarante ans, ius-
ques à ce que toute la generation qui auoit fait mal
deuant le Seigneur se consumast. 14 Et voici, vous
vous estes leuez au lieu de vos peres, côme accrois-
sement d'hômes pecheurs, pour accumuler encore
sur la fureur du Seigneur contre Israel. 15 Que si
vous-vous destournez de le suyure, il le delaissera
encore au desert, & ferez deffaire tout ce peuple-ci.
16 Lors s'approcherent de luy, & dirent, Nous edi-
fierons ici des estables de bergerie, pour nos trou-
peaux, & des villes pour nos petits enfans: 17 Et
nous armerons pour nous trouuer incontinent de-
uant les enfans d'Israel, iusques à ce que nous les
aurons menez en leur lieu: mais nos petits demeu-
reront és villes murees, à cause des habitans de la
terre. 18 Nous ne retournerons point en nos mai-
sons iusques à ce qu'vn chacun des enfans d'Israel
aura prins possession de son heritage. 19 Et ne-
antmoins nous n'heriterons point auec eux par de-
la le Iordain & outre, pourtant que nostre heritage
nous

nous eſchet par deçà le Iordain, vers Orient.
20 *Et Moyſe leur dit, Si vous faites ceſte choſe, & *Ioſué*
que vous-vo[us] armiez deuãt le Seigneur à la guerre. 1.13.
21 Et qu'vn chacun de vous eſtant armé paſſe le Ior
dain deuant le Seigneur, iuſqu'à ce qu'il aura de-
chaſſé ſes ennemis de deuant ſoy, 22 Et que la ter
re ſoit ſubiuguee deuãt le Seigneur: vous retourne-
rez apres, & ſerez innocẽs enuers le Seigneur, & en-
uers Iſrael: & ceſte terre vous ſera en poſſeſsion
deuant le Seigneur. 23 Mais ſi vous ne faites ain-
ſi, voici, vous pechez contre le Seigneur, & cognoi-
ſtrez voſtre peché, qui vous trouuera. 24 Or edi-
fiez-vous des villes pour vos petits, & des eſtables
pour vos brebis, & faites ce que vous auez promis.
25 Alors les enfans de Gad, & les enfans de Ruben,
parlerent à Moyſe, diſans, Tes ſeruiteurs feront
comme mon ſeigneur a commandé. 26 Nos petits,
nos femmes, nos troupeaux, & tout noſtre beſtail ſe
rõt illec és villes de Galaad. 27 Et tes ſeruiteurs
paſſeront tous armez en guerre deuãt le Seigneur,
pour la bataille, cõme mõ Seigneur a parlé. 28 *Lors *Ioſué*
Moyſe commãda à Eleazar Sacrificateur, & à Ioſué 4.12.
fils de Nun, & aux princes des peres des lignees des
enfans d'Iſrael: 29 Et dit, Si les enfans de Gad, & les
les enfans de Ruben paſſent auec vous le Iordain
tous armez à la bataille, deuant le Seigneur, & que
la terre ſoit ſubiuguee deuant vous, vous leur
donnerez la terre de Galaad en poſſeſsion. 30 Mais
s'ils ne paſſent point armez auec vous, ils auront
poſſeſsion entre vous en la terre de Chanaan.
31 Les enfans de Gad, & les enfans de Ruben reſ-
pondirent, diſans, Comme le Seigneur a parlé à tes
ſeruiteurs, ainſi en ferons-nous. 32 Nous paſſe-
rons armez deuant le Seigneur en la terre de Cha-
naan, afin que l'heritage que nous auons prins de
deçà le Iordain nous demeure. 33 * Ainſi Moy- *Ioſué*
ſe donna aux enfans de Gad, & aux enfans de Ru- 13.8,
ben, & à la moitié de la lignee de Manaſſé fils de & 22.
Ioſeph, le royaume de Sehon roy des Amorrheens, 4, *deu.*
& le royaume de Og roy de Baſan, la terre auec 3.12.
les villes, & auec les termes du pays à l'entour.
34 Lors les enfans de Gad edifierent Dibon,

35 Ataroth, Aroer, Ruth, Sophan, Iaser, Iegbaa.
36 Beth-memra, Beth-arau, villes fortes, aussi des e-
stables à brebis. 37 Mais les enfans de Ruben e-
difierent Hesebon, Elealé, Chariathaim, 38 Nebo,
& Baal-meon, en changeant les noms, & Sabama: &
imposerent nouueaux noms aux villes qu'ils auoy-
Genese ent edifiees. 39 * Et les enfans de Machir fils de
50.23. Manassé allerent en Galaad, & la prindrent & de-
chasserẽt l'Amorrheen qui estoit en icelle. 40 Moy-
se donc donna Galaad à Machir fils de Manassé, le-
quel habita en icelle. 41 Item, Iair fils de Manas-
sé s'en alla, & print les villages d'iceux, & les appe-
la Hauoth-Iair. 42 Item, Nobé s'en alla, & print
Canath, auec ses villages, & l'appela Nobé par son
nom.

CHAP. XXXIII.

¶ Les desspartemens des lieux des enfans d'Israel. Dieu commande de destruire tous les Chananeens.

S'Ensuyuent les desspartemens des enfans d'Israel
lesquels sortirent du pays d'Egypte selon leurs
bãdes sous la main de Moyse & Aaron. 2 Et Moy-
se escriuit leurs issues par leurs trains selon le com
mandement du Seigneur. S'ensuyuent donc les de-
Exode partemens selon leurs issues. 3 * Les enfans d'Is-
12.37. rael partirent de Ramesses, au quinzieme iour du
premier mois, le lendemain de la Pasque, lesquels
sortirent en main esleuee en la presence de tous les
Egyptiens. 4 Lors les Egyptiens enseuelirent
ceux que le Seigneur auoit frappez d'entre eux: as-
sauoir tous masles: aussi le Seigneur fit iugement és
dieux d'iceux. 5 Et les enfans d'Israel estans par-
Exode. tis de Ramesses, assirent leur ost en Socoth. 6 * Et
13.20. se partirent de Socoth, & assirent leur ost en Ethã,
qui est en la fin du desert. 7 Et estans partis d'E-
tham, se poserent contre Phihahiroth, qui est à l'en-
droit de Beelsephon, & assirent leur ost deuant Ma-
Exode gdal. 8 * Et estans partis de Phihahiroth, passe-
14.22. rent parmi la mer du desert, & cheminerent la voye
de trois iours par le desert d'Etham, & assirent leur
Exode ost en Mara. 9 * Et estans partis de Mara, vindrẽt
15.27. en Elim, là où estoyent douze fontaines d'eaux, &
septante palmes, & illec assirent leur ost. 10 Et
estans

estans partis d'Elim, asſirét leur oſt pres la mer rou-
ge. 11 *Et eſtans partis de la mer rouge, aſsirent *Exode 16.1.*
leur oſt au deſert de Sin. 12 Et eſtans partis du de-
ſert de Sin, aſsirent leur oſt en Daphca. 13 Et e-
ſtans partis de Daphca, aſsirent leur oſt en Alus.
14 *Et eſtans partis d'Alus, aſsirent leur oſt en Ra- *Exode 17.1.*
phidim, là où il n'y auoit point d'eau à boire pour
le peuple. 15 *Et eſtans partis de Raphidim, aſsirét *Exode 19.1.*
leur oſt au deſert de Sinai. 16 Et eſtás partis du de-
ſert de Sinai, aſsirent leur oſt en Kibroth-Hathaa-
uah. 17 *Et eſtans partis de Kibroth-Hathaauah, *Sus 11. 35.*
aſsirent leur oſt en Haſeroth. 18 *Et eſtans par-
tis de Haſeroth, aſsirent leur oſt en Rethma. 19 Et *Sus 13.1*
eſtans partis de Rethma, aſsirent leur oſt en Rem-
mon-phares. 20 Et eſtans partis de Remmon-pha-
res, aſsirent leur oſt en Lebna. 21 Et eſtans partis
de Lebna, aſsirent leur oſt en Reſſa. 22 Et eſtans
partis de Reſſa, aſsirent leur oſt en Ceelatha. 23 Et
eſtans partis de Ceelatha, aſsirent leur oſt en la mon
tagne de Sepher. 24 Et eſtans partis de la mon-
tagne de Sepher, aſsirent leur oſt en Harada. 25 Et
eſtans partis de Harada, aſsirent leur oſt en Mace-
loth. 26 Et eſtans partis de Maceloth, aſsirent leur
oſt en Thahat. 27 Et eſtans partis de Thahat, aſsi-
rent leur oſt en Tharé. 28 Et eſtans partis de Tha-
ré, aſsirent leur oſt en Methca. 29 Et eſtans partis
de Methca, aſsirét leur oſt en Heſmona. 30 *Et eſtás *Deute. 10.6.*
partis de Heſmona, aſsirent leur oſt en Moſeroth.
31 Et eſtans partis de Moſeroth, aſsirent leur oſt en
Bene-iaacan. 32 Et eſtás partis de Bene-iaacan, aſsi
rét leur oſt en Hor-gadgad. 33 Et eſtans partis de
Hor-gadgad, aſsirét leur oſt en Ietebatha. 34 Et e-
ſtás partis de Ietebatha, aſsirét leur oſt en Hebrona.
35 Et eſtás partis de Hebrona, aſsirét leur oſt en A-
ſiõ-gaber. 36 Et eſtás partis d'Aſion-gaber, aſsirét
leur oſt au deſert de Sin, qui eſt Cades. 37 *Et eſtás *Sus 20. 22.*
partis de Cades, aſsirent leur oſt en la montagne de
Hor, qui eſt à l'extremité de la terre d'Edõ. 38 *Et *Sus 20. 25. deu. 32.50.*
Aaron Sacrificateur monta en la montagne de Hor,
ſelon le mandement du Seigneur, & mourut illec,
en l'an quarantieme de la ſortie des enſans d'Iſrael,
de la terre d'Egypte, au premier iour du cinquieme

mois. 39 Et Aaron estoit aagé de cent vingt &
trois ans, quand il mourut en la montagne de Hor.
40 Et le Chananeen roy d'Arad, qui habitoit vers
Midi en la terre de Chanaan, entendit que les en-
fans d'Israel venoyent. 41 Et estans departis de
la montagne de Hor, assirent leur ost en Salmona.
42 Et estans partis de Salmona assirent leur ost en
Sus 21. Phunon. 43 *Et estans partis de Phunon, assirent
10. leur ost en Oboth. 44 Et estans partis d'Oboth.
assirét leur ost en Iea-barim, és frontieres de Moab.
45 Et estans partis de Iea-barim, assirent leur ost
en Dibon-gad. 46 Et estans partis de Dibon-gad,
assirent leur ost en Helmon-deblathaim. 47 Et e-
stans partis d'Helmon-deblathaim, assirent leur
ost és montagnes d'Abarim contre Nabo. 48 Et e-
stans partis des montagnes d'Abarim, assirent leur
ost en la plaine de Moab, pres le Iordain vers Iericho
49 Et assirent le camp pres le Iordain, depuis Beth-
simoth iusqu'à Abel-satim, en la plaine de Moab.
50 Et le Seigneur parla à Moyse en la plaine de
Moab, pres le Iordain vers Iericho, disant. 51 Par-
le aux enfans d'Israel, & leur di, Quand vous passe-
rez le Iordain, tirãs en la terre de Chanaan. 52 Vous
dechasserez de deuant vous tous les habitans de la
terre, & destruirez toutes leurs chapelles, & toutes
leurs images de fonte, & dissiperez tous leurs hauts
Deut. lieux. 53 * Vous dechasserez donc *les habitans*
7.2, iosu. de la terre, & habiterez en icelle. Car ie vous ay
11.11. donné la terre pour la posseder. 54 Mais vous he-
riterez la terre par sort, selon vos familles : à ceux
qui sont le plus, vous donnerez plus grand herita-
ge, & à ceux qui sont moins, donnerez moins d'he-
ritage: où le sort escherra à chacun, cela sera à luy,
& heriterez selon les lignees de vos peres. 55 Mais
si vous ne dechassez de deuant vous les habitans
de la terre, il aduiendra que ceux que vous aurez
delaissez d'eux, seront pour clous en vos yeux, &
pour espines à vos costez, afin qu'il vous tourmen-
tent sur la terre en laquelle vous serez habitans.
56 Et comme i'auoye pourpensé de leur faire, ainsi
vous feray-ie.

CHAP.

CHAP. XXXIIII.

*¶ Des limites & fins de la terre de Chanaan, & de
ceux qui la deuoyent partir.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Cõmande
aux enfans d'Israel, & leur di, Quand vous vien-
drez au pays de Chanaan, voici la terre qui vous
escherra en heritage: *assauoir*, la terre de Chanaan,
auec ses fins. 3 * Et vostre terme de Midi, sera Iosué
depuis le desert de Sin, iusques és quartiers d'E- 15.1.
dom: & vostre terme de Midi, sera de la mer salee, à
Orient. 4 Et le terme de Midi vous enuironnera
comme le tour des scorpions, & passera Sin, & ses is-
sues seront de Midi en Cades-barné. Aussi il sorti-
ra à Hasar-adar, & passera Asemõ. 5 Et le terme
enuirõnera depuis Asemõ iusqu'au fleuue d'Egypte,
& ses issues seront à la mer. 6 Et pour le terme
d'Occident, vous aurez la grand' mer: ainsi ce terme
vous sera Occidental. 7 Et le terme d'Aquilon
vous sera tel: de la grand' mer vous circuirez la
montagne de Hor. 8 De la montagne de Hor, vos
circuirez venant en Hemath, & ses issues serõt ius-
ques és fins de Sedada. 9 Et le terme sortira ius-
qu'à Ebron, & serõt ses termes Hasar-enan. Ce vous
sera le terme d'Aquilon. 10 Puis vous circuirez
le terme vers Orient, de Hasar-enan à Sephama.
11 Et le terme descẽdra de Sephama à Reblata, d'O-
rient à Ain: & le terme descendant rabbatra sur le
costé de la mer de Cenereth vers Orient. 12 Et le
terme descẽdra au Iordain, & ses issues serõt la mer
salee. Vous aurez ceste terre auec ses fins à l'entour.
13 Et Moyse commanda aux enfans d'Israel, disant,
C'est la terre que vous heriterez par sort, laquelle
le Seigneur a commandé de donner aux neuf li-
gnees, & à vne demie lignee. 14 Car la lignee des
enfans de Ruben ont prins leur heritage, selon les
familles de leurs peres: & la lignee des enfans de Gad
selõ les familles de leurs peres: aussi la moitié de la
lignee de Manassé. 15 Deux lignees & vne demie li
gnee ont prins leur heritage deça le Iordain vers Ie-
richo, à la partie Oriẽtale. 16 Et le Seigneur parla à
Moyse, disant, 17 * S'ensuiuẽt les noms des person Iosué
nages lesquels vous departiront la terre, assauoir, 14.1.

Eleazar Sacrificateur, & Iosué fils de Nun. 18 Si
prendrez vn prince de chacune lignee pour faire le
partage de la terre. 19 Et les nom des personna-
ges sont de la lignee de Iuda, Caleb fils de Iephoné.
20 Itẽ de la lignee des enfans de Simeõ, Samuel fils
d'Ammiud 21 Itẽ, de la lignee de Ben-iamin, Eli-
dad fils de Chaselon. 22 Item le prince de la lignee
des enfans de Dan, Bocci fils de Iogli. 23 Item, le
prince des enfans de Ioseph, de la lignee des enfans
de Manassé, Haniel fils d'Ephod. 24 Item le prin-
ce de la lignee d'Ephraim, Camuel fils de Sephthã.
25 Item, le prince de la lignee des enfans de Zabu-
lon, Elisaphan fils de Pharnach. 26 Item, le prince
de la lignee des enfans d'Issachar, Phalatiel fils d'O-
san. 27 Item, le prince de la lignee des enfans d'A-
ser, Ahihud fils de Salomi. 28 Item, le prince de la
lignee des enfans de Nephthali, Phedael fils d'Am-
miud. 29 Ce sont ceux ausquels le Seigneur com-
manda de departir l'heritage des enfans d'Israel en
la terre de Chanaan.

CHAP. XXXV.

¶ *Les villes donnees aux Leuites. Villes de franchi-
se. La loy de l'homicide. Le tesmoignage d'vn seul est
de nulle valeur.*

ET le Seigneur parla à Moyse en la plaine de Mo-
Iosué ab, pres le Iordain vers Iericho, disant, 2 *Com-
21.2. mande aux enfans d'Israel, que de l'heritage qu'ils
posséderont, ils donnent aux Leuites des villes pour
habiter. Aussi vous donnerez aux Leuites les faux-
bourgs des villes à l'entour d'icelles. 3 Ainsi ils
auront les villes pour habiter: & les faux-bourgs
d'icelles serõt pour leur bestail, & pour leurs biens,
& tous leurs animaux. 4 Et les faux-bourgs des
villes que vous donnerez aux Leuites, depuis la mu
raille de la ville par dehors, *seront* de mille coudees
à l'entour. 5 Et mesurerez au dehors de la ville le
costé d'Orient de deux mille coudees: & le costé de
Midi, de deux mille coudees: & le costé d'Occident
Iosué de deux mille coudees: & le costé d'Aquilõ de deux
21.21, mille coudees, & la ville au milieu. Ce seront les
deuter. faux-bourgs de leur ville. 6 *Et des villes que vo᷎
donnerez aux Leuites, il y aura six villes de refuge,
lesquel-

lesquelles baillerez,afin que l'homicide s'enfuye il-
lec.& outre icelles donnerez quarantedeux villes.
7 Toutes les villes que vous dōnerez aux Leuites,
seront quarante huict villes, & les faux bourgs d'i-
celles. 8 Et des villes que vous dōnerez de la pos-
session des enfans d'Israel,ceux qui en auront plus
en donnerōt beaucoup:& ceux qui en aurōt moins,
en departiront peu. Vn chacun selon son heritage
qu'il possedera,donnera de ses villes aux Leuites.
9 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 10 Parle
aux enfans d'Israel,& leur di,*Quād vous serez pas *Deut.*
sez le iordain en la terre de Chanaan, 11 Cōstituez 19.2,
villes qui vous seront villes de refuge, & que l'ho- *iosué*
micide qui frappe la personne par ignorance, fuye 20.2.
illec. 12 Et les villes vous seront pour le refuge, à
cause du prochain: & l'homicide ne mourra point,
iusqu'à ce qu'il assistera deuant la congregation
pour en faire iugement. 13 Des villes donc que
vous donnerez, il y aura six villes de refuge pour
vous, 14 Desquelles en ordonnerez trois villes de-
là le Iordain, & les trois autres ordōnerez en la ter-
re de Chanaan, lesquelles seront villes de refuge.
15 Ces six villes serōt aux enfans d'Israel,& à l'estrā
ger,& à celuy qui habite entre vous pour refuge,a-
fin que quicōque aura frappé la personne par igno-
rance s'enfuye illec. 16 Et s'il l'a frappé d'vn instru
ment de fer, dont il soit mort, il est homicide, &
l'homicide mourra de mort. 17 Et s'il a frappé de
vne pierre *qu'il eust en sa* main (de laquelle il peut
mourir) & soit mort, il est homicide,& l'homicide
mourra de mort. 18 Ou s'il l'a frappé d'vn instru-
mēt de bois qu'il tenoit en sa main (duquel il peut
mourir) & soit mort, il est homicide,& l'homicide
mourra de mort. 19 Et celuy qui est prochain du
sang,mettra à mort l'homicide: quād il le rencōtre
ra,il le pourra tuer, 20 *Itē,si par haine il l'a pous- *Deut.*
sé,ou a ietté quelque chose sur luy par aguet, & est 17.11.
mort: 21 Ou l'a frappé par inimitié auec sa main,&
soit mort,celuy qui l'a frappé mourra de mort: car
il est homicide : le prochain du sang le pourra met-
tre à mort quand il le rencontrera: 22 Mais si par
cas fortuit sans inimitié, il l'a poussé, ou a ietté sur

luy quelque instrument sans aguet, 23 Ou aucune
pierre,par laquelle il meure, sans le voir, & l'a fait
tõber sur luy,& meure,& qu'iceluy ne luy ait point
esté ennemi, & n'ait point cerché son mal: 24 Lors
la congregation iugera entre le frappeur & le pro-
chain du sang touchant ceste cause. 25 Et la con-
gregation deliurera l'homicide de la main du pro-
chain du sang,& le fera retourner à la ville de refu-
ge,où il s'en estoit fuy, & demeurera en icelle ius-
qu'à la mort du grand Sacrificateur qui est oinct de
la saincte huile. 26 Mais si l'homicide sort les limi-
tes de la ville de son refuge à laquelle il s'en est fuy,
27 Et le prochain du sang le trouue dehors les limi
tes de la ville de sõ refuge,le prochain du sang pour
ra occir l'homicide, & ne sera point coulpable du
sang. 28 Car il doit demeurer en la ville de son re-
fuge iusqu'à la mort du grãd Sacrificateur. Et apres
la mort du grand Sacrificateur l'homicide retourne-
nera en la terre de sa possesion. 29 Et ces choses
vous seront en ordonnance de iugement par vos a-
ges en toutes vos habitations. 30 Quiconque frap-
pera la personne,par le dict des tesmoins on l'occira:
mais vn seul tesmoin ne portera point tesmoignage
contre la personne pour la faire mourir. 31 Vous
ne prẽdrez point de prix pour la vie de l'homicide,
qui est meschant, digne de mourir: ains il mourra
de mort. 32 Ausi ne prendrez point le prix de ce-
luy qui est fuy à la ville de son refuge: afin qu'il re-
tourne habiter en la terre,iusqu'à la mort du Sacri-
ficateur. 33 Et ne polluerez point la terre en la-
quelle vous estes: car le sang pollue la terre:& ne se
fera point reconciliation de la terre pour le sang
respandu en icelle, sinon par le sang de celuy qui l'a
respandu. 34 Vous ne souillerez point donc la ter-
re en laquelle vous estes habitans, au milieu de la-
quelle i'habite: Car ie suis le Seigneur qui habite
entre les enfans d'Israel.

CHAP. XXXVI.

¶ Les filles de Salphaad. La loy de mariage. Deu transporter les heritages d'vne lignee à autre.

LOrs les chefs des peres des familles des enfans de
Galaad,le fils de Machir,fils de Manassé, de la fa-
mille

mille des enfans de Ioseph approcherent & parlerēt
en la presence de Moyse,& des princes, & des chefs
des parentez des enfans d'Israel, disans, 2 *Le Sei- *Sus 27. 1.Iosué 17.4.*
gneur a cōmandé à mon seigneur de donner aux en
fans d'Israel,la terre en heritage par sort.Et mō sei-
gneur a cōmandé de par le Seigneur de donner l'he-
ritage de Salphaad nostre frere à ses filles. 3 Si elles
sont mariees à aucū des fils des lignees d'Israel,l'he
ritage d'icelles sera soustrait de l'heritage de nos pe
res, & sera reduit à l'heritage de la lignee à laquelle
elles serōt.Ainsi sera soustrait du sort de nostre he-
ritage. 4 Quād aussi le Iubilé sera aux enfans d'If-
rael, l'heritage d'icelles se reduira à l'heritage de la
lignee à laquelle elles serōt.Ainsi l'heritage d'icelles
sera soustrait de l'heritage de nos peres. 5 Et Moy-
se cōmanda aux enfans d'Israel, selon le mādement
du Seigneur, disant, La lignee des enfans de Ioseph
parle droitemēt. 6 Voici ce que le Seigneur a com
mandé aux filles de Salphaad,disant,Elles se marie-
ront à ceux qui leur plairont:toutesfois elles seront
mariees en la famille de la lignee de leur pere. 7 Ain
si l'heritage ne se remuera point entre les enfans de
Israel,de lignee en lignee. Car vn chacun des enfans
d'Israel s'adioindra à l'heritage de ses peres. 8 Et
toute fille qui obtiendra heritage des familles des
enfans d'Israel,sera mariee à quelqu'vn de sa famil-
le, de la lignee de son pere,afin que les enfans d'If-
rael ayent en possession vn chacun l'heritage de ses
peres. 9 L'heritage donc ne se transmuera point
de lignee en autre lignee: mais vn chacun s'adioin-
dra à son heritage d'entre les lignees des enfans de
Israel. 10 Comme le Seigneur auoit commandé à
Moyse,ainsi firent les filles de Salphaad. 11 Et Ma-
hala,Thersa,Negla,Melcha, & Noa, filles dudit Sal-
phaad, se marierent aux enfans de leurs oncles.
12 Ainsi furent femmes d'aucuns de la lignee des
enfans de Manassé fils de Ioseph, Et l'heritage d'i-
celles fut en la lignee de la famille de leur pere.
13 Ce sont les commandemens & iugemens que le
Seigneur commanda par la main de Moyse aux en-
fans d'Israel, en la plaine de Moab, pres le Iordain
vers Iericho.



LE CINQVIEME LI-
VRE DE MOYSE, DICT
Deuteronome:

ARGUMENT.

¶ Ce liure contient la publication de la Loy, reitterée par Moyse en la plaine de Moab, pres le fleuue Iordain, l'an quarantieme apres que le peuple sortit d'Egypte. La cause de ceste secõde publication estoit, d'autant que tous ceux qui l'auoyent ouye la premiere fois pres le mont de Sinai, estoyent tous morts au desert, depuis l'aage de vingt ans & au dessus, à cause de leur incredulité, excepté Iosué & Caleb: comme il est escrit Nom. 14. L'inscription du liure est Deuteronome, qui est vn mot Grec, signifiant autant comme seconde Loy: non point qu'il soit ici parlé d'autre Loy que celle mesme que Dieu donna au mont Sinai: mais d'autant qu'elle a esté derechef publiee, comme si c'eust esté vne nouuelle Loy.

CHAP. I.

¶ Brief recueil de ce qui aduint au peuple d'Israel, depuis qu'il partit d'Horeb, iusques à ce qu'il soit venu en Cades-barné.

S'Ensuyuent les paroles que Moyse dit
à tout Israel, outre le Iordain au de-
sert, en la plaine contre la Mer rou-
ge, entre Pharan & Tophel, & Laban, &
Haseroth, & Dizahab. 2 Il y a onze
iournees de Horeb, par la voye du mõt
de Seir iusques à Cades-barné. 3 Et aduint en
la quarantieme annee, au premier iour de l'onzie-
me mois que Moyse parla aux enfans d'Israel, se-
lon tout ce que le Seigneur luy auoit commandé
Nomb. de leur dire, 4 *Apres qu'il eut desconfit Se-
21.24, hon Roy des Amorrheens, qui demeuroit en Hese-
& 33. bon: & aussi Og Roy de Basan, qui demeuroit en
Astaroth, & en Edrai. 5 Ainsi Moyse outre le
Iordain en la terre de Moab, commença à declarer
cefte

ceste Loy, disant. 6 Le Seigneur nostre Dieu a par-
lé à nous en Horeb, disant, Vous auez assez demeuré
en ceste mōtagne: 7 Tournez-vous, & partez, afin
que veniez en la montagne des Amorrheens, & en
tous les lieux circonuoisins, en la plaine sur la mon
tagne, & és lieux bas vers Midi, & sur la riue de la
mer, au pays de Chanaā, & au Libā iusques au grād
fleuue Euphrates. 8 Regardez, i'ay mis deuant
vous la terre: entrez, & possedez ceste terre que le
Seigneur Dieu a iuré de dōner à vos peres Abrahā,
Isaac, & Iacob, & à leur semence apres eux. 9 Et
en ce temps ie parlay à vous, disant, * Ie ne vous *Exod.*
puis porter moy seul: 10 Le Seigneur vostre Dieu 18.19.
vous a fait multiplier. Et voici, vous estes auiour-
d'huy en multitude cōme les estoilles du ciel. 11 Le
Seigneur, le Dieu de vos peres vous face croistre mil
le fois autant que vous estes, & vous benisse, cōme il
vous a dit. 12 Cōment porteray-ie seul vostre fas-
cherie, vostre charge, & vos proces? 13 Baillez-moy
d'entre vous, hommes sages, entendus, & bien aui-
sez selon vos lignees: & ie les ordonneray pour vos
chefs. 14 Lors vous me respondistes, & distes, Il
est bon de faire ce que tu as dit. 15 Adonc ie prin
les chefs de vos lignees hommes sages & bien aui-
sez, & les cōstituay chefs sur vous, gouuerneurs sur
miliers, centeniers, cinquanteniers, dixeniers, & pre-
uosts selon vos lignees: 16 Et commanday lors à
vos iuges, disant, Escoutez vos freres: * & iugez iu- *Iean*
stement entre l'homme & son frere, & entre l'estran- 7.24.
ger qui est auec luy. 17 Vous n'aurez regard à la
personne en iugement: mais orrez autāt le petit cō-
me le grand. * Vous ne craindrez la face de person- *Leuit.*
ne, car le iugement est à Dieu. Et si l'affaire vous est 19.15.
difficile, faites-le venir deuant moy, & ie l'orray. *pro.*24.
18 En ce temps-la ie vous commanday toutes les 24, *iaq.*
choses que deuiez faire. 19 Lors partismes d'Ho- 2.1.
reb, & cheminasmes par tout le desert qui est grand
& terrible, comme vous auez veu, par la voye de la
montagne des Amorrheens, ainsi que le Seigneur
nostre Dieu nous auoit cōmandé: & vinsmes iusqu'à
Cades-barné. 20 Et ie vous di, Venez iusques à
la montagne des Amorrheens, laquelle le Seigneur

noſtre Dieu nous donne. 21 Regarde, le Seigneur
ton Dieu met deuant toy la terre:monte & la poſſe-
de,ainſi que le Seigneur,le Dieu de tes peres t'a dit,
Ne crain pas,& n'aye point de peur. 22 Lors vous-
Nomb. vous approchaſtes tous de moy,& diſtes, * Enuoy-
13.3. ons des hommes deuant nous, afin qu'ils eſpient
la terre pour nous, & nous rapportent nouuelles
par quel chemin nous monterons en icelle, & auſsi
les villes eſquelles nous entrerons. 23 Et ceſte pa-
role me ſembla bonne:pourtant ie prins douze hom
mes d'entre vous, vn homme de chacune lignee:
Nomb. 24 * Et ils ſe mirent en chemin, & monterent en la
13.24. montagne,& vindrent iuſques au fleuue d'Eſcol, &
eſpierent la terre. 25 Et prindrent en leurs mains
des fruicts de la terre,& deſcendirẽt à nous,& nous
en rapporterent nouuelles:& dirent,La terre,laquel
le le Seigneur noſtre Dieu nous donne, eſt bonne.
26 Mais vous ne vouluſtes pas monter, ains fuſtes
rebelles au commandement du Seigneur voſtre
Dieu. 27 Si murmuraſtes en vos tabernacles, &
dites,Pourtant que le Seigneur nous hait, il nous a
fait ſortir hors du pays d'Egypte,afin de nous liurer
en la main des Amorrheés,pour nous faire deſtruire.
28 Où monterons-nous? Nos freres ont fait faillir
nos cœurs,en diſant, Le peuple eſt en plus grand
nombre, & plus haut de ſtature que nous : les vil-
les ſont grandes & murees iuſqu'au ciel : & auſsi
nous auons là veu les enfans d'Enacim. 29 Mais
ie vous di, Ne ſoyez point eſpouuantez, & n'ayez
crainte d'eux. 30 Le Seigneur voſtre Dieu qui
chemine deuant vous bataillera pour vous, tout
ainſi comme il a fait auec vous en Egypte deuant
vos yeux: 31 Et au deſert,auquel tu as veu com-
ment le Seigneur ton Dieu t'a porté,ſi cõme l'hom-
me porte ſon fils,par toute la voye,en laquelle vous
auez cheminé iuſques à ce que vous eſtes venus en
ce lieu. 32 Et en ceſte choſe vous n'auez pas creu
Exode au Seigneur voſtre Dieu, 33 *Qui pour vous pour-
13.21. uoir de lieu à aſſeoir voſtre oſt,alloit deuãt vous en
la voye par feu de nuict,afin que viſsiez en la voye
par laquelle vous alliez: & de iour par la nuee.
34 Lors le Seigneur ouit la voix de vos paroles, &
fut

fut courroucé:si iura disant, 35 *Personne de ces Nomb.
hõmes de ceste generation mauuaise ne verra ceste 14.22.
bõne terre,laquelle i'ay iuré de dõner à leurs peres,
36 Fors que Caleb fils de Iephoné,lequel la verra:&
ie luy dõneray la terre sur laquelle il a marché, & à
ses enfans:pourtãt qu'il a suyui perseueramment le
Seigneur. 37 Aussi le Seigneur Dieu se courrouça
cõtre moy à l'occasiõ de vo⁹,disant,*Toy aussi n'en Nomb.
treras pas illec: 38 Mais Iosué fils de Nun,qui t'as- 20.12.
siste y entrera:fortifie-le,car il partira l'heritage aux sous 34.
enfans d'Israel. 39 Vos mesgnies desquelles vous 4.
auez dit qu'elles seroyét dõnees en proye,& vos en
fans lesquels auiourd'huy ne cognoissent ne biẽ ne
mal,y entreront, & leur donneray ceste *terre*, & la
posséderont. 40 Mais vous,retournez-vous en, &
tirez au desert par la voye de la mer rouge. 41 Lors
vous respondites, & me distes,Nous auons peché
contre le Seigneur. Nous monterons, & bataille-
rons tout ainsi que le Seigneur nostre Dieu nous a
commandé.Et vous armastes vn chacun de ses har-
nois de guerre,& voulustes monter la montagne.
42 Et le Seigneur me dit,Di leur,Ne montez point,
& si ne bataillez point: (car ie ne suis pas au milieu
de vous,) afin que vous ne soyez desconfits deuant
vos ennemis. 43 Quand ie le vous di, vous ne
m'ouistes pas,mais rebellastes cõtre le cõmandemẽt
du Seigneur, & fustes presomptueux & montastes
sur la montagne. 44 Lors L'Amorrheen, demeu-
rant en ceste montagne,sortit à l'encontre de vous,
& vous poursuyuit, ainsi que font les 'es : & vous 'c. A-
battit en Seir iusques à Horma. 45 Et quand vous beilles,
fustes retournez,vous pleurastes deuãt le Seigneur: ou mou
mais le Seigneur n'ouit point vostre voix, & n'en- ches à
clina point ses oreilles vers vous. 46 Ainsi vous de- miel.
meurastes en Cades plusieurs iours,cõme *monstrent*
les iours que vous y auez demeuré.

CHAP. II.

¶ Il est commandé au peuple d'Israel de passer par la terre des enfans d'Edom sans leur mal-faire.Dieu a benit son peuple d'Israel.

LOrs nous tournasmes & tirasmes au desert par la
voye de la mer rouge, cõme le Seigneur m'auoit

dit : & tournoyasmes à l'entour de la montagne de
Seir par plusieurs iours. 2 Et le Seigneur parla à
moy, disant, 3 Vous auez assez tournoyé à l'entour
de ceste montagne : tournez-vous vers Aquilon.
4 Et commanda au peuple, disant, Vous passerez
par les fins de vos freres les enfans d'Esau qui de-
meurent en Seir, & ils aurõt peur de vous. 5 Mais
dõnez-vous bien garde de les irriter. Car ie ne vous
donneray point de leur terre iusqu'à vn seul pied.
Ca i'ay donné à Esau en possession la montagne
de Seir. 6 Vous acheterez d'eux les viures à prix
d'argent: & mangerez, & aussi acheterez d'eux l'eau
à prix d'argent, & beurez. 7 Car le Seigneur ton
Dieu t'a benit en toutes les œuures de tes mains. Il
a cognu ton chemin par ce grand desert. Et le Sei-
gneur ton Dieu a esté auec toy ces quarãte ans: tel
lement qu'il ne t'a rien falu. 8 Adõc passasmes par
nos freres les enfans d'Esau, & demeurãs en Seir de
la voye de la plaine d'Elath, & d'Asion-gaber, nous
tournasmes, & passasmes en la voye du desert de
Moab. 9 Lors le Seigneur me dit, Ne molest e point
Moab, & ne le prouoque point à bataille. Car ie ne
te donneray rien de sa terre en possession, pourtant
que i'ay donné Ar en possession aux fils de Lot.
10 Les Emiens parauant habitoyent en icelle: qui e-
stoyent vn peuple grand, & en grande multitude, &
haut comme Enacim. 11 Et les Raphaims ont auf-
si esté reputez comme Enacim : & les Moabites les
ont appelez Emim. 12 Aussi en Seir demeuroyent
auparauant les Horiens. Mais les fils d'Esau les de-
chasserent, & destruirent de deuant eux: & y habite-
rent en lieu d'eux, ainsi que fit Israel en la terre de
sa possession, que le Seigneur leur donna. 13 Lors
ie di, Maintenant donc leuez-vous, & passez le fleu-
ue de Zared. Et nous passasmes le fleuue de Za-
red. 14 Et le temps auquel nous auons cheminé
de Cades-barné, iusqu'à ce que nous auons passé
le fleuue de Zared, a duré trentehuit ans, iusques
à ce que toute la generation des hommes de guerre
a esté abolie du milieu de l'ost, comme le Seigneur
Dieu leur auoit iuré. 15 Aussi la main du Sei-
gneur fut contr'eux, pour les destruire du milieu
de l'ost,

de l'ost, iusqu'à ce qu'il les consumast. 16 Ainsi
furent consumez par mort tous les hômes de guer-
re du milieu du peuple. 17 Puis le Seigneur parla
à moy, disant, 18 Tu passeras auiourd'huy les fins
de Moab aupres d'Ar: 19 Et approcheras vers les
enfans d'Ammon, lesquels tu n'assailliras point, &
aussi ne les irriteras. Car ie ne te donneray en pos-
session rien de la terre des enfans d'Ammô, pource
que ie l'ay donnee en possession aux enfans de Lot.
20 Ceste terre ausi a esté reputee terre des Rapha-
ims. Car les Raphaims parauant habitoyent en icel
le: & les Ammoniẽs appelloyẽt iceux *Zomzomim: *c. scelẽ
21 Vn peuple grand & en grand nombre, & haut cô aucũs,
me Enacim. Mais le Seigneur les fit destruire de de- mes-
uant iceux. Et par ainsi la posséderẽt, & y habiterẽt chans,
en lieu d'eux, 22 Ainsi qu'il auoit fait aux enfans abomi-
d'Esau demeurans en Seir, quãd il destruit les Ho- nables,
riens de deuant eux. Et par ainsi la posséderent, & y brigãs
habiterent en lieu d'eux iusqu'à ce iour. 23 Et les & vo-
Caphthorins sortans de Caphthor, destruirent les leurs.
Heuiens qui habitoyẽt en Haserim iusqu'en Gaza,
& habiterent là au lieu d'eux. 24 *Puis le Seigneur
dit*, Sus, leuez-vous, partez, & passez le fleuue d'Ar
non. Regarde, i'ay liuré en ta main Sehon Roy de
Hesebon Amorrehen, auec sa terre. Commence de
la posseder, & le prouoque à bataille. 25 Auiour-
d'huy ie commenceray de donner la crainte & la
peur de toy sur les peuples qui sont dessous tout le
ciel: afin que quand ils orront ta renômee, ils trem-
blent & soyent en angoisses pour ta presence.
26 *Lors du desert d'Orient i'enuoyay des messa- Nomb.
gers à Sehon roy d'Hesebon, auec paroles de paix, 21.21.
disant, 27 Que ie passe par ta terre, & iray tout
au long de la voye, sans me destourner à dextre ni
à senestre. 28 Tu me vendras des viures pour ar-
gent, afin que ie mange. Tu me donneras ausi de
l'eau pour argent, afin que ie boyue: seulement que
i'aye le passage de mes pieds, 29 (Ainsi que m'ont
fait les enfans d'Esau qui demeurent en Seir, & les
Moabites qui demeurent en Ar) iusqu'à ce que ie
passe le Iordain, en la terre q̃ le Seignr nostre Dieu
nous dône. 30 Mais Seon roy d'Hesebon ne nous

voulut pas laisser passer par deuers soy : car le Seigneur ton Dieu auoit endurci son esprit, & obstiné son cœur, afin qu'il le donnast en ta main, comme *il appert* auiourd'huy. 31 Et le Seigneur Dieu me
Amos 2.9. dit *Regarde, i'ay commencé de donner deuant toy Sehon auec sa terre. Commẽce donc à prẽdre pour heritage sa terre. 32 Et Sehon sortit à l'encõtre de nous, luy & tout son peuple, pour batailler en Iasa:
33 Mais le Seigneur nostre Dieu le liura deuãt no⁹: & le desconfismes luy, ses enfans, & tout son peuple.
34 En ce tẽps nous prinsmes toutes ses villes, & destruisismes hõmes, femmes, & enfãs d'icelles: & n'y laissasmes rien de residu, 35 Excepté seulement le bestail que pillasmes pour nous: & la despouille des villes, que prinsmes pour nous. 36 Depuis Aroer, qui est sur la riue du fleuue d'Arnon, & depuis la ville qui est sur le fleuue, iusqu'à Galaad, n'y eut pas vne des villes qui se peust defendre de no⁹. Car le Seigneur nostre Dieu les nous auoit toutes donnees en nostre main. 37 Tãt seulemẽt tu n'as point approché de la terre des enfans d'Ammõ, ni à tout ce qui tiẽt au fleuue de Iaboc, ni aux villes des mõtagnes, ni à tout ce que le Seigneur nostre Dieu nous auoit defendu.

CHAP. III.

¶ *Og roy de Basan est desfait. Iosué ordonné conducteur. Moyse ne peut impetrer d'entrer en la terre de Chanaan.*

Sous 29.7. nomb. 21.33. A *Donc nous tournasmes & montasmes par la voye de Basan. Et Og le roy de Basan sortit à l'encontre de nous, luy & tout son peuple, pour batailler *en* Edrai. 2 Et le Seigñr me dit, Ne le crain point: car ie l'ay liuré en ta main auec tout son peu
Nomb. 21.24. ple, & sa terre: & luy feras *cõme tu as fait à Sehon roy des Amorrheens, qui demeuroit en Hesebon.
Nomb. 21.33. 3 *Ainsi le Seigneur nostre Dieu liura en nos mains Og roy de Basan, & tout son peuple, & les battismes, tellement qu'il ne luy demeura rien. 4 En ce mesme temps nous prinsmes toutes ses villes: & n'y eut ville que nous ne leur prisions, assauoir soixante villes, toute la region d'Argob, du royaume d'Og en Basan. 5 Toutes les villes estoyent murees de

nees de hautes murailles, de portes & de verroux,
outre beaucoup d'autres villes non murees. 6 Et
les destruisismes ainsi que nous auions fait à Sehon
roy d'Hesebon, en exterminant toutes villes, hom-
mes, femmes, & enfans: 7 Mais tout le bestail & la
despouille des villes, no° les pillasmes pour nous.
8 En ce temps-la nous prinsmes la terre de la main
des deux rois des Amorrheens, qui sont outre le Ior
dain, depuis le fleuue d'Arnon, iusqu'en la monta-
gne d'Hermon. 9 *Lequel* Hermon les Sidoniens
appellent Sarion: mais les Amorrheens le nomment
Sanir: 10 Toutes les villes de la pleine, & tout Ga-
laad, & tout Basan, iusqu'à Selcha & Edrai: les villes
du royaume d'Og en Basan. 11 Car de la reste des
Geans restoit seulemét Og Roy de Basan. Voici, son
lict *qui est* vn lict de fer, n'est-il point en Rabbath
des enfans d'Ammon? sa longueur est de neuf cou-
dees, & sa largeur de quatre coudees, selon les cou
dees d'vn hôme. 12 *En ce temps-la nous posse- *Nomb.*
dasmes ceste terre, depuis Aroer, qui est sur le fleu- 32.33.
ue d'Arnon. Et donnay la moitié de la montagne
de Galaad auec ses villes, aux Rubenites & Gadites.
13 Et la reste de Galaad, & tout Basan qui estoit
du royaume d'Og, ie la donnay à la demie lignee
de Manassé: assauoir, toute la region d'Argob, &
tout Basan, qui est appelé la terre des Geans.
14 Iair fils de Manassé print toute la region d'Ar-
gob iusqu'aux fins de Gessuri, & de Machati. Et les
appela de son nom, Basan, Hauoth-Iair, iusques au-
iourd'huy. 15 Mais à Machir ie donnay Galaad.
16 Et aux Rubenites & Gadites ie dônay vne par-
tie de Galaad, & iusqu'au fleuue d'Arnon, le milieu
du fleuue, & la fin, iusqu'au fleuue Iaboc, les fins des
enfans d'Ammon. 17 Et la plaine, & le Iordain, &
les fins depuis Cenereth iusques à la mer de la plai
ne, c'est assauoir, la mer salee, dessous *Asdod Phas- **Au-*
ga vers Orient. 18 Et en ce temps-la ie vous com- *cuns,*
manday, disant, Le Seigneur vostre Dieu vous a *ruis-*
donné ceste terre pour la posseder. Vous tous qui *seauxde*
estes enfans vertueux, passez armez deuant vos fre- *la mon*
res les enfans d'Israel: 19 Excepté vos fémes, vos *tagne.*
enfans, & vostre bestail (ie say que vous auez beau-

coup de beſtail)qui demeureront en vos villes,leſ-
quelles ie vous ay donnees: 20 Iuſqu'à ce que le
Seigneur aura donné repos à vos freres comme à
vous, & qu'ils poſſedent auſsi la terre, laquelle le
Seigneur voſtre Dieu leur donne outre le Iordain:
lors retournerez vn chacun en ſa poſſeſsion, que ie
Nomb. vous ay donnee. 21 *En ce temps-là ie commanday
27.18. à Ioſué, diſant, Tes yeux ont tout veu ce que le
Seigneur voſtre Dieu a fait à ces deux rois. Ainſi
fera le Seigneur à tous les royaumes par leſquels
tu paſſeras. 22 Ne les craignez point: car le Sei-
gneur voſtre Dieu eſt celuy qui bataille pour
vous. 23 En ce temps-là ie ſi priere au Sei-
gneur, diſant, 24 Seigneur Dieu, tu as com-
mencé de demonſtrer à ton ſeruiteur ta grandeur
& ta main forte. Car qui eſt le Dieu au ciel & en
terre qui puiſſe faire ſelon tes œuures, & ſelon
tes puiſſances? 25 Ie prie que ie paſſe, & voye
la bonne terre qui eſt outre le Iordain, & ceſte
Sous bonne montagne,& le Liban. 26 *Et le Seigneur
31.2, & Dieu ſe courrouça contre moy à cauſe de vous, &
34.4. ne m'exauca pas:mais il me dit,Il te ſuffiſe,ne parle
plus de ceſt affaire. 27 Mõte au ſommet de Phaſ-
ga,& leue tes yeux vers Occident,Septentrion,Mi-
di, & Orient:& regarde de tes yeux, car tu ne paſ-
ſeras pas ce Iordain. 28 Mais donne charge à Io-
ſué,& le fortifie & conforte:car il paſſera deuant ce
peuple, & leur departira par heritage la terre que
tu as veuë. 29 Ainſi nous demeuraſmes en la val-
lee contre Beth-phegor.

CHAP. IIII.

¶ *De garder la Loy de Dieu. De ne rien adiouſter à ſa parole. La vraye ſapience des hommes. De ne faire image ou ſemblance. Le Seigneur a eſleu les peres, pource qu'il les a aimez.*

MAintenant donc,Iſrael,eſcoute mes ordonnan-
ces & droits,leſquels ie vous enſeigne de faire:
afin que vous viuiez & entriez en la terre laquelle
le Seigneur le Dieu de vos peres vous donne,& que
vous la poſſediez. 2 Vous n'adiouſterez rien à la
parole que ie vous commande,& n'oſterez rien d'i-
celle: afin que gardiez les commandemens du Sei-
gneur

gneur vostre Dieu, lesquels ie vous commande.
3 *Vos yeux ont veu ce que le Seigneur a fait con- Nomb.
tre Beel-phegor: car le Seigneur tō Dieu a extermi- 25.4.
né du milieu de toy tout homme qui a cheminé a- Iosué
pres Beel-phegor. 4 Mais vo⁹ qui auez esté ioincts 22.17.
au Seigneur vostre Dieu, vous estes tous viuans
auiourd'huy. 5 Regardez, ie vous ay enseigné
les ordonnances & droicts, ainsi que le Seigneur
mon Dieu m'a commandé: afin que faciez ainsi au
milieu de la terre, en laquelle vous entrerez pour
la posseder. 6 Vous les garderez donc & les fe-
rez. Car c'est vostre sapience & vostre intelligence
deuant les peuples, lesquels orront toutes ces or-
donnances, & diront, Certes ce peuple est sage &
entendu, c'est vne gent grande. 7 Car qui est la
gent si grande, qui ait les dieux ainsi approchās d'el
le, cōme le Seigneur nostre Dieu approche de nous
en tout ce que nous l'inuoquons? 8 Et qui est la
gent si grande, qui ait ordonnances & iustes droicts,
cōme toute ceste Loy, laquelle auiourd'huy ie pro-
pose deuant vous? 9 Mais garde toy & ton ame
songneusement, que tu n'oublies les choses que tes
yeux ont veuës: afin qu'elles ne partent de ton
cœur tous les iours de ta vie, & que tu les donnes
à cognoistre à tes fils, & aux fils de tes fils. 10 *Que*
tu n'oublies le iour auquel tu as assisté deuant le
Seigneur ton Dieu en Horeb, quand le Seigneur me
dit, Assemble-moy le peuple, & ie leur feray ouir
mes paroles, lesquelles ils apprendront: afin qu'ils
me craignent tous les iours qu'ils viuront sur la
terre, & qu'ils enseignent leurs enfans. 11 Alors
vous approchastes, & vous tinstes au bas de la mō-
tagne, laquelle brusloit en feu iusques au milieu
du ciel: & là y auoit tenebres, nuees & obscurité.
12 Et le Seigneur vostre Dieu parla à vous du mi-
lieu du feu. Vous auez ouy la voix de ses paroles:
mais vous n'auez point veu de similitude, fors la
voix. 13 Lors il vous declara son alliāce, laquelle il
vous cōmāda de faire: c'est assauoir, les dix paroles,
& les escriuit sur deux tables de pierre. 14 Et en
ce temps le Seigneur me commanda de vous ensei-
gner les ordōnances & droits, afin que les fissiez en

la terre en laquelle vous passez pour la posseder.
15 Vous prendrez donc bien garde pour vos ames,
que vo⁹ n'auez veu aucune similitude au iour que
le Seigneur vostre Dieu a parlé à vous en Horeb,
du milieu du feu: 16 Afin que vous ne vous corrõ
piez,& que ne vous faciez image taillee,representa
tion de toute pourtraiture, soit espece de masle ou
de femelle: 17 Espece de toute beste q̃ est sur la ter
re,ou espece de tout oiseau ayãt ailes,qui vole sous
le ciel: 18 Ou espece de tout bestail se trainãt sur la
terre,ou espece de tout poisson qui soit en l'eau des
sous la terre. 19 Aussi qu'esleuant tes yeux au ciel,
& voyãt le soleil & la lune,& les estoilles,auec tout
l'exercite du ciel : que tu n'erres , & t'enclines de-
uant , & leur serues, veu que le Seigneur ton Dieu
les a departis à tous peuples qui sont sous le ciel v-
niuersel. 20 Or le Seigñr vous a prins & tirez hors
de la fournaise de fer d'Egypte, afin q̃vo⁹ luy soyez
vn peuple hereditaire, comme *vous estes* auiour-
Sus 1. 37, & 3.26, sous 34. 4. d'huy. 21 *Et le Seigneur se courrouça contre moy
pour vos paroles:& iura que ie ne passeroye pas ou-
tre le Iordain , & que ie ne viendroye à la bonne
terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en he-
ritage. 22 Car ie mourray en ceste terre, sans que
ie passe outre le Iordain : mais vous y passerez , &
possederez ceste bonne terre. 23 Dõnez-vous gar-
de que n'oubliez l'alliance du Seigneur vostre Dieu,
laquelle il a traittee auec vous : & que ne vous fa-
ciez image taillee , ne semblance de tout ce que le
Hebr. 12.29. Seigneur vostre Dieu vous a defendu. 24 *Car le
Seigneur ton Dieu est vn feu consumãt,& vn Dieu
ialoux. 25 Quand tu auras engendré des enfans, &
les enfans de tes enfans,& auras demeuré en la ter-
re,si lors vous-vous corrõpez,& faites images tail-
lees , semblances de choses quelconques, & faciez
mal deuant le Seigneur ton Dieu , pour le prouo-
quer à ire, 26 I'appelle auiourd'huy en tesmoi-
gnage le ciel & la terre cõtre vous,que vous perirez
bien tost de la terre, à laquelle passez par le Iordain
pour la posseder:& ne prolongerez vos iours sur i-
celle , car vous serez destruits. 27 Et le Seigneur
Dieu vous dispersera entre les peuples , & resterez
vn petit

vn petit nombre entre les gens,esquelles le Sei-
gneur vous menera. 28 Et là vous seruirez aux
dieux qui sont œuures des mains de l'homme,bois
& pierre,qui ne voyent,n'oyent,ne mangẽt, & n'o-
dorent point. 29 *Et de là tu cercheras le Sei- Sapiẽ.
gneur ton Dieu, & le trouueras, si tu le cerches de 1.2.
tout ton cœur, & de toute ton ame. 30 Quand tu
auras esté en angoisse, & que toutes ces choses te
seront aduenues, finalement tu retourneras au Sei
gneur ton Dieu, & obeiras à sa voix. 31 Car
le Seigneur ton Dieu est vn Dieu misericordieux:
il ne t'abandonnera point, & ne te destruira, &
n'oubliera pas l'alliance de tes peres qu'il leur a
iuree. 32 Car demande maintenant des iours
passez, qui ont esté auant toy, depuis le iour que
Dieu a creé l'homme sur la terre, & depuis vn bout
du ciel iusques à l'autre, y a-il rien eu de si grand
que ceste chose? Ou, a-il esté ouy rien semblable
à ceci? 33 Y a-il aucun peuple qui ait ouy la
voix de Dieu, parlant du milieu du feu, comme tu
l'as ouye, & si es viuant? 34 Ou est-ce que
Dieu a essayé d'entrer, & prendre à soy vne gent
du milieu de l'autre gent, par tentations, par si-
gnes & miracles, par bataille & par main forte,
par bras estendu, & par grandes visions, selon tou-
tes les choses que le Seigneur vostre Dieu vo⁹ a fai-
tes en Egypte deuant vos yeux? 35 Il te les a fait
veoir afin q̃ tu cognoisses q̃ le Seigneur est Dieu,&
qu'il n'y a autre q̃ luy seul. 36 Il t'a fait ouyr sa voix
du ciel,pour t'instruire,& t'a mõstré sur la terre son
grand feu,& as ouy ses paroles du milieu du feu.
37 Pource qu'il a aimé tes peres, & a esleu leur se-
mẽce apres eux,*il t'a fait sortir d'Egypte,en sa pre Exode
sence par sa grãde vertu: 38 Pour dechasser de ta 13.21.
presence gẽs plus grãdes & pl⁹ fortes que toy,pour
te faire entrer, & te dõner leurs terres en heritage,
ainsi *qu'il apparoist* auiourd'huy. 39 Cognoy dõc au
iourd'huy,& reduy en tõ cœur, que le Seigneur est
Dieu du ciel là sus,& sur la terre en bas: & n'en y
a point d'autre. 40 Et garde ses ordonnances, &
commandemens qu'auiourd'huy ie t'ay comman-
dez,afin qu'il te soit biẽ,& à tes enfans apres toy:&

afin que tu faces prolõger tes iours sur la terre que
Nomb. ton Seigneur tõ Dieu te dõne à tousiours. 41 *Lors
35.6. Moyse separa trois villes outre le Iordain vers le so
leil leuãt, 42 Afin qu'illec fuist l'homicide, qui au
roit tué son prochain non à son esciẽt,& ne l'ayant
hay auparauãt,lequel fuyant en l'vne de ces villes
Iosué fust à sauueté, *assauoir*, 43 *Bozor au desert, en la
20.8. terre plaine,entre les Rubenites: & Ramoth en Ga-
laad,entre les Gadites:& Golan en Basan entre les
Manassiés. 44 C'est la Loy laquelle Moyse mit de-
uãt les enfans d'Israel. 45 Tels sont les tesmoigna-
ges,ordõnãces& droits,lesquels Moyse declara aux
enfans d'Israel, quand ils furent sortis d'Egyppte,
46 Outre le Iordain,en la vallee contre Beth-pho-
gor,en la terre de Sehõ roy des Amorrheés, qui de-
meuroit en Hesebõ:lequel Moyse & les enfans d'Is-
rael frapperẽt,quãd ils furẽt sortis d'Egypte, 47 Et
posséderẽt sa terre, & la terre d'Og roy de Basan,
des deux rois des Amorrheés,q̃ estoyẽt outre le Ior
dain vers le soleil leuãt: 48 Depuis Aroer,q̃ est sur
la riue du fleuue d'Arnõ,iusqu'en la mõtagne de Se
hõ,laquelle est Hermõ, 49 Et toute la plaine outre
le Iordain vers Orient,iusques à la mer, qui est en
la plaine dessous Esdoth de Phasga.

CHAP. V.

¶ *Repetition de la Loy, & comment elle fut baillee. Ce que Dieu requiert de nous.*

ET Moyse appela tout Israel,& leur dit, Escoute Is
rael les ordonnances & les droits, lesquels au-
iourd'huy ie vous propose, & les apprenez, & gar-
Exode dez pour les faire. 2 *Le Seignr nostre Dieu a trai
19.5. té vne alliance auec nous en Horeb, 3 Le Seigneur
Dieu n'a point fait ceste alliãce auec nos peres,mais
auec nous,qui sommes icy auiourd'huy tous viuãs.
4 Le Seigneur Dieu a parlé auec vo⁹ face à face sur
la montagne,du milieu du feu. 5 En ce temps-la
i'ay esté entre le Seigneur,& entre vous, pour vous
annoncer la parole du Seigneur. Car vous auiez
Exode crainte de la presence du feu, & ne montastes point
20.2, en la montagne:& il dit, 6 *Ie suis le Seigneur ton
pseau. Dieu, qui t'ay fait sortir de la terre d'Egypte, de
81.11. la maison de seruitude. 7 Tu n'auras point
d'autres

d'autres dieux deuant ma face. 8 * Tu ne te feras *Leuit.*
image taillee, ne semblance quelconque de ce qui 26.1.
est au ciel en haut, ne de ce qui est en la terre en
bas, ne de ce qui est és eaux dessous la terre.
9 Tu ne t'enclineras point à icelles,& ne les serui-
ras. *Car ie suis le Seigneur ton Dieu,Dieu ialoux, *Exode*
visitant l'iniquité des peres sur les enfans, iusques 34.7,
à la troisieme & quatrieme *generation* de ceux qui *ierem.*
me hayssent: 10 Et faisant misericorde en mille *ge-* 32.18.
nerations à ceux qui m'aiment & gardét mes cóman-
demens. 11 *Tu ne prendras point le nom du Sei- *Exode*
gneur ton Dieu en vain : car le Seigneur ne tiendra 20.7,
point pour innocent celuy qui prendra son nom *leuit.*
en vain. 12 * Garde le iour du repos pour le san- 19,12,
ctifier, ainsi que le Seigneur ton Dieu t'a comman- *matth.*
dé. 13 Tu laboureras six iours, & feras toutes
tes œuures: 14 * Mais le septieme iour est le re- 5.33.
pos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune œu- *Exode*
ure en iceluy, toy, ton fils,ta fille, ton seruiteur,ta 20.18.
seruante, ton bœuf, ton asne, & tout ton bestail, *Genese*
& ton estranger qui est dedans tes portes, afin que 2.2.
ton seruiteur & ta seruante ayent repos comme
toy. 15 Aye memoire que tu as esté serf en la
terre d'Egypte, & que le Seigneur ton Dieu t'a
fait sortir de là par main forte, & bras estendu. Et
pourtant le Seigneur ton Dieu t'a cómandé de gar-
der le iour du repos. 16*Honore ton pere & ta me- *Exode*
re,comme le Seigneur ton Dieu t'a commandé:afin 20.12.
que tes iours soyent prolongez, & afin qu'il te soit *matth.*
bien sur la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te 15.4,
dóne. 17 * Tu ne feras point meurtrier. 18 Tu ne fe- *ephes.*
ras poít adultere. 19 Tu ne feras point larró. 20 Tu 6.2.
ne diras point faux tesmoignage cótre tó prochain. *Matt.*
21 * Tu ne conuoiteras point la femme de ton pro- 5.21.
chain, & ne desireras point la maison de ton pro- *Rom.*
chain,ne son champ, ne son serf, ne sa seruante, ne 7.7.
son bœuf, ne son asne, ne chose quelconque qui
soit à ton prochain. 22 Ce sont les paroles que le
Seigneur a dites à toute vostre assemblee sur la mó-
tagne,du milieu du feu, de la nuee & obscurité,a-
uec vne grande voix.Et n'y adiousta rien,& les es-
criuit sur deux tables de pierre, & me les donna

23 Et quand vous ouiltes la voix du milieu des tenebres,d'autát que la montagne brusloit, vous approchastes de moy tous les chefs de vos lignees & vos anciens. 24 Lors vous dites, Voici, le Seigneur
nostre Dieu nous a monstré sa gloire & sa grãdeur, & auons auiourd'huy ouy sa voix du milieu du feu: auiourd'huy nous auons veu que Dieu à parlé auec l'hõme,& est demeuré viuant. 25 Et mainte-
nát pourquoy mourrós-nous?Car si nous oyós derechef la voix du Seigneur nostreDieu,ce grãd feu-ci nous deuorera, & mourrons. 26 Car qui est la
chair qui ait ouy la voix de Dieu viuãt,parlant du milieu du feu cóme no9,& viue? 27 Approche-toy,
& escoute tout ce que le Seigneur nostre Dieu dira: puis tu nous diras tout ce que le Seigneur nostre Dieu te dira,& nous l'orrós,& le ferós. 28 Lors le
Seigneur ouit la voix de vos paroles quãd vous parliez à moy:dont le Seigneur me dit,I'ay ouy la voix des paroles de ce peuple qu'ils t'ont dites : tout ce qu'ils t'ont dit est bó. 29 A ma volonté qu'ils eus-
sent tel cœur pour me craindre , & garder à tousiours tous mes commandemens : afin qu'il leur soit biẽ,& à leurs enfás à tousiours-mais. 30 Va,di-leur,
Retournez en vos tentes. 31 Mais toy,demeure ici
auec moy:ie te diray tous les cõmandemens,ordónances & droits,lesquels tu leur enseigneras : afin qu'ils les facent en la terre laquelle ie leur donne pour la posseder. 32 Auisez dóc de faire ainsi que
le Seigneur vostre Dieu vous a commandé.Vous ne declinerez ni à dextre ni à senestre. 33 Mais chemi
nerez en toute la voye que le Seigneur vostre Dieu vous a commandee, afin que vous viuiez , & qu'il vous soit bien , & que vos iours soyent prolongez en la terre que vous posséderez.

CHAP. VI.

¶ *De craindre Dieu. De l'aimer de tout son cœur. De mediter continuellement en la Loy. De ne le tenter.*

VOici les commandemens , ordonnances & droits que le Seigneur vostre Dieu a commandez pour vous instruire : afin que vous les faciez en la terre en laquelle vous entrerez pour la posseder.
2 Afin que tu craignes le Seigneur tó Dieu, en gardant

dant tous les iours de ta vie, toy, ton fils, & les fils
de ton fils, toutes ses ordonnances & ses comman-
demens, lesquels ie te commande: afin que tes iours
te soyent prolongez. 3 Tu escouteras donc, Israel,
& aduiseras de les faire, afin qu'il te soit bien, &
que sois fort multiplié en la terre ayant affluẽce de
laict & de miel, ainsi que le Seigneur Dieu de tes pe-
res t'a dit. 4 *Escoute Israel, le Seigneur nostre
Dieu est le seul Seigneur. 5 *Tu aimeras le Sei- *Marc*
gneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, 12.29.
& de toute ta force. 6 Et ces paroles lesquelles ie *Matth.*
te cõmande auiourd'huy seront en ton cœur. 7 Si 22.37.
les reciteras à tes enfans, & parleras d'icelles quand *luc* 10.
tu demeureras en ta maison, quand tu chemineras 27.
en la voye, & quand tu te coucheras, & quand tu te
leueras. 8 Et les lieras pour signe sur tes mains, &
serõt cõme fronteaux *escrits* entre tes yeux. 9 Aussi
tu les escriras sur les entrees de ta maison & en tes
portes. 10 Et quand le Seigneur ton Dieu t'aura
fait entrer en la terre laquelle il a iuré à tes peres,
Abraham, Isaac & Iacob, afin de te donner grandes
villes & bonnes, lesquelles tu n'as point edifiees,
11 Et maisons pleines de tous biens, lesquelles tu
n'as point réplies: & puits que tu n'as point creusez:
vignes & oliuiers lesquels tu n'as point plantez, &
mangeras & seras saoulé: 12 Lors donne-toy garde
que d'auenture tu n'oublies le Seigneur qui t'a fait
sortir de la terre d'Egypte, de la maison de seruitu- *Sous*
de. 13 *Tu craindras le Seigneur ton Dieu, & luy 10.20.
seruiras: & iureras en son nom. 14 Vous ne chemi- *matth.*
nerez point apres les autres dieux des peuples, les- 4.10,
quels sont à l'entour de vous. 15 (Car le Seigneur *luc* 4.8.
ton Dieu est Dieu ialoux au milieu de toy) de peur *Matth.*
que l'ire du Seigneur ton Dieu ne soit enflammee 4.7, *luc*
contre toy, & qu'il ne t'extermine de dessus la terre. 4.12,
16 Vous ne tenterez point le Seigneur vostre Dieu: *exode*
*comme vous l'auez tenté en *Massa. 17 Vous gar- 17.2,
derez les commandemẽs du Seigneur vostre Dieu, *nomb.*
& ses tesmoignages, & ses ordonnãces qu'il vous a 20.4.
cõmandees. 18 Tu feras ce qui est droit & bõ deuãt ** c. lieu*
les yeux du Seigneur: afin qu'il te soit bien, & que *de ten-*
tu entres en ceste bonne terre, laquelle le Seigneur *tation.*

a iuré à tes peres,& que tu la possedes: 19 Et qu'il
repousse tous tes ennemis deuant toy : comme le
Seigneur a dit. 20 Quand ton enfant te demande-
ra demain, disant, Quels sont ces tesmoignages &
ordonnances, & droits que le Seigneur nostre Dieu
vous a commandez? 21 Lors tu diras à ton enfant,
Nous auons esté serfs à Pharao en Egypte : mais le
Seigneur nous a retirez d'Egypte en main forte.
22 Et le Seigneur fit signes & miracles grans & mau
uais sur Egypte, sur Pharao & toute sa maison, de-
uant nos yeux. 23 Et nous fit sortir de là, afin de
nous introduire, & nous donner la terre laquelle il
auoit iuré à nos peres. 24 Et le Seigneur nous a
commandé de faire toutes ces ordonnances,& crain
dre le Seigneur nostre Dieu : afin que tousiours il
nous soit bië,&que nousviuiös cöme auiourd'huy
25 Et nous sera *reputé* à iustice, quand nous aurös
gardé & fait tous ces commandemens deuant le
Seigneur nostre Dieu,comme il nous a commandé.

CHAP. VII.

¶ De ne faire alliance auec les Gentils. L'election du peuple d'Israel depend de l'amour gratuite de Dieu. L'experience de la puissance de Dieu nous doit confermer. D'euiter toute occasion d'idolatrie.

QVand le Seigneur ton Dieu t'aura fait entrer en
la terre en laquelle tu vas pour la posseder,
Sous *& qu'il aura deietté beaucoup de gens de deuant
31.3. toy : *c'est assauoir*, les Hethiens, Gergesiens, Amor-
rheens, Chananeens, Phereziens, Heuiens, Iebu-
siens, sept peuples, en plus grand nombre & plus
forts que toy: 2 Et que le Seigneur ton Dieu les
aura liurez deuant toy:tu les frapperas & les exter-
mineras, & ne feras alliance auec eux, & ne leur
Exode feras grace. 3 *Tu ne les allieras point par ma-
23.32. riage auec toy : tu ne donneras point ta fille à leurs
& 34. fils, & ne prendras leur fille pour ton fils. 4 Car
12. elle feroit aller ton fils arriere de moy, pour seruir
aux autres dieux : & l'ire du Seigneur s'enflambe-
Sous roit contre vous, & te destruiroit soudain. 5 Mais
14.21, vous leur ferez ainsi, Vous demolirez leurs autels,
& 26. vous briserez leurs statues, vous couperez leurs
18. bois,& brusierez leurs images au feu. 6 *Car tu es

vn peuple sainct au Seigneur ton Dieu. Le Seigneur
ton Dieu t'a esleu pour luy estre vn peuple singu-
lier, sur tout autre peuple qui est sur la terre. 7 Le
Seigneur ne s'est point adioint par amour à vous, &
ne vous a pas esleus, pourtát que vous fussiez plus
grand nombre que tous les peuples, veu que vous
estes moins que tous les peuples: 8 Mais pour-
tant que le Seigneur vous a aimez, & afin qu'il gar-
dast le iurement qu'il a iuré à vos peres: le Seigneur
vous a tirez par main forte, & vous a deliurez de la
maison de seruitude, de la main de Pharao roy
d'Egypte. 9 Cognoy maintenant que le Seigneur
ton Dieu, est Dieu, le Dieu fidele, gardant l'alliance
& beneficence eu mille generations à ceux qui l'ai-
ment & gardent ses commandemens: 10 Et ren-
dant loyer à ceux qui le haissent deuant sa face,
pour les faire perir. Et ne tardera point qu'il ne
rende à celuy qui le hayt en sa face. 11 Garde
donc les commandemens & ordonnances & droits
que ie t'ay auiourd'hy commandez, afin que tu les
faces. 12 Et aduiendra, pourtant que vous aurez
ouy ces droits, & les aurez gardez & faits, que le
Seigneur ton Dieu te gardera l'alliance & la benefi-
cence qu'il aura iuree à tes peres. 13 Et il t'aimera
& benira, & te multipliera, & benira le fruict de ton
ventre, & le fruict de ta terre, ton grain, ton moust,
& ton huile, & l'engeance de tes vaches, & les trou
peaux de tes ouailles, sur la terre qu'il a iuré à tes
peres de te donner. 14 Tu seras benit sur tous
peuples, * & ne sera en toy masle ne femelle steriles, *Exode*
n'entre ton bestail. 15 Le Seigneur ostera de toy 23.26.
toutes langueurs, & ne mettra point sur toy toutes
les mauuaises maladies d'Egypte, que tu as co-
gnuës: mais il les mettra sur tous ceux qui te hayrôt.
16 Tu consumeras tous les peuples que le Seigneur
ton Dieu te donne. Ton œil ne leur pardonnera
point, & ne seruiras à leurs dieux: car ce te seroit
vne ruine. 17 Si tu dis en ton cœur, Ces gens-la
sont en plus grand nombre que moy, comment les
pourray-ie dechasser? 18 Tu n'auras point crainte
d'eux: ains te souuiendra de ce que le Seigneur
ton Dieu a fait à Pharao, & à tous les Egyptiens:

19 *Selon* les grandes experiéces lesquelles tes yeux
ont veuës, & les signes, & les miracles, & la main
forte, & le bras estendu, auec lequel le Seigneur
ton Dieu t'a fait sortir. Ainsi en fera le Seigneur
ton Dieu à tous les peuples, desquels tu crains la
Exode face. 20 *Et aussi le Seigneur ton Dieu leur en-
23.28. uoyera des guespes, iusques à ce qu'il aura destruit
Iosué le demeurant, & ceux qui se seront cachez de ta
24.12. presence. 21 Tu ne craindras point deuant eux.
Car le Seigneur ton Dieu est au milieu de toy,
Dieu grand & terrible, 22 Et le Seigneur ton Dieu
deiettera ces gens de deuant toy, petit à petit: tu ne
les pourras mettre incontinent à fin, de peur que
les bestes des champs ne se multiplient contre toy.
23 Et le Seigneur ton Dieu les donnera deuãt toy,
& les estonnera de grans estonnemens, tant qu'il les
aura dissipez. 24 Et te donnera leurs rois en tes
mains, & aboliras leur nom de dessous le ciel. Et
personne ne pourra resister deuant toy, iusqu'à ce
que tu les auras exterminez. 25 Or brusle au feu
les images de leurs dieux. Et ne côuoite, & ne pren
pour toy ni or ni argent qui y soit: de peur que cela
ne te soit en ruine, car telle chose est abomination
au Seigneur ton Dieu. 26 Ainsi tu n'introduiras
point d'abomination en ta maison, afin que tu ne
sois execration comme cela. Mais tu l'auras en hor-
reur & abomination: car c'est chose interdite.

CHAP. VIII.

¶ Le Seigneur tente le cœur des hommes. Le Seigneur nous chastie comme ses enfans. Recognoissance des biens de Dieu. Menaces contre ceux qui l'oublient.

GArdez tous les commandemens, lesquels ie
vous ay auiourd'huy commandez pour les faire:
afin que viuiez & soyez multipliez, & entriez en la
terre laquelle le Seigneur a iuree à vos peres, & la
possediez, 2 Et aye memoire de tout le chemin par
Sous lequel le Seigneur tõ Dieu *t'a fait cheminer par ces
29.5, quarante ans au desert, afin de t'affliger & tenter,
pour cognoistre ce qui estoit en ton cœur, *pour voir*
Exode si tu garderois ses commandemens ou non. 3 Il
16.14, t'a affligé, & t'a fait auoir faim, *& t'a repeu de Man:
15. lequel tu n'auois point cognu, ne tes peres aussi:
afin

afin qu'il te donnast à cognoistre, *que l'homme ne Matth.
vit point de pain seulement: mais que l'homme vit 4.4, luc
de tout ce qui sort de la bouche du Seigneur. 4 Tes 4.4.
vestemés n'ont point esté vsez dessus toy, & tõ pied
n'a point esté deschaussé durant ces quarante ans.
5 Cognoy donc en ton cœur, que le Seigneur Dieu
t'a instruit, ainsi comme l'homme instruit son en-
fant. 6 Garde les commandemens du Seigneur
ton Dieu: afin que tu chemines en ses voyes, & que
tu le craignes. 7 Car le Seigneur ton Dieu te
meine en la terre bonne, en vne terre oùsont fleuues
d'eaux, fontaines & abysmes, lesquels sortent des
prairies & montagnes. 8 Terre de froment, &
d'orge, & de vignes, & de figuiers, & de grenades:
terre *où sont* oliuiers, huile & miel. 9 Terre où tu
mangeras le pain non en poureté: *si que* rien ne te
defaudra en icelle: terre en laquelle les pierres sont
fer, & où tu coupperas l'airain de ses montagnes.
10 Tu mangeras & seras rassasié & beniras le Sei-
gneur ton Dieu en la bonne terre qu'il t'aura don-
nee. 11 Donne-toy garde que tu n'oublies le
Seigneur ton Dieu, ne gardant point ses comman-
demens, droits & ordonnances que ie te com-
mande auiourd'huy. 12 Afin que quand tu man-
geras & seras saoulé, & auras edifié belles maisons
& y demeureras: 13 Et que tes bœufs & tes bre-
bis seront multipliees, & que l'argent & l'or te sera
multiplié & tout ce que tu as: 14 Lors ton cœur
ne s'esleue, & n'oublies le Seigneur ton Dieu qui
t'a fait sortir hors de la terre d'Egypte, de la maison
de seruitude, 15 Qui t'a mené par le grand & hor
rible desert, *où estoyent* serpens iettans feu, & scor-
pions, secheresse sans eau: *lequel t'a fait sortir eau Nomb.
d'vn rocher dur. 16 *Qui t'a donné à manger le 20.11.
Man au desert, lequel tes peres n'auoyent point co- Exode
gnu: afin de t'affliger & tenter, pour te bien faire puis 16.14.
apres. 17 Que tu ne dies point en tõ cœur, Ma puis- & 15.
sance & la force de ma main m'a donné ces biens.
18 Et afin que tu eusses memoire du Seigneur ton
Dieu. Car c'est celuy qui t'a donné ceste puissance
pour auoir ces biens, afin qu'il ratifiast son allian-
ce, laquelle il a iuree à tes peres, comme *il appert*

auiourd'huy. 19 Mais ſi tu mets en oubli le Sei-
gneur ton Dieu,& que tu chemines apres les autres
dieux,& ſerues à iceux,& t'enclines deuant eux, ie
vous affie auiourd'huy que vous perirez. 20 Tout
ainſi que le Seigneur a fait perir les gens de deuant
vous, ainſi vous perirez : pourtant que n'aurez pas
obei à la voix du Seigneur voſtre Dieu.

CHAP. IX.

¶ *Le Seigneur eſt vn feu conſumant. Ce n'eſt point pour leur iuſtice que Dieu fait bien aux hommes. Iſrael eſt l'heritage du Seigneur.*

EScoute Iſrael,tu paſſeras auiourd'huy le Iordain,
pour entrer à poſſeder gens plus grandes & plus
fortes que toy, & villes grandes & murees iuſques
au ciel, 2 Vn peuple grand & haut,fils d'Enacim,
leſquels tu a cognus,& deſquels tu as entendu *dire*,
Qui eſt celuy qui pourra reſiſter aux enfans d'Ena-
cim? 3 Sache donc qu'auiourd'huy le Seigneur
ton Dieu eſt celuy qui paſſe deuant toy *comme* feu
bruſlant: il les deſtruira & ſubiuguera deuant ta
face, & les dechaſſera & perdra ſoudainement, ſi
comme le Seigneur t'a dit. 4 Ne penſe pas en ton
cœur, quand le Seigneur ton Dieu les aura debou-
tez de deuant ta face, diſant, Le Seigneur pour ma
iuſtice m'a fait entrer pour poſſeder ceſte terre: veu
que le Seigneur a extirpé ces gens de deuant ta face
pour leur meſchanceté. 5 Car tu n'es pas venu à
heriter leur terre par ta iuſtice & droiture de ton
cœur. Car c'eſt pour la meſchanceté de ces gens
que le Seigneur ton Dieu les a dechaſſez de deuant
ta face: afin qu'il confermaſt la parole laquelle le
Seigneur tõ Dieu auoit iuree à tes peres,Abraham,
Iſaac,& Iacob. 6 Sache donc que ce n'eſt point
Exode pour ta iuſtice que le Seigneur ton Dieu t'a donné
14.11, ceſte bonne terre pour la poſſeder:car tu es vn peu-
& 16. ple de dur col. 7 * Aye ſouuenance & n'oublie
2, & pas que tu as courroucé le Seigneur ton Dieu au
17.2. deſert. Depuis le iour que vous eſtes ſortis de la
Exode terre d'Egypte, iuſqu'à ce que vous eſtes venus en
32.4, ce lieu-ci, vous auez eſté rebelles contre le Sei-
Pſeau. gneur. 8 *Auſsi en Horeb vous auez prouoqué
*1*19. le Seigneur à courroux: dont le Seigneur ſe cour-

rouça

ouça contre vous pour vous destruire. 9 Quand
e montay en la montagne pour prendre les tables
e pierre, les tables de l'alliance, laquelle le Sei-
neur Dieu auoit traittee auec vous,*& demeuray *Exode*
n la montagne quarante iours & quarante nuicts, 24.18,
ans manger pain, ne boire eau: 10 *Lors le Sei- & 34.
neur me donna des tables de pierre, escrites du 18.
oigt de Dieu, sur lesquelles *estoit contenu* selon tou *Exode*
es les paroles que le Seigneur auoit declarees sur 31.18.
a montagne du milieu du feu, au iour de l'assem-
lee. 11 Et aduint en la fin de quarante iours &
quarante nuicts, le Seigneur me donna les deux
ables de pierre, les tables de l'alliance. 12 Puis
e Seigneur me dit, Leue-toy, descen subitement
'ici: car ton peuple que tu as retiré d'Egypte s'est
orrompu. Ils ont tantost decliné de la voye que ie
eur auoye commandee, & ont fait vne image de
onte. 13 Parquoy le Seigneur parla à moy, disant,
'ay regardé ce peuple, & voici, c'est vn peuple de
lur cerueau. 14 *Laisse-moy, & ie les aboliray, & *Pseau.*
ffaceray leur nom de dessous le ciel, & te feray 106.23.
roistre en vne gent plus forte & plus multipliee
qu'icelle. 15 Ie me tournay donc, & descendi de
a montagne, & la mõtagne brusloit en feu: & auoye
es deux tables de l'alliance en mes deux mains.
16 Lors ie regarday, & voici vous auiez peché con-
re le Seigneur vostre Dieu, & auiez fait vn veau
le fonte, & vous estiez bien tost destournez de la
voye que le Seigneur vostre Dieu vous auoit com-
nandee. 17 Adonc i'empoignay les deux tables,
& les iettay hors de mes deux mains, & les rompi
leuant vos yeux: 18 Et me prosternay deuant le
eigneur quarante iours & quarante nuicts, comme
parauant, sans manger pain, ne boire eau, pour tous
vos pechez que vous auiez commis, en faisant mal
leuant les yeux du Seigneur, le prouoquant à ire.
19 Car ie craignoye l'ire & fureur de laquelle le Sei
gneur estoit indigné contre vous pour vous destrui-
e. Et le Seigneur m'ouit aussi ceste fois-la. 20 Pa-
eillement le Seigneur se courrouça mout contre
Aaron pour le destruire: mais en ce temps ie priay
ussi pour Aaron. 21 Puis ie prin vostre peché

que vous auiez fait, *assauoir*, le veau, & le bruslay
au feu: & le brisay en le bien broyant, iusqu'à ce
qu'il fust menu comme poudre, & iettay la poudre
d'iceluy au fleuue qui descend de la montagne.
22 Aussi vous le prouoquastes à courroux en
Nomb. *Tabera, * & en Massa, & * en Kibroth-Hathaauah.
11.2. 23 Quand le Seigneur vous enuoya de Cades-barné,
Exode né, disant, Montez & possedez la terre que ie vous
7.17. ay donnee: lors vous-vous rebellastes contre le man
Nomb. dement du Seigneur vostre Dieu, & ne creustes pas
11.2. à luy, & n'obeistes point à sa voix. 24 Vous auez
esté rebelles au Seigneur dés le temps que ie vous
ay cognus. 25 Lors ie me prosternay deuant le
Seigneur quarante iours & quarante nuicts, esquels
quels ie fu prosterné: pourtant que le Seigneur a-
uoit dit qu'il vous destruiroit. 26 Et ie priay le
Seigneur, & di, Seigneur Dieu ne gaste point ton
peuple & ton heritage, que tu as racheté par ta gran
deur: lequel tu as fait sortir d'Egypte en main forte.
27 Aye souuenāce de tes seruiteurs, Abraham, Isaac
& Iacob. Ne regarde point à la dureté de ce peuple,
Nomb. ni à sa mescreance, ni à son peché: 28 *De peur
14.16. que *les habitans* de la terre, dont tu nous as fait sor-
tir, ne disent, Le Seigneur ne les pouuoit introduire
en la terre de laquelle il leur auoit parlé: maispour-
tant qu'il les hayoit, il les a fait sortir pour les met-
tre à mort au desert. 29 Voici, ils sont ton peuple
& ton heritage: lesquels tu as fait sortir par ta gran-
de puissance & ton bras estendu.

CHAP. X.

¶ *Les tables de la Loy: la mort d'Aaron, Moyse est en la montagne quarante iours & quarante nuicts.*

Exode EN * ce temps-là le Seigneur me dit, Taille-toy
34.1. deux tables de pierre comme les premieres, &
monte à moy à la montagne: & te fay vne arche de
bois. 2 Lors i'escriray sur les tables les paroles
qui estoyēt sur les premieres tables, lesquelles tu as
rompues: & les mettras dedās l'arche. 3 Ainsi ie fi
vne arche de bois de Setim, & taillay deux tables de
pierre cōme les premieres: & mōtay en la mōtagne,
ayant les deux tables en ma main. 4 Adonc il es-
criuit sur les tables selon ce qu'il auoit escrit au
com-

commencement, les dix paroles, lesquelles le Sei-
gneur vous auoit dites sur la montagne du milieu
du feu, au iour de l'assemblee. Puis le Seigneur me
les bailla. 5 Et me tournay, & descendi de la mon
tagne, & mis les tables en l'arche que i'auoye faite:
& ont esté là, ainsi que le Seigneur m'auoit com-
mandé. 6 *Et les enfans d'Israel se partirent de Nomb.
Beroth des enfans de Iacá vers Mosera,*où mourut 33.30.
Aaron, & y fut enseueli. Et Eleazar son fils fut fait Nomb.
Sacrificateur en son lieu. 7 De là tirerent vers 20.28.
Gadgad, & de Gadgad vers Getebatha, au pays où il
y a riuieres courantes. 8 En ce temps le Seigneur
separa la lignee de Leui pour porter l'arche de l'al-
liance du Seigneur & se tenir deuant la face du Sei-
gneur, pour luy ministrer & benir en son nom, ius-
qu'auiourd'huy. 9 *Pourtant Leui n'a point eu de Nomb.
portion & heritage auec ses freres: mais le Seigneur 18.20,
est son heritage, ainsi que le Seigneur ton Dieu luy sous 18.
a dit. 10 *Et me tins en la montagne, comme aux 2.
premiers iours, quarante iours & quarante nuicts. Sus 9.
Et le Seigneur aussi m'ouyt ceste fois-la: & le Sei- 18.
gneur ne te voulut pas destruire, 11 Mais le Sei-
me dit, Leue-toy, va, chemine deuant le peuple, afin
qu'ils viennét & possedét la terre, laquelle i'ay iuree
de donner à leurs peres. 12 Or maintenant, Israel,
que demande le Seigneur ton Dieu de toy, sinó que
tu craignes le Seigneur tó Dieu, & que tu chemines
en toutes ses voyes, & que tu l'aimes, & que tu ser-
ues au Seigneur ton Dieu de tout tó cœur, & de tou
te ton ame, 13 Et que tu gardes les cómandemens
du Seigneur, & ses ordonnáces lesquelles ie te com
mande auiourd'huy, afin qu'il te soit bien? 14 Voi-
ci, les cieux, & les cieux des cieux sont au Seigneur
ton Dieu: & aussi la terre, & tout ce qui est en i-
celle. 15 Ce neantmoins le Seigneur s'est accointé
par amour à tes peres, & les a aimez, & esleu
leur semence apres eux, *c'est assauoir* vous sur tous
les peuples: comme *appert* auiourd'huy. 16 Cir-
concisez le prepuce de vos cœurs, & n'endurcissez
d'oresenauant vos cols. 17 Car le Seigneur
vostre Dieu est le Dieu des dieux, & le Seigneur
des seigneurs, le Dieu grand, puissant & terrible:

2.*Chro.* * lequel n'accepte point la personne, & ne prend
19.7, nuls dons. 18 Lequel fait droit à l'orphelin,& à la
iob 34. vefue, & aime l'estranger, pour luy donner pain &
19, vestement. 19 Aime donc l'estranger: car vous
rom. 2. auez esté estrangers en la terre d'Egypte. 20 *Tu
11,*gal.* craindras le Seigneur ton Dieu, & luy seruiras, &
2.6. adhereras à luy,& iureras par son nom. 21 Iceluy
Sus 6. est ta louange,iceluy est ton Dieu,lequel a fait auec
13, toy ces grandes & terribles choses que tes yeux
matth. ont veuës. 22 *Tes peres sont descẽdus en Egyp-
4.10, te,en nombre de soixante & dix ames: & mainte-
luc 4.8. nant le Seigneur ton Dieu t'a mis en multitude
Genese comme les estoilles du ciel.
46.27.

CHAP. XI.

¶ *Exhortation à aimer Dieu, & garder ses commandemens. De ne decliner apres les dieux estranges. De mediter continuellement la parole de Dieu. D'enseigner les enfans.*

TV aimeras donc le Seigneur ton Dieu, & garderas ses obseruations,ses ordonnances,ses droits,
& ses commandemens à tousiours. 2 Et vous,
sachez auiourd'huy que vous n'estes pas *comme* vos
enfans lesquels n'ont seu ne veu l'instruction du
Seigneur vostre Dieu, sa grandeur, sa main forte,&
son bras estendu, 3 Et ses signes & ses œuures
qu'il a faites au milieu d'Egypte, à Pharao roy
d'Egypte,& à toute sa terre: 4 Et ce qu'il a fait à
l'armee des Egyptiens,à leurs cheuaux & chariots,
quand le Seigneur espandit les eaux de la mer rouge sur leurs faces, lors qu'ils vous poursuiuoyent,
& les perdit iusqu'auiourd'huy. 5 Et ce qu'il
vous a fait au desert, iusqu'à ce qu'estes venus en
Nomb. ce lieu: 6 Et ce qu'il a fait à *Dathan & Abiron,
16.31, enfans d'Eliab fils de Ruben,cõment la terre ouurit
psean. sa gueule, & les engloutit, auec leurs familles &
106.17. leurs tentes, & auec toute la substance qui estoit
dessous leurs pieds,au milieu de tout Israel. 7 Car
vos yeux ont veu toutes les grandes œuures du
Seigneur, lesquelles il a faites. 8 Gardez donc
tous les commandemens que ie vous commande
auiourd'huy: afin que soyez fortifiez,& qu'entrans
vous possediez la terre, à laquelle vous passez pour
la posseder.

la posseder. 9 Aussi afin que vos iours soyét pro-
longez sur la terre, laquelle le Seigneur à iuré à vos
peres de leur donner, & à leur semence: c'est assa-
uoir, vne terre ayant affluence de laict & miel.
10 Car la terre en laquelle tu vas pour la posseder,
n'est point comme la terre d'Egypte, de laquelle tu
es sorti: là où tu semois ta semence, & laquelle tu
arrousois de tes pieds, comme vn iardin à porees.
11 Mais la terre en laquelle tu passes pour la posse-
der, est vne terre où sont montagnes, & plaines, &
est abreuuee des eaux de la pluye du ciel. 12 C'est
vne terre, laquelle le Seigneur ton Dieu regarde:
les yeux du Seigneur ton Dieu sont continuelle-
ment sur elle, depuis le commencement de l'an
iusqu'à la fin. 13 Et si vous, en oyant, obeissez
à mes commandemens, lesquels ie vous comman-
de auiourd'huy, en aimant le Seigneur vostre
Dieu, & le seruant de tout vostre cœur, & de tou-
te vostre ame, 14 Lors ie donneray sur vostre
terre la pluye en son temps, pluye hastiue & tar-
diue: afin que tu puisses assembler tes grains, ton
moust, & ton huile. 15 Aussi ie donneray en ton
champ de l'herbe pour ton bestail. Si mangeras, &
seras rassasié. 16 Donnez-vous garde que vostre
cœur ne soit seduit, & que ne vous destourniez &
seruiez aux autres dieux, & vous encliniez deuant
eux: 17 Afin que l'ire du Seigneur Dieu ne soit
enflambee contre vous, & qu'il ne ferme le ciel, &
n'y ait nulle pluye, & que la terre ne donne point
son fruict: & que soudainement ne perissiez de la
bonne terre que le Seigneur vous donne. 18 *Met- Sus 6.6
tez donc ces paroles en vostre cœur, & en vostre
ame, & les liez pour signe sur vos mains, & qu'elles
soyent comme fronteaux escrits entre vos yeux.
19 Et les enseignez à vos enfans, leur en parlant
quand tu demeureras en ta maison, & chemineras
en la voye, & quand tu te coucheras & leueras.
20 Si les escriras sur les entrees de ta maison, & en
tes portes: 21 Afin que vos iours & les iours de
vos enfans soyent multipliez sur la terre, (laquelle
le Seigneur a iuré à vos peres leur donner) tandis
que les cieux seront sur la terre. 22 Car si vous

gardez tous ces commandemens que ie vous commande de faire, & que vous aimiez le Seigneur vostre Dieu, & que vous cheminiez en toutes ses voyes & adheriez à luy:
23 Adonc le Seigneur dechassera toutes ces gens-la de deuant vous, & vous posséderez gens plus grãdes & plus fortes que vous.
Iosué 1.3. 24 *Tout lieu où marchera la plante de vostre pied sera à vous. Vos limites seront depuis le desert & le Liban, & depuis le cours du fleuue Euphrates, iusqu'à la derniere mer.
25 Nul ne resistera contre vous. Le Seigneur vostre Dieu mettra peur & terreur de vous sur la face de toute la terre en laquelle vous marcherez, ainsi qu'il vous a dit.
26 Regarde, ie donne auiourd'huy deuant vostre face benediction & malediction.
27 La benediction, si vous obeissez aux commandemens du Seigneur vostre Dieu, lesquels ie vous commande auiourd'huy.
28 Aussi la malediction, si vous n'obeissez aux commandemens du Seigneur vostre Dieu, & si vous vous destournez de la voye, laquelle ie vous commande auiourd'huy, pour cheminer apres les autres dieux lesquels vous ne cognoissez pas.
29 Et quand le Seigneur ton Dieu t'aura introduit en la
Sous 27.12. terre, en laquelle tu vas pour la posseder, * lors tu donneras la benediction sur la montagne de Garizim, & malediction sur la montagne d'Ebal.
30 Ne sont-elles pas outre le Iordain, apres la voye du soleil couchant en la terre du Chananeen, qui demeure en la plaine contre Galgal, aupres du boscage de Moré?
31 Car vous passerez le Iordain, pour venir posseder la terre que le Seigneur vostre Dieu vous donne: & vous la posséderez & habiterez en icelle.
32 Vous garderez donc & ferez toutes les ordonnances & les droicts que ie donne auiourd'huy en vostre presence.

CHAP. XII.

¶ *D'abolir tous moyens d'idolatrie, & de seruir Dieu au lieu par luy choisi. De ne faire ce qui nous semble bon: mais ce que Dieu veut. De ne manger sang.*

Voici les ordonnances & droicts que vous garderez, pour les faire en la terre que le Seigneur le Dieu de tes peres t'a donnee pour la posseder tous

les

ses iours que tu viuras sur la terre. 2 Vous de-
struirez tous les lieux esquels les gens que vous
posséderez auront serui à leurs dieux, sur les mon-
tagnes hautes, & sur les costaux, & sous tout bois
verd. 3 Aussi vous demolirez leurs autels, & des-
romprez leurs statues, & bruslerez au feu leurs bois.
Vous despecerez les images de leurs dieux, & per-
drez leur nom de ce lieu. 4 Vous ne ferez point
ainsi au Seigneur vostre Dieu. 5 *Mais au lieu 2.Chro.
que le Seigneur vostre Dieu eslira de toutes vos li- 7.12.
gnees, afin de mettre là son nom, & pour y demeu-
rer, là vous le cercherez, & y viendrez. 6 Vous ap
porterez vos holocaustes, & vos sacrifices, & vos
disme, & l'esleuation de vos mains, & vos vœus, &
vos oblations volontaires, & les premiers-nais de
vos vaches & brebis: 7 Et illec vous mangerez
deuant le Seigneur vostre Dieu; & vous esiouirez,
vous & vostre famille, en tout ce en quoy vous met
trez vostre main, en quoy le Seigneur vostre Dieu
vous aura benits. 8 Vous ne ferez point selō tout
ce que nous faisons ici auiourd'huy: c'est assauoir
vn chacun tout ce qui semble droit à son aduis.
9 Car iusques à maintenant vous n'estes pas venus
au repos & à l'heritage que le Seigneur tō Dieu te
donne. 10 Vous passerez le Iordain, & demeurerez
en la terre, laquelle le Seigneur vostre Dieu vous
fera posseder en heritage. Et vous donnera repos
sur tous vos ennemis qui sont à l'enuiron, & de-
meurerez en seureté. 11 Et quand le Seigneur vo
stre Dieu aura là esleu vn lieu, * pour y colloquer 1. Roi
son nom, vous apporterez là tout ce que ie vous 8.29.
commande: c'est assauoir, vos holocaustes, vos sa-
crifices, vos dismes, l'esleuation de vostre main, &
toute election de vos vœus, qu'aurez vouez au Sei-
gneur. 12 Et vous resiouirez deuant la face du Sei-
gneur vostre Dieu, tant vous que vos fils & vos fil-
les, & vos seruiteurs & vos seruantes: aussi le Leui-
te, qui est dedans vos portes: * car il n'a point part Sus 10.
ni heritage auec vous. 13 Donne-toy garde que tu 9.
ne sacrifies tes holocaustes en tous lieux que tu ver
ras: 14 Mais au lieu que le Seigneur eslira en l'vne
des lignees, là tu sacrifieras tes holocaustes, & y feras

tout ce que ie te commande. 15 Toutesfois en
tous les desirs de ton ame tu pourras tuer & man-
ger chair en toutes tes portes, selon la benediction
du Seigneur ton Dieu, laquelle il t'a donnee: tant
le net que celuy qui n'est point net, en pourra man-
Genese ger, comme d'vn daim, ou d'vn cerf. 16 *Neant-
9.5. moins vous ne mangerez point de sang: mais vous
l'espandrez sur la terre comme eau. 17 Tu ne
pourras manger en tes portes les dismes de tes
grains, & de ton moust, & de ton huile, & les pre-
miers nais de tes vaches, de tes brebis, & tous les
vœus que tu voueras, & les oblatiōs volontaires, &
l'esleuation de tes mains: 18 Mais mangeras cela
deuant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu que le
Seigneur ton Dieu eslira pour soy, toy, ton fils, ta
fille, ton serf, ta seruante, & le Leuite qui est en tes
portes. Et t'esiouiras deuant ton Seigneur ton Dieu,
en tout ce en quoy tu mettras ta main. 19 Gar-
de-toy que tu ne delaisses le Leuite, tout le temps
que tu seras sur la terre. 20 Quand le Seigneur
Gen.28 ton Dieu aura eslargi tes fins, * comme il t'a dit, &
13. que tu diras, Ie mangeray de la chair: si ton ame
sous 19. desire de manger de la chair, selon tout le desir de
8. ton ame mange de la chair. 21 Si le lieu que le
Seigneur ton Dieu eslira pour mettre son nom, est
loin de toy: lors tu tueras de tes bœufs, & de tes
brebis, lesquelles le Seigneur t'a donnees, comme
ie t'ay commandé & en mangeras en tes portes,
selon tous les desirs de ton ame. 22 Voire comme
l'on mange le daim, & le cerf, tu le mangeras. Le
net, & celuy qui n'est point net, en pourront man-
ger semblablement. 23 Seulemēt contregarde-toy
que tu ne manges point de sang: car le sang est l'a-
me: & tu ne mangeras point l'ame auec la chair.
24 Pourtant tu ne le mangeras point, mais l'espan-
dras sur la terre comme eau. 25 Tu n'en mange-
ras point donc, afin qu'il te soit bien, & à tes enfans
apres toy, quand tu auras fait ce qui est droit de-
uant les yeux du Seigneur. 26 Mais les choses san
ctifiees qui sont à toy, & tes vœus, tu les chargeras,
& apporteras au lieu que le Seigneur aura esleu:
27 Et feras tes holocaustes auec chair & sang sur
l'autel

l'autel du Seigneur ton Dieu. Et espandras le sang
de tes sacrifices sur l'autel du Seigneur ton Dieu,
& mangeras la chair. 28 Garde & escoute toutes
ces paroles que ie te commande, afin qu'il te soit
bien, & à tes enfans apres toy à iamais, quand tu
feras ce qui est bon & droit deuant les yeux du
Seigneur ton Dieu. 29 Quand le Seigneur ton
Dieu aura exterminé de deuant ta face les gens
ausquelles tu vas pour les posseder, & les auras en
possesion, & demeureras en leur terre, 30 Lors
donne-toy garde que tu ne sois prins aux laqs a-
pres eux, quand ils auront esté desconfits de de-
uant toy. Et ne t'enquier point de leurs dieux, di-
sant, Comment ont ces gens serui à leurs dieux? &
ie feray ainsi. 31 Tu ne feras point ainsi au Sei-
gneur ton Dieu. Car ils ont fait à leurs dieux tout
ce qui est abomination au Seigneur, & qu'il hait:
car ils ont bruslé au feu leurs fils & leurs filles à
leurs dieux. 32 Tout ce donc que ie vous com-
mãde, vous le garderez pour le faire, * & n'y adiou- *Sus* 4.
sterez rien, aussi n'en osterez rien. 2, *prou.*

CHAP. XIII. 30.6.

¶ *Le faux prophete ou le songeur doit estre mis à mort. Nostre foy est esprouuee par miracle. La punition de la ville qui aura decliné à idolatrie.*

S'Il se leue au milieu de toy vn prophete ou son-
geur de songe, lequel te donne signe ou miracle,
2 Et que le signe ou miracle qu'il t'a dit aduienne,
& qu'il te die, Cheminons apres autres dieux, les-
quels vous n'auez cognus, & seruons à iceux:
3 Tu n'escouteras pas les paroles de ce prophete,
ou de ce songeur de songe. Car le Seigneur vostre
Dieu vous tente, pour sauoir si vous aimez le Sei-
gneur vostre Dieu de tout vostre cœur, & de toute
vostre ame. 4 Vous cheminerez apres le Seigneur
vostre Dieu, & le craindrez, & garderez ses cõman-
demens, & obeirez à sa voix: & le seruirez, & vous
adioindrez à luy: 5 Mais ce prophete ou ce songeur
de songe sera mis à mort, car il a parlé pour vous
destourner du Seigneur vostre Dieu (lequel vous a
tirez hors du pays d'Egypte, & t'a racheté de la
maison de seruitude) & t'a voulu pousser hors de

la voye, laquelle le Seigneur ton Dieu t'a comman-
dee, pour y cheminer. Et *ainsi* osteras le mal du mi-
lieu de toy. 6 Quand ton frere fils de ta mere,
ou ton fils, ou ta fille, ou ta femme *qui est en* ton
sein, ou ton prochain, lequel t'est comme ton ame,
te voudra inciter, disant en secret, Allons, & ser-
uons aux autres dieux, lesquels tu n'as cognus toy
ne tes peres. 7 *C'est assauoir*, des dieux des peu-
ples, qui sont à l'enuiron de toy, soyent pres ou
loin de toy, depuis vn bout de la terre, iusqu'à
l'autre: 8 Ne luy consen point, & si ne l'escoute
pas: aussi que ton œil ne luy pardonne point: & ne
luy fay misericorde, & ne le cache point, 9 Mais
Sous tu l'occiras: *ta main sera sur luy la premiere pour
17.7. le mettre à mort: & apres, la main de tout le peuple.
10 Et le lapideras de pierres, & ainsi mourra: (car
il a cerché de te ietter arriere du Seigneur ton Dieu
qui t'a tiré hors du pays d'Egypte, de la maison de
seruitude: 11 Afin que tout Israel oye & craigne,
& ne face plus vne si meschante chose au milieu de
toy. 12 Quand tu orras en l'vne de tes villes, (les-
quelles le Seigneur ton Dieu te donne pour y de-
meurer) qu'on dira, 13 Aucuns hommes peruers
sont sortis du milieu de toy, & ont seduit les habi-
tans de leurs villes, disans, Allons, & seruons aux
autres dieux, lesquels vous n'auez cognus. 14 Lors
tu cercheras, & t'enquesteras, & demanderas à bon
escient. Et si c'est chose vraye & certaine, que ceste
abomination ait esté faite au milieu de toy: 15 Tu
desconfiras les habitans de ceste ville au trenchant
de l'espee, & extermineras de ladite ville, & tout
ce qui y est, & le bestail d'icelle au trenchant du
glaiue. 16 Et assembleras au milieu de la place
de la ville toute la despouille: & brusleras par feu
ceste ville au Seigneur ton Dieu, & toute sa des-
pouille entierement, & sera en vn monceau perpe-
tuel, & ne se reedifiera plus. 17 Et rien ne demeu-
rera en ta main de l'execration, afin que le Seigneur
Dieu destourne la fureur de son ire, & te donne
misericorde, & ait merci de toy, & te multiplie, com
me il a iuré à tes peres. 18 Pource que tu auras
obei à la voix du Seigneur ton Dieu, en gardant
tous

tous ses commandemens, lesquels ie te commande
auiourd'huy, afin que tu faces ce qui est droit de-
uant les yeux du Seigneur ton Dieu.

CHAP. XIIII.

¶ Israel est vn peuple sainct & peculier à Dieu. Les viandes nettes, ou souillees. De nourrir l'orphelin & la vefue.

VOus estes enfans du Seigneur vostre Dieu: pour-
tant ne vous faites nulles incisions, & ne faites
nulle rasure entre vos yeux pour le mort: 2 *Car Sus 7
tu es vn peuple sainct au Seigneur ton Dieu. Et le 6, sous
Seigneur Dieu t'a esleu de tous les peuples qui sont 26.18.
sur la face de la terre, pour luy estre vn peuple pe-
culier. 3 Tu ne mangeras de toute abomination.
4 *Ce sont-ci les bestes que vous mangerez, assa- Leuit.
uoir, le bœuf, la brebis, la cheure, 5 Le cerf, le 11.2.
daim, le buffle, le cheureul, la licorne, le bœuf sau-
uage, le chameau-pard: 6 Et toute beste laquelle a
l'ongle diuisee, & l'ongle fendu en deux, & aussi ru-
mine d'entre les bestes, vous la mangerez. 7 Mais
voici dequoy vous ne mãgerez pas: assauoir de celles
qui ruminent, ou de celles qui ont leurs ongles de-
partis seulement: assauoir le chameau, le lieure, &
le connil. Car pourtant qu'ils ruminent, & n'ont
point leur ongle diuisé, ils vous seront souillez.
8 Aussi le pourceau, pourtãt qu'il a l'ongle fendu,
& ne rumine pas, vous sera souillé. Vous ne man-
gerez point de leur chair, & ne toucherez point à
leurs charongnes. 9 Voici que vous mangerez de
tout ce qui est en l'eau: assauoir, tout ce qui a nageoi
res & escailles. 10 Mais vous ne mangerez point de
tout ce qui n'a point de nageoires ne d'escailles: ains
cela vous sera souillé. 11 Vous mangerez tout oi-
seau net. 12 Voici ceux desquels vous ne mange-
rez point: l'aigle, l'orfray, le faucon. 13 Le tercelet
d'autour, l'autour, & le milan, selon son espece:
14 Et tout corbeau selon son espece: 15 L'autru-
che, la hulote, le cocu, & l'esperuier, selõ son espece,
16 Et la chuette, le hibou, le cigne, 17 Le cormo-
ran, le pellican, le plongeon, 18 La cigongne, & le
heron, selon son espece, & la huppe, & la chau-
ue-souris. 19 Et tout oiseau rampant vous sera

souillé,& si n'en mangera-on point. 20 Mais vous
mangerez tout oiseau net. 21 Vous ne mangerez
nuls corps morts : mais les donneras à l'estranger
qui est dedans tes portes, afin qu'il le mange, ou
le vendras à vn forain.Car tu es vn peuple sainct au
Exode Seigneur ton Dieu.*Tu ne cuiras point le cheureau
23. 19, *au laict de sa mere. 22 Tu donneras la disme de
& 34. tout le reuenu de ta semence, qui sort tous les ans
26. de ton champ. 23 Et mangeras deuant le Sei-
* deuāt gneur ton Dieu, au lieu lequel il eslira pour y col-
qu'il loquer son nom, la disme de ton grain, de ton
soit en moust, de ton huile, les premiers-nais de tes va-
estat ches, & de tes brebis: afin que tu apprenes à crain-
d'estre dre le Seigneur ton Dieu à tousiours. 24 Mais
mangé. quand le chemin te sera si grand, que tu ne les
pourras porter, pource que le lieu que le Seigneur
ton Dieu eslira pour mettre là son nom, sera trop
loin de toy, & que le Seigneur ton Dieu t'aura be-
Matth. nit: 25 Lors tu le bailleras en argent:*& empaque-
21.12. teras ledit argent en ta main, & viendras au lieu
lequel le Seigneur ton Dieu aura esleu pour soy.
26 Et donneras l'argent pour tout ce que desire ton
ame, soit bœuf ou brebis, soit vin ou ceruoise, ou
toute autre chose que ton ame appete.Si le mãgeras
illec deuāt la face du Seigneur ton Dieu,& t'esioui-
ras toy & ta maison. 27 Et aussi tu ne laisseras
point le Leuite qui est dedans tes portes : car il n'a
point de part ne d'heritage auec toy. 28 Au bout
de trois ans, tu retireras toutes les dismes de tõ re-
uenu d'icelle annee,& les poseras dedās tes portes.
29 Lors viendra le Leuite, qui n'a part ni heritage
auec toy,aussi l'estranger,l'orphelin & la vefue,qui
sont dedans tes portes,& mangeront,& serõt rassa-
siez:afin que le Seigneur ton Dieu te benisse en tou-
te l'œuure de ta main que tu feras.

CHAP. XV.

¶ *L'an de remission. De subuenir au poure. De n'offrir oblation qui ait quelque tache.*

AV bout de la septieme annee tu feras l'an de re-
mission. 2 Et la façon de remission sera telle,
Tout crediteur quittera le prest de sa main qu'il a
presté à son prochain, & ne pourra contredire son
prochain

prochain ne son frere: car il est appelé *l'an* de la re-
mission du Seigneur. 3 Tu pourras cõtraindre l'e-
stranger: mais celuy qui est ton frere, quitte-le.
4 Quoy que ce soit qu'il n'y ait en toy aucũ poure:
car le Seigneur te benira en la terre que le Seigneur
ton Dieu te donne en heritage pour la posseder.
5 Voire si tu obeis à la voix du Seigneur ton Dieu,
pour garder & faire tous ses commandemens que
ie te commande auiourd'huy: 6 Car le Seigneur
ton Dieu te benira, ainsi qu'il t'a dit. Si presteras à
plusieurs gens, & n'emprunteras point. Tu domine-
ras sur plusieurs gens, & elles ne domineront point
sur toy. 7 Quand vn de tes freres sera poure en
vne de tes portes, en la terre laquelle le Seigneur
ton Dieu te donne, tu n'endurciras point ton cœur,
& ne clorras ta main à ton frere qui est poure:
8 Mais ouuriras ta main, & luy presteras suffisam-
ment pour son indigence, de laquelle il est pressé.
9 Garde-toy qu'en ton cœur ne soit ceste parole
peruerse, de dire, La septieme annee, qui est l'annee
de remission est prochaine: & que ton œil soit mau
uais contre ton poure frere, pour ne luy donner:
& que lors il crie contre toy au Seigneur Dieu,
tellement qu'il y ait peché en toy. 10 *Tu luy *Matth.*
donneras, & ton cœur ne se despitera point en luy 5.41,
donnant: car à cause de ce, le Seigneur ton Dieu te *luc 6.*
benira en toute ton œuure, & en tout ce en quoy 35.
tu mettras ta main. 11 *Car tousiours il y aura *Matth.*
quelque indigent au milieu de la terre. Et pourtant 26.11.
ie te commande, disant, que tu ouures ta main à
ton frere, à ton affligé, & à ton poure en ta terre.
12 *Quand ton frere Hebrieu, ou Hebrieuë se sera *Exode*
vendu à toy, il te seruira six ans: mais en la septie- 21.2,
me annee tu le laisseras aller frãc d'auec toy, 13 Et *ierem.*
quand tu le laisseras aller franc d'auec toy, tu ne 34.14.
le laisseras point aller vuide: 14 Mais tu luy char-
geras quelque chose de ta bergerie, de ton aire, &
de ton pressoir: tu luy donneras de ce en quoy le
Seigneur t'aura benit. 15 Aye memoire que tu as
esté serf en la terre d'Egypte, & que le Seigneur ton
Dieu t'a racheté, & pourtant ie te commande ceci
auiourd'huy. 16 Et s'il aduient qu'il te die, Ie ne

veux point sortir d'auec toy, pourtant qu'il t'aime
& ta maison, pource qu'il se trouue bien auec toy:
17 Lors tu prendas vne alesne, & luy perceras l'o-
reille contre la porte, & te sera serf à iamais. Et en
feras aussi autant à la seruante. 18 Qu'il ne te soit
point grief de le laisser aller franc d'auec toy: car il
t'a serui six ans cõme mercenaire de double loyer.
Et le Seigneur ton Dieu te benira en tout ce que tu
Exode feras. 19 * Tous les premiers-nais masles qui
34.19. naistront de ton omail & de ton bercail, tu les san-
ctifieras au Seigneur ton Dieu. Tu ne laboureras
point auec le premier-nay de ton bœuf: & ne ton-
dras le premier-nay de tes brebis. 20 Tu le man-
geras toy & ta maison d'an en an deuant la face du
Seigneur ton Dieu, au lieu que le Seigneur eslira.
21 Mais s'il a aucune faute, tellement qu'il soit boi-
teux, ou aueugle, ou ayant aucune mauuaise tache,
tu ne l'offriras point au Seigneur tõ Dieu. 22 Mais
tu le mangeras en tes portes, soit souillé ou net, c'est
tout vn, comme le daim & le cerf. 23 Tant seule-
ment tu ne mangeras point le sang d'iceluy, mais
l'espandras sur la terre comme eau.

CHAP. XVI.

¶ *La solennité de Pasques. Pentecoste. Des tabernacles. D'ordonner magistrats. Les presens aueuglent les sages.*

TV garderas le mois des nouueaux fruicts, afin
que tu celebres la Pasque au Seigneur ton Dieu.
Car au mois des nouueaux fruits le Seigneur ton
Dieu t'a fait sortir de nuict hors d'Egypte. 2 Et
tu sacrifieras la Pasque au Seigneur ton Dieu, bre-
bis & bœufs, au lieu que le Seigneur ton Dieu esli-
Exode ra, pour y colloquer son nom. 3 *Tu ne mange-
34.18. ras point de leuain en ceste feste: sept iours tu y man
Exode geras pain sans leuain, pain d'affliction: * car tu
12.14, es sorti en haste hors de la terre d'Egypte, afin
& 37. que tu ayes memoire du iour de ton partement
de la terre d'Egypte tous les iours de ta vie.
4 Et on ne verra chez toy leuain *durant* les sept
iours en toutes tes fins. Aussi on ne laissera demeu-
rer la chair qui a esté sacrifiee au soir, du premier
iour iusqu'au matin. 5 Tu ne pourras sacrifier la
Pasque en aucune de tes portes, que le Seigneur

ton

ton Dieu te donne. 6 Mais au lieu que le Seigneur
ton Dieu eslira, pour y colloquer son nom, illec tu
sacrifieras la Pasque au soir, au soleil couchant,
droitement au temps que tu sortis d'Egypte, 7 Et
le cuiras, & mangeras au lieu que le Seigneur ton
Dieu aura esleu pour soy. Et au matin t'en retour-
neras, & t'en iras en tes tentes. 8 Tu mangeras
six iours pain sans leuain, & au septieme iour,
qui est la solennité du Seigneur ton Dieu, tu ne
feras aucune œuure. 9 *Tu te conteras sept sep- *Leuit.*
maines: depuis que tu auras commencé *à mettre* 23.15.
la faux en la moisson, tu commenceras à conter
sept sepmaines: 10 Et feras la feste des sepmaines
au Seigneur ton Dieu, oblation volontaire de tes
mains, laquelle tu donneras, ainsi que le Seigneur
ton Dieu t'aura benit. 11 Et t'esiouiras deuant
la face du Seigneur ton Dieu, toy, ton fils, ta fille,
ton serf, ta seruante, & le Leuite qui est en tes
portes, & l'estranger, l'orphelin, & la vefue qui
sont au milieu de toy, au lieu que le Seigneur
ton Dieu eslira, pour y colloquer son nom. 12 Et
auras memoire que tu as esté serf en Egypte: &
garderas, & feras ces ordonnauces. 13 Tu feras
la solennité des tabernacles par sept iours, apres
que tu auras recueilli de ton aire, & de ton pressoir.
14 Et t'esiouiras en ta feste, toy, ton fils, ta fille, ton
serf & seruante, le Leuite, l'estranger, l'orphelin, &
la vefue qui sont en tes portes. 15 Tu feras par
sept iours la feste au Seigneur ton Dieu, au lieu que
le Seigñr aura esleu. Car le Seigneur tõ Dieu te be-
nira en tous tes reuenus, & en toute l'œuure de
tes mains. Et par ainsi tu seras ioyeux. 16 *Trois *Exode*
fois en l'an tout masle d'entre toy apparoistra de- 34.23.
uant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il es-
lira: c'est assauoir en la feste des pains sans leuain, en
la feste des sepmaines, & en la feste des taberna-
cles. *Et nul n'apparoistra vuide deuant la face *Exode*
du Seigneur: 17 Mais vn chacun selon le don de sa 23.15.
puissance, selon la benediction du Seigneur ton
Dieu, laquelle il t'aura donnee. 18 Tu constitue-
ras iuges & preuosts en toutes les villes, lesquelles
le Seigneur ton Dieu te dõne pour tes lignees: afin

Sus 1. qu'ils iugent le peuple par iuste iugement. 19 *Tu
17, leu. ne renuerseras point le droict, & n'auras respect aux
29.15. personnes. * Si ne prendras aucun present. Car le
Exode present aueugle les yeux des sages, & peruertit les
23.8. paroles des iustes. 20 Tu poursuiuras en tout &
par tout iustice: afin que tu viues, & possedes la terre
que le Seigneur ton Dieu te donne. 21 Tu ne plan
teras point de boscage de quelques arbres aupres
l'autel du Seigneur ton Dieu, lequel tu feras.
22 Ausi ne t'esleueras image: car le Seigneur ton
Dieu hait cela.

CHAP. XVII.

¶ Le tesmoignage d'vn seul. D'obeir à l'edit & ordonnance du Sacrificateur & du iuge. Le Roy aura le liure de la Loy, & y lira tous les iours.

TV ne sacrifieras point au Seigneur tõ Dieu bœuf
ou brebis, qui ait en soy tache, ou quelque cho-
se mauuaise: car c'est abomination au Seigneur
ton Dieu. 2 Quand il se trouuera au milieu de
toy en l'vne de tes portes que le Seigneur ton Dieu
te donne, homme, ou femme, qui face mal deuant
les yeux du Seigneur ton Dieu, en transgressant son
alliãce: 3 Et qu'il aille & serue aux autres dieux,
& s'encline deuant eux, soit au soleil, ou à la lune,
ou à tout l'exercite du ciel, que ie n'ay point com-
mandé: 4 Et te soit annoncé, & l'ayes ouy: lors
tu t'enquesteras bien: & si c'est chose vraye & cer-
taine, que ceste abomination ait esté faite en Israel:
5 Adonc tu feras sortir hors de tes portes cest
homme, ou ceste femme qui auront fait ce mes-
Sus 13. chant acte, & *les lapideront de pierres & mourrõt.
9 6 *Qu'à la parole de deux ou trois tesmoins, ce-
Sous stuy qui doit mourir, meure: mais il ne mourra
19.15, point à la parole d'vn tesmoin. 7 La mais des tes-
mat.18 moins sera premierement sur luy pour le mettre à
16, 2.co mort: & apres, la main de tout le peuple. Et ain-
rinth, si purgeras ce mal du milieu de toy. 8 Quand
13.1. la chose te sera trop difficile, pour iuger entre sang
& sang, entre cause & cause, entre playe, &
playe, & qu'il y aura paroles de contention en tes
portes: lors tu te leueras & monteras au lieu que
le Seigneur ton Dieu eslira. 9 Et viendras aux

Sacrifi-

Sacrificateurs & Leuites, & au iuge qui sera en ces
iours, & t'enquesteras, & ils t'annonceront la paro-
le de droict. 10 Et ainsi feras selon le contenu de
la parole qu'ils t'annonceront de ce lieu que le Sei-
gneur eslira: & garderas pour faire selon tout ce
qu'ils t'enseigneront. 11 Selon l'edict de la Loy,
laquelle ils t'enseigneront, & selon le droict qu'ils
te diront, tu feras: tu ne te destourneras point de la
parole laquelle ils t'annonceront, n'à dextre n'à se-
nestre. 12 L'homme qui par arrogance ne vou-
dra obeir au Sacrificateur, estant là pour ministrer
au Seigneur ton Dieu, ou iuge, cest homme mour-
ra, & purgeras le mal d'Israel: 13 Afin que tout
le peuple oye & craigne, & ne soit doresenauant
orgueilleux. 14 Quand tu viendras en la terre
que le Seigneur ton Dieu te donne, & que tu la pos-
sederas, & y demeureras, & diras, ie mettray vn roy
sur moy, comme toutes les gens qui sont à l'en-
tour de moy: 15 Lors tu constitueras sur toy le
roy que le Seigneur ton Dieu t'eslira du milieu de
tes freres: tu constitueras iceluy sur toy, & ne pour-
ras mettre sur toy homme estranger, lequel ne sera
point ton frere. 16 Toutesfois iceluy ne se fera
amas de cheuaux, afin qu'en multitude de cheuaux
il ne remene le peuple en Egypte: veu que le Sei-
gneur vous a dit, Vous ne retournerez iamais plus
par ceste voye. 17 Et si ne prendra point beau-
coup de femmes, & ' son cœur ne se destournera
point. Aussi il ne s'amassera point beaucoup d'or ne
d'argent. 18 Quãd ainsi sera qu'il sera assis sur le
throne de son royaume, lors il escrira pour soy ce-
ste Loy en vn liure, de par les sacrificateurs Leuiti-
ques. 19 Laquelle il aura auec soy, & la lira tous
les iours de sa vie: afin qu'il aprene à craindre le
Seigneur son Dieu, & qu'il garde toutes les paroles
de ceste Loy & ses ordonnãces pour les faire. 20 A-
fin qu'il n'esleue point son cœur sur ses freres, &
qu'il ne se destourne de ce commãdement à dextre
n'à senestre, afin qu'il dure longuement en son roy-
aume, luy & ses fils, au milieu d'Israel.

' ou afin que son cœur ne se destourne à idolatrie, estant deceu par icelles.

CHAP. XVIII.

¶ Le droit des Sacrificateurs. Le Seigneur promet aux

Iuifs qu'ils ne serõt point sans Prophetes. La marque du vray Prophete.

LEs sacrificateurs Leuites, & toute la lignee de
Leui n'auront point de part ne d'heritage auec If-
Sus 10. rael. * Mais ils mangerõt les facrifices du Seigneur
9.nom. faits par feu, & l'heritage d'iceluy. 2 Pourtant ils
18.20, n'auront point d'heritage au milieu de leurs freres,
1.cor.9. * car le Seigneur est leur heritage, comme il leur a
15. dit. 3 Ce fera ci le droict des facrificateurs fur le
Nomb. peuple: *c'est que* ceux qui facrifient ou bœuf, ou bre-
18.10. bis, leur donnent l'espaule, les machoires, & la fref-
fure. 4 Les premiers fruicts de ton grain, de ton
moust, de tes huiles. Et aussi tu luy donneras les
premiers fruicts de la toison de tes brebis. 5 Car
le Seigneur ton Dieu l'a esleu de toutes les lignees,
afin qu'il assistast & administrast au nõ du Seigneur
luy & ses fils à tousiours. 6 Quand vn Leuite vien
dra d'vne de tes villes de tout Israel, là où il est e-
stranger, & vienne selon tout le desir de son ame, au
lieu que le Seigneur eslira: 7 Et qu'il ministre
au nom du Seigneur son Dieu (comme tous ses
freres Leuites, qui assistent là deuant la face du
Seigneur.) 8 Ils mangeront chacun par egales
portions, outre ce *qu'ils ont* de la vendition de leurs
peres. 9 Quand tu entreras en la terre que le
Seigneur ton Dieu te donne, tu n'apprendras de
faire selon les abominations de ces gens. 10 Nul
en toy ne sera trouué qui face passer son fils ou sa
fille par le feu, ne magicien vsant d'art magique, ni
homme ayant regard au temps, & aux oiseaux, ne
Leuit. sorciers, 11 * N'enchanteur qui enchante, n'hom-
20.27. me demandant conseil aux esprits familiers, ne de-
uins, ne demandant *auis* aux morts. 12 Car tous
ceux qui font telles choses, font abomination au
Seigneur, & à cause de telles abominations, le Sei-
gneur ton Dieu les exterminera de deuant ta face.
13 Sois parfait auec le Seigneur ton Dieu, 14 Car
Actes ces gens-ci, lesquelles tu posséderas, elles oyẽt ceux
3.22.& qui ont regard au temps, & les magiciens: mais
7.37. toy, le Seigneur ton Dieu ne t'a pas ainsi enseigné.
Iean 1. 15 * Le Seigneur ton Dieu te suscitera vn Prophete
45. comme moy, du milieu de tes freres vo⁹ luy obeirez,

16 Selon

16 Selon tout ce que tu as demandé au Seigneur
ton Dieu en Horeb, au iour de l'assemblee, disant,
* D'oresenauāt ie n'orray plus la voix du Seigneur *Exode*
mon Dieu, & ne verray plus ce grand feu, de peur *20.19.*
que ie ne meure. 17 Et le Seigneur me dit, Ils
ont bien fait d'ainsi dire. 18 * Ie leur susciteray *Iean 8.*
vn Prophete comme toy du milieu de leurs freres: *45.*
& mettray mes paroles en sa bouche, & il leur dira
tout ce que ie leur commanderay. 19 Et aduien-
dra que quiconque n'obeira à mes paroles, lesquel-
les il dira en mon nom, ie demanderay *conte* de luy.
20 Mais le prophete qui presumera d'annoncer pa-
roles en mon nom, lesquelles ie ne luy auray point
commandees de dire, ou qui parlera au nom des
autres dieux: iceluy prophete mourra. 21 Et si tu
dis en ton cœur, Comment cognoistrons-nous la
parole laquelle le Seigneur ne luy aura point dite?
22 Quand le Prophete parlera au nom du Seigneur,
& que la parole n'aduiendra point, c'est la parole
que le Seigneur ne luy a point dite: mais le Prophe-
te a parlé par presomption. Et pourtant tu n'auras
crainte de luy.

CHAP. XIX.

¶ Les villes de refuge. De ne transporter les bornes. La punition du faux tesmoin.

QVand le Seigneur ton Dieu aura exterminé les
gens, desquels le Seigneur ton Dieu te don-
ne la terre, & que tu la possederas, & demeureras en
leurs villes, & en leurs maisons: 2 * Lors tu sepa- *Exode*
reras pour toy trois villes au milieu de ta terre que *21.13.*
le Seigneur ton Dieu te donne pour la posseder. *Iosué*
3 Tu ordonneras le chemin, & diuiseras en trois *20.2.*
limites de la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te
donnera en heritage: afin que tout homicide puisse
là fuir. 4 Voici le cas de l'homicide, lequel s'en-
fuira là, afin qu'il viue, Celuy qui frappera son pro-
chain par ignorance, & ne l'ayant point hay au
passé: 5 Celuy qui ira auec son prochain à la fo-
rest pour couper du bois, & qu'ayant ietté sa main
sur la coignee en couppant le bois, le fer luy es-
chappe hors du manche, & atteigne son prochain,
tellement qu'il meure, iceluy s'enfuira en vne de

ces villes,& viura. 6 Afin que le prochain du sang
ne poursuyue apres l'homicide,cependant que son
cœur est eschauffé, & l'acconsuiue (pourtant que
la voye sera grande) & le mette à mort: combië que
il ne soit coulpable de mort, veu qu'il ne l'a point
hay dés le passé. 7 Pourtant ie te commande, &
di,que tu te separes trois villes. 8 Et quād le Sei-
gneur aura eslargi tes limites,ainsi qu'il a iuré à tes
Genese 28.13, Sus 12. 20. peres: & qu'il t'aura donné toute la terre * qu'il a
promis de döner à tes peres: 9 (Mais que tu gar-
des tous ses commandemens en les faisant,lesquels
ie te commande auiourd'huy,& que tu aimes le Sei
gneur ton Dieu, & que tu chemines en sa voye à
Iosué 20.7. tousiours:) *lors tu t'adiousteras encore trois villes
à ces trois: 10 Afin qu'il ne soit espandu sang inno-
cent au milieu de la terre, laquelle le Seigneur ton
Dieu te donne en heritage,& que le sang ne soit sur
Nomb. 35.20. toy. 11 *Mais quand vn homme aura hay son pro-
chain,& l'aura espié, & se sera espié contre luy, &
l'aura frappé, tellement qu'il meure, & il s'en soit
fuy en l'vne de ces villes, 12 Lors les anciës de ce-
ste ville-la,enuoyeront, & le prendront delà, & le
donneront en la main du prochain du sang, & mour-
ra. 13 Ton œil ne luy pardönera point:mais osteras
le sang innocët d'Israel,afin qu'il te soit bië. 14 Tu
ne transporteras point les limites de ton prochain,
lesquelles auront limité tes predecesseurs en ton
heritage, laquelle tu possederas en la terre laquelle
le Seigneur ton Dieu te donne pour la posseder.
Sus 17. 6. mat. 18.16. iean 8. 17, 2. Cor. 13,1, heb. 10. 28. 15 *Qu'vn seul tesmoin ne s'esleue contre person-
ne, quelque iniquité & peché que ce soit, contre
quelque peché qu'ö face.* Mais à la parole de deux
ou trois tesmoins,la chose sera arrestee. 16 Quād
vn faux tesmoin s'esleuera contre aucun pour por-
ter tesmoignage de trāsgresion contre luy: 17 A-
donc ces deux hommes qui ont debat entre eux
assisteront deuant le Seigneur, en la presence des
Sacrificateurs & iuges, qui seront en ces iours-la.
Prou. 19.5, daniel 13.62. 18 Lors les iuges s'enquerröt bien: & s'il est cognu
que ce faux tesmoin ait rēdu faux tesmoignage con
tre son frere, 19 *Lors tu luy feras ainsi qu'il pen-
soit faire à son frere. Et ainsi osteras le mal du mi-
lieu

lieu de toy. 20 Et les autres oyans cela, craindrõt.
Et doresenauant ne feront plus selon ce meschant
acte au milieu de toy. 21 Ton œil ne luy pardõne-
ra point: * mais ame pour ame, * œil pour œil, dent Matth.
pour dent, main pour main, pied pour pied. 5.38.

CHAP. XX. Exode

¶ *Ce qui estoit à obseruer en guerre.* 21.24.

QVand tu sortiras en guerre contre tes ennemis,
& que tu verras cheuaux & chariots, vn peu-
ple plus grand que toy, n'aye point peur d'eux. Car
le Seigneur ton Dieu, qui t'a fait monter de la terre
d'Egypte, est auec toy. 2 Et quand vous appro-
cherez pour batailler, lors le Sacrificateur s'appro-
chera, & parlera au peuple, 3 Et luy dira, Escou-
te Israel, puis que vous-vous approchez aiour-
d'huy pour batailler contre vos ennemis, que vo-
stre cœur ne soit point affadi: & ne craignez point,
& ne soyez estonnez ni espouuantez deuant eux.
4 Car le Seigneur vostre Dieu chemine auec vous,
pour batailler pour vous contre vos ennemis, pour
vous preseruer. 5 Et les commissaires parleront
au peuple, en disant, Y a-il homme qui ait edifié
nouuelle maison, & ne l'a pas dediee? qu'il s'en ail-
le, & demeure en sa maison, de peur qu'il ne meure
en la bataille, & qu'vn autre la dedie. 6 Qui est
l'homme qui a planté vne vigne, * & ne l'a point Leuit.
despouillee? qu'il s'en voise & demeure en sa mai- 9.9.
son, de peur qu'il ne meure en la bataille, & qu'vn
autre homme la despouille. 7 Qui est l'homme
qui a espousé vne femme, & ne l'a point prise? que
il s'en voise & demeure en sa maison: de peur qu'il
ne meure en la bataille, & vn autre homme la pren-
ne. 8 Dauantage, les commissaires parleront au
peuple, & diront, * Qui est l'homme qui craint, & Iuges
a le cœur lasche? qu'il s'en aille, & demeure en sa 7.3.
maison, afin qu'il ne face faillir le cœur de ses fre-
res, comme le sien. 9 Quand les commissaires au-
ront paracheué de parler au peuple, ils constitue-
ront les capitaines de l'armee par dessus le peuple.
10 Quand vous approcherez de la ville pour la
combatre, tu luy presenteras la paix. 11 Lors si el-
le te respond en paix, & te fait ouuerture, tout le

peuple qui sera trouué en elle te sera tributaire, &
te seruira: 12 Mais si elle ne veut faire paix auec
toy, ains face la guerre cõtre toy: tu mettras le siege
contre elle: 13 Et le Seigneur tõ Dieu te la dõnera
en tes mains. Tu occiras tout masle estant en icelle
au trenchant du glaiue. 14 Mais les femmes, les en
fans, le bestail, & tout ce qui sera en la ville, toute
la despouille, tu la pilleras pour toy & mangeras la
despouille de tes ennemis, laquelle le Seigneur ton
Dieu te dõne. 15 Tu en feras ainsi à toutes les vil-
les qui sont fort loin de toy, lesquelles ne sont pas
des villes de ces gens-ci, 16 Mais des villes de ces
peuples, lesquelles le Seigneur ton Dieu te dõne en
heritage, tu n'en laisseras ame viure, 17 Ains les
extermineras: assauoir, Hethiens, Amorrheens, Cha-
naneens, Pheresiens, Heuiens, Iebusiens, comme le
Seigneur ton Dieu t'a commandé: 18 Afin qu'ils
ne vous apprenent de faire sclõ toutes leurs abomi-
nations qu'ils ont faites à leurs dieux, & que vous
ne pechiez cõtre le Seigneur vostre Dieu. 19 Quãd
tu auras par plusieurs iours assiegé vne ville en ba-
taillant contre icelle pour la prendre, tu ne gasteras
pas les arbres d'icelle, mettant la coignee dessus: car
tu pourras manger d'iceux, & pourtant ne les cou-
peras: comme si l'arbre des champs fust vn homme
pour venir contre toy au siege, 20 Mais tant seu-
lement tu gasteras & couperas les arbres que tu sais
n'estre arbres pour manger: & en edifieras bastillõs
contre la ville, laquelle fait guerre cõtre toy, iusqu'à
tant que tu l'auras subiuguee.

CHAP. XXI.

¶ La loy de l'homicide duquel l'autheur est incogneu. L'enfant desobeissant à pere & à mere. De ne laisser les corps au gibet iusqu'au lendemain.

QVand en la terre que le Seigneur ton Dieu te
donne pour la posseder, il se trouuera vn corps
occis, gisant au champ, & on ne sçaura qui l'aura
tué, 2 Lors sortiront tes anciens, & tes iuges, &
mesureront les villes qui sont à l'entour de l'oc-
cis: 3 Et quand on aura cognu laquelle ville se-
ra la plus prochaine de l'occis, lors les anciens d'i-
celle ville prendront vne genice du bercail, laquelle
n'a

n'a point labouré, & qui n'a point tiré au ioug:
4 Et les anciens de ceste ville feront descendre la
genice sur vne dure vallee, en laquelle on ne laboure
ne seme, & decolleront illec en la vallee la genice.
5 Aussi les Sacrificateurs, enfans de Leui se
approcheront: car le Seigneur ton Dieu les a esleus
pour luy ministrer, & benir au nom du Seigneur.
Et à leur parole sera toute cause & toute playe
diffinie. 6 Et tous les anciens de ceste ville s'approcheront
de cest occis, laueront leurs mains
sur la genice decollee en la vallee, 7 Et respondront,
& diront, Nos mains n'ont point espandu ce
sang-ci, aussi nos yeux ne l'ont point veu. 8 O Seigneur,
sois propice à ton peuple Israel, que tu as racheté:
& ne mets point le sang innocent au milieu
de ton peuple Israel. Et l'homicide leur sera pardonné.
9 Et aussi tu osteras le sang innocent du
milieu de toy: car tu feras ce qui plaist aux yeux du
Seigneur. 10 Quand tu sortiras en bataille contre
tes ennemis, & que le Seigneur ton Dieu les aura
donnez en ta main, & les auras menez en captiuité:
11 Lors si tu vois en ceste captiuité vne femme belle
à regarder, & que tu l'aimes, & la vueilles prẽdre
à femme pour toy: 12 Alors tu la meneras dedans
ta maison, & elle raira sa teste, & rõgnera ses ongles,
13 Et ostera de dessus soy les vestemens lesquels elle
auoit quand elle fut prinse, & s'asserra en ta maison,
& pleurera son pere & sa mere vn mois durant.
Et apres ce tu entreras à elle, & aussi tu luy seras
mari, & elle te sera pour femme. 14 Et s'il aduient
qu'elle ne te plaise plus, tu la pourras enuoyer à
son vouloir. Mais tu ne la pourras vendre pour argent,
ne marchander d'elle, pourtant que tu l'as humiliee.
15 Quand vn homme aura deux femmes,
l'vne aimee, & l'autre haye, & qu'elles luy auront
enfanté enfans, tant l'aimee que la haye, & que le
premier enfant soit à la haye: 16 Et que le iour soit
venu qu'il vueille partir à ses enfans en heritage ce
qu'il a, alors il ne pourra faire l'aisné du fils de l'aimee
deuant le fils de la haye, qui est premier-nay.
17 Mais il recognoistra le fils de la haye pour son aisné,
* luy donnant la portion de deux, de tout ce 1. Chro. 5. 1.

qui se trouuera chez luy: car iceluy luy est commencement de sa force, auquel appartient le droict de primogeniture. 18 Quand vn homme aura vn enfant desdaigneux & rebelle, lequel n'obeira point à la voix de son pere, ni à la voix de sa mere, & ils l'instruisent, & ne les vueille ouir: 19 Lors le pere & la mere le prendront, & le meneront aux anciens de la ville, & à la porte de ce lieu. 20 Et diront aux anciens de la ville, Nostre fils ici est peruers & rebelle, & ne veut obeir à nostre voix, il est gourmand & yurongne. 21 Et tous les hommes de la ville le lapideront de pierres, & mourra. Et ainsi osteras le mal du milieu de toy, afin que tout Israel oyant cela, craigne. 22 Quand l'homme aura fait vn peché digne de mort, & qu'il sera mis à mort, & que tu l'auras pendu en vn bois, 23 Son corps mort ne demeurera point la nuict sur le bois,

Galat. mais en ce mesme iour tu l'enseueliras:* car celuy
3.13. qui pend, est malediction de Dieu. Et ainsi ne contamineras point la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage.

CHAP. XXII.

¶ De recueillir la chose du prochain esgaree. La femme n'aura point l'habit d'hôme. La peine de celle qui n'aura esté trouuee vierge. La peine de l'adultere.

Exode TV *ne verras point le bœuf ou la brebis de ton
23.4. frere esgarez, & te cacheras d'eux: mais tu les rameneras à ton frere. 2 Et si ton frere n'est point ton voisin, & ne le cognois point: lors tu les recueilliras dedans ta maison, & seront auec toy iusques à ce que ton frere les demande: & adonc tu les luy rendras, 3 Tu en feras ainsi à son asne, & ainsi à son vestement, & ainsi à toutes les choses perdues de ton frere lesquelles il aura perdues, & que tu les trouueras: tu ne les pourras cacher. 4 Tu ne verras point l'asne de ton frere, ou son bœuf tombez en la voye, & te cacheras d'iceux: mais les leueras auec luy. 5 La femme n'aura point les habits de l'homme, & l'homme ne vestira point les vestemens de la femme. Car quicôque le fait, il est abominatiô au Seigneur ton Dieu. 6 Quâd en la voye tu rencontreras en aucun arbre, ou sur la terre, vn nid de

oiseau

oiseau auec les petits, ou les œufs, & que la mere
couue sur les petits, ou sur les œufs, tu ne prendras
point la mere auec les petits. 7 Mais tu laisseras
aller la mere, & prendras les petits pour toy, afin
qu'il te soit bien, & que tu prolonges tes iours.
8 Quãd tu edifieras vne maison nouuelle, tu feras
à l'entour de tõ toict des appuis: afin que tu ne met
tes point de sang sur ta maison, quand aucun tõbe-
roit d'icelle en bas. 9 Tu ne semeras point en ta vi
gne diuerses especes meslees, afin que tu ne pollues
la plenitude de la semence que tu as semee auec le
reuenu de ta vigne. 10 Tu ne laboureras point a-
uec vn asne & vn bœuf ensemble. 11 Tu ne vesti-
ras point le drap tissu de laine & de lin ensemble.
12 * Tu te feras des franges aux quatre coins de tõ Nomb.
mãteau, duquel tu te couures. 13 Quãd aucun aura 15.38.
prins vne fẽme, & qu'il sera entré à elle, & la haira,
14 Et luy mettra sus paroles de blasme, & luy don-
nera vn mauuais nom, & dira, I'ay prins ceste fẽme,
& quãd ie suis approché d'elle, ie n'ay trouué en el-
le son pucelage. 15 Lors le pere & la mere de la ieu
ne fille prẽdront les signes de sa virginité, & les pro-
duiront deuant les anciens de la ville à la porte.
16 Et dira le pere de la ieune fille aux anciẽs, I'ay
donné ma fille à cest hõme-ci pour femme, & il la
hait. 17 Et voici il luy a mis sus paroles diffama-
toires, disant, Ie n'ay point trouué en ta fille de pu-
celage. Toutesfois voici le signe du pucelage de ma
fille. Et estendront les vestemens deuant les anciens
de la ville. 18 Lors les anciens de ceste ville-la
prendront l'homme, & le chastierõt. 19 Et le con-
damneront à cent *pieces* d'argent, & les donneront
au pere de la ieune fille: pourtant qu'il a mis sus vn
mauuais nom à la pucelle d'Israel: & luy sera pour
femme, & ne la pourra renuoyer tant qu'il viura.
20 Mais si ceste parole est veritable, & que le puce-
lage ne soit trouué en la ieune fille: 21 Lors fe-
ront sortir la ieune fille à la porte de la maison de
son pere, & les hommes de la ville l'assommeront
de pierres, & mourra: car elle a fait lascheté en Is-
rael, en commettant paillardise en la maison de
son pere. Et ainsi osteras le mal du milieu de toy.

Leuit. 22 * Quand vn homme sera trouué couché auec v-
20.10. ne femme mariee à vn homme, ils mourront aussi
tous deux, *c'est assauoir*, l'homme qui a couché auec
la femme, & icelle femme. Ainsi osteras le mal d'Is-
rael. 23 Quãd vne ieune pucelle sera fiancee à vn
homme, & qu'aucun l'aura trouuee en la ville, &
couché auec elle: 24 Lors vo⁹ les ferez sortir tous
deux à la porte d'icelle ville, & les lapiderez de pier
res, & mourront: la ieune fille, à cause qu'elle n'a
point crié, veu qu'elle estoit en la ville: & l'homme,
à cause qu'il a humilié la femme de son prochain.
Et tu osteras ce mal du milieu de toy. 25 Si vn hõ-
me trouue és champs vne ieune fille fiancee, & que
il luy face force, & qu'il dorme auec elle: lors l'hõ-
me qui a dormi auec elle, mourra luy seul: 26 Mais
tu ne feras rien à la ieune fille. Car en la ieune fille
il n'y a point de peché de mort: si cõme l'hõme quãd
il se leue contre son prochain, & tue son ame, ainsi
est-ce en ce cas. 27 Car il l'a trouuee és champs.
La ieune fille fiancee a crié, & nul ne l'a deliuree.
28 Quãd aucun trouuera vne ieune pucelle qui ne
est point fiãcee, & la prẽdra, & couchera auec elle, &
Exode seront trouuez: 29 *Lors l'homme qui a couché a-
22.16. uec elle, donnera au pere de la ieune fille cinquãte
pieces d'argẽt, & luy sera pour femme, pource qu'il
l'a humiliee: & ne la pourra delaisser tãt qu'il viura.
30 Nul ne prendra la femme de son pere, & ne des-
couurira le pan *de la robbe* de son pere.

CHAP. XXIII.

¶ Ceux ausquels il n'estoit permis entrer en l'Eglise du Seigneur. De fuir toute paillardise. De ne prester à vsure. De rendre son vœu.

Celuy qui est desrompu par greueure, & le cha-
stré, n'entreront point en l'Eglise du Seigneur.
2 Le bastard n'ẽtrera point en l'Eglise du Seigneur,
ni aussi leur dixieme generation. 3 L'Ammonite
& le Moabite n'entreront point en l'Eglise du Sei-
gneur, ni aussi leur dixieme generation à iamais:
4 Pource qu'ils ne sont venus au deuant de vous
auec le pain & l'eau en la voye, quand vous fustes
Nomb. sortis d'Egypte: *& pource aussi qu'ils ont loé Ba-
24.5. laam contre vous, fils de Beor, de Pethor en Meso-
po-

sopotamie, pour vous maudire. 5 Et le Seigneur
tõ Dieu ne voulut ouir Balaã, mais le Seigneur ton
Dieu te conuertit la malediction en benedictiõ : car
le Seigneur ton Dieu t'aimoit. 6 Tu ne cherche-
ras ne leur paix, ne leur bien tous tes iours eter-
nellement. 7 Tu n'auras point en abominatiõ l'I-
dumeen:car il est ton frere. Tu n'auras point en a-
bominatiõ l'Egyptien:car tu as esté estranger en sa
terre. 8 Les enfans qui leur seront nais en la tierce
generatiõ,entreront en la cõgregation du Seigneur.
9 Quand tu sortiras en cãp cõtre tes ennemis,lors
tu te garderas de toute chose mauuaise. 10 Quand
entre vo⁹ il y aura quelqu'vn qui ne sera point net,
pource que quelque chose luy sera aduenue de
nuict:lors il sortira hors de l'ost,& ne rẽtrera point
dedans le camp. 11 Et sur le soir se lauera en eau,
& quand le soleil sera couché, il rentrera dedans le
camp. 12 Tu auras vn lieu dehors de l'ost, auquel
tu iras dehors. 13 Et auras vn *clou entre tes vtẽsi- *ou, fer
les.Et quand tu seras assis dehors,tu fouyras auec. remẽt.
Et apres que tu auras esté assis,tu couuriras ce qui Rab.
est sorti de toy. 14 Car le Seigneur tõ Dieu chemine Sal.
au milieu de tõ cãp pour te deliurer,& te dõner tes Pyc,ou
ennemis deuãt toy.Ainsi dõc,que tõ cãp soit sainct, houyau
afin qu'il ne voye en toy chose vilaine, & qu'il ne
se destourne de toy. 15 Tu ne liureras point le serf
à son seigneur,lequel se sera sauué chez toy d'auec
son seigneur: 16 Mais il demeurera auec toy au mi-
lieu de toy,au lieu qu'il eslira en l'vne de tes por-
tes,là où bõ luy semblera:tu ne le cõtristeras point.
17 Entre les filles d'Israel qu'il n'y ait aucune pail-
larde, ni entre les fils d'Israel aucun paillard. 18 Tu
n'apporteras point en la maison du Seigneur ton
Dieu pour aucun vœu le loyer de la paillarde,ne le
prix d'vn chien : car ces deux choses sont pareille-
ment abomination deuant le Seigneur ton Dieu.
19 Tu ne rongeras point ton frere d'vsure, soit vsu-
re d'argẽt,ou vsure de viures,soit vsure de quelque
chose en laquelle on cõmet vsure. 20 Tu pourras
donner à vsure à l'estranger : mais tu ne donneras
point à vsure à tõ frere:afin q̃ le Seigneur tõ Dieu
te benisse en tout ce en quoy tu mettras ta main

ſur la terre en laquelle tu vas pour la poſſeder.
21 Quãd tu voueras vœu au Seigneur ton Dieu, tu
ne tarderas point de l'accõplir: car le Seigneur ton
Dieu requerra iceluy de toy, & ainſi il y aura peché
en toy. 22 Mais quand tu t'abſtiẽdras de vouër, il
n'y aura point de peché en toy. 23 Tu garderas &
feras ce qui eſt ſorti de tes leures, ainſi que tu l'au-
ras volontairement voué au Seigneur ton Dieu, &
cõme tu l'auras dit de ta bouche. 24 Quand tu en-
treras en la vigne de ton prochain, tu pourras man-
ger des raiſins ſelon ta volonté, tãt que ſeras ſoulé:
Matth. mais tu n'ẽ mettras point en tõ vaiſſeau. 25 *Quãd
12.1. tu entreras en la moiſſon de ton prochain, tu pour-
ras arracher des eſpics en ta main: mais tu ne met-
tras la faux en la moiſſon de ton prochain.

CHAP. XXIIII.

¶ Du libelle de refus. Les nouueaux mariez exempts d'aller à la guerre. De ne retenir le gage du poure iuſques au lendemain. Le loyer du mercenaire.

QVand quelqu'vn prẽdra vne femme, & ſe marie-
ra à elle, s'il aduient qu'elle ne troune gra-
ce deuant les yeux d'iceluy, pourtant qu'il a trou-
Matth. ué quelque laide tache en elle, * il luy eſcrira v-
5.31, & ne lettre de diuorce, & luy donnera en la main,
16.7, & l'enuoyera de ſa maiſon. 2 Et quand elle ſe-
marc ra ſortie de ſa maiſon, & qu'elle s'en eſtant allee,
10.4. ſera à vn autre mari, 3 Si ceſt autre mari la hait,
& luy eſcrit vne lettre de diuorce, & luy baille en
ſa main, & l'enuoye de ſa maiſon: ou que ceſt
autre mari qui l'auoit prinſe pour femme meure:
4 Lors ſon premier mari qui l'auoit renuoyee, ne
la pourra derechef prendre pour ſa femme, apres
qu'elle eſt ſouillee: car c'eſt abomination deuant
le Seigneur: & ne feras point pecher la terre, la-
quelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage.
5 Quand l'homme prendra nouuelle femme, il
n'ira point à la guerre: auſsi ne luy ſera impoſé
aucune charge: mais vn an durant ſera exempt en
ſa maiſon, & s'eſiouira auec ſa femme laquelle il
aura prinſe. 6 On ne prendra point pour gagé
la meule d'embas, ne la meule d'enhaut: car ce ga-
ge eſt la vie. 7 Quand vn homme ſera trouué
qui

qui aura desrobé quelqu'vn de ses freres des fils
d'Israel, & en aura abusé, & l'aura vendu : ce
larron mourra, & osteras le mal du milieu de toy:
8 Garde-toy de la playe de lepre, en gardant soi-
gneusement, & faisant selon tout ce que les Sacri-
ficateurs Leuites vous enseigneront : * ainsi que ie Leuit.
leur ay commandé, vous y prendrez garde pour 13.2.
le faire. 9 *Aye souuenance de ce que le Sei- Nomb.
gneur ton Dieu a fait à Marie en la voye, quand 12.10.
vous sortites d'Egypte. 10 Quand tu presteras à
ton prochain vn prest de quelque chose, tu n'en-
treras pas en sa maison pour prendre vn gage:
11 Mais tu demeureras dehors, & l'hóme auquel
tu prestes, t'apportera le gage dehors. 12 Et si
l'homme est poure, tu ne te coucheras point en
ayant encore son gage: 13 Mais tu luy rendras le
gage à soleil couchant: afin qu'il couche en son ve-
stement, & te benisse, & cela te sera iustice deuant
le Seigneur ton Dieu. 14 *Tu ne feras fraude au Leuit.
loyer du poure mercenaire & souffreteux d'entre 19.13,
tes freres, ou de ton estranger, qui est en ta terre, en tobie 4.
tes portes. 15 A son iour tu luy dóneras son loyer 15.
auant le soleil couché : car il est poure, & c'est ce
dont il soustient son ame. Afin qu'il ne crie point
contre toy au Seigneur, & qu'il y ait peché en toy.
16 *Les peres ne serót mis à mort pour les fils, & les 2.Chro.
fils ne mourrót point pour leurs peres: mais vn cha 25.4.
cun sera mis à mort pour son peché. 17 Tu ne per
uertiras le droit de l'estranger, ne de l'orphelin : &
ne prendras pour gage le vestement de la vefue:
18 Ains auras souuenance que tu as esté serf en E-
gypte, & que le Seigneur ton Dieu t'a deliuré de
là. Pourtant ie te commande de faire ceste chose.
19 Quand tu moissonneras la moisson de ton châp,
& oublieras vne poignee d'espics au champ, tu ne
retourneras pour la prendre, mais cela sera pour
l'estranger, pour l'orphelin, & pour la vefue : a-
fin que le Seigneur ton Dieu te benie en toute l'œu-
ure de ta main. 20 Quand tu recueilliras tes oli-
ues, tu ne recourras point derriere : mais cela sera
pour l'estranger, l'orphelin & la vefue. 21 Quand
tu vendengeras ta vigne, tu ne grapperas point les

raisins demeurez apres toy:mais ils seront à l'estrã
ger,l'orphelin & la vefue. 22 Tu auras souuenan-
ce que tu as esté serf en la terre d'Egypte : pourtant
ie te commande de faire ceste chose.

CHAP. XXV.

¶ L'office des iuges touchant les delinquans. De ne retenir le loyer du mercenaire. De susciter semence à son frere. La maison du pied deschaux. La femme prenant vn homme par les parties honteuses. De n'auoir diuers poids, & diuerses mesures. D'auoir memoire d'Amalec.

QVãd il y aura contention entre quelques hom-
mes;ils conuiendront en iugement,où on les
iugera, en iustifiant le iuste,& condamnant le mes-
chant. 2 Et si le meschant est trouué digne d'estre
batu,le iuge le fera ietter *à terre*,& batre deuant soy
2.*Cor.* selõ son mesfait,par nombre *de coups*. 3 *Il le fera
11.24. batre de quarante *coups*, & non plus, de peur qu'en
adioustant bature sur ceste multitude de playes, tõ
1.*Cor.* frere ne soit deuant tes yeux vilené. 4 *Tu ne fer-
9.9,1. meras point *la bouche* au bœuf qui foule *le grain*.
timot. 5 *Quand il y aura des freres demeurans ensemble,
5.18. & aduiendra que l'vn d'entre eux mourra sans en-
Matth. fans:lors la femme du defunct ne s'alliera dehors à
22.24, vn estranger,mais son beau-frere viendra à elle, &
marc la prẽdra à soy pour femme,& se mariera auec elle.
12.19, 6 Et le premier-nay qu'elle enfantera, succedera
luc 20. au nom de son feu frere:afin que le nom d'iceluy
28. ne soit effacé d'Israel. 7 Et s'il ne plaist point à
l'hõme de prẽdre sa belle-sœur, lors sa belle-sœur
Ruth mõtera à la porte aux Anciens,& dira, *Le frere de
4.7. mon mari refuse de susciter à son frere nom en Is-
rael,& ne me veut auoir en mariage. 8 Lors les An-
ciens de sa ville l'appelleront,& parleront à luy. Et
s'il perseuere & dit,Il ne me plaist point de la pren-
dre: 9 Lors sa belle-sœur s'approchera de luy de-
uant les Anciens, & luy deschaussera le soulier de
son pied, & crachera en sa face, & respondra di-
sant, Ainsi sera fait à l'homme qui n'edifiera la
maison de son frere. 10 Et sera son nom appelé
en Israel, La maison du pied deschaux. 11 Quãd
quelques hommes auront debat ensemble l'vn
contre

:ontre l'autre, si la femme de l'vn s'approche pour
leliurer son mari de la main de celuy qui le bat,
& qu'auançant sa main le prenne par ses parties
ionteuses: 12 Lors tu luy couperas la main, &
on œil ne luy pardonnera point. 13 Tu n'au-
as point en ton sachet deux manieres de poids:
'est assauoir, grand & petit. 14 Aussi en ta mai-
on n'y aura deux manieres d'Epha: c'est assauoir,
grand & petit. 15 Mais tu auras poids entier &
uste: aussi Epha entier & iuste: afin que tes iours
oyent prolongez sur la terre, que le Seigneur ton
Dieu te donne. 16 Car quiconque fait cela, est en
bomination deuãt le Seigneur tõ Dieu: aussi tout
iomme qui fait iniquité. 17 *Aye memoire de ce Exode
que t'a fait Amalec en la voye, quand vous sortiez 17.8.
l'Egypte: 18 Cõment il vint à l'encontre de toy au
hemin, & tua en la queuë tous les debiles qui te
uyuoyent, quand tu estois las & trauaillé, & n'eut
:rainte de Dieu. 19 Quand donc le Seigneur ton
Dieu t'aura donné repos de tous tes ennemis qui
ont à l'entour, en la terre laquelle le Seigneur ton
Dieu te donne en heritage pour la posseder, lors tu
:ffaceras la memoire d'Amalec de dessous le ciel.
Ne l'oublie point.

CHAP. XXVI.

¶ L'oblation des premiers fruits. Protestation des enfans d'Israel en offrant leurs premiers fruits, & de la disme du tiers an.

QVand tu seras entré en la terre laquelle le Sei-
gneur ton Dieu te donne en heritage, & la
posséderas, & y demeureras 2 Lors tu prendras
les premiers fruits de tous les fruits de la terre
en laquelle tu entreras: c'est assauoir, de la terre la-
quelle le Seigneur ton Dieu te donne, & les met-
tras en vne corbeille: si iras au lieu lequel le Sei-
gneur ton Dieu eslira pour y colloquer son nom:
Et viendras au Sacrificateur qui sera en ces
iours, & luy diras, Ie proteste auiourd'huy au Sei-
gneur ton Dieu, que ie suis venu en la terre la-
quelle le Seigneur auoit iuré à nos peres de la nous
donner. 4 Lors le Sacrificateur prendra la corbeil-
le de tes mains, & la posera deuant l'autel du Sei-

gneur ton Dieu: 5 Et respondras, & diras deuãt
la face du Seigneur ton Dieu, Mon pere estoit Syriẽ,
Genese poure homme, *& descendit en Egypte, & fut là
46.1. estranger en petit nombre de gens, & là deuint en
grande gent, forte & peupleuse: 6 Et les Egyptiens nous affligerent, & humilierent, & nous mirent sus vne dure seruitude. 7 Et quand nous cri-
Exode asmes au Seigneur, Dieu de nos peres, *le Seigneur
3.7. ouit nostre voix, & vid nostre afflictiõ, & nostre labeur, & nostre oppression. 8 Et le Seigneur nous
tira hors d'Egypte en main forte, & en bras estendu,
auec grande crainte, & en signes & miracles: 9 Et
nous fit venir en ce lieu-ci, & nous donna ceste terre, terre distillante laict & miel. 10 Et maintenãt
voici, i'ay apporté les premiers fruits de la terre, laquelle, toy Seigneur, tu m'as donnee. Et les poseras
deuant le Seigneur ton Dieu, & t'enclineras deuant
le Seigneur ton Dieu. 11 Et t'esiouiras en tous ces
biens que le Seigneur ton Dieu t'a donnez, & à ta
maison, toy & le Leuite, & l'estranger qui est au milieu de toy. 12 Quand tu auras parfait de dismer
toute la disme de tõ reuenu au tiers an, qui est l'an
de dismer, lors tu la donneras au Leuite, à l'estranger, à l'orphelin, & à la vefue, & mangeront en tes
portes, & seront rassasiez. 13 Lors tu diras deuant la face du Seigneur ton Dieu, I'ay separé ce
qui estoit sanctifié de la maison, & aussi ie l'ay dõné au Leuite, & à l'estranger, & à l'orphelin, & à la
Sus 14. vefue, *& selon tout ton commandement que tu
27. m'as commandé. Ie n'ay rien transgressé de tes
commandemens, & ne les ay pas oubliez. 14 Ie
n'en ay point mangé en mon dueil, & n'en ay point
retiré en souilleure, & n'en ay point donné pour le
mort. Mais i'ay obei à la voix du Seigneur mon
Dieu: i'ay fait selon tout ce que tu m'as cõmandé.
15 Regarde de ta saincte habitation du ciel, &
beni ton peuple Israel, & la terre laquelle tu nous
as donnee, ainsi que tu as iuré à nos peres: la terre ayant affluence de laict & de miel. 16 Aujourd'huy le Seigneur ton Dieu te commande de
faire ces ordonnances & droits, & que tu les gardes, & les faces de tout ton cœur & de toute ton
ame.

me. 17* Tu as magnifié auiourd'huy le Seigneur, Sus 7.
fin qu'il soit ton Dieu, & que tu chemines en ses 6, &
oyes, & gardes ses ordonnances & cōmandemēs, 14.2.
ꝛ ses droits, & obeisses à sa voix. 18 Et le Seigneur
a magnifié auiourd'huy, pour luy estre peuple singulier, ainsi qu'il t'a dit, afin que tu gardes tous ses
ōmandemens: 19 *Et qu'il te mette treshaut, en Sus 4.
ouange, & en nom, & en gloire sur toutes gēs qu'il 7.
faites: & que tu sois vn peuple sainct au Seigneur
on Dieu, ainsi qu'il a dit.

CHAP. XXVII.

¶ De descrire la Loy en certaines pierres, pour en auoir souuenance. Benedictions, & maledictions.

Ors Moyse & les anciens d'Israel commanderent au peuple, en disant, Gardez tous les commandemens que ie vous commande auiourd'huy.
Et au iour qu'auras passé le Iordain en la terre
ue le Seigneur ton Dieu te dōne, tu t'esleueras de
randes pierres, & les plastreras de chaux. 3 Et escriras sur icelles toutes les paroles de ceste Loy,
uād tu auras passé: afin que tu viennes en la terre
ue le Seigneur ton Dieu te donne, la terre distillā
laict & miel, ainsi que le Seigneur, le Dieu de tes
eres t'a dit. 4 *Quād vous aurez passé le Iordain, Exode
ous dresserez les pierres que ie vous commande 20.25,
uiourd'huy en la montagne d'Hebal, & les plastre- iosué
is de chaux. 5 Puis edifieras vn autel au Sei- 8.31.
eur ton Dieu: assauoir vn autel de pierres, sur
esquelles le fer ne sera point leué. 6 Tu edifieras l'autel du Seigneur ton Dieu de pierres entieres, & sacrifieras sur iceluy holocauste au Seigneur
on Dieu: 7 Et sacrifieras les pacifiques, & mangeras là, & t'esiouiras deuant la face du Seigneur
on Dieu. 8 Et escriras sur les pierres toutes les
aroles de ceste Loy, les distinguant bien. 9 Et
loyse parla, & les sacrificateurs Leuitiques à tout
rael, en disant, Israel, enten, & escoute. Auiourd'huy tu es fait vn peuple au Seigneur ton Dieu.
Obei donc à la voix du Seigneur ton Dieu, &
y tous ces commandemens, & ces ordonnances
ue ie te commāde auiourd'huy. 11 En ce iour-la
loyse commanda au peuple, disant, 12 Ceux-ci so

tiendront sur la montagne de Garizim, pour benir
le peuple quand vous aurez passé le Iordain: assa-
uoir, Simeon, Leui, Iuda, Issachar, Ioseph, & Benia-
min. 13 Et ceux-ci se tiendront pour maudire sur
la montagne d'Hebal: assauoir, Rubé, Gad, Aser, Za-
bulon, Dan, & Nephthali. 14 Et les Leuites respō-
dront, & diront à haute voix à tous les hōmes d'Is-
rael, 15 Maudit soit l'hōme qui fera image de tail-
le ou de fonte, qui est abominatiō au Seigneur, l'œu
ure des mains d'vn ouurier, & le mettra au lieu se-
cret. Et tout le peuple respōdra, & dira, Ainsi soit-il.
16 Maudit soit l'homme qui maudit son pere &
sa mere. Et tout le peuple dira, Ainsi soit-il.
17 Maudit soit celuy qui transporte les bornes de
son prochain. Et tout le peuple dira, Ainsi soit-il.
18 Maudit soit celuy qui fait desuoyer l'aueugle
en la voye. Et tout le peuple dira, Ainsi soit-il.
19 Maudit soit celuy qui peruertit le droit de l'e-
strāger, de l'orphelin, & de la vefue. Et tout le peu-
ple dira, Ainsi soit-il. 20 Maudit soit celuy qui cou
che auec la femme de son pere: car il descouure le
pā *de la robbe* de sō pere. Et tout le peuple dira, Ainsi
soit-il. 21 Maudit soit celuy qui couche auec au-
cune beste. Et tout le peuple dira, Ainsi soit-il.
22 Maudit soit celuy qui couche auec sa sœur, fille
de son pere, ou fille de sa mere. Et tout le peuple di
ra, Ainsi soit-il. 23 Maudit soit celuy qui couche
auec sa belle-mere. Et tout le peuple dira, Ainsi
soit-il. 24 Maudit soit celuy qui frappe son pro-
chain occultemēt. Et tout le peuple dira, Ainsi soit-
il. 25 Maudit soit celuy qui prēd dons pour frap-
per l'ame du sang innocent. Et tout le peuple dira,
Galat. 3.10. Ainsi soit-il. 26 *Maudit soit celuy qui ne ratifie
point les paroles de ceste Loy pour les faire. Et tout
le peuple dira, Ainsi soit-il.

CHAP. XXVIII.

*Promesse aux enfans d'Israel, s'ils gardent les com
mandemens du Seigneur. Menaces s'ils les trāsgressent.*

Leuit. 26.3. SI *tu obeis à la voix du Seigneur ton Dieu en gar
dant & faisant tous ses commandemens lesquels
ie te commande auiourd'huy, lors le Seigneur ton
Dieu te constituera le souuerain sur toutes les gens
de la

de la terre. 2 Et sur toy viendront toutes ces benedictions, & t'enuironeront, quand tu obeiras à la voix du Seigneur ton Dieu: 3 Tu seras benit en la ville, & pareillement benit és champs.
4 Le fruict de ton ventre sera benit, & le fruict de ta terre, & le fruict de ton bestail, le fruict de tes vaches, & des troupeaux de tes brebis. 5 Ta corbeille sera benite, & tes reliefs. 6 Tu seras benit en ton entree, & pareillemēt benit en ton issue. 7 Le Seigneur fera tōber deuant toy tes ennemis qui s'esleueront contre toy. Si par vne voye ils sortent contre toy, ils s'enfuiront deuant toy par sept voyes.
8 Le Seigneur cōmandera que la benediction soit auec toy en tes celiers, & en tout ce en quoy tu mettras ta main: & te benira en la terre laquelle le Seigneur tō Dieu te donne. 9 Le Seigneur tō Dieu t'establira pour soy en vn peuple sainct, ainsi qu'il t'a iuré, quād tu garderas les cōmandemens du Seigneur ton Dieu, & chemineras par ses voyes. 10 Et tous les peuples de la terre verront que le nom du Seigneur est reclamé sur toy, & auront crainte de toy. 11 Et le Seigneur ton Dieu te fera abonder en bien, en fruict de ton ventre, & en fruict de ton bestail, & en fruict de ton territoire, sur la terre laquelle le Seigneur Dieu a iuré à tes peres te dōner.
12 Le Seigneur t'ouurira son bon thresor, c'est assauoir le ciel: afin qu'il donne pluye sur la terre en son temps, & qu'il benisse toute l'œuure de tes mains. Et tu presteras à beaucoup de gens, & si n'emprunteras point. 13 Le Seigneur Dieu te mettra pour chef, & non pas pour queuë, & seras seulement en haut, & non point en bas, quād tu obeiras aux cōmandemēs du Seigneur ton Dieu, lesquels ie te commande auiourd'huy pour les garder & faire:
14 Et que de toutes les paroles lesquelles ie vous cōmande auiourd'huy, ne vous desuoyerez n'a dextre n'a senestre, en cheminãt apres les autres dieux, & les seruant. 15 *Que si tu n'obeis à la voix du Seigneur ton Dieu en gardant & faisant tous ses commandemens & ses ordonnances, lesquelles ie te commande auiourd'huy : lors viendront sur toy toutes ces maledictions, & te saisiront. 16 Tu se-

Leuit. 26.14. lamen. 2.17. mala. 2.2.

ras maudit en la cité, & pareillement maudit au
champ. 17 Ta corbeille sera maudite & tes re-
liefs. 18 Maudit sera le fruict de ton ventre,& le
fruict de ta terre, les fruicts de tes vaches, & des
troupeaux de tes brebis. 19 Tu seras maudit en
ton entree, & seras maudit en ton issue. 20 Le
Seigneur t'ennoyera malediction, trouble & dissi-
pation en tout ce à quoy tu mettras ta main,& que
tu feras, iusques à ce qu'il t'aura destruit,& biẽ tost
perdu à cause de tes mauuaises inuentions,par les-
quelles tu m'auras delaissé. 21 Le Seigneur atta-
chera la peste en toy,iusqu'à ce qu'il t'aura consu-
mé de dessus la terre en laquelle tu vas pour la
posseder. 22 Le Seigneur te frappera d'enfleure,
& de fieure & de chaut-mal,& de maladie bruslan-
te,& de secheresse,& de glaiue,& de vent ardent,&
de iaunisse,& te persecutera iusques à ce qu'il te fa-
Leuit. 26.19. ce perir. 23 *Et ton ciel qui sera sur ta teste sera
d'airain,& la terre qui est dessous toy, sera de fer.
24 Le Seigneur te donnera pour la pluye de la ter-
re, poudre & cendre : & descendra sur toy du ciel
iusqu'à ce que tu sois destruit. 25 Et le Seigneur
te fera trebuscher deuant tes ennemis. Si tu sors par
vne voye contr'eux, tu t'enfuiras deuant eux par
sept voyes,& seras transmué en tous les royaumes
de la terre. 26 Et sera ta charongne en viande à
tous les oiseaux du ciel,& aux bestes de la terre, &
n'y aura personne qui les effarouche. 27 Et le
Exode 9.9. Seigneur te frapera *d'apostume d'Egypte, & d'hé-
morrhoides,de la gratelle, & de la rogne, tellemẽt
que tu n'en pourras estre gueri. 28 Aussi le Sei-
gneur te frappera de forcenerie, & d'aueuglement,
& d'espouantement de cœur. 29 Et seras tastant
en plein midi,ainsi comme vn aueugle taste en tene
bres:& ta voye ne prosperera point. Ainsi seras souf
frant iniures & pilleries à tousiours,& n'auras qui
te sauue. 30 Tu espouseras femme, mais vn au-
tre la violera. Tu edifieras maison, mais tu ne de-
meureras point en icelle. Tu plāteras ta vigne,mais
tu ne la vendengeras point. 31 Ton bœuf sera tué
deuant tes yeux,mais tu n'en mangeras point. Ton
asne sera raui deuāt tes yeux,& ne sera point rēdu.

Ton

Tes brebis seront donnees à tes ennemis, & n'y au-
ra personne qui les sauue. 32 Tes fils & tes filles
seront donnez à vn autre peuple, & tes yeux les
verront, & defaudront sur eux tousiours: & n'y aura
aucune force en ta main. 33 Et le peuple que tu
n'as point cognu, mãgera le fruict de ta terre, & tout
ton labeur. Et seras aussi souffrant calomnies & op
presions à tousiours. 34 Et seras forcené pour la
vision q̃ verront tes yeux. 35 Le Seigneur te frappe
ra d'apostume mauuaise sur tes genoux, & sur tes
iãbes, dequoy tu ne pourras estre gueri, depuis la
plante du pied iusqu'au sommet de la teste. 36 Le
Seigneur menera toy & ton Roy que tu auras cõsti
tué sur toy, aux gens que tu n'as cogneues, toy ne
tes peres, & là tu seruiras aux autres dieux de bois
& de pierre: 37 Et là tu seras en estonnemẽt, en di-
ctõ, & en farcerie à tous peuples esquels le Seignr̃ te
menera. 38 *Tu ietteras beaucoup de semence au Miche
chãp, & en recueilleras peu: car les sauterelles la ga 6.15.
sterõt. 39 Tu plãteras la vigne & la cultiueras, & n'ẽ aggee
beuras point du vin, & n'ẽ recueilleras riẽ: car les vers 1.6.
la mãgeront. 40 Tu auras des oliuiers en toutes tes
fins, & ne t'oindras point de l'huile: car tes oliues se-
rõt escousses. 41 Tu engẽdreras fils & filles: mais ils
ne seront point vers toy: car ils iront en captiuité.
42 La vermine degastera tous tes arbres, & le fruict
de ta terre. 43 L'estranger qui est au milieu de toy,
montera sur toy bien haut, & tu descendras bien
bas. 44 Il te prestera, & tu ne luy presteras pas:
il sera en chef, & tu seras en la queuë. 45 Et vien-
dront sur toy toutes ces maledictions, & te poursuy
uront, & te saisiront iusques à ce que tu sois exter-
miné, pourtant que tu n'auras pas obei à la voix
du Seigneur ton Dieu, en gardant ses commande-
mens & ses ordõnances que ie t'ay commandees.
46 Et ces choses te seront pour signes & miracles,
à toy & à ta semence à iamais. 47 Pourtant que
tu n'as pas serui au Seigneur ton Dieu en ioye &
de bon cœur, pour l'abondance de toutes choses.
48 Tu seruiras à ton ennemi que le Seigneur Dieu
enuoyera, en faim, en soif, en nudité, & en toute indi
gẽce: & mettra vn ioug de fer sur ton col, iusqu'à ce

qu'il t'aura exterminé. 49 Le Seigneur esleuera
sur toy vne gent de loin & du bout de la terre, la-
quelle auolera cõme l'aigle: vne gent de laquelle tu
n'entendras point la langue: 50 Gent impudente
de face, laquelle n'honorera point la face de l'an-
cien, & n'aura point merci de l'enfant. 51 Icelle
mangera les fruits de ton bestail, & les fruits de ta
terre, iusqu'à-ce qu'elle t'aura exterminé: laquel-
le ne te laissera rien de residu du grain, du vin, &
de l'huile ne des fruits de tes bœufs, ne des trou-
peaux de tes brebis, iusqu'à ce qu'elle t'aura per-
du. 52 Et t'assaillira en toutes tes villes, iusques
à ce qu'elle aura mis bas tes murailles hautes &
fortes, esquelles tu auras mis ta fiance en toute ta
terre: & t'assiegera en toutes tes villes, par toute
la terre que le Seigneur ton Dieu t'a donnee.
53 Tu mangeras le fruict de ton ventre, la chair de
tes fils & de tes filles que le Seigneur ton Dieu t'a
donnez, au siege & en la destresse dont ton ennemi
t'angoissera, 54 Tellement que l'homme qui est en
toy tendre & delicat grandement, regardera d'vn
mauuais œil sur son frere, & sur la femme de son
sein, & sur le reste de ses fils qu'il aura reseruez.
55 Et ne donnera point à l'vn d'iceux de la chair de
ses enfans, laquelle il mangera, à cause qu'il ne luy
sera rien demeuré du tout, pour le siege de l'angois-
se dont ton ennemi t'angoissera en toutes tes villes.
56 Celle qui est en toy tendre & delicate, qui n'a
point essayé de mettre la plante de son pied sur la
terre, à cause de ses delices & tendreté, regardera
d'vn mauuais œil sur le mari de son sein, & sur son
fils, & sur sa fille, 57 Et sur la taye de son petit en-
fant qui sortira d'entre ses pieds, & sur les enfans q̃
elle enfantera, car elle les mangera secrettemẽt par
faute de toutes choses, au siege & en l'angoisse par
lesquels ton ennemi te molestera en tes villes,
58 Si tu ne gardes & fais toutes les paroles de cette
Loy, lesquelles sont escrites en ce liure, & que tu
ne craignes ce nom-ci glorieux & terrible, c'est assa-
uoir le Seigneur ton Dieu: 59 Lors le Seigneur fe-
ra tes playes merueilleuses, & les playes de ta semẽ
ce, playes grandes & certaines, langueurs mauuai-
ses &

ses & certaines. 60 Et côuertira sur toy toutes les
maladies d'Egypte, desquelles tu as craint la pre-
sence,& s'attacheront à toy. 61 Ausi toute lan-
gueur & toute bature,qui ne sont point escrites au
liure de ceste Loy, le Seigneur les fera monter sur
toy,iusques à ce qu'il t'aura destruit. 62 Et de-
meurerez en petit nombre, au lieu qu'estiez en
multitude comme les estoilles du ciel, pource que
tu n'as obei à la voix du Seigneur ton Dieu. 63 Et
aduiendra qu'ainsi comme le Seigneur s'est esiouy
sur toy en vous bien-faisant, & en vous multi-
pliant, semblablement le Seigneur Dieu s'esiouira
sur vous, en vous perdant & destruisant. Et serez
desfaits de dessus la terre en laquelle tu vas pour
la posseder. 64 Et le Seigneur t'espardra entre
tous les peuples, depuis vn bout de la terre ius-
ques à l'autre. Et là tu seruiras aux autres dieux,
que toy ne tes peres n'auez cognus:au bois & à la
pierre. 65 Ausi entre ces gens tu n'auras nul re-
pos,& n'y aura aucun repos à la plante de tô pied.
Et le Seigneur te donnera là vn cœur tremblant, &
des yeux defaillans,& vne ame triste. 66 Et ta vie
sera pendâte deuant toy:tu craindras nuict & iour,
& seras incertain de ta vie. 67 Tu diras au matin
Qui me donnera le soir? Et au soir tu diras,Qui est-
ce qui me donnera le matin? à cause de la crainte de
ton cœur, de laquelle tu craindras: & à cause de la
vision de tes yeux,laquelle tu verras. 68 Et le Sei-
gneur te fera retourner en Egypte par nauires, par
la voye dont ie t'auoye dit que tu ne pretendisses
de la reuoir: & là seras vendu à tes ennemis en serfs
& en seruantes,& n'y aura nul acheteur.

CHAP. XXIX.

¶ *Exhortation à garder la Loy, de ne prouoquer l'ire de Dieu. Les secrets de Dieu reuelez à son peuple.*

CE sont les paroles de l'alliance,laquelle le Seignr
Dieu commanda à Moyse de faire auec les en-
fans d'Israel en la terre de Moab, outre l'allian-
liance qu'il auoit faite auec eux en Horeb. 2 Et
Moyse appela tout Israel, & leur dit, * Vous
auez veu tout ce que le Seigneur a fait deuant vos

yeux en la terre d'Egypte à Pharao, & à tous ses ser
uiteurs, & à tout son pays: 3 Les tentations gran-
des lesquelles tes yeux ont veuës, & les grãs signes
& miracles: 4 Et le Seigneur ne vous a point don
né cœur pour cognoistre, & yeux pour voir, & oreil
Sus 8. les pour ouir iusqu'au iour present. 5 *Combien
4. que ie vous ay menez quarãte ans par le desert, sans
que vos vestemens soyent enuieillis sur vous, ne
que ton soulier se soit vsé dessous ton pied.
6 Vous n'auez point mangé de pain, & aussi n'a-
uez point beu de vin ne de biere: afin que vous co-
gnoissiez que ie suis le Seigneur vostre Dieu.
Nomb. 7 *Apres vous vinstes en ce lieu: & lors Sehon roy
21.33. d'Hesebon, & Og roy de Basan, sortirent à l'encon-
tre de nous pour batailler, & nous les batismes.
8 Et prinsmes la terre d'iceux, & la donnasmes
aux Rubenites, & Gadites, & à la moitié de la li-
gnee de Manasse. 9 Vous garderez donc les paro-
les de ceste alliance, & les ferez, afin que soyez pru-
dens en tout ce que vous ferez. 10 Vous estes au-
iourd'hy assistans deuant la face du Seigneur vo-
stre Dieu, vos chefs de vos lignees, vos anciens,
vos preuosts, & tout homme d'Israel: 11 *Aussi* vos
enfans, vos femmes, & l'estranger qui est au milieu
de ton ost, depuis le bocheron de ton bois, iusques
au puiseur de ton eau, 12 Afin que tu passes en
l'alliance du Seigneur ton Dieu, & en son iure-
ment, lequel le Seigneur ton Dieu fait auec toy au-
iourd'huy. 13 Afin qu'il t'establisse auiourd'huy
en peuple à soy, & qu'il te soit pour Dieu, ainsi que
il t'a dit, & ainsi qu'il a iuré à tes peres, Abraham,
Isaac, & Iacob. 14 Et ie ne traitte point ce pact &
ce serment auec vous seulement: 15 Mais tãt auec
celuy qui est auec nous, se tenant auiourd'huy de-
uant le Seigneur nostre Dieu, qu'aussi auec celuy
qui n'est point ici auec nous auiourd'huy. 16 Car
vous sauez que nous auõs demeuré en la terre d'E-
gypte, & que nous auõs passé au milieu des gẽs par
lesquelles auez passé, 17 Et auez veu leurs abomina
tions & leurs images bois & pierre, argent & or, qui
estoyent entr'eux. 18 Afin qu'il n'y ait entre vous
homme ou femme, ou famile, ou lignee qui destourne
auiour-

aujourd'huy son cœur du Seignr nostre Dieu, pour
aller & seruir aux dieux de ces gens, & qu'il n'y ait
entre vous racine germāt fiel & aluyne: 19 Et ad-
uiene que quelqu'vn oyāt les paroles de ce sermēt
se benisse en son cœur disant, I'auray paix, encore
que ie chemine selon l'entreprise de mon cœur: afin
d'adiouster l'yurongnerie auec la soif. 20 Le Sei-
gneur ne condescendra à luy pardonner: mais alors
l'ire du Seigneur & son zele fumera contre cest hō-
me, & sera couchee sur luy toute malediction qui est
est escrite en ce liure. Et le Seigneur effacera le nom
d'iceluy de dessous le ciel. 21 Et le Seigneur le se-
parera de toutes les lignees d'Israel en malheureté,
selon toutes les maledictions de l'alliance qui est es
crite au liure de ceste Loy. 22 Voici que dira la ge
neration à venir: *assauoir*, vos enfans, lesquels succe-
deront apres vous, & le forain qui viendra de terre
lointaine, quand ils verront les playes de ceste ter-
re, & les langueurs d'icelle, desquelles le Seigneur
Dieu la fera languir. 23 Le soulfre, & le sel brusiāt
toute ceste terre, tellemēt qu'elle ne sera point se-
mee, & ne germera point, & nulle herbe ne prouien-
dra sur elle, *ainsi cōme en la subuersiō de Sodome *Genese*
& Gomorrhe, Adama & Seboim, que le Seignr Dieu *19.25.*
destruit par son ire, & par sa fureur. 24 *Dont di- *1. Rois*
ront toutes gens, Pourquoy a fait ainsi le Seigneur *9.8, ier.*
à ceste terre? quelle est l'ardeur de ceste grande ire? *22.8.*
25 Et on respondra, Pourtant qu'ils ont laissé l'al-
liance du Seigneur le Dieu de leurs peres: laquelle
il auoit faite auec eux, quand il les fit sortir de la
terre d'Egypte. 26 Car ils sont allez, & ont serui
aux autres dieux, & se sont enclinez deuant iceux
dieux, lesquels ils n'ont point cognus, & qui ne leur
ont fait nul bien. 27 Ainsi l'ire du Seigneur a esté
enflammee contre ceste terre, pour faire venir sur
icelle toutes les maledictions escrites en ce li-
ure. 28 Et le Seigneur les a destruits de leur ter-
re en ire, en fureur, & en indignation grande, & les
a deiettez en vne autre terre, comme *il appert* en ce
iour. 29 Les secrets du Seigneur nostre Dieu nous
sont reuelez, & à nos enfans à iamais pour faire tou
tes les paroles de ceste Loy.

CHAP XXX.

¶ Promesses aux repentans. Le Seigneur circoncit les cœurs, ses commandemens faciles, la vie & la mort.

QVand toutes ces choses seront venues sur toy, soit benediction ou malediction, que i'ay mises deuant ta face, & qu'en retournant à ton cœur entre toutes les gens, esquelles le Seigneur tõ Dieu t'aura deietté, 2 Tu retourneras au Seigneur ton Dieu, & obeiras à sa voix, selon tout ce que ie te commãde auiourdhuy, toy, & tes fils, de tout ton
Pseau. cœur, & de toute ton ame. 3 *Lors le Seigneur
160.45. ton Dieu ramenera tes captifs, & aura merci de toy, & se retournera pour te rassembler de tous les peuples, esquels le Seigneur tõ Dieu t'auoit espars,
4 Quand tu auras esté ietté au bout du ciel, de là le Seigneur ton Dieu te rassemblera, & delà te prẽdra.
5 Le Seigneur ton Dieu donc te ramenera en la terre laquelle tes peres auront possedee, & tu la possederas, & il te fera du bien, & t'augmentera en plus grand nombre que n'ont esté tes peres. 6 Et le Seigneur ton Dieu circoncira ton cœur, & le cœur de tes successeurs pour aimer le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, & de toute ton ame, afin q̃ tu viues, 7 Et le Seigneur ton Dieu mettra toutes ces maledictions-ci sur tes ennemis, & sur ceux qui te hayẽt, & qui te persecutent. 8 Ainsi tu te retourneras, & obeiras à la voix du Seigneur, & feras tous ses commandemens, lesquels ie t'ay commãdez auiourd'huy. 9 Et le Seigneur ton Dieu te fera abonder, en toute l'œuure de ta main, au fruict de ton ventre, au fruict de ton bestail, & au fruict de ta terre en bien. Car le Seigneur Dieu se retournera pour s'esiouir sur toy en bien, ainsi qu'il s'est esiouy sur tes peres. 10 Quãd tu obeiras à la voix du Seigneur ton Dieu, en gardant ses cõmandemẽs, & ses ordonnances escrites au liure de ceste Loy: quãd tu retourneras au Seigneur tõ Dieu de tout ton cœur, & de toute ton ame. 11 Car ce commandemẽt que ie te commande auiourd'huy, n'est point caché de toy, & n'en est point loin. 12 Il n'est point au ciel,
Rom. dont tu puisses dire, *Qui est-ce qui nous mon-
10.6. tera au ciel, & le nous prendra, pour le nous fai-
re

re ouir,afin que nous le facions? 13 Aussi n'est-
il pas outre mer, dont tu puisses dire, Qui est-ce de
nous qui passera delà la mer,& nous l'apportera, a-
fin que nous l'oyons,& le facions? 14 Car ceste pa-
role est fort pres de toy, en ta bouche, & en ton
cœur pour la faire. 15 Regarde, i'ay auiourd'huy
mis deuant toy la vie & le bien, la mort & le mal.
16 Car ie te commande auiourd'huy d'aimer le Sei
gneur ton Dieu, & de cheminer en ses voyes: & de
garder ses commandemens, & ses ordonnances, &
ses droits: afin que tu viues, & que tu sois multi-
tiplié, & que le Seigneur ton Dieu te benisse en la
terre en laquelle tu vas pour la posseder. 17 Mais
si ton cœur se destourne, & que tu n'obeisses, tu se-
ras debouté, & t'enclineras aux autres dieux,
& leur seruiras: 18 Ie vous annonce auiour-
d'huy que vous perirez, & ne prolongerez vos
iours en la terre, en laquelle passant le Iordain
tu vas pour la posseder. 19 Ie pren auiourd'huy
en tesmoin ciel & terre contre vous, que i'ay mis
deuant toy la vie & la mort: la benediction, & la
malediction. Esli donc la vie,afin que tu viues, toy &
ta semence. 20 En aimant le Seigneur ton Dieu,en
obeissant à sa voix, & en adherant à luy.Car iceluy
est ta vie,& la longueur de tes iours,afin que tu de-
meures sur la terre laquelle le Seigneur a iuré à tes
peres, Abraham, Isaac,&Iacob, de leur donner.

CHAP. XXXI.

*¶ Moyse se prepare à la mort. Il ordonne Iosué condu
cteur du peuple. Il escrit vn Cantique.*

LORS Moyse s'en alla, & dit ces paroles à tout Is-
rael, 2 Leur disant,Ie suis auiourd'huy aagé de
six vingts ans,ie ne puis plus aller ne venir: aussi le
Seigneur m'a dit,*Tu ne passeras point ce Iordain. *Sus 3.*
3 Le Seigneur ton Dieu passe deuant toy, & luy- *26,*
mesme destruira ces gens de deuant ta face, & tu *nomb.*
les possederas. Iosué sera celuy qui passera de- *27.38.*
uant ta face,ainsi comme le Seigneur à dit. 4 Et *Nomb.*
le Seigneur leur fera * ainsi qu'il a fait à Sehon, & *21.24.*
à Og rois des Amorrheens, & à leurs pays lesquels *33.*
il a destruits. 5 Et le Seigneur les liurera deuant *Sus 7.*
vous, afin que vous leur faciez *selon tout le com- *2.*

mandement que ie vous ay commandé. 6 Soyez
cõfortez, & fortifiez: ne craignez, & n'ayez peur de-
uant leurs faces: car le Seigneur ton Dieu chemine
auec toy: il ne t'abandonnera point, & ne te delais-
sera point. 7 Et Moyse appela Iosué, & luy dit en
la presence de tout Israel, Sois cõforté & te fortifies
car tu viendras auec ce peuple en la terre laquelle
le Seigneur a iuré à leurs peres de leur donner. Et
tu la leur departiras en heritage. 8 Et le Seigneur
chemine deuant toy, & luymesme sera auec toy,
Il ne t'abandonnera point, & ne te delaissera: n'aye
donc point de crainte ne de frayeur. 9 Et Moyse
escriuit cette Loy, & la donna aux Sacrificateurs fils
de Leui, qui portoyent l'arche de l'alliance du Sei-
gneur, & à tous les anciens d'Israel. 10 Et Moy-
se leur commanda, disant, Au bout de sept ans, au
temps de l'an de remission en la feste des taberna-
cles, 11 Quand tout Israel sera venu pour appa-
roistre deuant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu
qu'il eslira: lors tu annonceras ceste Loy deuant
tout Israel, eux oyans. 12 Tu feras assembler le peu
ple, hõmes & femmes, & enfans, & ton estranger qui
est en tes portes, afin qu'ils oyent, & afin qu'ils ap-
prennent, & craignent le Seigneur vostre Dieu, &
qu'ils gardent toutes les paroles de ceste loy pour
les faire: 13 Aussi que les enfans qui ne l'ont
cognue, l'oyent & l'apprennent, afin qu'ils crai-
gnent le Seigneur vostre Dieu tous les iours que
serez viuans sur la terre, pour laquelle posseder
vous passez le Iordain. 14 Lors le Seigneur dit
à Moyse, Voici, les iours de ta mort sont prochains:
appelle Iosué, & assistez au tabernacle de conue-
nance, afin que ie luy donne commandement. Si
allerent donc Moyse & Iosué, & se tindrent au ta-
bernacle de conuenance. 15 Adonc s'apparut le
Seigneur au tabernacle, en la colomne de nuee, &
la colomne de nuee s'arresta sur la porte du taber-
nacle. 16 Et le Seigneur dit à Moyse, Voici, tu
vas dormir auec tes peres, & ce peuple se leuera, &
commettra fornication apres les dieux estranges
de la terre en laquelle il va: & si laissera & rom-
pra mon alliance que i'ay traittee auec luy 17 Et
en ce

en ce iour-la mon ire sera enflâmee cõtre luy, & le
delaisseray,&cacheray ma face de luy,afin qu'il soit
en proye:maints maux & tribulatiõs le trouuerõt:
dont dira en ce iour-la, N'est-ce point pource que
Dieu n'est pas dedãs moy,que ces maux m'ont trou
ué? 18 Mais en ce iour-la ie cacheray ma face,pour
le mal qu'il aura fait : c'est qu'il se sera viré aux au-
tres dieux. 19 Maintenant donc escriuez pour vous
ce Cãtique,& l'enseignez aux enfans d'Israel,le met
tant en leurs bouches, afin que ce Cantique me soit
en tesmoignage entre les enfans d'Israel. 20 Car
ie les introduiray en la terre laquelle i'ay iuree à
leurs peres, ayant affluence de laict & de miel. Et
ils mangeront, seront rassasiez, & engraissez, & lors
se tourneront aux autres dieux, & leur seruiront,
& me blasphemeront, & rompront mon alliance.
21 Et quand mout de maux & de tribulations
les auront trouuez, lors ce Cantique-ci respondra
à leur face pour tesmoignage: car il ne sera point
oublié de la bouche de leurs successeurs.Car ie say
leurs pensees, & ce qu'ils font desia auiourd'huy
auant que ie les aye introduits en la terre pour la-
quelle i'ay iuré. 22 Ainsi Moyse escriuit ce Can-
tique en ce iour-la, & l'enseigna aux enfans d'Is-
rael. 23 Et Dieu commanda à Iosué fils de Nun,
& dit,Sois fort,& de bon courage, car tu introdui-
ras les fils d'Israel en la terre de laquelle ie leur
ay iuré,& seray auec toy. 24 Et aduint que Moy-
se acheua d'escrire les paroles de ceste Loy au liure,
& fit tant qu'il les acheua. 25 Puis Moyse cõman-
da aux Leuites portans l'arche de l'alliance du Sei-
gneur,disant, 26 Prenez le liure de ceste Loy, & le
mettez au costé de l'arche de l'alliãce du Seigñr vo
stre Dieu,afin qu'il soit là en tesmoignage cõtre toy:
27 Car ie say ta rebellion & ton dur col.Voici,moy
estant encore auiourd'huy viuant auec vous, vous
auez esté rebelles contre le Seigneur: cõbien donc
le ferez-vous apres ma mort? 28 Faites assembler
à moy tous les anciens de vos lignees, & vos pre-
uosts,afin que ie profere ces paroles eux oyans, &
que i'appelle en tesmoignage contr'eux le ciel &
la terre. 29 Car ie cognoy qu'apres ma mort vous

vous corromprez,& declinerez de la voye laquelle
ie vous ay commandee. Et finalement mal vous ad
uiendra, pource qu'aurez fait ce mal deuant les
yeux du Seigneur, en le prouoquant à ire par l'œu
ure de vos mains. 30 Ainsi Moyse prononça aux
oreilles de toute l'Eglise d'Israel, les paroles de ce
Cantique, iusques à les acheuer.

CHAP. XXXII.

¶ *Moyse recite son excellent Cantique.*

O Cieux, escoutez, & ie parleray: & que la terre
oye les paroles de ma bouche. 2 Ma doctrine
degouttera comme pluye: ma parole distillera com-
me rosee: comme la pluye deliee sur l'herbe, & com
me la forte pluye sur la verdure. 3 Car i'inuoque-
ray le nom du Seigneur Dieu: donnez magnificence
à nostre Dieu. 4 Les œuures du Dieu puissãt sont
parfaites: car toutes ses voyes sont iugement. Dieu
est veritable, & sans iniquité, il est iuste & droit.
5 Ils se sont corrompus enuers luy en leurs macu-
les: ceux, di-ie, qui ne sont point ses enfans, mais
vne generation peruerse & deprauee. 6 Est-ce ainsi
que tu recompẽses le Seigneur, peuple fol, & mal-a-
uisé? N'est-il pas ton pere, & ton possesseur? ne t'a-il
pas fait & formé? 7 Aye memoire du temps iadis,
enten aux ans de tant de generatiõs. Demãde à ton
pere, & il le t'annoncera: & à tes anciens, & ils le te
diront. 8 Quand le Souuerain diuisoit les gens
cõme heritage, & quand il separoit les fils des hom-
mes, lors il constitua les fins des peuples selon le
nombre des enfans d'Israel. 9 Car la portion du
Seigneur est son peuple, & Iacob est le cordeau de
son heritage 10 Il l'a trouué en la terre du desert,
& en la solitude, en hurlement du lieu sauuage. Il
l'a conduit çà & là, & luy a donné entendement, &
l'a gardé comme la prunelle de son œil. 11 Com-
me l'aigle esmeut sa nichee voltigeant sur ses petis,
& estendant ses ailes, les prend & les porte sur ses
ailes: 12 Le Seigneur seul l'a mené, & auec luy n'e
stoit point de dieu estrange. 13 Il l'a fait monter
sur les hauts lieux de la terre: & luy a fait manger
les fruits des champs: & luy a fait succer le miel du
rocher, & l'huile de la dure pierre. 14 Le beurre
des

des vaches, & le laict des brebis, auec la graisse des
agneaux & des moutons gras, & des boucs, auec la
graisse du fromēt, & t'a fait boire le ius du raisin tres
bon, 15 Et *celuy qui deuoit estre* droit, s'est engraissé,
& a regimbé. Tu t'es fait gras, gros, & espez: & ainsi
il a delaissé Dieu qui l'a fait, & n'a tenu cōte du fort
Dieu de son salut. 16 Ils l'ont prouoqué par les
dieux estranges : & l'ont incité à indignation par a-
bominations. 17 Ils ont sacrifié aux diables : &
non pas à Dieu, aux dieux lesquels ils n'ont point
cognus, *dieux* nouueaux, qui prochainement sont
venus, lesquels vos peres n'ont point eu en crainte.
18 Tu as oublié le fort Dieu qui t'a engendré, & as
mis en oubli le Dieu qui t'a formé. 19 Et le Sei-
gneur l'a veu, & a esté exasperé, pour l'irrita-
tion de ses fils & de ses filles. 20 Si a dit, Ie ca-
cheray ma face d'iceux : & verray qu'il leur ad-
uiendra : car c'est vne generation peruerse, enfans
esquels n'y a nulle foy. 21 *Ils m'ont esmeu à *Rom.*
ialousie en *celuy qui* n'est point dieu, & m'ont in- *10.19.*
cité à indignation par leurs vanitez : mais ie les
esmouueray à ialousie par celuy qui n'est point
peuple, & les conciteray à indignation par la gent
folle. 22 * Car le feu est allumé en mon ire, & *Ierem.*
bruslera iusqu'au fond d'enfer, & deuorera la terre *15.14.*
& le fruict d'icelle, & embrasera les fondemens
des montagnes. 23 I'assembleray sur eux des
maux, & employeray toutes mes flesches sur eux.
24 Ils seront bruslez de famine, & consumez d'ar-
deur, & d'extermination amere. Si leur enuoyeray
les dents des bestes auec le venin des serpens qui se
trainēt en la poussiere. 25 Le glaiue les desfera par
dehors, & en leurs chābres la terreur, ensēble le ieu- *°c. iette*
ne fils & la vierge, l'enfant allaitāt, auec l'hōme che- *ray en*
nu. 26 I'ay dit, Ie les °aculeray, & feray cesser leur *tous an*
memoire d'entre les hōmes. 27 Si ie ne craignoye *glets,*
l'indignatiō de l'ennemi, qu'il aduinst q̄ parauentu- *comme*
re leurs aduersaires ne s'estrāgeassent, & qu'ils dis- *vne cho*
sent, Nos mains sont hautaines, & le Seignr n'a poit *se dont*
fait tout ceci. 28 Car c'est vne gēt desnuee de cōseil, *on ne*
& n'y a en eux intelligence. 29 Or s'ils eussent esté *tient*
sages, ils seroyēt prudēs en ceci: & eussēt entēdu les *co-*

choses à venir. 30 Comment vn en poursuyuroit
il mille, & deux en mettroyent en fuite dix mille, si
leur Dieu fort ne les auoit védus, & le Seigneur ne
les auoit enserrez? 31 Car nostre Dieu n'est pas côme
leurs dieux: & nos ennemis en sont les iuges. 32 Car
leur vigne est la vigne de Sodome, & du terroir
de Gomorrhe, & leurs grappes sont grappes de
fiel, & leurs raisins amers. 33 Leur vin est venin
de dragon, & cruel fiel d'aspid. 34 Cela n'est-
il pas caché ches moy, & seelé en mes thresors?
Rom. 35 *La vengeance m'appartient, & la retribution.
12.9, Quand il sera temps, leur pied glissera: car le iour
hebr. de leur perdition est pres: & le temps qui leur doit
10.30. aduenir se haste. 36 Car le Seigneur iugera son peu
ple, & se repentira sur ses seruiteurs: pourtant qu'il
verra que la force s'en sera allee, & qu'il sera côme
reduit à rien, tant l'enfermé que l'abandôné. 37 Et
l'on dira, Où sont leurs dieux, le dieu auquel ils se
fioyent, 38 Desquels ils mangeoyent la graisse des
sacrifices, & beuuoyent le vin de leurs aspersions?
qu'ils se leuent, & qu'ils vous aident, & qu'ils vous
soyent vne retraite. 39 Regardez maintenant que
ce suis-ie, moy qui suis Dieu, & n'y a point de
1.Sam. Dieu auec moy.* Ie fay mourir, ie fay viure: ie
2.6, iob naure & gueri, & n'y a nul qui puisse deliurer de
13.2, ma main. 40 Car ie leueray ma main au ciel, &
sap.16. diray, Moy, ie vi eternellement. 41 Si i'aiguise le
13. taillant de mon glaiue, & que ma main apprehende
iugement, ie feray vengeance sur mes aduersaires,
& rendray le loyer à ceux qui me hayssent. 42 Ie
enyureray mes fleches en sang, & mon glaiue de-
uorera la chair, & ce pour le sang des occis, & de la
captiuité au commencement de la vengeance des
ennemis. 43 Gens, louez le peuple d'iceluy: car il
vengera le sang de ses seruiteurs, & rendra la ven-
geâce à ses aduersaires, & sera propice à la terre & à
son peuple. 44 Lors Moyse vint & recita toutes les
paroles de ce Câtique aux oreilles du peuple, luy &
Hosea fils de Nun. 45 Et quâd Moyse eut acheué
de reciter toutes ces paroles, 46 Il leur dit, Mettez
vos cœurs à toutes ces paroles, lesquelles ie vous
proteste auiourd'huy: lesquelles vous commande-

rez à vos enfans de garder & faire:c'eſt aſſauoir,tou
tes les paroles de ceſte Loy. 47 Et la parole ne vous
ſera point en vain, car c'eſt voſtre vie:& en ceſte pa
role vous prolongerez vos iours ſur la terre, en la-
quelle vous paſſez outre le Iordain pour la poſſe-
der. 48 *En ce meſme iour le Seigneur parla à *Nomb.*
Moyſe,diſant, 49 Monte ſur ceſte montagne d'A- 27.12.
barim,mõtagne de Nebo,qui eſt en la terre de Moab,
contre la face de Iericho: puis regarde la terre de
Chanaan,laquelle ie donne aux enfans d'Iſrael en
poſſeſsion. 50 Et meur ſur la montagne à laquelle
tu montes,& ſois aſſemblé auec tes peuples, *ainſi *Nomb.*
qu'eſt mort Aaron ton frere en la montagne de Hor, 27.13.
& a eſté aſſemblé auec ſon peuple: 51 *Pourautãt & 33.
que vous auez eſté tranſgreſſeurs cõtre moy au mi- 38.
lieu des enfans d'Iſrael pres les eaux de contradi- *Nomb.*
ction en Cades au deſert de Sin:car vous ne m'auez 20.12.
point ſanctifié au milieu des enfans d'Iſrael.
52 Pourtant tu verras deuant toy la terre: mais tu
n'y entreras pas:aſſauoir en la terre laquelle ie don-
ne aux enfans d'Iſrael.

CHAP. XXXIII.

*¶ Moyſe deuant ſa mort benit toutes les lignees d'Iſ-
rael. Tous les ſaincts ſont en la main de Dieu. Il n'y a
nul Dieu ſemblable à celuy d'Iſrael.*

S'Enſuit la benediction dont l'homme de Dieu
Moyſe benit les enfans d'Iſrael deuant ſa mort,&
dit, 2 Le Seigneur eſt venu de Sinai,& de Seir leur
eſt leué: il s'eſt apparu clairement de la montagne
de Pharan, & eſt venu auec dix milliers de ſaincts,
ayant à ſa dextre le feu de ſa Loy pour eux. 3 En-
core aime-il les peuples, & tous ſes ſaincts ſont en
tes mains:ils s'abaiſſent à tes pieds,afin qu'ils pren- *' c'e-*
nent de tes paroles. 4 Moyſe nous a commandé *ſtoit v-*
la Loy en heritage de la congregation de Iacob: *ne par-*
5 Et a eſté roy entre les droits en aſſemblant les *tie de*
chefs du peuple, & enſemble les lignees d'Iſrael. *l'accou-*
6 Viue Rubẽ,& ne meure pas,& que ſes hõmes ſoyẽt *ſtrem.ẽt*
en quãtité. 7 Quãt à Iuda,il dit,O Seigneur Dieu, *du ſou-*
eſcoute la voix de Iuda, & l'introduy à ſon peuple: *uerain*
ſes mains luy ſuffiſent, ſi tu luy es en aide cõtre ſes *Sacri-*
ennemis. 8 Il dit auſsi à Leui,Tes' Tumim,& Vrim *[illegible]*

ont eſté à ton debonnaire, lequel tu as eſſayé en
Maſſa, là où vous euſtes debat par les eaux de con-
tradiction. 9 Qui a dit à ſon pere & à ſa mere:
Ie ne l'ay point veu : & n'a point cognu ſes freres,
& auſsi n'a point cognu ſes enfans. Car iceux gar-
deront tes paroles,& obſerueront ton pact. 10 Ils
enſeigneront tes iugemens à Iacob, & ta Loy à
Iſrael : ils mettront du perfum en tes narines, &
l'holocauſte ſur ton autel. 11 O Seigneur, beni ſa
faculté, & fay que l'œuure de ſa main te ſoit plai-
ſante. Froiſſe les reins de ceux qui s'eſleuent con-
tre luy, & de ceux qui le haiſſent : afin qu'ils ne ſe
leuent. 12 Item, il dit à Ben-iamin, L'aimé du
Seigneur habitera ſeurement ſur luy. Il fera ombre
ſur luy tout le iour, & habitera entre ſes eſpaules.
13 Item, il dit à Ioſeph, Sa terre eſt benite du Sei-
gneur, pour la douceur celeſte de la rouſee, & de
l'abyſme giſant en bas: 14 Et pour la douceur des
fruicts du Soleil, & la douceur de l'influence de la
lune: 15 Et pour le coupeau des montagnes ancien
nes & pour la douceur des montagnes eternelles,
16 Et pour la douceur de la terre, & de la plenitu-
Exode de d'icelle : & le bon plaiſir de celuy * qui habitoit
3.2. au buiſſon, viendra ſur le chef de Ioſeph, & ſur le
**t. ſepa* ſommet du chef du * Nazarien d'entre ſes freres.
ré. Aſ- 17 Son honneur eſt comme le premier-nay d'vn tau
ſauoir, reau,&* ſes cornes comme les cornes d'vne licorne.
cõme le D'icelles il heurtera les peuples enſemble, iuſques
plus ho és fins de la terre. Ce ſont les miliers d'Ephraim,
nora- & les miliers de Manaſſé. 18 Item, il dit à Zabu-
ble. lon, Eſiouy-toy, Zabulon, en ta ſortie : & toy Iſſa-
** c. Sa* char,en tes tabernacles. 19 Ils appelleront les peu
force. ples en la montagne, où ils ſacrifieront ſacrifice de
iuſtice : car ils ſucceront l'abondance de la mer, &
les threſors cachez au ſablon. 20 Item, il dit à
Gad, Benit ſoit celuy qui fait eſlargir Gad, il habite
comme vn lion,& rauit les bras auec la teſte. 21 Il
a regardé au commencement pour ſoy, pource
qu'illec eſtoit la portion pour cacher le Legiſlateur:
toutesfois il viendra auec les princes du peuple, &
fera la iuſtice du Seigneur, & ſon iugement auec
Iſrael. 22 Item,il dit à Dan,Dan cõme vn faon de
lion,

lion, sautera de Basan. 23 Item, il dit à Nephthali,
Nephthali rassasié du bon plaisir, & rempli de la be-
nediction du Seigneur aura possession à Occident
& Midi. 24 Item, il dit à Aser, Aser sera benit en
enfans, & sera plaisant à ses freres, & trempera son
pied en huile. 25 Tes clostures seront fer & airain,
& *ta vie sera selon tes iours. 26 Il n'y a point qui *c. tant
soit comme le Dieu d'Israel, lequel est mõté sur les que tu
cieux pour tõ aide, & sa magnificẽce és nues. 27 Ta viuras
demeure est le Dieu eternel, & seras tousiours sous tu seras
ses bras. Il chassera de deuãt toy tes ennemis, & dira, en vi-
Destruy-les. 28 *Israel habitera seul en asseuran- gueur.
ce. L'œil de Iacob sera sur la terre de froment & de Ier. 23.
vin. Aussi son ciel distillera rousee, 29 Tu es bien- 6, &
heureux Israel: qui est comme toy, ô peuple, qui es 33.14.
sauué par le Seigneur, bouclier de ton aide, & glaiue
de ta magnificence? Tes ennemis seront affoiblis
vers toy, & marcheras sur leurs hautesses.

CHAP. XXXIIII.

*¶ La mort de Moyse. L'aage de Moyse quand il mou-
rut. L'excellence de Moyse.*

LOrs Moyse monta de la plaine de Moab, en la
montagne de Nebo au sommet de Phasga, qui
est contre Iericho. *Et le Seigneur luy fit voir tou- 2. Mac.
te la terre de Galaad iusques à Dan. 2 Et toute 2.4, sus
la terre de Nephthali, & toute la terre d'Ephraim, 3.27.
& de Manassé, & toute la terre de Iuda, iusqu'à la
derniere mer: 3 Et le Midi, & la plaine des prai-
ries de Iericho, ville des palmes, iusqu'à Soar.
4 Et le Seigneur luy dit, *C'est la terre de laquelle Genese
i'ay iuré à Abraham, à Isaac, & à Iacob, en disant, Ie 12.7,
la donneray à ta semence: ie te l'ay fait voir de tes & 13.
yeux, mais tu n'y passeras point. 5 Et Moyse ser- 15, &
uiteur du Seigneur mourut là, en la terre de Moab, 15.18,
selon la parole du Seigneur. 6 *Et fut enseueli en & 26.
la vallee en la terre de Moab, contre Beth-phegor: & 4.
nul n'a cognu son sepulchre iusques auiourd'huy. Iude 9.
7 Moyse estoit aagé de six vingts ans quand il mou
rut: sa veuë n'estoit point obscurcie, & sa vigueur
n'estoit point passee. 8 Et les enfans d'Israel pleu
rerent Moyse trente iours en la plaine de Moab. Et
ainsi furent accomplis les iours du pleur & dueil

de Moyse. 9 Lors Iosué fils de Nun fut rempli
de l'Esprit de sapience. car Moyse auoit mis sa main
sur luy. Et les enfans d'Israel luy obeirent, & firent
ainsi que le Seigneur auoit commandé à Moyse.
10 Et depuis ne s'est leué Prophete en Israel com-
me Moyse, lequel ait cognu le Seigneur face à face.
11 En tous signes & miracles, pour lesquels le Sei-
gneur l'auoit enuoyé, afin qu'il les fist en la terre
d'Egypte, deuant Pharao, & tous ses seruiteurs, &
toute sa terre: 12 En toute ceste main forte, &
toute vision grande, lesquelles Moyse a faites de-
uant les yeux de tout Israel.

LE





LE LIVRE DE IOSVE.

ARGUMENT.

¶Ce liure est intitulé du nom de l'autheur, Prophete de Dieu excellent, & par luy ordonné cõducteur & gouuerneur du peuple d'Israel au lieu de Moyse. Il contient l'entree dudit peuple en la terre de Chanaan, auec la conqueste & desfaite des habitans d'icelle : & finalement comment ladite terre a esté diuisee aux lignees d'Israel par Iosué. Or est-il à noter en l'ombre & figure de ceste histoire, que comme Iosué a fait entrer le peuple de Dieu en la terre promise, ainsi Iesus nous fait entrer en la felicité eternelle qui nous est representee par celle terre.

CHAP. I.

¶ Le Seigneur ordonne Iosué cõducteur du peuple. Le Seigneur promet son assistance à Iosué. Il luy defend de decliner de sa Loy, ni à dextre ni à senestre.

OR apres la mort de Moyse ser-
uiteur du Seigneur, le Seigneur
parla à Iosué fils de Nun, mini-
stre de Moyse, disant, 2 Moy-
se mon seruiteur est mort. Or
maintenãt leue-toy, & passe ou-
tre ce Iordain, toy & tout ce
peuple, à la terre laquelle ie
leur donne: assauoir aux enfans d'Israel. Ie vous ay
baillé, comme i'ay dit à moyse, 3 *Tout lieu où la
plante de vostre pied marchera. 4 *Vos fins seront Sous 14.9.
depuis le desert & le Liban, d'ici iusques au grand
fleuue Euphrates: toute la terre des Hethiẽs iusques Deut. 11.24.
à la grand' mer contre le soleil couchant. 5 Nul ne
pourra resister deuãt toy, tãt que tu viuras. Car com
me i'ay esté auec Moyse, ainsi seray-ie auec toy: *ie
ne te laisseray point & ne t'abandonneray. 6 Sois Hebr. 13.5.
dõc fort & robuste: car tu diuiseras à ce peuple-ci en
heritage la terre laquelle i'ay iuré à leurs peres de

leur donner. 7 Seulement cõforte-toy,& sois vail-
ou, de lant *à bon escient:afin que tu gardes & faces selon
plus en toute la Loy que Moyse mon seruiteur t'a comman-
plus. dee : tu ne declineras point d'icelle,ni à dextre ni à
senestre, afin que tu te gouuernes prudemment par
tout ou tu iras. 8 Que le volume de ceste Loy ne
bouge de ta bouche:ains mediterasen iceluy iour&
nuict,afin que tu gardes,& faces selõ tout ce qui est
escrit en iceluy.Car lors tu feras prosperer ta voye,
& lors te gouuerneras prudemment. 9 Et t'ay-ie
point cõmandé que tu fusses fort & vaillant, & que
tu ne t'espouuãtasses ne craignisses?Car le Seigneur
ton Dieu est auec toy par tout où tu chemines.
10 Iosué donc commanda aux preuosts du peuple,
disant, 11 Passez par le milieu du camp, si com-
mandez au peuple,disant,Preparez-vous de la pro-
uision:car apres trois iours vous passerez le Iordain
afin que vous entriez & possediez la terre, laquelle
le Seigneur vostre Dieu vous donne pour la posse-
der. 12 Iosué aussi parla aux Rubenites & Gadi-
tes,& à la moitié de la lignee de Manassé, disant,
Nomb. 13 *Ayez souuenance de la parole que vous com-
32.29. manda Moye seruiteur du Seigneur, disant, Le Sei-
gneur vostre Dieu vous a mis en repos, & vous a
donné ceste terre. 14 Vos femmes, vos enfans, &
vos bestes, demeureront en la terre laquelle vous a
donnee Moyse outre le Iordain: mais vous passerez
equippez deuãt vos freres,tous gens de guerre d'en
tre vous,& leur serez en aide: 15 Iusqu'à ce que le
Seigneur aura dõné repos à vos freres cõme à vous,
&qu'iceux aussi posséderõt la terre que le Seigneur
vostre Dieu leur donne. Puis vous retournerez à la
terre de vostre heritage, & la posséderez : assauoir,
celle que Moyse seruiteur du Seigneur vous a don-
nee par dela le Iordain vers Soleil leuant. 16 Lors
ils respondirent à Iosué,en disant, Nous ferõs tout
ce que tu nous as commandé, & irons par tout où
tu nous enuoyeras. 17 Comme nous auons obei
en toutes choses à Moyse,ainsi t'obeirons-nous:que
seulemẽt le Seigneur ton Dieu soit auec toy, cõme
il a esté auec Moyse. 18 Tout homme qui rebellera
à ton mandement, & n'obeira à tes paroles en tout
ce que

ce que tu commmanderas, mourra : tant seulement
fortifie-toy, & te porte vaillamment.

CHAP. II.

¶ Iosué enuoye deux hommes espier Iericho. Rahab cache les espies en sa maison. Les espies luy promettent de la sauuer.

IOsué donc, fils de Nun, enuoya de Setim deux
hommes, qui secretement espiassent, disant, Allez,
& considerez la terre de Iericho: lesquels se mirent
à cheminer, *& vindrent en la maison d'vne femme *Iaques*
paillarde, laquelle auoit nom Rahab, & logerent là. *2.25.*
2 Lors fut rapporté au Roy de Iericho, disant, *hebr.*
Voici des hommes qui sont ici venus ceste nuict *11.31.*
de la part des enfans d'Israel, pour espier toute
la terre. 3 Adonc le Roy de Iericho enuoya vers
Rahab, disant, Fay venir les personnages qui
sont venus à toy, & sont entrez en ta maison:
car ils sont venus pour espier toute la terre. 4 Et
la femme prenant ces deux personnages, les ca-
cha : puis dit, Vray est que des hommes sont ve-
nus, mais ie ne sauoye pas d'où ils estoyent. 5 Et
comme on fermoit la porte, qu'il faisoit desia noir,
lesdits personnages sont sortis, & ne say où ils sont
allez: poursuyuez-les hastiuement, car vous les at-
teindrez. 6 Mais elle les auoit fait monter au
toict, & les auoit cachez de cheneuotes de lin, qui
estoyent estendues sur le toict. 7 Et aucunes gens
les poursuyuirent par la voye du Iordain iusques
au passage, & fermerent la porte, apres qu'ils furent
sortis, afin qu'ils les poursuyuissent. 8 Or deuant
qu'ils fussent encores endormis, elle monta vers
eux sur le toict, & leur dit, 9 Ie cognoy que le Sei-
gneur vous a donné la terre: car la frayeur de vous
est tombee sur nous, & tous les habitans de la terre
sont esperdus pour l'amour de vous: 10 Pour au-
tant qu'auõs entẽdu que le Seigneur a fait desecher
les eaux de la mer rouge deuant vous, quand vous
sortites du pays d'Egypte, * & ce que vous auez fait *Nomb.*
aux deux rois des Amorrheens, qui estoyent delà le *21.24.*
Iordain: *assauoir*, Sehon, & Og, lesquels auez exter-
minez. 11 Lesquelles choses ouyes, nostre cœur
est defailli: & depuis ne se leua esprit en aucun

homme, à cause de vous. Car le Seigneur vostre
Dieu est le Dieu du ciel en haut, & de la terre en
bas. 12 Maintenant donc ie vous prie, iurez-moy
par le Seigneur, que comme ie vous ay fait miseri-
corde, qu'aussi ferez misericorde à la maison de
mon pere, & que vous me donniez vn signe certain.
13 Et que vous laissiez viure mon pere & ma mere,
mes freres & mes sœurs, & tout ce qui est à eux, &
deliuriez nos ames de mort. 14 Et les personnages
luy respondirent, Nostre ame *respondra* pour vous
iusqu'à la mort, moyennāt que ne reueliez point ici
nostre cas: & quand le Seigneur nous aura baillé la
terre, nous te traitterōs en misericorde & loyauté.
15 Icelle donc les fit descendre auec vne corde par
la fenestre: car sa maison estoit pres de la muraille,
& habitoit pres des murailles. Si leur dit, 16 Allez
à la montagne, de peur que les poursuyuans ne
vous rencontrent: & vous cachez illec trois iours,
tant que les poursuyuans seront de retour: puis
apres vous irez vostre chemin. 17 Et ces per-
sonnages luy dirent, Voici comment nous serons
acquitez de ton iurement que tu nous as fait iurer.
18 Quand nous entrerons en la terre, tu lieras ce
cordō de fil rouge à la fenestre, par laquelle tu nous
as descendus, & assembleras en ta maison ton pere,
& ta mere, tes freres & toute la famille de ton pere.
19 Quicōque sortira hors de la porte de ta maison,
son sang sera sur sa teste, & nous en serons innocēs:
mais quiconque sera auec toy en la maison, son
sang sera sur nostre teste, si aucune main l'attouche.
20 Que si tu deceles nostre cas, nous serons quittes
de ton iurement, que tu nous as fait iurer. 21 La-
quelle respondit, Ainsi soit-il comme vous l'auez
dit. Ainsi elle les enuoya, afin qu'ils s'en allassent, &
lia le cordon de fil rouge à la fenestre. 22 Et eux
cheminans paruindrent à la mōtagne, où ils demeu
rerent trois iours, tant que les poursuyuans furent
retournez, & les poursuyuans cercherent par tout
le chemin, & ne les trouuerent point. 23 Ainsi ces
deux personnages s'en retournerent & descendirent
de la montagne: si passerent & vindrent à Iosué fils
de Nun, & luy raconterēt toutes les choses qui leur
estoyent

estoyent suruenues. 24 Ils dirent donc à Iosué.
Or a le Seigneur mis toute la terre en nostre main.
Et de fait, tous les habitans de la terre sont esper-
dus deuant nous.

CHAP. III.

*¶ Iosué fait commandement au peuple de se tenir
prest pour partir. Les eaux du fleuue Iordain s'arre-
stent, & le peuple passe.*

Lors Iosué se leua de matin, & partirent de Se-
tim, & paruindrent iusqu'au Iordain, & tous les
enfans d'Israel, & logerẽt là deuãt qu'ils passassent.
2 Et aduint au bout de trois iours, que les preuosts
passerent par le milieu du camp, 3 Et commande-
rent au peuple, en disant, Quand vous verrez l'arche
de l'alliance du Seigneur vostre Dieu, & les Leuites
Sacrificateurs la portans, vous departirez de vostre
lieu, & cheminerez apres elle. 4 Toutesfois il y au-
ra distance entre vous & elle, de la mesure de deux
mille coudees, & n'approcherez point d'elle, afin
que vous cognoissiez la voye par laquelle vous che
minerez: car vous n'auez point ci deuant passé par
telle voye. 5 Puis Iosué dit au peuple, Faites que
soyez sanctifiez: car le Seigneur fera demain entre
vous choses merueilleuses. 6 Pareillement Iosué
parla aux Sacrificateurs, disant, Portez l'arche de
l'alliance, & passez deuant le peuple. Lesquels pre-
nans l'arche de l'alliance, allerent deuant le peu-
ple. 7 Lors le Seigneur dit à Iosué, Ce iour-ci
commenceray-ie à te magnifier deuant les yeux
de tout Israel, afin qu'ils cognoissent que comme
i'ay esté auec Moyse, ainsi seray-ie auec toy. 8 Si
commanderas aux Sacrificateurs portans l'arche
de l'alliance, disant, Quand vous paruiendrez
au bout de l'eau du Iordain, vous-vous arresterez
au Iordain. 9 Iosué donc dit aux enfans d'Is-
rael, Approchez-vous en ça, & escoutez les paroles
du Seigneur vostre Dieu. 10 Derechef Iosué dit, En
ce vous sçaurez que le Dieu viuãt est entre vous, &
qu'il dechassera deuãt vous le Chananeen, l'He-
uien, le Pheresien, le Gergesien, l'Amorrheen, & le
Iebusien. 11 Voici l'arche de l'alliance du Domina-
teur de toute la terre passant deuãt vous le Iordain.

12 Maintenant doncques prenez douze hommes
des lignees d'Israel, vn homme de chacune lignee.
13 Et quād les plantes des pieds des Sacrificateurs
(qui portent l'arche du Seigneur dominateur de la
terre vniuerselle) seront posees dedans les eaux
du Iordain, les eaux du Iordain se decouperont:
assauoir, les eaux qui sont au dessus redescen-
Pseau. dront * & se tiendront debout comme vn mon-
114.3. ceau. 14 *Le peuple donc partit de ses pauil-
Actes lons pour passer le Iordain, & les Sacrificateurs
7.45. portans l'arche de l'alliance deuant le peuple.
15 Et quand ceux qui portoyent l'arche paruin-
drent iusqu'au Iordain, & que les pieds des sacrifi-
cateurs portans l'arche, furent mouillez au bord de
l'eau: (or le Iordain est plein par dessus toutes ses
riues tout le temps de moisson) 16 Adonc les eaux
qui descendoyent d'enhaut, estans arrestees, s'esle-
uerent en vn monceau fort loin des hommes de la
ville qui est à costé de Sarthan: mais celles qui e-
stoyent en bas vers la mer du desert, qui est la mer
salee, defaillirent, & s'escoulerent. Adonc le peuple
passa vers Iericho. 17 Mais les sacrificateurs (qui
portoyent l'arche de l'alliance du Seigneur) s'arre-
sterent au sec dedans le Iordain, disposez: & tout
Israel passa, tant que tout le peuple eust acheué de
passer le Iordain.

CHAP. IIII.

¶ Iosué dresse douze pierres au milieu du Iordain. Les eaux du Iordain retournent en leur lieu. Iosué cōmande au peuple d'enseigner à leurs enfans ce miracle.

ET quand tout le peuple eut acheué de passer le
Iordain, le Seigneur parla à Iosué, disant, 2 Pre-
nez du peuple douze personnages, vn homme de
chacune lignee, 3 Si leur commandez, en disant,
Prenez d'ici dedans le Iordain (du lieu où s'arre-
stent les pieds des Sacrificateurs disposez) douze
pierres, lesquelles porterez auec vous, & les pose-
rez au logis, où vous logerez ceste nuict. 4 Iosué
donc appela douze hōmes, lesquels il ordonna d'en
tre les enfans d'Israel, vn hōme de chacune lignee,
5 Ausquels il dit, Passez deuant l'arche du Seigneur
vostre Dieu parmi le Iordain, & qu'vn chacun de

vous

vous leue vne pierre sur son espaule, selon le nom-
bre des lignees des enfans d'Israel. 6 A celle fin
que ce soit vn signe entre vous, que quand vos en-
fans interrogueront demain ou apres demain leurs
peres, en disant, Que vous *signifient* ces pierres?
7 Vous leur respondiez, Comment les eaux du
Iordain ont esté entre-coupees de deuant l'arche
de l'alliance du Seigneur : car quand elle passa le-
dit Iordain, les eaux du Iordain furent entre-cou-
pees : & lors ces pierres furent mises en memorial
aux enfans d'Israel à tousiours-mais. 8 Les en-
fans donc d'Israel firent comme Iosué auoit com-
mandé, & prindrent douze pierres du milieu du
Iordain, comme le Seigneur auoit commandé à Io-
sué, selon le nombre des lignees des enfans d'Israel,
& les apporterent auec eux au logis, si les pose-
rent là. 9 Iosué aussi dressa douze pierres au mi-
lieu du Iordain, au lieu où s'estoyent arrestez les
pieds des Sacrificateurs portans l'arche de l'alliãce.
Et ont esté illec iusqu'au iour present. 10 Les Sa-
crificateurs donc qui portoyent l'arche s'arreste-
rent au milieu du Iordain, tant que tout ce que
le Seigneur auoit commandé à Iosué fust accompli,
pour parler au peuple, selon toutes les choses que
Moyse auoit commandé à Iosué: mais le peuple s'a-
uança incontinent, & passa. 11 Et quand tout le
peuple eut acheué de passer, lors l'arche du Sei-
gneur passa, & les Sacrificateurs deuant le peuple, Nomb.
12 *Aussi les enfans de Rubé, & les enfans de Gad, 32.29.
& la moitié de la lignee de Manassé passerét equip-
pez deuant les enfans d'Israel, comme leur auoit
dit Moyse. 13 Ils passerent par la campagne de Ieri
cho enuiron quarante mille hommes en equippa-
ge de guerre, deuant le Seigneur, prests à batail-
ler. 14 En ce iour-la le Seigneur magnifia Io-
sué en la presence de tout Israel, & le craignirent
comme ils auoyent craint Moyse tous les iours de
sa vie. 15 Puis le Seigneur parla à Iosué, disant,
16 Commande aux Sacrificateurs, qui portent
l'arche du tesmoignage, qu'ils montent du Iordain.
17 Iosué donc cõmãda aux Sacrificateurs, disant,
Montez du Iordain. 18 Et quand lesdits Sacrifi-

cateurs furent montez portans l'arche de l'alliance
du Seigneur du milieu du Iordain, & que les plan-
tes des pieds des Sacrificateurs furent retirees en
terre seche, les eaux du Iordain retournerent en
leur lieu, en decoulant comme parauant par toutes
ses riues. 19 Adonc le peuple monta du Iordain
le dixieme iour du premier mois, & assirent leur ost
en Galgal, au bout Oriētal de Iericho. 20 Aussi Io
sué dressa en Galgal ces douze pierres qu'ils auoyēt
apportees du Iordain. 21 Et parla aux enfans d'Is-
rael, disant, Quand vos enfans interrogueront de-
main ou apres demain leurs peres, & diront, Que *si-
gnifient* ces pierres? 22 Vous le donnerez à cognoi
stre à vos enfans, en disant, Israel est passé par le Ior
dain à sec. 23 Car le Seigneur vostre Dieu a de-
seché les eaux du Iordain de deuant vous, tant que
Exode fussiez passez, comme le Seigneur vostre Dieu * a-
14.22. uoit fait à la mer rouge, laquelle il dessecha deuant
nous, iusqu'à-ce que fusmes passez: 24 Afin que
tous les peuples de la terre cognoissent la main du
Seigneur, commēt elle est forte: à ce que vous crai-
gniez le Seigneur vostre Dieu à tousiours.

CHAP. V.

*¶ La crainte des Amorrheens & Chananeens, à cau-
se des enfans d'Israel. Le Seigneur commande à Iosué
de circoncir le peuple. Le Man cesse.*

ET quād tous les rois des Amorrheens, qui estoyēt
outre le Iordain vers Occident, & tous les rois
des Chananeens qui estoyent aupres de la mer, oui-
rent que le Seigneur auoit seché les eaux du Ior-
dain deuant les enfans d'Israel, iusques à-ce qu'ils
fussent passez, le cœur leur defaillit, & n'y auoit
plus esprit en eux, à cause des enfans d'Israel.
2 En ce temps-là le Seigneur dit à Iosué, Fay-toy
des cousteaux trenchans, & estant retourné, cir-
conci pour la seconde fois les fils d'Israel. 3 Iosué
donc se fit des cousteaux trenchans, & circoncit les
fils d'Israel en la montagne des prepuces. 4 Et la
cause pourquoy Iosué circoncit tout le peuple qui
estoit sorti d'Egypte, *assauoir* les masles, fut pourtāt
que tous les gens de guerre estoyent morts au de-
sert en chemin, quand ils sortirēt d'Egypte. 5 Car
tout

tout le peuple qui estoit sorti, auoit esté circoncis:
mais tout le peuple qui fut nay au desert, au che-
min quand ils sortirent d'Egypte, n'auoit point e-
sté circoncis. 6 Car les enfans d'Israel cheminerẽt
par le desert quarante ans, tãt que toute la gent des
hommes de guerre qui estoyent sortis d'Egypte, fut
defaite, pourtant qu'ils n'obeirẽt point à la voix du
Seigneur : dont le Seigneur leur iura, qu'il ne leur
monstreroit point la terre que le Seigneur auoit iu-
ré à leurs peres, pour la nous donner, terre affluen-
te de laict & de miel. 7 Or leurs fils qu'il auoit suf
citez pour eux, Iosué les circoncit. Car eux ayans
encores le prepuce, n'auoyent point esté circoncis
au chemin. 8 Et quand ils eurent acheué de cir-
concir toute ceste gent, Ils demeurerent chez eux
au camp tant qu'ils fussent gueris. 9 Puis le Sei-
gneur dit à Iosué, I'ay auiourd'huy osté de vous
l'opprobre d'Egypte: dont le nom de ce lieu fut ap-
pelé Galgal, iusqu'auiourd'huy. 10 Et les enfans
d'Israel, se poserent en Galgal, & celebrerent la Paf-
que le quatorzieme iour du mois, au vespre, en la
cãpagne de Iericho. 11 Et le lendemain de la Paf-
que mangerent du froment de la terre, & des pains
sans leuain, & des espics rostis en ce mesme iour.
12 Or le Man cessa le lendemain, quand ils cõmen-
cerent à mãger du fromẽt de la terre: & les enfans
d'Israel n'eurent plus de Man, mais mangerent des
fruicts de la terre de Chanaan ceste annee-la. 13 Et
comme Iosué estoit pres de Iericho, il esleua ses
yeux: * & vid lors quelqu'vn qui se tint cõtre luy, *Exode*
auant en sa main vne espee desgainee. Et Iosué s'en 23.23.
allant vers luy, luy dit, Es-tu des nostres, ou de nos
aduersaires? 14 Lequel respondit, Non, mais ie
suis le Prince de l'exercite du Seigneur: vien main-
tenant. Adonc Iosué se prosternant sur sa face en
terre, l'adora, & luy dit, Qu'est-ce que mõ Seigneur
dit à son seruiteur? 15 Et le Prince de l'armee du
Seigneur dit à Iosué, Deslie ton soulier de tes pieds:
car le lieu sur lequel tu te tiens, est sainct : & Iosué
le fit ainsi.

CHAP. VI.

¶ *La prinse & destruction de Iericho. La maison de*

Rahab sauuee. Iosué maudit celuy qui redifiera Iericho

OR Iericho estoit fermee & serree pour les enfans d'Israel, tellement que nul ne pouuoit sortir ni
entrer. 2 Et le Seigneur dit à Iosué, Voici, i'ay
donné en ta main Iericho, & son roy, & ses hommes
de guerre. 3 Vous tous donc hommes de guerre,
enuironnerez la ville, tournant vne fois à l'entour
de la ville, & ainsi ferez par six iours. 4 Pareillement sept Sacrificateurs porteront sept cors de belier deuant l'arche, & au septieme iour enuironnerez la ville par sept fois, & les Sacrificateurs sonneront les cors. 5 Et quād ce viendra qu'on prolongera le son auec le cornet de belier, & orrez la voix du cor, tout le peuple criera par grand triomphe, & la muraille de la ville tombera sous soy, & le peuple montera vn chacun à l'endroit de soy. 6 Iosué donc le fils de Nun, appela les Sacrificateurs, & leur dit, Portez l'arche de l'alliance, & que sept Sacrificateurs prennent sept cors de beliers, deuant l'arche du Seigneur. 7 Mais au peuple il
dit, Passez, enuironnez la ville: & qui est armé, passe
deuant l'arche du Seigneur. 8 Et quand Iosué
eut parlé au peuple, les sept Sacrificateurs porterēt sept cors de belier, & passans deuant l'arche du Seigneur sonnerent auec les cors, & l'arche du Seigneur les suiuoit. 9 Et les gendarmes alloyent
deuant les Sacrificateurs sonnans les cors, & la flotte de gens suiuoit l'arche: ils alloyent donc ainsi, &
sonnoyent les cors. 10 Lors Iosué cōmāda au peuple, disant, Vous ne menerez nul bruit, & ne ferez ouir vostre voix, si que de vostre bouche ne sortira vn mot, iusques au iour que ie vous diray, Criez: lors vous crierez. 11 Donc l'arche du Seigneur
circuit vne fois la ville à l'entour, & reuindrent au
camp, & y passerent la nuict. 12 Puis Iosué se leua de matin, & les Sacrificateurs porterent l'arche
du Seigneur. 13 Aussi les sept Sacrificateurs portans les sept cors de belier, marcherent deuant l'arche du Seigneur, en cheminant tousiours, & sonnoyent des cors, & les gendarmes les precedoyent: puis la flotte du peuple suiuoit l'arche du Seigneur, & ceux qui alloyent sonnans des cors.

14 Ainsi

14 Ainsi ils circuirent vne fois la ville au second
iour, & retournerent au camp : si firent ainsi par six
iours. 15 Et aduint au septieme iour, que s'estans
leuez matin au poinct du iour, ils enuironnerent la
ville en ceste maniere par sept fois: tant seulement
ce iour-la ils enuironnerent la ville par sept fois.
16 Et quand les Sacrificateurs eurent sonné des
cors pour la septieme fois, Iosué dit au peuple,
Criez: car le Seigneur vous à donné la ville. 17 Et
elle sera mise à sac, & tout ce qui est en icelle au
Seigneur: seulemẽt Rahab la paillarde viura, & tous
ceux qui sont auec elle en la maison : *Car elle a Sus 2.4
caché les messagers que nous auons enuoyez.
18 Toutesfois donnez vous garde de ce qui est de-
stiné à estre mis à sac, que ne soyez excommuniez,
& preniez du pillage interdit, dont vous mettiez le
camp d'Israel en interdit, & le troubliez. 19 Mais
tout l'or & l'argent, les vaisseaux d'airain & de fer
seront sanctifiez au Seigneur, & paruiendront au
thresor du Seigneur. 20 Le peuple donc s'escria, &
sonnerent des cors : & quand le peuple ouit le son
des cors, il cria par grand triomphe: * & la murail- Heb. 11.
le trebuscha sous soy, tellemẽt que le peuple mon- 30.
toit en la ville, vn chacun à l'endroit de soy : * & 1. Mac.
prindrent la ville. 21 Et desconfirent tout ce qui 12,15.
estoit en la ville au trenchant de l'espee, tant l'hom-
me que la femme, tant le ieune que le vieil, iusques
au bœuf, à l'ouaille & à l'asne. 22 Mais Iosué
dit aux deux personnages * qui auoyent espié la Sus 2,
terre, Entrez en la maison de la femme paillarde, 14, heb.
& delà faites sortir la femme, & tout ce qui est à el- 11.31.
le, comme vous luy auez iuré. 23 * Les compa- Heb. 11.
gnons donc qui auoyent espié, entrerent, & firent 31.
sortir Rahab, son pere, sa mere, ses freres, & tout ce
qui estoit à elle, aussi sa famille, & les mirent hors
du camp d'Israel. 24 Puis brusserent par feu la
ville, & tout ce qui estoit en icelle: seulemẽt mirent
l'or & l'argẽt, les vaisseaux d'airain & de fer au thre
sor de la maison du Seigneur. 25 Mais Iosué laissa
viure Rahab la paillarde, & la maison de son pere,
& tout ce qu'elle auoit, & icelle habita entre Israel
iusqu'au temps present, pource qu'elle auoit

caché les messagers que Iosué auoit enuoyez pour
espier Iericho. 26 Et en ce temps-là Iosué iura,
1. Rois disant, * Maudit soit l'homme deuant le Seigneur
16.34. qui restaurera & reedifiera ceste ville de Iericho. Il
mettra les fondemens d'icelle sur son premier-nay,
& colloquera les portes d'icelle sur son fils puis-
nay. 27 Ainsi le Seigneur fut auec Iosué : & la re-
nommee d'iceluy estoit par toute la terre.

CHAP. VII.

¶ Pour le larrecin d'Achan, le Seigneur est courroucé : les enfans d'Israel desfaits par ceux de Hai. Iosué prie le Seigneur. Achan lapidé.

Sous 22 MAis les enfans d'Israel preuariquerẽt en la cho-
20. se interdite. Car Achan le fils de Charmi, fils de
1. chro. Zaddi, fils de Zaré, de la lignee de Iuda, print du
2.7. pillage interdit, dont s'enflamma la fureur du Sei-
gneur contre les enfans d'Israel. 2 Et Iosué en-
uoya des hommes de Iericho en Hai, qui estoit pres
de Beth-auen vers l'Oriẽt de Beth-el, & parla à eux,
disant, Montez, & espiez la terre. Ces personnages
donc monterent, & espierent Hai. 3 Et estans re-
tournez à Iosué, ils luy dirent, Que tout le peuple
ne monte point, mais enuiron deux mille ou trois
mille hommes, & qu'ils liurent la bataille à Hai. Ne
fay point trauailler iusques là tout le peuple : car
ils sont peu illec. 4 Alors monterent là du peuple
enuiron trois mille hommes, lesquels s'enfuyrent
deuant les hommes de Hai. 5 Et les hommes de
Hai ferirent d'iceux enuiron trentesix hommes : si
les poursuiuirent depuis la porte iusqu'à Sabarim,
& les frapperent en vne descente, dont le cœur du
peuple decoula comme eau. 6 Adonc Iosué des-
chira ses vestemens, & cheut sur sa face en terre de-
uant l'arche du Seigneur, iusques au vespre, luy &
les anciens d'Israel, mettans de la poudre sur leurs
chefs. 7 Et Iosué dit, Helas, Seigneur Dieu, pour-
quoy as-tu fait passer ce peuple-ci outre le Iordain,
pour nous bailler en la main des Amorrheens, &
pour nous perdre? O si nous eussions voulu demeu
rer au delà du Iordain! 8 Helas, Seigneur, que di-
ray-ie, puis qu'Israel a tourné le dos deuant ses en-
nemis? 9 Car les Chananeens, & tous les habi-
tans

fans de la terre oyans ceci, nous assailliront à l'entour,& extermineront nostre nom de la terre,& que
feras-tu à ton grand nom? 10 Et le Seigneur dit à
Iosué, Leue-toy, pourquoy te prosternes-tu ainsi
sur ta face? 11 Israel a peché, & ont transgressé
mon pact,que ie leur auoye commandé. Car ils ont
emporté du pillage interdit,& l'ont desrobbé,& ont
menti,le mettant en leurs vaisseaux. 12 Par ce les
enfans d'Israel n'ont peu consister deuant leurs ennemis, mais ont viré le dos deuant leurs ennemis,
car ils ont esté en interdit. Ie ne seray plus auec
vous, si vous n'exterminez l'interdit du milieu de
vous. 13 Leue-toy donc & sanctifie le peuple, &
di,Sanctifiez-vous demain: car le Seigneur le Dieu
d'Israel a dit ainsi, Il y a interdit entre Israel, &
pourtant ne pourrez consister deuant vos ennemis,
iusqu'à-ce que vous aurez osté l'interdit du milieu
de vous. 14 Approchez-vous donc demain selon
vos lignees: & la lignee que Dieu aura saisie, s'approchera selon les familles: & la famille que le Seigneur aura saisie,approchera selon les maisons:& la
maison que le Seigneur aura saisie,approchera selon
les hommes. 15 Lors celuy qui sera saisi en l'interdit,on le bruslera au feu, & tout ce qui appartiét
à luy,pourtant qu'il a trãsgressé le pact du Seigneur
& qu'il a fait vne lascheté en Israel. 16 Iosué dõc
se leuant de matin, fit approcher Israel selon leurs
lignees,& fut saisie la lignee de Iuda. 17 Puis ayant fait approcher la famille de Iuda,saisit la famille
des Zareiens. Et ayant fait approcher la famille des
Zareiens,selon les hommes,Zabdi fut saisi. 18 Et
quand il eut fait approcher sa maison selõ les hommes, Achan le fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de
Zaré,de la lignee de Iuda, fut saisi. 19 Adonc Iosué dit à Achan,Mon fils,donne,ie te prie,gloire au
Seigneur Dieu d'Israel, & luy donne confession: si
me declare que tu as fait,ne me le cele pas. 20 Et
Achan respondit à Iosué,disant,Veritablement i'ay
peché contre le Seigneur Dieu d'Israel, & ay fait
ainsi telle chose & telle. 21 C'est que ie vei entre
les despouilles vne manteline Babylonienne, precieuse, & deux cens sicles d'argent, & vne langue

d'or du poids de cinquante sicles:adonc les conuoi-
tay, & les prins, & les voici mucees en la terre, au
milieu de mon pauillon, & l'argent au dessous.
22 Iosué donc enuoya des messagers, lesquels cou
rurent au pauillõ d'iceluy:& voici ils estoyent mu-
cez en son pauillon, & l'argent dessous. 23 Et les
ayant prins du milieu du pauillon, les apporterent
à Iosué & à tous les enfans d'Israel,les mettans de-
uant le Seigneur. 24 Adonc Iosué print Achan
le fils de Zaré,& l'argent,la manteline, & la langue
d'or,ses fils & ses filles,ses bœufs, ses asnes, & ses
brebis:son tabernacle & tout ce qu'il auoit: & tout
Israel auec luy les amenerent en la vallee d'A-
chor. 25 Si dit Iosué, pourtant que tu nous as
troublez,le Seigneur te troublera auiourd'huy. Et
tous les Israelites ayans lapidé iceluy de pierres,
les bruslerent, & les assommerent de pierres.
26 Puis dresserent sur iceluy vne monioye de pier-
res iusqu'à ce iour-ci. Et le Seigneur se retira de
l'ire de sa fureur. Au moyen dequoy le nom de
ce lieu-la fut appelé,La vallee d'Achor, iusques au
iour present.

CHAP. VIII.

¶ La ville de Hai est saccagee. Le Roy de Hai est pendu. Iosué edifie vn autel au Seigneur. Il lit toute la Loy au peuple.

PVis le Seigneur dit à Iosué, Ne crain point,& ne
t'effraye de rien:pren auec toy tout le peuple fait
à la guerre, & te leuant monte en Hai. Regarde,
i'ay donné en ta main le roy de Hai, & son peuple,
Sus 6. 21. & sa ville,& sa terre. 2 *Si feras à Hai & à son roy
comme tu as fait à Iericho & à son roy: sinon que
vous pillerez pour vous les despouilles d'icelles, &
ses bestes.Aussi mettras des embusches à la ville au
derriere. 3 Iosué dõc se leua,& tout le peuple duit
à la guerre, pour monter contre Hai: & Iosué es-
leut trente mille hommes forts & vaillans,& les lais
sa aller de nuict. 4 Mais il leur commanda,disant
Voyez que vous mettiez des embusches à la ville
derriere icelle: si ne vous eslongnerez point beau-
coup de la ville,& serez tous prests. 5 Touchant
moy,& tout le peuple qui est auec moy, nous ap-
pro-

procherons de la ville,& quand ils sortiront à l'en-
contre de nous, comme ils ont ia fait au commen-
cemnt,nous-nous enfuirons de deuant eux. 6 Ain-
si ils sortiront apres nous', tant que les attirerons
hors de la ville : car ils diront, Ils fuyent deuant
nous comme la premiere fois:& fuirons deuāt eux:
7 Mais vous-vous leuerez des embusches, & con-
questerez la ville,& le Seigneur vostre Dieu la bail-
lera en vos mains. 8 Et quand vous l'aurez prin-
se, vous y bouterez le feu : selon la parole du Sei-
gneur vous ferez. Voyez, ie vous l'ay commandé.
9 Iosué donc les enuoya: lesquels allerent en em-
busche,& demeurerent entre Bethel & Hai, à l'Oc-
cident de Hai. Mais Iosué logea ceste nuict-la entre
le peuple. 10 Puis Iosué se leuant de matin,denō-
bra le peuple,& iceluy & les anciens d'Israel mon-
terent deuant le peuple contre Hai: 11 Aussi tout
le peuple duit à la guerre, qui estoit auec luy,mon-
ta,& approcha,& vint contre la ville, mettant l'ost
deuers le Septētrion de Hai:& la vallee estoit entre
luy & Hai. 12 Et print enuiron cinq mille hom-
mes, & les mit en embusches entre Bethel & Hai,à
l'Occident de la ville. 13 Et le peuple mit tout
le camp qui estoit en Aquilon, contre la ville, &
son aguet d'Occident contre la ville : & ceste nuict-
la Iosué se pourmena parmi la vallee. 14 Ce que
voyant le roy de Hai,se leua hastiuement de matin,
& sortit auec les hommes de la ville à l'encontre de
Israel, pour batailler : tant luy que tout son peu-
ple, au temps ordonné, par la campagne, ne sa-
chant qu'on luy eust mis des embusches derriere
la ville. 15 Lors Iosué & tout Israel, *comme* batus
deuant eux, s'enfuyrent par la voye du desert.
16 Et tout le peuple qui estoit en la ville, cria pour
poursuiure apres eux,& poursuiuirent Iosué,& fu-
rent attirez hors la ville. 17 Tellement qu'il ne re-
sta point vn hōme en Hai,ni en Bethel,qui ne sortit
apres Israel:& laisserēt la ville ouuerte,& poursui-
uirēt Israel, 18 Adonc le Seigneur dit à Iosué, E-
sten la lāce qui est en ta main, cōtre Hai:car ie bail-
leray icelle en ta main : & Iosué estendit la lance
qu'il auoit en sa main contre la ville. 19 Et incon-

tinent les embusches se leuerēt de leur lieu,& com
mencerent à courir quand il estendit sa main: &
vindrent en la ville,& la prindrent,& incontinent y
mirent le feu. 20 Et les hommes de la ville se re-
tournans derriere eux, virēt que la fumee de la vil-
le montoit iusques au ciel:& n'auoyent point espa-
ce de fuir çà ou là:& le peuple qui fuyoit vers le de-
sert se retira contre les poursuiuans. 21 Et Iosué
& tout Israel voyant que les embusches auoyent
prins la ville,& que la fumee de la ville montoit,re-
tournerent & ferirent les hōmes de la ville. 22 Pa
reillement les autres sortirent de la ville à l'encon-
tre d'eux,ainsi furent enclos au milieu d'Israel: car
les vns estoyent en çà,& les autres en là,& les frap-
perent, tellement qu'ils n'en laisserent nul qui de-
meurast en vie,ou eschappast. 23 Quant est du roy
de Hai,ils l'apprehenderent vif,& l'amenerent à Io
sué. 24 Et quand les Israelites eurent fait fin de
tuer tous les habitans de Hai, au champ du desert
où ils les auoyent poursuiuis, & que tous estoyent
tombez par le trenchant de l'espee, iusques à estre
desfaits:tous les Israelites retournerent en Hai,si la
desconfirent au trenchant de l'espee. 25 Et le nom
bre de ceux qui furent mis bas en ce iour-la, tant
des hommes que des femmes; fut de douze mille,
toutes les personnes de Hai. 26 Et Iosué ne reti-
ra point sa main qu'il auoit estendue auec la lance,
iusques à ce qu'il eut mis à sac tous les habitans de
Hai. 27 Toutesfois les Israelites pillerent pour
eux le bestail, & la desponille de ceste ville-la, se-
lon la parole que le Seigneur auoit commandee à
Iosué. 28 Ainsi Iosué brusla Hai, & la mit en vn
monceau perpetuel,& en desert iusques au iour pre
sent. 29 Apres on pendit le roy de Hai à vn ar-
bre iusqu'au temps du vespre: & comme le soleil
se couchoit, Iosué commanda qu'on despendist la
charongne d'iceluy, & qu'on la iettast à l'entree de
la porte de la ville,& qu'on dressast dessus vne gran
Exode de monioye de pierres, qui y est iusques au iour
20.25, present. 30 Alors Iosué edifia vn autel au Sei-
deut.27 gneur Dieu d'Israel en la montagne d'Ebal.
5. 31 * Comme Moyse seruiteur du Seigneur auoit
commandé

commandé aux enfans d'Israel, & comme il est
escrit au liure de la Loy de Moyse, vn autel de pier-
res entieres, sur lesquelles nul n'auoit leué fer : ils
offrirent sur iceluy holocaustes au Seigneur, & sa-
crifierent des pacifiques. 32 Aussi il escriuit il-
lec sur des pierres la repetition de la Loy de Moyse
laquelle il mit par escrit, presens les enfans d'Is-
rael. 33 Et tout Israel & ses anciens, preuosts, &
iuges, assistoyent deçà & delà de l'arche, à l'en-
droit des Sacrificateurs Leuites, portans l'arche de
l'alliance du Seigneur: pareillement tant l'estranger
que celuy du peuple : vne moitié d'iceux estoit
contre la montagne de Garizim, & l'autre moitié
contre la montagne d'Ebal, ainsi qu'au parauant
Moyse seruiteur du Seigneur auoit commandé de
benir le peuple d'Israel. 34 Apres ce, il leut tou-
tes les paroles de la Loy : les benedictions & male-
dictions, selon tout ce qui est escrit au liure de la
Loy. 35 Tellement qu'il n'y eut point vn mot
de tout ce que Moyse auoit commandé, que Io-
sué ne leust deuant toute la congregation d'Israel,
tant les femmes & les petits enfans, que les estran-
gers conuersans au milieu d'eux.

CHAP. IX.

¶ *Assemblee de plusieurs rois contre Iosué. Les Ga-
baonites obtiennent paix & alliance auec Iosué par fi-
nesse, laquelle est descouuerte & punie.*

ET quand tous les rois qui estoyent delà le Ior-
dain, és montagnes, en la plaine, & en tout le
riuage de la grand' mer, contre le Liban, ouirent
cela, assauoir l'Hethien, l'Amorrheen, le Chananeen,
le Pherezien, l'Heuien, & le Iebusien : 2 Ils s'a-
masserent ensemble d'vn mesme consentemẽt, pour
batailler contre Iosué, & contre tout Israel. 3 Mais
les habitans de Gabaon ayans entendu ce que Io-
sué auoit fait à Iericho & à Hai: 4 Eux aussi vse-
rent de finesse, & s'en allerent, & contrefirẽt les am-
bassadeurs, prenans des vieux sacs pour leurs asnes,
& des vieux barils de vin, deschirez & reliez. 5 Les
souliers vsez & ratacõnez, & leurs vestemẽs vieux:
& tout le pain qu'ils auoyent pour la prouision e-
stoit sec & moisi. 6 Si cheminerent vers Iosué au

camp de Galgal,& luy dirent,& à tous les hommes
d'Israel, Nous sommes venus d'vne terre lointaine,
& maintenant traittez auec nous alliance. 7 Lors
les hommes d'Israel respondirent à l'Heuien,A l'a-
uenture que tu demeures au milieu de moy:& com
ment pourroy-ie faire alliãce auec toy? 8 Et ils di-
rẽt à Iosué,Nous sommes tes seruiteurs. Ausquels
derechef dit Iosué, Qui estes-vous, & d'où venez
vous?Ils luy respõdirent, 9 Tes seruiteurs viẽnent
d'vne terre fort lointaine, pour le nom du Seigneur
tõ Dieu. Pourautant que nous auõs entendu sa re-
nommee, & toutes les choses qu'il a faites en Egy-
pte. 10 Et tout cela qu'il a fait aux rois des Amor-
Nomb. rheẽs qui estoyẽt delà le Iordain:*assauoir*,à *Sehon
21.24. roy d'Hesebon,& à Og roy de Basan,qui *estoit* en A-
staroth. 11 Dõt nous ont dit nos anciẽs,& tous les
habitãs de nostre terre, Prenez en vos mains proui-
sion pour le chemin, & allez au deuãt d'eux,& leur
dites,Nous sommes vos seruiteurs: 12 Et mainte-
nant faites alliãce auec nous.Le pain que nous auõs
ici estoit chaut,duquel nous auõs repeu depuis no-
stre maison, dés le iour qu'en sommes sortis pour
venir à vous:or maintenant voici,il est sec & moisi.
13 Ausi ces barils de vin qu'auions rẽplis estoyent
neufs:or voici,ils sont decheus,& nos vestemens,&
nos souliers sont vsez pour le fort long chemin.
14 Les hõmes donc receurẽt *ce qu'ils disoyent* de leur
prouoyance, & n'interroguerẽt point la bouche du
2.Sam. Seigneur. 15 *Ainsi Iosué fit paix auec eux:& trait-
21.2. ta alliãce,pour leur permettre de viure: & les prin-
ces de l'assemblee leur firent le fermẽt. 16 Mais en
la fin de trois iours, apres qu'ils eurent traitté l'al-
liance auec eux, ils entendirent qu'ils estoyẽt leurs
voisins,& qu'ils habitoyent au milieu d'eux. 17 Et
les enfans d'Israel se partirent,& vindrẽt le troisie-
me iour aux villes d'iceux: & leurs villes estoyent
Gabaõ,Caphira,Beroth,& Cariath-iarim. 18 Et les
fils d'Israel ne les fraperent point, pourtant que les
princes de l'assemblee leur auoyent iuré par le Sei-
gneur Dieu d'Israel:mais toute l'assemblee en mur-
mura contre les princes. 19 Lors tous les princes
respõdirent à toute l'assemblee,Nous leur auõs iuré
par

par le Seigneur le Dieu d'Israel: dont maintenãt ne
les pourrons pas toucher. 20 Mais voici que nous
leur ferõs, nous les laisserõs viure, afin q̃ l'indigna-
tion ne vienne sur nous, pour le iurement que nous
leur auõs iuré. 21 Derechef les princes leur dirẽt,
Qu'ils viuẽt, mais qu'ils coupẽt du bois, & puisent
de l'eau pour toute la cõgregatiõ, cõme leur auoyẽt
dit les princes. 22 Puis Iosué les appela, & parla à
eux, disant, Pourquoy nous auez-vous abusez, en di
sant, Nous sommes fort loin de vous : attendu que
vous habitez au milieu de nous? 23 Or maintenãt
estes-vous maudits: & n'y aura nul d'entre vous qui
ne demeure seruiteur à couper bois, & à puiser de
l'eau pour la maison de Dieu. 24 Lesquels respon-
dans à Iosué, dirent, Pourautãt qu'il a esté signifié à
tes seruiteurs que le Seigneur ton Dieu auoit com-
mandé à Moyse son seruiteur, de vous donner tou-
te la terre, & abolir tous les habitans de la terre de
deuãt vous, nous auons eu grãdement peur de vous
pour nos personnes, & auons fait ceste chose-ci.
25 Or voici, maintenant nous sommes en ta main:
cõme il te semblera bon & droit de nous faire, fay.
26 Et ainsi leur fit, & les deliura de la main des en-
fans d'Israel, & ne les tuerẽt point. 27 Et en ce iour
la Iosué les ordonna coupeurs de bois, & puiseurs
d'eau pour la congregation, & pour l'autel du Sei-
gneur, iusqu'auiourd'huy, au lieu qu'il esliroit.

CHAP. X.

*¶ Iosué desconfit les rois: grosse gresle les accable: le so-
leil arresté: les cinq rois tirez d'vne cauerne, sont pẽdus,
le Seigneur bataille pour Israel.*

ET quand Adoni-sedec roy de Ierusalem ouit que
Iosué auoit prins Hai, & l'auoit mis à sac: &
comme il auoit fait à Iericho, & au roy d'icelle,
ainsi auoit fait à Hai & au roy d'icelle: & que les
habitans de Gabaon auoyent traitté paix auec les
Israelites, & qu'ils estoyent au milieu d'eux,
2 Ils craignirent mout, car Gabaon estoit vne
grande cité, comme vne d'entre les villes royales, &
estoit plus grande que Hai, & tous les hommes
d'icelle tresforts. 3 Adoni-sedec donc roy de Ie-
rusalem, enuoya à Oham roy d'Hebron, & à Pha-

ran roy de Ierimoth,& à Iaphia roy de Lachis, & à
Dabir roy d'Eglon,disant, 4 Montez vers moy,&
me secourez,afin que nous combations contre Ga-
baon: car elle a fait paix auec Iosué, & auec les
enfans d'Israel. 5 Lors s'assemblerent, & mon-
terent cinq rois des Amorrheens, le roy de Ierusa-
lem, le roy d'Hebron, le roy de Ierimoth, le roy de
Lachis, & le roy d'Eglon, iceux & tous leurs osts:
si assirent leur camp contre Gabaon, & bataille-
rent contre icelle. 6 Et les gés de Gabaon enuoye-
rent à Iosué au camp de Galgal, en disant, Ne re-
tire tes mains de tes seruiteurs: monte hastiuement
vers nous,afin que tu nous sauues, & nous donne
aide. Car tous les rois des Amorrheens, qui habi-
tent és montagnes,se sont assemblez contre nous.
7 Iosué donc monta de Galgal, luy & tout son
peuple cōbatant auec luy, & tous les vaillās perso-
nages. 8 Et le Seigneur dit à Iosué, N'aye point
crainte d'eux,car ie les ay dōnez en ta main:nul ne
resistera à l'encontre de toy. 9 Iosué donc vint
subitement à eux,& toute la nuict mōta de Galgal.
10 Et le Seigneur les estonna deuant Israel, & les
ferit par grande occision en Gabaon,& les poursui-
uit par la voye qui monte en Beth-horon, si les
combatit iusques en Azeca & Maceda. 11 Et com-
me iceux prenoyent la fuite de deuant Israel en la
descente de Beth-horon, le Seigneur enuoya sur
eux de grandes pierres du ciel iusqu'en Azeca: &
moururent beaucoup plus grand nombre par les
pierres de gresle, que ceux que les enfans d'Israel
auoyent occis par glaiue. 12 Adonc parla Iosué
Isaie 28 21. au Seigneur, au iour que le Seigneur liura l'Amor-
rheen deuant les enfans d'Israel: si dit en la presen-
**selō,aucuns,de Moyse, ou de droictu re: Chald. de la* ce d'Israel,* Soleil, arreste-toy en Gabaon, & toy
lune, en la vallee d'Aialon. 13 Et le soleil s'arre-
sta,aussi s'arresta la lune, iusqu'à ce que le peuple
se fust vengé de ses ennemis. Ceci n'est-il pas escrit
au liure *du droict? Le Soleil dōc s'arresta au milieu
du ciel, & ne s'auança point de se coucher par l'e-
space d'vn iour entier. 14 Tel iour n'a point esté de-
uant iceluy, ni apres iceluy, que le Seigneur eust
exaucé la voix de l'hōme: car le Seigneur guerroya

pour Israel. 15 Puis Iosué s'en retourna, & tout
le peuple auec luy au camp, en Galgal. 16 Et ces
cinq rois s'enfuyrent,& se cacherét en vne cauerne
qui estoit en Maceda. 17 Et fut signifié à Iosué,di
sant, Les cinq rois ont esté trouuez mucez en vne
cauerne,qui est en Maceda. 18 Lors Iosué dit,Rou
lez de grandes pierres sur la gueule de la cauerne,
& commettez sur icelle aucuns personnages pour
les garder. 19 Mais ne vous y arrestez point, ains
poursuiuez vos ennemis, & frappez sur la queuë,
& ne les permettez point venir en leurs villes, car
le Seigneur vostreDieu les a baillez en vostre main.
20 Et quand Iosué & les enfans d'Israel eurent a-
cheué de les combatre par mout grande occision,
iusqu'à ce qu'ils fussent desfaits, les demeurans
qui resterent d'iceux, entrerent és villes munies.
21 Et tout le peuple retourna en paix au camp, à
Iosué,en Maceda: si que nul ne remua sa lágue con-
tre les enfans d'Israel. 22 Apres,Iosué dit,Ouurez
la gueule de la cauerne, & m'amenez hors ces cinq
rois. 23 Et ainsi firent-ils,luy amenans hors de la
cauerne ces cinq rois:assauoir, le roy de Ierusalem,
le roy d'Hebron, le roy de Ierimoth, le roy de La-
chis,& le roy d'Eglon. 24 Et quád ils eurét ame-
né hors ces rois à Iosué,il appela à soy tous les hõ-
mes d'Israel, & dit aux principaux personnages de
guerre,qui estoyent allez auec luy,Approchez-vous
& mettez vos pieds sur le col de ces rois. Lesquels
approchans mirent leurs pieds sur les cols d'i-
ceux. 25 Puis Iosué leur dit, Vous ne craindrez
point, & ne vous espouuanterez, ains portez-vous
forts & vaillans: car le Seigneur fera ainsi à tous
vos ennemis, contre lesquels vous guerroyez.
26 Et apres ce Iosué les frappa, & les tua, puis les
pendit à cinq arbres iusqu'au soir. 27 Et au tẽps
que le soleil se couchoit, Iosué commanda que
on les ostast des arbres, & qu'on les iettast dedans
la cauerne en laquelle ils s'estoyent cachez, met-
tans des grandes pierres sur la gueule de ladite ca-
uerne, lesquelles y sont iusqu'auiourd'huy.
28 Ausi en ce iour-la Iosué print Maceda, & la
frappa au trenchant de l'espee,& son roy auec elle.

Il extermina iceux, & toute ame qui estoit en icel-
le, tellement qu'il n'en laissa aucun de reste. Et fit
Sus 6. au roy de Maceda * comme il auoit fait au roy de
21. Iericho. 29 Depuis, Iosué passa, & tout Israel auec
luy, de Maceda en Lebna, & bataillla contre icelle.
30 Et le Seigneur bailla icelle en la main d'Israel, &
le roy d'icelle: & la frapperent au trenchant de l'es-
pee, & toute ame qui estoit en elle: tellement qu'il
n'en laissa point de reste: mais il fit au roy d'icelle
comme il auoit fait au roy de Iericho. 31 Apres
Iosué passa, & tout Israel auec luy, de Lebna en La-
chis, & assit l'ost côtre icelle, & la combatit. 32 Et
le Seigneur bailla Lachis en la main d'Israel, & la
print en la seconde iournee, & la frappa au tail-
lant de l'espee, & toute ame qui estoit en elle, fai-
sant totalement comme à Lebna. 33 Adonc Ho-
ram roy de Gazer, monta pour donner secours à
Lachis: mais Iosué le desconfit & son peuple, si qu'il
ne luy en resta rien. 34 Dauantage Iosué passa,
& tout Israel auec luy, de Lachis en Eglon, & mi-
rent l'ost contre icelle, & luy liurerent la bataille.
35 Et l'ayans prinse en ce iour mesme, la frappe-
rent au trenchant de l'espee, & extermina toute a-
me qui estoit dedans, ce iour-la faisant totalement
comme à Lachis. 36 En apres, Iosué montant, &
tout Israel auec luy, d'Eglon en Hebron, luy dône-
rent l'assaut. 37 Et la prindrent & la frapperent au
trenchant de l'espee, & son roy, & toutes les villes
d'icelle, & toute ame qui estoit en elle, tellement
qu'il n'en laissa aucun de reste, faisant totalement
comme à Eglon: si la mit à sac, & toute ame qui e-
stoit en icelle. 38 Alors Iosué retourna, & tout
Israel auec luy, en Dabir, & guerroya contre icel-
le. 39 Et l'ayant prinse, & son roy, & toutes
les villes d'icelle, les frapperent au trenchant de
l'espee, & exterminerent toute ame qui estoit de-
dans, si qu'il n'en laissa point vn de reste: comme il
auoit fait à Hebron, ainsi fit il à Dabir & à son roy,
& comme il auoit fait à Lebna & à son roy. 40 Io-
sué donc frappa tout le pays des montagnes & du
Midi, de la câpagne, & des costaux, aussi tous leurs
rois, tellement qu'il n'en laissa point de reste: & si
extermina

extermina tout ce qui auoit respiration, comme le
Seigneur le Dieu d'Israel auoit commandé. 41 Ain-
si Iosué les frappa depuis Cades-barné iusqu'en A-
za, & toute la terre de Gosan iusqu'en Gabaon.
42 Iosué, di-ie, print tous ces rois-la, & leurs
pays à vne fois: car le Seigneur le Dieu d'Israel
batailloit pour Israel. 43 Puis Iosué & tout Is-
rael retourna au camp qui estoit en Galgal.

CHAP. XI.

*¶ Iabin, roy d'Asor, & plusieurs autres rois s'assem-
blent pour faire la guerre aux enfans d'Israel. Ils sont
desfaits par Iosué.*

ET quand Iabin roy d'Asor entendit ce, il enuoya
à Ioab roy de Madon, & au roy Semeron, & au
roy Achsaph, 2 Et aux roix qui estoyent vers
Aquilon és montagnes, & en la plaine vers le Mi-
di de Ceneroth, & en la campagne, & en la prouin-
ce de Dor du costé d'Occident: 3 Et au Chana-
neen, qui estoit en Orient & Occident, & à l'Amor-
rheen, l'Hethien, le Pherezië, & le Iebusien, és mõta
gnes, & à l'Heuien qui estoit sous Hermõ, en la ter-
re de Maspha. 4 Et iceux & toutes leurs armees a-
uec eux sortirent vn grand peuple, & en telle abon-
dance, cõme le sablõ qui est sur le riuage de la mer:
aussi cheuaux & chariots en mout grand nombre.
5 Ainsi tous ces rois s'amasserent, & vindrent, &
assirent l'ost ensemble aux eaux de Meron, pour
batailler contre Israel. 6 Mais le Seigneur dit à Io-
sué, Ne crain point pour eux: car demain enuiron ce
temps-ci ie les bailleray tous occis deuant Israel:
tu couperas les nerfs de leurs cheuaux, & brusleras
par feu leurs chariots. 7 Iosué donc & tout le
peuple combatant auec luy, vint subitement contre
eux aupres des eaux de Meron: & ruerent sur eux.
8 Et le Seigneur les bailla en la main d'Israel, &
les frapperent, & les poursuiuirent iusques à la
grande Sidon, & iusqu'à la brusiure des eaux, &
iusques en la prairie de Maspha, qui est vers O-
riët: si firent tant qu'ils n'en laisserent nul de reste.
9 Or Iosué leur fit comme le Seigneur luy auoit
dit: il coupa les nerfs de leurs cheuaux, & brusla
au feu leurs chariots 10 Et Iosué retourna en c

temps-la, & print Asor, & frappa le roy d'icelle par
glaiue. Or Asor auoit esté parauant chef de tous ces
royaumes. 11 Et frapperent par le trenchant de
l'espee toute ame qui estoit en icelle, mettans tout
à sac, sans delaisser aucune ame, & brusla Asor par
feu. 12 Aussi Iosué print toutes les villes de ces
rois, & tous les rois d'icelles: si les frappa au tren-
Nomb. chant de l'espee, & les extermina, comme * Moyse
33,52. seruiteur du Seigneur auoit commandé. 13 Tou-
deut.7. tesfois toutes les villes qui estoyent demeurees
2. en leurs forteresses, Israel ne les brusla point, fors
qu'Asor seule: laquelle Iosué brusla. 14 Lors les
enfans d'Israel pillerent pour eux toutes les des-
pouilles de ces villes, & le bestail: seulement ils
frapperent au trenchant de l'espee tous les hom-
mes, tant qu'ils les exterminerent, si qu'ils n'en laif-
Exode serent pas vne ame. 15 * Ainsi que le Seigneur
34.12. auoit commandé à Moyse son seruiteur, * ainsi
Deut.7 commanda Moyse à Iosué: & Iosué fit ainsi, telle-
2. ment qu'il n'osta point vn mot de tout ce que le
Seigneur auoit commandé à Moyse. 16 Ainsi Io-
sué gagna toute ceste terre des montagnes, & tout
le Midi, & toute la terre de Gosan, la campagne &
la plaine: & la montagne d'Israel, & sa campagne:
17 Depuis la montagne d'Halec, qui monte en Seir,
iusques à Baal-gad, en la vallee du Liban, sous la
mōtagne d'Hermon: & print tous les rois, & les fra-
pa, & tua. 18 Iosué fit long temps la guerre con-
tre ces rois. 19 Il n'y eut ville qui fist paix auec les
enfans d'Israel, excepté les Heuiens, qui habitoyent
en Gabaon. Ainsi ils gagnerent tout en bataille.
20 Car cela venoit du Seigneur, qui endurcit leur
cœur pour les faire sortir en bataille à l'encontre
des Israelites, afin qu'ils les missent à sac, sans que
grace leur fust faite: & qu'ils les exterminassent, cō-
me le Seigneur auoit commandé à Moyse. 21 Et
en ce temps-la vint Iosué, & extermina le Enacims
des montagnes, assauoir d'Hebron, de Dabir, d'A-
nab, & de toutes les montagnes de Iuda, & de tou-
s les montagnes d'Israel. Si les extermina Iosué
c leurs villes. 22 Nul des Enacims ne fut de-
sé en la terre des enfans d'Israel, fors qu'en Gaza
ca

n Geth,& en Azot, où il en fut delaissé. 23 Iosué
lonc print toute la terre, selon tout ce que Dieu a-
uoit dit à Moyse: & Iosué la bailla en heritage aux
sraelites:selon les portions & lignees d'iceux:& la
erre fut à recoy sans auoir guerre.

CHAP. XII.

¶ *Les rois desfaits par les enfans d'Israel outre le
ordain.*

S'Ensuiuent les rois de la terre, que les enfans d'Is
rael frapperent, desquels ils posséderent la terre
outre le Iordain, vers le Soleil leuant, depuis le
leuue d'Arnon, iusques à la montagne d'Hermon,
& toute la plaine Orientale: 2 *Assauoir*, Sehon
roy des Amorrheens, qui habitoit en Hesebon, ay-
ant domination depuis Aroer qui est aupres du ri-
uage du fleuue d'Arnon, & *des parties* de dedans le
fleuue, & du milieu de Galaad iusques à Iaboc, qui
est le terme des enfans d'Ammon: 3 Et depuis
la plaine, iusqu'à la mer de Ceneroth contre Orient,
& iusques à la mer de la plaine, *qui est en* la mer
salee vers Orient, par la voye de Beth-simoth, &
le Midi, sous Asedoth-Phasga. 4 Et *constituerent*
les limites d'Og roy de Basan, qui estoit de la reste
des Geans, lequel habitoit en Astaroth & Edrai:
5 Et auoit domination en la montagne d'Hermon,
& en Salecha, & par tout Basan, iusques aux fron-
tieres de Gessuri & Machati, & de la moitié de Ga-
laad, qui estoit la frontiere de Sehon roy d'Hese-
bon. 6 Moyse seruiteur du Seigneur, & les en-
fans d'Israel les ferirent: & Moyse seruiteur du Sei-
gneur bailla icelle terre en possession aux Rubeni-
tes, Gadites, & à la moitié de la lignee de Manassé.
7 S'ensuiuent les rois de la terre que Iosué & les
enfans d'Israel frapperent deçà le Iordain vers Oc-
cident, depuis Baal-gad, qui est en la vallee du Li-
bã, iusques à la mõtagne de Halac, qui mõte en Seir,
laquelle Iosué bailla aux lignees des enfans d'Is-
rael en possession, pour leurs portions: 8 Tant és
montagnes qu'és vallees, plaines, & costaux, au de-
sert & à Midi, où estoyent l'Hethien, l'Amorrheen,
le Chananeen. le Pherezien, l'Heuien, & le Iebusien.
9 De Iericho, Vn roy: de Hai, qui est à costé de

Beth-el, vn roy: 10 De Ierusalem,vn roy:de Hebron,vn roy: 11 De Ierimoth,vn roy:de Lachis vn roy: 12 D'Egló vn roy:de Gazer vn roy: 13 De Dabir,vn roy, de Gader,vn roy: 14 De Herma,vn roy: de Hered,vn roy: 15 De Lebna,vn roy:d'Adullam, vn roy. 16 De Maceda vn roy:de Beth-el,vn roy: 17 De Taphua,vn roy:d'Opher,vn roy: 18 D'Aphec vn roy:de Saran,vn roy: 19 De Madá,vn roy:d'Asor,vn roy: 20 De Semeron,Meron,vn roy:d'Achsaph,vn roy: 21 De Tenach,vn roy:de Mageddo,vn roy: 22 De Cedes,vn roy:de Iachanan de Charmel, vn roy: 23 De Dor de la prouince de Dor,vn roy: des gens de Galgal,vn roy: 24 De Thersa,vn roy: tous furent trente & vn rois.

CHAP. XIII.

¶ Les fins & limites de toute la terre de Chanaan. La diuision aux neuf lignees & demie. Les sacrifices pour heritage à la lignee de Leui.

OR Iosué deuint ancien & plein de iours : & le Seigneur luy dit, Tu es deuenu ancien & de grand aage, & si reste encore mout grande terre à posseder. 2 Ceste est la terre qui reste, assauoir toutes les prouinces des Philisthins, & tout ce qui est de Gessuri: 3 Depuis le Nile, qui est parmi Egypte, iusqu'au terme d'Accaron contre Aquilon, cela est reputé de Chanaan: assauoir, cinq principautez des Philisthins, Gazien, Azotien, Ascalonien, Gethien, Accaronien, & Heuien: 4 Depuis Midi, toute la terre des Chananeens, & la cauerne qui est aupres des Sidoniens, iusques en Apheca, & iusques és frontieres des Amorrheens: 5 Aussi la terre des Gabliens, & tout le Liban vers Soleil leuant, depuis Baal-gad, sous la montagne de Hermon, iusques à venir en Emath. 6 Tous les habitans des montagnes, depuis le Liban iusqu'à la brusture des eaux: & tous les Sidoniens: moy-mesme les dechasseray de deuant les enfans d'Israel : seulement fay qu'elle eschee en heritage pour Israel, comme ie
Nomb. t'ay commandé. 7 Maintenant donc, diuise ceste
32.33, terre en heritage aux neuf lignees, & à la moitié
...us 22. de Manassé, 8 Outre celle auec laquelle les Rubenites & Gadites ont prins leur heritage, * laquelle

quelle Moyse leur donna delà le Iordain vers Oriēt,
si comme leur auoit baillé Moyse seruiteur du Sei-
gneur, 9 Depuis Aroer, laquelle est sur le riua-
ge du fleuue d'Arnon, & de la ville qui est entre le
fleuue, & toute la plaine de Medaba, iusqu'en Di-
bon: 10 Et toutes les villes de Sehō roy des Amor
rheens, qui regnoit en Hesebon, iusques és frōtieres
des enfans d'Ammon: 11 Et Galaad, & les fins de
Gessuri, & de Machati, & toute la mōtagne de Her-
mon, & toute la terre de Basan iusques à Salecha,
12 Tout le royaume d'Og roy de Basan, lequel re-
gnoit en Astaroth, & en Edrai, qui estoit demeuré
de la reste des Geans, lesquels Moyse desconfit &
dechassa. 13 Et les enfans d'Israel ne dechasserent
point Gessuri & Machati: mais Gessuri & Macha-
ti ont habité au milieu d'Israel, iusques au iour
presēt. 14 *Toutesfois à la lignee de Leui il ne bail Nomb.
la point d'heritage: mais les sacrifices du Seigneur 18.20.
le Dieu d'Israel furent son heritage, comme il luy
auoit dit. 15 Moyse donc donna *heritage* à la li-
gnee des enfans de Ruben selon leurs familles.
16 Et leur terme fut depuis Aroer, qui est aupres
du riuage du fleuue d'Arnō, & de la cité qui est entre
le fleuue, & toute la plaine qui est aupres de Meda-
ba: 17 Hesebon, & toutes les villes qui sont en la
plaine: Dibon & Bamoth-baal, & la maison de Baal-
meō, 18 Et Iassa, & Cedimoth, & Mephaath, 19 Et
Cariathaim, & Sabama, & Sarathasar en la mōtagne
d'Ema, 20 Et Beth-phogor, & Asedoth-Phasga, &
Beth-iesimoth: 21 Et toutes les villes de la plaine,
& tout le royaume de Sehon roy des Amorrheens
qui regna en Hesebon, lequel Moyse desconfit auec
les princes de Madian, Heui, Recem, Sur, Hur, & Re-
be, lesquels furent les ducs de Sehon habitans en la
terre. 22 Les enfans d'Israel aussi occirent par l'e-
spee, *Balaam fils de Beor diuinateur, auec les au- Nomb.
tres qui furent occis. 23 Et le terme des enfans 31.8.
de Ruben fut le Iordain auec ses fins. Ce fut l'herita
ge des enfans de Ruben, selon leurs familles, leurs
villes & villages. 24 Item, Moyse donna *heritage*
à la lignee de Gad, assauoir, aux enfans de Gad selon
leurs familles. 25 Et leurs limites furent Iazer,

& toutes les villes de Galaad,& la moitié de la terre des enfans d'Ammõ,iusqu'en Aroer,qui est cõtre
Rabba: 26 Et depuis Hesebõ iusqu'à Ramoth,Masphe & Betonim:& depuis Manaim iusques aux frõtieres de Dabir. 27 Et en la vallee de Beth-ara, &
de Bethnéra,& de Socoth,& de Saphõ, le residu du royaume de Sehõ roy de Hesebõ vers le Iordain,& ses fins , iusqu'au bout de la mer de Cenereth delà le Iordain en Oriẽt. 28 C'est l'heritage des enfans
de Gad selon leurs familles,leurs villes & leurs villages. 29 Item Moyse donna *heritage* à la moitié
de la lignee de Manassé: & l'heritage de la moitié de la lignee des enfans de Manassé,selõ leurs familles,fut ceste-ci, 30 Leurs limites furent depuis Manaim,tout Basan , & tout le royaume d'Og roy de Basan, & toutes les bourgades de Iair, qui sont en Basan,soixãte villes: 31 Et la moitié de Galaad,Astaroth & Edrai,les villes du royaume d'Og roy de Basan *furent donnees* aux enfans de Machir fils de Manassé,assauoir,à la moitié des enfans de Machir, selon leurs familles. 32 Ces pays diuisa Moyse en heritage, en la plaine de Moab delà le Iordain vers
Iericho,du costé d'Orient. 33 Mais Moyse ne dõna point d'heritage à Leui:car le Seigneur Dieu d'Israel
Nomb. 18.20. est leur possession* comme il leur auoit dit.

CHAP. XIIII.

¶ Eleazar sacrificateur & Iosué diuisent la terre de Chanaan entre les enfans d'Israel. Hebron est donnee à Caleb.

S'Ensuit ce que les enfans d'Israel eurent en heritage en la terre de Chanaan , qu'Eleazar sacrificateur , & Iosué fils de Nun , & les chefs des peres des lignees des enfans d'Israel leur distribuerent.
Nomb. 34.54. 2 Leur heritage escheut par sort, *comme le Seigneur auoit commandé par la main de Moyse , de la donner aux neuf lignees, & à la moitié d'vne lignee. 3 Car Moyse auoit donné l'heritage à deux lignees , & à la moitié d'vne lignee delà le Iordain:mais aux Leuites il ne donna point d'heritage entre eux: 4 Car ils se firent deux lignees des enfans de Ioseph, assauoir Manassé & Ephraim: ainsi on ne donna point de part aux Leuites en la

terre,

erre, sinon les villes pour habiter, auec leurs
auxbourgs pour leurs bestes, & leur substance.
: Comme le Seigneur auoit commandé à Moyse,
ainsi firent les enfans d'Israel, diuisans la terre par
heritage. 6 Or les enfans de Iuda s'approcherent
de Iosué en Galgal:& Caleb fils de Iephoné Cene-
zien, *luy dit, Tu sais ce que le Seigneur a dit à Nombr.
Moyse, homme de Dieu, touchant moy & toy en 14.24.
Cades-barné. 7 I'estoye aagé de quarante ans,
quand Moyse le seruiteur du Seigneur m'ennoya
de Cades-barné pour espier la terre, & luy referay
la chose comme ie l'auoye en mon cœur. 8 Mais
mes freres qui estoyent montez auec moy, firent
perdre courage au peuple,neantmains ie suyui le
Seigneur mõ Dieu. 9 Et Moyse iura en ce iour-la
disant, La terre sur laquelle ton pied a marché te
sera en heritage, pour toy, & tes enfans à tous-
iours-mais, pource que tu as ensuiui perseue-
ramment le Seigneur mõ Dieu. 10 Or voici main-
tenant le Seigneur m'a conserué, ainsi qu'il auoit
dit,par ces quarante & cinq ans,dés lors que le Sei-
gneur dit ceste parole à Moyse, quand Israel che-
minoit par le desert.Maintenant donc ay-ie quatre
vingts & cinq ans, 11 Et si suis iusqu'à present
aussi robuste comme quãd Moyse m'enuoya:& tel-
le est maintenant ma force qu'elle estoit lors, tant
pour batailler,que pour aller & venir. 12 Donne-
moy dõc ceste mõtagne,de laquelle le Seigneur me
parla en ce iour-la(car tu ouis en ce temps-la com-
mẽt les Enacim sont illec,& les citez grãdes & mu-
nies)si parauẽture le Seigneur est auec moy,& que
ie les puisse dechasser,si comme le Seigneur a dit.
13 Adonc Iosué le benit, & luy bailla Hebron en
heritage. 14 Partãt Hebron fut audit Caleb fils de
Iephoné Cenezien,en heritage,iusques au iour pre-
sent,pource qu'il auoit perseueré en suiuãt le Sei-
gneur Dieu d'Israel. 15 Le nom de Hebron parauãt
estoit dit Cariath-arbé,lequel *Arbé* estoit grãd hõ-
me entre Enacim,& la terre fut en repos sans auoir
guerre.

CHAP. XV.

¶Le partage des enfans de Iuda. La portion de Caleb

entre les enfans de Iuda.

LE sort des enfans de Iuda fut tel selon leurs familles: *assauoir*, vers la frontiere d'Edom au desert de Sin contre Midi, du dernier bout d'Auster.
2 Et leur terme du costé de Midi fut le bout de la mer salee, & la *langue qui regarde le Midi. 3 Et vuidoit hors de la partie Meridionale, à la montee des scorpions, passant en Sin, & montant de Midi en Cades-barné, & paruenant en Hesron, & montant en Addar, & enuironnant Cariathaa.
4 Puis passoit en Asemona, & sortoit au fleuue d'Egypte. Et furent les issues de ce terme en Occident. Ici est leur terme de Midi. 5 Itē le terme d'Orient fut la mer salee iusqu'au bout du Iordain: & le terme du costé d'Aquilon, depuis la lāgue de la mer, & depuis le bout du Iordain. 6 Et monte ce terme en Beth-agla: & passe d'Aquilon en Beth-araba: puis monte à la pierre de Boen fils de Ruben. 7 Item, ce mesme terme monte en Debera, depuis la vallee d'Achor, & vers Aquilon regarde Galgal, laquelle est contre l'ascendant d'Adommin, laquelle est à Midi du fleuue, & passe les eaux d'Ensames, & ses issues sont en la montagne de Rogel. 8 Puis il monte par la vallee des fils d'Ennon à costé du Iebusien vers Midi, laquelle est Ierusalem. Item, ce terme monte au sommet de la montagne qui est deuant la vallee d'Ennon vers Occident, au bout de la vallee des Geans vers Aquilon.
9 Et ce terme circuit depuis le sommet de la montagne, iusqu'à la fontaine des eaux de Nephthoa, & sort aux villes de la montagne d'Ephron. Puis il tourne en Baala, laquelle est Cariath-iarim.
10 Et tournoyant depuis Baala vers Occident iusqu'à la montagne de Seir, passe à costé du mont de Iarin d'Aquilon, qui est Chellon, & descend en Beth-sames, & passe en Thamna. 11 item, ce terme sort à costé d'Accaron vers Aquilon: & s'estend en Sechron, & passe le mont de Baala, & sort en Iebneel, & les issues d'iceluy sont à la mer Occidētale.
12 Et le terme d'Occident est la grande mer: ce fut le terme des enfans de Iuda à l'entour selon leurs familles. 13 Mais Iosué donna à Caleb fils de Iephoné

*Chal. pierre ou coste. Aucūs bras de mer en forme de langue.

phoné part entre les enfans de Iuda, selon le mandement du Seigneur: assau oir, Cariath-arbé du pere d'Enac, laquelle est Hebron. 14 *Et Caleb *Iuges 11.20.*
deschassa d'illec trois fils d'Enac, assauoir, Sesai, Ahiman & Tholmai, lesquels furent enfans dudit Enac. 15 Et de la monta aux habitans de Dabir, laquelle Dabir auoit nom parauant Cariath-sepher. 16 Et Caleb dit, Qui frappera Cariath-sepher, & la prendra, ie luy donneray à femme Axa ma fille. 17 Or Othoniel fils de Cenez, frere de Caleb, la print: dont luy donna pour femme Axa sa fille. 18 Et aduint quand elle entra à luy, elle l'enhorta de demander à son pere vn champ: & elle descendit de l'asne: & Caleb luy dit, Qu'as-tu?
19 Et elle respondit, Donne-moy benediction, pourtant que tu m'as donné la terre de Midi, tu me donneras aussi les fontaines. Et il luy donna les fontaines de dessus, & les fontaines de dessous.
20 C'est là l'heritage de la lignee des enfans de Iuda, selon leurs familles. 21 Et les villes des frontieres de la lignee des enfans de Iuda, vers les termes d'Edom à Midi, furẽt Cabseel, Eder, Iagur,
22 Cino, Dimona, Adada, 23 Cedes, Asor, Iethnan,
24 Ziph, Telem, Baloth, 25 Asor, Hadatha, Carioth, Hesron laquelle est Asor, 26 Aman, Sama, Molada, 27 Aser-gadda, Hassemon, Beth-pheleth, 28 Haser-sual, Bersabee, Baziothia,
29 Baala, Im, Esem, 30 Eltholad, Cesil, Harma,
31 Sicelеg, Medemena, Sensenna, 32 Labaoth, Selim, Aen, Rémon: toutes en somme vingtneuf villes auec leurs villages. 33 Mais les villes de la cãpagne, furẽt Estaol, Sarea, Asena, 34 Zanoe, En-gãnim, Taphua, Enaim, 35 Ierimoth, Adullã, Socho, Azecha,
36 Sarim, Adithaim, Gedera, Gederothaim, quatorze villes & leurs villages. 37 Sanan, Hadassa, Magdalgad, 38 Delean, Masepha, Iectel, 39 Lachis, Baschath, Eglon, 40 Chebbon, Leheman, Cethlis,
41 Gideroth, Beth-dagon, Naama, Maceda: seize villes & leurs villages. 42 Labana, Ether, Asan.
43 Iephtha, Esna, Nesib, 44 Ceilã, Achzib, Maresa: neuf villes & leurs villages. 45 Accarõ & ses bourgades & villages, 46 Depuis Accaron & d'Occidẽt

tout ce qui est pres le costé d'Azoth auec ses villa-
ges. 47 Azoth auec ses bourgades & ses villages,
Gaza auec ses bourgades & ses villagss, iusques au
fleuue d'Egypte, & la grande mer estoit le terme.
48 Et en la Montagne, Samir, Iether, Sochoth,
49 Danna, Cariath-senna, laquelle est Dabir,
50 Anab, Isthemo, Anim, 51 Gosen, Olon, Gillo:
onze villes & leurs villages. 52 Arab, Ruma, Esaen,
53 Ianum, Beth-taphua, & Apheca, 54 Athmatha,
Cariath-arbé, laquelle est Hebrõ, & Seor: neuf villes
& leurs villages. 55 Maõ, Carmel, Ziph, Iota, 56 Iez
rael, Luccadã, Zanoé, 57 Accaim, Gabaa, & Thãna:
dix villes & leurs villages. 58 Halhul, Bethsur, Ge-
dor, 59 Mareth, Beth-anoth, & Elthecon: six villes
& leurs villages. 60 Cariath-baal, laquelle est Ca
riath-iarim, & Arebba.: deux villes & leurs villages.
61 Au desert, Beth-araba, Meddin, Sacchacha,
62 Nebsan la ville du sel, & En-gaddi: six villes &
leurs villages. 63 Toutesfois, les enfans de Iuda ne
peurent ietter hors les Iebusiés, habitans de Ierusa-
lem: mais le Iebusien est demeuré auec les enfans de
Iuda en Ierusalem, iusques au iour present.

CHAP. XVI.

¶ Le partage des enfans de Ioseph. Les limites de la possession des enfans d'Ephraim.

ET le sort des fils de Ioseph escheut depuis le Ior-
dain vers Iericho, iusqu'aux eaux de Iericho, vers
Orient, & le desert qui monte de Iericho par le
mont de Beth-el. 2 Puis sort de Beth-el en Luz, &
passe le terme d'Archi en Atharoth. 3 Puis des-
cend vers Occident au terme de Ieph-leti, iusques
au terme de Beth-horon la basse, & iusqu'en Gazer:
de laquelle l'issue est la mer d'Occident. 4 Les
enfans dõc de Ioseph, assauoir, Manassé & Ephraim,
prindrent leur heritage. Et fut le terme des enfans
d'Ephraim selon leurs familles. 5 Et le terme de
leur heritage fut, de la partie d'Orient, Ataroth-a-
dar, iusques à Beth-horõ la haute. 6 Et ce terme
entre en Occident, & à Machmethah contre A-
quilon, & ce terme retourne en Orient à Thanath-
silo, & de là passe d'Orient en Ianoe. 7 Et des-
cendant de Ianoe en Atharoth & Naaratha, vient
ren-

rencontrer Iericho, & sort au Iordain. 8 Et ce
terme va de Taphua contre Occident au fleuue de
Cana, & l'issue d'iceluy est à la mer Occidentale.
Ce fut l'heritage de la lignee des enfans d'Ephraim
selon leurs familles. 9 Il y eut aussi les villes
separees pour les enfans d'Ephraim, entre l'heri-
tage des enfans de Manassé, les villes & les villa-
ges d'icelle. 10 Et ne dechasserent point le Cha-
naneen habitant en Gazer: mais le Chananeen ha-
bita au milieu d'Ephraim, iusques au iour present,
& fut tributaire.

CHAP. XVII.

Le partage de la lignee de Manassé. Les filles de Salphaad. Les termes de l'heritage des enfans de Manassé.

S'Ensuit le sort de la lignee de Manassé, qui estoit
le premier-nay de Ioseph. Or Machir premier-
nay de Manassé, & pere de Galaad, lequel fut hom-
me de guerre, eut Galaad & Basan. 2 *Ainsi fut
ce sort pour les autres fils de Manassé, selon leurs
familles: *assauoir*, aux fils d'Abiezer, & aux fils de
Helec, & aux fils d'Esriel, & aux fils de Sichē, & aux
fils d'Hepher, & aux fils de Semida: iceux estoyent
les enfās masles de Manassé fils de Ioseph, selō leurs
familles. 3 Mais Salphaad fils d'Epher, fils de Gala-
ad, fils de Machir, fils de Manassé, n'auoit nuls fils,
ains seulemēt des filles: desquelles les noms sont,
Maala, Noa, Hegla, Melcha, & Thersa. 4 Lesquelles
se presenterēt à Eleazar sacrificateur, & à Iosué fils
de Nun, & aux princes, en disant, *Le Seigneur com
manda à Moyse de nous dōner heritage entre nos
freres. Il leur donna donc selon le commandement
du Seigneur, heritage entre les freres des peres d'i-
celles. 5 Et dix portiōs escheurent à Manassé, sans
la terre de Galaad & Basan: laquelle est outre le
Iordain. 6 Car les filles de Manassé possederēt l'he-
ritage entre les enfās d'iceluy: & la terre de Galaad
fut aux autres enfans de manassé. 7 Et le terme de
Manassé fut depuis Azer en Machmathath, qui est
cōtre Sichem: & ce terme va à dextre, aux habitans
d'Entaphua. 8 Or la terre de Taphua estoit à Ma-
nassé: car Taphua est aupres du terme de Manassé, &
aupres du terme des enfans d'Ephraim. 9 Puis le

Nomb. 26.29.

Nomb. 27.1, & 36.2.

terme descẽd au fleuue de Cana, vers le Midi du
fleuue. Ces villes estoyent d'Ephraim, & *estoyent* en-
tre les villes de Manassé. En apres, le terme de Ma-
nassé passe depuis Aquilon iusqu'à ce fleuue, & son
issue est à la mer. 10 Le Midi est à Ephraim, & le
Septẽtrion à Manassé, & la mer est son terme. Et rẽ-
contre en Aser deuers Aquilõ, & en Issachar deuers
Oriẽt. 11 Dauantage *ce qui s'ensuit* estãt en Issachar
& en Aser, appartiẽt à Manassé, assauoir Bethsan &
les bourgades d'icelle: Ieblaam & les bourgades d'i-
celle: les habitans de Dor & les bourgades d'icelle:
les habitãs d'Endor, & les bourgades d'icelle: les ha
bitãs de Tenac, & les bourgades d'icelle: les habitãs
de Mageddo, & les bourgades d'icelle, trois regiõs.
12 Et ne peurẽt les enfans de Manassé dechasser *les*
habitans de ces villes: mais le Chananeen voulut ha
biter en ceste terre. 13 Et aduint quand les enfans
d'Israel furent renforcez, ils rendirent le Chana-
neẽ tributaire: toutesfois ne l'en dechasserẽt point.
14 Et les enfans de Ioseph parlerẽt à Iosué, en disãt,
A raison de quoy m'as-tu dõné en heritage vn seul
sort & seule portiõ, veu q̃ ie suis grãd peuple, & que
iusqu'ici le Seigneur m'a ainsi benit? 15 Iosué leur
respõdit, Si tu es tãt gros peuple, monte à la forest,
& te dresse *lieu* illec en la terre des Pheresiens & les
Raphaims, si la mõtagne d'Ephraim est trop estroi-
te pour toy. 16 Lors les enfans de Ioseph respondi-
rent, Ceste montagne ne nous suffit point, aussi il y
a des chars de fer entre tous les Chananeẽs habitãs
en pays de vallee, & entre ceux qui sont en Beth-
san, & aux bourgades d'icelle, & à ceux qui sont en
la vallee de Iezrahel. 17 Puis Iosué parla à la fa-
mille de Ioseph, à Ephraim & Manassé, disant, Tu es
vn grand peuple, & as grande force: pourtant n'au-
ras-tu point vn seul sort. 18 Parquoy tu auras
ceste montagne-la, aussi la forest, laquelle tu coup-
peras, & auras ses limites, si dechasseras le Chana-
neen, iaçoit qu'il ait des chars de fer, & qu'il soit
fort.

CHAP. XVIII.

¶ *Le tabernacle de conuenance est posé en Silo. Io-*
sué choisit trois hommes pour diuiser les restes de la ter-
re entre

re entre les enfans d'Israel. Le partage des enfans de Ben-iamin.

ET toute la congregation des enfans d'Israel s'assembla en Silo, & poserent illec le tabernacle de conuenance : & la terre fut suiette à iceux. 2 Et
demeurerent de reste des enfans d'Israel (lesquels n'auoyent point encores prins leur heritage) sept
lignees. 3 Et Iosué dit aux enfans d'Israel, Iusques à quand chommerez-vous de venir, & de posseder la terre que le Seigneur le Dieu de vos peres
vous a donnee? 4 Baillez d'entre-vous trois personnages pour lignee, afin que ie les enuoye, & se leuent, & cheminent par la terre, & qu'ils la descriuent selon la relation de leur heritage, & qu'ils
reuiennent à moy. 5 Et qu'ils la diuisent en
sept portions: & Iuda se tiendra à son terme de Midi, & la famille de Ioseph se tiendra à son quartier
d'Aquilon. 6 Vous descrirez donc la terre en sept parties, puis reuiendrez ici à moy, & ie vous ietteray ici le sort deuant le Seigneur nostre Dieu.
7 Car il n'y a point de portion pour les Leuites entre vous, pourtant que la Sacrificature du Seigneur est leur heritage. Aussi Gad & Ruben, & la moitié de la lignee de Manassé, ont prins leur heritage delà le Iordain vers Orient, que Moyse seruiteur du
Seigneur leur a donnee. 8 Lors les personnages se leuerent, & s'en allerent, & Iosué commanda à ceux qui s'en alloyent, de faire figure de la terre, disant, Allez, & cheminez par la terre, si en faites figure, & retournez à moy, & ie vous ietteray ici le sort en la presence du Seigneur
en Silo. 9 Ces personnages donc s'en allerent, & passerent par la terre, & en firent figure en vn liure selō les villes, en faisant sept parties: puis ils reuindrent vers Iosué au camp en Silo. 10 Adonc Iosué ietta le sort pour eux en Silo deuāt le Seigneur, & diuisa illec la terre pour les enfans d'Israel, par
leurs portions. 11 Lors issit le sort de la lignee des enfans de Ben-iamin selō leurs familles, & escheut le terme de leur sort entre les enfans de Iuda, & entre les enfans de Ioseph. 12 Et fut leur terme à vn
coin d'Aquilon du costé du Iordain, lequel monte

d'Aquilon à costé de Iericho, & môte à la môtagne
côtre Occident: & ses issues sont au desert de Beth-
auen. 13 Et ce terme passe de là en Luz, du costé
dudit Luz vers Midi, laquelle est Beth-el: puis le ter
me descend en Atharoth-adar, aupres du mont qui
est au Midi de Beth-horon la basse. 14 En apres
il tourne & enuirône le coin de la mer vers le Mi-
di, depuis la montagne qui est contre Beth-ho-
ron à Midi. Et ses issues sont iusques à Cariath-
Baal, laquelle est Cariath-iarim, ville des enfans
de Iuda: c'est là le coin Occidental. 15 Mais le
coin de Midi est du bout de Cariath-iarim: & ce ter
me sort en Occident, & paruient à la fontaine
des eaux de Nepthoa. 16 Puis descend au bout de
la montagne qui est à l'endroit de la vallee du fils
de Ennô, qui est en la vallee des Raphaims vers A-
quilon. En apres, il descend en la vallee d'Ennon à
costé du Iebusien, vers le Midi, & descend à la fon-
taine de Rogel. 17 Et tournât d'Aquilô, sort en En-
sames, & ressort en Geliloth, q̃ est côtre l'ascendant
d'Adômin, & descéd à la pierre de Boen fils de Ru-
ben, 18 Et trauerse à costé côtre la plaine d'Aqui-
lô, & descend és lieux châpestres. 19 Puis ce terme
passe à costé de Beth-hagla, vers Aquilon, & ses is-
sues sont dudit terme à la langue de la mer salee
contre Aquilon au bout du Iordain vers Midi: ce-
stuy est le terme de Midi. 20 Item le Iordain ter-
mine iceluy au coin d'Orient. Ce fut l'heritage des
enfâs de Ben-iamin par les termes d'icelle, à l'êtour
selon leurs familles, 21 Or les villes de la lignee
des enfans de Ben-iamin selon leurs familles, fu-
rent Iericho, Beth-hagla, la vallee de Casis, 22 Beth-
araba, Samaraim, Beth-el, 23 Auim, Aphara, Ophe-
ra, 24 Chephar, Hemona, Ophni, & Gabee: dou-
ze villes & leurs villages, 25 Gabaon, Rama, Beroth,
26 Mesphe, Caphara, Amosa, 27 Recem, Iarephel,
Tharela, 28 Sela, Eleph, Iebus, laquelle est Ierusalé,
Gabaath & Cariath: quatorze villes & leurs villa-
ges. Ce fut dôc l'heritage des enfans de Ben-iamin
selon leurs familles.

CHAP. XIX.

¶ *Le partage des enfans de Simeon, de Zabulon, d'Is-*
sachar,

sachar, d'Aser, de Nephthali, de Dan. La possession de Iosué.

ET le second sort issit à Simeon, pour la lignee des enfans dudit Simeon, selon leurs familles. 2 Et leur heritage fut entre l'heritage des enfãs de Iuda. Or ils eurẽt pour leur heritage Ber-sabee, Sabee, Mo lada, 3 Haser-Sual, Bala, Asem, 4 El-tholad, Bethul, Harma, 5 Sicceleg, Beth-marchaboth, Haser-susa, 6 Beth-lebaoth, Sarohen: treize villes & leurs villages. 7 Ain, Remmon, Athar, & Asan: quatre villes & leurs villages. 8 Aussi tous les villages qui estoyẽt à l'enuiron de ces villes, iusqu'en Baalath, Beer, Ramath, vers le Midi. C'est l'heritage de la lignee des enfans de Simeon, selon leurs familles.
9 L'heritage des enfans de Simeon fut de la portiõ des enfans de Iuda: car la partie des enfans de Iuda estoit trop grande pour eux: parquoy les enfans de Simeon eurent heritage entre l'heritage d'iceux.
10 Item, le troisieme sort issit pour les enfans de Zabulon, selon leurs familles, & le terme de leur heritage fut iusqu'en Sarid. 11 Et leur terme monte en Occident, & en Merala, & paruient en Debba seth: puis il rencontre le fleuue qui est à l'endroit de Ieconam: 12 Et retourne de Sarid contre le Soleil leuant, sur le terme de Ceseleth-thabor, & sort vers Dabereth, & monte en Iaphie. 13 Et de là il passe à la region Orientale en Geth-hepher, & en Tacasin, & sort en Remmon, Amthar, & Noa.
14 Puis ce terme circuit d'Aquilon Hanathon. Et ses issues sont en la vallee de Tephthael, 15 Cateth, Naalol, Semeron, Iedala, Bethlehem douze villes, & les villages d'icelles. 16 C'est l'heritage des enfans de Zabulon selon leurs familles: & icelles sont les villes & leurs villages. 17 Item, le quatrieme sort vint à Issachar pour ses fils, selon leurs familles.
18 Et les frõtieres d'iceux furent Iezrael, Casaloth, Sunem. 19 Hapharaim, Sehõ, Anaharath, 20 Rabboth, Cesion, Abes, 21 Rameth, En-gánim, En-had da, Beth-pheses: 22 Et leur terme paruient en Thabor, & Sehesima, & Bethsemes: & les issues de leur terme furent au Iordain seize villes & les villages d'icelles. 23 C'est l'heritage de la lignee des en-

fans d'Issacar, selon leurs familles, villes & villa-
ges d'icelles. 24 Item, le cinquieme sort issit
pour la lignee des enfans d'Aser, selon leurs famil-
les. 25 Et furent leurs frontieres Halcath, Cha-
li, Betem, Axaph, 26 Elimelech, Amaad, & Mes-
sal, & paruient en Carmel, vers Occident, & en Si-
hor, & Labanath. 27 Et retournant contre le so-
leil leuant en Beth-dagon, il paruient en Zabulon,
& en la vallee de Ieph-thael, vers Aquilon en Beth-
emec & Nehiel, & sort en Cabul à la fenestre,
28 Et à Abran, Rohob, Hamon & Cana iusques en
la grande Sidon. 29 Puis ce terme retourne en
Horma, & iusqu'à Sor cité munie : aussi ce terme
retourne en Hosa, & sont ses issues à la mer, depuis
la portion d'Achziba, 30 Amma, Aphec, Rohob,
vingt & deux villes & les villages d'icelles. 31 C'est
l'heritage de la lignee des enfans d'Aser, selon leurs
familles. Ce sont aussi les villes & leurs villages.
32 Item, le sixieme sort issit aux fils de Nephthali,
pour les enfans dudit Nephthali, selon leurs fa-
milles. 33 Et leurs frontieres furent depuis He-
leph & Elon en Saananim, Adami, Neceb, & Ieb-
nael, iusques à Lecum : & les issues sont au Ior-
dain. 34 Et leur terme retourne en Occident
à Azanoth-thabor, & de là sort en Hucuca, & ren-
contre Zabulon à Midi, & en Aser il paruient de
Occident, & en Iuda au Iordain du costé de
soleil leuant. 35 Et les citez munies sont Asse-
dim, Ser, Emath Reccath, Cenereth, 36 Ede-
ma, Arama, Asor, 37 Cedes, Erai, En-hasor,
38 Ieron, Magdalel, Horem, Bethanath, & Beth-sa-
mes, dixneuf villes, & les villages d'icelles. 39 C'est
l'heritage de la lignee des enfans de Nephthali, se-
lon leurs familles, villes & villages d'icelles. 40 I-
tem, le septieme sort issit à la lignee des enfans de
Dan, selon leurs familles. 41 Et fut le terme de
leur heritage, Sarea, Estaol, Hirsemes, 42 Selabin,
Aialon, Ieth-la, 43 Elon, Themnatha, Acron,
44 Elthece, Gebbethon, Balaath, 45 Iud, Bane,
Barac, Geth-remmon, 46 Meiercon & Arecon,
auec le terme qui est contre Ioppé. 47 Et d'iceux
sortit le terme des enfans de Dan : & les enfans de
Dan

Dan monterent pour batailler contre Lesen : &
l'ayans prins, la frapperent au trenchant de l'es-
pee, & la conquirent, & habiterent en icelle, &
appellerent Lesen, Dan, du nom de Dan leur pere:
48 C'est l'heritage de la lignee des enfans de Dan,
selon leur lignee, leurs villes & villages d'icelles.
49 Ainsi ils finirent de diuiser la terre par leurs
termes. Et les enfans d'Israel donnerent heritage à
Iosué fils de Nun au milieu d'eux. 50 Selon le
mandement du Seigneur, ils luy baillerent la
ville qu'il auoit demandee, assauoir Thamnath-
sera, en la montagne d'Ephraim, & edifia la ville,
& habita en icelle. 51 Ce sont les heritages
que diuiserent Eleazar sacrificateur, & Iosué fils
de Nun, & les chefs des peres des lignees des en-
fans d'Israel en Silo deuant le Seigneur, à l'entree
du tabernacle de conuenance, & finirent de diui-
ser la terre.

CHAP. XX.

*¶ Le Seigneur commande à Iosué d'ordonner des vil-
les de refuge. L'vsage des villes de refuge.*

EN apres le Seigneur parla à Iosué, disant, 2 Par-
le aux enfans d'Israel, & di, Ordonnez-vous des
villes de refuge, *desquelles ie vous ay parlé par la *Nomb. 35.11. deut. 19.2.*
main de Moyse: 3 Afin que là se retire l'homici-
de qui frappe la personne par ignorance, & non à
son escient : & elles vous seront en retraite contre
celuy qui cerche vengeance du sang. 4 Qui fuira
à vne de ces villes, s'arrestera à la porte de la ville,
referera sa cause, oyans les anciens de ceste ville-
la : puis le recueilliront à eux en la ville, & luy
donnneront lieu, afin qu'il demeure auec eux.
5 Et si le prochain du sang le poursuit, ils ne doiuent
point rebailler l'homicide en la main d'iceluy, atten
du que ce n'a point esté à son escient qu'il a tué son
prochain, & ne l'a point eu en haine auparauant.
6 Il demeurera donc en ceste ville-la, tant qu'il
assistera en iugement deuant la congregation, &
iusqu'à la mort du grand Sacrificateur, qui sera en
ces iours-la. Adonc l'homicide retournera, & viedra
en sa ville, & en sa maison, & en la ville de laquelle
il s'en estoit fuy. 7 Ils ordonnerent donc Cedes

en Galilee au mont de Nephthali, & Sichem au
mont d'Ephraim, & Cariath-arbé, laquelle est He-
bron au mont de Iuda. 8 Et outre le Iordain vers
Deut. Iericho à Orient *ils constituerent Bosor au desert
4.43. & en la plaine de la lignee de Ruben: & Ramoth en
Galaad, de la lignee de Gad: & Gaulon en Basan de
la lignee de Manasse. 9 Ces citez furent establies
pour tous les enfans d'Israel: & pour l'estranger
conuersant entre eux: afin qu'illec puisse fuir qui-
conque frappe la personne par ignorance, & qu'il ne
meure point par la main du prochain du sang, qui
en demande vengeance, tant qu'il assistera en la
presence de la congregation.

CHAP. XXI.

¶ Les villes donnees aux Leuites pour habiter. les villes donnees aux enfans d'Aaron, de Caath, de Gerson, de Merari.

OR les chefs des peres des Leuites vindrent à E-
leazar sacrificateur, & à Iosué fils de Nun, & aux
chefs des peres des lignees des enfans d'Israel.
2 Et parlerēt à eux en Silo, en la terre de Chanaan,
Nomb. en disant, *Le Seigneur a commandé par la main de
35.2. Moyse, de nous donner des villes pour habiter, auec
les faux-bourgs d'icelles, pour nostre bestail. 3 Les
enfans donc d'Israel donnerēt aux Leuites de leurs
heritages, selon le mādement du Seigneur, ces villes
auec leurs faux-bourgs. 4 Et le sort issit pour la
famille des Caathites, & aux enfans d'Aaron sacri-
ficateur qui estoyent des Leuites, aduindrent en
sort de la lignee de Iuda, de la lignee de Simeon, de
la lignee de Ben-iamin, treize villes. 5 Et aux
autres enfans de Caath escheurent par sort des fa-
milles de la lignee d'Ephraim, & de la lignee de
Dan, & de la moitié de la lignee de Manassé, dix
villes. 6 Item, aux enfans de Gerson, escheu-
rent en sort des familles de la lignee d'Issachar,
de la lignee d'Aser, & de la lignee de Nephthali, &
de la moitié de la lignee de Manassé, treize villes.
7 Item aux enfans de Merari, selon leurs familles,
escheurent par sort de la lignee de Ruben, & de la
lignee de Gad, & de la lignee de Zabulon, douze
villes. 8 Ainsi les enfans d'Israel donnerent aux

Leuites ces villes auec les faux-bourgs d'icelles,
comme le Seigneur auoit commandé par la main
de Moyse. 9 Les enfans de la lignee de Iuda, &
les enfans de la lignee de Simeon, donnerent ces
villes qui sont ici nommees, 10 *Et furent aux 1. Chro.
enfans d'Aaron, de la famille des Caathites, qui e- 6.54.
stoyent de la famille de Leui: car le premier sort leur
escheut. 11 Ils leur dónerent donc Cariath-arbé du
pere d'Enac, laquelle est Hebron, au mont de Iuda,
& les faux-bourgs d'icelle à l'enuiron. 12 *Mais ils Sus 14,
donnerẽt le champ de la ville & les villages d'icelle 14.
à Caleb fils de Iephoné, pour sa possesion. 13 Et
aux enfans d'Aaron sacrificateurs, ils baillerent la
ville pour le refuge de l'homicide: assauoir, Hebron,
& ses faux-bourgs. Item Lobna & ses faux-bourgs,
14 Iether, & ses faux-bourgs, Esthemo & ses faux-
bourgs, 15 Holon & ses faux-bourgs, Dabir & ses
faux-bourgs, 16 Ain & ses faux-bourgs, Iuta &
ses faux-bourgs, Beth-sames & ses faux-bourgs:
neuf villes de par ces deux lignees. 17 Item de la
lignee de Ben-iamin, Gabaon auec ses faux-bourgs,
Gabae auec ses faux-bourgs. 18 Anathot auec ses
faux-bourgs, Almon auec ses faux-bourgs: quatre
villes. 19 Toutes les villes des enfans d'Aaron Sa-
crificateur furent treize, & leurs faux-bourgs.
20 Et aux familles des enfans de Caath Leuites, qui
estoyent le reste des enfans de Caath, pour leur sort
furent donnees villes de par la lignee d'Ephraim.
21 Ils leur donnerent donc la ville ordonnee pour
le refuge de l'homicide: assauoir, Sichem auec ses
faux-bours, en la montagne d'Ephraim, & Gazer a-
uec ses faux-bourgs, 22 Et Cisaim auec ses faux-
bourgs, & Beth-horon auec ses faux-bourgs, quatre
villes. 23 Itẽ de la lignee de Dan, Eltheco auec ses
faux-bourgs, Gabathon auec ses faux-bourgs,
24 Aialon auec ses faux-bourgs, Gethrémon auec
ses faux-bourgs, quatre villes. 25 Item, de la moi-
tié de la lignee de Manassé, Thanac & ses faux-
bourgs, & Geth remmon auec ses faux-bourg, deux
villes. 26 Toutes les villes furẽt dix, & leurs faux-
bourgs, pour les familles de la reste des enfans de
Caath. 27 Itẽ, aux enfans de Gerson qui estoyent

de la famille des Leuites, *fut donnee* de la moitié de
la lignee de Manassé, la ville pour le refuge de l'homicide : assauoir, Gaulon en Basan, auec ses faux-bourgs, & Bosra auec ses faux-bourgs, deux villes.
28 Item, de la lignee d'Issachar, Cesion auec ses faux-bourgs, Dabareth, auec ses faux-bourgs,
29 Ieramoth auec ses faux-bourgs, & Engannim auec ses faux-bourgs, quatre villes.
30 Item, de la lignee d'Aser, Messal auec ses faux-bourgs, Abdon auec ses faux-bourgs,
31 Helcath auec ses faux-bourgs, Rohob auec ses faux-bourgs, quatre villes.
32 Item, de la lignee de Nephthali, la ville pour le refuge de l'homicide, Cedes en Galilee auec ses faux-bourgs, Hammothdor auec ses faux-bourgs, & Carthan auec ses faux-bourgs, trois villes.
33 Toutes les villes des Gersonites selon leurs familles, sont treize villes, & les faux-bourgs d'icelles.
34 Item, aux familles des enfans de Merari des Leuites *furent donnees* de la lignee de Zabulon, Iecnam, auec ses faux-bourgs, Carthra auec ses faux-bourgs,
35 Damna auec ses faux-bourgs, Naalol, auec ses faux-bourgs : quatre villes.
36 Item, de la lignee de Ruben, Bosor auec ses faux-bourgs, Iehesa auec ses faux-bourgs,
37 Cedmod auec ses faux-bourgs, Mephaath auec ses faux-bourgs : quatre villes.
38 Item, de la lignee de Gad, la ville pour le refuge de l'homicide, Ramoth en Galaad, auec ses faux-bourgs, & Manaim auec ses faux-bourgs,
39 Hesebon auec ses faux-bourgs, & Iazer auec ses faux-bourgs: quatre villes.
40 Toutes les villes des enfans de Merari selõ leurs familles (qui estoyẽt la reste des familles des Leuites) furent pour leur sort, douze villes.
41 Toutes les villes donc des Leuites entre la possession des enfans d'Israel, furent quarantehuit villes auec les faux-bourgs d'icelles.
42 Et toutes ces villes estoyent separees chacune à part, & les faux-bourgs d'icelles à l'entour chacune à son regard: & ainsi de toutes ces villes.
43 Et le Seigneur donna à Israel toute la terre laquelle il auoit iuré de dõner à leurs peres : & la possederent, & habiterent en icelle.
Aussi le Seigneur leur donna repos à l'entour,

selon

selon tout ce qu'il auoit iuré à leurs peres:& nul de
tous leurs ennemis ne leur resista point au deuant:
ains le Seigneur bailla tous leurs ennemis en leur
main. 45 Ainsi ne cheut point vn mot de toutes
les bonnes paroles que le Seigneur auoit dites à la
maison d'Israel,que tout n'aduint.

CHAP. XXII.

¶ *Les Rubenites renuoyez en leurs maisons, edifient vn autel pres le Iordain. Dont les enfans d'Israel indignez, enuoyent par deuers eux. Leur responsе. Les enfans d'Israel l'acceptent.*

ALors Iosué appela les Rubenites, & les Gadites,
& la demie lignee de Manassé. 2 Et leur dit,
Vous auez gardé tout ce que Moyse seruiteur du
Seigneur vous a commandé,& auez obei à ma voix
en toutes choses que ie vous ay commandees,
3 Et n'auez point delaissé vos freres par si long
temps iusqu'au iour present : ains vous auez gardé
l'obseruation du commandement du Seigneur vo-
stre Dieu. 4 Or puis que le Seigneur vostre Dieu
a donné repos à vos freres,comme il leur auoit dit,
retournez maintenant, & vous retirez aux vostres
en vos tabernacles, à la terre de vostre possesion,
*que Moyse seruiteur du Seigneur vous a donnee *Nomb. 32.31.*
delà le Iordain. 5 Seulemét prenez garde diligem *sus 13.8*
ment de faire le cómandement & la Loy que Moyse
seruiteur du Seigneur vous a cómádee:afin que vous
aimiez le Seigneur vostre Dieu, & cheminiez selon
toutes ses voyes, & gardiez ses commandemens, &
adheriez à luy,& seruiez à luy de tout vostre cœur,
& de toute vostre ame. 6 Et ainsi Iosué les benit,
& les laissa : & s'en allerent en leurs tabernacles.
7 Or Moyse auoit donné *possession* à la demie li-
gnee de Manassé en Basan:& à l'autre moitié d'icel-
le Iosué en donna entre les freres d'iceux outre le
Iordain vers Occident : lesquels aussi il laissa aller
en leurs tabernacles, les benissant. 8 Si parla à
eux,disant,Retournez à vos tabernacles auec gran-
de cheuance & bestail, tresabondant, en argent, &
en or,en airain & en fer, & en plusieurs vestemens.
Diuisez les despouilles de vos ennemis auec vos
freres. 9 Les enfans donc de Ruben,& les enfans

de Gad, & la demie lignee de Manassé s'en retournans se partirét des enfans d'Israel de Silo,laquelle est en la terre de Chanaan,pour venir en la terre de Galaad, au pays de leurs possessions de laquelle ils iouyrent selon le mandement du Seigneur par la
main de Moyse. 10 Or vindrent-ils en Galiloth vers le Iordain qui est en la terre de Chanaan.Et les enfans de Ruben, & les enfans de Gad, & la demie lignee de Manassé,edifierent illec vn autel,vn autel
de grande apparence. 11 Et les enfans d'Israel ouyrent dire que les enfans de Ruben, & les enfans de Gad,& la demie lignee de Manassé,auoyent edifié vn autel, à l'endroit de la terre de Chanaan en Galiloth, pres le Iordain, du costé des enfans d'Is-
rael. 12 Les enfans d'Israel donc ouyrent cela: dont toute la congregation d'iceux s'assembla en
Silo, pour monter & batailler contr'eux. 13 Lors
les enfans d'Israel enuoyerent en la terre deGalaad vers les enfans de Ruben,& les enfans de Gad,& la demie lignee de Manassé, Phinees fils d'Eleazar sa-
crificateur, 14 Et dix princes auec luy,vn prince de chacune maison des peres, selon toutes les lignees d'Israel, desquels vn chacun estoit chef de la maison de son pere entre la multitude d'Israel.
15 Iceux donc vindrent par deuers les enfans de Ruben,les enfans de Gad,& la demie lignee de Manassé, en la terre de Galaad: & parlerent auec eux,
disans, 16 Voici que dit toute la congregation du Seigneur,Quelle est ceste transgresion par laquelle vous auez forfait contre le Dieu d'Israel, vous destournans auiourd'huy arriere du Seigneur, en ce que vous-vous estes edifié vn autel, en rebellant
auiourd'huy contre le Seigneur? 17 Vous semble-il
Nomb. 25.4. petite chose de l'iniquité de *Beel-phegor,de laquelle nous ne sommes pas encores purifiez iusques auiourd'huy, dont la playe fut faite en la congregation du Seigneur? 18 Vous-vous estes aussi destournez auiourd'huy arriere du Seigneur: & pourtant qu'auez esté rebelles auiourd'huy contre le Seigneur, il se courroucera demain contre toute la
congregation d'Israel. 19 Que si vous estimez la terre de vostre possesion souillee, passez à la terre
de la

de la possession du Seigneur en laquelle est colloqué le tabernacle du Seigneur, & ayez possession entre nous: mais ne rebellez point contre le Seigneur, & ne rebellez point contre nous, en vous edifiant vn autel, outre l'autel du Seigneur nostre
Dieu. 20 *Achan le fils de Zaré ne transgressa-il Sus 7.1.
pas en l'interdit, dont l'ire aduint contre toute la congregatiō d'Israel? & c'est homme qui estoit seul,
ne perit-il point en son iniquité? 21 Lors les enfans de Ruben, & les enfans de Gad, & la demie lignee de Manassé, respondirent, & dirent aux chefs
de la multitude d'Israel, 22 Le Seigneur le Dieu des dieux, le Seigneur le Dieu des dieux, celuy le fait: ausi Israel le saura, si c'est par rebellion ou preuarication contre le Seigneur, que tu ne nous
fauues point auiourd'huy. 23 *Assauoir*, si nous-nous sommes edifiez vn autel, pour nous destourner arriere du Seigneur, ou si ç'a esté pour offrir sur iceluy holocauste & don, ou pour faire sur iceluy sacrifices pacifiques: que le Seigneur mesmes le re-
quiere: 24 Et si nous ne l'auons plustost fait pour crainte de propos, disans, Demain, ou apres demain, vos enfans diront à nos enfans, Quelle conuenance
auez-vous auec le Seigneur le Dieu d'Israel? 25 O vous enfans de Ruben, & enfans de Gad, le Seigneur a mis entre nous & vous vn terme, *assauoir*, le Iordain: pourtant vous n'auez point de part au Seigneur, & vos enfans feront cesser nos enfans, afin
qu'ils ne craignent point le Seigneur. 26 Dont
nous auons dit, Mettons-nous maintenant à edifier vn autel, non point pour holocauste, ne pour sacri-
fice: 27 Mais qu'il soit en tesmoignage entre nous & vous, & entre nos generations apres nous, pour exercer le seruice du Seigneur, deuant luy en nos holocaustes, en nos sacrifices pacifiques: & que vos enfans ne disent point demain ou apres demain à nos enfans, Vous n'auez point de part au Seigneur.
28 Nous auons donc dit, que s'ils veulent ainsi dire demain ou apres demain à nous & à nos generations, nous dirons, Voyez la similitude de l'autel du Seigneur, que nos peres ont fait, non point pour holocauste, ne pour sacrifice, mais en tesmoignage

entre nous & vous. 29 Ia ne nous aduienne de
rebeller contre le Seigneur, & destourner auiour-
d'huy arriere du Seigneur, en edifiant autel pour
holocauste, pour don ou sacrifice, excepté l'au-
tel du Seigneur nostre Dieu qui est deuant le taber-
nacle d'iceluy. 30 Et quand Phinees sacrifica-
teur, & les princes de la congregation, & les chefs
de la multitude d'Israel qui estoyent auec luy,
ouirent les propos que dirent les enfans de Ruben,
& les enfans de Gad, & les enfans de Manassé, ils
s'en contenterent. 31 Et Phinees fils d'Eleazar
sacrificateur, dit aux enfans de Ruben, aux enfans
de Gad, & aux enfans de Manassé, Nous auons co-
gnu auiourd'huy que le Seigneur est entre nous, &
que vous n'auez point commis ceste transgression
contre le Seigneur: maintenant auez-vous deli-
uré les enfans d'Israel de la main du Seigneur.
32 Adonc Phinees fils d'Eleazar sacrificateur, &
les princes s'en retournerent d'auec les enfans de
Ruben, & les enfans de Gad, en la terre de Cha-
naan aux enfans d'Israel & leur refererent la chose,
33 Laquelle pleut aux enfans d'Israel, & les enfans
d'Israel benirent Dieu, & ne parlerent plus de mon
ter contr'eux en guerre, ne de destruire la terre en
laquelle les enfans de Ruben & les enfans de Gad
habitoyent. 34 Lors les enfans de Ruben, & les
enfans de Gad appellerent l'autel *Ed: car il est tes-
moin entre nous que le Seigneur est le Dieu.

* *c. tesmoin.*

CHAP. XXIII.

¶ Exhortation de Iosué aux enfans d'Israel. De ne decliner des commandemens de Dieu n'à dextre n'à senestre.

OR il aduint apres plusieurs iours que le Sei-
gneur eut donné repos à Israel de tous leurs en-
nemis à l'enuiron, que Iosué deuint vieil & plein
de iours. 2 Lors Iosué appelant tout Israel, ses
anciés, ses princes, ses iuges & ses preuosts, leur dit,
Ie suis deuenu ancien & plein de iours: 3 Aussi
vous voyez tout ce que le Seigneur vostre Dieu a
fait à toutes ces gens deuant vous, comment le Sei-
gneur vostre Dieu a bataillé pour vous. 4 Voyez,
ie vous ay departi en heritage ces gens qui sont de

reste

reste pour vos lignees,depuis le Iordain, auec tou-
tes les gens que i'ay exterminees iusques à la grād'
mer & Soleil couchant. 5 Et le Seigneur vostre
Dieu les deboutera de deuāt vous,& les dechassera
arriere de vous:& possederez la terre d'iceux,cōme
le Seigneur vostre Dieu a parlé à vous. 6 Portez-
vous donc vaillamment pour garder & faire tout ce
qui est escrit au liure de la Loy de Moyse,sans vous
en destourner à dextre ou à senestre. 7 Et ainsi
quād vous viendrez à ces gens,assauoir,à celles qui
sont demeurees auec vous,ne faites mention,& ne
iurez par le nom de leurs dieux, & ne les seruez
point,& ne les adorez: 8 Mais adherez au Seigneur
vostre Dieu,comme vous auez fait iusques au iour
present. 9 Et le Seigneur dechassera arriere de vo⁹
natiōs grādes & fortes,ainsi que nul n'a subsisté de-
uāt vostre face iusques au iour present, 10 Vn seul
hōme d'entre vous en poursuyura mille: car le Sei-
gneur vostre Dieu bataille pour vous,cōme il vous
a dit. 11 Pourtāt vous serez sur vos gardes songneu-
semēt pour vos ames,afin que vo⁹ aimiez le Seigneur
vostre Dieu. 12 Autremēt,si vous-vous destournez
& adherez à la reste de ces gēs:assauoir,celles q̃ sont
demeurees auec vous, & vous alliez par mariage a-
uec elles,& entriez à elles,& elles à vous: 13 Sachez
que le Seigneur vostre Dieu ne poursuyura plus à
dechasser toutes ces gēs arriere de vous: mais elles
vous serōt cōme en laqs & ruine,& fleau à vos costez
& espines en vos yeux,tāt que vous perirez de ceste
bōne terre,laquelle le Seigneur vostre Dieu vous a
donnee. 14 Et voici,ie marche auiourd'huy par la
voye de toute la terre, & vous cognoistrez en tout
vostre cœur,& en toute vostre ame,qu'il n'est point
cheu vn mot de toutes les bōnes paroles que le Sei-
gneur vostre Dieu a dites de vous: mais toutes les
choses vous sont aduenues,tellement qu'il n'en est
point cheu vne parole. 15 Aussi,cōme toute bonne
parole, laquelle le Seigneur vostre Dieu vous auoit
dite,est aduenue sur vous:ainsi le Seigneur amenera
sur vous toute mauuaise parole,tāt qu'il vous aura
exterminez de ceste bonne terre, laquelle le Sei-
gneur vostre Dieu vous a donnee, 16 Quand vous

aurez transgressé le pact du Seigneur vostre Dieu, lequel il vous a commandé, & que serez allez apres autres dieux, & les aurez seruis & adorez, la fureur du Seigneur s'enflammera contre vous, & perirez incontinent de ceste bonne terre qu'il vous a donnee.

CHAP. XXIIII.

¶ Iosué reduit en memoire aux enfans d'Israel tous les benefices qu'ils ont receu du Seigneur. Il les exhorte à craindre le Seigneur, & le seruir. La mort & l'aage de Iosué.

ET Iosué assembla toutes les lignees d'Israel en
Sichem, & appela les anciens d'Israel, & ses prin-
ces, & ses iuges & preuosts: & assisterent en la pre-
sence de Dieu. 2 Et Iosué dit à tout le peuple,
Voici que dit le Seigneur le Dieu d'Israel, Vos pe-
Genese res ont habité iadis * delà le fleuue: *assauoir*, Thare,
21.26, pere d'Abraham & pere de Nachor: & ont serui aux
& 31. dieux estranges. 3 Et ie prins vostre pere Abra-
Genese ham delà le fleuue, & le fi aller par toute la terre de
21.2. Chanaan, & multipliay sa semence, * & luy donnay
Genese Isaac. 4 Et à Isaac ie * donnay Iacob & Esau,
25.26. *& donnay à Esau le mont de Seir pour le posse-
Genese der. * Mais Iacob & ses enfans descendirent en E-
36.8. gypte, 5 *Puis i'enuoyay Moyse & Aaron, & frap
Genese pay Egypte: & apres que i'eu ce fait au milieu d'i-
46.6. celle, ie vous retiray. 6 *Ainsi ie fi sortir vos pe-
Exode res hors d'Egypte, & vindrent * iusques à la mer: &
3.10. les Egyptiens poursuiuirent vos peres auec cha-
Exode riots & cheuaucheurs iusques à la mer rouge.
14.9. 7 Et quand ils crierent au Seigneur, il mit vne
Exode obscurité entre vous & les Egyptiens, & amena sur
12.37. eux la mer, & les couurit: lors vos yeux virent ce
que i'ay fait aux Egyptiens, & auez demeuré long
temps au desert. 8 En apres ie vous amenay en
la terre des Amorrheens, habitans delà le Iordain,
Nomb. *lesquels bataillerent contre vous: mais ie vous les
21.29. baillay en vos mains, afin que possediez leur pays,
Nomb. & les desconfi de deuãt vous. 9 *Aussi Balac fils de
22.5. Sephor, roy de Moab, guerroya contre Israel, & en-
uoya pour appeler Balaam fils de Beor, pour vous
maudire: 10 Mais ie ne voulu point exaucer Ba-
laam

laam,ains il vous benit,& vous deliuray de la main
d'iceluy. 11 Et vous,ayans passé le Iordain,vinstes
en Iericho: *si bataillerẽt contre vous les hommes *Sus 3.*
de Iericho, les Amorrheens,les Pheresiens,les Cha- *14,&*
naneens, les Hethiens, les Gergesiens, les Heuiens, *6.1, &*
& les Iebusiens, lesquels ie liuray en vos mains. *11.1.*
12 *Et enuoyay deuant vous des froillons qui les *Deut.*
dechasserent arriere de vous: assauoir,les deux rois *7.20,*
des Amorrheens, non point par ton espee, ou ton *sus 11.*
arc. 13 Ie vous donnay aussi la terre laquelle *20.*
n'auiez point labouree, & les villes que n'auiez
edifiees, esquelles vous habitez: les vignes & oli-
uiers que n'auiez point plantez, desquels vous
mangez. 14 Maintenant donc craignez le Sei-
gneur, & le seruez en simplicité, & en verité, & o-
stez les dieux ausquels vos peres ont serui delà le
fleuue, & en Egypte,& seruez au Seigneur. 15 Et
s'il vous desplaist de seruir au Seigneur, eslisez au-
iourd'huy à qui vous voulez seruir: *assauoir*, aux
dieux ausquels vos peres ont serui,lesquels estoyẽt
delà le fleuue,ou aux dieux des Amorrheens, en la
terre desquels vous habitez: mais moy & ma fa-
mille seruirons au Seigneur. 16 Et le peuple res-
pondit, & dit, Ia ne nous aduienne d'abandonner
le Seigneur pour seruir aux autres dieux. 17 Car
le Seigneur nostre Dieu nous a fait monter, nous
& nos peres de la terre d'Egypte, de la maison de
seruitude, & a fait deuant nos yeux ces grans si-
gnes, & nous a gardez en toute la voye, par la-
quelle nous auons cheminé, & en tous les peu-
ples,par le milieu desquels nous auons passé. 18 Et
le Seigneur a dechassé arriere de nous tous les peu-
ples, & les Amorrheens qui habitoyent en la terre.
Parquoy nous seruirons au Seigneur:car iceluy est
nostre Dieu. 19 Et Iosué dit au peuple, Vous ne
pouuez seruir au Seigneur: car c'est vn Dieu sainct,
& Dieu ialoux,lequel ne pardonnera point à vostre
forfait, & à vos pechez. 20 Parquoy si vous de-
laissez le Seigneur, & seruez aux dieux estranges,
il se retournera, & vous traittera mal, & vous des-
fera apres qu'il vous aura bien-fait. 21 Derechef
le peuple dit à Iosué, Non, mais nous seruirons au

Seigneur. 22 Adonc Iosué dit au peuple, Vous e-
stes tesmoins vous-mesmes, que vous auez esleu le
Seigneur pour luy seruir. Et ils respondirent, Nous
en sommes tesmoins. 23 Or maintenant ostez les
dieux estráges qui sont au milieu de vous, & encli-
nez vostre cœur au Seigneur Dieu d'Israel. 24 Et
le peuple dit à Iosué, Nous seruirons au Seigneur
nostre Dieu, & obeirons à sa voix. 25 Iosué donc
traitta l'alliance en ce iour-la auec le peuple, & luy
mit ordonnance & iugement en Sichem. 26 Si es-
criuit ces paroles au liure de la Loy du Seigneur, &
print vne gráde pierre, & l'esleua illec sous vn ches-
ne, qui estoit au sanctuaire du Seigneur. 27 Puis
il dit à tout le peuple, Voici ceste pierre nous se-
ra en tesmoignage qu'elle a ouy toutes les paroles
du Seigneur, qu'il nous a dites : ainsi elle sera pour
tesmoignage contre vous, afin que ne desniez voste
Dieu. 28 Et laissa aller le peuple, vn chacũ à son
heritage. 29 Ces choses faites, mourut Iosué fils
de Nun, seruiteur du Seigneur, aagé de cent & dix
ans: 30 Et l'enseuelirẽt entre les limites de son he-
ritage en Tamnath-saré, laquelle est en la montagne
d'Ephraim vers l'Aquilon du mont de Gaas. 31 Et
Israel seruit au Seigneur tout le temps de Iosué, &
tout le temps des anciens qui suruesquirent apres
Iosué, & qui auoyent cognu toutes les œuures du
Seigneur, qu'il auoit faites pour Israel. 32 Ils en-
Genese 50.25. seuelirent aussi les os de Ioseph, * que les enfans
d'Israel auoyent apportez d'Egypte, en Sichem, en
exode 13.19. la partie du champ que Iacob auoit acheté cent
pieces d'argent, des enfans d'Hemor, pere de Si-
Genese 33.19. chem, & furent en possession d'heritage aux enfans
de Ioseph. 33 Pareillement Eleazar fils d'Aaron
mourut, & l'enseuelirent au mont de Phinees son
fils, lequel luy fut donné [illegible] montagne d'E-
phraim.

LE







